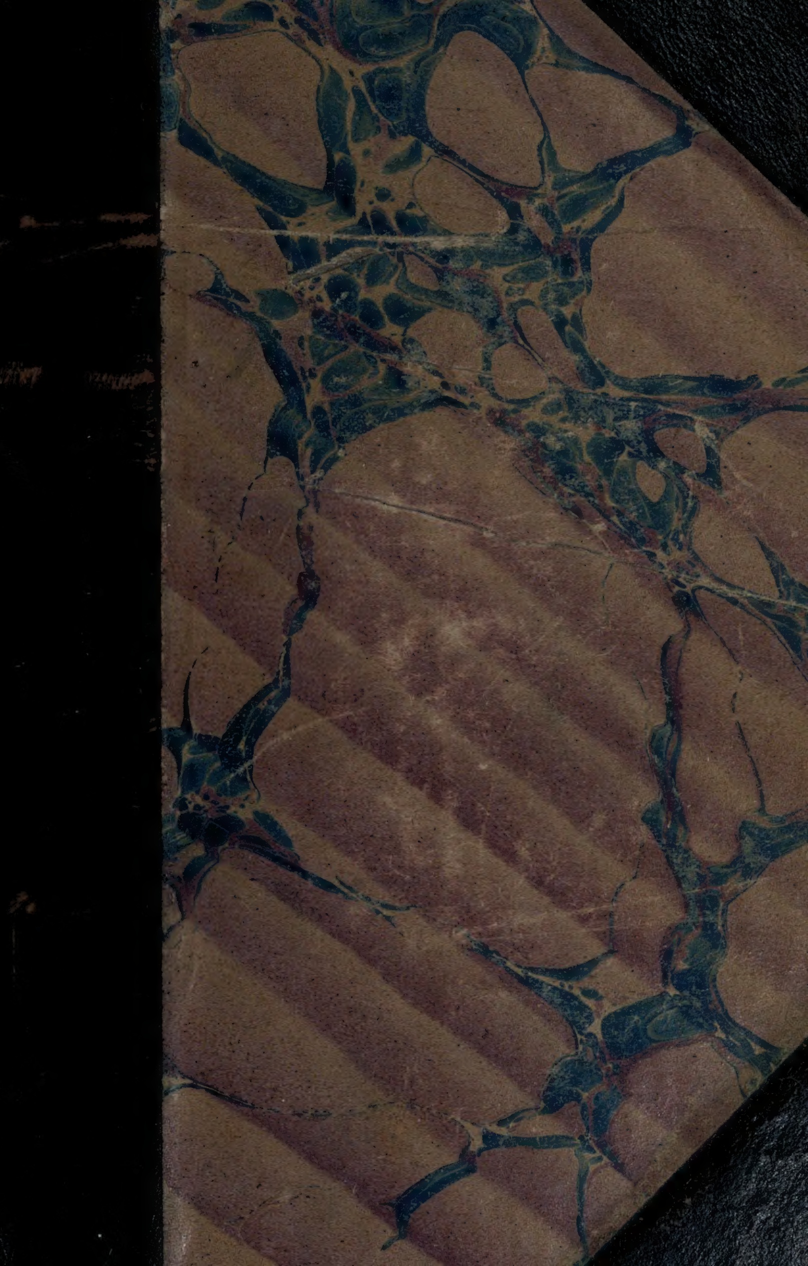




ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

—

1908

SOIXANTE-QUATORZIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

—

MDCCCCVIII

TABLE



Caisse centrale des artistes belges.

CHRONOLOGIE

L'année 1908 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6621 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leide);

la quatrième de la 671e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler*, Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377 ;

l'an 2661 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1908.

Nombre d'or.	9	Indiction romaine . . .	6
Épacte	XXVII	Lettre dominicale . . .	ED
Cycle solaire.	13		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est IX, et la lettre dominicale FE, pour l'année 1908.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2655

L'année 1326 des Turcs commence le 4 février 1908, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1908 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5668 des Juifs a commencé le 9 septembre 1907, et l'année 5669 commencera le 26 septembre 1908.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	16 février.	Quatre-Temps.	10, 12 et 13 juin.
Cendres	4 mars.	Trinité	14 juin.
Quatre-Temps.	11, 13 et 14 mars.	Fête-Dieu	18 juin.
Pâques.	19 avril.	Quatre-Temps.	16, 18 et 19 sept.
Ascension. . . .	28 mai.	1er dim. de l'Avent . .	29 nov.
Pentecôte	7 juin.	Quatre-Temps.	16, 18 et 19 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars,	à	12 h.	27 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	8	19	du soir.
Automne	le 23 sept.,	à	10	58	du matin.
Hiver	le 22 déc.,	à	5	34	du matin.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 20 avril. — Lundi de Pâques.
* 28 mai. — Ascension.
* 8 juin. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses

Il y aura, en 1908, trois éclipses de Soleil, une totale et une annulaire, invisibles en Belgique; une annulaire, visible en Belgique comme éclipse partielle, et une éclipse de Lune par la pénombre, visible en Belgique.

Le 3-4 janvier, éclipse totale de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, le 3 janvier, à 7 h. 8 m. du soir; fin de l'éclipse générale, le 4 janvier, à 12 h. 23 m. du matin. Cette éclipse sera visible sur la pointe Nord-Est de l'Australie, dans la Nouvelle-Guinée, dans l'Amérique centrale et dans le Grand Océan.

Le 28 juin, éclipse annulaire de Soleil, visible en Belgique comme éclipse partielle : commencement de l'éclipse générale, à 1 h. 29 m. du soir; fin de l'éclipse générale, à 7 h. 30 m. du soir. A Uccle, on aura : commencement de l'éclipse partielle, à 5 h. 20 m. du soir; fin de l'éclipse partielle, à 5 h. 59 m. du soir. A Uccle, l'entrée de la Lune sur le disque solaire se fera à 159° du point Nord du disque solaire, en comptant vers l'Ouest; le dernier contact à 167° vers l'Est; dans les deux cas, pour l'image directe. Cette éclipse sera visible dans la partie orientale du Grand Océan, dans l'Amérique du Nord, à l'exception de la région polaire, sur les côtes septentrionales de l'océan Atlantique, dans le Nord-Ouest de l'Afrique et dans la moitié Sud-Ouest de l'Europe.

Le 7-8 décembre, éclipse de Lune par la pénombre, visible en Belgique : premier contact avec la pénombre, le 7 décembre, à 7 h. 38 m. du soir; milieu de l'éclipse, à 9 h. 55 m. du soir; dernier contact avec la pénombre, le 8 décembre, à 12 h. 12 m. du matin. Le premier contact avec la pénombre se fera à 39° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 298° vers l'Est.

Le 23 décembre, éclipse annulaire de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, à 9 h. 7 m. du matin; fin de l'éclipse générale, à 2 h. 22 m. du soir. Vers son milieu, cette éclipse annulaire deviendra totale. Cette éclipse sera visible dans l'Amérique du Sud, à l'exception de la partie Nord-Ouest, dans l'Afrique australe et à Madagascar, dans la partie australe de l'océan Atlantique et dans les régions polaires antarctique.



Janvier.

—

1 M. Circoncision de N.-S.
2 J. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 V. Ste Geneviève, vierge.
4 S. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 D. S. Télesphore, pape.
6 L. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 J. S. Marcellin, évêque.
10 V. S. Agathon, pape.
11 S. S. Hygin, pape.
12 D. S. Arcade, martyr.
13 L. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 J. S. Marcel, pape.
17 V. S. Antoine, abbé.
18 S. Chaire de s. Pierre à R.
19 D. S. Canut, roi de Danem.
20 L. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, v. et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 J. Épousailles de la Vierge.
24 V. S. Timothée, év. d'Eph.
25 S. Conversion de s. Paul.
26 D. S. Polycarpe, év. et m.
27 L. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. Franç. de Sales, év.
30 J. Ste Martine, v. et mart.
31 V. S. Pierre Nolasque.



Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Février.

—

1 S. S. Ignace, év. et mart.
2 D. Purif. ou Chandeleur.
3 L. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, v.
5 M. Ste Agathe, vierge et m.
6 J. S. Amand, Ste Dorothée.
7 V. S. Romuald, abbé.
8 S. S. Jean de Matha.
9 D. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 L. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Séverin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 J. Ste Euphrosine, vierge.
14 V. S. Valentin, p. et m.
15 S. SS. Faustin et Jovite, m.
16 D. *Sept.* Ste Julienne, v.
17 L. SS. Théodule et Julien.
18 M. S. Siméon, évêque et m.
19 M. S. Boniface, évêque.
20 J. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 V. Le Bap. Pépin de Landen.
22 S. C. de s. Pier. à Antioche.
23 D. S. Pierre Damien, év.
24 L. SS. Mathias et Modeste.
25 M. Ste Walburge, vierge.
26 M. Ste Adeltrude, abbesse.
27 J. S. Alexandre, évêque.
28 V. S. Julien, martyr.
29 S. S. Oswald, archevêque.



Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 25.

Mars.

—

1 D. S. Aubin, év. d'Angers.
2 L. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. *Les Cendres.* S. Casimir.
5 J. S. Théophile.
6 V. Ste Colette, vierge.
7 S. S. Thomas d'Aquin.
8 D. S. Jean de Dieu.
9 L. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 M. *Q.-temps.* S. Vindicien.
12 J. S. Grégoire le Grand, p.
13 V. *Q.-temps.* Ste Euphrasie.
14 S. *Q.-temps.* Ste Mathilde.
15 D. S. Longin, soldat.
16 L Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 J. S. Joseph, patr. de la B.
20 V. S. Wulfran, év. de Sens.
21 S. S. Benoît, abbé.
22 D. S. Basile, martyr.
23 L. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. Annonciat. S. Humbert.
26 J. S. Ludger, év. de Munster.
27 V. S. Rupert, év. de Worms.
28 S. S. Sixte III, pape.
29 D. S. Eustase, abbé.
30 L. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.



Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Avril.

—

1 M. S. Hugues, év. de Grenob.
2 J. S. François de Paule.
3 V. S. Richard, év. de Chich.
4 S. S. Isidore de Séville.
5 D. *Passion.* S. Vincent Ferr.
6 L. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 J. Ste Waudru, abbesse.
10 V. S. Macaire, évêque.
11 S. S. Léon le Grand, pape.
12 D. *Rameaux.* S. Jules I, p.
13 L. S. Herménégilde, mart.
14 M. S. Justin, martyr.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 J. S. Drogon, ermite.
17 V. *Vend.-Saint.* S. Anicet.
18 S. S. Ursmar, év. et abbé.
19 D. PAQUES. S Léon IX.
20 L. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archev.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 J. S. Georges, martyr.
24 V. S. Fidèle de Sigmaring.
25 S. S. Marc, évangéliste.
26 D. SS. Clet et Marcellin, p
27 L. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 J. Ste Catherine de S., v.



Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Mai.

—

1 V. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 S. S. Athanase, évêque.
3 D. Invention de la Croix.
4 L. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte-Latine.
7 J. S. Stanislas, év. et mart.
8 V. Apparition de S. Michel.
9 S. S. Grégoire de Naziance.
10 D. S. Antonin, arch. de Flor.
11 L. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, év. de Tongr.
14 J. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 V. Ste Dymphne, v. et m.
16 S. S. Jean Népomucène, m.
17 D. S. Pascal Baylon.
18 L. S. Venant, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, pape.
20 M. S. Bernardin de Sienne.
21 J. Ste Itisberge, vierge.
22 V. Ste Julie, vierge et mart.
23 S. S. Guibert.
24 D. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 L. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Néri.
27 M. S. Jean I, pape.
28 J. ASCENSION. S. Germ.
29 V. S. Maximin, év. de Trèv.
30 S. S. Ferdinand III, roi.
31 D. Ste Pétronille, vierge.

Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Juin.

—

1 L. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Érasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 J. S. Optat, év. de Milève.
5 V. S. Boniface, év. et mart.
6 S. S. Norbert, évêque.
7 D. PENTECOTE. S. Rob.
8 L. S. Médard, év. de Noyon.
9 M. S. Prime.
10 M. *Q.-temps.* Ste Marguerite.
11 J. S. Barnabé, apôtre.
12 V. *Q.-temps.* S. Jean de Sah.
13 S. *Q.-temps.* S. Antoine de P.
14 D. LA TRINITÉ. S. Basile le G.
15 L. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François-Régis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 J. LA FÊTE-DIEU. S Marc, m.
19 V. Ste Julienne de Falconieri.
20 S. S. Sylvère, pape.
21 D. S. Louis de Gonzague.
22 L. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 J. S. Guillaume, abbé.
26 V. SS. Jean et Paul, mart.
27 S. S. Ladislas, roi de Hong.
28 D. S. Léon II, pape.
29 L. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 J. Visitation de la Vierge.
3 V. S. Euloge, martyr.
4 S. S. Théodore, évêque.
5 D. S. Pierre de Luxemb.
6 L. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 J. SS. Martyrs de Gorcum.
10 V. Les sept Frères Martyrs.
11 S. S. Pie I, pape.
12 D. S. Jean Gualbert, abbé.
13 L. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêque.
15 M. S Henri, emp. d'Allem.
16 J. N.-D. du Mont Carmel.
17 V. S Alexis, confesseur.
18 S. S. Camille de Lellys.
19 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
20 L. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 J. S. Apollinaire, év. de R.
24 V. Ste Christine, v. et mart.
25 S. S. Jacques le Majeur, ap.
26 D. Ste Anne, mère de la Vier.
27 L. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 J. SS. Abdon et Sennen, m.
31 V. S. Ignace de Loyola.

Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 28.

Août.

—

1 S. S. Pierre-ès-Liens.
2 D. S. Alphonse de Liguori.
3 L. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 J Transfiguration de N. S.
7 V. S. Donat, év. et mart.
8 S. S. Cyriaque, martyr.
9 D. S. Romain, martyr.
10 L. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 J. S. Hippolyte, martyr.
14 V. S. Eusèbe, martyr.
15 S. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 D. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 L. SS. Joachim et Libérat, a.
18 M. Ste Hélène, impératrice
19 M. SS. Louis Florès, Jules.
20 J. S. Bernard, abbé.
21 V. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 S. S. Timothée, martyr.
23 D. S. Philippe Béniti.
24 L. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 J. S. Joseph Calasance.
28 V. S. Augustin, év. et doct.
29 S. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 D. Ste Rose de Lima, vierge.
31 L. S. Raymond Nonnat.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 26.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 J. S. Remacle, év. de Maest.
4 V. Ste Rosalie, vierge.
5 S. S. Laurent Justinien.
6 D. S. Donatien, martyr.
7 L. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 J. S. Nicolas de Tolentino.
11 V. SS. Prote et Hyacinthe.
12 S. S. Guy d'Anderlecht.
13 D. S. Amé, év. Sion en Val.
14 L. Exaltation de la Croix.
15 M. S. Nicomède, martyr.
16 M. *Q.-temps.* S. Corneille, év.
17 J. S. Lambert, év. de Maest
18 V. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 S. *Q.-temps.* S. Janvier, m.
20 D. S. Eustache, martyr.
21 L. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge et m.
24 J. N.-D. de la Merci.
25 V. S. Firmin, év. et martyr.
26 S. S. Cyprien et Ste Justine.
27 D. SS. Côme et Damien, m.
28 L. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.



Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 25.

Octobre.

—

1 J. S. Bavon, patr. de Gand.
2 V. S. Léodegaire, évêque.
3 S. S. Gérard, abbé.
4 D. S. François d'Assise.
5 L. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 J. Ste Brigitte, veuve.
9 V. S. Denis et ses comp., m.
10 S. S. François de Borgia.
11 D. S. Gommaire, p. de Lier.
12 L. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 J. Ste Thérèse, vierge.
16 V. S. Mummolin, évêque.
17 S. Ste Hedwige, veuve.
18 D. S. Luc, évangéliste.
19 L. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 J. S. Mellon, évêque.
23 V. S. Jean de Capistran.
24 S. S. Raphaël, archange.
25 D. SS. Crépin et Crépinien.
26 L. S. Evariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 M SS. Simon et Jude, apôt.
29 J. Ste Ermelinde, vierge.
30 V. S. Foillan, martyr.
31 S. S Quentin, martyr.



Premier Quartier le 3
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 25.

Novembre.

—

1 D. TOUSSAINT.
2 L. *Les Trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liège.
4 M. S. Charles Borromée, év.
5 J. S. Zacharie, S^e Élisabeth.
6 V. S. Winoc, abbé.
7 S. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 D. S. Godefroi, év. d'Am.
9 L. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 J. S. Liévin, év. et mart.
13 V. S. Stanislas Kostka.
14 S. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 D. S. Léopold, confesseur.
16 L. S. Edmond, archevêque.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 J. Ste Élisabeth de Thuring.
20 V. S. Félix de Valois.
21 S. Présentat. de la Vierge.
22 D. Ste Cécile, vierge et mar.
23 L. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 J. S. Albert de Louv., év.
27 V. S. Acaire, évêque.
28 S. S. Rufe, martyr.
29 D. *Avent.* S. Saturnin, mart.
30 L. S. André, apôtre.



Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 30.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 J. S. François-Xavier.
4 V. Ste Barbe, martyre.
5 S. S. Sabbas, abbé.
6 D. S. Nicolas, év. de Myre.
7 L. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. Conception de la Vierge.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 J. S. Melchiade, p. et m.
11 V. S. Damase, pape.
12 S. S. Valéry, abbé en Pic.
13 D. Ste Lucie, vierge et m.
14 L. S. Nicaise, évêque.
15 M. S. Adon, arch. de Vienne
16 M. *Q.-temps.* S. Eusèbe, év.
17 J. Ste Begge, vierge.
18 V. *Q.-temps.* Expect. de la V.
19 S. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 D. S. Philogone.
21 L. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 J. S. Lucien.
25 V. NOËL.
26 S. S. Étienne, premier m.
27 D. S. Jean, apôt. et évang.
28 L. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 J. S. Sylvestre, pape.



Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 30.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1910.

Questions pour le programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences*, pour 1909.

Élection des jurys : de la 2de période du XIVe Concours pour les *Prix De Keyn;* de la 9e période du *Prix Adelson Castiau;* de la 4e periode du *Prix Edouard Mailly ;* de la 1re période des *Prix Eugène Lameere* et *Charles Duvivier*.

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Adoption du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences*, pour 1909

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1908); *Prix De Keyn* (XIVe Concours, 2e période); *Prix de Stassart* (Histoire nationale, 7e période); *Prix de Saint-Genois* (4e période); *Prix Adelson Castiau; Prix Eugène Lameere* et *Prix Charles Duvivier*.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Mai. — Élection des membres, associés et correspondants, dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative* de l'Académie.

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le delai pour la remise des manuscrits destinés au Concours littéraire ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Juin. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme de son Concours annuel; désignation des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Le 30 de ce mois, délai pour la participation au Concours pour le *Prix Melsens* (2e période).

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours littéraire de la *Classe des Beaux-Arts.*

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection des membres, correspondants et associés, dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au Concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (partie littéraire et sujets d'art appliqué).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses [1].

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

[1] Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance a lieu le dernier dimanche de novembre.

Novembre. — Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Seance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 1re période du XVe Concours pour les *Prix De Keyn;* à la 9e période du *Prix Gantrelle;* à la 2e période du *Prix Charles Lagrange;* à la 4e période du *Prix Gluge* (1907-1908), à la 1re période du *Prix Leo Errera* ainsi que du *Prix Emile Laurent.*

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions, sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

ART. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :

Le Membre,

Monsieur le Secrétaire perpétuel
de l'Académie royale des Sciences, des Lettres
et des Beaux-Arts de Belgique,
(AU PALAIS DES ACADÉMIES)
à BRUXELLES.

ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BANG (W.), rue des Récollets, 18, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), avenue du Commerce, 80, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 20, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), chaussée de Charleroi, 223, à St-Gilles lez-Bruxelles.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue Montoyer, 75, à Bruxelles.
DANSE (Auguste), rue J.-B. Labarre, 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles, et à Vienne, Albrechtgasse (Autriche).
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron Jules), rue des Augustins, 31, à Liége
DE GREEF (Guillaume), rue Émile Banning, 86, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DE HEMPTINNE (A.), rue Basse des Champs, 51, à Gand.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DEMOULIN (Alphonse), rue Plateau, 10, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DERUYTS (Jacques), rue Sainte-Marie, 5, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), au Ministère des Sciences et des Arts, rue de la Loi, 10, à Bruxelles.

De Smedt (Ch.), au Collège Saint-Michel, boulevard Militaire, 775, à Etterbeek.

De Vriendt (Juliaan), rue des Fagots, 29, à Anvers.

De Wulf (Maurice), boulevard Bischoffsheim, 24, à Bruxelles.

Discailles (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles.

Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.

Durand (Théoph.), boulevard des 4 journées, 50, à St-Josse-t.-Noode.

Duvivier (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.

Fétis (Éd.), rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles.

Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.

Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.

Francotte (Ch.-J.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.

Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.

Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.

Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.

Gevaert (le baron A.), place du Petit-Sablon, 17, à Bruxelles.

Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.

Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.

Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.

Gossart (Ernest), à La Hulpe.

Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.

Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.

Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.

Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.

Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.

Janlet (Ém.), rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles (Bruxelles)

Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.

Khnopff (Fernand), avenue des Courses, 41, à Bruxelles.

Kurth (G.), à Assche (Brabant) et à Rome, Piazza Rusticucci.

Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.

Lambeaux (Jef), avenue Brugmann, 49, à Saint-Gilles.

Lameere (Auguste), avenue du Haut-Pont, 10, à Ixelles.

Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.

Lamorinière (J.-P.-J.), rue de la Province, 163, à Anvers.

LANCASTER (Albert), avenue Brugmann, 297, à Uccle.
LAUWERS (François), rue Général Van Merlen, 33, à Anvers.
LECLERCQ (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.
LENAIN (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
LE PAIGE (C.), à l'Observatoire de Liége.
LOHEST (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
LONCHAY (Henri), rue Vande Weyer, 38, à Schaerbeek.
MALAISE (C.), rue Latérale, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
MAQUET (Henri), rue du Trône, 20, à Bruxelles.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 44, à Liége.
MASSART (Jean), rue Albert de Latour, 44, à Schaerbeek.
MASSAU (Junius), avenue des Arts, 43, à Gand.
MATHIEU (Émile), rue Haut-Port, 56, à Gand.
MELLERY (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
MERCIER (Désiré), au Palais de l'Archevêché, à Malines.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
NYS (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
PELSENEER (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
PIRENNE (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
PLATEAU (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
PRINS (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
ROLIN (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
ROUSSEAU (Victor), avenue Van Volxem, 173, à Forest (Bruxelles).
RUTOT (A.), rue de la Loi, 177, à Bruxelles.
SMITS (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
SOLVAY (Lucien), rue Scailquin, 12, à St-Josse-ten-Noode.
SPRING (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.

STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
SWARTS (Frédéric), rue Guillaume Tell, 21, à Gand.
TARDIEU (Ch.), rue de la Tulipe, 38, à Ixelles.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
THOMAS (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.
TINEL (Edgar), boulevard Ste-Catherine, 2, à Malines.
VAN BAMBEKE (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.
VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.
VAN DEN EEDEN, rue d'Enghien, 20, à Mons.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.
VAN DER STAPPEN (Ch.), avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles.
VAN DUYSE (Flor.), rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.
VAUTHIER (Maurice), place de Jamblinne de Meux, 1, à Schaerbeek.
VERCOULLIE (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
WALTZING (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
WAUTERS (A.-J.), rue Paul Lauters, 71, à Ixelles.
WAUTERS (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
WAXWEILER (Ém.), avenue de la Couronne, 152, à Ixelles.
WILLEM (Victor), rue Willems, 8, à Gand.
WILLEMS (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à St-Josse-ten-Noode.
WILMOTTE (Maurice), rue André Dumont, 24, à Liége, et rue de la Ferme, 118, à Saint-Josse-ten-Noode.
WINDERS (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

RAUÏS (N.), *chef du Service du Secrétariat*, rue des Patriotes, 6, à Bruxelles (N.-E.).
MEIRSSCHAUT (Pol.), *chef du Service de la Bibliothèque*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
TOBAC (H.), *huissier de 1re classe*, avenue Beckers, 43, à Etterbeek.
TOBAC (L.), *huissier*, rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(16 Janvier 1908.)

LE ROI, PROTECTEUR.

Président de l'Académie pour 1908 : TINEL (Edgar).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : le chev. MARCHAL (Edm.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1908.

Le directeur de la Classe des Sciences, FRAIPONT (J.).
» » des Lettres, DUVIVIER (Ch.).
» » des Beaux-Arts, TINEL (Edgar).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, LANCASTER (A.).
» » des Lettres, MESDACH DE TER KIELE (Ch.).
» » des Beaux-Arts, FÉTIS (Éd.).

CLASSE DES SCIENCES.

FRAIPONT, J., directeur pour 1908.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ C.; à Gand	Élu le 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ C.; à Liége. . .	— 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain	— 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand.	— 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége. . .	— 14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	— 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	— 5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠ O.; à Louvain .	— 15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles .	— 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége. . .	— 15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége.	— 15 décem. 1897.
LANCASTER, Albert-B., ✠; à Uccle . . .	— 15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J., ✠; à Liége . . .	— 15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice, ✠; à Gand.	— 3 juin 1905.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P., ✠; à Cheratte. .	— 14 décem. 1906.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

Dupont, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort. . Élu le 15 décem. 1869.
Van Beneden, Édouard, ✠ C.; à Liége. . — 16 décem. 1872.
Malaise, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.
Plateau, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand . . — 15 décem. 1874.
Van Bambeke, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand. — 15 décem. 1879.
Gilkinet, Alfred-Charles, ✠ O.; à Liége. — 15 décem. 1880.
Mourlon, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles. — 15 décem. 1886.
Fredericq, Léon, ✠ O.; à Liége . . . — 14 décem. 1894.
Masius, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége. — 15 décem. 1896.
Vanlair, Constant.-F., ✠ O.; à Liége . . — 16 décem. 1899.
Fraipont, Julien-J.-J., ✠; à Liége. . . . — 16 décem. 1901.
Francotte, Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-Noode. — 15 décem. 1903.
Pelseneer, Paul; à Gand . . . . — 15 décem. 1903.
Gravis, A., ✠; à Liége. . . . . — 15 décem. 1905.
Lameere, Auguste, ✠; à Ixelles. . . . — 2 juin 1906.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

de la Vallée Poussin, Ch.-J.; à Louvain . Élu le 15 décem. 1898.
Massau, Junius, ✠ O.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1902.
Swarts, Frédéric; à Gand . . . . — 4 juin 1904.
Demoulin, Alphonse; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1905.
de Hemptinne, Alexandre; à Gand . . . — 8 juin 1907.

Section des Sciences naturelles.

Durand, Théoph., ✠; à St-Josse-t.-Noode. Élu le 4 juin 1904.
Lohest, Max., ✠; à Liége . . . . — 4 juin 1904.
Massart, Jean; à Schaerbeek . . . . . — 4 juin 1904.
Rutot, Aimé-Louis, ✠ O.; à Bruxelles. . — 2 juin 1906.
Willem, Victor; à Gand . . . . — 14 décem. 1906.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan.	Élu le	15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague	—	15 décem. 1887.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich.	—	15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington	—	15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, Jean-D.; à Amsterdam.	—	15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin	—	15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg	—	14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, Jacques-Henri; à Berlin	—	14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome	—	13 décem. 1895.
KLEIN, Félix; à Gœttingue	—	15 décem. 1897.
JORDAN, M.-E.-Camille; à Paris.	—	16 décem. 1899.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm	—	16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux.	—	15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris	—	15 décem. 1902.
DARWIN, Sir George-Howard; à Cambridge (Angleterre)	—	6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin	—	15 décem. 1903.
LENARD, Philippe; à Heidelberg	—	4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN; à Leyde	—	15 décem. 1905.
LE BON, Gustave; à Paris.	—	15 décem. 1905.
DARBOUX, Jean-Gaston à Paris	—	14 décem. 1906
WALLACH, Otto; à Gœttingue	—	8 juin 1907.
ARRHENIUS, Svante; à Stockholm.	—	8 juin 1907.
GAUTIER, Ern.-Justin-Armand; à Paris	—	8 juin 1907.
N.		
N.		

Section des Sciences naturelles (25 associés).

Hooker, Sir Joseph-Dalton; The Camp, Sunningdale, Berkshire (Angleterre) . . Élu le 16 décem. 1872.
Gosselet, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
Gaudry, Jean-Albert, ✠ O.; à Paris. . . — 16 décem. 1889
Engelmann, Th.-W.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1893.
Suess, Édouard; à Vienne . . . . — 14 décem. 1894.
Strasburger, Édouard, ✠ O.; à Bonn. . — 13 décem. 1895.
Geikie, Sir Archibald; à Londres . . . — 13 décem. 1895.
Treub, Melchior, ✠ C.; à Buitenzorg (Batavia) . . . . — 15 décem. 1896.
Haeckel, Ern.-Henri; à Iéna . . . . . . — 15 décem. 1897.
Chauveau, J.-B.-Aug.; à Paris . . . . . — 15 décem. 1897.
Pfeffer, Wilhelm; à Leipzig . . . . . . — 15 décem. 1897.
de Lapparent, A.-A.; à Paris. . . . . . — 15 décem. 1897.
Lankester, Edwin Ray; à Londres . . . — 15 décem. 1898.
Karpinsky, Alexandre; à St-Pétersbourg . — 15 décem. 1898.
Murray, Sir John; à Édimbourg . . . . — 16 décem. 1899.
Maupas, E.; à Alger . . . . — 16 décem. 1899.
Giard, Alfred, ✠; à Paris . . . . — 16 décem. 1901.
Pflüger, Édouard-Fred.-Wilhelm; à Bonn. — 15 décem. 1902.
Roux, Wilhelm; à Halle-s/S. . . . . . — 15 décem. 1903.
Lévy, Auguste-Michel; à Paris . . . . . — 15 décem. 1903.
von Koenen, Adolphe; à Gottingen . . . — 4 juin 1904.
De Vries, Hugo; à Amsterdam . . . . . — 15 décem. 1904.
Metchnikoff, Elie; à Sèvres . . . . . . — 3 juin 1905.
Koch, Robert; à Berlin. . . . . — 15 décem. 1905
Bütschli, Otto; à Heidelberg . . . . . . — 2 juin 1906.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DUVIVIER, Ch., directeur pour 1908.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . . Élu le 5 mai 1879.
STECHER, Jean-A., ✠ C.; à Liége . . . . — 9 mai 1881.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand . . . . — 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode. . . . . — 5 mai 1891.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le bon J.-R.-M.-Jules, ✠; à Liége . . . . — 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul, ✠ O.; à Gand. . . . . — 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ C.; à Assche (Brabant). — 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . . — 10 mai 1897
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Bruxelles. — 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠ O.; à Etterbeek . — 7 mai 1900.
WILLEMS, Alph., ✠ O.; à St-Josse-ten-Noode. — 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles . . . . — 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice, ✠; à Liége . . . . — 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand . . . . . . — 4 mai 1903.
GOSSART, Ernest, ✠ O.; à La Hulpe . . . — 6 mai 1907.

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. O.; à Vienne. . . . . Élu le 12 mai 1873

GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . Élu le 5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles . . . . — 4 mai 1891.
GIRON, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles . . . . — 9 mai 1892.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles . . . . — 6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Bruxelles . . . . — 11 mai 1896.
DUVIVIER, Charles-A., ✠ C.; à Bruxelles . . — 9 mai 1898.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠ O.; à Louvain . — 8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles. — 8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠ O.; à Bruxelles . . . . . — 5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ C.; à Malines . . . . — 5 mai 1902.
LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . . — 6 mai 1907.
ROLIN, Albéric, ✠ O.; à Gand. . . . . . . — 2 déc. 1907.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Schaerbeek . . . — 2 déc. 1907.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

CUMONT, Franz-Valery-Marie, ✠; à Bruxelles. Élu le 1 déc. 1902.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand. . . . . . . — 1 déc. 1902.
WALTZING, J.-P., ✠; à Liége . . . . . . — 7 déc. 1903.
FRANCOTTE, Henri, ✠ O.; à Liége . . . . . — 5 déc. 1904.
LONCHAY, Henri, ✠; à Schaerbeek. . . . . — 2 déc. 1907.

Section des Sciences morales et politiques.

WAXWEILER, Émile; à Ixelles . . . . Élu le 1 déc. 1902.
DE GREEF, Guillaume; à Ixelles . . . . . . — 1 déc. 1902.
DE WULF, Maurice; à Bruxelles . . . . . . — 2 déc. 1907.
N. . . . .
N. . . . .

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

D'ANTAS, le chev. MARTINS, ✠ G. C.; à Rome.	Élu le	6 mai	1872.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	—	10 mai	1875.
BOHL, Joan, ✠; à Amsterdam	—	9 mai	1881.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris . . .	—	5 mai	1884.
PERROT, Georges; à Paris	—	10 mai	1886.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	—	6 mai	1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam.	—	5 mai	1890.
LAVISSE, Ernest; à Paris	—	8 mai	1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai	1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	—	6 mai	1895.
FRIEDLAENDER, Louis; à Strasbourg . .	—	6 mai	1895.
REINACH, Théodore; à Paris.	—	11 mai	1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J.; à Paris	—	10 mai	1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai	1898.
DIELS, Hermann-Alex.; à Berlin	—	5 mai	1902.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Marie-Henry; à Paris.	—	1 déc.	1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc.	1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc.	1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc.	1903.
CHEVALIER, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans.	—	9 mai	1904.
LAMPRECHT, K.; à Leipzig	—	9 mai	1904.
SUCHIER, Hermann; à Halle-s/S.	—	8 mai	1905.
KRUMBACHER, Joh.-Karl-Michel; à Munich.	—	8 mai	1905.
BANG, M.-J.-J.-Willy; à Louvain	—	4 déc.	1905.
KERN, J.-B.-G.; à Leyde	—	2 déc.	1907.

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	—	10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	—	9 mai 1887.
CANONICO, Tancrède; à Florence	—	7 mai 1888.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	—	7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric; à Paris . . .	—	7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	—	7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris	—	6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c^te Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	—	5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	—	8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric, ✠ G. O.; à Saint-Pétersbourg.	—	8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford. . . .	—	8 mai 1893.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève	—	7 mai 1894.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	—	6 mai 1895.
BRYCE, James; à Washington	—	11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres	—	9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome	—	9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch., ✠ O.; à La Haye.	—	8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Copenhague .	—	8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam	—	7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest; à Lausanne.	—	6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise	—	7 déc. 1903.
HOLLAND, Thomas Erskine; à Oxford . .	—	7 déc. 1903.
BERTHELOT, fils, René; à Paris.	—	7 déc. 1903.
VON LISTZ, Franz; à Charlottenbourg (Berlin)	—	8 mai 1905.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

TINEL, Edgar, directeur pour 1908.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. .	Élu le	5 janv. 1882.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . .	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Laeken . . .	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon, ✠ O.; à Schaerbeek. . .	—	7 juill. 1904.
DE VRIENDT, Juliaan, ✠ C.; à Anvers . .	—	10 janv. 1907.

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
LAMBEAUX, Jef, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	9 janv. 1902.
VAN DER STAPPEN, Ch., ✠ O.; à Bruxelles .	—	6 juill. 1905.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠ O. à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 9 janv. 1896.
MAQUET, Henri-J., ✠ O.; à Bruxelles. . . — 9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 7 juill. 1904.

Section de Musique :

GEVAERT, le baron F.-Auguste, ✠ G. O.; à Bruxelles . . . . Élu le 4 janv. 1872.
RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . . — 3 avril 1879.
HUBERTI, L.-Gustave, ✠ O.; à Schaerbeek . — 2 avril 1891.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ C.; à Gand . . . — 10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ C.; à Malines . . . . . . — 9 janv. 1902.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard-L. F., ✠ G. O.; à Bruxelles. Élu le 8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . . . — 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
TARDIEU, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles . . . — 5 janv. 1893.
VAN DUYSE, Florim., ✠ O.; à Gand. . . . — 6 juill. 1905.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

CLAUS, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.) . . Élu le 7 janv. 1904.
LAMORINIÈRE, J.-P.-J., ✠ C.; à Anvers . . — 5 janv. 1905.
KHNOPFF, Fernand, ✠ O.; à Bruxelles . . — 10 janv. 1907.

Sculpture :

ROUSSEAU, Victor; à Forest lez-Bruxelles. Élu le 6 juillet 1905.

Gravure :

LAUWERS, François, ✠; à Anvers . . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

BRUNFAUT, J., ✠; à St-Gilles (Bruxelles). Élu le 5 janvier 1905.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . . — 9 janvier 1902.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

SOLVAY, Lucien, ✠; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 4 janvier 1900.
WAUTERS, Alph.-Jules, ✠; à Ixelles . . — 4 janvier 1906.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

HÉBERT, Aug.-Ant.-Ern., ✠ O.; à Paris . Élu le 12 janvier 1871.
FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres . — 8 janvier 1874.
ALMA TADEMA, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . — 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules-Joseph, ✠ C.; à Paris . — 8 janvier 1891.
ISRAËLS, Joseph, ✠ C.; à La Haye. . . — 5 janvier 1899.
CORMON, Fernand; à Paris. . . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin, ✠ C.; à Paris . . . . — 7 juillet 1904.

VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . Élu le 6 juillet 1905.
LAURENS, Jean-Paul; à Paris . . . . . — 4 janvier 1906.
MESDAG, H.-W., ✠ C.; à La Haye. . . — 4 janvier 1906.
BESNARD, Paul-Albert; à Paris . . . . — 10 janvier 1907.
SARGENT, John-Singer, ✠ O.; à Londres. — 10 janvier 1907.

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin, ✠; à Paris. — 5 janvier 1893.
FRÉMIET, Emmanuel; à Paris . . . . — 10 janvier 1901.
SAINT-GAUDENS, Augustus; à Windsor (Vermont), E.-U.-d'Amérique . . . . — 6 juillet 1905.
MARQUESTE, Laurent-Honoré; à Paris. . — 6 juillet 1905.
RODIN, Aug., ✠; à Paris . . . . . . — 4 janvier 1906.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne. — 5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . . — 4 janvier 1900.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . Élu le 5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Émile; à Paris. — 3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.
AITCHISON, George; à Londres . . . . — 7 janvier 1897.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
NORMAND, Alfred-N.; à Paris . . . . — 9 janvier 1902.
WEBB, Sir Aston; à Londres . . . . — 4 janvier 1906.
CAJRATI, Michel; à Milan. . . . . . — 5 juillet 1906.

Musique :

Saint-Saëns, Camille-Ch., ✠; à Paris .	Élu le 8 janvier 1885.
Bourgault-Ducoudray, Louis-Albert; à Paris	— 6 janvier 1887.
Massenet, Jules-E.-J., ✠ O.; à Paris. .	— 5 janvier 1893.
Reyer, L.-Et.-Ernest; à Paris	— 11 janvier 1894.
Cui, César; à Saint-Pétersbourg . . .	— 9 janvier 1896.
d'Indy, Vincent, ✠; à Paris.	— 7 janvier 1897.
Svendsen, Johan-Severin; à Copenhague	— 8 janvier 1903.
Rimsky-Korsakow, Nicolas; à Saint-Pétersbourg	— 7 juillet 1904.
Widor, Charles-Marie; à Paris	— 9 janvier 1908.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir Sourindro Mohun Tagore, ✠ C.; à Calcutta	Élu le 4 janvier 1877.
Bode, Guillaume; à Berlin	— 10 janvier 1889.
Gonse, Louis; à Paris.	— 11 janvier 1894.
Weale, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres .	— 9 janvier 1896.
Lafenestre, Georges-Édouard; à Paris .	— 10 janvier 1901.
Colvin, Sidney; à Londres	— 10 janvier 1901.
Justi, Charles-N.-H.; à Bonn.	— 10 janvier 1901.
Michel, Franç.-Em.; à Paris.	— 2 juillet 1903.
Bredius, Abraham, ✠ O.; à La Haye. .	— 7 janvier 1904.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, VAN DER MENSBRUGGHE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres

Membres :

LANCASTER (A.),	délégué	de la Classe des Sciences.
LE PAIGE,	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
BORMANS,	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
STECHER (J.),	id.	id.
GEVAERT (le baron),	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROBIE,	id.	id.
ROOSES,	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
LAGRANGE (Ch.).	BORMANS.	DE GROOT.
MOURLON.	DESCAMPS (B^on^).	HUBERTI.
SPRING.	GIRON.	HYMANS.
VAN DER MENSBRUGGHE.	ROLIN (A.).	MAQUET.
N	VAUTHIER (M.).	ROBIE.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . . , président.
Lancaster, membre.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, id.
N. . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Éd. Fétis. N. . . . N. . . . .

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

Gevaert (le baron), *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Radoux, membre.
Huberti, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

Fétis.
Gevaert (le baron).
Hymans.
Tardieu.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS (S.), président.

PIRENNE (H.), secrétaire-trésorier.

KURTH (God.), membre.

DEVILLERS (Léopold), id.

DE PAUW (N.), id.

CAUCHIE (A.), id.

BERLIÈRE (Ursmer), id.

BORMAN (chev. E.-Th.-F.-M. DE), membre suppléant.

FREDERICQ (Paul), id.

BALAU (Sylvain), id.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

MENDELÉEFF (Dmitri-Ivanowitch), associé, décédé à Saint-Pétersbourg, le 2 février 1907.

MOISSAN (Henri), associé, décédé à Paris, le 20 février 1907.

BERTHELOT (Marcelin-P.-E.), associé, décédé à Paris, le 18 mars 1907.

KELVIN (lord) [William THOMSON], associé, décédé à Londres, le 17 décembre 1907.

JANSSEN (Pierre-Jules-César), associé, décédé à Meudon, le 23 décembre 1907.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

MONCHAMP (Georges-M.-M.-J.), membre titulaire, décédé à Liége, le 12 juin 1907.

LAMY (Thomas-J.), membre titulaire, décédé à Louvain, le 30 juillet 1907.

SULLY PRUDHOMME (René-François-Armand), associé, décédé en sa villa de Chatenay, près de Paris, le 6 septembre 1907.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

GRIEG (Edw.-Hagerup), associé, décédé à Copenhague, au mois d'août 1907.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.
(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).
(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b[on] de Feltz.	1816-1820.	Nerenburger	1855.
Le p[nce] de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet.	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart.	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart.	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart.	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart.	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart.	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart.	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart.	1853.	Faider.	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	Ch. Loomans	1894
M.-N.-J. Leclercq	1879.	F.-A. Gevaert	1895.
Gallait	1880.	A. Brialmont.	1896.
P.-J. Van Beneden.	1881.	le c^te Goblet d'Alviella	1897.
Le Roy	1882.	Ch. Tardieu.	1898.
Éd. Fétis.	1883.	W. Spring	1899.
Dupont	1884.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Piot	1885.	Éd. Fétis	1901.
Alvin	1886.	Éd. Van Beneden.	1902.
De Tilly	1887.	P. Mansion.	1903.
Bormans.	1888.	le chev. Éd. Descamps	1904.
F.-A. Gevaert	1889.	F.-A. Gevaert	1905.
J.-S. Stas.	1890	J.-B.-V. Masius	1906.
G. Tiberghien	1891	Ern. Discailles.	1907.
Éd. Fétis.	1892.	Edgar Tinel	1908.
Van Bambeke	1893.		

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin	1846.
Wesmael	1847.
Verhulst	1848.
Le v[te] Du Bus	1849.
d'Omalius d'Halloy . .	1850.
De Hemptinne	1851.
Kickx	1852.
Stas	1853.
de Selys Longchamps .	1854.
Nerenburger	1855.
Dumont	1856.
Gluge	1857.
d'Omalius d'Halloy . .	1858.
Melsens	1859.
P.-J. Van Beneden . .	1860.
Liagre	1861.
de Koninck	1862.
Wesmael	1863.
Schaar	1864.
Nerenburger	1865.
d'Omalius d'Halloy . .	1866.
Le v[te] Du Bus	1867.
Spring	1868.
Nyst	1869.
Dewalque	1870.
Stas	1871.
d'Omalius d'Halloy . .	1872.
Gluge	1873.
Candèze	1874.
Brialmont	1875.
Gloesener	1876.
Maus	1877.
Houzeau	1878.
de Selys Longchamps .	1879.
Stas	1880.
P.-J. Van Beneden . .	1881.
Montigny	1882.
Éd. Van Beneden . . .	1883.
Éd. Dupont	1884.
Morren	1885.
Mailly	1886.
De Tilly	1887.
Crépin	1888.
Briart	1889.
Stas	1890.
F. Plateau	1891.
F. Folie	1892.
Van Bambeke	1893.
M. Mourlon	1894.
G. Van der Mensbrugghe.	1895.
A. Brialmont	1896.
Alfr. Gilkinet	1897.
Éd. Dupont	1898.
W. Spring	1899.
Ch. Lagrange	1900.
Jos. De Tilly	1901.
Éd. Van Beneden . . .	1902.
P. Mansion	1903.
L. Fredericq	1904.
P. De Heen	1905.
J.-B.-V. Masius . . .	1906.
C. le Paige	1907
J. Fraipont	1908.

Classe des Lettres.

Le bon de Gerlache	1846.
Le bon de Stassart	1847.
Le bon de Gerlache	1848.
Le bon de Stassart	1849.
de Ram	1850.
M.-N.-J. Leclercq	1851.
Le bon de Gerlache	1852.
Le bon de Stassart	1853.
de Ram	1854.
M.-N.-J. Leclercq	1855.
Le bon de Gerlache	1856.
de Ram	1857.
M.-N.-J. Leclercq	1858.
Le bon de Gerlache	1859.
Gachard	1860.
de Ram	1861.
De Decker	1862.
M.-N.-J. Leclercq	1863.
Gachard	1864.
Grandgagnage	1865.
Faider	1866
Roulez	1867.
Le bon Kervyn de Lettenhove	1868.
Borgnet	1869.
Defacqz	1870.
Haus	1871.
De Decker	1872.
Thonissen	1873.
Chalon	1874.
le bon Guillaume	1875.
Ch. Faider	1876.
Alphonse Wauters	1877.
de Laveleye	1878.
M.-N.-J. Leclercq	1879.
Nypels	1880.
H. Conscience	1881.
Le Roy	1882.
Rolin-Jaequemyns	1883.
Wagener	1884.
Piot	1885.
P. Willems	1886.
Tielemans	1887.
Bormans	1888.
Potvin	1889.
Stecher	1890.
G. Tiberghien	1891.
T. Lamy	1892.
Paul Henrard	1893.
Ch. Loomans	1894.
L. Vanderkindere	1895.
A. Henne	1896.
le cte Goblet d'Alviella	1897.
F. vander Haeghen	1898.
A. Giron	1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
P. Fredericq	1901.
G. Kurth	1902.
N.	1903.
le chev. Éd. Descamps	1904.
G. Monchamp	1905.
P. Thomas	1906.
Ern. Discailles	1907.
Ch. Duvivier	1908.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Portaels	1878.
Navez	1847.	Le chev. de Burbure	1879.
Alvin	1848.	Gallait	1880.
F. Fétis.	1849.	Balat.	1881.
Baron	1850.	Siret	1882.
Navez	1851.	Éd. Fétis	1883.
F. Fétis	1852.	Slingeneyer	1884.
Roelandt	1853.	Pauli	1885.
Navez	1854.	Alvin	1886.
F. Fétis	1855.	Fraikin	1887.
De Keyser	1856.	Robert	1888.
Alvin	1857.	Gevaert.	1889.
Gme Geefs	1858.	Schadde	1890.
F. Fétis	1859.	H. Hymans.	1891.
Baron	1860.	Éd. Fétis	1892.
Suys	1861.	Samuel	1893.
Van Hasselt	1862.	J. Stallaert.	1894.
Éd. Fétis	1863.	F.-A. Gevaert	1895.
De Keyser	1864.	Th. Radoux	1896.
Alvin	1865.	Th. Vinçotte	1897
De Busscher	1866.	Ch. Tardieu	1898.
Balat	1867.	J. Robie.	1899.
F. Fétis	1868	Alfr. Cluysenaar	1900.
De Keyser.	1869.	Éd. Fétis	1901.
Fraikin.	1870.	H. Maquet.	1902.
Gallait	1871.	G. Huberti.	1903.
Éd. Fétis	1872.	Le comte J. de Lalaing.	1904.
Alvin.	1873.	F.-A. Gevaert.	1905.
De Keyser	1874.	Max Rooses	1906.
Balat.	1875.	J. Winders.	1907.
Gevaert	1876.	Edgar Tinel	1908.
Alvin	1877.		

NOTICES BIOGRAPHIQUES



Paul de Vigne

NOTICE

SUR

PAUL DE VIGNE

MEMBRE DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

né à Gand le 26 avril 1843, décédé à Bruxelles le 13 février 1901 (1).

Le 13 février 1901 mourait à Schaerbeek (Bruxelles) le sculpteur Paul de Vigne, né à Gand le 26 avril 1843. Il avait été élu correspondant de la Classe des beaux-arts le 7 janvier 1894; il en devint membre titulaire le 10 janvier 1895.

En Paul de Vigne disparut une des personnalités de notre époque qui a le plus honoré l'art belge, autant par le grandiose de ses conceptions plastiques que par leur beauté, la pureté et l'élégance de leurs formes et de leurs lignes sculpturales.

(1) Lors de la mort de Paul de Vigne, M. Charles Tardieu avait accepté d'écrire sa biographie pour l'*Annuaire* académique. Je remercie mon distingué confrère de m'avoir autorisé à le remplacer. Je suis d'autant plus sensible à cette gracieuseté confraternelle que c'est moi qui ai parlé au nom de la Classe des beaux-arts aux funérailles du célèbre sculpteur.

L'éminent confrère appartenait à une excellente famille gantoise chez qui la culture des arts était un véritable patrimoine : Pierre de Vigne, son père, à qui la monumentale statue du tribun Jacques d'Artevelde, place du Vendredi, à Gand, a valu une juste renommée, et Félix de Vigne, son oncle, peintre et écrivain érudit.

C'est dans l'atelier de son père que Paul de Vigne commença son apprentissage; c'est aux Académies de Gand puis d'Anvers qu'il alla se perfectionner; c'est à l'Académie de Louvain, avec les conseils du professeur de sculpture Gérard vander Linden, qui devait devenir son beau-frère, qu'il fortifia ses sentiments d'artiste et d'où datent ses réels débuts sous l'égide paternelle de Louis de Taye, alors le directeur de l'institution.

Paul de Vigne fut d'abord un fervent admirateur de Rude, qu'il appelait « le Rubens de la sculpture » : le célèbre Dijonnais, dont le sentiment de la composition théâtrale n'a pas été sans une forte influence sur le *d'Artevelde* de son père, l'enthousiasmait par l'expression de force et le grandiose de ses conceptions. Il devait devenir ensuite, lorsqu'il alla en Italie, admirateur de la manière originale et du réalisme de Donatello, qui se manifeste surtout dans le *Saint Jean* de l'abside de San Zanobi, première chapelle à gauche dans le dôme de Santa Maria del Fiore, de Florence, statue en présence de laquelle la pensée se reporte au *Moïse* de Michel-Ange, à Saint-Pierre in Vincoli de Rome, et surtout au *Saint Georges* de la façade nord d'Or San Michele, de Donatello (1), ce maître incomparable dont

(1) BURKHARDT, *Le Cicerone*. (L'ART MODERNE, p. 346.)

tant de nos artistes compatriotes se sont inspirés; puis les marbres du Musée des Offices, ceux du Vatican et du Capitole eurent aussi une grande action sur le développement de son éducation artistique.

Doué d'une grande tenacité de caractère et surtout de cette force morale qui a distingué la race des de Vigne, Paul aborda, en 1864, les grands concours dits Prix de Rome. Il avait déjà la hantise de l'Italie, car au Salon de Gand de 1868 se trouva de lui une statuette, modelée depuis 1866, représentant Fra Giovanni Angelico da Fiesole, le bienheureux *(beato)* peintre dont Florence possède les plus admirables productions : « J'ai conçu, disait-il, mon Fra Angelico assis. D'une main il tient un livre et de l'autre une palette. Il lève les yeux vers le ciel et je voudrais mettre dans son expression quelque chose d'extatique. Mon but est d'être très réaliste dans l'exécution; aussi je ne veux rien faire sans avoir la nature sous les yeux ! »

C'est Deckers, d'Anvers, qui obtint le premier prix en 1864. De Vigne reprit courage et aborda le concours de 1869 : il était sorti victorieux de l'épreuve préparatoire; mais au concours définitif, il fut classé second, avec Louis Dupuis, de Lixhe (lez-Liége). Gustave Marchant, des Sables-d'Olonne (France), fut couronné; malheureusement de santé délicate, la mort l'enleva avant qu'il pût jouir de sa pension.

Ce second échec n'était pas de nature à décourager de Vigne, c'est-à dire de chercher à satisfaire ses puissantes aspirations d'aller voir cette Italie de ses rêves. Les insuccès des concours ne sont pas toujours sans appel

en ceux qui se sentent le réel amour de l'art, pour arriver à vaincre les inégalités du sort. Paul prit la résolution d'aller à ses frais dans la terre classique des arts.

« Avant mon arrivée en Italie, écrivit-il dans une de ses lettres (datée de juillet 1870), publiées par Edmond-Louis de Taye fils (1), je n'avais pas la moindre idée de cet art si noble et si beau. En effet, il est impossible de s'en rendre compte sans visiter le pays où il s'est développé. Les quelques copies ou reproductions, d'ailleurs rares, que possèdent nos musées ne peuvent faire comprendre l'importance de cet art parfaitement original, qui n'emprunte ses éléments à aucune source étrangère et qui est parvenu par une plastique noble et grande à exprimer les idées et les mœurs du temps. Or, c'est là une qualité essentielle de l'art vraiment digne et que l'on constate partout où il a été porté à un suprême degré de beauté. Une chose m'étonne extrêmement : c'est que les artistes en général, et surtout les sculpteurs, négligent presque complètement l'étude de cette époque. Quelques-uns l'effleurent superficiellement et beaucoup l'envisagent comme une réminiscence de l'antiquité. Combien rares sont ceux qui parviennent à classer d'une manière judicieuse cette suprême phalange des grands artistes qui précèdent Michel-Ange ! C'est à peine si, en Belgique, nous soupçonnons l'existence des della Robbia, du Verrocchio et de Donatello, le plus grand de tous, celui qui illumine réellement son siècle et toute la génération suivante, celui qui, dans ses productions, a effleuré parfois

(1) *Les artistes belges contemporains*, p. 212.

les plus belles œuvres grecques et qui, dans sa *Frise des Enfants* qu'on admire au Musée des Uffizzi (1), a trouvé, comme Phidias, le véritable secret de modeler le bas-relief. Donatello nous dit qu'il faut le traiter par grandes masses vivement arrêtées et d'une grande sobriété de lignes. Rien n'est plus intéressant que de suivre cet artiste depuis ses premières œuvres à travers les différentes phases de son talent jusqu'à son plus haut degré de développement. On le voit d'abord sacrifier à la tradition, mais déjà alors, cependant, il imite la nature. Peu à peu le maître se débarrasse de la tutelle de l'école précédente, prend des allures plus libres et finit par arriver, dans ses dernières œuvres, à une grandeur d'exécution et à une beauté plastique qu'on ne retrouve que chez les Grecs. Et toujours il conserve cette force d'expression qui fait que ses conceptions sont vivantes, animées et qu'elles resteront éternellement belles. »

Nous n'avons pu résister à reproduire toute cette lettre parce qu'elle rend, mieux que je ne saurais le faire, l'état d'âme de l'artiste qui l'a écrite, lorsqu'on évoque ses trois plus admirables productions, lesquelles sont la plus haute expression de son beau talent pour réaliser par le marbre et par le bronze :

L'Immortalité, l'une des perles du Musée de Bruxelles, que Paul De Vigne exécuta en mémoire de son ami

(1) Aujourd'hui dans l'Opera del Duomo, ou l'OEuvre de la Cathédrale. BURCKHARDT (p. 349) n'en est pas content ; il l'appelle *Reliefs d'anges musiciens ?* œuvres d'atelier assez lourdes, dit-il. Et cependant M. Émile Wauters en a tiré un parti admirable dans son *Van der Goes*.

Liévin de Winne, marbre qu'il considérait comme son œuvre la plus parfaite ;

Le *Triomphe de l'Art*, ce grandiose groupe en bronze qui décore la façade du Palais des beaux-arts, rue de la Régence, à Bruxelles ;

Et le monument *Breydel et de Coninck*, groupe colossal de deux figures, en bronze, élevé par la ville de Bruges, en 1888, pour rappeler aux Belges la mémoire de ces héroïques défenseurs des libertés communales.

Ces trois compositions géniales, dont nous parlerons plus amplement bientôt, sans compter nombre d'œuvres d'un haut mérite, perpétueront, dans l'auréole de la célébrité, le nom des de Vigne, déjà si vaillamment porté.

Paul de Vigne était à peine à Florence, que Donatello allait devenir son idéal, comme Rude l'avait été lors de ses premières études à Louvain. Il quitta à regret la ville des Médicis après plusieurs mois passés notamment dans cette galerie des Offices, fasciné surtout par les géniales productions du maître dont les plus admirables créations font partie, entre autres, comme nous l'avons déjà dit, de la décoration ornementale du dôme de Brunelleschi, et surtout d'Or San Michele, à laquelle il avait collaboré avec Ghiberti et Nanni di Banco.

De Vigne n'arriva à Rome que vers la fin de 1870. Il stationna d'abord à Arezzo, la ville natale de Pétrarque, de Vasari, de l'Arétin. A Cortone, il apprit à connaître l'art étrusque. Pérouse, également sur la route de Rome mais par Foligno, le retint quelque peu. C'est à Pérouse, comme on sait, que prit naissance l'école de peinture de l'Ombrie qui date de Dante, qu'illustrèrent Ottaviano

Nelli, de Gubbio (XVe siècle), Gentile da Fabriano (né entre 1360 et 1370), où était venu travailler Pietro Vannucci, qui prit de son séjour dans la cité le nom du Pérugin; le suave Vannucci, chez qui travailla Raphaël, était de Città della Pieve, non loin de Chiusi (1446-1524); il devint la gloire de l'école de l'Ombrie, à la suite de l'essor tenté par Ben. Bonfigli (seconde moitié du XVe siècle) pour s'élever au-dessus du style local, tentative à laquelle il arriva admirablement. Giovanni di Pietro, surnommé *lo Spagna* (de son pays natal), y avait travaillé au temps où y vivait le Pérugin. Lo Spagna se distinguait par sa facilité de production comme au surplus tous les peintres de l'école de l'Ombrie; ses œuvres égalent celles de la jeunesse de Raphaël. Pérouse et puis Assise (la ville natale du poète élégiaque Properce et de saint François), que de Vigne visita aussi, par les magnifiques vues que de leurs remparts on a sur les environs, ont un caractère tout exceptionnel qui laisse une impression ineffaçable, surtout Assise, situé dans un site d'une beauté incomparable (1).

Cortone doit également sa beauté pittoresque et son caractère de ville étrusque à sa situation dans les Apennins et à ses antiquités; la ville est au-dessus du val de Chiana, à la même altitude à peu près que Pérouse et Assise. Cortone est la ville natale de Luca Signorelli (1441-1523), le précurseur de Michel-Ange, comme on l'appelle. Les environs sont baignés par le célèbre lac Trasimène, au bord duquel se livra la bataille qu'Annibal remporta le 23 juin 217 (avant Jésus-Christ) (2)

(1) BURCKHARDT, pp. 569-582.
(2) POLYBE, III, 83 — TITE LIVE, XXII, 4.

sur le consul romain C. Flaminius. Les environs suggérèrent à Paul de Vigne les réflexions suivantes sur le caractère de poésie tragique et héroïque qui enveloppe la contrée :

« Il est impossible, dit-il dans une de ses multiples lettres au pays natal, de décrire la sensation que l'on éprouve à l'aspect du lac Trasimène! A la vue de cette immense nappe d'eau qui se perd à l'horizon, involontairement la pensée se reporte à l'époque d'Annibal. Ce lieu impose la mélancolie la plus grandiose. J'ai joui de ce spectacle du haut des rochers de Cortone à l'heure où le soleil se couche. C'est dire que ces moments ne s'oublient pas! »

Le voici à Rome! La ville éternelle lui suscita d'abord quelque mauvaise humeur, effet peut-être du voyage et du temps (il pleuvait), ainsi que des conditions de fatigue dans lesquelles il aborda la ville de Saturne et de Jacob. Il qualifie Saint-Pierre de petite église exécutée sur une échelle colossale! Dans la ville même, au Trastévère, il ne remarqua que « des rues vides, dit-il, boueuses, et quelques sales linges se balançant aux fenêtres! »

Il n'avait pas encore fait la connaissance, non seulement des citadins et des citadines, du peuple de la ville et des faubourgs, mais aussi des campagnols et des contadines. Il n'avait pas même été déjà en rapport avec les modèles qui, chaque jour, sont couchés sur les marches de l'escalier de la place d'Espagne, et dans la via del Babuino, près de l'église Saint-Athanase, curieux types qui, en général, viennent pour la plupart des montagnes. Ces campagnols, ces figures si pittoresques de la campagne

romaine, qui disparaissent de plus en plus, passent leur vie à cheval comme gardiens de bœufs, de buffles aux immenses cornes, ou bien de chevaux; ils portent alors de grandes guêtres, d'énormes éperons, un large manteau couleur gris terne, un petit chapeau de feutre écrasé sur la figure et un *pungolo* ou longue lance armée d'une pointe de fer; ce costume leur donne un aspect de Fra Diavolo. Quant aux paysans des montagnes mêmes, ils ont les jambes enveloppées de bandes de toile, des *zoccolo* ou sandales, une culotte collante, une veste plutôt jetée sur une des épaules et un chapeau de feutre en forme de cône ou tromblon, orné de rubans et de fleurs.

Bientôt l'admiration s'empara de de Vigne devant la Rome antique, et surtout devant les admirables richesses d'art de ses galeries.

C'est de Rome que Paul de Vigne écrivit à un de ses amis, au mois d'août 1871 : « Les artistes qui ne font à Rome qu'un séjour de courte durée quittent la ville célèbre en emportant l'impression la plus mauvaise! Ils éprouvent tous une déception à la vue de cet amas de ruines et d'édifices de tous les styles et de toutes les époques. La néfaste influence du Bernin a d'ailleurs gâté la ville. Cette sculpture sans consistance, ces statues dont les draperies sont agitées par le vent des quatre points cardinaux, ce mauvais goût général produit la plus pénible impression. J'avoue que je fis piteuse mine lorsqu'au mois de décembre j'arrivai à Rome, l'œil encore impressionné par les élégances de l'art florentin. Peu à peu, cependant, j'ai reconnu mon erreur. Mes

souvenirs du passé se sont alors éveillés et le livre d'Ampère (1) à la main, j'ai étudié avec un véritable plaisir la grande Rome historique. »

Le trop court séjour de de Vigne à Florence ne lui avait pas laissé le temps d'y produire une œuvre personnelle quelconque. Il n'en fut pas de même à Rome, dans ce calme quelque peu sépulcral de la ville des Césars, dont la pompe pontificale n'a pas réveillé les splendeurs de l'antiquité et du moyen âge; l'annexion des États du Pape à l'Italie venait d'avoir lieu. un voile de deuil planait dans l'air, comme si Rome venait de mourir.

Vingt siècles ont passé sur la Rome impériale, ainsi que sur la Rome pontificale; ils n'ont pas changé l'allure de ses habitants et de ses quartiers antiques, surtout le Trastévère et la Suburre. Si à chaque coin de rue de Florence vous frôlez des groupes qui semblent conspirer comme au temps des factions guelfe et gibeline, presque à chaque rue ou coin excentrique de la Rome actuelle vous côtoyez des groupes d'hommes drapés jusqu'aux yeux dans un grand manteau sombre, porteurs de feutres écrasés. Ils semblent plongés dans l'espoir de voir revenir les jours glorieux de leurs ancêtres, lorsque ceux-ci étaient les maîtres du monde (2).

(1) *La Grèce, Rome et Dante.* 1848, in-18.

(2) Le dimanche, on rencontre les *fattori*, gardeurs de bœufs, radieux dans leurs habits de fête : chapeau pointu, habit bleu, culotte idem, grandes bottes éperonnées, tels qu'on représente les brigands en *Fra Diavolo ;* en semaine ils conduisent le bétail, à cheval, le fusil sur l'épaule, vêtus des pieds à la tête de peaux de boucs, comme autant de Robinsons Crusoé.

Quel est celui d'entre nous qui, en parcourant pour la première fois Rome, n'a été douloureusement impressionné, comme Paul de Vigne, devant les œuvres du Bernin et de ses émules? Seule. la colonnade du Vatican, que les Romains appellent la *Colonacc*, peut trouver grâce.

Andrea Sansovino (1460-1529) (1), le premier et le plus noble des représentants de la sculpture du XVIe siècle, le maître de douceur et de beauté, comme on l'a appelé, dont l'école avait cherché à produire de réelles œuvres plastiques, et qui a payé le dernier tribut d'admiration à l'antiquité, avait été le novateur du style romain de sculpture qui subsista jusque vers 1630 : la représentation de la forme humaine d'après les lois déterminées du contraste et de l'équilibre (legs des Grecs) paraissait assurée. Commença alors le maniérisme romain (1580 à 1630), l'ancien et le nouveau naturalisme, les hardiesses séductrices de Michel-Ange (lesquelles, entre autres, ont été si mal comprises pour plus d'un prix belge de Rome), l'absence de principes dans les draperies, peut-être dans l'ignorance encore du réel art de leur

(1) Ses deux œuvres principales, qui ont établi sa gloire et qui lui assurent à jamais un rang élevé parmi les sculpteurs de la Renaissance, sont les tombeaux des prélats Vego Basso et Sforza Visconti, dans le chœur de Santa Maria del Popolo, à Rome (1505-1507). BURCKARDT ajoute : « On y trouve encore, dans l'ordonnance, le système d'encadrement du XVe siècle. Les figures allégoriques sont encore de demi-grandeur dans leurs niches, elles ont cette beauté plus générale, empruntée à l'antique, qui apparaît ici pour la première fois et dans toute sa force. » *Le Cicerone* (L'ART MODERNE, p. 429.)

arrangement. La peinture en ce temps possédait la grandeur et la légitimité, tandis que, comme le dit avec raison Burckhardt (1), les lois les plus essentielles de la sculpture lui étaient sacrifiées; il en résulta que dans toute œuvre élevée, idéale, il y eut dès lors un germe de contradiction! Au relief, qui était devenu un supplément de la peinture, la sculpture en ronde bosse, préservée jusque-là, succomba. L'art de Phidias, qui avait été habitué à marcher le premier, suivit la nouvelle école de peinture.

Cette nouvelle école de sculpture, dont le Bernin, ce favori d'Urbain VII, fut le plus incommensurable représentant, et qui, avec ses émules (1630 à 1780), a doté l'Italie de plus d'œuvres que celle-ci n'en possédait depuis l'antiquité, cette nouvelle école s'est cependant distinguée par son grand talent pour l'art décoratif; elle montra à un haut degré le sens d'adapter la sculpture à l'architecture ; elle avait l'entente des grands ensembles.

Ce qui réconforta de Vigne à Rome pour le travail, c'est le contact des compatriotes qu'il y rencontra : le statuaire Mignon, dont Liége s'honore de posséder des œuvres magistrales; Naert, de Bruges, et E. Dieltjens, d'Anvers, tous les deux prix de Rome pour l'architecture, le premier en 1866, le second en 1871; Xavier Mellery, qui obtint en 1870 le prix de Rome pour la peinture; le peintre liégeois Philippet, boursier de la fondation Darchis; le Tournaisien André Hennebicq, prix de Rome pour la peinture en 1865; et le peintre Coppieters, d'Ypres, dont il épousa la veuve, née Aline De Nayere.

(1) Page 471 de son *Cicerone*. (Art moderne.)

De Vigne se retrouva aussi avec son heureux rival du grand concours de peinture auquel il avait pris part en 1869, Gustave Marchant, des Sables-d'Olonne (France), qui mourut en 1873, au début de ses quatre années de voyages réglementaires (1). Enfin, les compositeurs Franz Servais et J.-B. Van den Eeden se trouvaient aussi à Rome.

Qui ne connaît ce beau type romain, ce type si pur, ce visage si caractéristique qui subsiste depuis l'époque antique? Ce type excita bientôt en de Vigne l'ardent désir de le reproduire.

Dès que Paul de Vigne se sentit complètement maître de ses moyens, il s'enhardit à mettre au jour une œuvre à caractère personnel : sa *Girasole* (l'héliotrope) ou la Clytie mythologique, cette jolie statue en marbre qui depuis 1872 fait partie du Musée de peinture de Gand, a une réelle valeur artistique. Selon le *Dictionnaire de la Fable* de Fr. Noël, Clytie était fille de l'Océan et de Téthys ou d'Eurynome et d'Orchamus, roi de Babylonie; elle fut aimée par Apollon, qui la quitta pour Leucothoé, sa sœur. Clytie découvrit l'intrigue de sa rivale à son père et se laissa mourir de faim, tournant sans cesse les yeux vers le Soleil jusqu'à ce qu'Apollon la métamorphosa en héliotrope ou tournesol. C'était, comme on le voit, un adorable motif pour exprimer le désespoir d'une abandonnée. « Ce sujet, disait le jeune sculpteur, m'a permis de faire une étude approfondie de la nature humaine, car c'est surtout à Rome, écrit-il,

(1) Mme Ve Paul de Vigne a offert au Musée de la rue de la Régence le buste en bronze de Gustave Marchant, fait par son mari.

que l'on trouve de beaux modèles et que l'on peut établir une comparaison favorable entre l'antiquité et la vérité (au point de vue de la statuaire), tout en admirant avec quelle science l'art grec a interprété le type humain (1). »

Edmond de Taye, au sujet de l'évolution de Paul de Vigne dans son esthétique dès son séjour à Rome, en donne l'explication suivante : « Nous devons cependant à la vérité de dire qu'à Rome, oubliant un peu le style florentin devant lequel il était tombé en extase, le sculpteur s'assimila plutôt le caractère de l'art antique proprement dit. Loin de diminuer, cette tendance se développa, au contraire, dans la suite. Ce point, sur lequel nous aurons l'occasion d'insister plus tard, a une importance dont la nature n'échappe à personne Il explique l'aspect général des œuvres du maître, nous montre la base principale de son éducation artistique et nous fait comprendre la subtilité de son individualité aiguisée d'ailleurs par un dilettantisme passionné (2). »

La vigoureuse organisation artistique de de Vigne s'étendait jusqu'à la musique, qu'il connaissait admirablement et dont il avait le sentiment à un haut degré, comme peut en témoigner l'excellent confrère Van den Eeden, avec qui il entreprenait dans le cercle des compatriotes à Rome, l'exécution des œuvres des principaux maitres classiques, à ne citer. entre autres, que Gluck et Beethoven.

Après un court séjour à Gand, en 1873, chez ses parents, Paul de Vigne reprit le chemin de l'Italie : « Je

(1) *Les artistes belges contemporains*, p. 214.
(2) *Ibid.*

suis revenu enfin à Rome, écrit-il de nouveau. La ville m'a fait une impression réelle. Voir Rome, c'est bien, mais la revoir, c'est mille fois plus beau ! On la comprend mieux ; on l'apprécie davantage et puis le contraste avec les villes du Nord est plus frappant. Certes, pour le statuaire, le milieu est unique. Pour ce qui me concerne, cette impression me pénètre tant, que c'est seulement ici que je me sens vraiment porté à aimer follement la sculpture. En Belgique, mille causes entravent l'inspiration de l'artiste. C'est vous dire que je me trouve complètement dans mon élément et que j'ai une quantité de projets, grands et petits, dont je voudrais au plus tôt peupler mon atelier (1). »

C'est en un milieu d'amis dévoués qu'il déclara plus tard, à M. Edmond de Taye, le fils de l'ancien ami de la famille qui l'avait entouré de soins et de conseils paternels lorsqu'il était à Louvain, qu'il a passé à Rome les plus belles années de sa vie, produisant successivement quelques-unes de ses meilleures œuvres, parmi lesquelles il y a lieu de citer aussi de nombreux bustes. Son *Héliotrope* précitée, la *République* qu'il exposa au Salon de Bruxelles de 1872, sa *Béatrice* qui figura à Spa en 1878, tandis que sa *Domenica*, actuellement au Musée d'Anvers, avait paru la même année au Salon de Bruxelles. Il avait fait aussi à Rome un bronze représentant une *Jeune fille de Pompéi*, et un autre bronze qu'il appela *Volumnia*, ainsi qu'une *Jeune Romaine*, que l'on put admirer au Salon de Gand de 1877.

C'est en 1875 que Paul de Vigne vint se fixer à Bruxelles.

(1) *Les artistes belges contemporains*, p. 215.

C'est en cette même année que le Gouvernement lui confia l'exécution des cariatides du Conservatoire royal de Musique. rue de la Régence, à Bruxelles, que Cluysenaar achevait.

C'est incontestablement à Paris, où de Vigne arriva en 1877, pour s'inspirer des élégances de l'art français, et d'où il ne revint qu'en 1882, que sa personnalité comme maître s'affirma complètement. Charles Tardieu, qui y dirigeait alors l'*Art*, lui fut très précieux par ses conseils.

La mort d'un vieil ami d'enfance, né comme lui à Gand, le peintre Liévin de Winne, lui inspira l'admirable allégorie : *L'Immortalité*, figure debout, une des perles du Musée de la rue de la Régence, à Bruxelles; nous l'avons déjà citée.

C'est à Paris qu'il entreprit le modèle du groupe : *Le Couronnement de l'Art* ou *L'Art récompensé,* que l'architecte Balat lui avait commandé pour orner, avec le groupe demandé à Charles Vander Stappen : *L'Enseignement de l'Art*, la façade du Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, groupe qu'il acheva à Bruxelles et qu'il fit alors couler en bronze en 1885. Cette œuvre grandiose de proportions et d'allures fut, comme nous l'avons déjà dit, la deuxième phase du génial talent de Paul de Vigne dont la première avait été son *Immortalité*, citée plus haut; la dernière fut son colossal groupe, également en bronze, de *Breydel et de Coninck,* qui orne la Grand'Place de Bruges, et dont le modèle fut exposé au Salon de Bruxelles de 1888.

Paul de Vigne considérait son *Immortalité* comme son œuvre la plus parfaite. En effet, elle se distingue par

une délicatesse extrême de formes sur des lignes pures, suaves et élégantes. De Taye a dit avec raison que la facture irréprochable, la beauté précieuse du marbre et la pureté simple de la composition contribuent à développer le charme qu'offre cette œuvre de style, qui est assurément une des plus remarquables de l'école belge. De Vigne était sous l'influence des maîtres florentins lorsqu'il produisit cette œuvre sensationnelle.

Dans son majestueux groupe du *Couronnement de l'Art*, véritable œuvre de plein air, de Vigne a eu le réel sentiment du grandiose comme statuaire pour la décoration des grands édifices publics. Le *Génie des Arts* est représenté sous la forme d'un éphèbe ou d'un adolescent aux formes de toute beauté; debout sur un chapiteau composite, il s'élance, la palme du triomphe à la main, vers les régions sereines où plane l'Immortalité; à sa gauche, une Gloire lui tend une couronne, tandis qu'à sa droite la Renommée sonne la victoire. Déjà à Paris, en 1889, à l'Exposition universelle, le modèle avait eu un succès énorme et lui valut la grande médaille d'honneur. André Michel, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1), proclamait que de Vigne avait le sentiment de la statuaire monumentale; « son groupe, disait-il, est largement conçu, hardiment jeté, traité avec une belle ampleur décorative »

Le colossal monument de Jean Breydel et Pierre de Coninck, les deux chefs des Milices brugeoises qui anéantirent en 1302, dans la plaine de Groeningue près de Courtrai, l'armée de Philippe le Bel, bataille connue

(1) XXXI[e] année (2[e] semestre), t. II, 1889, p. 402.

sous le nom des Éperons d'or à cause des milliers d'éperons arrachés aux chevaliers français, constitue, comme nous l'avons déjà dit, la troisième et dernière manière de Paul de Vigne.

Il s'agissait de donner à cette œuvre, tout autant dans les bas-reliefs et dans les cariatides que dans les statues des héros, le caractère de la belle et forte race flamande.

La nature spéciale du sujet a conduit le statuaire, a-t-on fait remarquer (1), à oublier un instant son culte absolu de la tradition et celui du nu plastique pour ne songer qu'à produire une œuvre éloquente, capable d'éveiller l'impérieux souvenir des plus célèbres noms dont l'histoire héroïque des vieilles cités flamandes fasse mention.

On avait ouvert un concours international pour arriver aux plus heureux résultats possibles. De Vigne, sur dix-sept concurrents, obtint le prix proposé et conséquemment la commande du monument.

Le groupe est à la fois une page d'histoire et une œuvre d'art, a dit avec raison de Taye. « Dans ses fières et sévères lignes, il célèbre nettement et d'une manière en quelque sorte patriotique, la victoire de l'élément communal contre l'élément féodal, celle du peuple contre la noblesse, celle des droits de la patrie contre la tyrannie de l'étranger. Il rappelle aussi les luttes mémorables entre les Leliaerts (les partisans de la fleur de Lys) et les Clauwaerts (les Flamands), ceux dont le mystérieux mot de passe : *Schild en Vriendt*, était un arrêt de mort pour les soldats français ! De Vigne a donc su imprimer à ce beau groupe la force d'un véritable

(1) De Taye, p. 217.

monument historique. Il a nettement rendu l'esprit de l'époque. Ses héros flamands ne sont pas seulement des personnages bien campés et crânement modelés, mais ils expriment toute la synthèse sociale d'une des plus belles pages de l'histoire de la Belgique à l'époque où la ville de Bruges, aujourd'hui somnolente dans son antique gloire, était le centre principal du commerce européen !

» Le maître a traduit admirablement cette fierté humaine et cette force calme mais sévère des vaillants chefs flamands. C'est surtout sous ce rapport que son travail l'emportait de beaucoup sur les seize projets que la mise au concours du groupe avait produits.

» Jean Breydel, le doyen des bouchers, et Pierre de Coninck, le chef des tisserands, forment un groupe d'une véritable beauté d'allure. L'effet dramatique est exprimé avec l'intensité nécessaire pour ne pas devenir théâtral ou conventionnel par l'exagération. D'autre part, la note symbolique est fournie avec la même sobriété : casque féodal, épée, charte, etc. Tels qu'ils sont là, étudiés du reste au point de vue physiologique, les deux héros sont vraiment les ennemis célèbres de la domination française, les courageux chefs des métiers brugeois et les implacables adversaires de Philippe le Bel (1). »

Le monument fut solennellement inauguré en 1887. Le public salua par ses applaudissements la grande maîtrise de de Vigne.

Lors de l'exposition du modèle, au Salon de Paris de 1889, « le groupe, dit André Michel, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, lui avait paru admirable ». Les deux héros

(1) De Taye, p. 217.

sont debout sur une tour crénelée; leurs mains se rejoignent sur la garde d'une grande épée de combat, comme s'ils prêtaient serment; derrière eux flotte l'étendard des Communiers, tandis que sous leurs pieds gît l'oriflamme aux fleurs de lys; quatre bas-reliefs, séparés par des cariatides et représentant les principaux épisodes de la bataille, entourent la partie supérieure de ce soubassement.

C'est avec raison qu'Edmond de Taye a fait valoir le respect que de Vigne professait pour le grand art et la tradition. Seulement, hâtons-nous de le dire aussi, à ses yeux la tradition c'est l'art antique seul, l'art grec, c'est-à-dire l'art pris aux sources les plus pures et les plus fécondes du passé, l'art idéalisé, par exemple, par Phidias. Pour le maître, pour de Vigne, la tradition, ce n'est donc ni l'amour du suranné, ni une tendance routinière au respect d'un classicisme quelconque plus ou moins théâtral, mais simplement la notion de la haute mission sociale de l'art (1).

De Taye fait ensuite parler de Vigne en ces termes : « J'aime à diriger mes aspirations et mes regards vers l'art antique, parce qu'il conserve éloquemment le principe le plus pur, le plus élevé du beau en combinant la *Vérité,* c'est-à-dire la nature, avec l'*Idéal,* c'est-à-dire la manifestation la plus digne de l'individualité. Dans l'art en général, et particulièrement en matière de sculpture, il faut toujours manifester le respect de la nature pour éviter la convention, le superficiel et l'insuffisant. J'admire assurément la modernité dans

(1) De Taye, p. 219.

l'art, dont la mission est de traduire les tendances d'une époque; mais si, par modernité, on suppose le développement de genres secondaires, indignes de la majesté du grand art, j'estime que le niveau esthétique de l'époque doit infailliblement baisser. L'artiste ne doit traduire que les grandes idées. Il a le devoir de parler à l'âme tout en flattant l'œil. L'art doit exprimer de nobles pensées. La sculpture, principalement doit se consacrer surtout aux grandes choses sous peine de déchoir ou de tomber dans la médiocrité. Le principe de cette branche de l'art n'admet jamais la vulgarité, et une œuvre plastique, n'éveillant que des idées ou des sentiments d'un ordre secondaire, ne saurait dépasser le niveau de la banalité. La statuaire la plus digne est monumentale. Elle doit parler aux masses. »

D'autre part, voici l'opinion de Paul de Vigne sur le nu : « Le nu, dit-il, est la base de la statuaire et la source éternelle où les raffinés de l'art viendront toujours puiser leurs plus pures conceptions. Le nu n'est pas seulement beau, mais il est au-dessus de tout et restera toujours la plus belle expression de l'art. On objecte que les mœurs ont changé depuis les Grecs, et qu'il est illogique de montrer au public des formes généralement cachées par les vêtements. Au point de vue esthétique, cette observation, d'ailleurs bourgeoise, n'a aucune valeur, car l'art est au-dessus des caprices de la mode. Le nu n'est pas seulement la force de la sculpture, mais il en est aussi la noblesse, puisque cet art est exclusivement basé sur le raffinement des formes et que dans le nu esthétique réside l'idéal de la ligne ! »

Il n'entre pas dans mes intentions, pour terminer cette

notice, de faire ici le catalogue complet des productions de Paul de Vigne, catalogue dans lequel nous parlerions successivement de chacune de ses œuvres.

Rappelons seulement sa belle statue en marbre de Marnix de Sainte-Aldegonde, depuis 1890 au square du Petit Sablon, à Bruxelles, statue dont l'auteur soumit, à l'Exposition universelle de Paris de 1889, le modèle de la tête comme étude de cette grande figure de nos annales politiques du XVI[e] siècle ; son monument commémoratif, érigé en 1878 à Gand, à la mémoire de l'horticulteur-botaniste Louis Van Houtte ; et celui érigé en 1893, à Courtrai, à la mémoire de l'illustre patriote le chanoine de Haerne ; son monument funéraire de l'avocat Metdepenningen, au cimetière de Gand, et celui de la famille Gevaert, au cimetière d'Evere, monuments datant, tous les deux, aussi de 1893.

Narcisse et *Psyché,* bustes en bronze, datant de 1878, sont au Musée de la rue de la Régence, ainsi que sa *Poverella* endormie tenant son violon sur ses genoux.

La *Muse de l'histoire* (1881), *Amertume* (1889), etc.

Et enfin, les bustes si caractéristiques du professeur Moke, au Palais des Académies, du poète Emmanuel Hiel et du peintre Eugène Smits, au Musée de la rue de la Régence, de Charles Van Hulthem, au Casino de Gand, de M. Wilson, qui légua sa collection de tableaux à la ville de Bruxelles, de Jules Philippet.

On lui connaît aussi un médaillon en bronze ayant pour sujet : *Le Sommeil,* ainsi que quatre bustes en bronze, au Musée de la rue de la Régence.

Paul de Vigne avait été chargé, avec l'architecte Émile Janlet, du projet de monument commémoratif élevé par

la ville de Bruxelles, place de Brouckere, à la mémoire du bourgmestre Anspach. Il en sculpta, en marbre, le portrait-médaillon de Jules Anspach et la figure couchée représentant *la Senne*. Il est aussi l'auteur du Saint-Michel en cuivre jaune surmontant le couronnement de l'obélisque.

Les honneurs ne manquèrent pas à notre illustre confrère.

Il fut élu correspondant de l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France, ainsi qu'associé de l'Académie royale des beaux-arts de Berlin ; il faisait partie, comme membre agrégé, du corps académique de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

Il fut également Officier de l'Ordre de Léopold de Belgique et de l'Ordre de Saint-Michel en Bavière, chevalier de la Légion d'honneur et de la Couronne de chêne du Grand-Duché de Luxembourg.

Chev. Edmond Marchal.

LISTE

DES

PRINCIPALES ŒUVRES DE PAUL DE VIGNE.

Fra Angelico da Fiesole. Statuette. (Gand, 1868.)
Buste du professeur Moke. Marbre. (Palais des Académies, 1870.)
Héliotrope. Statue en marbre. (Musée de Gand.)
La République. Buste en bronze.
Jeune Italienne. Buste en marbre. (Bruxelles, 1872.)
Buste de Charles Van Hulthem. Marbre. (Gand, 1874.)
Domenica. Statue en plâtre.
Jeune Pompéienne. Buste en bronze.
Cariatides, pour le Conservatoire royal de Bruxelles.
Volumnia. Buste en bronze. (Bruxelles, 1875.)
Emmanuel Hiel. Buste en bronze.
Domenica. Statue en marbre pour le Musée d'Anvers. (1876.)
Femme romaine. Buste en bronze. (Gand, 1877.)
Buste de M. Wilson. Bronze. (Musée communal, à Bruxelles.)
Poverella. Statuette en marbre.
Monument commémoratif à la mémoire de l'horticulteur Louis Van Houtte, érigé à Gand en 1878.
Psyché. Buste en bronze. (Musée royal, à Bruxelles.)
Narcisse. Buste en bronze (Paris, 1878.)

Le Couronnement de l'Art. Esquisse pour un des groupes de la façade du Palais des beaux-arts, rue de la Régence. (Bruxelles, 1880.)

La Muse de l'histoire. (Bruxelles, 1881.)

L'Immortalité. Marbre. Allégorie, exécutée en mémoire du peintre Liévin de Winne. (Musée royal, à Bruxelles. 1883.)

Le Triomphe de l'Art. Groupe en bronze à la façade du Palais des beaux-arts, rue de la Régence, à Bruxelles.

Le monument Wilson, au Musée communal, à Bruxelles. (1885.)

Monument Breydel et de Coninck, Grand'Place à Bruges. (1888.)

Amertume. (Gand, 1889.)

Tête d'homme. Étude pour une statue de Marnix de Sainte-Aldegonde. (Paris, 1889.)

Monument commémoratif à la mémoire de Mgr de Haerne, érigé à Courtrai en 1895. Groupe et statue de marbre.

Monument funéraire pour la famille Gevaert, au cimetière de la ville de Bruxelles, à Evere. Bas-relief en marbre.

Le Sommeil. Médaillon en bronze. (Bruxelles, 1893.)

Buste de Jules Philippet.

Psyché. Buste en ivoire.

Tête d'homme. Étude. (Bruxelles, 1894.)

Monument à la mémoire du bourgmestre Anspach, place de Brouckere, à Bruxelles. En collaboration avec l'architecte Émile Janlet.





Imp Ch. Wittmann

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

LÉON VANDERKINDERE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Molenbeek-Saint-Jean le 22 février 1842, mort à Uccle le 9 novembre 1906 (1).

C'est comme historien que Léon Vanderkindere est entré à l'Académie et qu'il y a, durant vingt-trois ans, apporté à la Classe des lettres une collaboration si active et si précieuse. Pourtant, l'histoire ne l'avait pas attiré dès l'abord. Il n'y est même venu, si l'on peut ainsi dire, que par hasard. Mais aussitôt qu'il s'y fut adonné, sa vigoureuse intelligence s'en éprit fortement. Elle a occupé une place de plus en plus considérable dans

(1) Je me suis largement aidé, pour la composition de cette notice, de l'excellente étude publiée par MM. L. Leclère et G. Des Marez, sous le titre : *Léon Vanderkindere (1842-1906)*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1907, pp. 401-464.

sa vie si remplie. Et il est intéressant encore de constater que, par une évolution singulière, Vanderkindere, après avoir débuté par de larges études de synthèse, s'est plongé ensuite d'une ardeur sans cesse croissante, dans la solution des problèmes spéciaux les plus ardus et dans la pratique de l'érudition pure. Son œuvre historique, dont le premier grand ouvrage est cette brillante fresque qui s'appelle le *Siècle des Artevelde*, s'est close, trop tôt hélas! par les minutieuses et pénétrantes analyses de la *Formation des principautés belges au moyen âge*. Nous aurons à rechercher plus loin les motifs de ce changement d'attitude. Mais il fallait l'indiquer en commençant comme le trait le plus caractéristique peut-être de l'activité intellectuelle de Vanderkindere, et aussi comme la meilleure preuve du besoin passionné d'exactitude et de clarté qui fut l'un des traits les plus saillants de son esprit.

I

Léon Vanderkindere naquit le 22 février 1842 à Molenbeek-Saint-Jean. Son père, Albert Vanderkindere, appartenait à cette bourgeoisie riche qui constitua durant longtemps l'appui le plus solide du parti libéral. Il prit une part active à la vie politique. Délégué au Congrès libéral de 1846 par le canton de Molenbeek, il siégeait déjà à cette époque sur les bancs de la gauche au Conseil provincial du Brabant, dont il fit partie de 1844 à 1850, et de 1856 jusqu'à sa mort, en 1859. Il remplit de plus les fonctions de bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean de 1842 à 1848, et depuis 1854, celles de bourgmestre

d'Uccle, où il avait d'importantes propriétés. Le jeune Vanderkindere reçut donc dès ses premières années, la double empreinte qu'il conserva jusqu'au bout. Il tint pour ainsi dire de naissance et son libéralisme et cet intérêt pour la chose publique qui devait toujours l'empêcher de devenir un pur savant de cabinet, un érudit ne trouvant dans les textes que des mots au lieu d'y voir le reflet même de la vie

Il fut durant ses premières années un enfant peu expansif, replié sur soi-même et d'une timidité dont l'homme fait ne parvint jamais à se défaire complètement et qu'il s'appliqua à dissimuler sous un masque de froideur Les brillantés qualités de son esprit demeuraient cachées. Elles commencèrent à se révéler au cours de ses études moyennes, qu'il fit à l'Athénée de Bruxelles. Doué d'une curiosité universelle, il s'appliqua également à toutes les branches qu'on lui enseignait. Il suivit avec la même application les cours de sciences naturelles et ceux de lettres et de langues anciennes. Ses connaissances en botanique — science pour laquelle il conserva toute sa vie une prédilection marquée, que son beau jardin d'Uccle lui permit de satisfaire et qui le reposait de ses multiples travaux — étonnaient chez un adolescent. En 1859, il terminait brillamment la première phase de ses études, en obtenant au concours général de la rhétorique le premier prix de composition française et le premier prix de version grecque.

C'est ainsi préparé qu'il entra, la même année, à l'Université de Bruxelles, pour y faire son droit. Il y trouva un milieu singulièrement actif et vivant. « Quand je m'assis sur les bancs de la candidature en philosophie,

nous a-t-il raconté lui-même, Verhaegen vivait encore; à ses côtés se trouvaient quelques-uns des créateurs de l'œuvre de 1834; le corps professoral, en grande partie renouvelé, était pénétré de la *foi libérale* des premiers jours; tous pratiquaient un véritable apostolat : Altmeyer, cet évocateur à la parole vibrante et originale, Tiberghien, qui enseignait la philosophie du libéralisme, Van Bemmel qui, sous une forme plus douce, n'avait ni moins d'enthousiasme ni moins de fermeté. Profonde était l'impression que ces maîtres exerçaient sur les jeunes esprits. » Elle le fut surtout sur celui de Vanderkindere. A la parole de ses maîtres, son libéralisme familial devint une doctrine consciente d'elle-même, une véritable philosophie non seulement politique, mais aussi morale. Elle lui donna la règle de vie à laquelle il devait jusqu'au bout rester fidèle. La liberté lui apparut, dès lors, dans tous les domaines, en religion, en morale, en politique comme dans l'ordre économique, la condition essentielle du développement de l'humanité, le but suprême à atteindre et duquel dépendaient à la fois la dignité et la valeur de l'individu. Dès lors, tout ce qui s'oppose à elle — en dehors de la liberté d'autrui — doit être également condamné. Une Église hiérarchisée, un État centralisateur doivent disparaître comme des entraves barrant la route au progrès. En vertu d'une nécessité logique de sa philosophie, Vanderkindere sera donc nettement anticlérical, et il sera aussi, du moins pendant assez longtemps, antifrançais. La France ne vient-elle point, en effet, au moment où il s'éveille à la pensée, de subir le coup d'État de Napoléon III; n'est-elle point tombée dans le plus complet despotisme et ne s'en accommode-t-elle pas avec

une résignation que l'on pourrait prendre pour de la reconnaissance?

Suivant les tempéraments, des doctrines aussi nettes, une *foi* aussi profonde poussent les hommes à l'action ou à l'étude. Les uns éprouvent le besoin impérieux de faire triompher des idées qui leur apparaissent avec le caractère de vérités évidentes; les autres, regardant en eux-mêmes plutôt qu'au dehors, songent tout d'abord à compléter, si l'on peut dire, leurs convictions, à les enrichir, à les éprouver, à en rechercher les raisons profondes, à en examiner les conséquences. C'est à ceux-ci qu'appartenait Vanderkindere. Son libéralisme ne le conduisit point, comme tant de ses brillants contemporains dont il fut le condisciple ou l'ami, à l'action politique directe. Il lui servit pour ainsi dire de ressort pour bander son activité intellectuelle; la force qu'il mettait en lui s'appliqua tout de suite à l'étude.

Dès la candidature en philosophie, il songe, tout en préparant ses examens, à entreprendre un travail sur l'œuvre de Jacques Van Maerlant. D'où vient ce choix? C'est qu'il voit dans le poète de Damme le prophète de la démocratie flamande, l'ennemi des princes, le barde de cette démocratie urbaine qui a vaincu à Courtrai et dans laquelle il salue l'héroïque défenseur de la liberté contre le despotisme. Ce travail projeté, d'ailleurs, il ne l'écrivit pas. Mais il était utile d'en relever ici le dessein. Ne peut-on pas le considérer, en effet, comme la première ébauche, dans l'esprit du jeune étudiant, de ce *Siècle des Artevelde* que l'homme mûr devait écrire?

Les études juridiques semblent avoir exercé moins d'action sur Vanderkindere que son premier contact avec

les lettres et la philosophie. L'enseignement technique, professionnel, qu'il trouva dans la faculté de droit ne convenait point à un esprit aussi curieux, aussi avide de connaître. Sans doute, son intelligence développa encore, par la casuistique juridique, les qualités natives de précision et le besoin d'exactitude et de netteté dont nous parlions plus haut. Mais il ne montrait plus l'ardeur que ses premiers maîtres lui avaient communiquée. Il eut hâte, après avoir conquis son diplôme de docteur en droit (1863), de retourner à ses premières études. Il s'inscrivit au doctorat en philosophie et lettres dont il sortit, en 1865, avec la plus grande distinction.

L'ancien programme de nos doctorats en philosophie avait, on le sait, un caractère encyclopédique. Il ouvrait aux étudiants le champ de la philologie et de la philosophie, mais sans leur apprendre à en labourer par eux-mêmes aucune partie. On en sortait l'esprit orné, on n'en sortait point capable de travail scientifique. J'ajoute, puisqu'il s'agit ici d'un historien, que par une bizarrerie assez inexplicable, l'histoire était absente de ces études. Le législateur qui, en Belgique, impose à la fois aux universités le programme des examens, ce qui est légitime, et le programme des cours, ce qui cesse de l'être, avait visiblement considéré l'histoire comme un genre littéraire accessible à tout homme cultivé sans qu'il fût pour cela besoin d'une préparation quelconque. Et en fait, tous les historiens de notre pays n'avaient-ils pas été jusqu'alors des autodidactes?

Vanderkindere ne put donc s'initier à l'Université à ce métier d'historien dans lequel il devait exceller plus

tard. Il était également curieux de tout. « Je m'occupais successivement, nous dit-il, d'histoire, de philosophie, de philologie ; je flirtais tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre ; je n'avais contracté d'union durable avec aucune de ces disciplines » Bref, il ne se spécialisait pas — et il l'a plus tard déploré ; — mais devons-nous le déplorer avec lui ? Je ne sais. Sans doute, la spécialisation de l'enseignement est chose excellente, et les résultats qu'elle a produits dans notre pays depuis qu'on l'y a introduite sont là pour l'attester. Mais ne risque-t-elle pas pourtant en soumettant trop tôt les jeunes hommes à une discipline un peu étroite, d'énerver chez eux la spontanéité la fantaisie créatrice, le goût des idées générales, et d'obscurcir, par une érudition prématurée, le spectacle même de la vie ? Bienfaisante pour la moyenne des intelligences, ne présente-t-elle aucun danger pour les esprits les plus vigoureux ? Or, Vanderkindere était de ceux-là, et faut-il regretter que, capable d'embrasser de vastes horizons, il se soit laissé aller au plaisir qu'il y éprouvait, qu'il ait meublé sa mémoire d'une foule de connaissances variées qu'il avait la force de synthétiser et d'organiser, qu'il ait enfin consacré à lire des philosophes le temps qu'il eût pu employer à discuter des textes et à critiquer des sources ? Lorsque, en 1865, il quitta le doctorat en philosophie et lettres, il n'était certes pas un érudit. On ne lui avait jamais parlé ni de paléographie ni de diplomatique, et il ignorait aussi profondément que tout le monde autour de lui, ce qu'est un séminaire historique. De tout cela devait, plus tard, résulter pour lui, bien du temps perdu, bien des difficultés, çà et là, peut-être, dans ses œuvres, quelques

défauts de méthode qu'un enseignement plus pratique lui eût sans doute évités. Mais il avait beaucoup lu, beaucoup réfléchi, envisagé les plus hautes questions sur lesquelles l'homme puisse penser, et qui nous dira si un dressage plus strict ne lui eût point fait perdre quelques-unes des qualités qui justement le distinguent?

A quoi songeait-il alors à les employer? Lui-même sans doute eût été fort embarrassé de répondre à la question. Il ne semble pas qu'il ait pensé bien sérieusement à se consacrer au barreau. Riche et n'étant pas obligé de choisir une carrière lucrative, il se préparait plutôt, tout en continuant ses études, à la vie politique. Et comment en eût-il pu être autrement puisque l'enseignement tel qu'il existait alors n'avait pu faire de lui un technicien de la science? Mais il envisageait de haut les affaires publiques. Son libéralisme philosophique, s'il lui désignait le parti dans lequel il devait se classer, lui laissait d'autre part l'indépendance intellectuelle que ne peuvent pas, que ne doivent pas peut-être, posséder les politiciens de profession. Ce qui l'attirait, ce n'étaient point les querelles des groupes se disputant le pouvoir : c'étaient les grandes réformes à accomplir pour amener le pays à l'idéal qu'en ces années de jeunesse il rêvait pour lui. Dès 1862, avant même d'avoir pris le titre de docteur en droit, il entrait au *Cercle littéraire*, fondé par quelques jeunes hommes animés d'espoirs analogues au sien et qui, en grand nombre, ont joué plus tard dans la nation un rôle considérable, les Hector Denis, les Émile Féron, les Charles Buls, et bien d'autres. La petite brochure verte tirée à cinquante exemplaires et qui renferme le résumé des discussions

du Cercle du 1er février 1862 au 13 mai 1864, atteste l'ardeur que Vanderkindere y apporta. Elle nous le montre prenant la parole dans presque toutes les séances et faisant inscrire à l'ordre du jour les questions suivantes : Quelle doit être l'éducation des femmes? Quelle est la situation actuelle de la Belgique? Quelle est sa valeur politique? Quelle est la voie qu'elle doit suivre? L'homme qui n'a pas de religion positive, où peut-il trouver un appui dans le malheur? De l'influence démoralisatrice de l'art sur la société. Quel doit-être le rôle d'une capitale?

Toutes ces questions se distinguent, on le voit, par leur caractère théorique. Elles rentrent plutôt dans le domaine de la morale et de la sociologie que dans celui de la politique. Et la manière dont elles sont développées trahit, chez leur auteur, un caractère foncièrement intellectuel, aux convictions nettes et d'un tour légèrement dogmatique. Il s'y révèle un esprit orienté exclusivement vers la science, lui demandant tout à la fois le bonheur social et le bonheur individuel, la considérant enfin comme une véritable religion, seule capable de mettre l'homme en communion avec la divinité et de lui donner « la liberté complète de la vie de l'âme ». Dans cet enthousiasme sincère pour la science, source de tout bien, le jeune homme de vingt et un ans qu'est alors Vanderkindere ne craint pas de lancer un véritable anathème au sentiment et à l'art qu'il inspire. « Ce qui s'oppose à la diffusion de la libre pensée, c'est le sentiment. Son influence se fait sentir dans toute question et nuit à la vérité; il faut réagir contre sa prépondérance. La culture trop exclusive de l'art aux dépens

de la science mène aux plus tristes résultats. La destination de l'artiste n'est pas de faire de l'art pour l'art, sans tenir compte de son influence, sans avoir ni but ni intention. Puisque l'art conduit à certains résultats, il doit être réfléchi et l'on ne peut, oubliant sa haute mission, prodiguer les fantaisies dans la société. Beau est loin d'être synonyme de bien; l'antiquité s'est trompée en disant que le beau est la splendeur du bien. Il ne faut pas se laisser entraîner par l'attraction de l'esprit vers le beau; cette tendance peut être dangereuse et mener à l'aveuglement, si l'éducation et la science ne viennent la tempérer... Je ne nie pas la beauté de l'art, mais il n'est qu'une manifestation intellectuelle d'un ordre inférieur; il doit animer la science. C'est à celle-ci et à la pensée qu'il appartient de dominer; le sentiment et l'art doivent être vivifiés par elles, et rester ainsi dans les limites de leur destination, qui est de porter des remèdes aux maux de la société et d'améliorer sa situation (1). »

On excusera cette longue citation de paroles juvéniles. Sans doute, Vanderkindere eût souri lui-même dans son âge mûr de l'exagération de leurs termes Mais il n'en reste pas moins incontestable qu'elles font saisir une tendance permanente de sa pensée, et que, jusqu'au bout, il est resté fidèle à ce culte de la vérité et de la science qu'il proclame ici avec l'énergie — et peut-être l'intolérance — d'une foi sincère et profonde. Une telle tournure d'esprit à un tel âge n'est pas chose banale; elle suffit à témoigner de la vigueur intellectuelle du jeune Vanderkindere.

(1) *Cercle littéraire. Résumé des discussions*, pp. 50-51.

Son adhésion également entière et un peu intempérante à la théorie des races lui constitue, dès lors, une autre originalité. Il semble l'avoir due, au moins en partie, à ses relations avec un ami de sa famille, M. Bauduin, flamingant et germaniste enthousiaste qui s'était constitué une bibliothèque nombreuse d'ouvrages consacrés aux problèmes ethnographiques. Il est permis de croire, en outre, que l'aversion de Vanderkindere pour la politique française du temps l'avait fait se tourner vers l'Allemagne et l'Angleterre, et qu'elle le rendit germanophile, si l'on peut dire, par libéralisme L'opposition qui existe entre la France du coup d'État et l'Angleterre de Gladstone, par quoi s'explique-t-elle? Par la race. Et la race encore nous donnera la raison de l'apparition du protestantisme au XVIe siècle. « En effet, les races latines tendent à la centralisation, les races germaniques à la liberté... Celles-là se distinguent surtout dans les arts; celles-ci dans les sciences. » Et cet aphorisme, sans doute, ne répond pas à la réalité. Mais à quel point il répond à la nature intime de celui qui le formule! Tout ce qui lui est le plus cher, la science et la liberté, il le trouve chez les peuples germaniques! Désormais c'est eux que l'on doit suivre et que l'on doit imiter. Aussi bien, la Belgique n'est-elle point de race germanique? Il faut lui rendre conscience de sa nature pour la sauver de son engourdissement et du danger menaçant de la centralisation. Et dès lors, par amour du bien public autant que par l'intérêt que présente le problème, Vanderkindere se plonge dans l'étude des races.

C'est à elle qu'il consacra son premier livre, publié en 1868, sous le titre de : *De la Race et de sa part d'in-*

fluence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples. Il le présenta comme thèse d'agrégation à l'Université de Bruxelles. L'effort scientifique qu'il venait d'accomplir en l'écrivant l'avait donc en même temps éclairé sur sa voie. Il avait résolu de se vouer à l'enseignement supérieur, et cela dans une Université où se manifestait en une seule activité le double culte qui était le sien : celui de la science et celui du libéralisme.

C'est un peu plus tard, en 1870, qu'il fit un voyage en Allemagne, où l'attiraient à la fois ses sympathies germaniques et le désir d'élargir encore le champ de ses connaissances. Il suivit pendant quelque temps les cours de l'Université de Berlin, qu'illustraient alors les Curtius, les Mommsen, les Ranke, les Droysen, les Treitchke, etc. Chose assez curieuse pour un futur médiéviste, il ne chercha point à se faire admettre dans un séminaire historique. Il se borna à entendre les leçons publiques des professeurs les plus célèbres. Et le choix qu'il fit parmi elles atteste l'éclectisme d'un homme qui ambitionne une culture encyclopédique et ne songe point du tout à se spécialiser dans une discipline déterminée. Il entendit Mommsen et Curtius pour l'histoire ancienne, Droysen pour l'histoire de la Prusse moderne, Zeller pour la philosophie grecque. Il n'oublia pas même la grammaire latine que Hübner enseignait avec éclat. Bref, le programme qu'il se constitua ainsi rappelle d'assez près le programme de notre doctorat en philosophie de l'époque. Il ne soupçonnait point que les cours théoriques ne sont qu'une partie du haut enseignement. Il ignorait que c'était dans les petites salles bourrées de

livres des « séminaires », où professeurs et élèves assis à la même table commentaient ensemble les textes et où ceux-ci initiaient « pratiquement » ceux-là à la méthode critique, que résidait le secret de la supériorité scientifique de l'Allemagne. Rien d'étonnant dès lors s'il quitta Berlin non sans une certaine déception. « Je m'étais toujours imaginé, écrit-il, que, pour n'avoir pas suivi les cours d'une université allemande, j'étais condamné à une misérable infériorité. Je vois aujourd'hui qu'il n'en est rien ; ces cours sont très bons, très savants, mais les livres des professeurs que j'ai entendus valent cent fois leurs leçons. » D'accord! Mais de ces illustres professeurs, il n'avait entendu justement que les généralités souvent un peu banales des *öffentliche Vorlesungen* : il n'avait pas pénétré dans les laboratoires où se préparaient ces livres qu'il admirait tant.

C'est pendant son séjour à Berlin que Vanderkindere fut appelé assez inopinément à la vie politique. A vrai dire, il ne pouvait y échapper et, d'ailleurs, ne songeait pas à le faire. L'ardeur de son libéralisme, ses relations avec plusieurs jeunes hommes, ses amis ou ses compagnons d'études qui déjà étaient entrés dans l'arène, aussi bien que la situation de sa famille et le souvenir du rôle joué par son père, le désignaient tout naturellement au choix des associations libérales de l'arrondissement de Bruxelles. Un soir du mois de mai 1870, parcourant au café l'*Indépendance belge,* il fut fort surpris d'apprendre qu'il était porté sur la liste des candidats aux élections provinciales pour le canton d'Ixelles, dont la commune d'Uccle faisait alors partie. Il inclina d'abord à se dérober « par paresse et aussi par défiance de moi »,

écrivait-il le 16 mai. « Quelle figure pourrais-je jouer là ? » Pourtant, il finit par accepter le mandat qui lui était offert, et il fut élu conseiller provincial le 23 mai (1). Il devait le rester pendant dix ans et faire ainsi son apprentissage d'homme politique.

Tous ceux qui l'ont connu savent suffisamment que ce ne fut point par ambition qu'il se rendit au vœu des électeurs. Il portait en lui, on l'a vu plus haut, tout un idéal de réformes qu'il avait à cœur de faire triompher. La foi qui l'animait était trop sincère pour ne point lui montrer comme un devoir l'obligation de se dévouer au service de ses convictions. C'est elle qui le poussa, dès le mois de juillet qui suivit son élection, à briguer avec trois de ses amis, MM. Ch. Buls. Ch. Graux et Edm. Picard, une candidature à la Chambre dont le ministère d'Anethan venait de faire la dissolution. Ils prirent pour programme les principes du libéralisme démocratique : revision de la Constitution pour préparer largement les voies au suffrage universel, laïcité de l'enseignement, indépendance du pouvoir civil vis-à-vis de l'Église (2). Mais le radicalisme de cette politique effraya les électeurs. Vanderkindere n'obtint, au poll de l'Association libérale, qu'un nombre de voix insignifiant. Il n'insista pas et renonça à la lutte. La vie parlementaire l'eût certainement détourné des études qu'il poursuivait alors avec tant d'ardeur. La question des races, par laquelle il avait abordé la science, continuait à le préoccuper. En 1872, il faisait paraître d'intéressantes *Recherches sur l'ethnologie*

(1) Leclère et Des Marez, *Loc. cit.*, p. 441

(2) *Ibidem*, p. 442.

de la Belgique, et il publiait dans le journal *La Discussion*, sous le pseudonyme de Harsboom, une nouvelle, *Eva la Blonde*, où se trahissent curieusement ses préoccupations ethnographiques.

Cette année 1872 devait décider de sa carrière ou plutôt lui assigner son but principal. Altmeyer venait de renoncer à son cours d'histoire du moyen âge à l'Université de Bruxelles. Pour le remplacer, le Conseil d'administration songea tout de suite au brillant agrégé de 1868. Vanderkindere accepta, sans balancer cette fois, des propositions qui répondaient à son plus cher désir. Il fut chargé du cours abandonné par son vieux maître.

Rien, à vrai dire, ne l'avait particulièrement préparé au rôle de médiéviste. Ses études historiques avaient eu jusqu'alors pour objet l'histoire de l'antiquité beaucoup plus que celle des périodes postérieures. On peut même croire que ses idées philosophiques comme ses principes politiques l'avaient plutôt détourné d'une période où éclataient surtout, et dans tous les domaines, la puissance et l'influence de l'Église. Mais il était homme de devoir et de conscience. Il n'hésita point à sacrifier ses goûts personnels à la tâche qui lui était confiée et à l'intérêt de ses élèves. Il devint, et il devait désormais rester jusqu'au bout, un médiéviste.

Les tendances de son esprit aussi bien que sa formation antérieure le portèrent tout naturellement à scruter les phénomènes politiques, juridiques et sociaux de la période dont il était appelé à enseigner l'histoire. S'il n'éprouvait aucune sympathie pour les conceptions politiques et religieuses du moyen âge, il découvrit bientôt l'intérêt puissant que présente l'étude des institutions pendant

ces siècles où elles se développèrent avec une liberté, une spontanéité, une exubérance qu'elles n'ont plus présenté pendant longtemps dans la suite Dès 1874, il soumettait à l'Académie un travail intitulé : *Notice sur l'origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la marke dans nos contrées.* Nous aurons à revenir plus loin sur ce travail qui marque une date dans la science belge. Bornons-nous à constater ici qu'il ouvre la voie dans laquelle Vanderkindere devait s'avancer désormais d'une marche de plus en plus assurée.

Il lui fut impossible, cependant, de se consacrer tout entier aux recherches dont le charme venait de se révéler à lui. Dès 1873. la mort de Maximilien Veydt, titulaire du cours de langue latine à l'Université, et l'abandon par Altmeyer de son cours d'histoire romaine furent l'occasion d'un changement complet dans ses occupations professorales. Il recueillit la succession de ces deux collègues, passant ainsi à l'antiquité après avoir débuté par le moyen âge, qu'il dut, au moins momentanément, renoncer à enseigner.

Le Conseil d'administration de l'Université lui conféra la même année le titre de professeur extraordinaire, et il devint professeur ordinaire en 1874. Jamais personne ne témoigna à la grande école dont il devait être une des illustrations, un dévouement plus complet et n'y assuma volontairement une plus lourde tâche. La puissance et la souplesse de son intelligence lui permirent de se charger des enseignements les plus divers, et parfois même, quand il le fallut, les plus disparates. Dans sa longue carrière académique, « il enseigna successivement ou simultanément l'histoire politique du moyen âge en 1872-1873 et

de 1877 à 1879; la langue latine, de 1873 à 1875; l'histoire politique de l'antiquité, depuis 1873 jusqu'en 1906; l'histoire de Belgique au moyen âge, de 1873 à 1906; l'histoire de Belgique aux temps modernes, de 1880 à 1888; l'histoire contemporaine, de 1880 à 1906; les institutions romaines, de 1893 à 1906; les institutions grecques, de 1890 à 1903; les institutions modernes, de 1892 à 1895; enfin, il dirigea les exercices pratiques d'histoire de Belgique au moyen âge, de 1876 à 1878, de 1887 à 1891, et de 1898 à 1906. L'ensemble de ces cours a donc embrassé tout le champ de l'histoire européenne, depuis l'âge héroïque de la Grèce jusqu'aux derniers faits de l'évolution politique du XIXe siècle. De 1898 à 1903, il faisait régulièrement huit leçons par semaine (1). »

Au milieu d'un enseignement aussi varié, ce qui maintint l'unité scientifique de l'activité de Vanderkindere, ce fut l'étude constante, persistante du moyen âge national. Il lui sacrifia de plus en plus ses autres travaux. Dès 1879, il publiait le livre admirable qui fonda sa réputation et le mit hors de pair au milieu des historiens belges : *Le Siècle des Artevelde.*

Sa place, désormais, était marquée à l'Académie. Le 2 juillet 1883, il fut élu correspondant, et le 7 mai 1888, membre titulaire de la Classe des lettres. Le 13 février 1884, il entrait à la Commission royale d'histoire comme membre suppléant. Il devint membre effectif le 1er février 1887, après le décès de Gachard.

Un homme tel que lui ne pouvait considérer l'Académie comme une sorte d'éméritat scientifique unique-

(1) Leclère et Des Marez, *Loc. cit.*, p. 436.

ment destiné à récompenser des travaux qui trouvent leur récompense en eux-mêmes. Il comprit que son nouveau titre lui créait des devoirs. Il suffira de parcourir sa bibliographie pour constater, par le nombre des rapports et des mémoires qu'elle mentionne, la conscience et l'énergie qu'il apporta à remplir ses fonctions d'académicien. Il ne fut pas moins dévoué à la Commission royale d'histoire. C'est dans ses bulletins qu'il fit paraître ses premières recherches sur la géographie ancienne de la Belgique; c'est pour elle qu'il publia son excellente édition de *Gislebert de Mons*. D'ailleurs, ces travaux n'absorbèrent point tout son temps. Il lui en resta pour publier, en 1890, son *Introduction à l'histoire des Institutions de la Belgique,* et pour composer une foule de manuels et de dissertations sur lesquelles nous aurons à revenir.

Il lui en restait même pour les affaires publiques. Il entrait, en 1873, dans le Conseil général de la Ligue de l'enseignement qu'il présida de 1883 à 1893; il continuait à siéger au Conseil provincial du Brabant. En 1880, l'Association libérale de Bruxelles le désignait enfin pour reprendre, à la Chambre des représentants, la succession parlementaire d'Auguste Orts. Ses convictions réformistes ou, pour employer le langage du temps, progressistes ne s'étaient pas altérées. Et pourtant, lors de la crise qui, en 1883 et en 1884, déchira le parti libéral, il n'hésita point à se séparer des radicaux pour soutenir de toutes ses forces le cabinet Frère-Orban. Ses idées n'avaient pas changé : il les subordonnait seulement à la nécessité de maintenir, en face de l'adversaire, l'unité de son parti. « Le suffrage universel inorganique, disait-il

le 7 août 1883, nous donnerait pour de longues années le triomphe du parti clérical. Or je ne suis pas le partisan de ces réformes qui, bonnes en elles-mêmes, ne produisent que de fâcheux résultats. Je ne fais pas de cette politique abstraite qui ne tient pas compte des faits. » Il rompit donc, sur la question alors si passionnément débattue de l'extension du droit de suffrage, avec les amis de sa jeunesse. Il lui en coûta d'être pendant longtemps représenté dans les polémiques de presse comme un conservateur entêté, et, pour tout dire en un mot, comme un doctrinaire !

La défaite du parti libéral, en 1884, écarta Vanderkindere de la Chambre. Il n'y rentra qu'en 1892 pour siéger à la Constituante. Conséquent avec lui-même, il continua d'y combattre le suffrage universel « pur et simple ». Il fut l'un des signataires de la proposition, rejetée par la Chambre, qui accordait le droit de vote à tous les citoyens sachant lire et écrire et en état de subvenir, par leurs ressources, à leur subsistance et à celle de leur famille.

Depuis la dissolution des Chambres constituantes, dont il considéra toujours l'œuvre avec une défiance assez accentuée, Vanderkindere ne remplit plus de mandat parlementaire. Bourgmestre d'Uccle depuis 1890 (1), il consacra depuis lors tous les loisirs que lui laissaient ses études, à l'administration de cette commune (2). Il en

(1) Vanderkindere avait été élu conseiller communal d'Uccle dès 1878. Il y remplit les fonctions d'échevin de 1888 à 1895.

(2) L'Administration communale d'Uccle a donné le nom de Vanderkindere à l'une des places publiques de la commune.

réorganisa les finances et l'instruction publique; il en surveillait lui-même tous les services, ne négligeant rien pour en faire ce qu'elle est devenue, la plus riante et l'une des plus prospères des agglomérations suburbaines de la capitale.

Si les occupations parlementaires de Vanderkindere ralentirent nécessairement pendant plusieurs années sa fécondité scientifique, celle-ci reprit plus abondante que jamais après 1894. Nulle part, il n'a déployé plus de maîtrise, plus de netteté, plus de critique que dans les productions de ses dernières années. Sa robuste intelligence atteignit alors à toute sa puissance. Les mémoires si fermes et si pleins qu'il donna coup sur coup à l'Académie durant les dernières années annonçaient l'apparition d'un nouveau volume, impatiemment attendu, de son histoire des institutions, quand ses forces le trahirent tout à coup. Atteint d'un mal implacable qu'il supporta avec un courage héroïque, il expira au milieu des siens, le 9 novembre 1906. Son caractère se révèle tout entier dans ses dernières volontés : « Je ne veux aucun apparat, aucune cérémonie, pas de discours. Mes enfants seuls peuvent m'accompagner au cimetière. Pas de concession, aucun monument funéraire. Si je dois laisser quelque souvenir, ce n'est pas un tombeau. »

II

La bibliographie de Vanderkindere témoigne du travail assidu de ce grand laborieux. Elle présente naturellement la même variété que sa vie. On y rencontre des

brochures de circonstance, des discours politiques, des rapports académiques, des notes sur des questions d'enseignement, des manuels scolaires. La littérature même y figure et par le petit roman d'*Éva la Blonde* dont nous avons parlé plus haut, et par une adaptation de *Maison de poupée* que Vanderkindere, enthousiaste du génie d'Ibsen, fit paraître en 1889. Au milieu de tout cela émergent deux groupes diversement importants de travaux scientifiques : l'un, le moins considérable, est le fruit des études ethnographiques de l'auteur ; l'autre, aussi imposant par sa masse que par sa valeur, représente ses études historiques et constitue ce monument durable qui, à défaut du tombeau qu'il n'a pas voulu, perpétuera son souvenir

C'est en 1868, nous l'avons dit, que Vanderkindere débuta dans le monde scientifique par la publication de sa thèse sur *La Race et sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples*. On ne s'étonnera point que ce travail de jeunesse ait beaucoup vieilli. Les progrès de l'anthropologie et de l'ethnographie ont été trop rapides pour ne pas avoir démodé assez tôt une étude purement théorique telle que celle-ci et dont l'auteur s'était, un peu prématurément sans doute, attaché à tirer des conclusions générales de matériaux insuffisants. Il semble, d'ailleurs, que Vanderkindere lui-même n'ait point attaché une grande valeur à ce travail de debutant. Son esprit était trop critique pour ne point reconnaître bientôt la nécessité d'assembler, avant d'émettre une théorie, des faits bien classés et patiemment recueillis. Dès 1872, ses *Recherches sur l'ethnologie de la Belgique* indiquaient déjà ce changement de

méthode. Puis, les enquêtes anthropologiques entreprises en Allemagne par Virchow lui inspirèrent le désir de se livrer, en Belgique, à une œuvre semblable. Il réussit à intéresser le Gouvernement à ses projets. Grâce à l'appui du ministère, il put réunir des milliers de bulletins de renseignements portant sur les enfants des deux sexes fréquentant les écoles primaires et les écoles gardiennes communales ou adoptées En 1879, il faisait paraître dans le *Bulletin de la Société belge de géographie* les résultats de son *Enquête anthropologique sur la couleur des yeux et des cheveux en Belgique*, travail excellent et qui conserve toute son utilite documentaire.

Pendant de longues années, Vanderkindere continua de s'intéresser aux recherches de ce genre, dont il fut dans notre pays l'un des initiateurs. Il contribua largement à la fondation, en 1882, de la *Société d'anthropologie de Bruxelles*, et il en fut le premier président Mais il abandonna peu à peu, depuis lors, le champ de l'anthropologie proprement dite. Il avait compris que cette discipline se rattache intimement aux sciences naturelles D'ailleurs, ses études historiques l'absorbaient de plus en plus et orientaient son esprit vers des problèmes d'un autre ordre, en même temps qu'il était attiré vers elles par son enseignement universitaire.

Il mit une sorte de coquetterie, à peine chargé du cours d'histoire du moyen âge, à prouver qu'il entendait se consacrer à l'étude scientifique de cette période. L'année même où il inaugurait sa chaire, il envoyait à la Commission royale d'histoire une lettre qui fut insérée dans le *Bulletin* de ce corps savant. Elle signalait des lacunes dans la *Table chronologique des chartes et*

diplômes, et étudiait certains documents où il est fait mention du port de Clusium. Mais elle nous intéresse surtout parce qu'elle montre l'attention de Vanderkindere déjà portée dès lors vers les questions de géographie historique auxquelles il devait consacrer, à la fin de sa carrière, son plus remarquable ouvrage. Elle ne fait encore qu'indiquer chez lui cette orientation nouvelle. Ce sont de simples notes qui attestent seulement son intention de prendre rang parmi les médiévistes. Il ne lui fallut que deux ans pour se faire, au milieu d'eux, une place de premier rang.

En dépit du petit nombre de ses pages et de son titre modeste de notice, l'étude du jeune savant sur l'origine des magistrats communaux dans nos contrées, présente, comme l'a dit M. G. Des Marez, « l'insigne mérite d'attirer l'attention des érudits belges sur les travaux consacrés en Allemagne à l'histoire municipale dans la seconde moitié du XIXe siècle (1) ».

On sait que, depuis 1830, l'influence française avait régné en maîtresse sur les travaux de nos historiens comme dans notre haut enseignement. On lisait Guizot, Thierry, Michelet, mais, sauf de bien rares exceptions, comme par exemple celle d'Altmeyer, on semblait ignorer que de l'autre côté du Rhin une pléiade de chercheurs aussi patients qu'instruits renouvelaient ou, pour mieux dire, perfectionnaient les méthodes de l'érudition et s'attachaient à résoudre les problèmes les plus obscurs de la science. Celui de l'origine des villes particulièrement sollicitait leur attention. Après avoir ruiné la vieille doc-

(1) Leclère et Des Marez, *Loc. cit*, p. 421.

trine traditionnelle qui prétendait rattacher aux municipes romains les constitutions urbaines du moyen âge, ils s'efforçaient d'expliquer celles-ci par des théories qui tenaient compte des divers aspects de la question, en éclairaient des côtés inaperçus et par l'obligation même où elles se trouvaient de se critiquer les unes les autres, se distinguaient par une ingéniosité et une richesse d'information que les études médiévales n'avaient jamais connues jusqu'alors. Tour à tour, Nitsch, Maurer, Arnold, Heusler, Gierke entraient dans la lice, suivi chacun de bandes compactes de partisans, et comme jadis *Hie Welf! Hie Weiblingen!* retentissaient, en véritables cris de guerre : *Hofrecht! Gilde! Altfreie Gemeinde!* Vanderkindere ne put résister à l'envie de se jeter lui aussi dans la mêlée. Ou plutôt, et pour abandonner une comparaison que justifie la fougue des polémiques allemandes de ce temps, mais qui conviendrait mal à un esprit aussi froid et réfléchi que le sien, il résolut d'éprouver, en les appliquant aux villes belges, la valeur des théories nouvelles. Deux d'entre elles, celles d'Arnold, qui voit dans les villes la persistance des anciennes institutions libres de l'époque franque, et celle de Maurer, qui explique l'autonomie communale par l'autonomie de la marche, lui parurent, en se combinant l'une avec l'autre, pouvoir expliquer le passionnant secret de la liberté municipale. L'origine des magistrats communaux a, suivant lui, une double origine. « Dans la centène franque, il trouve les échevins; dans la marche, certains fonctionnaires spéciaux; ceux-ci administrent, tandis que ceux-là jugent. Les profondes transformations sociales, économiques et politiques qui bouleversent la monarchie

carolingienne n'entraînent pas leur disparition, et quand la commune est créée, nous la voyons soumise à une dualité de fonctionnaires : des *scabini* et des *jurati* ou *choremanni*. Ces échevins sont les héritiers directs des échevins carolingiens : ils jugent. Ces *jurati*, qui exercent la police à l'intérieur de la communauté, ne sont que les anciens chefs de la marche transformée. A un moment donné de l'évolution communale, le collège public des *scabini* supplante le collège corporatif des *jurati*. Il s'empare de l'administration exercée jusque-là par les *jurati*, et réduit ces derniers au rôle de conseillers. *Centène* et *marche*, *juges* de la centène et *administrateurs* de la marche, telles sont les quatre institutions fondamentales auxquelles Vanderkindere rattacha sa théorie (1). »

Sans doute, cette théorie était un peu hâtive. On peut lui reprocher une information insuffisante et un caractère trop systématique, trop mécanique pour ainsi dire, qui ne tient pas assez compte des époques, des diversités régionales et laisse inexpliqués bien des éléments du problème. Mais on ne peut assez admirer la netteté avec laquelle, pour la première fois, le lien qui rattache les institutions urbaines à l'ensemble des institutions du moyen âge était mis au jour. Guidé par la science allemande, Vanderkindere, tout en restant original, découvrait une foule d'aspects du problème jusqu'alors inconnus parmi nous. Il sortait les recherches de l'ornière des généralités vagues et des banalités ambitieuses. Il était clair, précis, profond tout à la fois. Mais il arrivait trop tôt. La nouveauté même de ses aperçus leur fut

(1) Leclère et Des Marez, *Loc. cit.*, pp. 422-423.

nuisible. Ils ne produisirent point l'effet qu'ils auraient dû produire et qu'il avait pensé sans doute, avec la confiance de la jeunesse, qu'ils produiraient à coup sûr. On lut à peine son travail et l'on n'en remarqua pas la portée. L'*Histoire des libertés communales*, d'Alphonse Wauters, qui parut quatre ans plus tard, ne le mentionne même pas!

Le *Siècle des Artevelde*, publié en 1879, montre que les préoccupations de Vanderkindere restaient tournées vers l'histoire des villes. Rien d'étonnant à cela. Les villes ne furent-elles pas, en effet, à toutes les époques, dans un pays de commerce et d'industrie comme la Belgique, les organismes les plus actifs et les plus vivants du corps social? Et n'est-ce pas justement au XIV[e] siècle qu'elles arrivèrent à l'apogée de leur puissance et déployèrent un héroïsme dont le souvenir est resté populaire jusqu'à nos jours? Déjà, Conscience dans le *Tribun de Gand*, Kervyn dans son *Histoire de Flandre* avaient exalté le nom des deux Artevelde. Ces grandes figures passionnèrent Vanderkindere. Libéral, il voyait dans les deux capitaines gantois les partisans de la liberté contre la tyrannie des princes féodaux, en même temps que ses théories ethnographiques lui faisaient apparaître en eux les représentants de la race germanique aux prises avec le « despotisme latin » venant de France. Ainsi, les enthousiasmes de la jeunesse se retrouvent dans le livre de son âge mûr. Une conviction passionnée s'y révèle d'un bout à l'autre; on sent que l'auteur prend parti dans les conflits qu'il raconte, qu'il plaide *pro domo*. Le style s'anime, se colore et il atteint dans bien des passages à une éloquence spontanée. L'œuvre est, pour ainsi dire, toute frémissante et l'effet en est d'autant plus grand

qu'on la sent complètement dégagée de toute recherche d'art. Vanderkindere atteignit ici l'idéal qu'il rêvait. Il mit en pratique son principe « qu'il faut unir intimement l'art et la science; que celle-ci doit le laisser fleurir tout en le dominant ».

Car si son livre est une œuvre d'art, c'est plus encore une œuvre de science, et il suffit, pour apprécier les progrès immenses qu'il a réalisés, de comparer les Artevelde de Vanderkindere à ceux de Kervyn de Lettenhove. La connaissance approfondie des travaux des médiévistes allemands, qu'il révélait une fois de plus aux historiens belges, permit à l'auteur de traiter son sujet avec une ampleur admirable. La description de la civilisation flamande et brabançonne au XIVe siècle est aussi neuve et aussi nourrie qu'elle est colorée. C'est une admirable synthèse qui, j'en puis parler d'expérience, enthousiasma bien des jeunes gens et contribua à éveiller chez plus d'un d'entre eux la vocation d'historien.

En revanche ce n'est point tout à fait, comme on l'a dit parfois, un travail d'histoire sociale ou économique. Sans doute, Vanderkindere décrit admirablement et les mœurs et le commerce du temps. Mais les causes qui font agir ses personnages sont des causes abstraites ou purement intellectuelles. C'est l'amour de la liberté, c'est l'instinct de race qui les animent. L'explication de leurs actes reste un peu convenue, un peu théorique; elle n'est point cherchée dans le sein même de la société, au milieu du mélange confus des passions, des intérêts et des habitudes. Et personne d'ailleurs ne pourra songer à en faire un reproche à l'auteur. L'orientation qu'allaient prendre les études historiques ne faisait encore que s'annoncer à l'époque où il écrivait.

Si le *Siècle des Artevelde* est une œuvre de premier ordre et restera un des joyaux de notre littérature historique, il n'obtint pas d'emblée le succès qu'il méritait. Sa réputation ne s'est établie qu'avec le temps. C'est là une preuve significative de sa haute valeur, mais c'est aussi peut-être la raison pour laquelle Vanderkindere renonça au projet qu'il avait formé d'entreprendre, pour l'époque bourguignonne, un second ouvrage du même genre. A moins que — et cette explication me paraît plus plausible pour un caractère aussi dédaigneux que le sien de réclame et de popularité — les absorbantes fonctions publiques dont il fut revêtu de 1880 à 1884 ne lui aient point laissé le temps d'accomplir son dessein.

Quand il put de nouveau s'adonner tout entier à ses études, vers 1885, ce ne fut plus vers la synthèse, mais vers l'analyse qu'il se porta. C'est là, nous l'avons déjà dit, un phénomène caractéristique de son évolution intellectuelle. Tandis que, chez la plupart des érudits, l'ambition des grandes œuvres d'ensemble succède à l'étude patiente et minutieuse des détails, chez Vanderkindere on observe très nettement la tendance inverse. Il n'est plus revenu aux vastes tableaux où il venait de révéler sa maîtrise. Il ne donna point de pendant au *Siècle des Artevelde*. On voudrait en connaître les raisons. Il ne nous les a point dites et l'on ne peut que les soupçonner. Mûri par l'âge et la vie politique, se défiait-il de tout ce qu'il y a forcément de subjectif dans nos reconstructions du passé? Ou plutôt, obéissant aux tendances profondes de son esprit, se sentait-il invinciblement attiré par les problèmes les plus difficiles de l'érudition Son cours pratique, qu'il reprit en 1887, peut avoir contribué aussi à

le diriger vers les études qu'il ne devait plus abandonner jusqu'au bout de sa carrière. Il se consacra tout entier à l'élaboration d'une grande histoire des institutions de la Belgique au moyen âge, sujet magnifique et dont la difficulté était bien faite pour tenter une intelligence comme la sienne. Ses connaissances juridiques lui facilitaient la tâche, et il n'est pas impossible qu'elles aient été pour beaucoup dans les motifs qui le déterminèrent à fixer ce but à son activité scientifique.

C'est en 1890 qu'il donna, sous le titre d'*Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge,* le premier volume du grand ouvrage qu'il rêvait. Il y a exposé avec une science consommée et une netteté parfaite les divers régimes et les divers types de société qui se succédèrent jusqu'à la fin de l'époque carolingienne sur le coin de terre que nous habitons. Il n'existe point en français de manuel d'histoire constitutionnelle qui, pour la même époque, présente une information aussi précise et dénote une connaissance aussi approfondie des résultats de l'érudition contemporaine. Mais il ne faut point lui demander une originalité à laquelle il ne vise pas. Ni à l'époque celtique, ni à l'époque gallo-romaine, ni lors des invasions germaniques, ni sous le règne des Mérovingiens et des Carolingiens, la Belgique n'a possédé d'institutions originales. Fragment d'un tout plus grand qu'elle, elle a vécu en lui sans posséder une vie propre, et Vanderkindere ne pouvait se proposer que de décrire les institutions d'ensemble auxquelles elle a été soumise en relevant, chemin faisant, les quelques détails qui, çà et là, dans les sources trop rares, indiquent la

nuance particulière des institutions dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut. Bref, pour la plus grande partie, son ouvrage n'est et ne pouvait être qu'un manuel d'institutions du haut moyen âge dans l'Europe occidentale et il le reconnut lui-même en lui donnant très exactement le titre d'*Introduction*.

Les difficultés de sa tâche commençaient avec le Xe siècle. Le morcellement de l'empire carolingien marque, en effet, aussi bien dans le domaine politique que dans celui des institutions, le début de notre histoire. Et tout d'abord une première question était à résoudre. Comment s'étaient formées nos principautés territoriales? Comment les anciens *pagi* francs avaient-ils perdu leurs comtes, fonctionnaires royaux, pour se grouper, sous le pouvoir de princes autonomes, et constituer ces petites « patries » dont les noms, Brabant, Hainaut, Flandre Luxembourg, se perpétuent jusqu'aujourd'hui dans ceux de nos provinces? Pour débrouiller ces problèmes, il ne fallait point seulement avoir parcouru tous les chroniqueurs, toutes les chartes de notre pays au haut moyen âge Une critique pénétrante, tout à la fois prudente et ingénieuse, était indispensable. Car les matériaux que nous avons conservés sont trop souvent fragmentaires, altérés, d'interprétation douteuse. Il faut avoir cherché soi-même à reconstituer la généalogie d'une famille princière du Xe siècle, ou avoir tenté de fixer les limites d'un territoire de cette époque, pour apprécier les difficultés que Vanderkindere eut à combattre. Pendant de longues années, il marcha patiemment et sans défaillance vers le but qu'il s'était assigné, soutenu par la conscience de l'utilité de son œuvre et par le goût qu'il

nourrissait depuis longtemps pour la géographie historique. Des dissertations spéciales qu'il insérait de temps en temps dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, nous apparaissent comme les jalons de la route qu'il parcourait. Ce sont des recherches de diplomatique ou des travaux de géographie historique, tels que son bel article sur *Le capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre.*

C'est par la Flandre, en effet, qu'il s'était décidé à commencer. Il publia le résultat de ses études en 1898 et en 1899. Trois ans plus tard. dès 1902, il avait terminé sa tâche pour la Lotharingie, tâche bien autrement vaste et comprenant des problèmes bien plus compliqués. Il fit paraitre ce nouveau travail en même temps qu'une édition remaniée de *La Flandre*, sous le titre d'*Histoire de la formation des principautés belges au moyen âge.*

Il suffit de rapprocher cet ouvrage du *Siècle des Artevelde* pour apprécier à sa valeur la puissance intellectuelle de Vanderkindere. Autant il s'était montré jadis puissant dans la synthèse, autant il réussit maintenant dans l'analyse. Son *Histoire* est à tous les points de vue un chef-d'œuvre. Elle l'est par la richesse de l'érudition comme par la perfection de la critique. Elle restera désormais l'un des fondements de nos connaissances sur les premiers siècles du haut moyen âge en Belgique. Le succès qu'avait dû attendre si longtemps le *Siècle des Artevelde* lui est venu d'ailleurs dès la première heure. Si son sujet la condamne à rester nécessairement ignorée du grand public, elle a conquis tout de suite, tant en Belgique qu'à l'étranger, la réputation qu'elle mérite. Elle valut à son

auteur, en 1906, le prix quinquennal d'histoire nationale.

Je ne crois pas me tromper en disant que ce succès, et surtout la conscience de l'avoir mérité, illuminèrent d'un pur rayon de joie intellectuelle les dernières années de la carrière de Vanderkindere. Jamais il ne fut plus actif et plus fécond que dans le temps qui suivit la publication de son *Histoire*. Tout en faisant paraître pour la Commission royale d'histoire une nouvelle édition de *Gislebert de Mons*, il reprenait allègrement l'étude des institutions. Son discours sur la féodalité (1895), ses recherches sur *Les serfs d'Église au moyen âge* (1897) avaient déjà témoigné que son attention restait tournée vers les problèmes d'histoire constitutionnelle. Mais ce sont les remarquables dissertations qu'il consacra en 1905, dans les *Annales de l'Est et du Nord*, à *La première phase de l'évolution constitutionnelle des villes flamandes*, puis, dans le *Bulletin* de l'Académie, à *La politique communale de Philippe d'Alsace*, à la *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle*, et, enfin, à *La notion juridique de la commune* qui nous montrent avec quelle ardeur il s'était mis au travail. Jamais son esprit ne fut plus maître de lui, son style plus nerveux, son exposition plus méthodique et plus claire. Sans s'en douter, il terminait sa carrière par un retour à ce passionnant problème des origines urbaines par lequel il avait jadis abordé l'histoire. Il restait fidèle d'ailleurs à sa conception première; il continuait à croire à la distinction fondamentale du pouvoir des *scabini*, agents du prince, et de celui des *jurati*, organes de la commune. Et sans doute, on peut différer d'avis avec lui sur ce point. Mais quelle que soit la valeur de sa théorie, il faut

admirer l'art avec lequel il la défend et lui être reconnaissant surtout des faits nouveaux, des remarques ingénieuses ou profondes qu'il nous apporte et qui, ici comme partout où il a passé, ont enrichi, précisé ou renouvelé nos connaissances.

III

Vanderkindere ne fut pas seulement un savant de premier ordre; il fut encore un admirable professeur. On retrouvait dans ses leçons le même art d'exposer qui se rencontre dans ses livres à un degré si éminent. Chez lui, rien n'était laissé à l'improvisation, à l'inspiration du moment. Il ne visait ni au pittoresque ni à l'éloquence. La méthode régnait en souveraine dans ses œuvres, et il était impossible de ne point être subjugué par sa parole nette, un peu tranchante, qui divisait les idées comme au couteau. Dédaigneux de l'art, il y arrivait pourtant à force de clarté, et il est telle de ses conférences où ses auditeurs se sentaient réellement éblouis par la « splendeur du vrai » émanant de ses paroles.

La variété des cours dont il consentit à être chargé sans s'inquiéter de ses convenances personnelles, prouve assez son dévouement absolu à cette Université de Bruxelles qu'il aimait comme un fils aime sa mère. Il accepta, malgré tant et de si lourdes besognes, d'en rédiger le *Liber memorialis*. Quant à la faculté de philosophie, il en fut en quelque sorte, pour employer l'heureuse expression d'un de ses collègues, « le président perpétuel, l'inspirant alors même qu'il n'en était pas le

directeur en titre ». C'est à lui qu'elle doit la rénovation de son enseignement historique. Dès 1877, il y fondait, à l'exemple de M. G. Kurth, à Liége, un cours pratique d'histoire dont d'excellents travaux attestèrent immédiatement la valeur. C'est à ce cours qu'il consacra désormais le meilleur de ses forces. « Dans les semaines qui précédèrent les vacances de Pâques de 1906, dit M. L. Leclère, déjà frappé à mort, jamais il ne manqua de faire, tous les samedis après-midi, le long trajet qui séparait sa demeure d'Uccle de l'Institut de sociologie du Parc Léopold, où son cours pratique avait lieu. Jamais, au témoignage de ses élèves, ses leçons ne furent plus nettes et plus fortes... Ceux qui pendant ces derniers jours de sa vie active l'ont vu, se sont entretenus avec lui, n'oublieront jamais la leçon de stoïcisme qu'il leur a donnée en toute simplicité et comme sans se douter de la grandeur morale de son attitude (1). »

Vanderkindere fut trois fois recteur de l'Université qu'il illustrait, en 1880, en 1881 et en 1891. Elle lui témoigna, en 1902, par une imposante manifestation à l'occasion de la trentième année de son professorat, la reconnaissance qu'elle lui portait.

La Classe des lettres de l'Académie, qui s'était honorée en l'appelant en 1883 à siéger dans son sein, l'élut directeur en 1895. Sa ponctualité à assister aux séances, la part prépondérante qu'il prit à nos discussions demeurent dans toutes les mémoires. C'est dans notre *Bulletin* qu'il a publié quantité de ses travaux. Personne d'entre nous n'oubliera cette séance du 2 avril 1906 où,

(1) Leclère et Des Marez, *Loc. cit.*, p. 439.

les traits altérés par la souffrance, et se tenant debout à grand'peine, il fit la dernière et l'une des plus belles lectures que nous ayons entendues de lui.

Le courage de Vanderkindere durant les derniers mois de sa vie est l'un des plus réconfortants et des plus nobles souvenirs qu'il lègue à ses amis. Peu nombreux sont ceux qui l'ont connu de près et qui savent quel cœur excellent il cachait sous la froideur un peu âpre de son attitude. Il n'a admis dans son intimité que de rares privilégiés, et il ne m'appartient pas, même dans une idée de piété pour sa mémoire, de dévoiler ici les côtés de son caractère qu'il a voulu dérober au public. Mais ne suffit-il pas de se rappeler son amour passionné des fleurs, ses travaux littéraires et son foyer, enfin, embelli par le culte de l'art, pour se convaincre qu'en dépit de ses théories et malgré les apparences, il ne fut pas seulement le fidèle de la vérité, et que son âme sut vibrer aussi au spectacle de la beauté et s'ouvrir aux plus nobles et aux plus doux sentiments de la nature humaine ?

H. Pirenne.

LISTE

DES

PUBLICATIONS DE LÉON VANDERKINDERE (1)

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES.

Mémoires.

La *Dilatura* dans les textes francs, 1888. (*Mém.* in-8°, t. XLI, 56 pages.)

Bulletins (*2e série*).

Notice sur l'origine des magistrats communaux et sur l'organisation de la marke dans nos contrées au moyen âge, 1874. (T. XXXVIII, pp. 236-280.)

(*3e série.*)

Notice sur l'emplacement des Aduatiques et sur quelques autres questions de géographie ancienne de la Belgique, 1885. (T. X, pp. 369-378.)

Les origines de la population flamande. — La question des Suèves et des Saxons, 1885. (*Ibid.*, pp. 431-438.)

Les origines de la population flamande. — Réponse à M. Alph. Wauters, 1886. (T. XI, pp. 211-241.)

Note sur un ouvrage de M. N. de Pauw : *De voorgeboden der stad Gent*, 1886. (*Ibid.*, pp. 160-162.)

(1) Nous n'avons point tenu compte dans cette liste des rapports présentés à l'Académie par Vanderkindere et simplement mentionnés dans le *Bulletin* sans y avoir été imprimés.

Rapport sur les mémoires de concours de 1887 : *Les officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas*, 1888. (T. XV, pp. 767-776.)

Rapport sur le mémoire de concours de 1888 (grand prix de Stassart) : *Sur la répartition actuelle, en Belgique, des pays de langue romane et des pays de langue germanique*, 1888. (*Ibid.*, pp. 825-831.)

La condition de la femme et le mariage à l'époque mérovingienne. Lecture faite dans la séance publique du 9 mai 1888. (*Ibid.*, pp. 851-893.)

Rapport sur un travail de M. Schweisthal : *Sur la loi phonétique de la langue des Francs Saliens*, 1888. (T. XVI, p. 622.)

Rapport sur le concours De Keyn. Période 1887-1888. (T. XVII, pp. 448-458.)

Rapport sur un travail de M. G. Kurth : *Étude critique sur le Gesta regum Francorum*, 1889. (T. XVIII, pp. 231-237.)

Note sur le 1er fascicule du tome I des *Annales de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles* (L. Leclère, *L'élection du pape Clément V*; L. Wodon, *Du wergeld des Romains libres chez les Ripuaires*; Fr. Vercruysse, *Essai critique sur la chronique d'Albert d'Aix*), 1889. (*Ibid.*, pp. 726-727.)

Rapport sur les mémoires de concours de 1890 : *Les officiers fiscaux près les conseils de justice dans les anciens Pays-Bas*, 1890. (T. XIX, pp. 546-549.)

Note sur les Perrons, 1891. (T. XXI, pp. 497-504.)

Note sur un ouvrage de M. N. de Pauw : *Dit es tbesouch van dien dat Pieter Boe ende Lenz sijn broeder ontcracht waren...*, 1891. (*Ibid.*, p. 230.)

Note sur un ouvrage de M. P. Errera : *Les Masuirs*, 1891. (T. XXII, pp. 169-170.)

Rapport sur un travail de M. P. Bergmans : *Étude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais*, 1891. (*Ibid.*, p. 171.)

Rapport sur les mémoires de concours de 1892 : *La position des comtes dans le royaume franc, depuis Clovis jusqu'au traité de Verdun*, 1892. (T. XXIII, pp 560-563.)

Rapport sur un travail de M. H. Francotte : *L'organisation de la cité athénienne et la réforme de Clisthènes*, 1892. (T. XXIV, pp. 351-356.)

Rapport sur un ouvrage du même : *L'antidosis en droit athénien*, 1894. (T. XXVIII, p. 195.)

La Féodalité. Discours prononcé comme directeur de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, à la séance du 8 mai 1895. (T. XXIX, pp. 684-704.)

Discours prononcé aux funérailles de Walthère Frère-Orban, 1896. (T. XXXI, pp. 57-59.)

Quelques feuillets de la vie privée des Athéniens, 1896. (T. XXXII, pp. 169-203.)

Rapport sur le mémoire de concours de 1897 : *Les croyances et les cultes de l'île de Crète dans l'antiquité*, 1897. (T. XXXIII, pp. 480-484)

Note sur un ouvrage de M. F. Funck-Brentano : *Les origines de la guerre de Cent ans. Philippe le Bel en Flandre*, 1897. (T. XXXIV, pp. 395-397.)

Les tributaires ou serfs d'Église en Belgique au moyen âge, 1897. (*Ibid.*, pp. 409-483.)

Note sur un travail de M. Nino Tamasia : *La Dilatura*, 1897. (*Ibid.*, pp. 112-116.)

Rapport sur le concours De Keyn. Période 1896-1897, 1898. (T. XXXV, pp. 738-743.)

Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts.

Richilde et Herman de Hainaut, 1899 (pp. 551-575).

Note sur un ouvrage de M. N. de Pauw : *Ypre jeghen Poperinghe*, 1899 (pp. 712-713).

Note sur un ouvrage de M. R. Parisot : *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 1899 (pp. 536-538).

A propos d'une charte de Baldéric d'Utrecht, 1900 (pp. 37-51).

Rapport sur un mémoire de M. G. Des Marez : *La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle*, 1900 (p. 142).

Rapport sur un mémoire de concours (prix de Stassart) : *Histoire des origines et des développements des béguinages dans les anciens Pays-Bas jusqu'à nos jours*, 1900 (p. 351).

Le premier duc de Basse-Lotharingie, 1901 (pp. 749-757).

Rapport sur un travail de M. H. Francotte : *Formation des villes, des États, des confédérations, des ligues dans la Grèce ancienne*, 1901 (pp. 943-945).

Rapport sur un travail de M. G. Des Marez : *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle*, 1902 (pp. 202-203).

Rapport sur un travail de M. H. Francotte : *L'administration financière des cités grecques*, 1902 (pp. 539-541).

Deux notes à propos d'Uccle : Le dieweg et l'échevinage d'Uccle, 1904 (pp. 646-664).

Rapport sur le concours de 1905 (prix de Stassart) : *Étude sur l'origine et le rôle social des béguinages dans les Pays-Bas, ou tout au moins en Belgique, jusqu'au milieu du XVIe siècle*, 1905 (pp. 330-331).

La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences, 1905 (pp. 749-788).

Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle, 1906 (pp. 151-173).

La notion juridique de la commune, 1906 (pp. 193-218).

Commission royale d'histoire.
Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique.

La chronique de Gislebert de Mons. Nouvelle édition, avec une carte du comté de Hainaut à la fin du XIIe siècle. (Bruxelles, Kiessling, 1904; XXXVII-432 pages in-8°.)

Bulletins de la Commission royale d'histoire.

Lettre signalant des lacunes dans la Table chronologique des chartes et diplômes, 1872. (3e série, t. XIV, pp. 241-245.)

Quelques observations sur l'époque où ont été détruites les villas romaines en Belgique, 1889. (4e série, t. XVI, pp. 372-376.)

Rapport sur une notice de M. G. Des Marez : *Sur un diplôme d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre,* 1896. (5e série, t. VI, pp. 208-218.)

Le capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre, 1897. (5e série, t. VII, pp. 91-138.)

L'abbé Womar de Saint-Pierre de Gand, 1898. (5e série, t. VIII, pp. 296-304.)

Rapport sur la publication d'une collection de textes *ad usum scholarum,* 1899. (5e série, t. IX, pp. XLIV-XLVI.)

Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge. La Flandre, 1898. (5e série, t. VIII, pp. 257-295; 397-500.) 1899 (5e série, t. IX, pp. 1-195). — Il existe de ce travail un tirage à part (Bruxelles, Hayez, 344 p. in-8o) dans lequel on a conservé la pagination du *Bulletin.*

Note sur une communication de M. Eug. Lameere relative à la topographie ecclésiastique de l'ancienne Flandre, 1900. (5e série, t. X, pp. 190-191.)

Sclusas, Clusas, dans les diplômes carolingiens, 1906. (T. LXXV, pp. 1-6.)

Biographie nationale.

(T. XVII, 1903). Notice sur F. D. Picard. — (T. XVIII, 1905). Notices sur les Régnier, I, II, III, IV et V, comtes de Hainaut.

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

De la race et de sa part d'influence dans les diverses manifestations de l'activité des peuples. Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur agrégé près la faculté de philosophie et lettres de l'Université libre de Bruxelles. (Bruxelles, Claassen, 1868; 152 pages in-8°.)

Recherches sur l'ethnologie de la Belgique. (Bruxelles, Muquardt, 1872; 70 pages in-8°.)

Éva la Blonde, nouvelle publiée sous le pseudonyme de L. Harsboom, dans le journal *La Discussion*, 1872. Nos du 21 janvier au 18 février.

L'ethnologie de la Belgique, dans *Patria Belgica*, II, pp. 1-26. (Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1873, in-8°.)

Université de Bruxelles. Note sur le projet de réorganisation de l'enseignement supérieur. (Bruxelles, Weissenbruch, 1876; 27 pages in-8°.) (Anonyme.)

Le siècle des Artevelde. Études sur la civilisation morale et politique de la Flandre et du Brabant. (Bruxelles, Lebègue et Cie, 1879; 444 pages in-8°.) — Il a paru une traduction flamande illustrée de cet ouvrage : De eeuw der Artevelden, vertaald door R. Delbecq. (Gent, J. Foucaert, 1893.)

Du rôle de la tradition dans l'histoire de Belgique. Discours rectoral prononcé le 18 octobre 1880, dans le *Rapport de l'Université libre de Bruxelles*. Année académique 1880-1881. (Bruxelles, Mayolez, in-8°.)

De la méthode historique. Discours rectoral prononcé le 17 octobre 1881, dans le *Rapport de l'Université libre de Bruxelles*. Année académique 1881-1882. (Bruxelles, Mayolez, in-8°.)

Rapport sur le concours quinquennal des sciences morales et politiques. Période 1876-1880. (*Moniteur belge* du 12 janvier 1882, pp. 151-155.)

Histoire de l'antiquité. Manuel à l'usage de l'enseignement moyen et de l'enseignement normal. (Bruxelles, Lebègue et Cie, 1883; 348 pages in-12.) — 2e édition, 1886; 386 pages. — 3e édition, 1903; 386 pages.

L'Université de Bruxelles, 1834-1884. Notice historique faite à la demande du Conseil d'administration. (Bruxelles, Weissenbruch, 1884; CCXII-216 pages gr. in-8°.)

La situation politique. Conférence donnée le 16 novembre 1885 (à la Ligue libérale). (Bruxelles, Weissenbruch, 1885, 32 pages in-8°.) (Publication de la Ligue libérale.)

L'Université libre de Bruxelles (extrait de l'ouvrage mentionné plus haut). (Bruxelles, Bruylant, 1899; 16 pages in-8°.)

Histoire contemporaine. Manuel à l'usage de l'enseignement moyen (classe de rhétorique) et de l'enseignement supérieur. (Bruxelles, Lebègue et Cie, 1885; 419 pages in-12.) — 2e édition, 1897; 457 pages.

Rapport sur le projet de réorganisation de l'enseignement supérieur fait au nom du Conseil d'administration de l'Université de Bruxelles. (Bruxelles, Weissenbruch, 1887; 25 pages in-8°.)

Nora, comédie en trois actes par Henri Ibsen, représentée pour la première fois au Théâtre du Parc à Bruxelles, le 1er mars 1889. Traduction et arrangement par Léon Vanderkindere. (Bruxelles, Weissenbruch, 1889; 123 pages in-8°.)

Ligue de l'enseignement. Extrait du rapport présenté à l'Assemblée générale du 2 avril 1890. (Bruxelles, Weissenbruch, 1890; 11 pages in-8°.)

Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge (jusqu'au traité de Verdun, 843). (Bruxelles, Lebègue et Cie, 1890; 301 pages in-8°.)

Rapports présentés à la séance du 15 janvier 1891 (de la Fédération libérale) sur la question de la revision constitutionnelle. (Bruxelles, Weissenbruch, 1891; 36 pages in-8°.)

Rapport à la Fédération libérale sur l'extension du droit de suffrage. (Bruxelles, 1892.)

Discours prononcé à la manifestation jubilaire en l'honneur de

M. Guillaume Tiberghien, professeur de philosophie à l'Université de Bruxelles, le 5 décembre 1897. (Bruxelles, Bruylant, 1897; 37 pages.) — Réimprimé dans le *Bulletin de l'Union des anciens étudiants de l'Université de Bruxelles*, 2e année, no 1.

La formation territoriale des principautés belges au moyen âge. Tome I, 2e édition. (Bruxelles, Lamertin, 1902; VI-350 pages in-8o.) Pour la première édition, voyez plus haut : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. VIII-IX. — Tome II, 1902; IV-485 pages. — Table analytique et errata du tome I. Table analytique et errata du tome II. (Bruxelles, Lamertin, 1903. Deux in-8o de 72 et de 93 pages.)

Un village du Hainaut au XIIe siècle. La loi de Prisches, dans *Mélanges Paul Fredericq*, pp. 213-230. (Bruxelles, Lamertin, 1904, in-8o.)

Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.

Quelques mots sur l'étude des noms populaires des plantes en Belgique (en collaboration avec Ch. Buls). (T. III, 1864, 14 planches.)

Revue de Belgique.

Les phénomènes de l'inconscience (à propos de E. von Hartmann, *Philosophie des Unbewussten*). (T. I, 1869, pp. 169-192.)

La Belgique en 1870 et le parti flamand. (T. VI, 1870, pp. 261-278.)

Les langues indo-germaniques et leur classification. (T. XVI, 1874, pp. 117-119.)

Compte rendu de A. Prins. *Des droits de souveraineté de l'État sur l'Église en Belgique.* (T. XVI, 1874, pp. 330-331.)

Les erreurs du libéralisme (T. XVIII, 1874, pp. 97-114.)

Les Celtes et les autres Aryens (à propos de H. Sumner-Mayne, *Lectures on the early history of institutions*). (T. XXI, 1875, pp. 188-191.)

Les fraudes électorales et la mission réformatrice des villes. (T. XXVI, 1877, pp. 121-144.)

La question sociale au XIVe siècle parmi les artisans flamands. (T. XXIX, 1878, pp. 278-308.)

L'enseignement historique et la création d'un institut supérieur d'histoire. (T. XXXV, 1880, pp. 49-60.)

Les Doctrinaires (T. LII, 1886, pp. 37-55.) — Il y a un tirage à part de cet article sous le titre : Les Doctrinaires. Étude politique. (Bruxelles, Weissenbruch, 1886; 32 pages in-8°.)

Canossa. Esquisse de voyage. (T. LVII, 1887, pp. 333-357.)

Le manuscrit d'Aristote récemment découvert. (2e série, t. I, 1891, pp. 239-252.)

Athenæum belge.

Compte rendu de R. Kekulé, *Griechische Thonfiguren aus Tanagra*, 1878, pp. 49-50.

Compte rendu de N. de Pauw, *La conspiration d'Audenarde sous Jacques van Artevelde*, 1879, pp. 1-2.

Compte rendu de E. de Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives* (et des traductions de cet ouvrage en anglais par G. Mariot et en allemand par K. Bücher), 1879, pp. 233-234.

Compte rendu de J.-J. Thonissen, *La loi salique*, 1882, pp. 37-38.

Compte rendu de E. von Wietersheim, *Geschichte der Völkerwanderung*, 1882, pp. 286-287.

Bulletin de la Ligue de l'Enseignement.

La réforme de l'enseignement moyen du degré supérieur. Rapport présenté au Conseil général de la Ligue de l'Enseignement. (T. XV, 1879, n° 2.)

Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Discours de M. Vanderkindere, président du Bureau provisoire. (T. I, 1882-1883, pp. 7-8.)

Sur la coloration des yeux et des cheveux. (*Ibid.*, 1882-1883, pp. 12-13.)

La question celtique. (*Ibid.*, 1882-1883, pp. 27-29.)

Sur les caractères physiques des anciens Grecs. (T. II, 1883-1884, pp. 8-13.)

Le type néanderthaloïde en Belgique. (*Ibid.*, 1883-1884, p. 76.)

Sur l'établissement des Francs en Belgique, spécialement d'après la toponomastique. (T. III, 1884-1885, pp. 39-44.)

La queue chez l'homme. (*Ibid.*, 1884-1885, pp. 156-158.)

L'enquête anthropologique en Autriche. (*Ibid.*, 1884-1885, pp. 373-381.)

Les crânes de Pompéi recueillis par M. Niccolucci. (T. IV, 1885-1886, pp. 49-50.)

L'ethnologie des îles Britanniques d'après le livre de M. J. Beddoe, *The races of Britain*. (*Ibid.*, 1885-1886, pp. 209-220.)

Sur les découvertes de MM. Siret en Espagne et sur la race alarodienne. (T. VI, 1887-1888, pp. 394-399.)

Rapport sur le mémoire de M. Comhaire : *Les mégalithes du type de Solwaster*. (T. IX, 1890-1891, p. 106.)

L'origine des blonds de l'Europe d'après la mythologie. (T. X, 1891-1892, pp. 99-103.)

Les Saxons de Charlemagne d'après le Dr E. Seelmann. (T. XIV, 1895-1896, pp. 326-329.)

L'anthropologie de l'Italie d'après Rid. Livi. (T. XVI, 1897-1898, pp. 18-24.

Bulletin de la Société belge de géographie.

Belgique. Enquête anthropologique. (T. II, 1878, pp. 57-60.)

Nouvelles recherches sur l'ethnologie de la Belgique. Enquête anthropologique sur la couleur des yeux et des cheveux. (T. III, 1879, pp. 409-449.)

Revue de l'Instruction publique en Belgique.

Compte rendu de H. Francotte : *L'industrie dans la Grèce antique*, 1901, pp. 145-190.

Revue de l'Université de Bruxelles.

Le socialisme dans la Grèce antique (Conférence faite au Cercle des étudiants libéraux de l'Université libre de Bruxelles, le 28 janvier 1896), 1895-1896, pp. 241-256.

Quelques feuillets de la vie privée des Athéniens, 1895-1896, pp. 561-587.

A propos des auspices romains (Communication faite au séminaire d'histoire de l'Université libre de Bruxelles), 1896-1897, pp. 191-201.)

Compte rendu de H. Pirenne : *Geschichte Belgiens*, t. I, 1898-1899, pp. 542-544.

Compte rendu de H. Pirenne : *Histoire de Belgique*, t. II, 1902-1903, pp. 233-235.

Discours prononcé lors de la manifestation faite en son honneur le 14 décembre 1902, 1902-1903, pp. 346-349.

Curiosités linguistiques. Le nom de M. Woeste, 1905-1906, pp. 412-413.

Archives belges.

Compte rendu de la *Chronique artésienne,* publiée par M. Fr. Funck-Brentano, 1899, pp. 25-27.

Compte rendu de R. Parisot : *De prima domo quae superioris Lotharingiae ducatum quasi hereditario jure tenuit*, 1899, pp. 127-129.

Compte rendu de K. Hanquet : *Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium,* 1901, pp. 1-4.

Compte rendu de J. Calmette : *La diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve* (*843-877*), 1903, pp. 250-252.

Le Gislebert de Mons de M. Vanderkindere. (Réponse à M O. Holder-Hegger), 1904, pp. 263-264.

Annales de l'Est et du Nord.

A propos d'une charte de Saint-Omer. (T. I, 1905, pp. 234-238.)
La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes. (*Ibid.*, 1905, pp. 321-367.)

Annuaire-Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.

Sur l'interprétation des mots *Meer* et *Belle* entrant dans la composition des noms de lieux, 1899, p. 81.
Sur la formation territoriale de la Basse-Lotharingie avant le XIIe siècle, 1901, pp. 41-42.
Sur les mots *Dieweg* et *Diesdelle*, 1904, p. 24.
Discours prononcé à la manifestation jubilaire organisée par la Société pour le progrès, etc., en l'honneur de son secrétaire général M. Paul Fredericq, le 10 juillet 1904, 1904, pp. 29-34.
Sur le *Dieweg* d'Uccle, 1904, pp. 80-82.

Travaux parlementaires.

Discours sur le projet de loi qui apporte des modifications à la loi sur l'enseignement moyen. (*Annales parlementaires. Chambre des Représentants.* Session de 1880-1881, pp. 865-873; séance du 30 mars 1881.)
Discours relatif à la discussion du budget de l'Instruction publique pour l'exercice 1882. (*Ibid.* Session de 1881-1882, pp. 895-899; séance du 28 mars 1882.)
Discours relatif à l'administration des forêts. (*Ibid.*, pp. 920-921; séance du 30 mars 1882.)
Discussion du projet de loi portant sur l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen dans la partie flamande du pays. (*Ibid.* Session de 1882-1883, pp. 142-144; séance du 8 décembre 1882.)

Critique du système d'achats faits par la Bibliothèque royale. (*Ibid.* Session de 1882-1883, pp. 1057-1059; séance du 15 mai 1883.)

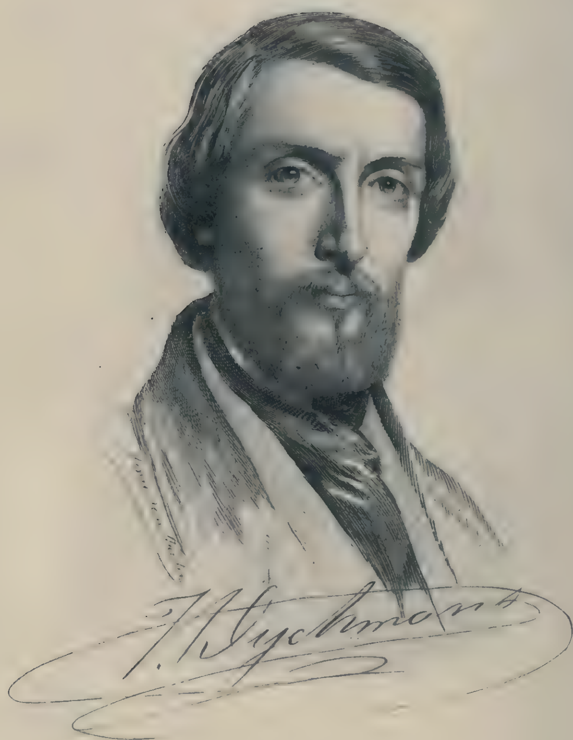
De l'influence de l'instruction sur le degré de la criminalité. (*Ibid.* Session de 1883-1884, p. 424; séance du 6 février 1884.)

De la création d'un Institut des hautes études à Bruxelles et de la situation de l'enseignement en Belgique. (*Ibid.*, pp. 712-715; séance du 6 mars 1884.)

De l'état de l'enseignement primaire, public et privé en Belgique. (*Ibid.*, pp. 1046-1052; séance du 6 mai 1884.)

Rapport fait au nom de la Commission d'enquête scolaire sur la situation des écoles primaires, publiques et privées. (*Recueil de pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants.* Session de 1883-1884. T. III, Bruxelles, 1885, 198 pages gr. in-8°.)

COLLABORATION : *Cercle littéraire, résumé des discussions* (Bruxelles, 1863); *La Liberté* (Bruxelles, 1866-1869); *La Discussion, organe du parti libéral démocratique* (Bruxelles, 1870-1873); *L'Indépendance belge; Uccle-Journal* (fondé par Vanderkindere en 1903); *La Revue historique* de Paris; l'*Archiv für Anthropologie* de Brunswick; Université libre de Bruxelles. Recueil des conférences. Année académique 1888-1889.



'mp Ch Wittman

LEVENSSCHETS

VAN

JOZEF-LAURENS DYCKMANS

BRIEFWISSELEND LID DER AKADEMIE

geboren te Lier den 9en Augustus 1811, en overleden te Antwerpen den 8en Januari 1888.

Jozef-Laurens Dyckmans werd geboren te Lier den 9en Augustus 1811 en begon zijne loopbaan als ambachtsman bij den heer Verhoeven, huis- en meubelschilder. Later, wanneer hij grooten naam in de kunstwereld verkregen had, toonden zijne stadgenooten niet zonder fierheid de brokken schildering, waarmede hij hunne woningen versierd had. Zoo spreekt men tot op onze dagen van een landschap, welk hij in de voorhalle der brouwerij « den Hazewind, » op de Vischmarkt, toehoorende aan den heer Van der Linden, geschilderd heeft. In den dag arbeidde hij als schildersgast, buiten zijn werkuren volgde hij de lessen der Akademie te Lier. Van 1822 tot 1828 vinden wij zijn naam herhaaldelijk

vermeld op de lijst der bekroonden; van 1822 tot 1826 volgde hij de lessen der teekenkunst. In 1827 ging hij over naar de klas van bouwkunde en behaalde ook dit jaar en het volgende de eerste prijzen.

Wanneer hij de Akademie te Lier verlaten had werkte hij nog eenige jaren als decoratieschilder in zijne geboortestad; toen had hij zelf de overtuiging opgedaan en aan anderen meegedeeld, dat hij geroepen was om kunstschilder te worden; hij verkreeg van het Gemeentebestuur van Lier een jaarlijksche toelage van honderd frank en begaf zich naar Antwerpen om zich daar verder te volmaken. Van 1833 tot 1835 volgde hij de lessen der Akademie en die van Gustaaf Wappers.

In 1834 zond hij zijne eerste schilderij, *de Liefdebekentenis*, naar de driejaarlijksche tentoonstelling van Antwerpen en oogstte er welverdienden bijval mede in. In 1836 stelde hij te Brussel zijne *Dampartij* ten toon; het tijdschrift *L'Artiste* liet er zich in dezer voege over uit: « Men blijft met veel genoegen voor de schilderij van den heer Dyckmans stil staan : men ontwaart daarin een bevallig en waar koloriet, eene zeer gelukkige teekening, nauwkeurigheid en fijnheid in de bijzonderheden; de stoffen vooral zijn met een opmerkelijk talent behandeld, terwijl de houdingen evenals de uitdrukkingen der figuren allen lof verdienen. » Het stuk werd met de zilveren medaille bekroond en gegraveerd door S. Coomans in Alvin's *Compte rendu de l'Exposition de Bruxelles de 1836*. Een familiestuk door hem op de Gentsche tentoonstelling van 1838 ingezonden werd ten zeerste geprezen om de fijnheid en de afwisseling der tonen, de

zuivere teekening en de keurige bewerking. In 1840 stelde hij te Antwerpen een kapitaal stuk ten toon, eene Groentenmarkt, dat *La Renaissance* een der parelen van den Antwerpschen salon noemde en dat het jaar nadien in den Haag de zilveren medaille verwierf. Van dit oogenblik af was zijn naam gevestigd en werd en bleef hij een der meest gezochte onzer schilders.

In 1841 ondernam hij eene kunstreis naar Parijs en Holland; den 3en November van hetzelfde jaar werd hij tot leeraar van genreschildering aan de Akademie te Antwerpen benoemd; den 15en December 1843 werd hem daarbij de leergang van teekening naar het gekleede model opgedragen. Gedurende verscheiden jaren gaf hij geheel vrijwillig en kosteloos nog den leergang van perspectief in de schilderkunst, totdat bij koninklijk besluit van 30en Januari 1851 de heer Bernard Weiser er mede belast werd. In 1854 diende hij zijn ontslag in als leeraar der Akademie en werd vervangen door Jos. van Lerius.

Aan eerbewijzen ontbrak het hem toen en later niet. Op 1en November 1851 werd hij ridder, en in 1870 officier der Leopold's orde benoemd. Op 8en Januari 1847 werd hij tot Briefwisselend lid der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Letteren en Kunsten te Brussel uitgeroepen. Op 19en Maart 1852 werd hij gekozen tot lid van den Bestuurraad der Akademie te Antwerpen in vervanging van den heer Buschmann; na den dood van Nicaise de Keyser werd hij voorzitter van het Akademisch Korps.

Tot in vergevorderde jaren zette hij zijne stille regel-

matige werkzaamheid voort. Volgens de lijst, die hij zelf in de *Notice biographique et bibliographique de l'Académie royale de Belgique* liet verschijnen zijn zijn voornaamste werken : *de Liefdesverklaring* (Tentoonstelling van Antwerpen, 1834) ; *het Bezoek bij de Tante; Groep van drie Portretten ; de Gefopte Minnaar ; de Vaderlijke Les ; de Dampartij* (Tentoonstelling, Brussel, 1836); *de Pianoles ; de Uitgaven van het Huishouden ;* hetzelfde met wijzigingen ; *het Opstaan ; de Kantwerkster ;* hetzelfde verscheiden malen herhaald (een exemplaar, in 1843 te Brussel tentoongesteld, hoorde alsdan toe aan den heer Nieuwenhuys, te Brussel, een ander in 1851 te Brussel tentoongesteld was toen eigendom van den heer G. Couteaux), *de Spinster ; de Groentenmarkt* (Tentoonstelling, Antwerpen, 1840 en s'Gravenhage, 1841) ; hetzelfde stuk verkleind ; *de Vertelsels van Grootmoeder ; de Borduurster ;* hetzelfde verkleind ; *de Oude Naaister ;* eene *Oude Vrouw eenen haan pluimende* (Museum Fodor, Amsterdam) ; de *Lezing des Bybels ; de Vrouw naar de mode ; Rigoletto ;* hetzelfde verkleind ; *de Oude Kantwerkster,* eigendom des Konings van Engeland (in 1843 te Brussel tentoongesteld) ; de *Blinde Bedelaar* (Museum van Antwerpen, tentoongesteld in Antwerpen in 1852, te Brussel in 1854, hoorde alsdan toe aan den heer Aug. van Geertruyen, te Antwerpen) ; hetzelfde onderwerp anders behandeld (South-Kensington-Museum te Londen) ; eene *Dame die borduurwerk maakt ; de Markiezin* (tentoongesteld te Brussel in 1854 en alsdan toehoorende aan den heer G. Couteaux) ; *het Toilet der Bruid* (in Antwerpen tentoongesteld in 1858) ; *de Weduwe van den Zeeman ;* hetzelfde verkleind met wijzigingen ; *de Moederliefde*

(Tentoonstelling, Brussel, 1859, toen eigendom van den heer van Nieuwenhuys); de *Verwachting* (gedagteekend, 1866; veiling Ad. Huybrechts, Antwerpen, 1907); verkleinde herhaling van hetzelfde onderwerp; *de Gelegenheid maakt den dief;* verkleinde herhaling van hetzelfde onderwerp; *Magdalena aan den voet van het kruis;* hetzelfde verkleind; de *Lente;* hetzelfde verkleind; *het Feest van Grootmoeder* (National Gallery, Londen); *de Biddende oude vrouw* (te Antwerpen tentoongesteld in 1858); de *Rouwende Magdalena* (Tentoonstelling, Antwerpen, 1873); hetzelfde verkleind (nu in bezit van den heer Adolf Verspreeuwen, te Antwerpen); *het Gedeelde Ontbijt;* de *Straatzangster; het Kind in een bosch verdwaald; de Blinde* (met verscheiden figuren); hetzelfde verkleind; de *Eerstgeborene; Siesta* (gedagteekend, 1878; veiling Ed. Kums, Antwerpen, 1898); een *Jonge Boerin de kudde hoedende* (gedagteekend, 1879; veiling Edward Huybrechts); hetzelfde onderwerp anders behandeld; *Ingang van een bosch met figuren; de Eerste Bloemen der Lente; de Winter* (eene oude Dame die zich warmt); het *Feest van Mevrouw;* het *Schildersatelier* of het *Model;* de *Gelukkige Tijding; Stadsgezicht met figuren.*

Hij voerde nog tal andere schilderijen uit, zooals portretten in klein formaat, landschappen, stadsgezichten en bloemen. Hij vervaardigde ook menige teekening en waterverfschildering.

In de veiling der nalatenschap zijner weduwe die plaats had den 20en Mei 1901 werden de vier laatstgenoemde stukken, die in zijn bezit gebleven waren, verkocht, alsook *de Vier jaargetijden* (vier bloemenstukken);

een *Stadsgezicht;* twee *Gezichten in de Sint Jacobskerk te Antwerpen;* acht *Landschappen* en *Tuingezichten;* negen-en-dertig studiën van landschappen, bloemen, gebouwen (twee dezer laatste werden aangekocht door het Museum van Antwerpen), zeventien figuren en groepen, zeven kopieën naar oude meesters.

Buitendien kennen wij nog van hem *de Jonge Naaister,* stukje dat voorkwam in de veiling Edm. Huybrechts (Antwerpen, 1902).

Dyckmans kwam naar Antwerpen toen daar het romantism begon te ontluiken in navolging van wat te Parijs gebeurde. Ook ten onzent zwoer men het klassicism, het nieuwe zoowel als het oude af; Wappers, de meester rond wien de jongeren en ook Dyckmans zich schaarden, was de banierdrager der opstandelingen tegen de Akademie.

Maar onder zijne volgelingen en onder hen, die de leer van van Bree en van David verlaten hadden, bekeerden allen zich niet tot het romantism noch namen de groote meesters der Oude Vlaamsche School tot voorbeeld. Er trad een heele groep op, die zich begaf op het spoor der Hollandsche en Vlaamsche kleinmeesters en die tooneelen uit het boerenleven in navolging van Teniers of kijkjes in de binnenkamer, of groepen uit de wereld der verliefden en der voornamen en der minderen kozen om ze in den trant van Geeraard Dou, van Terborgh, van Mieris of Ostade weer te geven. Zoo was Ferdinand De Braekeleer begonnen; zoo gingen Eugeen de Block, van Hamme, David Col, Venneman, Serrure, Florent Willems voort; zoo was Leys zelf eerst opgetreden en

zoo deed Dyckmans en bleef hij doen. Hij was minder een leerling der Akademie en een leerling van Wappers dan van Oud-Holland.

Hij was in de allereerste plaats een fijnschilder, die zich vooral toelegde op keurige uitvoering en alleen stukjes van kleine afmeting voortbracht. Hij onderscheidt zich van zijn tijdgenooten, die hetzelfde deden, door zijne malschere manier van schilderen; hij laat het licht meer in de stof en in de vleezen doordringen; hij vervalt niet in het platte boersche van Ferdinand De Braekeleer, noch in het stijf voorname van Willems in zijne beste stukken blijft hij gemoedelijk en uit alle klassen van menschen kiest hij zijne onderwerpen.

Van de oude Hollanders verschilt hij doordien hij meer hart en gevoel dan zij legt in de menschen die hij voorstelt; wat zorg hij ook bestede aan kleedij en bijzaken en hoe liefelijk hij zijne kleuren late glimmen, toch is hij er niet minder op bedacht het innerlijke leven zijner personages weer te geven. Zijne teere schildering is de weerspiegeling van zijn teer gemoed; hij zoekt geheel den mensch in der waarheid, naar den geest en naar het lichaam, te laten leven. Blijft hij in keurigheid van penseeling in glans en kostelijkheid van toon ten achter tegen zijne beroemde voorgangers, dan onderscheidt hij zich gunstig van hen door het gevoelvolle van zijne opvatting en uitdrukking. Met hen heeft hij gemeen dat hij haarfijn elk deeltje en onderdeeltje weergeeft in hoogen toon en helder licht, dat hij alle tintjes en plooitjes en schijntjes laat gelden, dat hij de menschen en de wereld aanziet als kleinodiën die kostelijk zijn van

stof, kunstig van bewerking, prachtig van kleur en dat volgens hem àl die mooie dingen nog winnen moeten door de zorg, de liefde, de handigheid waarmee de schilder ze schikt, verlicht, vertroetelt. Het gevaar van in het porseleinachtige te vervallen bedreigt hem zooals het zijne voorgangers bedreigde en hunne kunst in de tijden van verval gekunsteld en onwaar maakte. Hij zelf ontsnapt er niet geheel aan en in zijne mindere stukken wordt hij ook wel eens hard en schetterend. Zijne menschen hebben niet altijd het volle, innige leven dat wij in hen roemden en gaan dan over naar de opgedirkte poppetjes, die alleen zoeken te behagen door uiterlijken glans en karakterlooze aanvalligheid.

Wij hebben opgemerkt dat hij zijne stukken, die het meeste bijval verwierven, herhaalde en soms meer dan eens; zoo zijn *Blinde Bedelaar*, die niet alleen in een dubbel exemplaar in het Museum te Antwerpen en in het South Kensington Museum te Londen te vinden is, maar waar wij in het sterfhuis van den kunstenaar nog eene derde bewerking van aantroffen in eene gravuur met het gedrukte opschrift : *L'Aveugle d'après le tableau appartenant à M. Gambard.* Deze gravuur werd gemaakt naar een stuk dat te Antwerpen in 1876 tentoongesteld werd. De verschillende bewerkingen van den *Blinden Bedelaar* worden voor zijn meesterstukken gehouden; het exemplaar uit het Museum te Antwerpen werd gegraveerd door J.-B. Michiels en ook deze plaat is het meesterwerk van den graveur die ze sneed. Het stuk biedt nog het merkwaardige aan dat de schilder zijn eigen trekken aan den grijzen bedelaar geleend heeft.

Die trekken waren bijzonder fraai : Dyckmans was rijzig van gestalte, zeer regelmatig van gelaat; hij droeg in later jaren dan ons portret hem afbeeldt een prachtigen grijzen baard : de zoon uit nederige ouders geboren had een bijzonder aristokratisch voorkomen. En aristokratisch was ook zijne kunst; zijn *Bedelaar* ziet er uit als een Belisarius, zijne oude vrouwen als markiezinnen; zijne jonge zijn allen innemende van bekoorlijkheid; hij voelt zich best thuis tusschen zijde en fluweel, rijke meubelen, fijngevoelige menschen.

Hij leidde een stil en afgezonderd leven, vermijdende alle gerucht rondom zijn naam, zich met niets dan met zijn kunst bezighoudende. In 1854, wij zagen het, gaf hij zijn ontslag van leeraar in de Akademie te Antwerpen; hij woonde nooit eene zitting van de Koninklijke Akademie te Brussel bij. De twintig laatste jaren van zijn leven bracht hij door in zijn voorname woning op den Mechelschen Steenweg te Antwerpen en op het buitenverblijf, dat hij te Calmpthout had aangelegd. Te rekenen van 1858 nam hij haast geen deel meer aan de tentoonstellingen, alleen naar die van Antwerpen zond hij nog een enkel stuk in 1870, in 1873 en in 1876. Niettegenstaande zijne bescheiden en teruggetrokken levenswijze had hij vele en goede vrienden; hij had een helder oog voor de verdiensten zijner kunstgenooten en zijne bereidwillige en wijze raadgevingen werden op hoogen prijs gesteld door de jongeren.

Hij huwde op 27en Juli 1847 mejuffer Lucia Franssen, die hem twee dochters schonk; hij stierf te Antwerpen den 8n Januari 1888.

Zijn portret werd gegraveerd door J.-B. Michiels en verscheen in *de Vlaamsche School* van het jaar 1888. In Februari 1851 was hem door zijne leerlingen der Akademie van Antwerpen een portret gesteendrukt door Louis Tuerlinckx aangeboden, met het volgende opschrift : « A M. Dyckmans, professeur de peinture à l'Académie royale d'Anvers. Hommage d'estime et de reconnaissance de ses élèves ». Immerseel's *Levensbeschrijving* bevat ook een plaatje hem afbeeldende, zooals hij was in 1840.

MAX ROOSES.



Imp. Ch. Wittmann

NOTICE

SUR

LÉO ERRERA

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Laeken le 4 septembre 1858, décédé à Uccle le 1er août 1905 (1).

I

Les origines, l'éducation, la vocation.

« Rien n'est plus intéressant que de démêler dans les traits, dans le caractère, dans la tournure d'esprit d'un homme distingué, les multiples influences qui l'ont fait tel qu'il est, afin de reconnaître par quoi il répète l'un

(1) L'introduction et l'appréciation des travaux de Léo Errera qui ne se rapportent pas à la botanique, ainsi que les détails sur sa vie de tous les jours, sont de la plume de M. Léon Fredericq. M. Jean Massart a rédigé tout ce qui se rapporte aux travaux botaniques de Léo Errera et à son rôle de professeur.

ou l'autre de ses ancêtres et par quoi il innove dans sa lignée, ce dont il est redevable à l'éducation et ce qu'il doit au hasard des circonstances — ou si nous voulons parler le langage des naturalistes, — de chercher à faire en lui la part de l'hérédité, du milieu et de la variation personnelle. Mais, pour mener à bien une telle étude, il faudrait avoir su d'avance qu'un littérateur, qu'un artiste, qu'un savant naîtra un jour dans une famille donnée et s'être, comme on dit « documenté » copieusement sur les membres de cette famille, depuis plusieurs générations. »

Ainsi s'exprimait l'homme éminent dont nous allons essayer d'évoquer le souvenir, au début de sa *notice* sur François Crépin, sa dernière œuvre, qu'une mort foudroyante a laissée inachevée (1). Inspirons-nous ici de sa pensée si heureusement formulée. Cherchons d'abord, si possible, *à faire en lui la part de l'hérédité, du milieu et de la variation personnelle.*

Léo-Abram Errera, né à Laeken le 4 septembre 1857, était l'aîné des deux fils (2) de Jacques Benoit (Giacomo Benedetto) Errera et de Marie Oppenheim.

Suivant une tradition, la famille Errera serait originaire d'Espagne : le nom s'écrivait alors Herrera, comme

(1) Notice sur François Crépin, *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, LXXIIe année, 1906; p. 84.

(2) Son frère Paul Errera, plus jeune de deux ans, est avocat et professeur de droit constitutionnel comparé à l'École des sciences politiques et de droit public à la Faculté de droit de l'Université de Bruxelles. Il s'occupe d'art et de littérature.

pour grand nombre d'Espagnols d'aujourd'hui. Il est porté actuellement sous cette forme par un naturaliste estimé de Mexico. Les HERRERA émigrèrent vers 1460 à Alep en Syrie, d'où ils vinrent à Venise, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. A cette époque, HERRERA se transforma en ERRERA. Le premier dont le nom ait été conservé, BENJAMIN ERRERA, se vêtissait encore à l'orientale, avec caftan et turban. Il fut assassiné en descendant de gondole, sur le Quai des Esclavons, en 1724.

La famille ERRERA a produit toute une pléiade de professeurs des deux sexes, dont plusieurs vivent encore actuellement (1).

Son grand-père ABRAMO ERRERA était un homme d'affaires d'un caractère méthodique. C'était aussi un patriote : à Venise, en 1848, il se met dans les rangs des insurgés, au mépris de ses intérêts. Sa grand'mère

(1) Citons ALBERTO ERRERA, cousin germain de JACQUES ERRERA, mort il y a plusieurs années, professeur de droit et d'économie politique aux Instituts techniques de l'Université de Naples; GIORGIO ERRERA, professeur de chimie à l'Université de Messine, et CARLO ERRERA, professeur de géographie à l'Université de Pise, tous deux arrière-cousins de LÉO ERRERA; EMILIA (décédée) et ROSA ERRERA (Milan), arrière-cousines, professeurs de littérature et publicistes; ALBERTO CANTONI, cousin germain, littérateur italien, mort il y a peu d'années; ANGELO et ADOLFO ORVIETO, cousins sous-germains, le premier poëte, le second critique littéraire, tous deux de Florence. Un oncle paternel, MOÏSE ERRERA, avait étudié la médecine à Padoue et à Vienne et obtenu en 1854 le diplôme de docteur avec une thèse sur les maladies de la peau. Il abandonna ensuite la pratique médicale pour entrer dans les affaires.

Enrichetta Errera était une femme d'une grande piété.

Son père Jacques Errera, né à Venise en 1834, vint habiter Bruxelles au moment de son mariage, en 1857. Il y mourut en 1880. C'était un esprit ordonné, actif, intelligent, s'assimilant vite et bien toutes les idées, possédant une grande aptitude pour les affaires. Il avait à un haut degré l'esprit d'organisation et le coup d'œil rapide pour apprécier la valeur des gens à qui il savait distribuer la besogne qui leur convenait le mieux. C'était un homme d'action, à la fois de prompte résolution et de réflexion. Il aimait la vie large et brillante et n'était pas insensible aux succès mondains. Il était pieux, mais n'attachait pas grande importance aux pratiques extérieures de la religion. Très amateur de peinture et de sculpture, Jacques Errera avait orné sa demeure d'objets d'art à une époque où ce goût n'était pas aussi répandu qu'il l'est aujourd'hui.

L'ascendance maternelle de Léo Errera est tout aussi intéressante que la lignée paternelle. La famille Oppenheim est originaire d'Allemagne (Francfort-sur-Mein) et fixée à Bruxelles depuis le commencement du XIXe siècle. Tous les ascendants maternels sont bien doués, apprécient les choses de l'esprit, surtout la littérature. L'arrière-grand-père maternel Adolphe Oppenheim était un homme très distingué, voltairien, causeur. L'arrière-grand'mère Sarah Oppenheim était vive et emportée.

Son grand-père Joseph Oppenheim (né à Francfort en 1810, mort à Bruxelles en 1884), négociant, puis banquier, conseiller provincial du Brabant, prit une part active à la révolution de 1830 et combattit dans les rangs des Belges, à Louvain, comme garde civique à cheval,

sous les ordres du baron VAN DELFT. Il était méthodique en tout, très soigné dans sa mise, dans sa correspondance, qu'il dictait avec une correction remarquable. Il organisait sa vie, ses affaires, ses relations avec infiniment de tact et d'ordre. Il était profondément religieux, mais sans l'ombre de fanatisme ni d'intolérance. *Dieu fait bien ce qu'il fait*, disait-il. Cet optimisme philosophique lui procurait une admirable égalité d'humeur. Il savait l'hébreu, qu'il enseigna à LÉO. Il avait pour ce dernier une véritable adoration; il ne pouvait supporter les sévérités de sa fille à l'égard de son petit-fils favori.

Sa grand'mère EUGÉNIE OPPENHEIM (1818-1900) était une femme supérieure, aussi distinguée par l'intelligence que par le caractère. Formée très jeune, elle dirigeait à 17 ans la maison paternelle; dans la suite. elle n'a cessé d'exercer dans la famille une influence prépondérante à l'égard de son mari, de ses enfants et de ses petits-enfants. Nullement mondaine, ignorant les frivolités de la vie, ne prenant de la richesse que les devoirs qu'elle impose, elle a vécu en stoïcienne, dédaigneuse du luxe et des commodités de l'existence. Toujours maîtresse d'elle-même, elle mettait sa philosophie dans sa volonté. *On peut ce qu'on veut*, était sa maxime favorite.

Elle était froide, en ce sens qu'elle ne se laissait guider en toute circonstance que par la raison : jamais un geste ne trahissait chez elle la colère ou l'emportement. Aussi avait-elle très grand air sous une tenue quasi-monacale. A l'encontre de son mari, elle professait des idées philosophiques très avancées; elle n'avait gardé de la religion de ses pères, le culte israélite, qu'une certaine fierté d'appartenir à une minorité longtemps opprimée. Elle

était d'une intransigeance absolue sur les questions d'honnêteté, de sincérité : elle avait horreur de toute compromission, de tout mensonge même conventionnel. Sa générosité était aussi inépuisable qu'éclairée. En un mot, c'était essentiellement la femme du devoir. Jamais personne n'a, mieux qu'elle, réalisé l'idéal du moraliste « *non posse peccare* ».

Elle et son mari pouvaient différer d'avis sur quelques-uns des problèmes métaphysiques de l'existence : tous deux les envisageaient de haut, guidés qu'ils étaient par un profond sentiment du devoir. Ces deux nobles natures ont réalisé pendant quarante-neuf ans l'union la plus parfaite.

Leur fille MARIE, la mère de LÉO (née à Bruxelles en 1836), a justifié une fois de plus cette remarque presque banale — que LÉO ERRERA rappelait lui-même à propos de la mère de CRÉPIN, — c'est que les hommes d'un mérite exceptionnel ont presque toujours été élevés par des femmes d'élite. MARIE ERRERA-OPPENHEIM fut pour ses fils une merveilleuse éducatrice. Elle était d'ailleurs fortement préparée à ce rôle pédagogique, pour lequel elle avait, dès sa jeunesse, témoigné une véritable vocation. Elle avait lu et médité l'*Émile* de ROUSSEAU, s'enthousiasmait pour les idées de PESTALOZZI, visitait les écoles primaires, se liait avec M[lle] GATTI DE GAMOND (1), entreprenait, encore jeune fille, l'éducation d'une petite cousine. Quand elle fut mariée, toute sa vie se concentra sur l'éducation de ses fils.

(1) M[lle] GATTI DE GAMOND a été l'apôtre infatigable de l'instruction de la femme à Bruxelles.

Comme on le voit, les influences ataviques, tant maternelles que paternelles, devaient concourir à pousser le jeune Léo Errera dans la voie des études sérieuses. Il semblait qu'il y eût autant de chances de le voir briller dans les sciences que dans la littérature. La seule ombre au tableau, c'était peut-être la situation opulente de ses parents. Mais les âmes fortement trempées savent résister à l'influence amollissante de la richesse et du luxe, et sont capables de s'astreindre à la rude discipline du travail, sans y être poussées par la nécessité.

En mère prévoyante et sensée, M[me] Errera comprit le danger : elle s'efforça d'écarter de ses fils le luxe apparent et leur apprit à choisir leurs camarades parmi les plus méritants sans avoir égard à leur situation de fortune. *Qu'ils ne sentent pas le riche* était sa préoccupation constante.

Elle n'admettait pas l'oisiveté : le travail était la vie normale dans la maison. Aussi tendre que ferme, elle savait au besoin punir et maintenir rigoureusement ses punitions.

Comme nous l'avons dit, l'éducation de ses fils était sa grande préoccupation ; son rêve était d'en faire des *hommes* dans toute la force du terme, des esprits voués au culte de l'idéal. Elle vit avec joie se développer chez Léo le goût de l'observation, ce penchant vers les études scientifiques qu'elle partageait elle-même. Jamais elle ne songea à orienter sa vocation dans la voie plus lucrative des affaires.

Elle le conduit dans les ateliers, les fabriques, se plaît aux observations judicieuses de l'enfant. Elle lui fait apprendre un métier, la menuiserie, à la fois par hygiène

et par principe (réminiscence de l'*Émile*). Elle décide qu'on commencera l'éducation à la maison. Elle organise une petite classe. Plusieurs camarades, PIERRE BOTTE, LUCIEN ASTRUC, d'autres encore viennent prendre les leçons en commun avec LÉO.

Un rare discernement fut apporté dans le choix des maîtres. On s'adresse entre autres à des réfugiés français, d'abord à M. BOURZAT (1), proscrit du 2 décembre, juriste distingué, ancien membre de l'Assemblée nationale de 48, qui enseigne l'histoire, puis à M. DELUC, autre proscrit du 2 décembre. M. EUGÈNE HINS enseignait le français, le latin, le grec et l'histoire. M. PAUL ROBIN, plus tard directeur de Cempuis, faisait les cours de sciences, sauf la botanique confiée à M. PIRÉ.

L'enseignement de PAUL ROBIN n'avait rien de pédant. Le maître s'ingéniait à développer la spontanéité chez son jeune élève, à exercer l'esprit d'observation. Il avait l'habitude de faire contrôler directement les notions qu'il enseignait, soit par les sens, soit par des témoignages apportés par les personnes ou par les choses. Ainsi, l'élève s'habituait à rechercher quelles étaient les preuves directes d'un événement : la bataille de Waterloo, la domination romaine en Belgique, etc. Il fallait comparer la valeur de ces preuves, écarter celles qui manquaient de précision ou d'autorité, ramener les unes aux autres, celles qui n'étaient point immédiates. Pour la vue et pour l'ouïe, M. ROBIN exigeait une grande précision dans l'observation des phénomènes : il fallait discerner la

(1) M. BOURZAT a son monument à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), sa ville natale.

hauteur, la force relative des sons, juger de leur distance. les évoquer par le souvenir; il fallait comparer les grandeurs absolues et relatives, évaluer au coup d'œil un nombre, une quantité, diviser des longueurs, multiplier des hauteurs, en prenant n'importe quoi comme unité. Le contrôle, la vérification, souvent remis au lendemain, étaient toujours laïssés à l'élève lui-même. Ainsi la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le toucher étaient exercés et affinés.

Ce fut aussi Robin qui donna à Léo l'habitude de regarder d'abord attentivement les objets à l'œil nu, puis à la loupe. Léo en portait toujours une sur lui.

A la mort de M. Bourzat, Eugène Van Bemmel le remplaça comme professeur d'histoire.

Quant aux langues vivantes, Léo Errera en avait appris l'usage étant enfant. Plus tard, il s'était appliqué à perfectionner ses connaissances linguistiques qui devaient lui rendre de si grands services dans sa carrière scientifique.

Ajoutons qu'il eut comme professeur d'hébreu, d'abord son grand'père Joseph Oppenheim. puis un Galicien très distingué, M. Herczka, dont l'enseignement visait à initier son jeune élève au Judaïsme, ou tout au moins à la langue cultuelle juive.

Il prit pendant quelque temps des leçons de piano.

Il ne se mit sérieusement au dessin qu'assez tard, vers la fin de ses études moyennes, alors que sa vocation scientifique était déjà fortement marquée. Il ne fit jamais que du crayon et de l'estompe, sous la direction de M. A. De Keyser, de l'École de dessin de Molenbeek-Saint-Jean.

Après quelques années de cette éducation à moitié familiale on se décide à faire un essai d'enseignement public. LÉO ERRERA est mis, à l'âge de 12 ans, en Quatrième à l'Athénée de Bruxelles. Il prend immédiatement la tête de sa classe. Il remporte le premier prix général en Quatrième, puis en Troisième, et le deuxième prix au Concours général. C'est à cette époque (1871) qu'il se lia avec EDMOND CATTIER, le futur publiciste bien connu. Les deux amis faisaient route ensemble d'Uccle (Vivier d'Oye) à Bruxelles pour aller à l'Athénée.

En 1872, LÉO quitte l'Athénée. Il fait à la maison la Seconde et la Rhétorique, avec M. RASQUIN (qu'il avait eu à l'Athénée comme professeur de troisième), pour le latin et le grec; M TH. JUSTE pour l'histoire; M. DURAND pour les mathématiques.

Quelques-unes de ces leçons sont prises en commun avec MM. ARMAND et LUCIEN ANSPACH, des amis d'enfance.

Le cours d'histoire servait aussi d'exercice d'élocution, les élèves devant tour à tour exposer oralement un sujet donné. La surdité du maître obligeait à soigner particulièrement la netteté de la prononciation et à timbrer la voix sans l'élever pourtant.

Tous les quinze jours, LÉO allait passer la journée à Bruges chez M. FERD. GRAVRAND, pour y faire de la littérature française, y apportant ses devoirs à corriger.

Pour la chimie, il allait à Ixelles chez M. DELUC. Ce dernier exerça une certaine influence sur le développement scientifique de LÉO. Il lui fit de bonne heure comprendre l'importance des mathématiques pour les études d'astronomie, de physique, de chimie.

Je transcris ici une note datée de mai 1894, où Léo Errera fait allusion à cette partie de sa vie :

« Dans les vieilles notes très prolixes du 20 avril 1873, que je viens de retrouver et qui ne valaient pas la peine d'être conservées, je vois que je me plaignais beaucoup de la façon mécanique dont l'histoire était enseignée à l'Athénée, d'où l'on venait de me retirer. J'y déclarais que mes occupations préférées étaient de résoudre une équation, d'étudier une plante ou d'écrire des vers; aussi j'y déclare que pour M. Rasquin, je fais des narrations françaises, des dissertations, etc., « *mais pour moi, je fais des vers, encore des vers, toujours des vers* ».

» Arrivant à « *ma chère botanique* », je dis « *Je l'aime* toujours beaucoup, j'herborise toujours beaucoup et pourtant je sais encore bien peu. » Je me suis décidé à acheter un bon microscope; il y a deux mois je l'ai commandé chez Hartnack, un des meilleurs fabricants, à ce qu'il paraît, mais Anne, ma sœur Anne, je ne vois rien venir.

» J'y fais l'éloge de la sténographie et je déclare n'aimer pas du tout la musique.

» Pour l'histoire, M. Juste m'y a fait prendre goût. J'en suis au règne de Louis XIV.

» J'aime le latin et surtout le grec. En fait de grec, avec M. Rasquin, je traduis Homère et je lis à vue Hérodote « *amusant à force d'être naïf* ». En fait de latin, j'ai fini les trois livres de Virgile qu'on lit à l'Athénée et je continue à le lire seul pour mon plaisir « *car je lis à présent indifféremment le latin ou le français* ». Je lis encore Tite-Live, dont les quinze premiers chapitres du XXI[e] livre m'ont plu, et de l'Horace, dont je ne suis pas enthousiaste. » (Mai 1894. L. E.)

Comme on peut en juger, le jeune Léo répondait merveilleusement aux espérances de sa famille et aux soins dont on l'entourait C'était une intelligence toujours en éveil, s'intéressant à tout, cherchant le pourquoi des choses.

Lorsqu'il était encore tout petit, son grand-père Oppenheim disait de lui : « Il veut tout savoir et rien apprendre tellement il questionne. » Dès que sa curiosité était satisfaite, il n'écoutait plus, ayant tout de suite saisi ce qui l'intéressait Un jour, voyant des ânes à Ostende, il dit : « Je voudrais bien savoir comment se font les ânes. » — Réponse : « Les petits ânes sortent du corps des grands ânes. » — « Oui je comprends; mais le premier âne?

Sa vocation pour les sciences et spécialement pour la botanique se dessina de bonne heure. Il avait d'ailleurs de qui tenir. Sa mère s'était toujours vivement intéressée aux sciences naturelles et avait même commencé à faire un herbier. Le tableau que Léo Errera nous donne dans la biographie de François Crépin, de la façon dont la curiosité enfantine du futur naturaliste, d'abord éparpillée sur tant d'objets variés se concentre peu à peu sur certaines catégories d'êtres vivants, et se transforme en attention scientifique, ce tableau s'applique sans aucun doute au développement de sa propre vocation. Tout ce qu'il voyait autour de lui l'intéressait : les pierres, les insectes, les fleurs.

Cependant dans ses promenades d'enfant, il rechercha les fossiles avant de récolter les plantes. Il ramassait des dents de requin dans les sables des tranchées pratiquées à

Saint-Josse-ten-Noode, pour le chemin de fer de ceinture et pour les rues nouvelles conduisant à la *vallée de Josaphat*. Son frère PAUL et lui avaient baptisé ces hauts remparts de sable clair du nom pittoresque de « *montagnes aurifères* ».

Son goût pour les plantes se développa bientôt par la lecture de l'ouvrage de LE MAOUT, *Analyse de cinquante plantes*, le premier « *beau livre de botanique* » qu'il eut entre les mains. Dès l'âge de 11 ans, LÉO notait dans son petit journal de voyage, des observations élémentaires de botanique Il commença par faire un herbier commun avec son frère jusque vers l'âge de 15 ans; puis il continua seul.

A cette époque, il fourrageait avec passion, ramassant, déterminant, séchant toutes les plantes qu'il rencontrait. Jamais une sortie à la campagne sans un immense *vasculum*. Après chaque promenade, il fallait, malgré la fatigue et l'heure avancée, trier, classer, arranger la récolte dans les cahiers de papier gris : cela prenait des heures de travail acharné.

LÉO ne laissait perdre aucune occasion d'enrichir son herbier. Pendant ses premiers voyages il sautait des trains alors qu'il n'y avait que trois minutes d'arrêt, pour herboriser sur les talus et le long des fossés dans les petites gares.

Sa mère l'encourageait : elle comprenait qu'il y avait là plus qu'une simple fantaisie d'enfant. Elle savait, en voyage, lui ménager le temps pour l'herborisation, et s'encombrer à son profit de colis volumineux, renfermant les piles de papier gris, les planchettes à claire-voie pour sécher les plantes et les récoltes dont l'entassement grossissait chaque jour.

Dès 1871 (Léo avait 13 ans), la grande affaire fut l'acquisition d'un microscope (voir plus haut). A cet effet, tous les petits cadeaux reçus des parents et grands-parents furent mis de côté pour constituer le « *fonds microscopique* ». Après deux années d'attente, le rêve put enfin être réalisé. Mais pour quelle marque se décider, allemande ou française, Zeiss ou Hartnack? Très indécis sur le choix à faire, Léo Errera consulte l'homme que l'on disait alors le plus compétent en la matière, M. Adam, haut fonctionnaire du Ministère des Finances, qui avait la manie des microscopes. Dès la première entrevue, les rapports les plus cordiaux s'établirent entre le vieil et le jeune enthousiaste. Quand Léo allait au Ministère pour parler à M. Adam, et qu'il devait faire antichambre en attendant son tour d'être reçu, il lui suffisait de dire à l'huissier : « *C'est pour le microscope.* » — « *Pour le microscope? Oh! alors, passez tout de suite, Monsieur.* »

L'instrument tant désiré, un Hartnack auquel Errera resta fidèle toute sa vie, se trouve actuellement à l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles.

Avec quelques amis, Léon et Paul Hoyoux, Paul et Gustave Gevaert, Pierre Bock, Edmond Destrée, Georges Renson, etc., et nécessairement son frère Paul, il fonda le *Cercle des jeunes botanistes* (C. D. J. B., appelé souvent par plaisanterie « *le lapin courageux* »). Ils allaient herboriser ensemble, tenaient des séances dont le président changeait chaque mois, et faisaient des conférences pour lesquelles le futur bourgmestre de Bruxelles alors échevin de l'instruction publique, M. Ch. Buls, avait mis une salle de son École modèle à leur disposition.

Dès l'âge de 15 ans, il songe à faire un choix parmi les innombrables objets sur lesquels son attention se dispersait jusque-là, car *qui trop embrasse mal étreint*. Un tour dans les montagnes en 1872 attire son attention sur le genre *Epilobium*, dont il se propose de faire la monographie.

A la fin de 1874, il passe les vacances de Noël à Nice. Il est vivement impressionné par la végétation des côtes méditerranéennes qu'il décrit dans une lettre charmante, publiée en janvier 1875 dans le *Bulletin de la Société de Botanique de Belgique*. Comme le fait remarquer MASSART, on trouve déjà dans cette narration, datant de sa première jeunesse, le style à la fois précis et imagé qui rend si agréable et si facile la lecture de tout ce qu'il publia par la suite.

La lecture de l'*Origine des espèces* et de plusieurs autres ouvrages de DARWIN l'avait transporté d'enthousiasme, et donné à ses études et à ses méditations une direction nouvelle.

A *Vivier d'Oye*, la maison de campagne qu'il habite en été à partir de 1873, il installe un petit jardin botanique pour ses chères études et il y fait des observations variées, notamment sur les plantes carnivores et sur la fécondation des fleurs. Ce dernier objet l'entraîne à l'étude des insectes qui visitent les fleurs à nectar. Il passe des heures à plat ventre dans son petit enclos, par un soleil ardent, acceptant à peine le parasol de peintre qu'on lui offre.

En 1874, LÉO ERRERA, alors âgé de 16 ans, entre à l'Université de Bruxelles, après avoir passé l'examen de *Gradué en lettres*.

« Cependant il ne s'orienta pas directement vers les sciences naturelles : il s'inscrivit d'abord à l'Université, aux cours de philosophie ; il espérait trouver dans la psychologie, si brillamment enseignée alors par Guillaume Tiberghien, de grandes clartés.

» La désillusion ne se fit pas attendre : elle fut cruelle. Esprit positif, aimant les mathématiques à cause de leur précision, doué de facultés d'observation dont il donna plus tard des preuves, Léo Errera ne pouvait goûter aucun enseignement dogmatique. Il ne pouvait apprécier que médiocrement une science trop exclusivement basée sur des raisonnements subtils et des postulats non démontrés ; toute l'éloquence du maître discourant avec autorité sur les sujets les plus épineux, résolvant les problèmes de l'existence de Dieu et de la spiritualité de l'âme, ne parvint pas à le convaincre (1). »

Dès les premières leçons qu'il suivit à l'Université, Léo Errera fut très remarqué de ses condisciples, principalement à cause de ses discussions du samedi avec M. Tiberghien, discussions où l'élève défendait les thèses positivistes contre son maître fervent apôtre du spiritualisme classique.

« Quand vint le jour de l'examen (candidature en philosophie, 11 août 1875) l'élève ne put se résoudre à jurer selon la parole du maître et à égrener devant lui, pour obtenir un diplôme, un chapelet d'arguments auxquels il ne croyait pas ; vis-à-vis d'un professeur aussi justement respecté, la situation était embarrassante. Elle fut

(1) P. Heger, *Discours prononcé à l'inauguration du buste de Léo Errera*. (Rev. univ. Bruxelles, juillet 1906.)

tranchée de façon imprévue : l'élève demanda l'autorisation d'exprimer et de défendre son opinion personnelle, et l'on vit TIBERGHIEN écouter avec bienveillance son jeune contradicteur ; il lui octroya la plus grande distinction. La solution parut digne de l'élève et digne surtout du maître donnant ce grand exemple de respect qu'il professait pour la liberté de la pensée. »

ERRERA avait eu des discussions analogues avec un autre de ses professeurs, ALTMEYER, qui l'appelait en plein cours : ce b..... d'ERRERA. Cela n'empêcha pas ALTMEYER de le féliciter après son premier examen, en lui disant : « ERRERA, *je vous aime, parce que vous êtes riche et que vous travaillez comme un pauvre.* »

La vocation de LÉO ERRERA s'oriente définitivement vers la botanique. Il fréquente pendant quatre ans les cours de la Faculté des sciences de l'Université de Bruxelles et conquiert successivement avec la plus grande distinction (et par acclamation) le diplôme de candidat en sciences naturelles (2 juillet 1877), puis celui de docteur en sciences botaniques (1er août 1879).

En 1879, 1880 et 1881 (1), il fréquente à Strasbourg les laboratoires de DE BARY (Botanique) et de HOPPE-SEYLER (Chimie physiologique), et suit en outre les cours de WALDEYER (Histologie), STAHL (Botanique) et NETTO (Mathématiques). Il s'y lia avec tout un groupe de jeunes gens qui, depuis, se sont fait un nom dans la science

(1) Du 9 octobre au 24 décembre 1879, du 4 janvier au 26 mars et du 18 octobre au 13 décembre 1880, du 19 octobre au 24 décembre 1881.

botanique : F.-O. Bower. Sidney Vines, Elfving, Zacharias. G. Klebs, Pirotta, Mattirolo, W. Schimper, Büsgen, etc. Il entretint avec eux tous des rapports d'amitié et de confraternité scientifique. En 1882, nous le retrouvons à Würtzbourg, où il s'occupe principalement de physiologie végétale, sous la direction de l'illustre Sachs.

De retour à Bruxelles, Léo Errera passa brillamment l'examen de docteur agrégé, avec sa thèse sur le Glycogène des Champignons, dont les matériaux avaient été recueillis et étudiés à Strasbourg et à Würtzbourg.

La variété et l'étendue des connaissances du jeune docteur se manifestent dans les sujets des propositions ou *thèses* annexées suivant l'usage à sa dissertation. A côté de deux thèses de mathématiques, d'une de physique et d'une d'histoire, nous en relevons une série d'autres se rapportant à des sujets de biologie générale et de botanique Plusieurs d'entre elles ont été, par la suite, développées par lui et ont été le point de départ de quelques-uns de ses meilleurs travaux.

Dès ce moment, sa place était marquée dans le corps professoral de l'Université libre.

II

Carrière professorale.

En 1884, Léo Errera fut chargé par l'Université de Bruxelles d'un cours au doctorat en sciences naturelles : *Anatomie et physiologie végétales, spécialement appli-*

quées à l'étude des Cryptogames. Tout de suite, ERRERA se révéla comme un maître dans l'art d'instruire.

Il avait le don de porter dans l'esprit des étudiants la conviction qui l'animait lui-même. Son exposé remarquablement clair, ses phrases bien construites en une langue pure et imagée, son élocution facile, la rigueur de ses raisonnements, et par-dessus tout la sincérité absolue qu'on sentait au fond de ses paroles, tout concourait à faire accepter par l'auditeur les idées émises par le maître ; on se rendait compte qu'il n'avançait rien qu'il n'eût vérifié lui-même, on remarquait le soin avec lequel il séparait les faits des hypothèses, on avait sous les yeux des expériences choisies parmi les plus démonstratives et présentées avec art, et on se laissait tout naturellement envahir par la conviction : on l'avait compris; on le croyait. Mais aussi, il était de ceux qui ne laissent rien au hasard, qui savent que le professeur n'improvise pas une leçon, mais qu'il doit la préparer longuement, qui savent aussi que le cours le mieux conçu n'est jamais définitif, mais qu'il doit être remanié et remis au courant chaque année.

Personne ne sacrifiait plus de temps à la préparation de ses cours. Tout était réglé jusque dans les moindres détails : ce qui exactement devait être dit, de quelle manière et à quel moment, sur quels points il fallait insister, de quelles expériences et de quelles démonstrations chaque assertion devait être appuyée.. Avant chaque leçon, lorsque les objets étaient disposés sur la table, il vérifiait une dernière fois si tout était classé de la façon la plus avantageuse.

La règle qu'il s'était imposée d'arranger minutieuse-

ment les details de chaque leçon apparut le plus clairement aux yeux des étudiants qui suivirent son cours l'une des premières années, en 1885-1886. Une affection de la gorge l'empêchait de sortir, et il faisait le cours dans sa maison. Nous étions là une demi-douzaine d'étudiants, parmi lesquels la mort a fait déjà plusieurs vides. Un salon était devenu la salle de cours, avec un grand tableau noir, des tables couvertes d'objets botaniques et d'expériences de physiologie, et des microscopes installés sur l'appui d'une fenêtre. On vivait là en communion plus intime avec le professeur, on se serrait autour de lui pour écouter ses explications faites d'une voix basse, qui s'animait pourtant un peu quand le sujet était particulièrement intéressant; et l'on se sentait plein d'admiration pour le savant, le plus souvent complètement aphone, mais qui, malgré cela, ne croyait pas pouvoir se soustraire à ses obligations professorales. Et quels bons moments nous passions, quand il causait avec nous après la leçon; par exemple, le jour où il demanda à l'un de nous d'imaginer un appareil permettant d'arroser, sans trop de peine, des plantes qu'il avait devant une fenêtre : lorsque le camarade, après avoir soigneusement comparé dans son esprit divers systèmes tous ingénieux, apporta triomphalement son invention, il constata que les plantes étaient artificielles.... et qu'on était le 1er avril.

En 1895, la mort du regretté J.-E. Bommer laissait vacant le cours d'Éléments de botanique. Du jour au lendemain, en plein semestre académique, Errera dut se charger de l'enseignement de la botanique en candidature. Il le fit avec une incomparable sûreté de méthode.

En candidature comme en doctorat, aussi bien quand il s'adressait à des élèves frais émoulus des athénées que lorsqu'il parlait à des jeunes gens ayant déjà des notions plus étendues, sa parole claire, précise, persuasive, imposait la conviction aux auditeurs, cette conviction raisonnée et profonde, qui s'appuie sur les faits et les idées. L'ordre si méthodique qui régnait dans son enseignement lui permettait de faire un cours fort complet en un nombre d'heures relativement restreint : « Le cours d'Errera, disaient les étudiants, contient énormément de matière, mais pourtant on l'étudie facilement, car il est clair. » Et les étudiants avaient raison; ainsi que c'est presque toujours le cas, d'ailleurs quand ils apprécient un cours.

Il ne se contentait pas, dans son enseignement universitaire, d'exposer l'état actuel de la science; il était d'avis que les étudiants ont le droit d'apprendre non seulement quelle est la vérité, mais aussi comment les savants ont réussi à la découvrir. Enseigner les résultats scientifiques ne suffit pas; il faut encore initier les étudiants aux méthodes d'investigation; en d'autres termes, il est indispensable d'instituer des cours pratiques à côté des cours théoriques, quelque intuitifs que puissent être ces derniers. Voici comment il s'exprimait en 1884 : « Ceux qui apprennent les sciences selon l'ancien système, sans mettre, comme on dit, la main à la pâte, me paraissent ressembler aux spectateurs assis dans la salle, tandis que le drame se déroule sur la scène. Ils sont immobiles, extérieurs à l'action ; ils regardent en simples dilettantes les acteurs qui s'agitent et les péripéties qui se suc-

cèdent. Grâce au laboratoire, l'étudiant est transporté de l'autre côté de la rampe, il devient lui-même acteur, il se sent mêlé à ce drame éternel et sublime de la pensée humaine aux prises avec l'inconnu (1). »

A l'époque où il défendait ces idées, l'Université de Bruxelles ne possédait pas de laboratoire de botanique. Un laboratoire, fort modeste, il est vrai, fut aménagé par ERRERA dans deux chambrettes de grenier, au Jardin botanique de l'État; à partir du mois de mars 1884, le cours pratique d'anatomie et de physiologie végétales fonctionna régulièrement. Ce fut une révélation pour les étudiants du doctorat en sciences : ils pouvaient enfin se servir d'un microscope, colorer des cellules, voir des réactions microchimiques s'accomplir sous leurs yeux. ERRERA était là, allant sans cesse de l'un à l'autre, exigeant que chacun étudiât à fond sa préparation microscopique : on avait beau essayer de tricher ou d'éluder la difficulté... rien n'y faisait, le professeur ne se déclarait satisfait que lorsqu'on avait tout vu, et vu entièrement par soi-même. Si un étudiant n'avait pas terminé sa préparation à la fin du cours, ERRERA ne le lâchait pas pour cela : il laissait passer les heures de repas et attendait patiemment que l'on eût fait un dessin convenable ou que la réaction eût donné le résultat voulu. Au début, on se rebiffait un peu devant cette insistance d'ERRERA; mais après quelques séances, on finissait par se dire qu'il avait en somme raison, puisqu'il connaissait admirablement les choses qu'il voulait faire découvrir par les

(1) LÉO ERRERA, *Le laboratoire dans la science moderne.* (Extrait de la *Revue de Belgique*, 1884.)

étudiants et puisqu'il avait, en outre, avant la leçon, vérifié personnellement le matériel qu'il leur mettait entre les mains; on se rendait compte ainsi que si l'on ne réussissait pas à obtenir une réaction, ou que si l'on faisait de mauvaises coupes, on ne devait accuser que son inexpérience et apprendre à mieux travailler.

En 1890, il institua les conférences de laboratoire, où les étudiants, actuels et anciens, étaient conviés. On se réunissait une fois par semaine pour examiner en commun les derniers travaux parus. C'était là surtout qu'il donnait la pleine mesure de son talent de professeur : en quelques phrases, il résumait un gros mémoire, souvent diffus et indigeste, il en extrayait la partie vraiment neuve et intéressante et la comparait aussitôt à ce qui était acquis précédemment; chacun de ses exposés était ainsi une mise au point d'un petit domaine de la botanique. Lorsque c'était un étudiant qui analysait un livre, Errera avait toujours eu soin de lire d'abord l'ouvrage, pour pouvoir remettre le jeune homme dans la bonne direction quand il le voyait dérailler ou attacher trop d'importance à des points secondaires. Mais il intervenait toujours de la manière la plus discrète, ayant l'air de donner un conseil, et non de redresser une erreur. Nous avions nettement l'impression dans ces réunions, qu'Errera, « le patron », comme nous l'appelions, n'avait d'autre désir que de nous faciliter l'entrée dans la science, en mettant à notre disposition son incomparable érudition. On sentait qu'il connaissait tout ce qui avait paru en botanique dans les quarante dernières années; non seulement il avait tout lu, mais il s'était tout assimilé

et avait tout classé dans son esprit. Son érudition était telle que plusieurs botanistes belges avaient pu cesser de se tenir au courant de la bibliographie; quand ils avaient besoin d'une indication, ils allaient simplement consulter ERRERA. Celui-ci se laissait feuilleter de bonne grâce et trouvait tout de suite le renseignement dans sa mémoire, jamais en défaut, mais de la fidélité de laquelle il avait pourtant la coquetterie de se méfier.

Rien d'important ne paraissait en botanique qui ne pût être immédiatement résumé aux conférences; car ERRERA possédait chez lui une fort belle bibliothèque, qu'il avait soin de toujours compléter par les publications les plus récentes et qu'il mettait libéralement à la disposition des travailleurs. On pouvait seulement regretter que les livres ne fussent pas au laboratoire même, car ils y auraient été plus accessibles et auraient rendu encore plus de services; en outre, ERRERA, qui passait chaque jour plusieurs heures dans sa bibliothèque pour préparer ses cours, aurait pu ainsi vivre au milieu de ses livres sans pour cela quitter le laboratoire.

Plusieurs des élèves d'ERRERA continuaient à fréquenter le laboratoire après la fin de leurs études. Citons seulement ÉMILE LAURENT, GEORGES CLAUTRIAU et ALFRED DEWÈVRE, qui tous les trois, ont précédé leur maître dans la mort. On avait du plaisir à revenir au laboratoire; les locaux étaient trop exigus, on y était entassé, les installations étaient par trop sommaires... peu importe : on y pouvait compter sur l'inépuisable érudition d'ERRERA et sur sa critique courtoise et bienveillante, — mais sévère, et par cela même, des plus utiles; — une

critique à laquelle n'échappait aucune imperfection, mais qui allait aussi dénicher dans le travail du jeune botaniste des résultats fort intéressants dont celui-ci n'avait pas soupçonné l'importance. Que de fois le laboratoire retentit des discussions entre Errera et Laurent, au sujet de la variabilité des Champignons, ou de la réduction des nitrates, ou de quelque autre travail de Laurent! Le maître invoquait les idées des auteurs; l'élève affirmait avoir observé telle chose; mais Errera le mettait en garde contre des erreurs possibles d'observation et contre les erreurs d'interprétation, plus dangereuses encore. Le lendemain, la discussion reprenait de plus belle : Laurent avait évité les fautes signalées par le professeur, mais celui-ci avait réfléchi de son côté et avait découvert d'autres points faibles. Et ainsi, de critique en critique, le travail avançait lentement, mais de façon à contourner l'un après l'autre tous les écueils.

Le rôle bienfaisant d'Errera ne cessait pas avec l'achèvement des expériences. Pendant la rédaction de la note ou du mémoire, le jeune botaniste recourait encore volontiers au maître pour lui soumettre une objection ou pour demander quelque éclaircissement. Enfin, Errera revoyait le manuscrit définitif et aidait à corriger les épreuves. Tous ceux qui ont passé par le laboratoire peuvent affirmer qu'à chacun des stades successifs de l'élaboration du travail, le patron trouvait le moyen d'ajouter discrètement une idée ou de glisser une phrase synthétisant un paragraphe.

Le laboratoire établi sous les combles du Jardin bota-

nique devenait décidément trop petit. D'ailleurs, ERRERA ne l'avait jamais considéré que comme provisoire, et il désirait le remplacer par une installation plus complète; mais il voulait, avec raison, que le nouvel Institut fût en communication directe avec le Jardin botanique. Il fallut attendre jusqu'en 1891 qu'une maison, contiguë au Jardin, fût mise en vente. La maison fut acquise « grâce à de généreux anonymes », comme disait ERRERA, et pourvue de tous les aménagements nécessaires : laboratoires de microscopie et de chimie, serre, atelier de photographie; chambre noire pour la spectroscopie et la polarimétrie, chambres thermostatiques, local spécial pour les appareils de stérilisation, salle de cours pratique et salle de cours théorique pour les élèves de doctorat, salles pour les collections, etc. Il y avait enfin, à Bruxelles, un Institut botanique où, suivant le desideratum de CLAUDE BERNARD, rappelé par ERRERA, l'installation était telle qu'une expérience étant conçue, elle pût être réalisée facilement et rapidement.

Depuis quatorze ans, de nombreux travaux sont sortis de l'Institut. ERRERA avait commencé à publier ces mémoires en un *Recueil* spécial. Un volume de ce *Recueil* a paru en 1902, trois autres depuis 1905. Deux volumes sont à l'impression.

On le voit, l'enseignement pratique a été une préoccupation constante d'ERRERA : il voulait que les élèves fussent le plus possible en contact direct avec les objets mêmes. Aussi, dès qu'il eut à faire le cours de candidature, s'occupa-t-il d'organiser des excursions, destinées à compléter et à vivifier les notions acquises au cours théo-

rique. Le nombre des étudiants à conduire à la campagne ou au Jardin botanique était trop considérable pour qu'un seul professeur pût se charger de les guider tous, et Errera devait se faire assister par deux autres botanistes, de façon à partager les étudiants en trois groupes. La veille ou l'avant-veille, nous allions à trois déterminer exactement les sentiers par lesquels on passerait, les endroits où chaque groupe s'arrêterait, quelles plantes seraient étudiées et avec quels détails... Les étudiants étaient loin de se douter de la peine qu'on s'était donnée pour arranger l'excursion, pas plus d'ailleurs qu'ils n'avaient conscience du soin extrême que mettait Errera à la préparation de ses leçons théoriques.

Errera ne négligeait rien pour faciliter aux étudiants la compréhension nette de ses leçons. Pendant les premières années où il faisait le cours en candidature, il écrivait au tableau avant chaque leçon le sommaire de celle-ci. Plus tard, il réunit tous ces sommaires en un petit livre qui fut mis entre les mains des étudiants. Nous parlons plus loin de ses planches de physiologie végétale, qu'il avait publiées avec son ancien élève Émile Laurent.

III

Travaux de botanique.

Presque toujours la vocation du botaniste se dessine lors de promenades à la campagne, pendant lesquelles le jeune homme cherche à connaître le nom des fleurs et des herbes qu'il rencontre ; puis il remarque, à sa grande

joie, qu'il a mis la main sur des espèces plus ou moins rares, et peu à peu il sent croître en lui le désir de publier le résultat de ses recherches. LÉO ERRERA passa par cette filière. Sa première note, parue en 1874 (nº 1 de la liste bibliographique), concerne des espèces rares de la zone argilo-sablonneuse. Plus tard, il s'occupe de la flore des bas-fonds du Parc de Bruxelles (8); enfin, en 1879 (15), il publie quelques observations sur la flore littorale. C'est aussi à cet ordre d'idées qu'il faut rattacher la lettre sur la végétation des environs de Nice (2) dont il a été fait mention page 145.

Mais LÉO ERRERA ne devait pas s'immobiliser dans la floristique pure. Il reconnut bien vite que l'on n'a pas atteint le but ultime de l'activité scientifique, lorsqu'on a déterminé exactement une plante, et qu'on l'a intercalée dans son herbier. L'observation des plantes dans la nature fait surgir dans l'esprit d'un observateur deux ordres de questions : pourquoi telles espèces vivent-elles ici et non à côté? comment sont-elles adaptées aux conditions d'existence? ERRERA ne se sentit jamais beaucoup attiré par les problèmes de géographie botanique (1). Par contre, il se passionna tout jeune pour l'éthologie, c'est-à-dire pour l'étude des relations de l'organisme avec son milieu, ce mot étant pris dans son sens le plus

(1) Il avait pourtant, dès 1875, réuni de nombreuses notes sur la géographie botanique du Tyrol, et il avait rédigé une grande partie d'un travail qui n'a jamais été publié. Des notes qu'il avait faites au sujet de la végétation des Saules creux des environs de Nauheim (Allemagne) et au sujet de la flore d'un îlot alpin à Aguagliouls (Engadine), paraîtront dans le *Recueil de l'Institut botanique.*

large. Ce fut, sans doute, la lecture des livres de Darwin qui l'orienta dans cette voie : puisque la sélection naturelle est un facteur nécessaire de l'évolution, il est fort intéressant de connaître dans ses moindres détails les adaptations des êtres vivants à toutes les conditions de l'existence, car c'est ainsi seulement que l'on arrivera à comprendre pourquoi les uns succombent prématurément tandis que d'autres survivent.

Déjà en 1877, le jeune botaniste cultivait une collection de plantes carnivores et publiait quelques observations à leur sujet (**7**); il y revint l'année suivante (**16**). Pourtant ce n'est pas à ces plantes si curieuses que fut consacrée sa principale œuvre de jeunesse mais à la pollination croisée des fleurs. En collaboration avec son camarade Gustave Gevaert, il publia un important travail (**11**) sur la structure et les modes de fécondation des fleurs, et en particulier sur l'hétérostylie de *Primula elatior*. Après avoir donné un exposé clair et succinct de la théorie de Darwin, les auteurs essaient d'expliquer l'origine des structures florales par la sélection naturelle et ils examinent à ce point de vue tous les divers procédés qui assurent la fécondation directe ou croisée des fleurs.

Dans l'esprit des auteurs, ce mémoire devait s'occuper plus spécialement de l'hétérostylie de *Primula elatior*. Ils ne purent terminer leur travail en temps utile et ils remirent la suite à plus tard; elle ne parut qu'en 1905 (**291**) (1), après la mort d'Errera et de Gevaert. D'ail-

(1) Le manuscrit de Léo Errera a été complété par Mlle J. Wery.

leurs ce dernier, absorbé par la médecine, avait complètement abandonné la botanique depuis longtemps.

De nombreuses observations et expériences avaient amené Errera aux conclusions suivantes :

1° Les fleurs microstyles sont, ainsi que leur structure le faisait prévoir, plus souvent que les fleurs macrostyles, l'objet de fécondations directes;

2° Bien que ces fécondations directes donnent une prépondérance de pieds de la forme même, et que la moindre prépondérance irait s'accentuant rapidement, grâce à l'hérédité et à la faculté de multiplication végétative des Primevères, l'équilibre est maintenu dans la répartition des deux formes, qui sont également fréquentes dans les stations naturelles;

3° Cet équilibre est obtenu par l'existence des caractères hétérostyliques secondaires, lesquels rendent les fleurs de la forme macrostyle plus voyantes, par conséquent plus attractives, et provoquent ainsi chez les insectes une tendance à les visiter en premier lieu, ce qui détermine inévitablement un certain nombre de fécondations homomorphes, d'où résulterait un excès d'individus macrostyles composant la prépondérance des pieds microstyles.

Le mémoire publié en collaboration avec G. Gevaert, en 1878, avait un appendice : *Pentastemon gentianoides et P. Hartwegi*, par Léo Errera. Le jeune botaniste montre ici avec quelle précision il sait observer et avec quel esprit critique il interprète ses observations. Il avait constaté que le *Pentastemon gentianoides* produit beaucoup plus de graines que l'autre espèce. Cette différence tient, d'après Errera, à ce que les fleurs de *P gentia-*

noides sont à peu près seules visitées par les Insectes (Hyménoptères et Diptères Syrphides), et il ajoute : « Une préférence si exclusive est due à des différences de quelques millimètres dans l'espace qui sépare le fond de la corolle du point où le staminode s'incurve vers le bas... Plusieurs conséquences importantes pour les *Pentastemon* sont amenées par ces inégalités minimes du staminode. Par là, en effet, l'une des deux espèces produit quatre fois plus de graines que l'autre, et son extension se trouve favorisée aux dépens de celle de sa congénère ; par là aussi s'opère une sélection naturelle qui pourrait modifier profondément le *P. Hartwegi.* »

L'étude des fleurs de *Pentastemon* avait conduit Errera à cette idée que les Scrophulariacées descendent des Solanacées. Cette opinion, assez osée à l'époque où elle fut émise et qui n'était alors défendue que par un petit nombre de botanistes, est maintenant acceptée par tout le monde. L'auteur avait aussi observé de nombreux cas de tératologie ; mais il n'y attache pas grande importance, car ainsi qu'il le dit dans une lettre adressée à M. Penzig en 1884 : « Je trouve de plus en plus qu'on peut faire dire à la tératologie à peu près tout ce qu'on veut et que le mieux, par conséquent, est de la laisser parler le moins possible ! »

Léo Errera continua à s'intéresser à l'éthologie florale. En 1879, il fit une note sur la fécondation de *Geranium phaeum* (**13**). Il figure les curieuses courbures qu'exécutent les étamines et montre que ces mouvements ont pour effet de faciliter l'allogamie. Ces observations indiquent, en outre, que cette plante est incapable d'être fécondée par elle-même. En 1881 paraît une courte

note (23) où l'auteur indique que la simple inspection au microscope de poche permet de distinguer si les stigmates de *Primula elatior* ont subi la pollination croisée. GEVAERT et lui ont trouvé que toutes les fleurs avaient reçu du pollen étranger.

Pendant plusieurs années, ERRERA semble négliger l'éthologie; il fait le doctorat en sciences, puis il séjourne en Allemagne, où il s'occupe surtout de physiologie. Dès qu'il est rentré en Belgique, il est ramené par une voie détournée à l'étude des adaptations végétales.

La Société royale des sciences de Bruxelles avait mis au concours des recherches sur la localisation des alcaloïdes dans les plantes. Avec la collaboration de deux de ses élèves, CLAUTRIAU et MAISTRIAU, il se met à l'étude de ce problème. Localiser les alcaloïdes n'est pas difficile pour quelqu'un qui est si habile à tirer parti de la microchimie. Restait à comprendre l'utilité des bases organiques pour les végétaux qui les forment. Ainsi que les auteurs le disent en épigraphe au travail (69) dans lequel ils communiquent le résultat de leurs recherches : « Il faut tâcher de coordonner les observations de façon qu'on puisse en tirer des conclusions (*de Sénarmont*). » Voici les conclusions de ce travail, le premier qui ait jamais tenté de mettre en lumière tout l'ensemble de l'histoire des alcaloïdes chez les plantes :

« Ils (les alcaloïdes) sont produits essentiellement dans les tissus actifs où les matières albuminoïdes sont soumises à des décompositions et à des transformations perpétuelles : c'est le cas des points végétatifs, de tous les organes très jeunes, et aussi de la région libérienne

des faisceaux, où les matières albuminoïdes siègent en si grande abondance.

» Formés ainsi dans les tissus actifs, les alcaloïdes sont transportés vers la périphérie, de manière à s'y oxyder plus facilement et à y servir en même temps à la protection de la plante contre les atteintes des animaux.

» Enfin, lorsqu'il existe des rangées de cellules sécrétoires (*Narcissus*) ou des laticifères continus (*Papaver*), les plantes trouvent là un excellent déversoir pour y jeter leurs alcaloïdes. Et comme le contenu de ces cellules et de ces laticifères se trouve sous la pression des parenchymes environnants, la moindre blessure, le moindre coup de dent d'un animal fait affluer aussitôt une grande quantité du suc vénéneux. Nous avons déjà dit que l'observation montre avec évidence combien ce mode de protection est efficace. On comprend aussi, de cette manière, pourquoi les alcaloïdes s'accumulent souvent en grande quantité autour des fruits et des graines que la plante a si grand besoin de défendre contre la voracité des animaux. »

En même temps qu'il localise les alcaloïdes et qu'il s'efforce de reconnaître leur signification biologique, Errera est amené tout naturellement à s'occuper d'une manière générale de la défense des végétaux contre les herbivores (**62**). Le sujet était à peu près vierge, et c'est à peine si l'on possédait quelques observations plutôt agricoles que scientifiques. Errera commença donc par classer les moyens de protection; le tableau qu'il a dressé est devenu classique. Puis il donne des listes de végétaux de la flore belge, où il indique à la fois leurs moyens de protection contre les animaux et

l'efficacité plus ou moins grande de ces armes défensives.

Depuis lors, il ne publia plus rien sur les alcaloïdes. Mais il aimait à lancer ses élèves dans des recherches sur ces substances : Dewèvre, Clautriau, Molle, De Wildeman, De Droog, Vanderlinden, Jacquemin, Daubersy, ont tous contribué à élargir nos connaissances au sujet de la localisation des bases organiques dans l'une ou l'autre famille.

A l'intention de ses élèves, Errera réunissait la bibliographie des alcaloïdes. Cette bibliographie, riche de plus de deux cent vingt numéros, a été classée méthodiquement par M. Commelin et publiée après la mort de l'auteur (**294**).

Il est encore un autre point d'éthologie qui préoccupa beaucoup Léo Errera. C'est le rôle de la forme et de la structure des feuilles. Dans un billet cacheté, déposé dans la séance de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique du 6 mai 1879 et ouvert par la famille après le décès de l'auteur (**294**), Errera dit que, pour différentes raisons, il pense que la forme de la plupart des feuilles s'explique comme étant en relation avec *l'électricité atmosphérique*. Pendant l'été 1905, des expériences destinées à vérifier cette idée avaient été installées à l'Institut botanique. Elles ont été interrompues par la mort du savant.

Nous avons vu plus haut (page 161) les idées d'Errera au sujet des relations qui unissent les Scrophulariacées aux Solanacées. Il ne s'est jamais beaucoup occupé de systématique. Pourtant les notes qu'il a laissées indiquent qu'étant tout jeune botaniste, il voulait faire une

monographie du genre *Epilobium*. Un peu plus tard il avait entrepris de débrouiller la phylogénie du genre *Salix*, mais son travail est resté inachevé.

Il revint à la systématique en 1883 (**40**) pour donner quelques coups de patte aux retardataires. Dans un article plein d'esprit, il secoue, comme il dit, les anciennes traditions, comme on secoue les vieux habits, de peur que les mites ne s'y mettent. Il passe successivement au crible les Cryptogames, les Characées, les Lichens, les Gymnospermes, les Apétales et montre quelle doit être la compréhension et la place actuelle de ces groupes.

Pendant qu'ERRERA travaillait au laboratoire de DE BARY, à l'Université de Strasbourg, son attention fut fixée sur certaines réactions que présente l'épiplasme des Ascomycètes, c'est-à-dire la masse de substances de réserve qui occupe le fond du jeune asque chez ces Champignons. La microchimie montre que l'épiplasme, déjà signalé par DE BARY, donne par l'iode les réactions caractéristiques du glycogène ou amidon animal, un hydrate de carbone, dont CLAUDE BERNARD, le grand physiologiste français, avait étudié récemment la localisation et le rôle physiologique chez les animaux. Les réactions, dis-je, étaient les mêmes, mais il restait pourtant nécessaire de s'assurer de l'identité de la substance contenue dans l'épiplasme avec le glycogène extrait du foie des animaux. LÉO ERRERA alla au laboratoire de chimie physiologique de HOPPE-SEYLER, également professeur à l'Université de Strasbourg, pour faire une étude chimique approfondie de la substance découverte par lui. Les recherches ne laissèrent aucun doute sur la nature glycogénique des

réserves hydrocarbonées contenues dans les asques.

Le travail sur le glycogène (34) constitue la thèse d'agrégation d'Errera à la faculté des sciences de l'Université de Bruxelles. Le jeune botaniste ne se contente pas d'indiquer la localisation du glycogène chez les Ascomycètes et son identité avec l'amidon animal, il montre en même temps que cet hydrate de carbone remplit dans l'économie du Champignon le même rôle que dans les Mammifères, et il arrive à ces conclusions :

« Le glycogène des Ascomycètes, d'abord diffus dans la jeune plante, comme il l'est dans le règne animal chez le fœtus, s'accumule bientôt dans les asques en quantité considérable, pour en disparaître à mesure que les spores mûrissent.

» Il est utilisé pour le développement des spores. En dehors de son rôle essentiel de réserve respiratoire, il y a de bonnes raisons de supposer que, chez les Truffes et probablement encore chez d'autres Ascomycètes, il fournit les matériaux pour la formation de l'huile des spores mûres. »

Le problème du glycogène le préoccupa toute sa vie. Jamais il ne faisait une promenade à la campagne, en quelque pays que ce fût, sans se munir d'un flacon d'alcool absolu, pour récolter éventuellement les Champignons intéressants au point de vue du glycogène, et dès qu'il rentrait, son premier soin était d'étudier de quelle façon se comportaient les substances hydrocarbonées dans les exemplaires récoltés.

Cette attention qui ne se relâcha pas un moment, lui a permis d'étudier les réserves hydrocarbonées dans beaucoup de groupes de Champignons et de Protistes.

Dès l'année où avait paru sa thèse, il montra que le glycogène existe aussi chez diverses Mucorinées (**37**).

En 1884, ce fut aux Basidiomycètes qu'il consacra un mémoire (**51**). Il put dresser une liste déjà longue d'espèces où il avait recherché le glycogène : dans presque toutes, les réactions caractéristiques de cet hydrate de carbone avaient apparu. Il put ici mieux que chez les Ascomycètes, démontrer que le glycogène est utilisé par le Champignon, pour l'édification de ses tissus. Pour cela, il employa une méthode « longue et fastidieuse », comme il le dit, mais qui est la seule dont on puisse attendre une démonstration rigoureuse : « Il faut suivre la substance dans toutes ses migrations, étudier sa distribution à différents âges, voir où elle s'accumule et où elle disparait. » Un travail méthodique, poursuivi d'après ces règles, amena Errera à établir les points principaux que voici : Chez la plupart des Champignons, le glycogène est la forme sous laquelle les hydrates de carbone s'accumulent en un point donné et la mannite est la forme sous laquelle ils voyagent d'un point à un autre. La présence de grandes quantités de glycogène à la base du stipe, rend fort vraisemblable l'idée que le glycogène soit, comme l'amidon, le premier produit visible et bien défini de l'assimilation. Le glycogène apparaît dans les jeunes cellules, au moment où leur allongement commence, pour en disparaître à mesure que l'allongement s'accomplit. On en peut conclure que le glycogène fournit à ces cellules les matériaux nécessaires à leur croissance. Enfin beaucoup de spores renferment de l'amidon qui s'est formé aux dépens du glycogène.

En 1885, également, il eut l'occasion d'étudier la Levure de bière (56). La Levure, dit-il, « est capable de fabriquer et d'emmagasiner du glycogène, par un véritable travail de synthèse, au moyen des tartrates et des matières sucrées que l'on met à sa disposition. Ce glycogène représente pour elle une réserve hydrocarbonée qu'elle consommera plus tard pour sa croissance, sa multiplication, sa respiration, etc., exactement comme les plantes supérieures utilisent l'amidon. »

Encore la même année, il s'occupa des réserves contenues dans les sclérotes (**57**); il y rencontra tantôt de l'huile, tantôt du glycogène, tantôt des couches d'épaississement de la membrane.

A partir de cette année, LÉO ERRERA n'a plus rien publié lui-même sur le glycogène. Il n'en continuait pas moins son labeur patient et inlassable. Non seulement il guidait les travaux de ses élèves, notamment ceux de CLAUTRIAU qui fit une étude chimique approfondie du glycogène chez les Champignons et les Levures, de LAURENT qui démontra le premier la présence de glycogène dans les cellules de Levures, et d'ENSCH qui localisa le glycogène chez les Myxomycètes, mais, en outre, il augmentait sans cesse le nombre des espèces qu'il examinait au point de vue de l'existence et du rôle du glycogène. Il avait commencé, en 1900, à rédiger une note dans laquelle il voulait décrire rapidement des observations qu'il avait faites au sujet du glycogène et du paraglycogène chez divers Protistes. « Je me propose, écrivait-il, de donner ici, en attendant un travail plus développé et accompagné des figures nécessaires, la liste des groupes où j'ai eu l'occasion de reconnaître sa présence

(celle du glycogène). On verra que le glycogène se retrouve dans tous les groupes de Champignons... » Ce petit travail, complété à l'aide des notes manuscrites de l'auteur, parut après sa mort (**288**). On y voit, entre autres choses curieuses, que plusieurs Schizophycées renferment soit du glycogène (ce qui était connu), soit du paraglycogène (ce dont personne ne se doutait), que certains Flagellates et Héliozoaires renferment aussi une substance probablement identique au paraglycogène; enfin, qu'il en est de même d'un organisme étrange, *Amoebidium parasiticum,* dont les affinités sont loin d'être claires. La liste systématique des organismes où Léo Errera a recherché le glycogène et le paraglycogène, dressée d'après ses notes manuscrites et d'après ses publications, comprend au delà de deux cent soixante-dix espèces. Se représente-t-on bien quelle somme de travail il a fallu fournir pour faire sur ces organismes, appartenant à tous les groupes possibles de Végétaux et de Protistes, les multiples réactions fines et délicates, qui permettent seules de certifier la présence ou l'absence de glycogène ou de paraglycogène?

Léo Errera était l'homme de la bibliographie tout à fait complète et tenue à jour. Aussi avait-il réuni sur le glycogène et le paraglycogène un nombre colossal de fiches bibliographiques, portant souvent un résumé succinct, qu'il destinait à la confection de son grand ouvrage sur les réserves hydrocarbonées des êtres inférieurs. Ces notes ont été imprimées après sa mort (**289**).

Enfin, on a publié aussi tous les dessins relatifs au glycogène et au paraglycogène (**290**). Ils concernent des Myxomycètes, des Rhizopodes, des Schizophytes, des

Flagellates, des Sporozoaires et des Champignons. Pour ces derniers, il y a des dessins de Phycomycètes : Chytridiales, Mucorales et Saprolégnales; d'Ascomycètes, parmi lesquels des Levures et une Laboulbéniacée; de Basidiomycètes; enfin de Champignons imparfaits : sclérotes, Hyphomycètes et mycorhizes.

Pour découvrir le glycogène dans des organismes où personne n'avait soupçonné son existence, et pour suivre les transformations de ce corps à travers toute l'économie d'un Champignon, il fallait un homme très habile à faire naître sous le microscope des réactions caractéristiques, et pouvant au besoin en inventer de nouvelles. Léo Errera se jouait en général des difficultés de la microchimie; mais quand il le fallait, il s'obstinait devant son microscope avec une ténacité telle que toujours il finissait par découvrir une série de réactions caractéristiques.

Le travail qu'il publia en 1889 (**88**) est à ce point de vue très remarquable. Frappé de la difficulté qu'il y a à localiser les alcaloïdes, puisqu'ils précipitent par les mêmes réactifs généraux que les albuminoïdes, il transporta dans la microchimie l'alcool tartrique, déjà employé auparavant par Stas pour extraire les alcaloïdes. Il réussit ainsi à séparer complètement les matières protéiques et les alcaloïdes.

Léo Errera a encore perfectionné les méthodes micrographiques sur d'autres points : il a preconisé l'emploi de la nigrosine (**27**) et de la canarine (**49**), et a décrit un procédé permettant de voir facilement au microscope, sur les organismes restant vivants, la couche gélati-

neuse, souvent très transparente et hyaline, qui entoure les cellules (50). Le cours pratique de microchimie qu'il faisait au doctorat en sciences a été publié récemment par M. Commelin (296).

On sait qu'en général la croissance d'un organe végétal, par exemple d'une tige ou d'une racine, se fait de telle façon que chaque cellule croisse d'abord lentement, puis de plus en plus vite, et qu'après avoir dépassé un maximum, la croissance se ralentisse jusqu'à la cessation complète, lorsque la cellule est adulte. Des expériences faites par Léo Errera, chez Sachs, en 1882, montrèrent que les filaments sporangifères d'un Champignon inférieur, *Phycomyces nitens*, se conduisent de même, quoique ces filaments ne soient pas composés de cellules, au sens ordinaire du mot.

Un de nos compatriotes, le chanoine Carnoy, avait reconnu, en 1870, que le filament fructifère de *Phycomyces* passe par une première phase assez courte, de croissance peu active, puis que l'allongement s'arrête, pour reprendre enfin fortement pendant une troisième période. Des mensurations faites sur plus de soixante-quinze filaments sporangifères ont donné un résultat concordant. Pendant la première période, il y a une croissance d'abord faible qui s'accélère de plus en plus; dès que le maximum a été atteint, l'allongement se ralentit de plus en plus jusqu'à l'arrêt. Celui-ci se produit lorsque le filament n'a encore qu'une longueur de 1 à 20 millimètres. Pendant la période d'arrêt, le sporange se forme au sommet du jeune filament. Après que le sporange a atteint son diamètre définitif, il se passe encore deux à

huit heures avant que la croissance reprenne. Puis commence la période de grand allongement; il passe par les mêmes phases successives que celui de la première période, mais il dure plus longtemps et sa vitesse maximale est beaucoup plus grande. En somme donc, la croissance du filament sporangifère du *Phycomyces* suit les mêmes règles que celle d'un organe pluricellulaire habituel.

Ce n'est pas seulement au point de vue de la croissance que les filaments fructifères du *Phycomyces* se comportent comme des végétaux plus évolués, dont les tissus, au lieu d'être constitués par une masse protoplasmique continue, sont cloisonnés en cellules: ces filaments sont également sensibles à la lumière, à la gravitation, etc., et ils répondent à ces excitations par des courbures phototropiques, géotropiques, etc. Tout en faisant ses observations de croissance, Léo Errera remarqua que les filaments sont sensibles au contact et qu'ils se courbent vers le point touché, exactement comme le font les vrilles des plantes supérieures. Il propose pour ce réflexe le nom d'*haptotropisme*.

En 1890, M. Fr. Elfving, le botaniste bien connu de Helsingfors, fit connaître des expériences fort curieuses qu'il venait de faire sur l'irritabilité de *Phycomyces nitens*. Il avait constaté que lorsqu'on suspend un morceau de fer au-dessus d'une culture vigoureuse de *Phycomyces*, les filaments fructifères de celle-ci, au lieu de rester verticaux, s'incurvent vers le métal ou, pour employer le terme habituel, sont attirés par lui. Des plaques de zinc ou d'aluminium donnent une attraction faible, mais, en général, non douteuse. D'autres métaux sont sans

action, par exemple l'argent, le platine, le nickel, l'étain, le plomb, le cuivre. Les métaux tels que le fer, le zinc et l'aluminium, ne sont pas les seuls corps qui influencent la direction des filaments du Champignon : la cire à cacheter, la colophane, le papier lisse, etc., les attirent également. Que faut-il conclure de ces expériences? ELFVING avoue n'en rien savoir, mais il croit pouvoir éliminer les excitants habituels, tels que la chaleur, la lumière, la gravitation, l'humidité, et il pense que l'attraction exercée par le fer, le zinc, la cire à cacheter, etc., tient à une propriété spéciale, dont nous ne connaissons pas les autres manifestations.

LÉO ERRERA commença par répéter les expériences de son ami ELFVING, et il en confirma l'exactitude (**292**).

Mais il fut amené bien vite à l'idée que la courbure est due à la sensibilité de *Phycomyces* à la vapeur d'eau. Les nombreuses recherches, souvent fort délicates, qu'il a instituées, concordent toutes avec la théorie d'après laquelle les filaments suivent tout courant de vapeur d'eau qui existe dans l'atmosphère. Il se fondait surtout sur des déterminations d'hygroscopicité très précises et très fines faites par un physicien japonais, IHMORI, et qui assignaient un pouvoir hygroscopique réel à plusieurs des matières qui, d'après ELFVING, attirent le *Phycomyces*.

Guidé par cette idée, ERRERA institua des expériences avec beaucoup de substances à hygroscopicité reconnue, qui n'avaient pas été essayées par le botaniste finlandais, par exemple avec l'agate, le kaolin, la pierre ponce, le savon, le sulfate de cuivre anhydre, etc. Toutes donnèrent des résultats positifs. Il compara l'acier rugueux, très hygroscopique, avec l'acier poli, qui l'est beaucoup

moins : le premier attire fortement, le second est inactif. Bref, il semble bien que la mystérieuse attraction qu'une lame de fer exerce sur les filaments de *Phycomyces* soit due tout simplement à ce que la vapeur se condense sur le métal : les filaments du Champignon sentent les particules de vapeur qui traversent l'air et ils se dirigent dans le même sens qu'elles.

Ces expériences étaient terminées depuis 1891. Le mémoire qui les relatait était en partie écrit. lorsque Léo Errera, absorbé par d'autres travaux, abandonna sa rédaction. Il comptait le reprendre en 1905 lorsque la mort le surprit. Mais pendant les années où il laissa reposer ce travail, il continuait pourtant à s'y intéresser, et lorsque les rayons X furent découverts, il fit tout de suite quelques expériences pour rechercher s'ils agissent sur le *Phycomyces* (**164**). Le résultat fut négatif.

Le manuscrit du travail sur *Phycomyces* a été complété et publié par M. Commelin (**292**).

Toutes les nouvelles acquisitions de la physique moléculaire et de la physico chimie étaient familières à Errera, et il s'appliquait à les faire entrer dans le domaine de la physiologie végétale. Déjà deux des propositions annexées à sa thèse d'agrégation, celles qui portent les numéros VIII et IX, s'inspirent des données de la physique moléculaire et tentent d'expliquer par là l'agencement des membranes cellulaires dans un tissu végétal. Ainsi, depuis 1882, il était convaincu que l'architecture cellulaire est régie par les lois de la physique moléculaire. Il connaissait en détail le livre de Joseph Plateau sur la *Statique expérimentale et théo-*

rique des liquides soumis aux seules forces musculaires. Le célèbre physicien belge avait montré que la disposition des lamelles liquides, ainsi que la forme des gouttes liquides et de masses liquides sans pesanteur, sont déterminées presque uniquement par des phénomènes de tension superficielle. ERRERA appliqua ces notions en 1886 (**63, 77**) à la disposition qu'affectent les membranes au moment où elles se forment (à la fin de la division cellulaire) et où elles s'attachent aux membranes préexistantes. Il insistait notamment sur le fait que cette attache ne peut être que rectangulaire, et que les courbures de la jeune membrane sont nécessairement telles que la courbure moyenne soit nulle. Beaucoup de figures classiques contredisaient en apparence ce postulat. Mais toutes sont fausses, ainsi qu'il résulte d'un travail inspiré par LÉO ERRERA et exécuté sous sa direction par M. E. DE WILDEMAN : les dessins exacts sont tout à fait d'accord avec la théorie d'ERRERA.

Il y a encore dans la cellule vivante d'autres phénomènes qui sont sans doute explicables par la tension superficielle : ce sont les mouvements du cytoplasme, et en particulier les déplacements des amibes (**75, 276**). ERRERA s'attachait beaucoup à ce problème et il y revint dans une conférence qu'il fit en février 1904 à la Société royale des sciences de Bruxelles. Il projeta des amibes artificielles de GAD, composées de gouttelettes d'huile de foie de morue nageant sur une solution de carbonate de sodium, et celles de PAALZOW, formées par des globules de mercure qui s'agitent et se déplacent vivement au contact de l'acide chromique dégagé par l'action de l'acide nitrique sur le bichromate de potassium. Dans

l'un et dans l'autre cas, les mouvements sont manifestement dus à des variations de la tension superficielle : aux points de la surface où cette tension diminue, la pression interne détermine la formation d'une saillie ; celle-ci grandit jusqu'au moment où l'accentuation de sa courbure ait déterminé un accroissement tel de la tension, qu'elle fasse de nouveau équilibre à celle des autres parties de la surface. Il se produit ainsi des sortes de pseudopodes ; d'après Léo Errera, les pseudopodes des amibes seraient également dus à des poussées du cytoplasme interne à travers des points de la surface où la tension superficielle est affaiblie.

Ainsi que le fait voir Errera, la tension superficielle intervient aussi dans la façon dont agit l'alcool quand on s'en sert en microscopie pour chasser l'air contenu dans les espaces intercellulaires des tissus végétaux (**64**). C'est parce que l'alcool a une tension superficielle faible, qu'il remplace l'eau et fait disparaître les bulles d'air.

Dans une autre partie de cette biographie, M. Léon Fredericq a résumé les notes d'Errera sur la relation entre le magnétisme et le poids atomique des éléments. Errera s'est encore intéressé au magnétisme à un autre point de vue. Il a essayé si la présence d'un champ magnétique puissant influencerait la direction de la figure caryocinétique (**91**). Le résultat a été négatif.

M. Vandevelde, le chimiste bien connu de Gand, avait étudié les alcools au point de vue de leur toxicité sur les cellules végétales ; il comparait des volumes égaux des divers alcools. Léo Errera reprit les résultats numériques et montra que ces nombres permettent de déterminer la toxicité moléculaire des alcools (**225**).

Il y a un problème de la physiologie végétale qui, malgré sa simplicité apparente, attend encore toujours une solution : c'est celui de l'ascension de la sève. Par quels moyens l'eau que les racines absorbent dans le sol arrive-t-elle aux feuilles? Quelles sont les forces qui élèvent ainsi le liquide jusque dans la cime d'un grand arbre? D'après les uns, l'eau monte par imbibition dans les parois des vaisseaux et des fibres ligneuses; d'après d'autres, l'eau passe par les cavités des vaisseaux. On avait, il est vrai, objecté à la première théorie l'expérience que voici : Quand on bouche les vaisseaux à l'aide de beurre de cacao, toute ascension de la sève cesse aussitôt. Toutefois, cette expérience n'est pas probante puisque le beurre de cacao pourrait très bien pénétrer dans les membranes et les rendre inaptes à se laisser imbiber d'eau. Une expérience faite par Léo Errera, en 1886 (39), lève tous les doutes : il fait pénétrer dans les vaisseaux d'un rameau coupé — par le seul effet de l'aspiration qu'exerce la plante elle-même — une solution de gélatine colorée par du noir de fumée. Dès que la gelée est solidifiée par le refroidissement, tous les vaisseaux sont complètement bouchés, sans que leur paroi ait pu subir la moindre modification; on a beau plonger dans l'eau la base d'un tel rameau, plus rien ne passe par ses vaisseaux et les feuilles se flétrissent tout de suite. Il est donc bien certain que c'est dans la cavité des tubes et non dans leur paroi que passe le courant liquide. Quelles sont maintenant les forces qui entrent en jeu? Les actions moléculaires interviennent sans aucun doute, et elles jouent le rôle principal; mais les cellules vivantes du parenchyme ligneux qui entoure les vaisseaux ont-elles

une part dans l'ascension de la sève? A la suite d'expériences publiées par STRASBURGER, ERRERA fit quelques essais pendant le printemps de l'année 1893, lorsqu'on procéda à l'abatage de plusieurs grands arbres au Parc Léopold. Ils furent fixés par des cordes, de telle façon qu'on pût couper les troncs à la base tout en les maintenant debout. La surface de section fut immédiatement plongée dans une cuvelle remplie d'une solution d'éosine ou d'une solution d'acide picrique. Le liquide aspiré arriva jusque dans la cime, quoique partout sur son passage il tuât les cellules parenchymateuses. Grâce à la coloration intense que la solution toxique avait donnée aux tissus des faisceaux, il fut facile de constater jusqu'où elle s'était élevée.

Nous avons vu plus haut (page 173) que LÉO ERRERA s'est occupé de phénomènes d'irritabilité chez *Phycomyces*, et qu'il a donné une explication fort simple d'un curieux tropisme que présente ce Champignon. Dans le même domaine, il a aussi étudié les courbures qu'exécutent, dans certaines conditions, les rameaux latéraux de l'Épicéa (**274, 287**). D'habitude, ce Conifère possède une tige principale, verticale, la « flèche », et des branches latérales sensiblement horizontales. Lorsque la flèche est détruite, ou fortement endommagée, un ou plusieurs des rameaux se courbent vers le haut et prennent la place de la flèche. Une question se pose aussitôt : Est ce que des rameaux déjà adultes peuvent encore imprimer à leurs tissus une modification telle qu'une courbure puisse se produire?

Nous ne savons pas ce qui se passe dans l'intimité du

bois. mais il est certain que de pareilles courbures sont non seulement possibles, mais fréquentes. Elles ne sont, d'ailleurs, nullement spéciales à l'Épicéa : l'auteur donne des photographies de Hêtres et de Dattiers où se remarque aussi le relèvement géotropique d'un tronc adulte.

Une seconde question est plus délicate : Pourquoi les branches qui se redressent si bien, après enlèvement du sommet de la flèche, restent-elles horizontales aussi longtemps que la flèche est intacte? Errera donne d'excellentes raisons en faveur de l'idée que du sommet émane une excitation qui parvient aux rameaux latéraux et qui arrête dans celles-ci toute tentative de redressement; ces rameaux auraient donc une tendance à prendre une position verticale, mais l'excitation inhibitoire, émise par le sommet de la flèche les maintient dans une position horizontale. Dès que la flèche a disparu et que l'excitation d'arrêt n'arrive plus, les rameaux suivent leur propre impulsion et se courbent vers le haut. Le nombre des tiges latérales qui se redressent n'est jamais fort considérable, car les premières qui prennent la position verticale exercent aussitôt leur tyrannie sur leurs voisines et les maintiennent en état de dépendance; il y a donc, comme le dit Errera, de véritables conflits de préséance entre les branches d'un même arbre.

Les caractères acquis sont-ils héréditaires? Les êtres vivants transmettent-ils uniquement à leurs descendants les caractères qu'eux-mêmes possédaient en naissant, ou bien peuvent-ils, dans une mesure plus ou moins grande, léguer à leurs enfants quelques-unes des acquisitions

qu'ils ont faites dans le cours de leur existence individuelle? Quand il s'agit d'organismes tels que les Bactéries, la réponse n'est pas douteuse : on sait pertinemment que des Microbes auxquels on a imprimé une certaine modification transmettent celle-ci à toute leur lignée. Mais pour les êtres plus évolués, la question est très controversée, et aucune expérience n'entraine jusqu'à présent la conviction.

Léo Errera engagea, en 1899, un jeune botaniste hollandais, M. Hunger, à faire des recherches sur ce sujet (**204**). Un Champignon, l'*Aspergillus niger*, fut adapté à des solutions nutritives auxquelles on ajoutait des quantités croissantes de sels ayant un fort pouvoir osmotique. Les spores produites par le Champignon donnèrent des individus qui montraient une adaptation incontestable aux solutions concentrées. Léo Errera conclut de ces expériences que l'*Aspergillus* peut transmettre à ses descendants un caractère nouveau — la faculté de vivre dans ces liquides concentrés — qu'il n'avait pas lui-même reçu de ses parents et qu'il a acquis pendant sa vie.

L'analyse rapide que nous venons de faire des publications botaniques d'Errera, est loin d'embrasser la totalité de son œuvre : de nombreux travaux ne rentrent dans aucune des rubriques que nous avons établies ici. Citons, en particulier, sa note sur la structure de la cellule de Levure (**200**) où il s'occupe du noyau de ce Champignon, et celle où il décrit *Spirillum Colossus*, une Bactérie proprement dite, qui est plus grosse qu'aucune de celles qui avaient été signalées précédemment (**249**).

Il a écrit aussi plusieurs biographies. Leur lecture est instructive et captivante, car on y sent non seulement que Léo Errera a fouillé profondément l'œuvre dont il parle, mais encore qu'il s'est efforcé de replacer l'homme dans son entourage et de nous le montrer agissant dans son milieu réel. Les plus intéressantes de ces biographies sont celles de Schleiden (**30**), de Clautriau (**235**) et de Fr. Crépin (**293**). Celle-ci était inachevée au moment de la mort d'Errera. Elle a été terminée par M. Th Durand.

Pour donner une idée du soin qu'il apportait à la rédaction de ces biographies, il suffira de dire que pour rédiger les vingt premières pages de la notice sur Fr. Crépin, il lut plus de cinq cents lettres écrites et reçues par le botaniste dont il retraçait la vie et qu'il compulsa minutieusement tous ses carnets d'herborisation.

Examinons enfin les œuvres pédagogiques d'Errera. Le nombre en est grand et la diversité étonnante. Disons d'abord un mot, pour n'y plus revenir, des communications qu'il faisait aux séances des sociétés scientifiques de Bruxelles. Il était l'un des hommes auxquels on demandait le plus volontiers une communication sur quelque sujet d'intérêt actuel, car il était à la fois bon savant et bon orateur; le fond et la forme de sa communication étaient également intéressants. C'est à la Société belge de microscopie qu'il prenait le plus souvent la parole. La liste bibliographique renseigne des notices sur les cellules végétales multinucléées (**19**), sur les Diatomées (**47**), sur la méthode des Bactéries et l'assi-

milation chlorophyllienne (**65** et **67**), sur la structure des Bactéries (**123**), sur la feuille comme plaque photographique (**150**), etc. A la Société de botanique, ce sont des communications sur les sphères attractives chez les Végétaux (**107**), sur la pointe de la racine (**149**). Le *Bulletin* de la Société d'anthropologie et celui de la Société des sciences de Bruxelles contiennent également des notes résumant des communications faites aux séances.

D'autres écrits, plus spécialement pédagogiques, sont consacrés à la description d'appareils servant à l'enseignement, tels que ceux qui sont destinés à démontrer le mécanisme de la turgescence et les mouvements des stomates (**82**), ou à des procédés de conservation des spécimens qui servent à la démonstration pendant les leçons de botanique (**175**). Signalons aussi deux notes consacrées à la terminologie scientifique : dans l'une, il propose les termes de *lame* et *lamelle* pour désigner le porte-objet et le deck-glas (1), et le terme *micron* pour représenter la millième partie du millimètre (**54**); dans l'autre, il adjure les botanistes d'employer toujours les noms latins des plantes dont ils parlent (**116**).

Au moment de la fondation du laboratoire d'anatomie et de physiologie végétales de l'Université de Bruxelles, il publia, dans la *Revue de Belgique*, un article plein d'idées larges et élevées sur le rôle du laboratoire dans la science moderne (**55**).

Il convient aussi de signaler deux rapports, de longue haleine, consacrés à des objets pédagogiques. Si jamais

(1) Ces dénominations sont actuellement adoptées par tous les micrographes.

on crée un « Palais du Peuple » à Bruxelles, et si l'on y réalise une salle de botanique, conforme au projet conçu par Léo Errera, nous aurons l'une des œuvres d'enseignement populaire les plus intéressantes et les plus complètes qu'il y ait au monde (**104**).

Le *rapport* qu'il a fait sur le prix Joseph De Keyn (**97**), et qui commence par ces mots : « Il y a trois façons principales de procurer le sommeil à nos semblables : la morphine, le chloral et les rapports académiques », est un chef-d'œuvre d'esprit critique.

J'en arrive enfin aux ouvrages d'enseignement. *Les bases scientifiques de l'agriculture* (**137**) sont un simple résumé de cours d'Extension, mais on y retrouve le désir d'être à la fois complet, clair et concis. Le Sommaire du Cours de Botanique fait en candidature en sciences (**205**) possède ces mêmes qualités, qui caractérisent d'ailleurs toute l'œuvre d'Errera.

Les quinze *planches de physiologie végétale,* faites en collaboration avec le regretté E. Laurent, ont eu le succès le plus complet et le plus mérité (**181**). Peut-être pourrait-on leur reprocher de faire croire trop facilement au professeur qu'il n'est pas nécessaire d'exécuter devant les élèves les expériences, quand on peut leur en mettre sous les yeux une reproduction si fidèle.

Le *cours de physiologie moléculaire* qu'il faisait en doctorat en sciences a été rédigé par son élève, M. Schouteden. C'est un travail considérable où se trouvent condensées, pour la première fois, toutes les applications de la physique moléculaire et de la physicochimie à la biologie végétale (**297**).

IV

Œuvres philosophiques et scientifiques d'intérêt général.

Les travaux botaniques qui viennent d'être passés en revue ne représentent qu'une partie — la plus importante sans doute — de l'activité scientifique d'Errera, qui était en quelque sorte un esprit universel.

Dans une conférence *Sur la nécessité des études superflues*, il avait développé cette idée, que chacun de nous ne doit pas rester parqué dans son étroite spécialité, mais savoir s'intéresser à des questions abstraites. Cet intérêt pour les études générales, pour les sujets à portée philosophique, il l'avait au plus haut degré. On le retrouve dans un grand nombre de ses écrits scientifiques et dans le choix des matières qu'il aimait à traiter dans ses conférences publiques.

Nous examinerons ici succinctement celles de ses œuvres qui touchent directement ou indirectement aux questions philosophiques, ainsi que les travaux scientifiques qui sortent du cadre de sa spécialité.

Comme beaucoup de biologistes, Léo Errera était *agnosticiste* en philosophie.

« La question de l'*origine première* des lois, » disait-il en 1897 dans une lettre adressée à un confrère de l'Académie, « me semble aussi peu soluble que la question de l'origine des temps ou des limites de l'espace. Cette limitation de l'esprit humain, il faut, je pense, la reconnaître

loyalement. Et, ces bornes une fois précisées, il devient loisible à chacun soit de s'arrêter là, soit de voler avec les ailes de la foi là où le fanal de la science fait défaut. »

Ces tendances philosophiques sont manifestes dans le petit écrit intitulé : *A propos de la conférence de M. Raoul Pictet sur le libre arbitre en face de la physique contemporaine* (**131**).

« Il est bon d'agiter de temps en temps ces grands problèmes de matière, de force, de libre arbitre, presque aussi vieux que l'humanité, mais d'actualité éternelle, et d'autant plus passionnants qu'ils sont peut-être insolubles », nous dit il.

. . . .

Et plus loin : « Aussi, malgré le mérite du savant, malgré le charme de l'orateur, il nous faut avouer en toute humilité que nous n'apercevons point la démonstration espérée. Le problème du libre arbitre reste ouvert : article de foi pour les uns, illusion pour d'autres. Et la science continuera sa marche, patiente et imperturbable, sans se laisser troubler par les feux follets lointains de la métaphysique, mais sans interdire non plus à ses adeptes de jeter de temps en temps un regard et un sourire vers ses vacillantes lueurs. »

Nous parlions tantôt de sa conférence sur *La nécessité des études superflues* (**120**).

« Il y a profit, dit-il, pour chacun de nous à appliquer son attention à des sujets de nature abstraite et sans utilité immédiate, à secouer la poussière des idées quotidiennes et à s'élever vers les régions du savoir théorique et désintéressé. »

Errera insiste sur le danger de l'utilitarisme qui tend

à nous envahir, de cette façon trop pratique d'envisager la vie, de l'*américanisation* comme l'appelait du Bois-Reymond dans un discours célèbre :

« Encourageons le culte du superflu intellectuel ; bien plus que les préoccupations de notre métier de chaque jour, il représente ce qu'il y a de durablement utile. Sachons sortir du terre-à-terre de notre vie pratique. Cherchons surtout à donner à la jeunesse une intelligence ouverte, et non pas seulement une carrière lucrative.

» Et de même que la Grèce rayonnera éternellement dans le monde par ses penseurs aux spéculations abstraites, par ses artistes aux œuvres superflues, persuadons-nous bien que la grandeur d'un peuple se mesure à son désintéressement. »

Dans *Les plantes ont-elles une âme* (238) ? Errera insiste sur la parenté qui existe entre tout ce qui vit, plantes et animaux. Résumons-la d'après le texte paru dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* (janvier 1901).

L'âme n'est pas le privilège exclusif de l'espèce humaine. Les propriétés fondamentales de ce que nous désignons sous le nom d'âme se retrouvent chez les animaux. Nous sommes obligés à leur en attribuer une. L'homme n'est pas un être à part dans la nature : c'est tout bonnement un mammifère qui a eu de la chance en même temps que de l'avancement — à peu près comme les Fourmis dans la grande classe des Insectes.

Ce premier pas franchi, nous nous retrouvons devant un problème analogue : Les plantes ont-elles une âme? Si elles semblent lentes, stupidement enracinées toujours à la même place, l'expérience nous apprend

qu'elles n'en sentent pas moins, qu'elles réagissent, qu'elles restent moins inertes qu'on pourrait le croire *a priori*.

Les actes mentaux ont pour caractéristique d'être accomplis en vue d'un but futur et par des moyens choisis. La plante nous offre des exemples nombreux d'actes (par exemple l'héliotropisme de la tige aérienne) présentant ces caractères. La plante peut percevoir des impressions. Elle y répond, comme les animaux, par des réactions appropriées.

Chez l'animal, il y a un rapport bien net entre la valeur de l'excitant et celle de la réaction. Ce rapport est donné par la loi de WEBER. Cette loi, regardée longtemps comme applicable seulement aux phénomènes psychiques de l'homme, a été vérifiée pour le chimiotaxisme des Protozoaires et pour la sensibilité héliotropique de certains Champignons. Tout récemment encore, on la vérifiait pour les propriétés osmotiques des cellules végétales proprement dites.

Si l'on répète les excitations, on observera chez la plante les phénomènes d'accoutumance. Comme les animaux, les plantes acquièrent des habitudes; elles ont une mémoire.

Quant à la question de savoir si la plante a conscience ou non des mouvements qu'elle exécute, on n'a pas à s'en occuper en physiologie végétale.

Cet ensemble de faits montre qu'au point de vue psychologique il existe une parenté des plus manifestes entre tout ce qui vit.

Ce qui, pour beaucoup, constitue l'*âme* : c'est-à-dire la faculté de sentir et de réagir suivant des lois détermi-

nées ; la faculté d'établir un raisonnement et de se diriger, par des moyens choisis, vers un but lointain; la possibilité de recueillir des impressions, de les conserver et de les utiliser après coup ; toutes ces propriétés qui se perdent à la mort, tout cela se retrouve jusqu'à un certain point chez les végétaux. Sans doute, tout chez eux est simple, rudimentaire, mais tout y est déjà esquissé. L'âme s'est compliquée et différenciée chez les animaux et chez l'homme. Elle en est arrivée à former un agrégat d'innombrables propriétés. *Elle n'a fait en cela que suivre l'évolution et la complication de la structure anatomique.*

Le 5 juin 1899, Léo Errera faisait devant la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, une conférence intitulée : *A propos de génération spontanée* (213).

Son but était de rechercher dans quelle mesure certaines études récentes de physico-chimie peuvent éclairer la question de l'origine première de la vie à la surface du globe et de montrer que les expériences négatives de Pasteur et de son école sur la génération spontanée ne résolvent pas définitivement la question.

Après avoir rappelé que la *génération initiale sans parents* apparait comme un postulat inéluctable, quoiqu'elle n'ait jamais été réalisée jusqu'ici dans des conditions expérimentales probantes, il s'est attaché à établir que la question est en quelque sorte prématurée.

Elle est prématurée, si on l'envisage au point de vue chimique. En effet, avant de l'aborder avec quelque chance de succès, il faudrait que nous fussions maîtres de la synthèse, non seulement des hydrates de carbone,

mais aussi des corps gras naturels et des matières protéiques dans le sens le plus large du mot.

La question est sans doute aussi prématurée, si on l'envisage au point de vue dynamique. On a souvent insisté sur les analogies que présentent la genèse des êtres vivants et la naissance des cristaux dont les solutions sont sursaturées. Une solution concentrée d'hyposulfite de soude, de chlorate de soude, de sel de Glauber ne cristallise que si l'on amorce la solution en y projetant un germe cristallin. Or, il résulte des expériences déjà anciennes de Violette et De Gernez et de celles plus récentes d'Ostwald et de Tammann, qu'il existe pour un liquide qui tend à cristalliser, deux domaines distincts : dans l'un, il ne se forme de cristaux que si l'on amorce au moyen de germes cristallins ; dans l'autre, la présence de ces germes n'est pas nécessaire. Ce sont deux façons diverses d'instabilité.

Le *bétol* est un corps solide à la température ordinaire, qui fond à 96°. Mais une fois fondu, il restera liquide, même si on le refroidit. Il ne cristallisera, par exemple à 40° ou 50°, que si l'on y projette des germes cristallins de *bétol*. A des températures plus basses, comprises entre + 25° et — 5°, le *bétol* surfroidi laissera apparaître spontanément quelques centres cristallins, d'où la solidification gagnera toute la masse.

Entre 25° et 96°, les cristaux ne se forment donc pas par génération spontanée ; il est nécessaire d'ensemencer le liquide pour les voir se développer. Au-dessous de 25°, il y a *génération spontanée* de cristaux.

On peut, avec Ostwald, parler dans le premier cas d'*équilibre métastable :* c'est le domaine de la *génération*

par germes ou filiation, tandis que le second cas représente l'*équilibre labile* d'OSTWALD : c'est le domaine de la génération sans germes ou *génération spontanée.*

La glycérine, que nous sommes habitués à considérer comme un liquide, est en réalité solide à la température de 15° puisque son point de fusion est de 17° à 18° Mais la glycérine reste indéfiniment liquide par surfusion même à des températures très inférieures à 17°. Nous sommes ici dans l'équilibre *métastable* d'OSTWALD. La glycérine ne cristallise que si l'on y projette des cristaux de glycérine. Ces cristaux se sont produits spontanément dans deux ou trois circonstances sous l'influence de conditions mal déterminées. On ne pourra faire cristalliser la glycérine en dessous de 17° que si l'on possède un échantillon de ces cristaux.

On peut établir un rapprochement entre la genèse des cristaux dans le domaine de l'équilibre métastable et celui des êtres vivants par filiation. La formation des cristaux dans l'équilibre *labile* serait l'analogue de la génération spontanée des êtres vivants.

Voici la conclusion de LÉO ERRERA : « Au point de vue de la synthèse chimique, la question de la génération spontanée n'est pas mûre; au point de vue dynamique, nous n'avons probablement pas réussi jusqu'à présent à entrer dans le domaine de l'*équilibre labile* et nous sommes restés dans celui de la *métastabilité*, où il n'y a point d'espoir d'aboutir. Si donc la génération spontanée est encore irréalisée, rien ne prouve qu'elle soit irréalisable. »

Cette causerie était accompagnée de projections de la cristallisation du *salol* et d'expériences sur la cristallisation spontanée du *bétol.*

Un autre sujet de conférence qu'il a traité à différentes reprises c'est la *Notion de l'individu,* ou mieux *La genèse de l'individu* (222).

Il a résumé lui-même ses idées dans le *Numéro jubilaire de la Flandre libérale* (décembre 1899).

« Chez beaucoup d'êtres inférieurs, tout est subordonné à la reproduction, à la multiplication : l'organisme ne se nourrit, ne se développe que pour former le plus tôt possible et le plus abondamment possible des germes d'organismes semblables à lui. L'individu n'est que le moule passager des germes de l'espèce.

» Mais à mesure que l'organisation s'élève, que la structure se perfectionne que la vie se différencie et se complique, que les rapports avec le monde ambiant deviennent plus variés et plus riches, nous voyons de plus en plus s'intercaler dans le développement une phase où l'être vit pour lui-même, où il étale ses propres organes et satisfait ses propres besoins

» Bientôt le besoin crée le désir — cette première et confuse ébauche d'un sentiment de l'idéal.

» L'individu s'affirme de plus en plus; le maintien de son existence devient une chose distincte et presque aussi importante que la perpétuation de l'espèce : il se réserve une place dans la vie spécifique L'arbre qui dure des siècles, l'animal supérieur qui survit à la période où il procrée, nous montrent clairement cette expansion de l'individu.

» Elevons-nous plus haut encore, et l'individu réclame sa part jusque dans la conservation de l'espèce : c'est l'amour.

» Mais cet épanouissement de la vie individuelle ne peut se réaliser que par une différenciation de plus en plus profonde entre des cellules corporelles et des cellules reproductrices. De là l'origine de la mort naturelle. Tant que l'être existe uniquement pour la reproduction, toutes ses

parties ont la perpétuité qui appartient à l'espèce : il se résout tout entier en ses descendants et rien de lui ne meurt. Une fois, au contraire, que la vie individuelle se manifeste bien distincte de la vie de l'espèce, on voit survenir la mortalité qui est le propre de l'individu.

» Ainsi la mort nous apparaît — un peu comme dans la légende adamique – comme la rançon de l'individualité et de l'amour.

» Enfin, après que les individus sont bien constitués en entités indiscutables, une différenciation commence à se produire entre eux. Ils étaient tous pareils, ils seront de plus en plus divers. Les individus deviennent des personnes, l'agrégat devient société.

» Le rôle de la société sera donc d'assurer le mieux possible l'équilibre entre les exigences de l'individu et celles de l'espèce, entre les aspirations de chacun et les besoins de tous. »

Une leçon élémentaire sur le Darwinisme (215) nous donne un exposé magistral du *Transformisme* ou *Évolution des êtres vivants*, qui se termine par le passage suivant :

« Répétons-le une fois de plus : devant les énigmes de l'univers et surtout devant les finalités admirables que la nature vivante nous offre à chaque pas, il y a trois attitudes possibles :

» La *négation :* prétendre qu'il n'y a pas de finalité, mais simplement l'effet du hasard. C'est violenter les faits les plus clairs. C'est la politique de l'autruche qui s'imagine que la difficulté a disparu, parce qu'elle se refuse à la voir;

» L'*adoration :* admettre que tout est l'œuvre d'une intelligence supérieure et omnipotente, et renoncer ainsi délibérément à toute tentative d'explication; c'est, en d'autres termes, abdiquer;

» Enfin, l'*investigation* : rechercher patiemment s'il n'y a pas moyen de rendre compte de ces merveilleuses harmonies, les étudier dans leurs details afin d'en discerner les facteurs et les causes.

» Entre ces trois alternatives, *nier*, *abdiquer* ou *chercher*, la troisième est la seule qui convienne à l'homme de science, la seule qui soit digne d'esprits éclairés et libres

» Et cette attitude qui nous paraît seule compatible avec l'esprit scientifique est respectueuse aussi d'une foi sincère. Car, revendiquer pour la science, sans nul partage, la totalité de son domaine, ce n'est pas méconnaître l'existence possible d'un domaine de l'inconnaissable La sphère chaque jour plus vaste du connu n'en est pas moins plongée dans l'inconnu immense. Libre à ceux qui le veulent de donner asile à la notion d'une Cause première ou d'un Être suprême dans ces régions inexplorables où chacun de nous erre au hasard de ses sentiments, de ses traditions et de ses désirs »

Dans une série de six leçons faites sous les auspices de l'Université de Bruxelles (182), il examine la question *Existe-t-il une force vitale?* Je transcris ici les conclusions telles qu'elles sont formulées dans l'excellent *Syllabus* destiné à ses auditeurs.

« Il résulte de l'ensemble de notre étude *que l'on n'a point démontré jusqu'ici l'existence, chez les êtres vivants, d'une source d'energie indépendante des énergies qui se manifestent aussi en dehors d'eux.*

» Mais si aucune des composantes, prise isolément, n'appartient en propre à l'organisme, la résultante peut néanmoins être appelée *vitale*, c'est-à-dire liée à sa *structure* complexe et à son *intégrité* — tout comme nous pouvons décomposer le fonctionnement d'une machine à fabriquer le papier, par exemple, en mouvements dont aucun ne lui est

propre, mais dont la succession et le résultat sont caractéristiques pour elle.

» Quant à la structure actuelle de l'être vivant, elle nous apparaît comme la conséquence de son *développement historique*. Cet élément constitué par le *temps* existe également dans la nature inorganique : l'état actuel du système planétaire, la situation météorologique à chaque moment, etc., ont aussi leur histoire.

» Après avoir cherché à tout ramener à de la matière et à de l'energie, nous pouvons faire un pas de plus Cette distinction même n'est probablement qu'un dernier reste de l'antique croyance à un *double* (§ 7). Car nous ne connaissons de la matière rien que les énergies qui agissent en elle. De la sorte, les deux notions de matière et d'énergie se fondent en une seule (Claparède, du Bois-Reymond, Ostwald, etc.)

» Comme toutes les transformations de l'énergie s'accomplissent suivant des lois rigoureuses, nous voyons le caprice, qui dans la mythologie envahissait tout (§ 10), avoir reculé de plus en plus jusqu'à disparaître complètement.

» Nos conceptions ont donc suivi en raccourci la marche du monde lui-même, s'élevant, par ses forces immanentes, du désordre à l'ordre, du chaos au cosmos. »

Sur la limite de petitesse des organismes. — La question de la limite probable de petitesse des organismes a été traitée dans une communication faite à la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Comme tant d'autres de ses communications si instructives et si suggestives, celle-ci soulève un problème de biologie générale à première vue peu accessible à l'investigation positive et pour laquelle il fournit cependant une réponse aussi ingénieuse que précise.

Les plus petits microbes (**257**) visibles au microscope, par exemple *Micrococcus progrediens* (Schröter), nous dit-il, ne mesurent que $0^{\mu}15$ de diamètre. En les supposant formés de 14 % d'albuminoïdes (Nencki) et en admettant pour ces dernières substances un poids moléculaire de 10 166 environ (T. Hofmeister) et un poids absolu de 8.7×10^{-18} milligrammes, on arrive à la conclusion que le micrococcus de $0^{\mu}1$ de diamètre renferme au maximum 10 000 molécules de substance albuminoïde. Un micrococcus de $0^{\mu}05$ ne renfermerait qu'un millier de molécules albuminoïdes ; enfin un micrococcus de $0^{\mu}01$ (soit un quinzième du diamètre du *Micrococcus progrediens*) n'aurait plus qu'une dizaine de molécules albuminoïdes.

On voit qu'il ne faut pas pousser bien loin la réduction des dimensions des microbes pour arriver à des grandeurs du même ordre que celui des molécules d'albuminoïde.

« *Il faut en conclure, avec un degré de probabilité qui est du même ordre que la probabilité de la théorie moléculaire de la matière, qu'il ne saurait exister des organismes qui soient aux Bactéries ordinaires ce que celles-ci sont aux organismes supérieurs,* c'est-à-dire d'une taille un million de fois moindre et, par conséquent, d'un poids un million de million de millions de fois plus faible. Bien mieux, l'existence de microbes quelques centaines de fois plus petits que ceux que nous connaissons serait déjà une impossibilité.

Les « microbes invisibles » dont nous avons parlé au début de cette étude ne sont donc, très probablement,

qu'un peu plus petits que les plus petits des microbes visibles (1). »

Pourquoi les éléments de la matière vivante ont-ils des poids atomiques peu élevés (73)? telle est la question examinée par LÉO ERRERA dans un article qui a eu un juste et légitime retentissement.

Il propose d'appeler éléments *biogéniques* les corps simples, assez peu nombreux d'ailleurs, qui composent tous les êtres vivants. Comme PREYER et SESTINI l'avaient fait observer les premiers, ces éléments ont tous des poids atomiques peu élevés.

ERRERA a fait un pas de plus et a montré que cette coïncidence n'est pas fortuite et que la légèreté des atomes de ces éléments est liée à un ensemble de propriétés dont l'importance pour les organismes est manifeste. De toutes les combinaisons possibles, celles des atomes légers avaient donc le plus de chance de présenter cette association de phénomènes complexes que nous nommons la vie, et de former les premiers êtres.

« Les éléments à atomes légers sont les plus répandus à la surface du globe; leurs composés les plus simples sont généralement ou gazeux ou solubles dans l'eau, ce qui explique l'arrivée des aliments dans l'organisme et l'élimination des déchets; la plupart sont mauvais conducteurs de la chaleur et de l'électricité, et tous ont,

(1) Les considérations théoriques développées ici par LÉO ERRERA ont été confirmées récemment (septembre 1907) par les recherches expérimentales de MOLISCH sur les *Ultramicroorganismes* (*Naturwissensch. Rundschau*, 28 nov. 1907, p. 618).

d'après les règles de DULONG et PETIT, REGNAULT, KOPP et MARIGNAC, des chaleurs spécifiques élevées. Ceci permet aux organismes, tout en ayant relativement peu de masse, de supporter plus facilement et de ne subir que peu à peu les variations calorifiques et électriques du milieu extérieur, et de dépenser beaucoup d'énergie sans abaisser beaucoup leur température.

» Ce sont là des faits et non point des conjectures. Enfin, nous avons montré qu'il y a lieu de supposer, d'après la théorie mécanique de la chaleur, que les atomes légers, en s'accumulant en très grand nombre, donnent naissance à des molécules que la chaleur disloque beaucoup et échauffe peu. Nous aurions là un des facteurs de cette instabilité chimique qui caractérise le protoplasme vivant. »

Dans une conférence sur l'*Optimum* (**165**), LÉO ERRERA développe une idée introduite en 1860 dans la science par l'illustre botaniste SACHS, et que l'on peut formuler ainsi :

« La vie n'est possible qu'entre certaines limites, dans les conditions générales d'humidité, d'aération, de température, de pression du milieu extérieur. Entre ces limites, il existe un certain degré moyen ou *optimum* de ces conditions, pour lesquelles les manifestations vitales atteignent leur apogée. »

Cette loi de l'*optimum*, ERRERA l'avait déjà formulée d'une façon heureuse en 1878, à propos de ses études sur la *fécondation croisée* (**11**).

« Tout phénomène vital qui est fonction d'une variable, nous dit-il, commence à se produire à partir d'un cer-

tain état de la variable (*minimum*), se réalise de mieux en mieux à mesure que la variable croît jusqu'à un état déterminé (*optimum*), après quoi un accroissement de la variable fait se réaliser de moins en moins bien le phénomène; celui-ci s'arrête enfin quand la variable a atteint une certaine valeur (*maximum*). »

Il attachait à juste titre une importance considérable à cette notion de l'*optimum* et y revenait volontiers dans ses cours et dans ses publications.

Pourquoi dormons-nous? Théorie physiologique du sommeil. - Léo Errera a développé pour la première fois sa théorie chimique du sommeil dans une causerie ayant pour titre *Pourquoi dormons-nous?* faite à la Société d'anthropologie de Bruxelles, le 26 juillet 1886 (1).

Il a repris le même sujet devant la Société d'anthropologie, le 23 mars 1895, sous le titre : *Sur le mécanisme du sommeil, aperçu critique.* Voici, en quelques mots, le nœud de son argumentation :

« L'activité de tous les tissus (et en première ligne des deux plus actifs qui sont le tissu nerveux et le tissu musculaire) est indissolublement liée à des écroulements chimiques. Au nombre des déchets qui en résultent figurent des corps, plus ou moins analogues aux alcaloïdes, les *leucomaïnes*, découvertes par Armand Gautier. Transportées par le sang, elles sont retenues, sans doute, chi-

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, 1887, V, fasc. 4, pp. 249-277. Reproduit sous le même titre dans la *Revue scientifique* du 23 juillet 1887, pp. 105-114; dans la *Revue norwégienne Naturen,* octobre 1887, sous ce titre : *Hvorfor sover vi?*

miquement par les centres cérébraux; et comme plusieurs d'entre elles ont une action fatigante et narcotique, elles doivent occasionner à la longue la fatigue et amener le sommeil. Pendant l'activité, il se forme plus de ces *leucomaïnes* par écroulement, qu'il ne s'en détruit par oxydation.

» Mais, durant le sommeil, la destruction l'emporte. Leurs produits d'oxydation, n'ayant plus d'affinité spéciale pour le protoplasme et la substance grise, sont lavés et enlevés par le courant sanguin. La cellule nerveuse se trouve alors nettoyée : une légère excitation suffira à provoquer son réveil.

» *Travail*, *fatigue*, *sommeil*, *réparation* et *réveil* ne sont plus seulement des événements qui se succèdent, mais des phénomènes qui s'enchaînent les uns aux autres en un cycle régulier et nécessaire.

» Les alternatives de veille et de sommeil deviennent, dans cette hypothèse, semblables aux mouvements rythmiques de la respiration ou aux phases d'activité ou de repos d'un muscle. »

Cette hypothèse de la cause toxique du sommeil, en faveur de laquelle Errera avait réuni un imposant faisceau de probabilités, donna lieu à des discussions approfondies devant la Société d'anthropologie. A la théorie chimique du sommeil on opposa successivement la *théorie vasculaire*, qui voit dans l'anémie cérébrale la cause du sommeil, la *théorie histologique* de Rabl-Rückhard, Lépine et Duval, celles de Raphaël Dubois, de Serguéyeff, etc.

Léo Errera fit observer fort justement que la plupart de ces soi-disant *théories du sommeil* ne sont que des

descriptions amplifiées de certains signes du sommeil, et ne constituent en aucune façon des *théories explicatives* du sommeil. Quand on affirme que l'anémie corticale caractérise le sommeil, on indique simplement une des *conditions* du sommeil, mais on n'en donne pas une *explication*. La *théorie toxique* du sommeil, au contraire, montrera que les modifications circulatoires des centres nerveux sont une conséquence de l'empoisonnement des éléments nerveux par les *leucomaïnes*, formées et accumulées pendant l'état de veille. De même, en supposant établie la doctrine de la discontinuité par rétraction des prolongements des cellules nerveuses voisines chez l'individu qui dort, il faudrait encore rechercher la cause de ces phénomènes histologiques. Cette cause, la théorie chimique la trouve dans l'action toxique des leucomaïnes.

Errera ne se dissimulait pas le caractère hypothétique de sa théorie, sur laquelle il appelait en termes formels le contrôle de l'expérience. Malheureusement, ce sont des expériences fort difficiles : quoiqu'il s'agit d'un domaine qui ne lui était pas familier, il n hésita pas, vu l'importance du sujet, à tenter dès 1888, soit seul, soit avec le Dr Jacques, un certain nombre d'expériences sur des chiens fatigués et non fatigués. « Les résultats ont été peu concluants, disait-il en 1895, et ces recherches doivent être reprises »

Comme il a été dit plus haut, les questions de physique et de physico-chimie, principalement celles qui touchent à la biologie, intéressaient Errera au plus haut point. Il fut certainement l'un des premiers à pressentir l'inter-

vention des forces de la physique moléculaire, *tension superficielle, pression osmotique, ionisation*, dans la structure et la vie cellulaires. Plusieurs fois il les a prises comme sujets de conférences ou de communications faites à des congrès ou à des sociétés savantes.

Il lisait tout ce qui paraissait en physique moléculaire, en chimie physiologique. Dès qu'une expérience de physique lui paraissait de nature à jeter quelque lumière sur les phénomènes de la vie, il la répétait, la variait, de manière à en faire matière de démonstration. Et la joie qu'il éprouvait devant une expérience nouvelle, simple et de portée élevée, il la faisait partager à ses élèves, à ses collègues, à ses amis. Nombreuses sont les séances de la Société des sciences médicales et naturelles où **Léo Errera** exécuta, devant ses collègues ravis, les belles démonstrations qu'il venait d'introduire dans ses cours. Telles, par exemple, les expériences de **Tamman** sur le *bétol* et les solides surfondus (voir plus haut), les expériences sur les *amibes mercurielles*, sur la projection des *phénomènes plasmolytiques*, les phénomènes d'*accroissement* des plantes, sur les *bulles de savon*.

« L'étude de la tension superficielle paraît devoir nous donner la clef d'un grand nombre de phénomènes vitaux : elle nous aide en particulier à comprendre ce fait physiologique capital : le mouvement du protoplasme sous l'influence des excitants extérieurs », disait-il dans une causerie avec démonstrations faite le 30 octobre 1886, à la Société belge de microscopie, sur *Le mouvement protoplasmatique et la tension superficielle* (**75**).

Il a toujours donné une grande importance aux questions se rattachant à la *pression osmotique*. Il a le premier

proposé une unité rationnelle de pression osmotique.

« Il convient d'exprimer les pressions osmotiques et les pressions gazeuses en fonction d'une même unité rationnelle, dit-il dans une communication parue dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (Classe des sciences), n° 3, mars 1901, pages 127-153. L' « atmosphère » étant une unité arbitraire et qui, de plus, n'est pas fixe, il y a lieu de recourir au système des mesures absolues CGS et de prendre pour unité de pression ou d'effort la myriotonie $\left(\frac{T}{M}\right)$, c'est-à-dire la pression de dix mille dynes par centimètre carré de surface, la dyne étant, comme on le sait, la force qui imprime à la masse de 1 gramme une accélération de 1 centimètre par seconde.

» La myriotonie correspond grossièrement à $^{1}/_{100}$ d'atmosphère. Elle est d'un ordre de grandeur très convenable pour les mesures et les calculs, tant de pression gazeuse que de pression osmotique.

» Avec cette unité, l'équation fondamentale $pv = i\,\mathrm{RT}$ devient $p_{\frac{T}{M}} v_{\mathrm{lit.}} = 8.32\, i\,\mathrm{T}$. » (**239** et **273**).

Citons encore deux travaux de physique pure :

Magnétisme et poids atomique. — « Quelques années après la publication du célèbre mémoire de MENDELEÏEFF et encore sous l'impression profonde que sa lecture m'avait produite, je remarquai que le magnétisme des corps simples est périodiquement dépendant de leur poids atomique, de telle sorte qu'un parallélisme étroit s'observe entre les propriétés magnétiques des éléments et leur position dans les séries établies par le chimiste russe. C'est ce que j'indiquai dans un billet cacheté dont l'Académie voulut bien accepter le dépôt en sa séance du 2 février 1878, et dont elle ordonna l'ouverture

et la publication en sa séance du 5 mars 1881. » Tel est le préambule d'une note insérée dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* (**229**), dans lequel Léo Errera rappelait la principale conclusion de son billet cacheté de 1878 : *Le magnétisme des corps simples est périodiquement dépendant de leur poids atomique.... Les corps des séries impaires de Mendeléïeff sont diamagnétiques; les corps des séries paires sont paramagnétiques.*

Cette note se termine par un tableau des poids atomiques et du magnétisme des corps simples, d'où ressort nettement la nouvelle relation découverte.

Une pluie expérimentale, lettre à M. Lancaster (**170**), nous donne la curieuse expérience suivante que Léo Errera avait trouvée par un heureux hasard :

« On prend un vase cylindrique en verre de Bohême d'une vingtaine de centimètres de haut sur une dizaine de centimètres de diamètre, on le remplit à moitié d'alcool fort (92 p c.), on le couvre d'une soucoupe en porcelaine et on le chauffe au bain marie. Il faut chauffer assez longtemps, afin que le liquide, le vase tout entier et la soucoupe atteignent une température élevée et qu'un certain équilibre s'établisse entre eux, sans aller toutefois jusqu'à l'ébullition de l'alcool. Retirons alors le tout du bain-marie, en ayant soin de ne pas trop agiter le liquide, posons sur une table en bois et observons. Le liquide chauffé dégage en abondance des vapeurs d'alcool; au bout de quelques minutes, la soucoupe s'est suffisamment refroidie et les vapeurs commencent à se condenser dans son voisinage. Bientôt il se forme ainsi des nuages nettement visibles, et ceux-ci se résolvent à leur tour en très fines gouttelettes de pluie qui retombent régulières, verticales, innombrables dans le liquide. Les gouttelettes mesurées au microscope horizontal ont en moyenne 40 à

50 millièmes de millimètre de diamètre : il y en a parfois de plus grosses, souvent de plus petites. Ce spectacle intéressant peut durer près d'une demi-heure. Au début, les vapeurs montent jusque tout contre la soucoupe. Mais à mesure que tout le système se refroidit, le niveau où se fait la condensation s'abaisse naturellement de plus en plus et l'on constate maintenant, au-dessus de la zone des nuages, une zone parfaitement claire. On a, de la sorte, en raccourci, toute la circulation aqueuse de l'atmosphère : le liquide qui s'évapore représente l'océan; tout en haut, il y a le ciel pur, au-dessous, les nuages qui se résolvent en pluie véritable, et celle-ci retourne à l'océan. Seulement, au lieu de l'eau, tout celà est constitué par de l'alcool.

» Il serait étonnant que ces phénomènes si simples n'eussent jamais été décrits. Cependant, puisque nous ne nous souvenons pas de les avoir vu mentionner dans la littérature météorologique que vous connaissez si complètement, je crois bien faire en vous signalant ici les conditions où ils se produisent. »

. Léo Errera avait publié dans la *Revue scientifique* (35 et 194) une courte note sur l'utilisation de l'hydrogène (ou du gaz d'éclairage) liquide dans les ascensions en ballon. Il proposait aux aéronautes d'emporter avec eux dans une série de bouteilles en métal une provision d'hydrogène liquide. Cet hydrogène aurait servi à gonfler une enveloppe accessoire du ballon, dans les cas où l'on veut augmenter la force ascensionnelle de celui-ci. Pour redescendre, il suffisait de laisser échapper le gaz de cette enveloppe. Dans ce système, l'hydrogène liquide remplaçait le lest sur lequel il présente de multiples avantages.

Son esprit toujours en éveil s'était aussi intéressé à la

reproduction photographique des couleurs. Il avait eu l'idée (réalisée par d'autres depuis) d'exécuter des épreuves colorées au moyen de trois impressions successives en trois couleurs élémentaires, appliquées sur une même base transparente.

V

Polémiques avec des journalistes catholiques à propos de questions philosophiques ou scientifiques.

Les idées développées par LÉO ERRERA sur le *Darwinisme* furent le point de départ d'une polémique dans les journaux catholiques. Le *XXe Siècle*, le *Bien public*, le *Patriote*, le *Courrier de Huy* attaquèrent le *Darwinisme* au nom de la religion.

LÉO ERRERA fit spirituellement remarquer que si les *journalistes* catholiques, en général fort ignorants en matière de science, croient devoir attaquer la théorie de l'*Évolution* en se plaçant sur le terrain religieux, la même unanimité n'existe pas parmi les *savants* catholiques, dont bon nombre sont des Darwinistes convaincus. Il insista sur le danger qu'il y a pour les théologiens à combattre au nom de l'Écriture sainte une doctrine scientifique qu'ils seront sans doute plus tard obligés d'admettre, et qui fait dès aujourd'hui partie du domaine classique de l'enseignement des Universités catholiques. La religion et la science sont deux domaines distincts. Il est imprudent de mêler l'un à l'autre.

Voici un échantillon (219) de son talent de polémiste combatif :

« .... l'histoire du progrès intellectuel depuis quinze siècles est faite presque tout entière de découvertes et d'idées contre lesquelles la théologie est entrée en lutte et auxquelles elle a, chaque fois, fini par devoir céder.

» Ce n'est pas le moment d'insister là-dessus et vous connaissez comme moi ces défaites successives : toute l'Église niant, avec saint Augustin, la possibilité d'antipodes et obligée peu à peu, après Christophe Colomb et Magellan, d'en avouer la réalité; la Scolastique, quoique imbue des idées d'Aristote, répudiant d'abord celles de ses œuvres qu'elle avait ignorées et que les Arabes et les Juifs lui transmettaient, pour s'en emparer ensuite et les imposer à son tour, fût-ce par la force; l'Inquisition, sur l'ordre du pape Urbain VIII, faisant abjurer par Galilée « l'erreur et l'hérésie du mouvement de la Terre » que la science orthodoxe n'a fini par admettre qu'après plus de deux cents ans de résistance aveugle; l'antiquité de la terre, celle de l'homme, acceptées, après avoir été opiniâtrement contestées au nom des Ecritures; la médecine triomphant à la longue des préjugés théologiques; la notion des maladies mentales et leur traitement remplaçant aussi la croyance à la possession démoniaque, que Bossuet professait encore; rappelez-vous Van Helmont condamné par l'Inquisition pour ses idées novatrices, Vésale obligé à entreprendre un pèlerinage expiatoire qui amena sa mort, Buffon contraint par la Faculté théologique de la Sorbonne à une humiliante rétractation — toutes victoires éphémères de la théologie qui n'eurent point de lendemain.

» Eh bien! ou je me trompe fort, ou la foi traditionnelle est précisément en train de subir une de ses déroutes coutumières. Lorsque avec Spencer, Wallace et Darwin, la doctrine de l'évolution reprit un nouvel et décisif essor, ce fut d'abord dans tous les milieux théologiques, catholiques

et protestants, une furieuse levée de boucliers Aujourd'hui la bataille est à peu près gagnée par la science et déjà les plus perspicaces parmi ses adversaires voudraient faire croire qu'ils ont toujours été du côté qui triomphe.

» Le mouvement des intellectuels catholiques vers l'évolution, on peut en suivre curieusement les phases dans la Société scientifique de Bruxelles... »

Les conférences sur la *force vitale* furent attaquées par le Père G. Hahn S. J. (*Revue des questions scientifiques*, 2, XIII, 20 janvier 1898, pp. 193-218. — *L'Ami de l'Ordre*, de Namur, 11 et 20 février 1898.)

Léo Errera lui répondit également de sa meilleure encre dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, III, mai 1898 : *A propos de l'Église et de la science, réponse à un vitaliste* (1).

Enfin, je rappellerai une autre série d'articles à propos d'un étudiant de l'Université de Louvain qui avait été désavoué par ses professeurs, pour avoir fait le procès du *Darwinisme* dans une série de conférences publiques faites à Namur.

En politique, Léo Errera était un esprit foncièrement libéral, aussi ennemi du cléricalisme que du socialisme,

(1) Citons dans le même ordre d'idées, les articles de polémique : *Une belle idée; Guerre au cléricalisme; Le comité des griefs; Usure approuvée par le pape; La liberté scientifique des professeurs de Louvain; A propos d'un défi*, insérés dans la *Flandre libérale* des 25 novembre, 2 et 7 décembre 1898, 9 décembre 1899, 30 janvier 1900 et 2 mai 1903. — *Un document volé*, dans la *Gazette* de Bruxelles, du 2 février 1902. — *Le P. Domenich et les Peaux Rouges*, dans le *Siècle* du 11 novembre 1902.

mais très large et très tolérant. L'intolérance, disait-il, prouve l'incapacité de comprendre que d'autres pensent autrement que soi. Après les défaites du libéralisme belge aux élections de 1884 et 1886, il écrivit une série d'articles non publiés, pour prêcher l'alliance des libéraux avec les radicaux : « *Exclure les radicaux du parti libéral*, disait-il, *ce serait faire du pain sans levain.* »

VI

Léo Errera conférencier.

Léo Errera n'était pas un mandarin de la Science s'isolant aristocratiquement dans sa tour d'ivoire, après avoir accompli sa tâche quotidienne de spécialiste. A côté du savant et du professeur, il y avait en lui l'*homme*, qui se sentait des devoirs sociaux envers ses frères, les humbles, les déshérités de la fortune et de la science. Il éprouvait le besoin de répandre autour de lui les trésors de son savoir. Il le faisait avec la plus grande simplicité, la plus exquise bienveillance La liste de ses conférences que l'on trouvera plus loin, donne une idée de la variété et de l'intérêt des sujets qu'il traitait avec cette parole élégante, claire, attrayante et persuasive dont on ne peut imaginer le charme et la puissance. On n'hésitait pas à faire appel à son dévouement, car on le savait toujours prêt à sacrifier ses loisirs si laborieusement mérités cependant. Que de soirées, que de dimanches dérobés aux douces réunions familiales ont été consacrés par lui à des conférences d'instruction ou de

propagande, aux cours publics de la ville de Bruxelles, à l'Extension universitaire (1) et dans de nombreux cercles de Bruxelles ou de la province, depuis Bruges jusqu'à Arlon, depuis Anvers jusqu'à Namur!

Il était d'ailleurs admirablement armé pour ce rôle d'éducateur du grand public, qui exige des dons particuliers : beaucoup de savoir et l'art si difficile de le communiquer à des esprits souvent peu cultivés et peu préparés.

Léo Errera s'est toujours exprimé avec facilité et élégance. Sa mère, au cours de son éducation, s'était efforcée de développer chez lui le don de l'élocution, qui devait lui rendre de si grands services dans sa carrière de professeur et de conférencier. Elle l'habituait à faire lui-même de vraies leçons orales dès l'âge de 14 à 15 ans.

Ses maîtres de littérature l'avaient poussé dans la même direction. M. Gravrand lui fait faire sa première conférence publique au *Cercle des Arts et des Sciences* de Bruges en 1876.

Ce don de la parole, Errera l'avait cultivé, pioché peut-on dire, avec la persévérance et l'application laborieuse qu'il mettait dans tout ce qu'il entreprenait. Il avait pris des leçons de diction de Mlle Jeanne Tordeus. Sa voix était d'une grande netteté d'articulation et d'une variété d'inflexion remarquable. L'entendre c'était pour nos oreilles un vrai régal, régal auquel nous sommes rarement conviés dans ce pays. La phrase était impeccable de correction et à la fois très élégante.

(1) Léo Errera était depuis 1894 membre du Comité central de l'*Extension de l'Université libre de Bruxelles*.

C'est à force de travail qu'il était arrivé à ce degré de perfection. Il rédigeait ses cours et ses conférences en phrases courtes et claires. De ce résumé dont il n'avait plus le texte devant les yeux quand il parlait, il extrayait un certain nombre de *fiches*, sur lesquelles était noté tout l'enchaînement de la leçon ou de la conférence.

Il y soulignait au crayon bleu ou rouge tous les mots saillants, les idées principales, afin de ne rien oublier. Ces fiches étaient ses seules notes. Il les plaçait devant lui sur la table et les retournait à mesure que le sujet indiqué sur chacune d'elles était épuisé.

Seuls le début et la péroraison de ses conférences étaient parfois écrits en entier et appris par cœur.

Il commençait souvent par une petite anecdote, par une citation qui éveillait l'attention et orientait l'esprit dans la direction désirée, puis il avançait d'un pas égal jusqu'au but. Là, il s'arrêtait un instant, contemplait la route parcourue, affirmait très nettement le résultat acquis et finissait sans grands éclats de voix.

Il faisait des mots, mais pas trop. Il évitait jusqu'à l'apparence du pédantisme, ne voulant paraître ni professeur ni savant. Ce fut l'une des causes de ses succès constants comme conférencier.

Sa qualité dominante, celle à laquelle il attachait une importance primordiale, c'était la clarté. En une heure, alors que l'on ne peut demander à l'auditeur ni travail de contrôle, ni les moments de repos que le lecteur peut s'accorder, le but n'est atteint que si la conviction se forme complètement et immédiatement. Il faut donc mesurer le contenu de la conférence à la réceptivité moyenne de son public. C'est ce qu'Errera a toujours

fait, évitant à la fois les sujets trop techniques ou trop généraux. Mais il savait élever les matières qu'il traitait jusqu'aux régions où la science se confond avec la philosophie, ou plus exactement jusqu'aux régions de la philosophie des sciences.

Au fond, sa grande force comme conférencier aussi bien que comme écrivain, c'était qu'il ne parlait que de choses qu'il connaissait parfaitement. Le public s'en aperçoit toujours.

Un autre élément de son succès, c'est qu'il y allait de tout cœur. Comme sa mère, Léo Errera avait la vocation du professorat. Tout enfant, il se faisait le professeur de son frère Paul. « Léo *m'a donné des leçons de calcul excellentes,* a dit Paul Errera, *alors que plusieurs maîtres y avaient renoncé, me trouvant trop rétif.* Léo *se fâchait et me donnait toutes sortes de noms ; il me brutalisait même, mais il m'a fait comprendre l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et un peu de calcul supérieur.* »

Ce n'était pas seulement un devoir qu'il remplissait, c'était pour lui un vrai plaisir de communiquer aux autres les trésors de science et d'érudition qu'il accumulait par un labeur quotidien, incessant. Il serait impossible de donner une liste complète de toutes les conférences ou causeries qu'il a faites dans les milieux les plus divers, parlant tantôt devant le public élégant et lettré de nos grandes sociétés littéraires, tantôt faisant des conférences de propagande ou d'instruction devant des auditoires d'ouvriers ou d'étudiants. Nous donnons à la page suivante quelques-uns des sujets qu'il a traités, avec l'indication des dates et des localités.

DATES.	SUJETS.	LOCALITÉS.
—	—	—
7 avril 1876.	Insectes et plantes.	Cercle des arts et sciences. Bruges.
Déc. 1876.	Sur le Darwinisme.	Société des étudiants.
9 févr. 1877.	Les côtes de Norwège et le cap Nord.	Cercle des arts et sciences. Bruges.
18 mars 1877.	Sur l'espèce.	Cercle des jeunes botanistes.
1877.	Étude d'une plante en pleine vigueur.	C. D. J. B. École modèle.
26 févr. 1877.	La structure de la cellule végétale.	Id. Id.
5 mars 1877.	La vie de la cellule végétale.	Id. Id.
4 févr. 1878.	Sur les fougères.	Id. Id.
25 févr. 1878.	Sur les phanérogames.	Id. Id.
?	Galanthus nivalis.	Id. En herborisant.
4 févr. 1879.	Sur la genèse et le développement des tiges, racines, feuilles et poils.	Id.
1879.	Les plantes vis-à-vis du reste de la nature.	Id.
30 déc. 1882.	Sur les Mucorinées.	Société belge de microscopie.
23 févr. 1883.	Darwin et son œuvre.	Cercle des arts et des sciences. Bruges.
8 févr. 1888.	L'architecture des plantes.	Société royale de botanique.
?	Sur la microchimie.	Société belge de microscopie.
24 mars 1888.	La vie et la mort.	Salle des ingénieurs à la Bourse.
15 janv. 1889.	L'origine de la mort.	»
24 févr. 1898.	Quelques bulles de savon.	Cercle des sciences.
19 déc. 1899.	L'antisémitisme devant la science.	Assoc. des étud. en sciences.
8 mars 1900.	»	Fédér. des étud. libér.

DATES.	SUJETS.	LOCALITÉS.
4 déc. 1900.	Quelques préjugés sur les juifs.	Saint-Gilles.
11 févr. 1901.	»	Wavre.
12 janv. 1902.	»	Huy.
7 févr. 1902.	»	Bruges.
9 nov. 1902.	L'individu.	Etterbeek.
14 déc. 1902.	»	Liége.
16 déc. 1902.	»	Assoc. des étud. libér. Bruxelles.
22 déc. 1902.	»	Mons.
2 mars 1903.	»	Cercle artistique. Bruxelles.
25 janv. 1904.	»	Nivelles.
15 févr. 1904.	»	Uccle.
7 mai 1903.	L'affirmation de la vie.	Saint-Gilles.
10 nov. 1904.	»	Fédér. des étud. libér. Liége.
20 mai 1903.	Les massacres de Kichinew.	Meeting. Bourse à Bruxelles.
4 juin 1903.	»	Liége.
1 févr. 1904.	De quelques amibes artificielles.	Société des sciences médicales.
20 oct. 1904.	Sur le progrès. (Causerie biologique et sociologique.)	

COURS D'EXTENSION DE L'UNIVERSITÉ.

1896-1897.	Existe-t-il une force vitale?	Bruxelles.
»	»	Anvers.
1897-1898.	»	Namur.
1898-1899.	»	Wavre.
1899-1900.	»	Braine-l'Alleud.
»	»	Gembloux.

DATES.	SUJETS.	LOCALITÉS.
1901-1902.	Existe-t-il une force vitale?	Arlon.
»	Les bases scientifiques de l'agriculture.	Remicourt.
1902-1903.	La vie des plantes.	Bruxelles.
»	Existe-t-il une force vitale?	Bruges.
»	»	Anvers.
1903-1904.	»	Saint-Gilles.
»	»	Dison.
22 nov. 1900.	Les plantes ont-elles une âme?	Assoc. des étud. en sciences.
1903-1904.	« L'épopée d'un rayon de soleil. »	Huy.

En plus, des conférences au Cercle des étudiants en sciences de Bruxelles, Liége, Gand, aux Universités populaires de Saint-Gilles *(Foyer intellectuel)*, d'Etterbeek, aux Sociétés de microscopie, de botanique, des sciences médicales et naturelles, d'anthropologie.

VII

Léo Errera et le judaïsme.

LÉO ERRERA était israélite. Mais il ne semble pas avoir jamais été réellement croyant. Quand il était petit, sa bonne bavaroise lui apprenait à dire, le soir, de courtes prières en allemand. Son père y ajoutait le commencement du *Schemah Israël* en hébreu (affirmation monothéiste prise dans le *Pentateuque)*. Tant que vécut son grand-père OPPENHEIM (mort en 1884), LÉO observa, par

déférence, un certain nombre de pratiques juives : assistance aux offices des grandes fêtes à la synagogue, initiation et confirmation religieuse, prière avant et après le dîner les deux premiers jours de Pâques, récit de la sortie d'Égypte lu en hébreu par le grand-père, pain azyme pendant la semaine de Pâques, jeûne le jour du grand pardon, etc. Au fond, les questions de dogme religieux le laissaient indifférent. Dans plusieurs de ses écrits, notamment dans ses œuvres de polémique anticléricale, on rencontre des attaques directes ou indirectes, non seulement contre le catholicisme, mais contre le surnaturel en général. Quand il cite un fait relaté dans la Bible, il aura soin d'y accoler une épithète qui souligne son incrédulité : il parlera de la *fable* d'Adam et Eve chassés du Paradis terrestre, de la *légende* de Joseph et de la femme de Putiphar, etc.

Quoique devenu sceptique au point de vue religieux, Léo Errera ne s'est jamais désintéressé des questions se rapportant au judaïsme. Il a combattu l'*Antisémitisme* sous toutes ses formes, tant par la plume que par la parole. J'ai sous les yeux une série nombreuse d'articles de journaux et de revues, de brochures où il se fait le champion ému et convaincu de ses coreligionnaires persécutés en Russie et en Roumanie, et où il combat les préjugés qui ont encore cours dans certains milieux dits civilisés, contre les Israélites.

Dans l'*Indépendance belge* du 21 août 1881, nous trouvons un article signé L. E., donnant une analyse détaillée du livre de l'illustre botaniste Schleiden sur l'*Histoire des Juifs et le rôle civilisateur qu'ont rempli les savants juifs au moyen âge.*

Dans *Les Grands Juifs* (153), il insiste sur le nombre considérable de Juifs qui occupent une place éminente dans l'histoire de la pensée humaine, spécialement dans l'histoire des sciences.

L'article *Acte de tolérance* (1) relate une fête universitaire à *University College* de Londres, fête présidée par le Dr ADLER, grand rabbin de l'Empire britannique :

« Du premier au dernier, aucun des orateurs qui prirent la parole ne crut même nécessaire de faire allusion à la religion du président de l'assemblée. On n'éprouva point le besoin de se féliciter de cette preuve éclatante d'émancipation et de tolérance. Et c'était justice : car la tolérance est un sentiment que *University College* a déjà dépassé, et des hommes de croyances diverses s'y coudoient sans même se souvenir de préjugés d'un autre âge.

» C'est là le véritable état d'esprit libéral : peut-être certains de nos voisins ne feront-ils pas mal de méditer l'exemple que donne la patrie de LOCKE et de SPENCER. »

Six sermons sur les Juifs, article paru dans le *Siècle* de Paris du 27 décembre 1898, nous donne une analyse de six sermons prononcés au local du *Culte protestant libéral,* par le pasteur HOCART, sur la *Question juive.* L'auteur envisage la question sous ses trois principaux aspects : le grief ethnographique, le grief religieux et le grief économique, que l'on peut considérer comme les griefs classiques et stéréotypés des antisémites. Il montre l'inanité et l'absurdité de ces griefs.

A propos du *Micrococcus prodigiosus*, étudié par

(1) *La Flandre libérale* du samedi 30 juillet 1898.

Ehrenberg, Errera avait reproduit le prétendu miracle des *hosties sanglantes*. Le microbe cultivé sur de la pâte de farine ou du pain azyme y forme des taches rouges, simulant des taches de sang. Ce sont vraisemblablement des hosties semblables qui firent brûler à Bruxelles, en l'an de grâce 1370, un certain nombre de Juifs accusés de les avoir poignardées.

Le village de Segnaro, près de Padoue, fut en 1819 le théâtre d'un miracle analogue.

Toujours la légende du « meurtre rituel », paru dans la *Flandre libérale* du lundi 19 février 1900, dénonce un exemple typique de la légèreté incroyable avec laquelle une accusation de meurtre rituel a été créée à Neu-Sander en Galicie et exploitée contre les Juifs.

Dans *A propos d'un défi*, paru dans la *Flandre libérale* du samedi 2 mai 1903, L. E. oppose au *Bien public*, de Gand, qui avait cité une série de passages de l'*Histoire des Juifs*, de Graetz, où l'attitude des Papes vis-à-vis des Juifs est favorablement appréciée, d'autres passages où Graetz et d'autres historiens des Juifs insistent sur les persécutions dont les Juifs eurent à souffrir de la part de l'Église et de la Papauté.

La Brochure du marquis Agénor ou le Manuel du parfait antisémite (256) est un plaidoyer, sous forme de petite nouvelle, à la fois chaleureux et humoristique, contre les préjugés dont les Israélites sont victimes principalement dans les milieux conservateurs.

Léo Errera a consacré une série d'articles (1) à

(1) *L'intolérance en Roumanie*, dans la *Flandre libérale* du mercredi 24 janvier 1894. — *Histoire d'une loterie*, dans la

l'examen de la situation lamentable à laquelle les lois ont réduit les Juifs en Roumanie, au mépris flagrant d'une des stipulations formelles du traité de Berlin.

« Les Juifs y sont exposés à toutes les vexations et à toutes les injustices. Il est incontestable que les professions libérales leur sont interdites. Toute fonction publique leur est inaccessible. On met des obstacles incroyables à leur admission même dans les écoles.

» Par une loi spéciale, le Gouvernement a défendu aux israélites de s'établir à la campagne et dans les bourgades : il a, de cette manière, anéanti leurs moyens d'existence antérieurs et il les a refoulés dans les grandes villes, aggravant encore la misère qui y régnait déjà....

» Il y a mieux encore. Un israélite fonde une fabrique, introduit en Roumanie une industrie nouvelle. Vous pensez qu'il va du moins pouvoir donner de l'ouvrage à ses coréligionnaires que le monopole gouvernemental a privés de leur gagne-pain? Erreur profonde. La loi veille : un quart seulement des ouvriers peuvent être israélites.

» Telles sont quelques-unes des restrictions forgées par la Roumanie contre ses sujets juifs. Entendez bien que la tolérance religieuse la plus large existe dans la législation roumaine. Oh! c'est un pays civilisé, c'est la « Belgique de l'Orient ». Ce n'est point contre les Juifs que ces mesures

Flandre libérale du 5 février 1894. — *La Roumanie et le traité de Berlin*, dans l'*Indépendance belge* du jeudi 23 décembre 1897 et dans celle du 17 janvier 1898. — *Bibliographie sur les Roumains en Transylvanie*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1899. — *En Roumanie. Un document interdit*, dans la *Flandre libérale* du vendredi 15 juin 1900. — *La Disette en Roumanie et le Gouvernement roumain*, dans la *Flandre libérale* du jeudi 28 juin 1900 — *En Roumanie*, dans la *Flandre libérale* des samedi 25, mardi 28 et mercredi 29 août 1900.

sont dirigées : c'est contre les étrangers. Seulement, voilà : quoique nés dans le pays, quoiqu'ils y habitent depuis des générations, qu'ils ne relèvent d'aucun autre État, qu'ils soient plus Roumains assurément qu'une grande partie du personnel gouvernemental formé par des Grecs récemment immigrés, quoique soumis à tous les devoirs des citoyens, y compris le service militaire, ils n'en sont pas moins considérés comme étrangers et exclus à ce titre de tous les droits et de toutes les fonctions.

» Telle est la théorie inouïe grâce à laquelle la Roumanie, depuis près de vingt ans, élude ses obligations. Veut-on savoir ce qu'en pense BLUNTSCHLI, ce maître incontesté du droit international que nous citions tout à l'heure? *C'est là*, dit-il, *une fiction inadmissible*, INCONCILIABLE AVEC LE TRAITÉ DE BERLIN. »

Les persécutions et les massacres organisés dont les malheureux juifs ont été les victimes en Russie au cours des dernières années ont inspiré à LÉO ERRERA une série d'articles parus dans nos grands journaux, ainsi que son livre : *Les Juifs russes. Extermination ou émancipation*, qui a eu un si grand retentissement et a été immédiatement traduit dans les principales langues de l'Europe (135).

Nous reproduisons ici la préface et la péroraison de ce plaidoyer d'une poignante éloquence :

PRÉFACE DE LA NOUVELLE ÉDITION.

Au moment où le Tsar, ému par les souffrances des populations chrétiennes, s'efforce de contraindre le Sultan à exécuter le traité de Berlin, d'après lequel « la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des

droits civils et politiques, l'admission aux emplois, fonctions et honneurs, ou l'exercice des différentes professions et industries », il doit être permis de rappeler que l'Autocrate de toutes les Russies a, dans son propre Empire, des milliers de persécutés qu'une législation barbare enserre, que l'administration opprime, que la police traque et exploite, et dont il pourrait, d'un trait de plume, briser les chaînes matérielles et morales. Que la Russie n'hésite pas à réaliser, au profit de ses malheureux sujets juifs, cette égalité civile et politique, cette admission de tous aux professions et aux emplois qu'elle a contribué, en 1878, à faire reconnaître solennellement par la Turquie et à imposer à la Bulgarie, au Monténégro, à la Serbie et à la Roumanie !

Il serait glorieux de célébrer par des actes de tolérance et d'émancipation le quarantième anniversaire de la libération des serfs, qui fit entrer la Russie dans le droit européen.

Bruxelles, mars 1903.

Dans ce pays où l'œuvre de la civilisation a été si rapide, deux courants d'idées, nettement opposés, se discernent encore : le courant asiatique, si l'on peut dire, et le courant européen. L'une et l'autre de ces tendances ont été représentées par des hommes supérieurs : la politique intérieure de l'Empire des tsars a sans cesse oscillé entre elles. On souhaite passionnément, dans l'intérêt de l'humanité, de la justice, de la Russie elle-même, que le courant européen l'emporte dans ce règlement de la question juive ; et en soumettant à nouveau à l'opinion publique de l'Europe cette question si douloureuse, c'est en même temps à la Russie, à ce qu'il y a de meilleur en Russie, que l'on fait appel.

Étrange contradiction! Depuis trente ans, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a aboli le servage, conduit une guerre difficile en faveur de la cause bulgare, apporté une civilisation qu'elles n'avaient pas connue depuis les jours d'Alexandre le Grand, dans les régions redevenues barbares

de l'Asie centrale; à l'intérieur, il a multiplié les écoles supérieures, encouragé la science, commencé à répandre l'instruction dans les campagnes, supprimé dans la discipline militaire les rigueurs inhumaines. Et ce gouvernement resterait l'auteur d'une persécution religieuse en plein XIXe siècle! Nous ne voulons pas le croire. Alors que la Russie porte la civilisation au centre de l'Asie, elle ne voudra pas laisser, sous le nom d'antisémitisme, dominer la barbarie chez elle.

Alexandre II a eu l'impérissable gloire d'émanciper les serfs de la Russie. Il serait beau qu'Alexandre III achevât l'œuvre paternelle en devenant le libérateur des juifs russes.

L'opinion des hommes éclairés de tous les pays sur les persécutions qui se commettent en Russie ne peut être douteuse un seul instant. Ce qui empêche beaucoup d'entre eux de se prononcer catégoriquement, c'est leur ignorance au sujet de l'atroce réalité, et aussi leur crainte de porter un jugement sans posséder tous les éléments de la question. Nous espérons leur avoir fourni dans cet opuscule des données complètes et précises, d'une authenticité indiscutable, puisées aux sources mêmes.

On dit parfois : « La question juive est une affaire intérieure de la Russie. L'étranger n'a pas à s'en préoccuper. » Mauvaise raison. Les Irlandais, les Roumains de Transylvanie, les chrétiens de Chine et tant d'autres ne sont point abandonnés de l'Europe sous prétexte que l'on ne peut pas éveiller les susceptibilités de la Chine, de la Hongrie ou de l'Angleterre. Et cependant, ces opprimés dont la situation n'est pas à comparer avec celle, bien plus douloureuse, des juifs russes, ils ont des protecteurs naturels : députés irlandais à Westminster, gouvernement roumain, diplomatie de toute la chrétienté. En Russie même, ne voyons-nous pas tous les dissidents trouver au dehors quelque défenseur attitré qui sache prendre en main leur cause vis-à-vis de l'orthodoxie? Mahométans, protestants et catholiques ont tous l'appui d'un sultan, d'un empereur ou d'un pape. Seuls

les juifs sont laissés sans défense. Le duc d'Argyll le disait déjà il y a deux ans : il n'y a pour eux d'autre ressource que l'opinion publique (1).

Involontairement, on songe aux nègres d'Amérique ou d'Afrique, en faveur desquels on n'a pas en vain fait appel à la conscience du monde civilisé. « Si une nation, même de l'Afrique centrale, souffrait comme souffrent les juifs de Russie, ce serait notre devoir d'intervenir ; comment ne remplirait-on pas ce devoir envers une race aussi remarquable que la race juive? » Ainsi parlait un des plus hauts dignitaires de l'Église catholique, un homme universellement vénéré, le cardinal MANNING (2).

L'Europe n'a donc pas seulement le droit de se préoccuper de cette situation : elle en a le devoir sacré. Ses intérêts matériels le lui commandent aussi impérieusement que ses principes moraux. PRÉVOST-PARADOL, en 1860, assurait que si les juifs souffrent encore de quelque persécution, ils voient aussitôt « leur cause prise en mains et leurs oppresseurs flétris par l'opinion du monde civilisé (3) ».

Les grandes idées d'humanité et de tolérance ne peuvent être obscurcies au point que cette promesse soit devenue vaine. Et nous voudrions qu'une voix assez puissante pour se faire écouter partout vînt crier au monde civilisé : *Tua res agitur!* « C'est de toi qu'il s'agit ici ! »

Pour échapper aux injustices et surtout à l'incertitude poignante du lendemain, beaucoup de juifs russes vont chercher ailleurs des lois moins barbares et des chrétiens plus chrétiens. Cette crise d'émigration n'est pas sans offrir, pour divers pays, des dangers au moins momentanés. Il faut

(1) *Standard*, 23 septembre 1891.

(2) Lettre publiée dans le *Report of a meeting in the Guildhall*, London, on the subject of the Jews in Russia. Londres, 1890.

(3) PRÉVOST-PARADOL, *Journal des Débats*, 12 octobre 1860.

le répéter aux nations civilisées des deux mondes : en obtenant de la Russie qu'elle améliore le sort de ses sujets israélites, vous protégez du même coup vos propres travailleurs. *Tua res agitur !*

Tua res agitur! Car l'entassement violent de la population juive dans un territoire sans cesse rétréci à mesure qu'on y refoule plus de malheureux, leur accumulation dans des ruelles trop étroites, dans des maisons quatre ou cinq fois trop petites, l'exclusion de la vie agricole, l'instruction mesurée avec parcimonie, les métiers interdits, les carrières fermées, tout cela doit amener un découragement auquel finiront par céder les plus forts, une misère matérielle et une déchéance physiologique dont les preuves ne sont déjà que trop évidentes. Et ainsi, sans s'en douter peut-être, le Gouvernement russe crée, par la persécution juive, un terrain propre aux épidémies qui, des Ghettos du Territoire, pourrait bien s'étendre à la Russie, à la Pologne, à l'Autriche, à l'Allemagne, à l'Europe tout entière.

Tua res agitur. C'est en chrétienté, c'est au nom d'une religion chrétienne que se commettent ces horreurs. « De pareilles cruautés, a écrit l'évêque de Londres, exécutées au nom de la religion, sont une tache pour toute religion et principalement pour le christianisme (1). » En persécutant les juifs, le christianisme se montre à la fois oublieux de ses origines et de ses principes. Il trahit la parole du Christ qui a dit : « Aimez-vous les uns les autres! », comme l'Ancien Testament l'avait déjà proclamé (2).

Tua res agitur. La solidarité humaine ne saurait être un vain mot. Alors que l'Europe civilisée s'intéresse à toute souffrance et à toute misère, que l'on se préoccupe partout de la condition des humbles, qu'on institue une protection

(1) Lettre publiée dans le *Report*, etc., 1890.

(2) *Lévitique*, XIX, 18 et 33-34 : « Si un étranger habite parmi vous ... aimez-le comme vous-mêmes. »

pour l'enfance martyre, des patronages pour les condamnés libérés, qu'une grande poussée d'humanité a arraché les esclaves d'Amérique à leur servitude séculaire, que la diplomatie des deux mondes se réunit pour édicter des règlements et organiser la lutte contre la traite africaine, que des sociétés surgissent de toute part pour protéger les animaux eux-mêmes, comment pourrait-on se taire devant les iniquités criantes qui accablent en Russie tant de pauvres gens, coupables seulement d'être juifs?

Car ces prolétaires les plus pauvres de l'Europe, comme les appelle M. Leroy-Beaulieu, on leur dispute le morceau de pain de seigle qui est leur seule nourriture. Des malheureux auxquels on ne peut pas même reprocher l'apparence d'un délit, sont impitoyablement chassés du sol où ils sont nés. Dans leur propre patrie, dans le pays dont ils supportent toutes les charges et auquel ils fournissent chaque année plus de 12,000 soldats, ils sont traqués, envoyés d'étape en étape, à l'égal des voleurs et des assassins. Des innocents sont jetés en prison On expulse sans merci des infirmes, des femmes enceintes, des enfants. De misérables petits êtres sont morts de froid pour n'avoir pas obtenu à temps quelques jours de répit qu'on ne refusait point aux criminels.

Plus de quatre millions d'hommes souffrent injustement.

Comme le disait M. Armand Bloch aux funérailles de Léo Errera, ce ne sera pas son moindre titre de gloire d'avoir été un des défenseurs de la cause des opprimés, et son œuvre généreuse, *Les Juifs russes*, demeurera comme un monument impérissable, comme un titre grandiose à la reconnaissance du Judaïsme et à celle de tous les opprimés.

Léo Errera a d'ailleurs combattu toutes les iniquités. Citons ses articles en faveur de la Finlande. Après une conférence du cardinal Lavigerie à Sainte-Gudule,

Léo Errera lui adressa une offrande importante pour l'OEuvre de l'abolition de l'esclavage en Tunisie.

VIII

Vie de tous les jours, goûts et occupations.

Léo Errera était un travailleur acharné. Il semblait avoir pris pour devise le *Labor omnia vincit improbus* du poète. Il avait horreur de l'à peu près et voulait en toutes choses faire le mieux possible. En lui et autour de lui, tout annonçait l'ordre et la méthode.

Il lisait énormément et toujours la plume à la main. Il avait une incomparable faculté d'assimilation : il s'instruisait sans répit et sans fatigue. Quoique particulièrement doué, au point de vue de la mémoire, il refusait systématiquement de se fier à elle : tout renseignement intéressant était immédiatement consigné sur une *fiche* qui allait grossir un des nombreux *dossiers*, classés et étiquetés, dont sa bibliothèque regorgeait. Ce n'était pas seulement dans son cabinet de travail ou dans son laboratoire qu'il recueillait systématiquement toutes les données, tous les documents qui lui paraissaient pouvoir être utilisés plus tard. S'il lui venait une idée dans la rue, au théâtre, en voyage, aussitôt il l'inscrivait sur les fiches qu'il avait toujours sur lui, ou la sténographiait dans un agenda dont il ne se séparait sous aucun prétexte.

« Ce carnet, nous dit Massart, était devenu légendaire auprès de tous ceux qui connaissaient Errera : on

savait, dès qu'on rencontrait celui-ci, qu'il allait aussitôt tirer son agenda, et, après l'avoir consulté un instant, demander une foule de renseignements. Il se plaisantait d'ailleurs lui-même au sujet de son fameux carnet : On peut diviser les hommes, disait-il, en deux catégories, ceux qui se fient à leur mémoire, et qui naturellement oublient tout, et ceux qui se rendent compte que la mémoire est infidèle et qui ont pris le parti de tout inscrire dans un agenda. Ces sages, dont je suis, emploient la moitié de leur temps à prendre des notes, et l'autre moitié à les déchiffrer, de sorte qu'ils ne trouvent jamais le temps d'exécuter les besognes qu'ils ont annotées avec tant de soin. »

Il avait une bibliothèque très complète, classée tant par ordre de matières que par ordre alphabétique d'auteurs du catalogue sur fiches. Cette bibliothèque était si parfaitement ordonnée, que le soir il pouvait, même dans l'obscurité, mettre immédiatement la main sur le livre ou la brochure à consulter.

On lui envoyait beaucoup de livres et de brochures à titre d'hommage. Il recevait à vue ou se faisait envoyer, d'après les catalogues, tous les ouvrages qui paraissaient toucher de près ou de loin aux nombreux sujets dont il s'occupait. Il en gardait un grand nombre. Il ne mettait pas un livre, pas une plaquette dans sa bibliothèque sans avoir au moins une notion de ce qu'ils contenaient et sans avoir inscrit cette notion sur une fiche *ad hoc*.

Les notes qu'il inscrivait ainsi n'étaient pas de simples indications écourtées, en style hiéroglyphique, comme il arrive d'ordinaire. Non, la rédaction en était aussi achevée, aussi soignée que s'il se fût agi d'un travail destiné à l'impression.

Plusieurs de ces dossiers de fiches, retrouvés après sa mort, constituent un ensemble parfaitement cohérent et presque sans lacunes. Ainsi, la publication posthume de ses observations sur le *Glycogène* et le *Paraglycogène* a pu se faire dans le tome premier du *Recueil de l'Institut botanique*, rien qu'en copiant son cahier d'observations et les nombreuses séries de fiches qu'il avait réunies sur ce sujet, tant ces indications sont précises, complètes et bien classées. On pourra de même, au grand profit de la science et sans risquer de fausser la pensée d'Errera, faire paraître les documents qu'il avait réunis sur plusieurs sujets de physiologie végétale *(alcaloïdes, applications de la physique moléculaire et de la physico-chimie).*

Errera n'entreprenait la publication d'un ouvrage qu'après avoir amassé une énorme quantité de documents et épuisé pour ainsi dire toutes les sources d'information.

Il avait une tournure d'esprit tout à fait littéraire et devait écrire avec une facilité remarquable. La rédaction de ses travaux scientifiques, semble-t-il, était un jeu pour lui. Et pourtant, peu de savants ont, comme lui, peiné pendant des semaines et des mois sur la rédaction d'un mémoire. C'est qu'il ne se contentait jamais de l'à peu près et voulait la façon la plus exacte et la plus claire de dire chaque chose. Ses manuscrits étaient couverts de ratures, de remaniements et de variantes au choix. Fréquemment il lui arrivait de rédiger la même idée de deux, trois façons différentes, puis de soumettre ces variantes au jugement d'un ami ou d'un collègue, afin de choisir la plus claire.

Pour la façon consciencieuse et opiniâtre de préparer

un ouvrage et de le rédiger, on a fort justement comparé Errera à Flaubert. Chez l'un et l'autre, c'est le même souci laborieux, la même persévérance dans la récolte des documents ; puis, dans la rédaction, la préoccupation constante de la forme, la poursuite acharnée du mot juste.

Mais aussi quelle admirable clarté, quelle élégance et quelle simplicité, tout à la fois, dans tout ce qu'il a écrit !

Errera était remarquablement documenté sur un grand nombre de questions politiques, sociales, scientifiques et philosophiques. C'était une encyclopédie vivante, spécialement pour tout ce qui se rapporte aux grands problèmes généraux de la biologie. Ces trésors d'érudition qu'il avait accumulés par un labeur journalier durant de longues années, il les mettait libéralement à la disposition de ses élèves, de ses collègues, de ses amis. On pouvait le feuilleter comme un livre. Plusieurs de ses confrères belges avaient cessé de se tenir au courant de la bibliographie botanique : quand ils avaient besoin d'une indication, ils allaient simplement consulter Errera.

A chaque instant, des collègues étrangers avaient aussi recours à son obligeance pour lui demander un renseignement, un conseil, pour lui soumettre une idée, un manuscrit. L'avis ou le jugement qu'on sollicitait, il le donnait toujours aimablement, mais avec une entière sincérité.

Sa correspondance lui prenait beaucoup de temps; il était en relation avec un grand nombre d'hommes de science de tous pays. Ici aussi il avait un profond souci

de la forme. Le moindre billet était soigné comme s'il devait être imprimé. Il se relisait toujours et fréquemment gardait copie de la lettre envoyée; souvent aussi il en faisait un brouillon sténographique.

Dès son âge le plus tendre, LÉO ERRERA avait montré un goût très vif pour la composition littéraire. Comme tout jeune homme, il admirait les romantiques et dédaignait les classiques, auquel il prit goût par la suite. Lui-même faisait des vers avec facilité et en usait en toute occasion familiale. Une fête de famille, l'anniversaire d'un des siens était pour lui l'occasion de donner libre cours à sa verve poétique. Son professeur GRAVRAND voyait en lui l'étoffe d'un *poète*, alors que HOUZEAU lui prédisait une vocation de *savant*. HOUZEAU voulait le pousser aux mathématiques, « *afin qu'il devienne mon successeur* ».

A l'âge de 14 ans, il fait des saynettes en vers. Une petite devinette à clef nommée *Lafontainiana* lui est achetée un peu plus tard et éditée par la maison *Giroux*, de Paris.

Voici, à titre d'exemple, un morceau daté d'août 1877 (ERRERA avait 18 ans!), paru dans l'*Indépendance belge :*

Pensée d'Estacade.

J'étais sur l'estacade — au bout — ... Ciel gris. Mer grise.
Le vent n'était pas fort et cette faible brise
N'imprimait guère aux flots qu'un léger ondoîment ...
Et, rapide, voguait un pesant bâtiment ...

Pour le pousser, il n'a pourtant, le gros navire
Rien que ce souffle, qui semble à peine suffire,
Roseaux du marécage, à vous faire ployer,
A vous faire osciller. feuilles du peuplier!

Mais voyez! ces trois-mâts portent, comme autant d'ailes,
Plusieurs voiles d'un blanc sombre. Chacune d'elles
Se tend, se courbe, s'enfle et prend sa part du vent;
Le lourd colosse alors cède et vogue en avant!

. . . .

Je sais une autre Mer..... Sur l'Océan immense
Des temps — dont la surface et finit et commence
Dans un lointain brouillard qui plane épaissement —
Chaque siècle qui passe est un faible ondolment.

Et, semblable au bateau que la vague ballotte,
Sur cette Mer sans fin notre humanité flotte.
Le souffle du progrès la pousse avec effort,
Car la masse est pesante, et le vent n'est pas fort! —

Mais si faibles que soient les souffles qui la mènent
Elle marche, et tous ceux qui pensent et qui peinent
— Que ce soit l'ouvrier, l'artiste ou le savant —
Voilà les voiles où peut s'engouffrer le vent!

Oh! ne carguons jamais les voiles!... Point de lâche
Défaillance! Courage! — A l'œuvre sans relâche,
Et notre long effort, sans cesse, répété
Fera bien avancer la lourde Humanité!

Nieuport, août 1877.

Parmi celles de ces pièces qui ont été conservées, bon nombre mériteraient d'être sauvées de l'oubli. Tantôt sa muse y cultive la note sérieuse et attendrie, tantôt elle

se livre à la verve comique ou au sans-gêne le plus fantaisiste (1).

Nous avons insisté sur la persévérance opiniâtre avec laquelle il polissait son style « et le repolissait ». Aussi, peu d'écrivains belges ont-ils atteint en français une telle pureté de langue. Nous avons reproduit à dessein dans cette biographie une série de citations assez longues, afin de donner une idée de son style, ample et clair comme du cristal, quand il traite des questions de science ou de philosophie, ému et indigné, lorsqu'il s'agit de la situation poignante des Juifs persécutés en Russie et en Roumanie, ironique et agressif dans ses écrits de polémique anticléricale.

Non seulement il attachait une grande importance à la forme, mais la difficulté vaincue, le tour de force ne le laissaient pas indifférent.

Il aimait le trait d'esprit, voire le calembour.

« *Les bons conseils* », disait-il, « *se reconnaissent à ce qu'on ne les suit pas.* »

Il caractérisait l'existence par cette boutade : « *La naissance est un mal mortel dont la vie est l'agonie.* »

« *Vous qui avez fait des mathématiques supérieures* », disait-il à un joueur de tennis, « *expliquez-moi comment on compte à ce jeu.* »

Après une phrase en *marollien*, il aimait à ajouter : « *Comme disait Mme de Sévigné, dans cette belle langue, dont elle seule avait le secret.* »

Errera parlait et écrivait l'*allemand*, l'*anglais*,

(1) Un volume d'œuvres littéraires est actuellement sous presse.

l'*italien* presque aussi couramment que le *français*. Il parlait et lisait le *flamand*.

Il n'avait jamais pris de leçons d'espagnol, mais il le comprenait bien et le parlait même un peu. En 1877, à l'occasion d'un voyage au *Cap Nord*, il s'était mis à l'étude du *suédois* et du *norwégien*.

Ce qu'il avait appris, il ne l'oubliait plus. Près de vingt ans après, en 1896, un botaniste suédois était venu travailler pendant quelques semaines à l'Institut botanique de Bruxelles; ERRERA, au grand étonnement de son entourage et de l'étranger lui-même, se mit à causer avec lui en suédois (1).

LÉO ERRERA était devenu ainsi un polyglotte remarquable. Dans les réunions internationales de savants, il mettait une certaine coquetterie à employer successivement dans les discussions la langue de chacun de ses interlocuteurs. Peu de semaines avant sa mort, au *Congrès international de botanique*, réuni à Vienne en juin 1905, on avait choisi Bruxelles comme lieu du prochain Congrès et nommé ERRERA président du *Comité d'organisation*. Il excita l'admiration générale en employant tour à tour le français, l'anglais et l'allemand le plus pur pour remercier l'Assemblée et inviter les botanistes à venir à Bruxelles en 1910.

Nous avons vu qu'il avait appris l'hébreu et qu'il avait eu l'occasion à l'Université de se perfectionner en grec et en latin.

« En présence de matériaux si riches, d'un registre si

(1) Voir LÉO ERRERA, par JEAN MASSART. (*Rev. univ. Bruxelles*, octobre 1905.)

étendu de connaissances linguistiques, un esprit comme celui d'ERRERA ne pouvait rester inactif, s'abstenir longtemps de comparaisons. Se servant tous les jours de ces souples et variés instruments, il devait finir par considérer l'outil en lui-même et se poser, quant à l'origine et à la formation des langues, les questions que lui dictait sa discipline scientifique (1). »

Il y avait d'ailleurs en lui toutes les qualités qui font un linguiste. L'intérêt qu'il prenait à la forme, aux caractères physiques du *mot*, s'attestait jusque dans cette innocente manie du calembour et jusque dans le jeu plus noble de faire des vers dont quelques-uns touchent à la vraie poésie.

Avec cette activité, cette curiosité qui était le vif-argent de son esprit, parmi ses entretiens, ses voyages et ses lectures, l'oreille alerte et l'œil au guet, il se plut à cueillir, à épingler çà et là, comme des échantillons de choix, les mots qui frappaient son attention ; il en forma l'un de ses chers *dossiers*, l'une de ces collections d'idées et de faits, dont regorge la bibliothèque de cet homme savant, précis et méthodique.

Ces documents se rapportent presque tous à un même phénomène : *les variations de la langue française hors de France*. ERRERA avait recueilli des listes copieuses de mots français employés en Allemagne avec une altération de leur acception, *de mots qui ne sont français qu'en*

(1) Ces renseignements sont empruntés presque textuellement à l'article de PAUL DE REUL, *Les récréations linguistiques de Léo Errera*. (REV. UNIV. BRUXELLES, octobre 1906, t. XII, pp. 66-74).

allemand. Lors d'un séjour à Hombourg (dans le Taunus), il avait étudié avec prédilection le parler de la petite colonie de réfugiés français de Friedrichsdorf qui constitue une *station linguistique* très originale. Il était resté longtemps abonné au journal français de Friedrichsdorf.

Le plus complet, le plus minutieux des inventaires de Léo Errera est sa liste alphabétique des *belgicismes.* Il n'y a guère de locutions vicieuses usitées en Belgique qui manquent à ce répertoire, antérieur de bien des années aux publications spéciales de Courouble (*Notre langue*) et de Cohen (*Le parler belge*, 1905) sur le même sujet.

Nous l'avons vu, Léo Errera était avant tout un laborieux : le travail quotidien, continu, était pour lui un besoin et un plaisir. Il se promenait peu, ne se livrait à aucun sport, ne perdait jamais une heure dans l'oisiveté. Il partageait sa journée entre sa bibliothèque particulière et son laboratoire de l'Institut botanique, et ne s'accordait quelque distraction que le soir, ou pendant les vacances.

Il allait parfois au théâtre, un peu dans le monde. La perspective d'une réunion mondaine l'ennuyait : mais une fois qu'il y était, il s'amusait généralement; il avait du plaisir à causer et n'était jamais pressé de s'en aller.

Quand il éprouvait le besoin de se distraire, il aimait les jeux de société, les bouts-rimés, les charades, surtout les charades compliquées d'un jeu de mots. Il devinait tous les rébus ou problèmes qu'on lui posait et s'amusait même à chercher la clef des correspondances chiffrées à la quatrième page des journaux.

Il avait d'ailleurs toujours montré un goût très vif

pour les mathématiques : il avait poussé leur étude plus loin que ne le font généralement les naturalistes. Ceci peut nous expliquer, en partie, la netteté et la rigueur de ses démonstrations et de ses explications dans tous les domaines.

Il avait une vraie passion pour les échecs mais ne jouait que pendant les vacances, parce qu'en temps de cours, il jugeait que ce n'était pas un délassement.

Il adorait faire des jeux de mots, même mauvais. Il était naturellement d'une grande adresse des mains et il l'avait développée par un long exercice. Un *boomerang* en papier, un anneau de serviette porté autour du doigt, un chapeau mou lancé en l'air et rattrapé sur la tête étaient pour lui l'occasion de jeux qui émerveillaient les enfants.

Léo Errera passait une partie de ses vacances à la campagne, au château de *Vivier d'Oye* (à Uccle, près de Bruxelles). Il y travaillait une bonne partie de la journée, s'accordant seulement un tour de promenade dans le parc entre deux lectures ou après le dîner.

Mais il aimait aussi à voyager. Il avait parcouru soit seul étant jeune homme, soit plus tard en famille, une grande partie de l'Europe *(France, Pyrénées, Suisse, Tyrol, Italie, Grèce, Sicile, Allemagne, Suède et Norvège, Cap Nord, Angleterre, Écosse, Irlande)* et avait même poussé jusqu'à *Tunis*. Homme de devoir avant tout, il ne se serait jamais mis en route sans avoir terminé les travaux en cours : cela devait être fait coûte que coûte. La dernière semaine avant le départ, talonné par le temps, il menaçait parfois de ne pas être prêt, de ne

pouvoir partir; puis, le jour et l'heure arrivés, une fois monté en voiture pour se rendre à la gare, il secouait toute préoccupation. En chemin de fer, il était gai et folâtre comme un écolier en vacances. Il avait ce que les siens appelaient son *humeur de voyage*. Pourtant, en route, il ne manquait pas d'occupations : sa correspondance le suivait et il avait toujours quelque épreuve à corriger. Dans ses premiers voyages, il prenait avec lui toute une bibliothèque de livres de science, *pour travailler*, disait-il. Mais il avait fini par reconnaître que cela n'allait guère et il se bornait à emporter quelques lectures sérieuses, parfois un ou deux romans.

En voyage, l'histoire naturelle et spécialement la botanique ne perdaient jamais leurs droits. Quoique n'ayant pas le tempérament d'un vrai *collectionneur*, il ramassait des minéraux, des plantes qu'il rapportait ou qu'il expédiait à l'Institut botanique, par exemple quand il s'agissait d'exemplaires vivants. Il avait toujours avec lui sa flore, à côté de son Baedeker, et une demi-douzaine de flacons remplis d'alcool absolu, pour y plonger des algues ou ses chers Champignons à glycogène (voir page 166). Il pêchait les plantes aquatiques avec sa canne ou son parapluie, ne craignait pas de se mouiller les pieds pour attraper une chose intéressante, ou de sauter ou de grimper, exercices auxquels il était fort adroit. Aucun obstacle ne l'arrêtait quand il avait aperçu une plante difficilement accessible et qu'il croyait ne pas connaître. On retrouvait ici cette passion, cette ardeur juvénile qu'il mettait dans tout ce qu'il entreprenait. Une excursion botanique, ou même de simple agrément une fois décidée, rien n'aurait pu l'amener à y renoncer.

Malgré une pluie torrentielle ou une chaleur tropicale, le programme devait être exécuté, coûte que coûte. Il ne se plaignait d'ailleurs jamais de la fatigue et était aussi gai et dispos à la fin de la journée qu'au commencement.

Tout l'intéressait en voyage : les monuments, les musées, les curiosités archéologiques ou artistiques, les habitudes de la population, sa manière de vivre et de penser. Il faisait longuement causer les cochers, les bateliers, les gens du peuple dans la rue. Il a d'ailleurs toujours aimé à faire de nouvelles connaissances, fût-ce avec des personnes d'intelligence ordinaire. Il appelait cela *feuilleter des âmes*.

Mais ce qui lui plaisait par-dessus tout, c'était la conversation avec d'autres gens distingués, la rencontre de spécialistes dont il pouvait apprendre quelque chose. Il ne se lassait pas de les interroger sur les sujets qui les préoccupaient.

Ce plaisir, il le goûta pleinement aux excursions de la Société de botanique et plus encore aux réunions des congrès scientifiques : à la *British Association*, en 1892, à Edimbourg; en 1894, à Oxford; en 1898, à Bristol; en 1904, à Cambridge; au *Deutscher Naturforscher Verein*, à Wiesbaden, en 1887; enfin, aux Congrès de botanique de Paris (1900) et de Vienne (1905).

Il s'intéressait vivement à la peinture et à la sculpture, et visitait, en voyage, chaque musée consciencieusement, sans rien omettre. Ses préférences allaient à la peinture flamande : la visite de l'Exposition des primitifs flamands à Bruges, en 1904, avait été pour lui un vrai régal. En sculpture, il admirait surtout les chefs-d'œuvre de l'art grec et ceux de la Renaissance. De même, aucun monu-

ment ne dépassait pour lui l'architecture des temples grecs, pas même une belle église romane ou la cathédrale de Strasbourg, qu'il préférait cependant aux autres églises gothiques.

Tout jeune, il abandonna le piano. Il n'allait pour ainsi dire jamais aux concerts, et ne faisait d'exception que pour entendre un artiste de tout premier ordre. Cependant il remarquait quand on jouait faux et ressentait très bien le rythme. Maniant le vers avec facilité, il a souvent refait des paroles — par exemple à des traductions de Lieder de SCHUMANN — pour mieux adapter la prosodie à l'accent de la musique.

En fait de théâtre, il préférait la comédie, la pièce à thèse. Cela ne l'empêchait pas, car il voulait être au courant de tout, d'aller parfois entendre des pièces exclusivement *à esprit parisien,* quand il s'agissait d'acteurs en renom.

Il connaissait et appréciait les chefs-d'œuvre des littératures grecque, latine, française, italienne, anglaise, allemande, qu'il avait savourés chacun dans sa langue. Il avait beaucoup lu dans sa jeunesse et continuait à s'intéresser au mouvement littéraire actuel; mais il n'admettait pas l'école moderne des *vers-libristes.* Il appelait cela de *la prose rimée ou à peine rimée.* Sans être un grand poète, comme se le figurait son maître GRAVRAND, il faisait de jolis vers, dans le style classique, et n'en écrivait jamais pour ne rien dire.

Par sa position de fortune, LÉO ERRERA avait été amené à s'occuper d'affaires industrielles. Cet homme universel avait également fait preuve de capacités exceptionnelles dans ce domaine si étranger à ses

travaux ordinaires. Il présidait chaque mois deux conseils d'administration *(Société de gaz, Société de chemins de fer)* composés de financiers et d'ingénieurs.

Errera avait parcouru une heureuse carrière : il avait pu librement suivre son penchant pour l'étude et le travail désintéressé, et consacrer sa vie au culte de l'idéal. Ses efforts n'avaient pas été vains : il avait derrière lui une œuvre scientifique considérable et justement estimée, et avait réussi à susciter toute une pléiade de jeunes vocations scientifiques. Il avait le droit d'être fier de son œuvre. Rien d'étonnant à ce qu'il eût conservé l'optimisme de ses jeunes années. On lisait sur sa physionomie ouverte et avenante, la gaieté calme de l'homme heureux qui sent qu'il accomplit dignement sa tâche.

Il était très bon, très patient, serviable au possible, toujours prêt à s'intéresser aux affaires des autres, ne ménageant ni ses conseils ni ses peines pour leur venir en aide de toutes façons. Aussi était-il adoré des siens, de ses amis, de ses élèves.

Il était très droit, mais aussi très ferme, ayant toujours le courage de ses opinions. C'était le devoir incarné. S'agissait-il pour lui de prendre une décision importante, il y réfléchissait mûrement, hésitait longtemps, consultait ses proches ou quelque ami sûr. La décision une fois prise, il y restait inébranlablement fidèle, convaincu d'avoir agi pour le mieux. Il se montrait alors tenace, énergique, même un peu autoritaire.

Il avait une volonté de fer. Par ses efforts, il était arrivé à dompter ses passions et certaines faiblesses physiques. Étudiant à Strasbourg, il imita Gœthe en

montant souvent à la tour de la Cathédrale, pour se guérir du vertige; une seule fois, dans la suite, il ressentit légèrement ce malaise dans les Dolomites. Il parvint de même à vaincre le mal de mer.

Durant sa jeunesse, il lui arrivait de se laisser aller à la colère. Mais un beau jour, il décida de se maîtriser, et réussit à ce point, que plus tard, il dut parfois simuler la colère, pour produire une impression sur ceux qui lui avaient manqué de respect ou d'obéissance. C'est ainsi qu'éducateur hors ligne, il savait au besoin punir ses enfants avec fermeté, mais restait toujours entièrement maître de lui-même. Ils lui sauront toujours gré de la logique inflexible qu'il mit à leur éducation.

En dehors de ses occupations de plume et de laboratoire, toute sa vie, tous ses intérêts se concentraient sur le cercle de famille.

Il avait eu le bonheur d'épouser une femme supérieure qui partageait ses goûts et s'intéressait à ses travaux. De son mariage (11 juin 1885) avec sa cousine EUGÉNIE-ROSE MAY, il avait eu trois enfants : un fils, ALFRED (1886), et deux filles, IDA (1888) et LOUISE-MARIE (1896). Il dirigeait de très près leur éducation, s'intéressait à tout ce qu'ils faisaient ou apprenaient. Il leur donnait des explications sur cent sujets variés, leur enseignait une foule de notions utiles, était toujours prêt à les aider, à éclaircir quelque point resté obscur dans leurs leçons ou leurs cours. En 1904, il fit pour sa fille aînée et quelques amies un vrai cours de botanique. Ces leçons, où les rudiments seuls de la science étaient enseignés, étaient préparées avec autant de minutie que ses cours universi-

taires; parmi les notes qu'il a laissées et dont beaucoup ont déjà été publiées, figurent de gros dossiers relatifs à ces leçons enfantines.

S'il est intéressant de connaître le caractère d'un homme éminent, les particularités de ses facultés physiques méritent aussi d'être rappelées. ERRERA était admirablement doué en ce qui concerne les sens : sa vue et son odorat étaient singulièrement développés. Grâce à des yeux excellents, il pouvait, sans se fatiguer, faire de longues observations au microscope; ceux qui le connaissaient bien, remarquaient une différence entre ses deux yeux, due justement à la division du travail : observer de l'œil gauche, dessiner de l'œil droit. Son odorat exceptionnel lui permettait de désigner sans erreur une personne qui avait quitté une pièce depuis plus d'une heure. Cette sensibilité de l'odorat lui causait presque une souffrance, si des fleurs parfumaient un appartement. Lui, le botaniste, bannissait toute plante phanérogame de son cabinet de travail, et interdisait tout parfum chez ceux qui l'entouraient.

LÉO ERRERA était de taille moyenne. Le portrait qui figure dans cette notice et le buste qui orne l'Institut botanique rappellent l'expression si fine et si sympathique de cette belle tête. Mais rien ne peut rendre la mobilité intelligente de sa physionomie, le feu qui animait son regard, la franchise et la douceur de ses grands yeux bruns.

Il était de constitution robuste et très endurant : jamais il ne se serait plaint de fatigue; il était capable, le cas

échéant, de fournir une somme énorme de travail, sans s'en ressentir. Il avait toujours joui d'une excellente santé, sauf une longue bronchite en 1885, et une seconde moins grave au commencement de 1905. Il avait d'ailleurs l'âme d'un stoïcien et n'attachait aucune importance aux petits malaises physiques qu'il fallait, disait-il, *traiter par le dédain*.

Cependant l'auscultation avait, dans les dernières années, révélé quelques troubles cardiaques. On lui avait conseillé d'éviter le surmenage physique : il avait dû renoncer à la bicyclette, dont il n'avait d'ailleurs usé que comme moyen de locomotion.

Mais rien ne faisait prévoir la catastrophe qui éclata le 1er août 1905. Il fut terrassé par l'embolie cérébrale au milieu des apparences de la santé, peu de jours après son retour de Vienne. Il se promenait en famille, le soir après dîner, dans une allée du parc de Vivier d'Oye et causait gaiement. Tout à coup, il se sentit indisposé et voulut s'asseoir : « Ce n'est rien, dit-il, un peu de vertige. »

On eut à peine le temps de le soutenir. La mort avait accompli son œuvre ! Il avait suffi d'un petit caillot dans une artère du cerveau, pour éteindre prématurément cette haute et noble intelligence, et arrêter pour toujours un cœur qui ne battait que pour la justice et la vérité.

La nouvelle de sa mort se répandit en Belgique et dans les milieux scientifiques étrangers avec une rapidité foudroyante, causant partout un douloureux étonnement. On ne pouvait croire à la disparition de cet homme encore si plein de vie quelques jours auparavant, et qui avait, à ce Congrès de Vienne, joué un rôle prépondérant parmi les botanistes d'Europe et d'Amérique.

A l'étonnement, s'ajoutait l'amer regret de voir disparaître une intelligence aussi cultivée, aussi active, aussi ouverte, qui s'était dépensée dans des domaines si divers et qui semblait capable de produire encore tant d'œuvres de valeur et de contribuer largement au progrès et à la diffusion de la Science.

Léo Errera laisse une œuvre scientifique considérable; ses recherches sur le *glycogène*, la *localisation des alcaloïdes*, les *applications de la physico-chimie aux phénomènes élémentaires de la vie cellulaire*, les *relations des fleurs et des insectes*, les *structures défensives des plantes*, pour ne citer que les principales, lui assurent une place éminente parmi les botanistes contemporains, et ont largement contribué à étendre notre renom scientifique à l'étranger. Le *savant* était chez lui doublé d'un *professeur* incomparable : la création de l'*Institut* qui porte son nom, depuis sa mort, a renouvelé l'enseignement de la Botanique à l'*Université de Bruxelles*. Enfin, il a suscité autour de lui toute une pléiade de jeunes vocations scientifiques et créé cette École de Botanistes bruxellois, qui marche dignement sur ses traces et ne laissera pas périr son œuvre.

Les qualités de cœur étaient à la hauteur de celles de l'intelligence. Léo Errera s'est consacré avec un dévouement inlassable à l'instruction des humbles et à la défense des opprimés. On peut dire qu'il a passé, semant autour de lui le bien sous toutes ses formes. Il appartenait à cette élite que dévore le feu sacré de l'idéal et qui domine de toute sa supériorité morale, la foule anonyme, vouée à la poursuite des jouissances vulgaires ou des

satisfactions de la vanité. Son âme fortement trempée ne reconnaissait qu'une règle de conduite, le devoir. Toute sa vie a été consacrée à la recherche désintéressée de la vérité et à la réalisation de l'idée de justice.

De tels hommes sont l'honneur et l'orgueil d'une nation.

X

Distinctions.

28 déc. 1876. Membre effectif de la Société belge de microscopie.

22 janv. 1884. Membre du Conseil de surveillance du Jardin botanique de l'État.

14 avril 1884. Secrétaire du même Conseil (les deux mandats furent renouvelés en 1887).

11 juill. 1884. Membre de la Société allemande de botanique.

Juillet 1887. Lauréat de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

15 déc. 1887. Correspondant de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

19 avril 1888. Correspondant de l'Ateneo Veneto.

11 oct. 1889. Correspondant de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

14 nov. 1889.	Membre de la Société mycologique de France.
Mars 1890.	Correspondant de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut.
Nov. 1892.	Correspondant de la British Association for thé advancement of science.
Mars 1893.	Correspondant de la Botanical Society of Edinburgh.
6 avril 1893.	Membre du Conseil général de surveillance du refuge des vieillards aux Ursulines.
Mars 1896.	Membre honoraire de la Société scientifique Antonio Alzate de Mexico.
22 mai 1896.	Chevalier de l'Ordre de Léopold.
11 déc. 1896.	Membre étranger de la Société chimique allemande.
1897.	Diplôme de mérite à l'Exposition de Bruxelles.
15 déc. 1898.	Membre de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.
26 déc. 1902.	Membre correspondant de l'Accademia reale d'agricoltura de Turin.
1903	Médaille de vermeil à l'Exposition d'agriculture de Gand (planches de physiologie).
1904.	Médaille de bronze à l'Exposition de Düsseldorf.

XI

Fondations Errera.

A. Institut Léo Errera (*Institut botanique de l'Université de Bruxelles*) :

Un immeuble, dans le voisinage immédiat du Jardin botanique, acquis en 1891, *grâce à de généreux anonymes* (voir page 156), permit la création de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles. L'avenir matériel de cet Institut a été assuré, grâce à la générosité de la famille Errera. Le buste de Léo Errera, sculpté par le jeune artiste Schneider, y a été inauguré le 23 mai 1906.

B. *Prix Léo Errera pour la Biologie générale :*

Léo Errera a laissé par testament à l'Académie royale de Belgique une somme de 25 000 francs pour la création d'un prix de *Biologie générale.* La Classe des sciences décernera tous les trois ans, sous le nom de *Prix Léo Errera,* ce prix de 1 800 francs à l'auteur ou aux auteurs belges ou étrangers du meilleur travail original de biologie générale. La première période de ce concours s'est ouverte le 1er janvier 1906 et sera close le 31 décembre 1908.

C. *Prix triennal de Botanique,* à décerner par la Société royale de botanique de Belgique.

XII

Bibliographie.

1874

1. Indications concernant quelques espèces peu communes de la zone argilo-sablonneuse ou nouvelles pour cette zone. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XIII, p. 311, 1874, 2 $^1/_2$ pages.)

1875

2. Lettre sur la végétation des environs de Nice. (*Ibid.*, t. XIV, p. 200, 18 janvier 1875, 13 $^1/_2$ pages.)
3. La clôture de la kermesse de Rotterdam. (Signé : L. E.) (*Le Journal de Bruges*, 23 août 1875, feuilleton de 4 colonnes.)

1876

4. Affinités. (Signé : Galacthydre.) (*Journal des Étudiants*, 13 janvier 1876, 1 colonne.)
5. Compte rendu d'une conférence de M. Vanderkindere. (Signé : Aermys.) (*Journal des Étudiants*, 11 mai 1876, 4 $^1/_2$ colonnes.)

1877

6. L'agriculture et l'horticulture en Norvège. (Die Pflanzenwelt Norwegens, par F. C. Schübeler.) (*Revue de l'Horticulture belge et etrangère*, pp. 66-69, 1877, 7 pages.)
7. Les plantes insectivores. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XVI, pp. 256-260, 23 avril 1857, 4 $^1/_2$ pages.)
8. Note sur la flore des bas-fonds du Parc de Bruxelles. (*Ibid.*, t. XVI, pp. 160-161, 23 juin 1877, $^1/_2$ page.)

9. Compte rendu de travaux de l'Académie des sciences de Stockholm. (Signé : L. E.) (*Bulletin des séances de la Société de microscopie*, t. IV, pp. XC-XCI, le 27 décembre 1877, 1 page.)

1878

10. Compte rendu de mémoires du Dr P. Th. Cleve. (Signé : L. E.) (*Ibid.*, t. IV, pp. CLXX-CLXXI, 28 février 1878, 2 pages.)
11. Sur la structure et les modes de fécondation des fleurs et en particulier sur l'hétérostylie du *Primula elatior*, par Léo Errera et Gustave Gevaert, 1re partie. Avec un appendice sur les *Pentstemon gentianoïdes* et *Pentstemon Hartwegi*, par Léo Errera. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XVII, pp. 38-248, 1878, 244 pages.)
12. Compte rendu de : La chimie pour tous, par A. D. Deluc. (Signé : E.) (L'*Athenæum belge*, 17 novembre 1878, 1 colonne.)

Idem. (*Journal de Bruges*, 23 novembre 1878, 1 colonne.)

1879

13. Note sur la fécondation du *Geranium phaeum* L. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XVIII, 2e partie, pp. 15-23, 11 janvier 1879, 9 pages.)
14. Réponse à M. Heckel au sujet de la fécondation dans le genre *Geranium*. (*Ibid.*, t. XVIII, 2e partie, pp. 40-43, 1er mars 1879, 3 pages.)
15. Observations sur la flore des côtes de Belgique. (*Ibid.*, t. XVIII, 2e partie, pp. 43-45, 1er mars 1879, 2 pages.)
16. Deux mots sur la Dionée. (*Ibid.*, t. XVIII, 2e partie, pp. 53-56, 5 avril 1879, 3 1/2 pages.)

1880

17. Sonnet solennel et badin. (Non signé.) (*La Gazette*, Bruxelles, 8 avril 1880.)

18. Communication sur la division cellulaire. (*Bulletin des séances de la Société royale de microscopie*, t. VI, p. LXXXI, 29 avril 1880, 1 page.)
19. Comptes rendus de : Sur des cellules végétales à plusieurs noyaux, par M. Treub, et de : Ueber aus mehrkernigen Zellen aufgebaute Dicotyledonen Keimtraeger, F. Hegelmaier. (*Ibid.*, t. VI, pp. CIX et CXIII, 29 juillet 1880, 4 pages et 2 1/2 pages.)
20. Compte rendu de : Les Nectaires, par Gaston Bonnier. (*Botanische Zeitung*, 29 août 1888, pp. 584-588, 2 pages.)
21. Compte rendu de deux ouvrages de botanique de A. F. W. Schimper et F. Delpino. (*L'Athenæum belge*, 1er octobre 1880, 3 colonnes.)

1881

22. Cellules végétales plurinucléées. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. VII, pp. XCVII-C, 29 janvier 1881, 3 pages.)
23. Un moyen simple de constater la fécondation croisée chez les Primevères. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XX, 2e partie, pp. 20-22, 5 février 1881, 2 pages.)
24. Communication sur un nouveau moyen pour éclaircir les tissus opaques qu'on veut étudier au microscope. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. VII, p. CII, 26 février, 1/2 page.)
25. Sur le magnétisme des corps en relation avec leur poids atomique. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. I, pp. 313-317, mars 1881, 4 1/2 pages.)
26. Sur la loi des propriétés magnétiques. Note préliminaire. (*Ibid.*, 3e série, t. I, pp. 318-323, mars 1881, 5 1/2 pages.)
27. Coloration des noyaux par la nigrosine. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. VII, pp. CXXXIV-CXXXV, 25 juin 1881, 1 page.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, p. 99, 1906, 1 page.)

28 Communication sur le *Fucus platycarpus* et le *F. serratus.* (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie,* t. VII, pp. CXLII-CXLIII, 30 juillet 1881, 1 page)

29. L'histoire des Juifs, d'après Schleiden. (*L'Indépendance belge,* 21 août 1881, 3 1/2 colonnes.)

30. Vie et travaux de M. J. Schleiden. (*Revue scientifique de la France et de l'étranger,* t. XXVIII, pp. 289-298, 3 septembre 1881, 9 pages.)

1882

31. Communication au sujet de la genèse des spores chez les Truffes. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie,* t. VIII, pp. LXXIX-LXXX, 29 avril 1882, 1/4 page.)

32. Lettre collective de condoléance du Bureau de la Société belge de microscopie à Mme Ch. Darwin. (*Ibid.,* t. VIII, p. XCI, 29 avril 1882, 1 page.)

33 Compte rendu de : The formation of vegetable mould through the action of worms, with observations on their habits, par Ch. Darwin. (*L'Athenæum belge,* 1er mai 1882, 4 1/2 colonnes.)

34. L'épiplasme des Ascomycètes et le glycogène des végétaux. (*Thèse d'agrégation.* Bruxelles, 27 mai 1882, 82 pages in-8°.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles,* t. I, 1906, 70 pages.)

35. Troisième centenaire de l'Université de Wurtzbourg. (*L'Indépendance belge,* 3, 7 et 10 août 1882, 1 1/4, 2 1/4 et 3 colonnes.)

36. Communication au sujet d'une note de M. W. Gardiner. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie,* t. IX, pp. 5-6, 28 octobre 1882, 2 pages.)

37. Sur le glycogène chez les Mucorinées. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* t. IV, pp. 451-457, novembre 1882, 6 pages.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles,* t. I, p. 71, 1905, 5 pages.)

1883

38. Rapport sur les préparations microscopiques de houille de P. F. Reinsch. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. IX, pp. 88-91, 31 mars 1883, 3 pages.)
39. Discussion sur le degré de certitude de la recherche du Bacillus de la tuberculose dans la pratique médicale. (*Ibid.*, t. IX, pp. 119-123, 26 mai 1883, 5 pages.)
40. Routines et progrès de la botanique systématique. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XI, pp. 207-226, 14 juillet 1883, 19 pages.)

Idem. (*Revue scientifique*, Paris, 19 janvier 1884, pp. 65-71, 6 1/2 pages.)

41. Rapport sur la participation de la Société à l'Exposition internationale de photographie. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. IX, pp. 160-164, 29 septembre 1883, 4 pages.)
42. Conférence sur la morphologie et la physiologie des Lichens. (*Ibid.*, t. IX, pp. 178-179, 29 septembre 1883, 1 page.)
43. Le 12 octobre 1883. (Pièce de vers dédiée à M. et Mme Félix Delhasse, 1 page.)
44. Rapport annuel de la Société belge de microscopie. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. X, pp. 181-185, 14 octobre 1883, 3 1/2 pages.)
45. Discussion au sujet de l'état actuel de la chimie physiologique. (*Ibid.*, t. X, pp. 67-69, 28 décembre 1883, 2 pages.)

1884

46. Essai de description scientifique. (*Ciel et Terre*, 1er janvier 1884, pp. 481-483, 2 pages.)
47. Discussion sur les Diatomées. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. X, pp. 82-86, 25 janvier 1884, 3 1/2 pages.)

48. Analyse d'une notice de P. F. Reinsch, présentée à la Société belge de microscopie le 28 mars 1884. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. X, pp. 127-128, 28 mars 1884, 1 page.)

49. Communication : Sur l'emploi de la canarine. (*Ibid.*, t. X, p. 183, 26 juillet 1884, 1/2 page.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, p. 101, 1906, 1/2 page.)

50. Sur l'emploi de l'encre de Chine en microscopie. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. X, pp. 184-188, 26 juillet 1884, 4 pages.)

Idem. (*Ibid*, t. II, p. 103, 1906, 3 1/2 pages.)

51. Sur le glycogène chez les Basidiomycètes. (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVII, pp. 1-50, 3e mémoire, 1885, 50 pages in-8o.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. I, p. 77, 1906, 46 pages.)

52. Die grosse Wachsthumsperiode bei den Fruchtträgern von *Phycomyces*. (*Botanische Zeitung*, no 32-36, pp. 498-503, 514-522, 530-537, 546-552, 562-566, 1884, 13 pages.)

53. La liquéfaction de l'hydrogène et les ballons. (*Revue scientifique*, 20 septembre 1884, p. 382, 1/4 page.)

Idem. (*Le Moniteur belge*, 30 septembre 1884.)

Idem. (*L'Ingénieur-Conseil*, 15 octobre 1884.)

54. Questions de terminologie. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. X, pp. 217-220, 12 octobre 1884, 2 1/2 pages, et t. XI, pp. 36-38, 26 octobre 1884, 1 1/2 page.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, p. 107, 1906, 3 pages.)

55. Le rôle du laboratoire dans la science moderne. (*Revue de Belgique*, t. XXXVII, pp. 168-183, 1884, 15 pages.)

Idem. (*Congrès international de botanique et d'horticulture d'Anvers*, 1885, pp. 17-29, 12 pages.)

1885

56. Sur l'existence du glycogène dans la levure de bière. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. CI, pp. 253-255, 20 juillet 1885, 2 1/2 pages.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. I, p. 125, 1906, 3 1/2 pages.)

57. Les réserves hydrocarbonées des champignons. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t CI, pp. 391-393, 3 août 1885, 2 pages.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. I, p. 129, 1906, 3 pages.)

58. Questions de concours. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t XXIV, p. 162, 6 décembre 1885, 1/2 page.)

1886

59. Une expérience sur l'ascension de la sève chez les plantes. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXV, 2e partie, pp. 24-32, 9 janvier 1886, 9 pages.)

60. Ein Transpirationsversuch. (*Berichte der deutschen botanischen Gesellschaft*, Berlin, p. 16, 29 janvier 1886, 2 pages.)

61. Ueber den Nachweis des Glycogens bei Pilzen. (*Botanische Zeitung*, pp. 316-320, 7 mai 1886, 2 pages.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. I, p. 133, 1906, 1/2 page.)

62. Un ordre de recherches trop négligé. L'efficacité des structures défensives des plantes. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXV, 2e partie, pp. 80-99, 11 juillet 1886, 19 pages.)

Idem. (*Bulletin de l'Association des élèves de l'École d'horticulture de Vilvorde*, 1887, pp. 29-41, 12 pages.)

63. Sur une condition fondamentale d'équilibre des cellules vivantes. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XIII, pp. 12-16, 30 octobre 1886, 4 pages.)

Idem. (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. CIII, pp. 822-824, 2 novembre 1886, 2 1/2 pages.)

Idem. Traduction allemande. (*Berichte der deutschen botanischen Gesellschaft*, p. 441, 1886, 2 1/2 pages.)

64. Comment l'alcool chasse-t-il les bulles d'air ? (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XIII, 22 décembre 1886, 6 1/2 pages.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, p. 111, 1906, 5 pages.)

1887

65. Sur la méthode des bactéries. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XIII, pp. 84-86, 29 janvier 1887, 3 pages.)

Idem. Traduction espagnole. (*Cronica cientifica Barcelone*, 10 septembre 1887.)

66 Correspondance sur Weismann. (*Naturwissenschaftliche Rundschau*, p. 64, 19 février 1887, 1/2 page.)

67. A propos de l'assimilation chlorophyllienne (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XIII, pp. 126-127, 26 mars 1887, 2 pages.)

68 Premières recherches sur la localisation et la signification des alcaloïdes dans les plantes. — Note préliminaire par M. Léo Errera ; (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XIII, pp. 272-275, mars 1887, 3 pages.)

69. Premières recherches sur la localisation et la signification des alcaloïdes dans les plantes (en collaboration avec MM. Maistriau et Clautriau.) Mémoire couronné par la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. (*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, p. 97 et pp. 146-155, 84e volume, 1887, 29 pages in-8o.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, p. 147, 1906, 33 pages.)

70. Note bibliographique sur : Mélanges d'histoire et d'art par L. Bachelin. (Signé : E. Oël.) (*Indépendance belge*, 17 avril 1887.)

71. Ueber Lokalisation der Alkaloïde in den Pflanzen. (*Biologisches Centralblatt*, p. 201, 1er juin 1887, 8 $1/2$ pages.)

72. Pourquoi dormons-nous? (*Revue scientifique*, Paris, juillet 1887, p. 105, 10 pages.)

Idem. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. V, p. 249, 1887, 29 pages.)

Idem. Traduction norvégienne. (*Naturen*, Bergen, octobre 1887.) Perchè dormiamo? Traduction italienne, 1888.

73. Pourquoi les éléments de la matière vivante ont-ils des poids atomiques peu élevés? (*Malpighia*, t. I, fasc. I, pp. 1-19, juillet 1887, 13 pages.)

Idem. Traduction allemande. (*Biologisches Centralblatt*, t. VII, p. 22, 1er mars 1887, 9 pages.)

74. La micrographie à l'Exposition de Wiesbaden. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XIV, pp. 22-35, 29 octobre 1887, 13 pages.)

75. Mouvement protoplasmique en tension superficielle. (*Ibid.*, t. XIV, pp. 43-46, 24 décembre 1887, 2 $1/2$ pages.)

76. Anhäufung und Verbrauch von Glycogen bei Pilzen. (*Tageblatt der Versammlung deutscher Naturforscher und Aerzte in Wiesbaden*, n° 4, pp. 89-90, 1887, $1/2$ page.)

Idem. (*Biologisches Centralblatt*, t. VII, p. 541, 1er novembre 1887, 2 $1/2$ pages.)

Idem. (*Berichte der deutschen botanischen Gesellschaft*, t. V, p. LXXIV, 1887, 3 $1/2$ pages.)

Idem. (*Botanisches Centralblatt*, t. XXXII, p. 59-61, 1887, 2 pages.)

Idem (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. I, p. 133, 1906, $1/2$ page.)

77. Ueber Zellenformen und Seifenblasen. (*Tageblatt der Versammlung deutscher Naturforscher und Aerzte in Wiesbaden*, n° 8, pp. 246-248, 1887, 2 pages.)

Idem. (*Botanisches Centralblatt*, t. XXXIV, p. 395, 1888, 3 1/2 pages.)

. A propos des éléments de la matière vivante. (*Malpighia*, 1887, p. 440, 1/2 page.)

Idem. (*Biologisches Centralblatt*, t. VII, p. 216, 1/2 page.)

1888

79. Rapport sur : Mode de détruire le spectre secondaire dans les puissants objectifs à immersion, par A. Brachet. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XV, p. 502, mars 1888, 1 page.)

80. Communication au sujet de la structure cellulaire et de la conjugaison du *Spirogyra porticalis* Cleve. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XIV, pp. 150-151, 26 mai 1888, 1 1/2 page.)

81. Rapport sur : Recherches sur les jeunes Palmiers par M. Micheels. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XVI, pp. 152-157, août 1885, 5 pages.)

82. Sur des appareils destinés à démontrer le mécanisme de la turgescence et le mouvement des stomates. (*Ibid.*, 3e série, t. XVI, pp 458-472, novembre 1888, 15 pages.)

83. Rapport sur : Recherches sur les organismes inférieurs. La Loi psycho-physique de Weber vérifiée pour l'héliotropisme d'un Champignon, par J. Massart. (*Ibid.*, 3e série, t. XVI, p. 552, décembre 1888, 1 page.)

1889

84. Les plantes-boussoles. (*Revue scientifique*, 12 janvier 1889, p. 59, 1 page.)

85 Revue de chimie physiologique des végétaux. (*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, 89e volume, pp. 289-296, 20 juillet, 1889, 8 pages.)

86. Rapport sur : Note sur les fermentations visqueuses, par H. Van Laer. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XVIII, p. 39, juillet 1889, 1/2 page.)

87. Compte rendu en allemand de : La Loi de Weber vérifiée pour l'héliotropisme d'un Champignon, par J. Massart. (*Botanische Zeitung*, 2 août 1889, pp. 512-513, 1 page.)

88. Sur la distinction microchimique des alcaloïdes et des matières protéiques. (*Annales de la Société belge de microscopie* t. XIII, fasc. 2, pp. 73-121, septembre 1889, 48 1/2 pages.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, p. 189, 1889, 39 pages.)

89. Rapport sur : Expériences de culture concernant *Matthiola annua* et *Delphinium Ajacis*, par Mac Leod, Staes et Van Eeckhaute. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XVIII, p 638, décembre 1889, 1 page.)

90. Rapport sur : Les Salicornes du littoral belge et de Terneuzen, par Ad. Vandenberghe. (*Ibid.*, 3e série, t. XVIII, p. 639, décembre 1889, 2 pages.)

1890

91. L'aimant agit-il sur le noyau en division ? (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXIX, 2e partie, pp. 17-27, 11 janvier 1890, 7 1/2 pages.)

92. La « plante météorologique ». (*Ibid.*, t. XXIX, 2e partie, pp. 43-44, 11 janvier 1890, 1 page.)

93. Note sur le travail de M. E. Maupas sur la conjugaison des Infusoires ciliés. (*Ibid.*, t. XXIX, 2e partie, pp. 44-45, 11 janvier 1890, 1 page.)

94. Rapport sur : Expériences sur l'absence de bactéries dans les vaisseaux des plantes, par É. Laurent. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XIX, pp. 163-164, mars 1890, 1 page.)

95. Le fond des mers : Compte rendu d'une conférence de M. Paul Pelseneer (non signé). (*La Flandre libérale*, 21 mars 1890.)

96. Microscope d'excursion de M. Amrhein. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XVI, pp 48-49, 29 mars 1890, 1 page.)

97. Rapport sur le prix Joseph De Keyn : 1888-1889. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XIX, pp. 680-698, mai 1890, 21 pages.)

98. Compte rendu, en allemand, de : Recherches microchimiques sur la localisation des alcaloïdes dans le *Papaver somniferum*, par G. Clautriau. (*Botanische Zeitung*, 2 mai 1890, pp. 284-285, 1 page.)

99 Rapport collectif de MM. Errera et Crépin sur : Expériences sur la production des nodosités chez le Pois à la suite d'inoculation, par É. Laurent. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XIX, pp. 163-164, juin 1890, 1 page.)

100. Rapport sur : La réduction des nitrates par la levure de bière et par quelques moisissures, par É. Laurent. (*Ibid.*, 3e série, t. XX, pp 246 247, août 1890, 1/2 page.)

101. La respiration des plantes. (*Revue de Belgique*, t. LXV, p. 333, 15 août 1890, 24 pages.)

Idem. Traduction bulgare, 1893, et nouvelle édition, 1898.

102. Rapport sur : La réduction des nitrates en nitrites par les graines et les tubercules, par É. Laurent. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XX, pp. 437-438, novembre 1890, 1 page.)

103. Rapport annuel de la Société royale de botanique de Belgique. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXIX, 2e partie, pp. 164-169, 7 décembre 1890, 5 pages.)

104 Rapport sur l'organisation de la salle de botanique au Palais du Peuple, à Bruxelles. (*Ibid.*, t. XIX, 2e partie, pp. 169-215, 7 décembre 1890, 46 pages.)

105. Rapport sur un mémoire de concours : Étudier l'influence de la température sur la marche, la durée et la fréquence de la caryocinèse dans un exemple emprunté au règne végétal.

(*Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles,* 191e volume, pp. 548-549, 20 décembre 1890, 1 page.)

1891

106. Zur Frage nach den Beziehungen zwischen Atomgewicht und Magnetismus. (*Bericht der deutschen chemischen Gesellschaft,* t. XXIV, pp. 88-89, n° I, janvier 1891, 1 1/2 page.)
107 Les sphères attractives dans les cellules végétales. (Signé L. E.). (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique,* t. XXX, 2e partie, pp. 65-66, 14 mars 1891, 2 pages.)
108. Rapport sur : Les sphères attractives dans quelques cellules végétales, par É. De Wildeman. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXI, p. 527, mai 1891, 1/2 page.)
109. Carl von Nägeli. (Signé : L. E.). (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique,* t. XXX, 2e partie, pp. 148-152, 3 mai 1891, 4 pages.)
110. Notice sur Nägeli. (*Bulletin de la Société belge de microscopie,* t. XVII, pp. 148-151, 30 mai 1891, 3 pages.)
111. Discussion au sujet d'une communication de M. Ch. Bommer sur un Champignon pyrénomycète se développant sur le test des Balanes. (*Ibid.,* t. XVII, pp. 152-154, 30 mai 1891, 1 1/2 page.)
112. Discussion au sujet d'une communication de M. R. Verhoogen sur l'action du courant électrique constant sur les microorganismes pathogènes. (*Ibid.,* t. XVII, pp. 188-191, 27 juin 1891, 2 1/2 pages.)
113 Rapport sur : *Ranunculus arvensis* par Éd. Nihoul. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXI, p. 792, juin 1891, 1 page.)
114 Note sur la théorie toxique du sommeil. (*Comptes rendus de la Société de biologie de Paris,* 2 juin 1891, p. 508, 1/2 page.)

115. Note bibliographique sur : Pflanzenbiologische Studien aus Russisch Lappland, par Osw. Kilhlman. (Non signé.) (*Revue scientifique*, 11 juillet 1891, p. 53, 1 page.)

116. De grâce des noms latins! (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXX, 2e partie, pp. 164-166, 19 juillet 1891, 3 pages.)

117. Rapport sur : Recherches sur les organismes inférieurs, par J. Massart. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXII, p. 92, juin 1891, 1/2 page.)

118. Sur la loi de la conservation de la vie. (*Revue philosophique*, Paris, octobre 1891, 10 pages.)

119. Jean-Servais Stas. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XVIII, pp. 57-80, 28 déc. 1891, 23 pages.)

Idem. (*Revue de Belgique*, pp. 192-218, 15 février 1892, 18 pages.)

1892

120. La nécessité des études superflues. (*Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et lettres du Hainaut*, 1891, pp. 323-336, 14 pages.)

Idem. (*Revue universitaire*, Bruxelles, 15 mai 1892, 12 pages.)

121. Note bibliographique sur : Recherches sur la fixation de l'azote libre par les plantes, par É. Laurent et Th. Schloesing fils. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXXIII, pp. 335-338, avril 1892, 3 pages.)

122. Expériences relatives aux bulles de savon (*Bulletin de la Société belge de microscopie*, t. XVIII, pp. 132-133, 16 mai 1892, 1 page.)

123. Quelques mots à propos d'une communication du Dr Verhoogen : Sur la structure des bactéries. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XVIII, pp. 154-155, 20 juin 1892, 1/2 page.)

124. Communication au sujet d'expériences de M. Sachs sur le développement des racines chez les plantes cultivées en pot. (*Ibid.*, t. XVIII, p. 160, 18 juillet 1892, 1/2 page.)

125. Compte rendu collectif de MM. Errera et Durand de la manifestation du 6 décembre 1891 en l'honneur de M. F. Crépin. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXXI, 1re partie, pp 7-68, 27 juillet 1892, 61 pages et portrait.)

126. Rapport sur : Monographie du genre *Galeopsis*, par John Briquet. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXIV, p. 14, juillet 1892, 1/2 page.)

127. Rapport sur : La fermentation bactérienne des sardines, par le Dr A. B. Griffiths. (*Ibid.*, 3e série, t. XXIV, p. 618, décembre 1892, 1/2 page.)

128. On the cause of physiological action at a distance. (*Annals of Botany*, t. VI, pp. 373-375, décembre 1892, 2 pages.)

1893

129. Rapport sur : Études sur l'attache des cloisons cellulaires, par E. De Wildeman. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXV, pp. 5-8, janvier 1893, 3 1/2 pages.)

130. Note bibliographique sur MM. Th. Schloesing fils et E. Laurent. (*Ibid.*, 3e série, t. XXV, pp. 72-73, février 1893, 1 1/2 page.)

131. A propos de la conférence de M. Raoul Pictet sur le libre arbitre en face de la physique contemporaine. Deux mots. (*Revue universitaire*, Bruxelles, pp 261-267, 15 mars 1893, 6 pages.)

132 Notice sur Schübeler. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXXII, 2e partie, pp. 81-83, 7 mai 1893, 3 pages.)

133 La sainte Russie. (*La Gazette*, Bruxelles, 9 mai 1893.)

134. Sur le « Pain du Ciel » provenant du Diarbékir. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXVI, pp. 83-91, juillet 1893, 8 pages, et *Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, 1907.)

135 Les Juifs russes : Extermination ou émancipation? Bruxelles, octobre 1893, 184 pages. Deuxième édition française, mars 1903, 184 pages.

Idem. Traduction anglaise, 1894.

Idem. Traduction allemande, août 1903.

136. Discussion au sujet de la communication de M. Jacques : Y a-t-il un type juif? (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, p. 233, 27 novembre 1893, 2 pages.)

137. Les bases scientifiques de l'agriculture. Cours d'extension de l'Université libre de Bruxelles, 1893-1894. (27 pages.)

Idem. (2e édition, 1902.)

Idem. Traduction flamande. (*De Landbode*, 7 livraisons, août-octobre 1903, 24 colonnes.)

Idem. Traduction flamande, 1904.

Idem. Traduction italienne, 1906.

1894

138. A propos d'un livre récent. (Non signé.) (*La Flandre libérale*, 20 janvier 1894, 2 colonnes.)

139 Les Juifs et le service militaire. (Non signé.) (*La Flandre libérale*, 23 janvier 1894, petite note.)

140. L'intolérance en Roumanie. (Non signé.) *La Flandre libérale*, 24 janvier 1894, petite note.)

141. Barbares et civilisés. (Non signé.) (*La Gazette*, Bruxelles, 29 janvier 1894, 1/2 colonne.)

142. Histoire d'une loterie. (Non signé.) (*La Flandre libérale*, 5 février 1894, petite note.)

143. Rapport sur : Sclérotes et cordons mycéliens, par M. Ch. Bommer. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXVII, pp. 344-347, mars 1894, 4 pages.)

144. Joseph Böhm Nécrologie. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXXIII, 2e partie, pp. 34-35, 10 mars 1894, 1 page)

145. Correspondance sur Stas. (Signé : Un Bruxellois.) (*La Liberté*, Bruxelles, 26 avril 1894, $^1/_2$ colonne.)

146. Rapport sur : Contribution à l'étude de l'irritabilité des spermatozoïdes chez les Fucacées, par M. Bordet. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXVII, pp. 863-866, juin 1894, 4 pages.)

147. Pringsheim. (Non signé.) (*La Flandre libérale*, 24 octobre 1894, $^1/_2$ colonne.)

148. Remarque sur une note de tératologie, par M. Christ. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXXIII, 2e partie, pp. 85-87, 10 novembre 1894, 1 $^1/_2$ page.)

149. La pointe de la racine. (*Ibid.*, t. XXXIII, 2e partie, pp 87-88, 10 novembre 1894, 1 page.)

150. La feuille comme plaque photographique. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XXI, pp. 30-35, 17 décembre 1894, 5 pages.)

1895

150bis. La feuille comme plaque photographique. (*Bulletin de l'Association belge de photographie*, pp. 489-493, juillet 1895, 4 pages.)

151. Compte rendu de « Ueber den Zellinhalt von *Bacillus oxalaticus* Zopf », par M. W. Migula. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XXI, pp. 43-46, 21 janvier 1895, 3 pages.)

152. Finlande et Russie. (Signé X.) (*L'Indépendance belge*, 19 février 1895, 1 colonne.)

153 Les grands Juifs. (Non signé.) (*La Gazette*, Bruxelles, 19 février 1895, 1 colonne.)

154. Sur le mécanisme du sommeil. Aperçu critique. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIV, pp. 46-66, 25 mars 1895, 20 pages.)

155. Communication sur les microbes lumineux. (*Ibid.*, t. XIV. p. 68, 29 avril 1895, petite note.)

156. Discussion au sujet d'une communication de M. Dollo sur la télégonie. (*Ibid.*, t. XIV, pp. 68-71, 29 avril 1895, 2 1/2 pages.)

157. Rapport sur : Étude chimique du glycogène chez les Champignons et les levures, par G. Clautriau. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXIX, p. 601, mai 1895, 1/2 page.)

158 Rapport sur : Recherches de microchimie comparée sur la localisation de salcaloïdes dans les Solanacées, par Ph. Molle. (*Ibid.*, t. XXIV, pp. 823-826, juin 1895, 3 1/2 pages.)

159. Rapport sur : Étude chimique sur huit terres du Bas-Congo, par E. Stuyvaert. (*Ibid.*, t. XXX, pp. 7-8, juillet 1895, 1 1/2 page.)

160 Notice sur l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles, 28 octobre 1895, 24 pages.

Idem. Notice sur l'Exposition universitaire (1897).

161. Notice nécrologique sur J.-E. Bommer. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XXXIV, 1re partie, pp 7-21, 1895, 15 pages et portrait.)

1896

162. Note bibliographique sur la *Revue de l'Université de Bruxelles*. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série. t. XXXI, pp. 242-243, mars 1896, 2 pages.)

163. Comptes rendus de : La différenciation ramiale chez les lianes, par J. Massart, et de : Respirabilité de l'air dans lequel une bougie a brûlé jusqu'à extinction, par Frank Clowes. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1896, pp. 311-312, 1 page et 1/2 page.)

164. Expérience relative à l'action des rayons X sur le *Phycomyces*. (*Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris*, t. CXXII, p. 787, 30 mars 1896, 1/2 page.)

165. Essais de philosophie botanique. I. L'optimum. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, avril 1896, pp. 321-346, 25 pages.)

166. Compte rendu de l'*Annuaire du Musée de Bergen* pour 1894-95. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, avril 1896, pp. 391-392, 1 1/2 page.)

167. Compte rendu de : La défaite du matérialisme scientifique, par Ostwald. (Signé : E.) (*Ibid.*, avril 1896, pp. 392-396, 3 1/2 pages)

168. Lettre-préface à la Flore des Algues de Belgique, par M. E. De Wildeman. (Avril 1896, 6 pages.)

169. Note sur : Un tronc de hêtre à cœur rouge. (*Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique*, mai 1896, p. 311, 3 pages.)

170. Une pluie expérimentale. (*Ciel et Terre*, 1er août 1896, pp. 353-356, 2 1/2 pages.)

171. Note bibliographique sur la Flore des Algues de Belgique, par M. E. De Wildeman. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXXII, pp. 225-226, août 1896, 1 page.)

172. Rapport sur le concours : On demande des recherches nouvelles au sujet de l'intervention de la phagocytose dans le développement des invertébrés, par M. le Dr C. De Bruyne. (*Ibid.*, 3e série, t. XXXII, pp. 767-768, décembre 1896, 1 1/2 page.)

173. Rapport sur le concours : On demande de nouvelles recherches sur le mécanisme de la cicatrisation chez les végétaux, par J. Massart. (*Ibid.*, 3e série, t. XXXII, pp. 784-792, décembre 1896, 8 pages.)

174. Rapport sur : Recherches expérimentales sur l'assimilation de l'azote ammoniacal et de l'azote nitrique par les plantes supérieures, par Laurent, Marchal et Carpiaux. (*Ibid.*, 3e série, t. XXXII, pp. 813-814, décembre 1896, 2 pages.)

175. The preservation of plants for exhibition. Report on experiments made at the « Institut botanique de l'Université de Bruxelles ». (*Report of the British Association*. Liverpool, pp. 686-692. 1896, 7 pages.)

1897

176. Note bibliographique sur un livre de M. P. De Vuyst. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXXIII, pp. 6-7, janvier 1897, 1 page.)

177 Compte rendu de l'*Annuaire du Musée de Bergen* pour 1896. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles,* mars 1897, p. 463, 1 page.)

178. La vérité sur le Juif russe. (Non signé.) (*La Gazette,* Bruxelles, 18 avril 1897, 2 colonnes.)

179. Note sur une communication du professeur Pfeffer. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles,* mai 1897, p. 636, 1/2 page.)

180. Rapport sur : Existe-t-il un noyau chez les Schizophytes? (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXXIV, pp. 1091-1095, décembre 1897, 5 pages.)

181. Planches de physiologie végétale; texte descriptif français avec 86 figures et explications des planches en français, en allemand et en anglais (en collaboration avec E. Laurent). (In-4° avec 15 planches in-folio en chromolithographie, 1897, 98 pages.)

182. Existe-t-il une force vitale? Cours d'extension de l'Université de Bruxelles, 1897, 28 pages; 2e édition, 1898; 3e édition, 1899; 4e édition, 1900, 5e édition, 1901; 6e édition, 1902.)

1898

183. La Roumanie et le traité de Berlin. (Signé : Un libéral belge.) (*L'Indépendance belge,* 23 décembre 1897 et 17 janvier 1898, 1/2 colonne dans chaque numéro.)

184. Rapport sur : Recherches anatomiques et physiologiques sur le *Tradescantia Virginica,* par M. Gravis. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXXV, p. 20, janvier 1898, 1/2 page.)

185. Rapport sur : Réaction osmotique des cellules végétales, par Fr. Van Rysselberghe. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXXV, pp. 21-23, janvier 1898, 3 pages.)

186. Les Arabes et la scolastique. (*L'Ami de l'Ordre,* 20 février 1898, 1/2 colonne.)

187. Compte rendu de : Les écrits philosophiques et pédagogiques de Giuseppe Allievo, par G. B. Gerini. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles,* avril 1898, p. 555, 1/2 page.)

188. A propos de l'Église et de la Science. Réponse à un vitaliste. (*Revue de l'Université de Bruxelles,* mai 1898, pp. 561-584, 23 pages.)

189. Sur l'origine de l'agriculture : Discussion de la communication de M. Goblet d'Alviella. (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. XVII, pp. 19-20, 28 mars 1898, 1 page, et pp. 147-151, 27 juin 1898, 4 pages; t. XVIII, p. XXII, 27 mars 1899, petite note.)

190. Tous les êtres vivants ont-ils besoin d'oxygène libre? Note additionnelle à l'Optimum. (*Revue de l'Université de Bruxelles,* juillet 1898, pp. 773-776, 3 1/2 pages.)

Idem. (*Revue scientifique,* pp. 688-689, 20 novembre 1898.)

191. Un recueil des lois de la biologie. (*Revue de l'Université de Bruxelles,* juillet 1898, pp. 788-792, 4 pages.)

192 Note bibliographique sur le « Prodrome de la Flore belge », par Durand et De Wildeman. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXXVI, pp. 8-9, juillet 1898, 1 1/2 page.)

193. Rapport sur : La réparation chez quelques Algues, par E. De Wildeman. (*Ibid.,* 3e série, t. XXXVI, p. 22, juillet 1898, 1/2 page.)

194. Les gaz liquéfiés et la direction des ballons. (*Ciel et Terre,* pp. 229-230, 16 juillet 1898, 1/2 page.)

195. Une belle idée. (Signé : X.) (*La Flandre libérale,* 25 novembre 1898, 1 colonne.)

196 Guerre au cléricalisme! (Signé : L.) (*La Flandre libérale*, 2 décembre 1898, $^1/_2$ colonne.)

197. Le Comité des griefs. (Signé : X.) (*Ibid.*, 7 décembre 1898, 1 colonne.)

198. Six sermons sur les Juifs. (Signé : Belga.) (*Le Siècle*, Paris, 27 décembre 1898, 1 colonne.)

199. Rapport sur le concours : On demande de nouvelles recherches macrochimiques et microchimiques sur la digestion chez les plantes carnivores (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXXVI, pp. 586-590, décembre 1898, 5 pages.)

200. Structure of the Jeast cell. (*Annals of Botany*, p. 567, décembre 1898, $^1/_2$ page.)

Idem. (*British Association Report*, 1898, p. 1068, $^1/_4$ page.)

201. Theoretical calculation of an osmotic optimum. (*Annals of Botany*, p. 568, décembre 1898, 1 page.)

Idem. (*British Association Report*, 1898, p. 1068, $^1/_2$ page.)

202. On the Unit to be adopted for osmotic measurement. (*Annals of Botany*, décembre 1898, p. 568, $^1/_2$ page.)

Idem. (*British Association Report*, 1898, p. 1068, $^1/_4$ page.)

203. Sommaire du cours d'éléments de botanique pour la candidature en sciences naturelles, 1898, 140 pages; 2e édition, revue et corrigée, 1904, 155 pages in-8o.

1899

204 Hérédité d'un caractère acquis chez un Champignon pluricellulaire. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXXVII, pp. 81-102, février 1899, 21 pages.)

205. Rapport sur : La raffinose composée comme aliment hydrocarboné de l'*Aspergillus niger*, par H. Gillot. (*Ibid.*, 3e série, t. XXXVII, p. 159, mars 1899, $^1/_2$ page.)

206. Une tentative néo-vitaliste. Aperçu critique. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1899, pp. 439-445, 6 pages.)

207. L'énergie chimique des cellules vivantes. A propos d'un ouvrage de M. Loew. (Non signé.) (*Ibid.*, mars 1899, pp. 445-449, 4 $^1/_2$ pages.)

208. Adresse collective de MM. Errera, Laurent et De Wildeman à M. Ch. Van Bambeke, à l'occasion de son 70e anniversaire. (*Bulletin des séances de la Société belge de microscopie*, t. XXV, pp. 20-23, 24 avril 1899, 2 1/2 pages.)

209. Les conférences de laboratoire de l'Institut botanique (*Revue de l'Université de Bruxelles*) :

I. Année académique 1898-1899, par G. Clautriau, t. IV, juin et juillet 1899.

II. Année académique 1899-1900, par J. De Meyer, t. VI, novembre et décembre 1900.

III. Année académique 1900-1901, par J. De Meyer et Maria Maltaux, t. VII, mai, juin, juillet 1902.

IV. Année académique 1901-1902, par G. Barger, t. VIII, octobre, novembre et décembre 1902.

V. Année académique 1903-1904, par J.-W. Commelin, t. X, novembre et décembre 1904 et janvier 1905.

210. Compte rendu de : Les Roumains en Transylvanie, par Aug. De Vreught. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, juin 1899, p. 724, 1/2 page.)

211. Intelligence des fourmis. (*Ibid.*, juin 1899, t. IV, p. 804, 1/2 page.)

212. L'Église et le Darwinisme. (*Ibid.*, juin 1899, t IV, p. 804, 1/2 page.)

213. A propos de génération spontanée. (Résumé d'une conférence dont le texte complet a été publié, en 1900, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*.) (*Bulletin de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, pp. 40-41, juin 1899, 1 1/2 page.)

214. Discussion au sujet de l'analyse bactériologique des eaux du Bocq. (*Ibid.*, 10 juillet 1899, pp. 49-54, 6 pages.)

215. Une leçon élémentaire sur le Darwinisme. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, pp. 1-28, octobre 1899, 28 pages.)

Idem. 2e édition, revue et considérablement augmentée, 1904, 85 pages.

216. Gemeinverständlicher Vortrag über die Darwinische Theorie, mit Berücksichtigung einiger neueren Untersuchungen. Odenkirchen. (1902, 44 pages.) Traduction de la 2e édition française.

217. Compte rendu de : Les oscillations séculaires de la température à la surface du globe terrestre, par Svante Arrhenius. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, décembre 1899, pp. 228-230, 2 $^1/_2$ pages.)

218. Note bibliographique sur : Miscellanées biologiques offertes à M. A. Giard. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXXVII, pp. 708-712, décembre 1899, 3 $^1/_2$ pages.)

219. La foi catholique et la théorie de l'évolution. (*La Flandre libérale*, 7 décembre 1899, 1 $^1/_2$ colonne.)

220. Deux lettres réponses au *XXe Siècle*, 8 décembre et 17 décembre 1899, 1 $^1/_2$ colonne chacune.

221. Usure approuvée par le Pape. (Non signé.) (*La Flandre libérale*, 9 décembre 1899, petite note.)

222. La genèse de l'individu. (*Ibid.*, numéro jubilaire, décembre 1899, $^1/_2$ colonne.)

1900

223. La liberté scientifique des professeurs de Louvain. (Non signé.) (*Ibid.*, 30 janvier 1900, $^1/_3$ colonne.)

224. Rapport sur : Recherches expérimentales sur l'hydrolyse et l'utilisation de la raffinose par le *Penicillium glaucum*, par H. Gillot. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVIII, pp. 27-28, février 1900, 1 page.)

225. Remarques sur la toxicité moléculaire de quelques alcools, à propos des recherches de M. le Dr Vandevelde. (*Bulletin de la Société royale de sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, pp. 18-31, 5 février 1900, 13 pages.)

226. Snobisme socialiste. (Non signé.) (*La Gazette*, Bruxelles, 6 février 1900, petite note.)

227. Toujours la légende du meurtre rituel. (Non signé) (*La Flandre libérale*, 19 février 1900, petite note.)
228. Rapport du jury chargé de décerner en 1899 le prix décennal, des sciences botaniques; période 1889-1898. (*Moniteur belge*, 31 mars 1900, 18 pages.)
229. Magnétisme et poids atomique. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVIII, pp. 152-161, mars 1900, 9 pages.)
230. Essais de philosophie botanique. II. A propos de la génération spontanée. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, pp. 545-565, mai 1900, 21 pages.)
231. Discours aux funérailles de G. Clautriau. (*Ibid.*, juin 1900, pp. 705-706, 1 1/2 page, et *Gazette de Charleroi*, 3 juin 1900, 1/2 colonne.)
232 En Roumanie. Un document interdit. (Non signé.) (*La Flandre libérale*, 15 juin 1900, 1 colonne.)
233. La disette en Roumanie et le Gouvernement roumain. (Non signé) (*Ibid.*, 28 juin 1900, 3/4 colonne.)
234. En Roumanie. (Non signé.) (*Ibid.*, 25, 28 et 29 août 1900, 1 colonne dans chaque numéro.)
235. G. Clautriau. Esquisse biographique. (*Annales de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, t. IX, fasc. 2-3, pp. 1-29, 1900, 28 pages.)
236. Extrait de l'esquisse biographique de G. Clautriau. (*Mémoires de la Société belge de microscopie*, 1900, pp. 15-38, 24 pages.)
237. Rapport sur le concours : Existe-t-il un noyau chez les Schizophytes, par J. Massart. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXVIII, pp. 1006-1007, décembre 1902, 2 pages.)

1901

238. Les plantes ont-elles une âme ? Compte rendu, par J. De Meyer de la conférence faite le 22 novembre 1900 par M. Léo Errera. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1901, pp. 295-300, 5 pages.)

239. Sur la myriotonie comme unité dans les mesures osmotiques. (*Recueil de l'Institut botanique de Bruxelles*, t. V, p. 153, février 1901, 15 pages; *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXIX, mars 1901, 18 pages.)

240. Note bibliographique sur un travail du Dr Starke. (*Ibid.*, t. XXXIX, mars 1901, 2 pages.)

241 Rapport sur : Influence de la température sur la perméabilité du protoplasme vivant pour l'eau et les substances dissoutes, par Fr. Van Rysselberghe. (*Ibid.*, t. XXXIX, mars 1901, 2 1/2 pages.)

242 L'Église et l'évolution. (Non signé) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1901, pp. 459-460, 1 1/2 page.)

243. Compte rendu de : Influence du sol sur la dispersion du Gui et de la Cuscute en Belgique. (Signé : E.) (*Ibid.*, mai 1901, pp. 628-631, 2 1/2 pages.)

244. Rapport sur : Expérience sur l'accoutumance héréditaire des levures aux solutions salines concentrées, par Clerfeyt. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXIX, juin 1901, 1 page.)

245. Rapport sur : L'irritabilité des plantes supérieures, par J. Massart. (*Ibid.*, t. XXXIX, no 1, pp. 517-519, septembre-octobre 1901, 2 1/2 pages.)

246. Rapport sur le concours : On demande de nouvelles recherches relatives à l'influence des facteurs externes sur la caryocinèse et la division cellulaire chez les végétaux. (*Ibid*, t. XXXIX, no 1, pp. 767-768, décembre 1901, 2 pages.)

247. Rapport sur le concours : On demande de nouvelles recherches sur le rôle physiologique des substances albuminoïdes dans la nutrition des animaux ou des végétaux. (*Ibid.*, t. XXXIX, no 1, pp. 746-751, décembre 1901, 6 1/2 pages.)

248 A propos d'un acte de lèse-science. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, décembre 1901, pp. 245-246, 1 page.)

249. Sur une bactérie de grandes dimensions : *Spirillum colossus*. (*Bulletin de la Société royale des sciences médicales et*

naturelles de Bruxelles, pp. 177-186, décembre 1901, 9 pages, et *Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. V, p. 347, 1901, 10 pages.)

1902

250. Rapport sur : Une expérience sur l'influence des solutions salines concentrées sur les propriétés de la levure de bière, par L. Lepoutre. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XL, n° 1, pp. 106-107, février 1902, 1 page.)
251. Un document volé. (Non signé.) (*La Gazette*, Bruxelles, 2 février 1902, $^1/_2$ colonne.)
252. L'influence des unions consanguines. (Signé : L. E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, avril 1902, pp. 580-581, 1 page.)
253. Exposé de divers phénomènes de la vie végétale, avec expériences. (*Bulletin de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, juin 1902, pp. 89-90, 1 $^1/_2$ page.)
254. Le P. Domenech et les Peaux-Rouges. (Signé : L. E.) (*Le Siècle*, Paris, 11 novembre 1902, $^1/_4$ colonne.)
255. Rapport sur le concours : On demande de nouvelles recherches sur la formation des substances albuminoïdes chez les végétaux. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XL, n° 1, pp. 1038-1044, décembre 1902, 6 pages.)

1903

256. La brochure du Marquis Agénor, ou le Manuel du parfait antisémite. (Signé : E. Lenoir.) (*Le Siècle*, Paris, janvier 1903, 9 numéros de feuilleton et la *Flandre libérale*, juin 1903.)
257. Sur la limite de petitesse des organismes. (*Bulletin de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, pp. 13-22, janvier 1903, 8 $^1/_2$ pages; et *Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. VI, p. 73, février 1903, 9 $^1/_2$ pages, et *Revue scientifique*, pp. 169-172, 7 février 1903, 3 pages.)

258. Compte rendu de : Recherches microchimiques sur la présence des alcaloïdes et des glycosides dans la famille des Renonculacées, par Vanderlinden. (*Botanisches Centralblatt*, t. XCII, numéro 8, p. 167, 1903, 1 $^1/_2$ page.)

259. Compte rendu de : La prétendue existence de solanine dans les graines de tabac, par J. Starke. (*Ibid.*, t. XCII, p. 182, numéro 9, 1903, $^1/_2$ page.)

260. A propos d'un défi. (Non signé.) *La Flandre libérale*, 2 mai 1903, 1 $^1/_2$ colonne.)

261. Une question indiscrète. (Signé : Un vieux Juif.) (*Ibid.*, 26 mai 1903, 1 colonne.)

262 De quelques progrès récents de la théorie de l'évolution. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, juin-juillet, pp. 641-691, 1903, 50 pages.)

263. La jeunesse laïque. (*Le Réveil de Bruges et de la West-Flandre*, 21 septembre 1903, $^1/_2$ colonne.)

264. Les massacres de Kichinew. (*Bulletin de la Ligue belge des droits de l'homme.* t. I, fasc. 2, septembre 1903, 29 pages.)

265. Discussion au sujet de la communication de MM. Delcourt et Mayer sur les tumeurs de l'encéphale. (*Bulletin de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, pp. 183-187, décembre 1903, 5 pages.)

1904

266. Quelques bévues. (Non signé.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1904, pp. 323-324, 1 page.)

267. Notice sur É. Laurent. (*La Gazette*, 25 février 1904. 1 colonne.)

268. Compte rendu de : Table de mortalité et de survie, par J. M. J. Leclerc. (Signé : E.) (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mars 1904, p. 147, 1 page.)

269. Discussion au sujet d'une communication de M. Slosse sur la formation de la graisse aux dépens de l'albumine. (*Bulletin de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, pp. 38-40, mars 1904, 2 pages.)

270. Cérémonie commémorative à l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles. (*Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin, pp. 667-684, 17 pages, et *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XLII, 1re partie, août 1905.)

271. Discours à la cérémonie Pasteur. (*Le Temps*, 20 juillet 1904, 1/2 colonne.)

272 Trop de périodiques scientifiques. (*La Suisse universitaire*, juillet-août 1904, 2 pages.)

273. Note sur la myriotonie. (*Travaux de l'Association de l'Institut Marey*, Paris, 30 août 1904, 1 page.)

274. Conflits de préséance et excitations inhibitrices chez les végétaux. (VIe Congrès international des physiologistes, Bruxelles, août-septembre 1904, 1/2 page, et *Archives internationales de physiologie*, Liége-Bruxelles, vol. II, décembre 1904, 1/2 page.)

275 L'Église et la maladie du sommeil. (*La Gazette*, Bruxelles 10 octobre 1904, 1/2 colonne.)

276. Projections d'expériences de microchimie et de microphysique. (*Archives internationales de physiologie*, Liége-Bruxelles, vol. II, décembre 1904, 2 pages.)

277. Rapport sur : Quelques expériences sur l'attraction des abeilles par les fleurs, par Joséphine Wery. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XLII, p. 1192, décembre 1904, 1 page.)

278. L'évolution et l'Église. (Extrait de la préface de la 2e édition de : Une leçon élémentaire sur le Darwinisme, 1904, 16 pages.)

279. François Crépin. (*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, pp. 258-261, 1904, 3 pages.)

280. François Crépin. (En allemand.) (*Berichte der bayerischen botanischen Gesellschaft*, t. IX, 1904, 2 pages, et *Berichte der deutschen botanischen Gesellschaft*, t. XXII, p. 21, 20 September 1904, 2 1/2 pages.)

281. *Micrococcus prodigiosus*. (*Jewish Encyclopedia*, 1904, 2 colonnes.)

282. Struggle for preeminence and inhibitory stimuli in plants. (*British Association*, Cambridge, section K, A p. 814, 1904, 1/2 page.)

283. Some general results on the localisation of alcaloïds in plan's. (*Ibid.*, 1904, pp. 815-817, 1 1/2 page.)

284. Idem. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. II, pp. 185-187, 1906.)

1905

285. Discours à l'inauguration du médaillon Laurent, à Gembloux. (*L'Ingénieur agricole de Gembloux*, mai 1905, 3 pages, et *Annales de Gembloux*, 15e année, p. 339, juin 1905, 3 pages.)

286. Note sur le Congrès botanique international de Vienne. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XLIII, juillet 1905, 3 pages.)

287. Conflits de préséance et excitations inhibitoires chez les végétaux, avec 6 planches. (*Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XLII, 1re partie, 4 août 1905, 19 pages, et *Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. VI, pp. 125, 196, 14 pages.)

De plus : Diverses communications à la Société belge de microscopie, à la Société royale de botanique de Belgique, à la Société d'Anthropologie et à la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

OEUVRES POSTHUMES.

288. Glycogène et « Paraglycogène » chez les végétaux. (*Recueil de l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles*, t. I, p 343, 1905, 37 pages.) (Terminé par M. J. Massart.)

Additions. (*Ibid.*, t. I, p. 247, 3 pages.)

289. Liste bibliographique du glycogène et du paraglycogène. (*Ibid.*, t. I, p. 381, 1905, 48 pages.) (Réunie par M. Commelin.)

290. Dessins relatifs au Glycogène et au Paraglycogène. (*Ibid.*, t. I, p 431, 1905, 16 pages et 5 planches.)

291. Sur les caractères hétérostyliques secondaires des Primevères. (*Ibid.*, t. VI, p. 223, 1905, 31 pages.) (Complété par Mlle Wery.)

292. Sur l'hygroscopicité comme cause de l'action physiologique à distance découverte par Elfving. (*Ibid.*, t. VI, p. 304, 1906, 62 pages.) (Terminé par M. Commelin.)

293. Notice sur François Crépin. (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1906, 112 pages et portrait.) (Revue et complétée par M. Th. Durand.)

294. Notre préliminaire sur les feuilles. (Billet cacheté déposé dans la séance de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique du 6 mai 1879, et ouvert par la famille en 1906. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XLIV, janvier 1906, 1 page.)

Idem. (*Recueil de l'Institut botanique Léo Errera.*)

295. Bibliographie des alcaloïdes, glycosides, tanins, etc. (*Recueil de l'Institut botanique Léo Errera*, t. II, p. 375, 1906, 39 pages.) (Réunie par M. Commelin.)

296. Cours pratique de microchimie végétale fait au doctorat en sciences botaniques à l'Université de Bruxelles. (Bruges, 1906, 19 pages.)

297. Cours de physiologie moléculaire fait au doctorat en sciences botaniques en 1903. Leçons recueillies et rédigées par M. H. Schouteden. (*Recueil de l'Institut botanique Léo Errera*, t VII, 1907.)

XIII

Matériaux consultés (1).

Discours prononcés aux funérailles de LÉO ERRERA, le 4 août 1905 (*Revue de l'Université libre de Bruxelles*, avril 1906) :

Discours de MM. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique; MAURICE VAUTHIER, recteur de l'Université de Bruxelles; REYCHLER, au nom de la Faculté des sciences; DURAND, directeur du Jardin botanique de l'État, à Bruxelles; G. HERLANT, au nom de l'Extension de l'Université de Bruxelles; ERCULISSE, au nom des Étudiants; MASSART, pour l'Institut botanique; CH. BOMMER, au nom de la Société royale de botanique de Belgique; PRISSE, au nom de la Compagnie du gaz; ARMAND BLOCH, grand rabbin de Belgique.

LÉO ERRERA, par JEAN MASSART, *Annales de la Société royale des sciences naturelles et médicales de Bruxelles*, 1905.

LÉO ERRERA †, Nachruf, von Professor Dr F. LUDWIG, *Naturwissenschaftliche Rundschau*, 1905, XX, nº 43, pp. 553-556.

LÉO ERRERA, par TH. DURAND, dans la *Galerie des personnalités horticoles*, de la *Tribune horticole*, du 28 juillet 1906, pp. 36-37.

(1) Outre les œuvres citées dans la Bibliographie, et les notes manuscrites fournies par la famille.

Léo Errera, mit Bildniss, von E. De Wildeman, *Berichte der deutschen botanischen Gesellschaft,* 1905, XXIII, pp. 43-55.

A l'Institut botanique : Inauguration du buste de Léo Errera, le 23 mai 1906 (*Revue de l'Université de Bruxelles,* juillet 1906) :

Discours de MM. Paul Heger, professeur à l'Université libre de Bruxelles; J. Massart, professeur à l'Université de Bruxelles, directeur de l'Institut botanique Léo Errera; A. Lameere, professeur à l'Université de Bruxelles; Th Durand, directeur du Jardin botanique de l'État, à Bruxelles, secrétaire de la Société royale de botanique de Belgique; Professeur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille; Mademoiselle J. Wery, ancienne élève.

Les récréations linguistiques de Léo Errera, par Paul de Reul, *Revue de l'Université de Bruxelles,* octobre 1906, pp. 66-74.

Léo Errera, 1858-1905, par E. De Wildeman, *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique,* 1907, XLIV, 56 pages et portrait, et *Mémoires de la Société belge de microscopie,* 1907, pp. 65-114 et portrait.



Henri Beyaert

NOTICE

SUR

HENRI BEYAERT

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Courtrai le 29 juillet 1823, mort à Bruxelles le 23 janvier 1894.

C'est à Courtrai, dans notre belle West-Flandre, que naquit, le 29 juillet 1823, Henri-Joseph-François Beyaert. Durant son adolescence il avait pu admirer le beffroi, le clocher bulbeux de Saint-Martin, les grandes halles de la Renaissance, les lourdes tours gothiques de la Lys, le prestigieux décor en marbre du chœur de Notre-Dame; l'étude de ces monuments eut sur son art éclectique une influence indéniable et détermina, sans nul doute, sa vocation.

Comment expliquer autrement sa fugue d'une maison de banque où son père l'avait placé et son départ pour Tournai où il se fit manœuvre maçon? Il exerça ce dur

apprentissage aux travaux de la station et ne se doutait pas alors, disait-il souvent, qu'il serait, trente ans plus tard, l'architecte de la nouvelle gare qui contribua à établir sa célébrité.

Quelques mois après, un de ses concitoyens le décida à s'occuper de la gérance d'une librairie à Bruxelles. Beyaert vit là un moyen de pouvoir y suivre les cours de l'Académie des Beaux-Arts; ses études lui montrèrent si bien sa vraie voie qu'il renonça à la vente de livres et entra, en 1843, chez l'architecte Janlet père, où il fit un stage de six ans et demi.

En 1851 arrivèrent les premières commandes, et Beyaert, déjà chercheur et ne se résignant pas à emboiter le pas aux corrects mais monotones architectes du Quartier-Léopold, imagina de faire revivre le style Louis XVI; son premier hôtel (1), de belles proportions et largement vu, tient encore bien sa place au milieu d'œuvres plus récentes. La même année, il fut chargé d'élever le Kursaal d'Ostende, vaste construction où se trouvait une salle mauresque : ce bâtiment fut démoli lors de la transformation de la digue et reconstitué à Dunkerque.

De 1851 à 1860, Beyaert fit quantité de travaux de nature et d'importance variées, parmi lesquels il faut citer les maisons de M. Jamar (2); il considérait quelques-uns d'entre eux comme « des péchés de jeunesse qui furent, convenait-il, ses meilleurs maîtres ». Il ne les reniait pas cependant et avouait qu'il ne se sentait plus

(1) Avenue des Arts, 26, à Bruxelles.

(2) Chaussée de Charleroi, 5, 7 et 9.

capable de les refaire, car il fallait pour cela « la fougue et même l'étourderie de la jeunesse ».

Son ingéniosité et son goût du pittoresque trouvèrent à se dépenser dans les illuminations pour les fêtes de Septembre (1857-1860) et pour les fêtes du Cinquantenaire (1); qui ne se souvient des effets variés, des motifs si harmonieusement combinés qu'il obtint par les verres de couleur groupés en lustres, en guirlandes, en arcades triomphales, etc.? Les dessins, qui furent exposés en 1904, étonnèrent et ravirent les artistes.

En 1860, il fut chargé, de concert avec M. Wynand Janssens, d'élever l'hôtel et les bâtiments d'administration de la Banque Nationale. Dans la composition de la façade, un des morceaux les plus monumentaux de notre pays, on sent la griffe du maître par sa façon robuste de concevoir les ensembles et d'en faire, par des nus et des repos habilement ménagés, valoir les principaux éléments constitutifs. Le vestibule et la salle des fêtes du Gouverneur ont beaucoup de caractère, et le grand escalier, qui descend à la salle des guichets, attire l'attention par l'ampleur des proportions et le calme harmonieux de son vaisseau terminé en hémicycle.

Les communications entre le haut et le bas de la ville le préoccupèrent, et, en un projet très étudié, il trouva une solution qui fut approuvée en 1865 par le Conseil communal de Bruxelles. Malheureusement la construction du palais du Comte de Flandre et de celui des Beaux-Arts en empêcha l'exécution.

En 1866 fut inaugurée la fontaine de Brouckere que

(1) *Émulation*, 1904, pl. 26.

Beyaert avait projetée dans des dimensions plus vastes, mais qu'il dut réduire pour tenir compte des ressources budgétaires; ceci soit dit pour expliquer l'effet rapetissé que ce monument produit au milieu d'un vaste carrefour et avec un déplorable fond de maisons banales. Si elle était entourée d'arbres et de fleurs, on apprécierait mieux la conception originale de cette fontaine où les figures de marbre s'allient étroitement à la sculpture ornementale et aux heureuses combinaisons des vasques et des jeux d'eau.

Chargé, en 1860, par le Ministre de l'Intérieur Rogier d'étudier un projet d'agrandissement du Musée d'antiquités et d'armures installé à la Porte de Hal, il ne vit d'autre moyen de donner un accès facile aux salles de l'étage, qu'en renonçant à conserver, à ce vestige d'architecture militaire, son caractère d'entrée de ville, et plaça, dans l'axe, un escalier en tour ronde, à noyau à jour, qui est remarquable par sa sobriété et les difficultés de construction habilement résolues. Ce dispositif, critiqué par nos archéologues, reçut cependant l'entière approbation de Viollet-le-Duc. Le Musée devait être complété par des galeries contournant, en manière de cloître, le square actuel; la crainte de créer un écran massif entre le faubourg et la ville fit renoncer à leur réalisation.

L'orangerie du château de Maillard près de Jodoigne, traitée dans le goût du XVe siècle, la fabrique d'orgues de Merklin (1) et l'hôpital militaire de Bruges occupèrent Beyaert jusqu'au jour où il fut chargé par M. de Sauvage-

(1) Située chaussée de Wavre, et démolie en 1875.

Vercour de la reconstitution du château de Faulx près de Namur dont il ne restait que des substructions de tours des XIII[e] et XIV[e] siècles, et une aile de la Renaissance. Rien n'est plus saisissant que de voir tout à coup, à un tournant de la route, la silhouette du château avec ses tours rondes, son donjon, ses échauguettes, produisant, toutes proportions gardées, l'effet de pittoresque de Pierrefonds; la chaude polychromie de ses moellons le fait tenir étroitement au paysage de roches hérissées de sapins qui l'entoure. La cour d'honneur, que l'on voudrait voir précédée de la poterne prévue, impressionne par sa sévère grandeur; à l'intérieur, la cheminée Renaissance de la salle à manger requiert par son étude très poussée. Le château de Faulx est une des œuvres dont Beyaert était le plus fier; le chevalier de Sauvage, non moins enthousiaste, eut la délicate pensée d'ériger, à la place d'honneur du grand escalier, la statue en bronze du Maître de l'œuvre (1). Cet hommage posthume, d'initiative privée, est chose trop rare, surtout en honneur d'un architecte, pour qu'il ne soit pas consigné ici.

Beyaert avait « la passion de l'étude et la manie de la nouveauté », ainsi qu'il l'avouait; c'est ce qui lui permettait de mener de front des travaux de styles les plus variés. A Chaudfontaine, il élevait l'entrée de la ferme du château de la Rochette dont le curieux porche triangulaire, surmonté d'un colombier en tour ronde, réalisait un exemple parfait d'architecture de manoir gallois bien

(1) Reproduction de la statue du Petit-Sablon, œuvre de Van de Kerckhove.

avant l'époque du lançage du genre anglais sur le continent; puis il travaillait aux plans de la salle des fêtes du Concert noble, concevait en Louis XVI le grandiose hôtel du Chastel qui semble presque un fragment d'un monument plus vaste, et enfin préludait à la résurrection de la Renaissance flamande en construisant à Soignies, dès 1874, l'orphelinat, l'école moyenne et l'école primaire, à Bruxelles l'hôtel de Marnix, à Namur l'hôtel Kegeljan, où il remit en honneur lucarnes et pignons et affirma ses principes en laissant les matériaux apparents.

A cette époque, Beyaert était à l'apogée de son talent et, pendant une vingtaine d'années, produisit des œuvres de tout premier ordre, typiques par l'originalité de la conception, l'étude consciencieuse des détails et l'application constante d'une construction raisonnée. Il remporta un succès d'enthousiasme lorsque la première prime du concours fut décernée à sa petite maison du boulevard du Nord ayant pour enseigne « In de Kater en de Kat »; traitée dans la note des maisons à ordres superposés de la Grand'place, elle revêt un cachet personnel qui donne à son pignon une saveur toute nouvelle; en guise de signature, l'artiste termina par son profil un des rinceaux en bronze de la balustrade terminale.

La gare de Tournai, étudiée dans une gamme sobre, est surtout intéressante par sa salle des pas perdus, construite en pierre bleue et briques rouges, où Beyaert s'est joué des difficultés en combinant une calotte sphérique, des voûtes en berceau avec pénétrations, une voûte d'arête et des voûtes en arc de cloître d'un effet architectural des plus réussis. Tout auprès, l'entrepôt, au

vigoureux caractère d'ensemble résultant d'une expression exacte de sa destination, est réputé pour sa puissante porte, ses multiples lucarnes, ses pignons d'un beau jet que couronnent l'emblème communal et le Mercure de Jean de Bologne. Enfin le pavillon de la douane dont les façades, variées selon leur but d'utilité, sont d'un imprévu captivant.

Tournai fut représenté à l'Exposition de Bruxelles de 1888 par une tour pour laquelle Beyaert s'inspira des armoiries de la ville; elle était constituée par les pierres de ses carrières, et elle subsiste encore au Parc du Cinquantenaire.

L'espace étriqué mis à sa disposition ne permit pas à Beyaert de donner au monument Orts l'ampleur décorative que comportait cette fontaine; il se sentit plus à l'aise dans sa chapelle votive de Londerzeel et à l'église d'Everberg, au pittoresque porche sur angle.

L'insuffisance des locaux de la Banque Nationale amena Beyaert à les étendre vers la rue de Berlaimont. Il y éleva une façade, à avant-corps et arrière-corps alternés, qui est remarquable par son parti très franc, la sobriété de son ordonnance et l'étude de ses profils, d'une rare élégance. En tête se détache la tour où un superbe escalier, à noyau à jour, déroule son hélice; les piliers et arcades sont traités en un style Louis XVI d'une belle tenue et conduisent l'œil vers la colonnade de la coupole. Sous celle-ci, selon la coutume des architectes du moyen âge et de la Renaissance, se trouve la statue du Maître accoudé, regardant le public admiratif de son œuvre. Au-dessous un panneau attend encore l'humoristique inscription suivante :

Deze steenen man
verbeeldt
HENDRIK-JOZEF-FRANZ BEYAERT
geboren te Kortrijk in West-Vlaenderen
den 29ten July 1823
Bouwmeester in Brussel
daer levende wel te pas
in 't jaer 1876
om welzeker daer ook te sterven
God weet wanneer!
maer hoe later hoe beter.
Bid voor zijne arme ziel.
Hij peist wel dat 't zal noodig zijn.

(Traduction.)

Cet homme de pierre
représente
HENRI-JOSEPH-FRANÇOIS BEYAERT
né à Courtrai en West-Flandre
le 29 juillet 1823
Architecte à Bruxelles
où il vit en bonne santé
en l'an 1876
pour y mourir aussi certainement
Dieu sait quand!
mais au plus tard au mieux.
Priez pour sa pauvre âme.
Il pense bien que ce sera nécessaire.

Ici se placent deux œuvres particulièrement intéressantes : l'église de Tombes et le square du Petit-Sablon, terminés tous deux vers 1880.

L'église de Tombes, située à une portée de fusil du château de Faulx, en forme le digne complément ; traitée en style roman et construite avec ces beaux moellons roux, gris ou noirâtres de la région, elle a bien le caractère de simplicité que doit avoir une modeste église de village. A l'intérieur, elle séduit par la coloration de ses matériaux apparents, l'imprévu du jubé placé devant le chœur, l'intérêt de ses trente chapiteaux variés et le souci archéologique des motifs de sa chaire de vérité en pierre.

Pour le square du Petit-Sablon, d'une réputation européenne, Beyaert s'inspira des anciennes bailles de la cour de Bruxelles (1); mais au lieu des balustrades en pierre, non exemptes de lourdeur, il eut l'heureuse idée de leur substituer des grilles en fer forgé dont il varia, avec une virtuosité incomparable, les motifs de chaque travée. Les colonnes, aux fûts décorés de gaufrures et damassures, supportent les statues des chefs de corps de métiers et notamment, à l'angle, celle de l'architecte sous laquelle on souhaiterait voir sa signature. Les parterres de broderie et les niches de verdure complètent cette savoureuse réminiscence du XVIe siècle.

Tout en prônant bien haut l'art et les artistes flamands, dont il retrouvait avec joie les productions à Dijon, dans les églises d'Espagne ou au palais de Caserte (2), Beyaert

(1) L. Hymans, *Bruxelles à travers les âges*, t. I, pp. 212, 213, d'après *Bruxella septenaria*.

(2) OEuvre de Van Kalf, dont la statue, érigée sur la place de Caserte, porte le nom italianisé de Van Vitelli.

savait admirer, en toute justice, les monuments dus à des architectes d'autres nationalités. C'est ainsi qu'il fut vivement impressionné par le château de Chambord et ne cessait d'exalter le mérite sans égal des tours, des lucarnes, des cheminées et de la lanterne fameuse qui couronne l'escalier à double vis. Il ne se cachait pas d'avoir voulu produire un effet du même genre lorsqu'il composa la Banque Nationale d'Anvers et il faut convenir que le pittoresque qui se dégage de ce joyeux assemblage de pignons, de tours, de tourelles, de lucarnes et flèches, requiert l'œil et l'amuse. L'architecture qui se déroule le long des côtés de ce vaste triangle est magistralement conçue et puissamment réalisée : l'entrée, avec l'horloge, constitue un motif éminemment décoratif, le pavillon en retour acquiert, par ses grands pilastres, une noble allure, les ordres superposés des ailes composent des travées bien calées, enfin les tours d'angle encadrent copieusement l'hôtel des directeurs au pignon délicatement échafaudé.

Ces qualités de parfait technicien et d'artiste amoureux de son art que possédait le Maître, nous les retrouvons dans l'hôtel du sénateur Hanrez, au château de Bornhem et surtout dans le château de Wespelaer, près Louvain où donjon, tourelles, échauguettes et bretèches, se mirant dans l'eau, sont du même charme très prenant qu'on ressent dans le grand hall aux combinaisons de voûtes d'une ossature puissante et d'un décor constructif des plus ingénieux.

Après tous ces monuments d'une Renaissance flamande épurée, il est surprenant de voir, en 1882, Beyaert, avec une souplesse de talent et avec un éclectisme peu ordi-

naires, faire renaître la Chambre des Représentants de ses cendres et créer une œuvre d'un classicisme impeccable. L'idée de reconstruire les deux colonnades superposées de la salle des séances lui déplut et, au lieu de cette ordonnance petite d'échelle, il édifia, sur un soubassement robuste, un seul ordre ionique de grand caractère et très monumental. Il créa un remarquable escalier à noyau à double vis donnant accès séparément aux deux étages des tribunes, fit plusieurs variantes du trône royal, combina un mobilier avec pupitres ascendants pour les orateurs et dessina même le maillet du président.

Ses préoccupations utilitaires l'amenèrent à collaborer avec son confrère Émile Janlet à la construction de l'hôpital civil de Tournai, et il apporta à Franz Baekelmans son concours d'archéologue entendu et de chercheur infatigable pour l'église romane de Borgerhout, remarquable surtout par son clocher à plan carré se terminant en tour ronde.

A la Caisse d'épargne de Bruxelles, Beyaert s'imposa un problème de composition des plus ardus en réservant les parties nues de la façade pour les avant-corps et en décorant les arrière-corps de colonnes ioniques, de gaines, etc., contraste un peu heurté avec l'unité calme du rez-de-chaussée à bossages qu'entrecoupent de superbes grilles. Des alternances de pierres blanches et de mosaïque donnent une élégance particulière aux voûtes du vestibule. Faut-il ajouter que l'installation des bureaux est parfaite au point de vue de l'éclairage, de la distribution des services et de leur fonctionnement pratique?

Ces rares mérites, une nouveauté pour l'époque, nous

les rencontrons encore, dans de vastes proportions, au Ministère des Chemins de fer où le plan général comporte quatre ailes parallèles soudées à une aile transversale et séparées par de longues cours qui dispensent abondamment l'air et la lumière dans tous les locaux. Ceux-ci sont rendus extensibles grâce à l'emploi de légères colonnettes permettant le déplacement des cloisons suivant les nécessités du service. Au lieu de briques Beyaert ressuscita dans les façades l'opus romain en larges carreaux de terre cuite séparés par de gros joints de ciment farci de gravier et érigea à l'angle vers la rue Royale, une tour d'une imposante silhouette.

Il est fâcheux que l'on n'ait pas exécuté son projet d'Hôtel des Télégraphes et de la Marine; la majestueuse entrée et la tour du grand escalier eussent fait merveille au fond de la rue Ducale.

Beyaert venait, en novembre 1893, de signer les intéressantes feuilles de détails d'une cheminée monumentale pour la salle d'attente de 1re et 2e classe de la gare de Tournai (1) lorsqu'un refroidissement le terrassa et l'emporta le 23 janvier 1894, en pleine possession de ses admirables facultés.

Les honneurs mérités ne firent point défaut à notre illustre confrère. Dans l'Ordre de Léopold, il fut nommé chevalier en 1866 à l'inauguration de la fontaine de Brouckere, officier en 1879 à l'inauguration de la gare de Tournai et commandeur en 1886 après la reconstruction du Palais de la Nation. Dès 1865 il siégea à la Commission royale des Monuments et, en 1880, au Conseil supé-

(1) *Émulation*, 1904, pl. 30 et 31.

rieur d'hygiène; il reçut en 1881 le titre de membre agrégé de l'Académie d'Anvers. Notre Compagnie l'élut correspondant le 1er mars 1883 et membre titulaire en 1888. Il prit une part importante aux travaux de la Classe des beaux-arts, et y fit montre de ses convictions profondes en art; comme l'a dit M. Stallaert, directeur, à ses funérailles, sa parole était chaleureuse, vibrante, entraînante et il savait intéresser et convaincre par ses arguments serrés et sans réplique.

Notons encore que son nom fut donné à des rues de Tournai et de Bruxelles par les administrations communales de ces villes.

Les électeurs libéraux de Bruxelles l'envoyèrent, en 1876, siéger au Conseil communal où il se fit remarquer par ses critiques, ses remarques, ses conseils qui furent particulièrement précieux à la Section des travaux publics. En 1877, il prononça, au sujet des rues droites et des rues courbes, un sensationnel discours dont nous détachons les passages suivants :

« Depuis environ deux siècles et demi, tous les tra-
» vaux de voirie sont tracés d'après un principe inva-
» riable : la ligne droite et la symétrie. Notre quartier
» Léopold en est un échantillon important. Si l'on a
» cette manière de voir, on en a eu une tout autre
» pendant un grand nombre de siècles précédents...
» Bruxelles possède quelques artères anciennes d'un
» tracé très artistique et que je considère comme des
» monuments : la rue du Marché-aux-Poulets et la rue
» du Marché-aux-Herbes...

» *La règle aujourd'hui tient lieu d'imagination;* ne
» pourrait-on pas la mettre un peu au repos pour céder

» la place à l'imagination et à l'originalité artistique qui
» étaient les principes de nos ancêtres, principes avec
» lesquels ils ont su donner à chaque rue et à chaque
» place un cachet spécial ?

» Quand on a vu des villes pittoresques comme Prague
» et Nuremberg, on en revient pénétré d'enthousiasme
» et on ne peut assez en louer l'originalité...

» N'est-il pas fatigant d'apercevoir, à l'extrémité de
» ces longues artères droites, constamment la même
» silhouette : la plus belle construction a tout à perdre
» à cette épreuve. L'hôtel de ville de Louvain en est
» un exemple : on l'aperçoit à une distance telle qu'il
» est impossible de distinguer ce qui en fait le principal
» mérite; et quand on arrive à la distance convenable,
» il n'y a plus aucune surprise. On peut dire que *ce
» splendide monument est une victime de la ligne droite.* »

« Il est à remarquer que les façades disposées sur
» une ligne droite ne se voient pas, tandis que dans les
» rues sinueuses on les voit toutes... Aux nouveaux
» boulevards, les belles constructions se perdent dans
» les lignes trop fuyantes et l'œil ne s'y arrête pas... »

« *La destruction du caractère ancien des rues doit être
» considérée comme un acte de vandalisme...* »

« Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que en moins de cin-
» quante ans, un revirement s'opère en faveur des rues et
» des places anciennes... On recherchera tous les docu-
» ments qui pourront aider à la restauration de certaines
» voies publiques. Alors, *rectification d'alignement* signi-
» fiera exactement le contraire de ce que ces mots disent
» aujourd'hui : on corrigera les alignements droits créés
» de nos jours et j'espère même que l'on ne négligera

» pas le quartier Léopold. Puissé-je à ce moment occuper
» encore la place à laquelle je me trouve : je me venge-
» rai avec usure ! »

Il est intéressant de constater combien Beyaert dut batailler pour une question d'esthétique unanimement admise de nos jours; il fut vraiment le précurseur des Buls et des Stübben, les spécialistes attitrés en matière de tracés de villes...

Dans une lettre écrite en 1876 à un de ses concitoyens qui lui avait demandé une notice sur ses œuvres, Beyaert définit d'une façon amusante la mission de l'architecte :

« Je crois, dit-il, que les artistes *rassis* ne sont pas
» mauvais juges de leurs propres œuvres : c'est pour-
» quoi je me suis permis d'ajouter une note favorable
» en regard de certaines d'entre elles que je cite. Du
» reste, Monsieur, — et je vous autorise à le dire, —
» nous sommes loin de ne faire que des chefs-d'œuvre :
» que de croûtes produites, que de fiascos obtenus, que
» d'argent gaspillé pour arriver à faire à peu près bien
» en architecture! Mais aussi quelles études prélimi-
» naires, quelle expérience ne faut-il pas pour déter-
» miner sur papier l'effet que produiront en exécution
» certaines combinaisons de lignes! Le peintre, le
» statuaire, le musicien, le graveur ne laissent sortir de
» leurs mains que des œuvres complètes; jusqu'au der-
» nier moment ils peuvent corriger et remanier leur
» travail; l'architecte seul doit concevoir *parfait* sans
» reprise et sans retouche, et c'est au vu et au su de tout
» le monde que ses travaux naissent, grandissent et
» s'achèvent. En outre il faut qu'il compte avec la bourse
» de son client et souvent même avec ses stupides pré-
» tentions et ses sottes exigences.

» Je souhaite que, pour terminer ma carrière artistique,
» je puisse avoir l'occasion de faire une analyse critique
» de mes propres œuvres ; c'est, je pense, le travail le
» plus parfait que je produirais, car il n'y a pas une seule
» de mes constructions que je ne malmènerais d'impor-
» tance, afin de garantir mes successeurs en architec-
» ture contre les nombreuses bévues que j'ai commises. »

Quelle sincérité et quelle modestie dans ces lignes!

La critique de ses œuvres, il la faisait constamment aux élèves de son bureau, pour qui il fut un remarquable professeur, saisissant la moindre occasion pour donner, à propos d'une correction, une précieuse leçon sur les sujets les plus variés ; dur et sévère pour le travail des autres comme pour le sien, mais enthousiaste des belles choses de l architecture, il communiquait son entrain à ceux qui travaillaient sous sa direction et qui en étaient fiers ; aussi ce qu'il enseignait laissait dans leur esprit des traces ineffaçables. « Je lamine mes élèves, dit-il dans » un banquet, mais ils m'en seront reconnaissants plus » tard ! » Et, en effet, ce sont les sentiments qui les animent encore et que les années ont plutôt avivés.

Son humour était caractéristique. « Savez-vous, de- » mandait-il, quel est l'instrument dont je me sers le » plus pour mes dessins ? — C'est ma gomme ! » Rien n'était plus vrai, car il effaçait, effaçait jusqu'à ce qu'il eût trouvé l'esquisse ou le profil désiré. D'autres fois, après avoir essayé divers motifs décoratifs : « Je crois, » déclarait-il, que rien du tout fera encore mieux. » N'est-ce pas là une conclusion qui dénotait sa science de simplification en matière de composition ? « Les lucarnes » sont toujours trop grandes », remarque dont on peut

constater l'exactitude et dont il fit son profit dans les toitures de ses monuments. « Que faites-vous donc des » règles d'architecture? lui disait un conseiller commu- » nal. — En fait de règle, sachez que je ne connais que » celle qui se trouve sur ma planche à dessiner! » Cette boutade ne corrobore-t-elle pas l'esprit d'originalité de ses œuvres?

Où Beyaert excella entre tous, c'est dans l'étude des détails qu'il poussait aux dernières limites, trouvant cependant que l'architecte français Millet lui était supérieur sous ce rapport. Ses dessins de fer forgé étaient remarquables et ont contribué à la remise en honneur de cette belle industrie d'art. Il attachait une grande importance à la composition des souches de cheminées, complément indispensable du décor des toits. Il ne faisait jamais de dessins en perspective, mais sa science et son raisonnement lui permettaient d'en déterminer sûrement les effets, en évitant les *bains-de-pied* et les déformations de courbes. Il voyait l'architecture largement, à la façon de Philibert Delorme, d'Androuet du Cerceau et de Mansart, mais en y apportant le sens pittoresque d'Hans Vredeman de Vries et des fantaisies personnelles dans lesquelles il mettait toujours du goût et du style. « C'est » du Beyaert! » disait-il avec un orgueil légitimé par son talent incontesté.

Le recul des années n'a altéré en rien la valeur de tout ce qu'a produit Beyaert (1); son Œuvre reçut une consécration définitive lors de l'exposition de ses dessins (2)

(1) Cfr. *Travaux d'architecture exécutés par H. Beyaert*, 2 vol.

(2) Catalogue, avril 1904. Hayez imprimeur.

qu'un groupe de ses élèves organisa en 1904 au Musée des Arts décoratifs et industriels, grâce à l'initiative du conservateur en chef, M. Van Overloop. Le Ministre de l'Agriculture en magnifia les merveilles graphiques et souhaita de les voir réunies au futur musée d'architecture, où elles constitueraient tout un enseignement.

Là ne se borna pas le souvenir reconnaissant des élèves à leur Maître disparu ; le concours des pouvoirs publics leur permit d'apposer à un angle du Ministère des Chemins de fer le beau mémorial en bronze où le sculpteur Dubois a groupé les figures de l'Architecture et de l'Archéologie glorifiant Beyaert.

Cet hommage était légitimement dû à un confrère illustre qui laisse une trace lumineuse dans l'histoire de l'architecture de notre pays.

JULES BRUNFAUT.



CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

au 31 décembre 1907, par M. H. Hymans, secrétaire.

MESSIEURS,

La Caisse centrale des artistes belges entre dans la soixantième année de son existence. Gérée avec sollicitude elle a continué de faire face, en 1907, au principal objet de son programme : la collation des pensions de veuves d'artistes.

Réservées à celles que la mort d'un époux laisse dans une situation précaire, ces pensions, imputées sur le revenu de l'avoir social, sont, pour le moment, au nombre de dix-sept; elles étaient de dix-huit durant l'exercice écoulé.

S'il ne nous est guère permis de soutenir qu'à leur taux actuel nos pensions puissent donner l'aisance aux bénéficiaires, il ne nous est pas interdit de croire qu'elles

20

procurent à beaucoup un utile appoint et concourent à assurer l'indépendance, autant dire la dignité de leurs titulaires. N'est-ce point le but qu'avaient en vue les promoteurs de l'institution?

Pour l'exercice écoulé, une somme de 9,766 fr. 32 cent. a été affectée au service des pensions.

Graduellement majoré, le taux présent de ces annuités doit l'être encore dans l'avenir, de manière à correspondre mieux aux nécessités croissantes de la vie. Dès aujourd'hui cependant, à celles qui les détiennent, nous nous flattons de penser qu'elles aident à faire face à des devoirs pressants.

Payons un nouveau tribut de reconnaissance à la mémoire de l'illustre inspirateur de l'œuvre, le peintre Louis Gallait. On ne disposait point en 1848, comme de nos jours, des multiples et ingénieuses combinaisons permettant d'assurer le sort des siens en cas de décès. Tout au plus l'assurance sur la vie était-elle un peu usitée. Ce fut chose louable entre toutes chez un artiste, un artiste haut placé dans l'estime publique, de songer à soustraire à l'insécurité des lendemains ceux que la nature de leurs occupations détourne si naturellement de l'idée du profit matériel.

Réduits à nos seules forces, il nous eût été de bien longtemps impossible de pouvoir aspirer à notre situation présente. La générosité de quelques amis éclairés des arts nous est heureusement venue en aide.

L'affirmation du principe de solidarité que notre titre

même proclame, a attiré vers l'institution de multiples et précieuses sympathies. Aux libéralités de feu M. Henri van Cutsem, l'opulent amateur; à la généreuse donation de Mme Marlier et ses enfants, est venu s'ajouter le legs de *dix mille francs* fait en faveur de la Caisse par feu notre excellent et regretté confrère Alexandre Markelbach.

A notre gratitude envers la mémoire du testateur, il convient d'ajouter nos vifs remerciements à ses héritiers. Généreusement, ils ont délivré à l'œuvre la somme dont elle était appelée à bénéficier, car, inutile de le rappeler, la Caisse, aux yeux de la loi, est sans capacité pour hériter. En fait, c'est donc aux héritiers Markelbach qu'est due la libéralité dont bénéficie notre institution.

Nous nous en voudrions d'omettre de reporter aussi nos souvenirs reconnaissants vers la mémoire d'un de nos membres les plus dévoués, le peintre Léon Herbo, enlevé à l'art au cours de l'année 1907. Il avait généreusement tenu à verser à la Caisse le produit d'une exposition de ses œuvres, organisée expressément à notre profit.

Avec d'autres, auxquelles il a été rendu hommage en temps et lieu, ces libérales interventions permettent aux administrateurs, sans se départir de la règle d'une sage prévoyance, d'allouer des secours et des subventions à des membres de la famille artistique momentanément éprouvés par la maladie ou les infortunes.

Discrètes, comme doivent l'être ces interventions,

elles appartiennent essentiellement au rôle que nous assigne le règlement et concordent avec son esprit.

La misère qui se cache est de toutes la plus cruelle et d'autant plus respectable. Intermédiaire des philanthropes précités, le Comité aime à proclamer que leurs volontés ne sont point restées stériles. Elles ont aidé à relever les courages, à stimuler les énergies, en même temps qu'à attester le rôle bienfaisant de l'association.

Une somme de 2,145 francs a été, au cours du dernier exercice, répartie en secours extraordinaires.

Ne terminons pas cet exposé sommaire sans attirer une fois de plus l'attention des artistes sur le caractère élevé, en même temps que confraternel de notre institution de prévoyance. Rien dans ses interventions ne froisse la dignité de ceux qui estiment devoir recourir à elle dans l'intérêt de leur famille.

Entre tous, le sort de l'artiste est incertain. Lié intimement aux vicissitudes du goût, il n'échappe non plus aux caprices de la mode. La poussée des générations nouvelles est chose encore dont pâtissent ceux que la faveur publique, trop souvent versatile, élève au rang suprême dans leur profession.

Qu'est la minime cotisation réclamée des participants à la Caisse pour ceux que la fortune dispense d'y recourir, sinon un acte de louable solidarité?

Pour terminer, un mot d'avertissement à ceux que la chose concerne.

Assez fréquemment des demandes d'affiliation par-

viennent au Comité de la part d'artistes ayant dépassé l'âge fixé par les statuts pour l'admission parmi les membres effectifs. Le fait d'apprendre à ces aspirants l'impossibilité d'accueillir leur demande, cause des déceptions toujours cruelles. Ayons à cœur de les leur éviter.

Il importe donc de prévenir les intéressés que la limite de l'âge d'admission est de quarante ans. Seuls, peuvent être exceptés de la prohibition les membres de l'Académie.

Nous ne pouvons, si fort qu'il nous en coûte souvent, faire fléchir ces dispositions réglementaires. A leur respect nous devons notre prospérité dans le présent. Nous lui devrons notre sécurité dans l'avenir.

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1907, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Reliquat de l'exercice 1906	427 97	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs.	915 »	
3. Intérêts des fonds placés, en 4 ½ p. %, au Crédit communal	19,700 »	
4. Soulte de la conversion en 3 p. % du Crédit communal	733 26	
5. Intérêts des fonds placés, en 3 p. %, au Crédit communal	3,931 50	
6. Soulte du tirage d'une obligation . . .	80 »	
7. Intérêts des fonds placés en rente belge, 2 ½ p. %	1,500 »	
Ensemble . . . . . fr.		27,287 73

II. — DÉPENSES.

1. Pensions de seize veuves à 600 francs chacune, et solde d'une pension éteinte avant la fin de l'exercice	9,766 32	
2. Secours : 1° à Mlle J... D.., 475 francs; 2° à M. M..., 450 francs; 3° à M. De M..., 250 francs; 4° à Mme de B..., 220 francs; 5° à Mlle M... N..., 200 francs; 6° à Mme De R..., 50 francs; 7° à Mlle H..., 500 francs	2,145 »	
3. Écritures et frais divers	330 »	
4. Achats : quinze obligations de 1,000 fr., Crédit communal 3 p. %	13,777 40	
5. Reliquat le 31 décembre 1907	1,269 01	
Ensemble . . . . . fr.		27,287 73

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 ½ p. % du Crédit communal, le 31 décembre 1906, fr. 436,800, réduit le 31 décembre 1907 à . . . . fr. par suite de la conversion en 3 p. % de 10,500 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.	426,300 »	19,183 50
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. % du Crédit communal, augmenté des 10,500 francs précités et de 15,000 fr. d'achats en 1907.	140,300 »	4,209 »
Capital inscrit au Grand-livre 2 ½ p. % de la Dette publique belge	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr	626,600 »	24,892 50
Numéraire en caisse le 31 décembre 1907.	1,269 01	»
Ensemble. . . . fr.	627,869 01	24,892 50

Progression des intérêts : fr. 322,50.

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1908.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. EDG. TINEL, directeur;
H. HYMANS, vice-directeur, *secrétaire* du Comité;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel, *trésorier*.

Membres délégués de la Classe.

MM. ÉD. FÉTIS;
J. ROBIE;
H. MAQUET;
ERN. ACKER;
ÉM. JANLET.
N. . . . .

Sous-comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. VAN DER HAEGHEN, président.

Sous-comité de Liége.

M. RADOUX, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(10 janvier 1908.)

Haut Protecteur.

SA MAJESTÉ LE ROI.

Donateurs.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS D'ANVERS;
VAN CUTSEM (feu HENRI);
MARKELBACH (feu ALEXANDRE);
MARLIER (Madame Veuve —) et ses enfants.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
ACKER, Ernest (de l'Académie), architecte, chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
DE HAAS, J.-H.-L., peintre, place du Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Marie), rue Royale, 14, à Bruxelles	20
FOLOGNE, Égide, architecte honoraire du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles	12

LAMBERT (le baron), membre de la Commission directrice des Musées royaux, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles 20
MAQUET, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 20, à Bruxelles. 12
MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12
PRISSE, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12
ROBIE, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 97, à Ixelles . . 12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, Fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

ABRAS, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12
ALLAERT, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12
ANTOINE, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12
AUDELHOF, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12
BASELEER, Richard, peintre, rue des Images, 126, à Anvers. 12
BRAECKE, Pierre, statuaire, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12
CANTILLON, Émile, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Hasselt, avenue Guffens, 32, à Hasselt . . 12
CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue des Arts, 16, à Bruxelles 12
COPPENS, Omer, peintre, rue des Coteaux, 10, à Saint-Josse-ten-Noode 12

De Groot, G. (de l'Académie), statuaire, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12
De Jans, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
De Rudder, Isidore, statuaire, rue de Hennin, 74, à Ixelles . 12
De Ruyter, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
Dewaele, Joseph, architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard de la Citadelle, 59, Gand 12
Farasyn, Edgar, peintre, rue du Moulin, 30, à Anvers . . 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, ancien professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles 12
Gevaert, le baron F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, place du Petit-Sablon, 17, à Bruxelles 12
Goeyens, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12
Haseleer, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12
Hermans, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
Hertogs, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
Houyoux, Léon, artiste peintre, rue Ernest Allard, 35, à Bruxelles 12
Huberti, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12
Janlet, Émile (de l'Académie), architecte, rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
Kerckx, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12
Lagae, Jules, statuaire, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
Lamorinière, J.-P.-J. (de l'Académie), peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
Laureys, Armand, professeur à l'École normale des arts

du dessin de Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Abondance, 23, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Luffin, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12

Lynen, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12

Mathieu, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12

Motte, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, avenue Haveskerke, 19, à Forest lez-Bruxelles . . 12

Pellens, Édouard, professeur de gravure sur bois à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue Coppenol, 4, à Anvers . 12

Pion, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12

Portielje, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12

Portielje, Gérard, peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. 12

Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, boulevard Piercot, 29, à Liége. 12

Rooses, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin-Moretus, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers . . 12

Rul, Henri, artiste peintre, rue du Moulin, 43, à Deurne lez-Anvers. 12

Soubre, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Keyenveld, 106, à Ixelles 12

Soubre, Léon, fils, violoncelliste au Théâtre royal de la Monnaie, chaussée de Waterloo, 319, à Saint-Gilles. . . 12

Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12

Timmermans, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers 12

Tombu, Léon, directeur de l'École de dessin académique et artiste peintre, à Huy 12

Van Biesbroeck, L., statuaire, professeur honoraire à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 17, à Gand . . . 12

Avis essentiel. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. La Caisse centrale des Artistes belges n'ayant pas la personnification civile, ne peut entrer en possession de legs en sa faveur que pour autant que ceux-ci aient été faits à la Classe des beaux-arts de l'Académie avec affectation à la Caisse.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

1909

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

MDCCCCIX

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.



CHRONOLOGIE

L'année 1909 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6622 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leide);

la première de la 672e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler*, Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377;

l'an 2662 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1909.

Nombre d'or	10	Indiction romaine	7
Épacte	VIII	Lettre dominicale	C
Cycle solaire	14		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est XX, et la lettre dominicale D, pour l'année 1909.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2656

L'année 1327 des Turcs commence le 23 janvier 1909, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1909 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5669 des Juifs a commencé le 26 septembre 1908, et l'année 5670 commencera le 16 septembre 1909.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	7 février.	Quatre-Temps .	2, 4 et 5 juin.
Cendres	24 février.	Trinité	6 juin.
Quatre-Temps .	3, 5 et 6 mars.	Fête-Dieu	10 juin.
Pâques	11 avril.	Quatre-Temps.	15, 17 et 18 sept.
Ascension. . . .	20 mai.	1er dim. de l'Avent . .	28 nov.
Pentecôte	30 mai.	Quatre-Temps.	15, 17 et 18 déc.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars,	à	6 h.	13 m.	du matin.
Été	le 22 juin,	à	2	6	du matin.
Automne	le 23 sept.,	à	4	45	du soir.
Hiver	le 22 déc.,	à	11	20	du matin.

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 12 avril. — Lundi de Pâques.
* 20 mai. — Ascension.
* 31 mai. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier. Fêtes nationales.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.

2 novemb. — Jour des morts.

15 novembre. — Fête patronale du roi régnant Léopold II.

* 25 décembre. — Noël.

26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1909, deux éclipses de Soleil, une totale et une partielle, invisibles en Belgique; et deux éclipses totales de Lune, en partie visibles en Belgique.

Le 3-4 juin, éclipse totale de Lune, en partie visible en Belgique : premier contact avec la pénombre, le 3 juin, à 10 h. 36 m. du soir; milieu de l'éclipse, le 4 juin, à 1 h. 29 m. du matin; dernier contact avec la pénombre, à 4 h. 21 m. du matin. Le premier contact avec l'ombre se fera à 125° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 261°

vers l'Est. En Belgique, la Lune se couchera à 3 h. 42 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans le Sud-Ouest de l'Asie, dans l'Océan indien, en Europe, en Afrique, dans l'océan Atlantique, dans l'Amérique du Sud et dans la moitié Sud-Est de l'Amérique du Nord.

Le 17-18 juin, éclipse totale de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, le 17 juin, à 9 h. 1 m. du soir; fin de l'éclipse générale, le 18 juin, à 1 h. 37 m. du matin. Pendant un temps très court, au commencement et à la fin, l'éclipse sera annulaire. Cette éclipse sera visible dans le Nord de l'Europe, dans la moitié Nord-Est de l'Asie, dans l'Amérique du Nord et dans les régions polaires arctiques.

Le 27 novembre, éclipse totale de Lune, en partie visible en Belgique : premier contact avec l'ombre, à 7 h. 11 m. du matin; milieu de l'éclipse, à 8 h. 55 m. du matin; dernier contact avec l'ombre, à 10 h. 38 m du matin. Le premier contact avec l'ombre se fera à 58° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 269° vers l'Est. En Belgique, la Lune se couchera à 7 h. 13 m. du matin. Cette éclipse sera visible dans le Nord-Ouest de l'Europe, sur les côtes Nord-Ouest de l'Afrique, dans l'océan Atlantique, en Amérique, dans l'océan Pacifique et dans la moitié orientale de l'Asie et de l'Australie.

Le 12 décembre, éclipse partielle de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, à 5 h. 57 m du soir; fin de l'éclipse générale, à 9 h. 33 m. du soir. Cette éclipse ne sera visible que sur la pointe Sud-Est de l'Australie, dans la moitié méridionale de la Nouvelle-Zélande et dans les mers du pôle antarctique.

Janvier.

—

1 V. CIRCONCISION DE N.-S.
2 S. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 D. Ste Geneviève, vierge.
4 L. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 M. ÉPIPHANIE OU LES ROIS.
7 J. Ste Mélanie, vierge.
8 V. Ste Gudule, vierge.
9 S. S. Marcellin, évêque.
10 D. S. Agathon, pape.
11 L. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 J. S. Hilaire, év. de Poit.
15 V. S. Paul, ermite.
16 S. S. Marcel, pape.
17 D. S. Antoine, abbé.
18 L. Chaire de s. Pierre à R.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 J. Ste Agnès, v. et m.
22 V. SS. Vincent et Anastase.
23 S. Épousailles de la Vierge.
24 D. S. Timothée, év. d'Eph.
25 L. Conversion de s. Paul
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 J. S. Julien, év de Cuença.
29 V. S. Franç. de Sales, év.
30 S. Ste Martine, v. et mart.
31 D. S Pierre Nolasque.



Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 14.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 28.

Février.

—

1 L. S. Ignace, év. et mart.
2 M. PURIF. OU CHANDELEUR.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 J. S. André, Ste Jeanne, v.
5 V. Ste Agathe, vierge et m.
6 S. S. Amand, Ste Dorothée.
7 D. *Sept.* S. Romuald, abbé.
8 L. S. Jean de Matha.
9 M. S. Cyrille, Ste Apolline.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 J. S. Séverin, abbé.
12 V. Ste Eulalie, v. et mart.
13 S. Ste Euphrosine, vierge.
14 D. S. Valentin, p. et m.
15 L. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, vierge.
17 M. SS. Théodule et Julien.
18 J. S. Siméon, évêque et m.
19 V. S. Boniface, évêque.
20 S. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 D Le Bap. Pépin de Landen.
22 L. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, év.
24 M. *Les Cendres.* S. Mathias.
25 J. Ste Walburge, vierge.
26 V. Ste Adeltrude, abbesse.
27 S. S. Alexandre, évêque.
28 D. S. Julien, martyr.



Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 27.

Mars.

—

1 L. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 M. *Q.-temps.* Ste Cunégonde.
4 J. S. Casimir, roi.
5 V. *Q.-temps.* S. Théophile.
6 S. *Q.-temps.* Ste Colette, v.
7 D. S. Thomas d'Aquin.
8 L. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 J. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 V. S. Grégoire le Grand, p.
13 S. Ste Euphrasie.
14 D. Ste Mathilde, reine.
15 L S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 J. S. Gabriel, archange.
19 V. S. Joseph, patr. de la B.
20 S. S. Wulfran, év. de Sens.
21 D. S. Benoit, abbé.
22 L. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év de Synn.
25 J. ANNONCIAT. S. Humbert.
26 V. S. Ludger, év. de Munster.
27 S. S. Rupert, év. de Worms.
28 D. *Passion.* S. Sixte III, p.
29 L. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.



Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28

Avril.

—

1 J. S. Hugues, év. de Grenob.
2 V. S. François de Paule.
3 S. S. Richard, év. de Chich.
4 D. *Rameaux.* S. Isidore de S.
5 L. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 J. S. Perpétue, év. de Tours.
9 V. *Vend.-Saint.* Ste Waudru.
10 S. S. Macaire, évêque.
11 D. PAQUES. S. Léon le G.
12 L. SS. Jules I, p., et Arcade.
13 M. S. Herménégilde, mart.
14 M. S. Justin, martyr.
15 J. SS. Anastasie et Basilisse.
16 V. S. Drogon, ermite.
17 S. S. Anicet, p. et martyr.
18 D. S. Ursmar, év. et abbé.
19 L. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archev.
22 J. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 V. S. Georges, martyr.
24 S. S. Fidèle de Sigmaring.
25 D. S. Marc, évangéliste.
26 L. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 J. S. Pierre de Milan, mart.
30 V. Ste Catherine de S., v.



Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 13.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 27

Mai.

—

1 S. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 D. S. Athanase, évêque.
3 L. Invention de la Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 J. S. Jean Porte-Latine.
7 V. S. Stanislas, év. et mart.
8 S. Apparition de S. Michel.
9 D. S. Grégoire de Naziance
10 L. S. Antonin, arch. de Flor.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 J. S. Servais, év. de Tongr.
14 V. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 S. Ste Dymphne, v. et m.
16 D. S. Jean Népomucène, m.
17 L. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venant, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, pape.
20 J. ASCENSION. S. Bern.
21 V. Ste Itisberge, vierge.
22 S. Ste Julie, vierge et mart
23 D. S. Guibert.
24 L. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Néri.
27 J. S. Jean I, pape.
28 V. S. Germain, év. de Paris.
29 S. S. Maximin, év. de Trèv.
30 D. PENTECOTE. S. Ferd.
31 L. Ste Pétronille, vierge.



Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 M. *Q.-temps*. S Erasme.
3 J. Ste Clotilde, reine.
4 V. *Q.-temps*. S. Optat, év.
5 S. *Q.-temps*. S. Boniface, év.
6 D. LA TRINITÉ. S. Norbert.
7 L. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, év. de Noyon.
9 M. S. Prime
10 J. LA FÊTE-DIEU. Ste Margu.
11 V. S. Barnabé, apôtre.
12 S. S. Jean de Sahagun.
13 D S. Antoine de Padoue.
14 L. S. Basile le Gr., archev.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François-Régis.
17 J. Ste Alène, vierge et mart.
18 V. SS. Marc et Marcellin, m.
19 S. Ste Julienne de Falconieri.
20 D. S. Sylvère, pape et m.
21 L. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 J. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 V. S. Guillaume, abbé.
26 S. SS. Jean et Paul, mart.
27 D. S. Ladislas, roi de Hong.
28 L. S. Léon II, pape.
29 M. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.



Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Juillet.

—

1 J. S. Rombaut, évêque.
2 V. Visitation de la Vierge.
3 S. S. Euloge, martyr.
4 D. S. Théodore, évêque.
5 L. S. Pierre de Luxemb.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 J. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 V. SS. Martyrs de Gorcum.
10 S. Les sept Frères Martyrs.
11 D. S. Pie I, pape.
12 L. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêque.
15 J. S Henri, emp. d'Allem.
16 V. N.-D. du Mont Carmel.
17 S. S Alexis, confesseur.
18 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
19 L. S. Vincent de Paule
20 M. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 J. Ste Marie-Madeleine.
23 V. S. Apollinaire, év. de R.
24 S. Ste Christine, v. et mart.
25 D. S. Jacques le Majeur, ap.
26 L. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 J. Ste Marthe, vierge.
30 V. SS. Abdon et Sennen, m.
31 S. S. Ignace de Loyola.



Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Août.

—

1 D. S. Pierre-ès-Liens.
2 L. S. Alphonse de Liguori.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 J. Notre-Dame aux-Neiges.
6 V. Transfiguration de N. S.
7 S. S. Donat, év. et mart.
8 D. S. Cyriaque, martyr.
9 L. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év de Cambrai.
12 J. Ste Claire, vierge.
13 V. S. Hippolyte, martyr
14 S. S. Eusèbe, martyr.
15 D. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 L. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 M. SS. Joachim et Libérat, a.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 J. SS. Louis Florés, Jules.
20 V. S. Bernard, abbé.
21 S. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 D. S. Timothée, martyr.
23 L. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 J. S. Zéphirin, pape et m.
27 V. S. Joseph Calasance.
28 S. S. Augustin, év. et doct.
29 D. Décoll. de S. Jean-Bapt
30 L. Ste Rose de Lima, vierge
31 M. S. Raymond Nonnat.



Pleine Lune le 1
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 24.
Pleine Lune le 31.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Remacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Q.-temps.* S. Nicomède.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 S. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, vierge et m.
24 V. N.-D. de la Merci.
25 S. S. Firmin, év. et martyr.
26 D. S. Cyprien et Ste Justine
27 L. SS. Côme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.



Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Octobre.

—

1 V. S. Bavon, patr. de Gand.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, martyr.
31 D. S. Quentin, martyr.



Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 28.

Novembre.

—

1	L.	TOUSSAINT.
2	M.	*Les Trépassés.*
3	M.	S. Hubert, év. de Liège.
4	J.	S. Charles Borromée, év.
5	V.	S. Zacharie, S^e^ Élisabeth.
6	S.	S. Winoc, abbé.
7	D.	S. Willebrord, év. d'Ut.
8	L.	S. Godefroi, év. d'Am.
9	M.	Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10	M.	S. André Avellin.
11	J.	S. Martin, év. de Tours.
12	V.	S. Liévin, év. et mart.
13	S.	S. Stanislas Kostka.
14	D.	S. Albéric, év. d'Utrecht.
15	L.	S. Léopold, confesseur.
16	M.	S. Edmond, archevêque.
17	M.	S. Grégoire Thaumatur.
18	J.	Déd. des SS. Pier. et Paul.
19	V.	Ste Élisabeth de Thuring.
20	S.	S. Félix de Valois.
21	D.	Présentat. de la Vierge.
22	L.	Ste Cécile, vierge et mar.
23	M.	S. Clément I, pape et m.
24	M.	S. Jean de la Croix.
25	J.	Ste Catherine, v. et m.
26	V.	S. Albert de Louv., év.
27	S.	S. Acaire, évêque.
28	D.	*Avent.* S. Rufe, martyr.
29	L.	S. Saturnin, martyr.
30	M.	S. André, apôtre.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 27.

Décembre.

—

1	M.	S. Éloi, év. de Noyon.
2	J.	Ste Bibienne, v. et m.
3	V.	S. François-Xavier.
4	S.	Ste Barbe, martyre.
5	D.	S. Sabbas, abbé.
6	L.	S. Nicolas, év. de Myre.
7	M.	S. Ambroise, év. et doct.
8	M.	CONCEPTION DE LA VIERGE.
9	J.	Ste Léocadie, v. et mart.
10	V.	S. Melchiade, p. et m.
11	S.	S. Damase, pape.
12	D.	S. Valéry, abbé en Pic.
13	L.	Ste Lucie, vierge et m.
14	M.	S. Nicaise, évêque.
15	M.	*Q.-temps.* S. Adon, arch.
16	J.	S. Eusèbe, évêque.
17	V.	*Q.-temps.* Ste Begge, v.
18	S.	*Q.-temps.* Expect. de la V.
19	D.	S. Némésion.
20	L.	S. Philogone.
21	M.	S. Thomas, apôtre.
22	M.	S. Hungère, év. d'Utr.
23	J.	Ste Victoire, vierge et m.
24	V.	S. Lucien.
25	S.	NOËL.
26	D.	S. Étienne, premier m.
27	L.	S. Jean, apôt. et évang.
28	M.	SS. Innocents.
29	M.	S. Thomas de Cantorb.
30	J.	S. Sabin, évêq. et mart.
31	V.	S. Sylvestre, pape.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 26.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1911.

Élection des jurys : de la 1re période du XVe Concours pour les *Prix De Keyn;* de la IXe période du *Prix Gantrelle;* de la 2e période du *Prix Charles Lagrange;* de la 4e période du *Prix Gluge;* de la 1re période du *Prix Leo Errera* ainsi que de la 1re période du *Prix Emile Laurent.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Formation du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences* pour 1910.

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1909); *Prix De Keyn* (XVe Concours, 1re période); *Prix Gantrelle* (IXe période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Mai. — Élection des membres, associés et correspondants, dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative.*

Séance générale des trois Classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours (histoire et de critique) ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Juin. — Élection des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme de son Concours annuel ; désignation des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 30 de ce mois expire le délai pour la participation au Concours pour le *Prix Charles Lemaire.*

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours ; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection des membres, correspondants et associés, dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Juillet — Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au Concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (partie littéraire et sujets d'art appliqué).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses (1).

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de 1910 de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

(1) Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance a lieu le dernier dimanche de novembre.

Novembre. — Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* de 1910.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour chaque Classe.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*.

Élections des membres, correspondants et associés dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*.

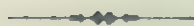
Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences*.

Séance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 2e période du XVe Concours pour les *Prix De Keyn*.



FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port,

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi*. De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres*. La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

sous enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contreseing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contreseing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :

Le Membre,

Monsieur le Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,

(AU PALAIS DES ACADÉMIES)

à BRUXELLES.

ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BANG (W.), rue des Récollets, 18, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), rue Saint-Joseph, 5, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 20, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), chaussée de Charleroi, 228, à St-Gilles lez-Bruxelles.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue Montoyer, 75, à Bruxelles.
DANSE (Auguste), rue J.-B. Labarre, 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles.
DE CHESTRET DE HANEFFE (Le baron Jules), rue des Augustins, 31, à Liége.
DE GREEF (Guillaume), rue Émile Banning, 86, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DE HEMPTINNE (A.), rue Basse des Champs, 51, à Gand.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DEMOULIN (Alphonse), rue Plateau, 10, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DERUYTS (Jacques), rue Sainte-Marie, 5, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), Ministre des Sciences et des Arts, rue de la Loi, 10, à Bruxelles.

De Smedt (Ch.), au Collège Saint-Michel, boulevard Militaire, 775, à Etterbeek.
De Vriendt (Juliaan), rue Mutsaard, 29, à Anvers.
De Wulf (Maurice), avenue de la Brabançonne, 99, à Bruxelles.
Discailles (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles.
Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
Durand (Théoph.), boulevard des 4 journées, 50, à St-Josse-t-Noode.
Duvivier (Ch.), place de l'Industrie, 26, à Bruxelles.
Fétis (Éd.), rue Bodenbroeck, 25, à Bruxelles.
Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.
Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.
Francotte (Ch.-J.), rue Gillon, 72, à Saint Josse ten-Noode.
Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.
Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.
Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.
Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
Gossart (Ernest), à La Hulpe.
Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.
Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.
Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.
Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
Janlet (Ém.), rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles (Bruxelles)
Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.
Khnopff (Fernand, avenue des Courses, 41, à Bruxelles.
Kurth (G.), à Assche (Brabant) et à Rome, Piazza Rusticucci.
Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
Lameere (Auguste), avenue du Haut-Pont, 10, à Ixelles.
Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.
Lamorinière (J.-P.-F.), rue de la Province, 163, a Anvers.
Lauwers (François), rue Général Van Merlen, 33, à Anvers.
Leclercq (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.
Lenain (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.

LE PAIGE (C.), à l'Observatoire de Liége.
LOHEST (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
LONCHAY (Henri), rue Vande Weyer, 38, à Schaerbeek.
MAHAIM (Ern.), avenue du Hêtre, 9, à Cointe lez-Liége.
MALAISE (C.), rue Latérale, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains. 6, à Gand.
MAQUET (Henri), rue du Trône, 20, à Bruxelles.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
MASSART (Jean), rue Albert de Latour, 44, à Schaerbeek.
MASSAU (Junius), avenue des Arts, 43, à Gand.
MATHIEU (Émile), rue Haut-Port, 50, à Gand.
MELLERY (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
MERCIER (Désiré), Palais de l'Archevêché, à Malines.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
NYS (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
PELSENEER (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
PIRENNE (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
PLATEAU (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
PRINS (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
RADOUX (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
ROBIE (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
ROLIN (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
ROUSSEAU (Victor), avenue Van Volxem, 173, à Forest (Bruxelles).
RUTOT (A.), rue de la Loi, 177, à Bruxelles.
SMITS (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
SOLVAY (Lucien), rue Scailquin, 12, à St-Josse-ten-Noode.
SPRING (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.
STECHER (J.), quai Fragnée, 36, à Liége.
STROOBANT (P.), avenue du Haut-Pont, 13, à Ixelles.
SWARTS (Frédéric), rue Guillaume Tell, 21, à Gand.
TERBY (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.

THOMAS (Paul), rue Plateau, 41, à Gand.

TINEL (Edgar), Directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.

VAN BAMBEKE (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.

VAN BENEDEN (Éd.), quai des Pêcheurs, 50, à Liége.

VAN DEN EEDEN, rue d'Enghien, 20, à Mons.

VAN DEN HEUVEL (Jules), rue Savaen, 33, à Gand.

VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.

VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.

VAN DER STAPPEN (Ch.), avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles.

VAN DUYSE (Flor.), rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.

VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.

VAUTHIER (Maurice), rue de la Vallée. 6, à Ixelles.

VERCOULLIE (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.

VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.

WALTZING (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.

WAUTERS (A.-J.), rue Paul Lauters, 71, à Ixelles.

WAUTERS (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.

WAXWEILER (Ém.), square Vergote, 35, à Bruxelles.

WILLEM (Victor), rue Willems, 8, à Gand.

WILLEMS (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à St-Josse-ten-Noode.

WILMOTTE (Maurice), rue André Dumont, 24, à Liége, et rue de la Ferme, 118, à Saint-Josse-ten-Noode.

WINDERS (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT :

RAUÏS (N.), *chef de division, chargé de la direction du Service du Secrétariat,* rue du Trône. 41, à Ixelles.

MEIRSSCHAUT (Pol.), *chef de bureau, chargé de la direction du Service de la Bibliothèque,* rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.

LEURIDANT (Félic.), *attaché au Secrétariat,* à Belœil (Hainaut).

TOBAC (L.), *huissier de 1re classe,* rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(16 Janvier 1909.)



LE ROI, PROTECTEUR.

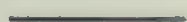


Président de l'Académie pour 1909 : DERUYTS (J.).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : le chev. MARCHAL (Edm.).



COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1909.

Le directeur de la Classe des Sciences, DERUYTS (J.).
» » des Lettres, BEERNAERT (Aug.).
» » des Beaux-Arts, HYMANS (H.).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, MOURLON (M.).
» » des Lettres, MESDACH DE TER KIELE (Ch.).
» » des Beaux-Arts, FÉTIS (Éd.).



CLASSE DES SCIENCES.

DERUYTS, J., directeur pour 1909.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ C.; à Gand	Élu le 14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ C.; à Liége	— 15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain	— 15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand	— 15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége	— 14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	— 15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	— 5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠ O.; à Louvain	— 15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles	— 15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége	— 15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége	— 15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J., ✠; à Liége	— 15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice, ✠; à Gand	— 3 juin 1905.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P., ✠; à Cheratte	— 14 décem. 1906.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.; à Louvain	— 6 juin 1908.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort. . Élu le 15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ C.; à Liége. . — 16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand . . — 15 décem. 1874.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand. — 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠ O.; à Liége. — 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles. — 15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠ O.; à Liége . . . — 14 décem. 1894
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége. — 15 décem. 1896.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége . . — 16 décem. 1899.
FRAIPONT, Julien-J.-J., ✠; à Liége. . . . — 16 décem. 1901.
FRANCOTTE, Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-Noode. — 15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul; à Gand . . . . — 15 décem. 1903.
GRAVIS, A., ✠; à Liége . . . . — 15 décem. 1905
LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles . . . . — 2 juin 1906.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

MASSAU, Junius, ✠ O.; à Gand . . . . Élu le 15 décem. 1902.
SWARTS, Frédéric; à Gand . . . . — 4 juin 1904.
DEMOULIN, Alphonse; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1905.
DE HEMPTINNE, Alexandre; à Gand . . . — 8 juin 1907.
STROOBANT, Paul, ✠; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1908.

Section des Sciences naturelles.

DURAND, Théoph., ✠; à St-Josse-t.-Noode. Élu le 4 juin 1904.
LOHEST, Max.-M.-J., ✠; à Liége . . . . — 4 juin 1904.
MASSART, Jean; à Schaerbeek . . . . . — 4 juin 1904.
RUTOT, Aimé-Louis, ✠ O.; à Bruxelles. . — 2 juin 1906.
WILLEM, Victor; à Gand . . . . — 14 décem. 1906.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan. . Élu le 15 décem. 1879.
THOMSEN, Jules; à Copenhague . . . . — 15 décem. 1887.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . . — 15 décem. 1890.
NEWCOMB, Simon; à Washington . . . . — 15 décem. 1891.
VAN DER WAALS, Jean-D.; à Amsterdam. . — 15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin . . . . — 15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . . — 14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, Jacques-Henri; à Berlin . . — 14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome . . . . — 13 décem. 1895.
KLEIN, Félix; à Gœttingue . . . . . . — 15 décem. 1897.
JORDAN, M.-E.-Camille; à Paris. . . . . — 16 décem. 1899.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm . . . . — 16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux. — 15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris . . . . — 15 décem. 1902.
DARWIN, Sir George-Howard; à Cambridge (Angleterre) . . . . — 6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin . . . . — 15 décem. 1903.
LENARD, Philippe; à Heidelberg . . . . — 4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN; à Leyde . . . — 15 décem. 1905.
LE BON, Gustave; à Paris. . . . . — 15 décem. 1905.
DARBOUX, Jean-Gaston à Paris . . . . — 14 décem. 1906.
WALLACH, Otto; à Gœttingue . . . . . . — 8 juin 1907.
ARRHENIUS, Svante; à Stockholm. . . . — 8 juin 1907
GAUTIER, Ern.-Justin-Armand; à Paris . . — 8 juin 1907.
CHWOLSON, Oreste; à Saint-Petersbourg . — 6 juin 1908.
DEWAR, sir James; à Londres . . . . . — 6 juin 1908.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

Hooker, Sir Joseph-Dalton; The Camp, Sunningdale, Berkshire (Angleterre) . .	Élu le 16 décem. 1872.
Gosselet, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille .	— 15 décem. 1876.
Engelmann, Th.-W.; à Berlin	— 15 décem. 1893.
Suess, Édouard; à Vienne	— 14 décem. 1894.
Strasburger, Édouard, ✠ O.; à Bonn. .	— 13 décem. 1895.
Geikie, Sir Archibald; à Londres . . .	— 13 décem. 1895.
Treub, Melchior, ✠ C.; à Buitenzorg (Batavia)	— 15 décem. 1896.
Haeckel, Ern.-Henri; à Iéna	— 15 décem. 1897.
Chauveau, J.-B.-Aug.; à Paris	— 15 décem. 1897.
Pfeffer, Wilhelm; à Leipzig	— 15 décem. 1897.
Lankester, sir Edwin Ray; à Londres. .	— 15 décem. 1898.
Karpinský, Alexandre; à St-Pétersbourg .	— 15 décem. 1898.
Murray, Sir John; à Édimbourg	— 16 décem. 1899.
Maupas, E.; à Alger	— 16 décem. 1899.
Pflüger, Édouard-Fred.-Wilhelm; à Bonn.	— 15 décem. 1902.
Roux, Wilhelm; à Halle-s/S.	— 15 décem. 1903.
Lévy, Auguste-Michel; à Paris	— 15 décem. 1903.
von Koenen, Adolphe; à Gottingen . . .	— 4 juin 1904.
De Vries, Hugo; à Amsterdam	— 15 décem. 1904.
Metchnikoff, Elie; à Sevres	— 3 juin 1905.
Koch, Robert; à Berlin.	— 15 décem. 1905
Bütschli, Otto; à Heidelberg.	— 2 juin 1906.
Barrois, Charles; à Lille	— 15 décem 1908.
Delage, Marie-Yves, à Sceaux (Seine) . .	— 15 décem. 1908.
N	

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

BEERNAERT, Aug., directeur pour 1909.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . .	Élu le 5 mai 1879.
STECHER, Jean-A., ✠ C.; à Liége	— 9 mai 1881.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode.	— 5 mai 1891.
DE CHESTRET DE HANEFFE, le bon J.-R.-M.-Jules, ✠; à Liége	— 8 mai 1893.
FREDERICQ, Paul, ✠ O.; à Gand.	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ C.; à Assche (Brabant).	— 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . .	— 10 mai 1897
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Bruxelles.	— 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠ O.; à Etterbeek .	— 7 mai 1900.
WILLEMS, Alph., ✠ O.; à St-Josse-ten-Noode.	— 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles	— 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice, ✠; à Liége	— 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand	— 4 mai 1903.
GOSSART, Ernest, ✠ O.; à La Hulpe . . .	— 6 mai 1907.

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. C.; à Ixelles.	Élu le 12 mai 1873

GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . Élu le 5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles . . . . . — 4 mai 1891.
GIRON, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles . . . . . — 9 mai 1892.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles . . . . — 6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Bruxelles . . . . — 11 mai 1896.
DUVIVIER, Charles-A., ✠ C.; à Bruxelles . . — 9 mai 1898.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠ O.; à Louvain . — 8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles. — 8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠ O.; à Bruxelles . . . . . . — 5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ C.; à Malines . . . . . — 5 mai 1902.
LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . . — 6 mai 1907.
ROLIN, Albéric, ✠ O.; à Gand. . . . . — 2 déc. 1907.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Schaerbeek. . . . — 2 déc. 1907.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

CUMONT, Franz-Valery-Marie, ✠; à Bruxelles. Élu le 1 déc. 1902.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand. . . . . — 1 déc. 1902.
WALTZING, J.-P., ✠; à Liége . . . . . . — 7 déc. 1903.
FRANCOTTE, Henri, ✠ O.; à Liége . . . . . — 5 déc. 1904.
LONCHAY, Henri, ✠; à Schaerbeek. . . . . — 2 déc. 1907.

Section des Sciences morales et politiques.

WAXWEILER, Émile; à Ixelles . . . . Élu le 1 déc. 1902.
DE GREEF, Guillaume; à Ixelles . . . . . . — 1 déc. 1902.
DE WULF, Maurice; à Bruxelles . . . . . . — 2 déc. 1907.
MAHAIM, Ern.-A.-J., ✠; à Liége . . . . . . — 4 mai 1908.
VAN DEN HEUVEL, Jules, ✠ G. O.; à Gand . — 4 mai 1908.

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

D'ANTAS, le chev. MARTINS, ✠ G. C.; à Rome.	Élu le	6 mai 1872.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	—	10 mai 1875.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris . .	—	5 mai 1884.
PERROT, Georges; à Paris	—	10 mai 1886.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	—	6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam.	—	5 mai 1890.
LAVISSE, Ernest; à Paris	—	8 mai 1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	—	6 mai 1895.
FRIEDLAENDER, Louis; à Strasbourg . . .	—	6 mai 1895.
REINACH, Théodore; à Paris.	—	11 mai 1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J.; à Paris	—	10 mai 1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai 1898.
DIELS, Hermann-Alex.; à Berlin	—	5 mai 1902.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Marie-Henry; à Paris.	—	1 déc. 1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc. 1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc. 1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc. 1903.
CHEVALIER, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans.	—	9 mai 1904.
LAMPRECHT, K.; à Leipzig	—	9 mai 1904.
SUCHIER, Hermann; à Halle-s/S.	—	8 mai 1905.
KRUMBACHER, Joh.-Karl-Michel; à Munich.	—	8 mai 1905
BANG, M.-J.-J.-Willy; à Louvain	—	4 déc. 1905.
KERN, J.-B.-G.; à Utrecht.	—	2 déc. 1907.
N.		

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	—	10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	—	9 mai 1887.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	—	7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric; à Paris . . .	—	7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	—	7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris	—	6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c^te Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	—	5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	—	8 mai 1893.
DE MARTENS, Frédéric, ✠ G. O.; à Saint-Pétersbourg.	—	8 mai 1893.
TYLOR, Edward Burnett; à Oxford. . . .	—	8 mai 1893.
NAVILLE, Jules-Ernest; à Genève	—	7 mai 1894.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	—	6 mai 1895.
BRYCE, James; à Washington	—	11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres	—	9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome	—	9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch., ✠ O.; à La Haye.	—	8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Copenhague .	—	8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam.	—	7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest; à Lausanne.	—	6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise	—	7 déc. 1903.
HOLLAND, Thomas Erskine; à Oxford . .	—	7 déc. 1903.
BERTHELOT, fils, René; à Paris.	—	7 déc. 1903.
VON LISTZ, Franz; à Charlottenbourg (Berlin)	—	8 mai 1905.
N.		

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

HYMANS, H., directeur pour 1909.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. .	Élu le	5 janv. 1882.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . .	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Laeken . . .	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon, ✠ O.; à Schaerbeek. . .	—	7 juill. 1904.
DE VRIENDT, Juliaan, ✠ C.; à Anvers . .	—	10 janv. 1907.

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume. ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
VAN DER STAPPEN, Ch., ✠ O.; à Bruxelles .	—	6 juill. 1905.
ROUSSEAU, Victor, ✠; à Forest lez-Bruxelles.	—	7 janv. 1909.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠ O. à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . .	Élu le	9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	9 janv. 1896.
MAQUET, Henri-J., ✠ O.; à Bruxelles. . .	—	9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	7 juill. 1904.

Section de Musique :

RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . .	Élu le	3 avril 1879.
HUBERTI, L.-Gustave, ✠ O.; à Schaerbeek .	—	2 avril 1891.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ C.; à Gand . . .	—	10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ C.; à Bruxelles	—	9 janv. 1902.
N.		

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

FÉTIS, Édouard-L.-F., ✠ G. O.; à Bruxelles.	Élu le	8 janv. 1847.
HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . .	—	8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . .	—	10 janv. 1889.
VAN DUYSE, Florim., ✠ O.; à Gand. . . .	—	6 juill. 1905.
N.		

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

CLAUS, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.) . .	Élu le	7 janv. 1904.
LAMORINIÈRE, J.-P.-F., ✠ C.; à Anvers . .	—	5 janv. 1905.
KHNOPFF, Fernand, ✠ O.; à Bruxelles . .	—	10 janv. 1907.

Sculpture :

N . . . .

Gravure :

LAUWERS, François, ✠; à Anvers . . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

BRUNFAUT, J., ✠; à St-Gilles (Bruxelles). Élu le 5 janvier 1905.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . — 9 janvier 1902.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

SOLVAY, Lucien, ✠; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 4 janvier 1900.
WAUTERS, Alph.-Jules, ✠; à Ixelles . . — 4 janvier 1906.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

FRITH, William-POWELL, ✠; à Londres . Élu le 8 janvier 1874
ALMA TADEMA, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . — 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules-Joseph, ✠ C.; à Paris . — 8 janvier 1891.
ISRAËLS, Joseph, ✠ C.; à La Haye. . . — 5 janvier 1899.
CORMON, Fernand; à Paris. . . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin, ✠ C.; à Paris . . . . — 7 juillet 1904.

VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . Élu le 6 juillet 1905.
LAURENS, Jean-Paul; à Paris . . . . . — 4 janvier 1906.
MESDAG, H.-W., ✠ C.; à La Haye. . . — 4 janvier 1906.
BESNARD, Paul-Albert; à Paris . . . . — 10 janvier 1907
SARGENT, John-Singer, ✠ O.; à Londres. — 10 janvier 1907
N. . . . .

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . Élu le 8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin, ✠; à Paris. — 5 janvier 1893.
FRÉMIET, Emmanuel; à Paris . . . . — 10 janvier 1901.
MARQUESTE, Laurent-Honoré; à Paris. . — 6 juillet 1905
RODIN, Aug., ✠; à Paris . . . . . . — 4 janvier 1906.
THORNYCROFT, Will.-Hamo; à Londres. . — 7 janvier 1909.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . Élu le 8 janvier 1874.
CHAPLAIN, Jules-Clément; à Paris. . . — 5 janvier 1888.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne. — 5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . . — 4 janvier 1900.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . Élu le 5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Émile; à Paris. — 3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.
AITCHISON, George; à Londres . . . . — 7 janvier 1897.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
NORMAND, Alfred-N.; à Paris . . . . — 9 janvier 1902.
WEBB, Sir Aston; à Londres . . . . — 4 janvier 1906.
CAJRATI, Michel; à Milan. . . . . . — 5 juillet 1906.

Musique :

SAINT-SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris .	Élu le	8 janvier 1885.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, Louis-Albert; à Paris	—	6 janvier 1887.
MASSENET, Jules-E.-J., ✠ O.; à Paris. .	—	5 janvier 1893.
CUI, César; à Saint-Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.
D'INDY, Vincent, ✠; à Paris.	—	7 janvier 1897.
SVENDSEN, Johan-Severin; à Copenhague	—	8 janvier 1903.
WIDOR, Charles-Marie; à Paris	—	9 janvier 1908.
STRAUSS, Richard; à Berlin	—	7 janvier 1909.
N.		

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta	Élu le	4 janvier 1877.
BODE, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
GONSE, Louis; à Paris.	—	11 janvier 1894.
WEALE, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres .	—	9 janvier 1896.
LAFENESTRE, Georges-Édouard; à Paris .	—	10 janvier 1901.
COLVIN, Sidney; à Londres	—	10 janvier 1901.
JUSTI, Charles-N.-H.; à Bonn.	—	10 janvier 1901.
MICHEL, Franç.-Em.; à Paris.	—	2 juillet 1903.
BREDIUS, Abraham, ✠ O.; à La Haye. .	—	7 janvier 1904.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, VAN DER MENSBRUGGHE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

LE PAIGE,	délégué de la	Classe des Sciences.
FRAIPONT (J.),	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
BORMANS,	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
STECHER (J.),	id.	id.
ROBIE,	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROOSES,	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.
N.		

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
LAGRANGE (Ch.).	BORMANS.	DE GROOT.
MOURLON.	DESCAMPS (Bon).	HUBERTI.
SPRING.	GIRON.	HYMANS.
VAN DER MENSBRUGGHE.	ROLIN (A.).	MAQUET.
N	VAUTHIER (M.).	ROBIE.

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

N. . . , président.
Spring, membre.
Van der Mensbrugghe, membre.
N. . . .

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Éd. Fétis. N. . . . N. . . . .

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

N. . ., *président.*
Fétis, *secrétaire.*
Radoux, membre.
Huberti, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

De Vriendt, J.
Fétis.
Frédéric.
Huberti.
Hymans.
Lenain.
Mathieu.
Mellery.
Tinel.
Van der Stappen.
Vinçotte.
Winders.
N. . . .
N . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

LANCASTER (Alb.), membre titulaire, décédé à Uccle le 4 février 1908.

DE LAPPARENT (A.-L.), associé, décédé à Paris le 4 mai 1908.

GIARD (Alfr.), associé, décédé à Paris le 8 août 1908.

GAUDRY (Jean-Albert), associé, décédé à Paris le 27 novembre 1908.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

CANONICO (Tancrède), associé, décédé à Sarteano, près de Sienne, le 15 septembre 1908.

BOHL (Joan), associé, décédé à Amsterdam le 28 octobre 1908.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

LAMBEAUX (Jef), membre titulaire, décédé à Saint-Gilles (Bruxelles) le 6 juin 1908.

GEVAERT (le baron F.-A.), membre titulaire, décédé à Bruxelles le 24 décembre 1908.

TARDIEU (Charles), membre titulaire, décédé à Ixelles le 17 janvier 1909.

RIMSKY-KORSAKOW (Nicolas), associé, décédé à Saint-Pétersbourg le 22 juin 1908.

SAINT-GAUDENS (Augustus), associé, décédé à Windsor (Vermont), E.-U. d'Amérique.

HÉBERT (Aug.-Ant.-Ern.), associé, décédé dans sa propriété de La Tronche (Grenelle) le 4 novembre 1908.

REYER (L.-Et.-Ernest), associé, décédé au Lavandou (France) le 15 janvier 1909.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.
(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).
(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b^on de Feltz	1816-1820.	Nerenburger	1855.
Le p^nce de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart	1853.	Faider	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	Ch. Loomans	1894.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	F.-A. Gevaert	1895.
Gallait	1880.	A. Brialmont	1896.
P.-J. Van Beneden	1881.	le c[te] Goblet d'Alviella	1897.
Le Roy	1882.	Ch. Tardieu	1898.
Éd. Fétis	1883.	W. Spring	1899.
Dupont	1884.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Piot	1885.	Éd. Fétis	1901.
Alvin	1886.	Éd. Van Beneden	1902.
De Tilly	1887.	P. Mansion	1903.
Bormans	1888.	le chev. Éd. Descamps	1904.
F.-A. Gevaert	1889.	F.-A. Gevaert	1905.
J.-S. Stas	1890.	J.-B.-V. Masius	1906.
G. Tiberghien	1891.	Ern. Discailles	1907.
Éd. Fétis	1892.	Edgar Tinel	1908.
Van Bambeke	1893.	J. Deruyts	1909.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . . 1846.
Wesmael. . . . . . . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
Le vte Du Bus . . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
De Hemptinne . . . . 1851.
Kickx. . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . . 1855.
Dumont . . . . 1856.
Gluge. . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck . . . . . 1862.
Wesmael . . . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le vte Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge. . . . . 1873.
Candèze . . . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . . 1876.
Maus. . . . . 1877.
Houzeau . . . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden. . . 1883.
Éd. Dupont . . . . . 1884.
Morren . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly. . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas . . . . 1890.
F. Plateau . . . . . 1891.
F. Folie. . . . . . . 1892.
Van Bambeke. . . . . 1893.
M. Mourlon . . . . . 1894.
G. Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Éd. Dupont. . . . . . 1898.
W. Spring . . . . . . 1899.
Ch. Lagrange . . . . 1900.
Jos. De Tilly . . . . 1901.
Éd. Van Beneden. . . 1902
P. Mansion. . . . . . 1903.
L. Fredericq . . . . 1904.
P. De Heen. . . . . . 1905.
J.-B.-V. Masius . . . 1906.
C. le Paige. 1907
J. Fraipont. . . . . 1908.
J. Deruyts . . . . . 1909.

Classe des Lettres.

Le bon de Gerlache . .	1846.	de Laveleye	1878.
Le bon de Stassart . .	1847.	M.-N.-J. Leclercq . .	1879.
Le bon de Gerlache . .	1848.	Nypels	1880.
Le bon de Stassart . .	1849.	H. Conscience . . .	1881.
de Ram	1850.	Le Roy	1882.
M.-N.-J. Leclercq . .	1851.	Rolin-Jaequemyns . .	1883.
Le bon de Gerlache . .	1852.	Wagener	1884.
Le bon de Stassart . .	1853.	Piot	1885.
de Ram	1854.	P. Willems	1886.
M.-N.-J. Leclercq . .	1855.	Tielemans	1887.
Le bon de Gerlache . .	1856.	Bormans	1888.
de Ram	1857.	Potvin	1889.
M.-N.-J. Leclercq . .	1858.	Stecher	1890.
Le bon de Gerlache . .	1859.	G. Tiberghien	1891.
Gachard	1860.	T. Lamy	1892.
de Ram	1861.	Paul Henrard	1893.
De Decker	1862.	Ch. Loomans	1894.
M.-N.-J. Leclercq . .	1863.	L. Vanderkindere . .	1895.
Gachard	1864.	A. Henne	1896.
Grandgagnage	1865.	le cte Goblet d'Alviella .	1897.
Faider	1866.	F. vander Haeghen . .	1898.
Roulez	1867.	A. Giron	1899.
le bon Kervyn de Lettenhove.	1868.	Ch. Mesdach de ter Kiele . .	1900.
Borgnet	1869.	P. Fredericq	1901.
Defacqz	1870.	G. Kurth	1902.
Haus	1871.	N.	1903.
De Decker	1872.	le chev. Éd. Descamps .	1904.
Thonissen	1873.	G. Monchamp	1905.
Chalon	1874.	P. Thomas	1906.
le bon Guillaume . . .	1875.	Ern. Discailles . . .	1907.
Ch. Faider	1876.	Ch. Duvivier	1908.
Alphonse Wauters . .	1877.	Aug. Beernaert . . .	1909.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Portaels	1878.
Navez	1847.	Le chev. de Burbure	1879.
Alvin	1848.	Gallait	1880.
F. Fétis	1849.	Balat	1881.
Baron	1850.	Siret	1882.
Navez	1851.	Éd. Fétis	1883.
F. Fétis	1852.	Slingeneyer	1884.
Roelandt	1853.	Pauli	1885.
Navez	1854.	Alvin	1886.
F. Fétis	1855.	Fraikin	1887.
De Keyser	1856.	Robert	1888.
Alvin	1857.	Gevaert	1889.
Gme Geefs	1858.	Schadde	1890.
F. Fétis	1859.	H. Hymans	1891.
Baron	1860.	Éd. Fétis	1892.
Suys	1861.	Samuel	1893.
Van Hasselt	1862.	J. Stallaert	1894.
Éd. Fétis	1863.	F.-A. Gevaert	1895.
De Keyser	1864.	Th. Radoux	1896.
Alvin	1865.	Th. Vinçotte	1897
De Busscher	1866.	Ch. Tardieu	1898.
Balat	1867.	J. Robie	1899.
F. Fétis	1868	Alfr. Cluysenaar	1900.
De Keyser	1869.	Éd. Fétis	1901.
Fraikin	1870.	H. Maquet	1902.
Gallait	1871.	G. Huberti	1903.
Éd. Fétis	1872.	Le comte J. de Lalaing	1904.
Alvin	1873.	F.-A. Gevaert	1905.
De Keyser	1874.	Max Rooses	1906.
Balat	1875.	J. Winders	1907.
Gevaert	1876.	Edgar Tinel	1908.
Alvin	1877.	H. Hymans	1909.

NOTICES BIOGRAPHIQUES



Imp. Ch. Wittmann

NOTICE

SUR

Émile LAURENT

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

né à Gouy lez-Piéton le 5 septembre 1861,
décédé à bord du steamer « Albertville » le 20 février 1904
au retour d'une mission scientifique au Congo.

« L'*Albertville* nous revient du Congo, précédé d'une
» triste nouvelle qui provoquera dans le monde scienti-
» fique et dans le monde agricole la plus douloureuse,
» la plus poignante émotion : le professeur Émile Lau-
» rent, de Gembloux, est mort en cours de route, avant
» l'escale de Sierra-Leone, enlevé par une fièvre perni-
» cieuse.

» Émile Laurent était reparti pour l'Afrique, pour la
» troisième fois, au mois de septembre dernier, plein de
» santé et de vigueur : et le voici qui disparaît à
» 42 ans...

» Il était né dans le Hainaut, à Gouy lez-Piéton, et
» possédait à un degré éminent les qualités wallonnes

» d'entrain au travail, la bonne humeur un peu nar-
» quoise, l'intelligence vive et primesautière. C'est grâce
» à cette intelligence si brillante, servie par une activité
» inlassable, qu'il avait su compléter son instruction
» première et qu'il était arrivé, jeune encore, à se
» créer l'une des premières situations scientifiques du
» pays.

» Ses études à l'École d'horticulture de Vilvorde
» l'avaient fait remarquer d'emblée, et, aussitôt termi-
» nées, lui avaient valu d'être nommé professeur à cet
» établissement. Loin de se laisser éblouir par un si
» rapide succès, il n'y avait vu qu'un moyen d'aborder
» désormais les études supérieures, et il s'inscrivit
» comme élève à l'Université de Bruxelles. Il fréquenta
» surtout assidûment, dès la fondation en 1884, le nou-
» veau laboratoire botanique et passa avec grande dis-
» tinction l'examen de docteur en sciences naturelles. Il
» travailla ensuite pendant quelque temps à l'Institut
» Pasteur, à Paris. Nommé bientôt chargé de cours, puis
» professeur à l'Institut agricole de Gembloux, il allait
» (on peut bien aujourd'hui révéler ce secret) être appelé
» à la direction de la Station agronomique de l'État,
» demeurée vacante depuis le décès de M. Petermann.
» Il n'aurait pas manqué de donner à cette institution
» scientifique une forte et salutaire impulsion et, dans
» cette place qu'il n'occupait pas encore, sa mort préma-
» turée laissera un vide irréparable, autant et plus peut-
» être que dans les fonctions qu'il remplissait déjà et où
» il avait pu faire sentir son action énergique.

» Sa réputation scientifique était depuis longtemps
» établie bien au delà de nos frontières. Correspondant

» de l'Académie royale de Belgique, il avait été élu l'an
» dernier correspondant de l'Institut de France.

» On ne saurait énumérer ici les travaux qui lui acquirent si promptement tant de renommée. Mais on peut rappeler, du moins, dans la longue série de ses publications remarquables à la fois par l'originalité et par l'esprit critique, ses expériences bactériologiques sur le « pain visqueux » et sa découverte du moyen d'empêcher cette maladie du pain de se produire; ses études, devenues classiques, sur la variabilité des champignons et des microbes; ses recherches sur la dispersion du gui, si pleines de promesses pour la lutte contre les végétaux parasites; son mémoire récent, fait en collaboration avec M. Émile Marchal et couronné par notre Académie, sur le problème capital de la formation des matières albuminoïdes chez les végétaux...

» Deux grands faits scientifiques ont surtout été établis par Laurent. Ses expériences, exécutées de concert avec le chimiste français Th. Schlœsing fils et qui demeureront des modèles de précision, ont, pour la première fois, apporté la preuve décisive que certains végétaux ont le pouvoir d'assimiler — de fixer comme on dit — l'azote gazeux de l'atmosphère : on conçoit l'importance d'une telle certitude, quand on songe aux centaines de millions que doit dépenser l'agriculture pour l'achat d'engrais azotés. Le second point, c'est la démonstration fournie par lui, des conditions précises dans lesquelles certains microbes inoffensifs deviennent dangereux pour les végétaux et de celles dans lesquelles ils perdent, au contraire, leur virulence : et

» l'on voit sans peine l'intérêt considérable que de telles » recherches présentent pour toutes les questions de » pathologie végétale et animale.

» A trois reprises, Laurent fut chargé de missions » scientifiques et agricoles par le Gouvernement du » Congo et il s'en acquitta d'une façon particulièrement » brillante. C'est à lui que nous devons les renseigne- » ments les plus précis et les conseils les plus judicieux » sur les ressources végétales et l'avenir agricole de ces » immenses territoires. C'est dans ce troisième voyage, » qu'il venait d'accomplir en se surmenant sans doute » par un travail excessif et quotidien, qu'il aura con- » tracté la maladie à laquelle il succombe...

» On ne saurait trop faire ressortir les mérites d'hom- » mes tels que lui.

» En notre temps de compromissions et de veulerie, » Émile Laurent laisse un admirable exemple de droi- » ture, de fidélité aux principes, d'énergie et d'effort » individuel.

» Ce fut un véritable savant, un patriote véritable. »

C'est en ces termes vibrants d'émotion que, le 25 février 1904, Léo Errera annonçait, dans l'un de nos journaux quotidiens, le décès de celui qui fut son disciple et son collaborateur. S'il n'avait été lui-même enlevé par une mort inopinée, nul doute que L. Errera n'eût tenu à écrire, dans cet annuaire, la notice biographique de son ami. Certes, il l'eût fait avec le talent et l'autorité dont il marquait toutes ses œuvres, notamment celle qu'il consacra à la mémoire de F. Crépin.

Je ne puis, quant à moi, que retracer la vie si courte et

cependant si bien remplie d'Émile Laurent, et me faire ici l'écho du concert d'éloges et d'unanimes regrets qui ont été exprimés dans les nombreux discours, articles nécrologiques et notices biographiques publiés depuis près de quatre ans (1). Personnellement, je n'ai pas eu l'occasion d'entretenir des relations suivies avec celui dont j'ai été chargé de remémorer le souvenir.

Parmi les publications auxquelles je viens de faire allusion, il en est une qui mérite d'être signalée tout spécialement : c'est la *Notice sur la vie et l'œuvre d'Émile Laurent*, rédigée par un de ses anciens élèves, M. Henri Gillot, ingénieur agricole et chimiste (dans l'*Ingénieur agricole de Gembloux*, 1904). C'est une œuvre complète, écrite avec émotion et vaillance, un véritable monument élevé par un disciple reconnaissant à la mémoire d'un maître vénéré.

(1) *La Gazette* (25 février 1904). — *L'Ingénieur agricole de Gembloux* (1904). — *Le Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique* (1904). — *La Revue de l'Université de Bruxelles* (1904). — *Le Mercure de Belgique* (1904). — *La Revue des cultures coloniales de Paris* (1904). — *Le Progrès agricole du Hainaut* (1904). — *Le Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'École d'horticulture de l'État à Vilvorde* (1904) — *Le Bulletin de l'Association des anciens elèves de l'École d'horticulture de Liége* (1904). — *Le Congo* (1904) — *La Tribune congolaise* (1904). — *La Belgique coloniale* (1904). — *Les Annales de Gembloux* (1905). — *La Mission Émile Laurent* (publication de l'État Indépendant du Congo) (1907). — *Le Compte rendu de la souscription Émile Laurent* (1907).

Emile-Ghislain Laurent naquit dans le Hainaut, à Gouy lez-Piéton, le 5 septembre 1861. Il fit ses études primaires à l'école communale de son village natal et ses études moyennes à Mons. Le 22 octobre 1877, à peine âgé de 16 ans, il entrait à l'École d'horticulture de Vilvorde où il obtint son diplôme de sortie avec la plus grande distinction, le 2 septembre 1880. Il resta attaché à l'établissement de Vilvorde durant douze ans : d'abord comme chef de culture pendant deux années, puis en qualité de professeur de botanique à partir du 16 octobre 1882.

Encouragé par le président du Conseil de surveillance de l'Ecole, feu Henri Doucet, le jeune professeur se décida à poursuivre ses études à l'Université de Bruxelles Il s'y fit inscrire, en 1883, pour suivre les cours de la candidature en sciences naturelles. L'un des premiers, il fut admis au « Laboratoire d'anatomie et de physiologie végétales » que venait de fonder le professeur Léo Errera. Le 6 août 1888, Émile Laurent subissait avec grande distinction l'examen de docteur en sciences. Le 1er octobre suivant, il était proclamé premier au Concours universitaire de sciences botaniques.

Par la suite, il se rendit à diverses reprises à Paris pour entreprendre des recherches à l'Institut Pasteur et au Laboratoire de chimie biologique de la Sorbonne. C'est de cette époque que datent ses plus importants travaux de physiologie végétale exécutés en collaboration avec un éminent chimiste français, M. Th. Schlœsing fils.

Tant de labeurs et de persévérance furent heureusement couronnés de succès. La chaire de sciences naturelles étant devenue vacante à l'Institut agricole de

Gembloux, Émile Laurent fut chargé, le 9 janvier 1891, d'y faire le cours de botanique. Toutefois, ce ne fut qu'en décembre 1892 qu'il quitta Vilvorde, après avoir été nommé agrégé à Gembloux. Sa nomination définitive de professeur date du 30 décembre 1894.

Durant les treize années de son professorat à l'Institut agricole, Émile Laurent ne cessa de témoigner de la plus grande activité. Il eut d'abord à améliorer le jardin botanique et les serres; à créer un laboratoire de microscopie et de physiologie végétale. Bientôt il put reprendre ses chères études et y associer ses meilleurs élèves dont il fit des collaborateurs zélés et instruits.

Il fut également amené à s'occuper de botanique coloniale. Chargé par le Gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo d'explorer la région du Mayombe, il parcourut tout le Bas-Congo en 1893. Deux ans plus tard, il fit un voyage circulaire dans le Haut-Congo. Enfin, en 1903, il reçut la mission d'inspecter les cultures nouvellement établies et le Jardin botanique d'Eala (Équateur).

Au retour de ce troisième voyage, il fut brusquement pris d'un très fort accès de fièvre et mourut, le 20 février 1904, en vue de Sierra-Leone. M. le gouverneur général Fuchs, qui rentrait en Europe par l'*Albertville*, retraça en quelques mots la carrière sitôt brisée d'Émile Laurent, dont il avait pu apprécier l'activité et le savoir; puis, le corps enveloppé du drapeau national fut confié aux flots.

C'est avec stupeur qu'on apprit en Belgique cette triste nouvelle. Les amis d'Émile Laurent ne furent pas seuls à déplorer sa fin cruelle : tous ceux qui s'intéressent aux questions scientifiques ou qui s'occupent des problèmes

sociaux sentirent que la Science et la Patrie venaient de faire une perte douloureuse.

Les regrets des élèves d'Émile Laurent et de ses collègues se manifestèrent principalement en trois circonstances mémorables.

Une touchante cérémonie eut lieu à l'Institut botanique de Bruxelles, le 24 avril 1904 : des inscriptions commémoratives y furent placées pour rappeler le souvenir de François Crépin, directeur du Jardin botanique de l'État, d'Alfred Dewevre, Georges Clautriau et Émile Laurent. trois des plus distingués parmi les anciens élèves qui fréquentèrent le « Laboratoire d'anatomie et de physiologie végétales ». Léo Errera, M. le Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, M. Vauthier recteur de l'Université de Bruxelles, M. Th. Durand, directeur du Jardin botanique de l'État, et M. C. Hubert, directeur de l'Institut agricole de Gembloux, prirent successivement la parole. La mort, toute récente alors, d'Émile Laurent donna à cette réunion un caractère émouvant que n'oublieront jamais ceux qui y prirent part.

La Société générale des Etudiants de l'Institut agricole de l'État avait pris l'initiative d'organiser une manifestation en vue d'honorer la mémoire du regretté professeur et de perpétuer son souvenir parmi les générations futures des élèves de Gembloux. Un médaillon placé dans le laboratoire illustré par les travaux du maitre fut inauguré, le 7 mai 1905, en présence des autorités, des délégués de l'Institut de France, de l'Institut Pasteur, de la Société française d'horticulture de Londres et de l'Académie royale de Belgique; le corps

professoral, un grand nombre de notabilités, d'anciens élèves et d'étudiants assistaient à cette cérémonie. Des discours furent prononcés par M. Hubert, directeur de l'Institut agricole; M. Kufferath, président du Comité d'initiative; M. Th. Schlœsing fils, membre de l'Institut de France; M. E. Boullanger, de l'Institut Pasteur de Lille; M. C. Malaise, délégué de l'Académie royale de Belgique; Léo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles, et M. Braffort, directeur général de l'Agriculture.

Une souscription, enfin, fut ouverte le 1er novembre 1905, en vue de réunir les fonds destinés à créer un prix académique à la mémoire du grand patriote et du savant dont la perte est si vivement ressentie par tous. Grâce à la générosité du Gouvernement de l'État Indépendant du Congo, et au concours empressé d'une foule d'admirateurs d'Émile Laurent, tant à l'étranger que dans notre pays, une somme de 15.000 francs fut réunie en peu de temps, remise à l'Académie royale des sciences de Belgique et acceptée par arrêté royal en date du 8 avril 1907. Le règlement, approuvé par le même arrêté, porte qu'un prix biennal de 900 francs sera décerné alternativement :

1° A l'auteur belge ou aux auteurs belges du meilleur travail relatif à l'étude de la flore ou des productions végétales de l'État Indépendant du Congo, y compris les travaux d'anatomie et de physiologie des plantes congolaises;

2° A l'auteur belge ou aux auteurs belges du meilleur travail relatif à la botanique, y compris ses applications agricoles et horticoles (à l'exclusion des travaux visés par le 1°).

En même temps qu'ils glorifiaient le savant dont la réputation s'étend bien au delà de nos frontières, les amis d'Émile Laurent n'ont pas manqué d'honorer le professeur et de reconnaître les qualités de l'homme privé. Dans le discours qu'il prononça dans la cérémonie du 22 avril 1904, M. C. Hubert, directeur de l'Institut agricole de l'État, s'exprime ainsi :

« Laurent fut un professeur d'élite ; nul mieux que lui » ne sut exposer, avec une clarté merveilleuse, les » questions les plus ardues et les plus difficiles de la » science.

» Quand il avait parlé, les élèves avaient compris et » ses magistrales leçons restaient gravées dans leur » esprit.

» Il apportait dans son enseignement la fougue un » peu impérieuse de son caractère, il y mettait toute » l'ardeur de ses convictions scientifiques qu'il faisait » partager à ses auditeurs ; aussi était-il l'objet d'une » véritable admiration de ses élèves. Quand, en 1891, » Laurent fut appelé à la chaire de botanique de l'Insti- » tut agricole, il restait beaucoup à faire ; aussi se voua- » t-il à la tâche qui lui était dévolue, avec l'énergie et la » ténacité qu'il apportait en toutes choses.

» En moins d'une année, la transformation était com- » plète, son laboratoire était créé et largement outillé, » les exercices pratiques, qu'il portait si haut, prenaient » la place qui leur est légitimement due dans la forma- » tion des élèves ; le cours tout entier était à la hauteur » des meilleurs de l'enseignement supérieur des sciences » botaniques. »

Les anciens élèves de Gembloux ne sont pas moins explicites.

M. Kufferath s'est fait leur interprète en ces termes :

« Émile Laurent était populaire dans le monde estu-
» diantin; il considérait les étudiants comme des hommes
» et non comme des collégiens. Il était de cette école de
» professeurs qui aiment à s'entretenir avec leurs disci-
» ples à les faire penser et raisonner. Il s'attachait à
» développer chez eux l'âme et les idées qui font des
» hommes...

» Toujours en mouvement, parlant d'abondance, fai-
» sant expériences sur expériences, il forçait l'attention
» de ses auditeurs. Nous entretenait-il d'une fleur, d'une
» plante, craignant de ne pas frapper suffisamment notre
» esprit, il ne se bornait pas à la décrire, il nous la
» présentait, il l'analysait, la disséquait devant nos yeux.
» Ses cours n'étaient qu'une suite de démonstrations.
» C'est ce qui en faisait l'intérêt, l'attraction et la vie...

» Laurent était un Wallon d'âme et de cœur, surtout
» Wallon par l'énergie de son caractère et la vivacité de
» son esprit. Il se flattait d'être avant tout un grand
» patriote. Toujours occupé, se dépensant sans compter,
» il laissa dans les divers milieux qu'il traversa une
» impression vivace. A l'Institut Pasteur de Paris, il
» passait pour un méridional, tellement il mettait d'ar-
» deur au travail et de fougue dans la défense de ses
» idées.

» La vie de notre regretté maître est un bel exemple.
» Elle nous montre ce que peut le travail secondé par
» une volonté tenace et le désir d'arriver. Se proposer

» un but élevé, l'atteindre à force de labeur, de persé-
» vérance, tel est l'enseignement que Laurent nous a
» donné par sa vie. »

M. H. Gillot, à son tour, s'est exprimé ainsi :

« Orateur et initiateur par tempérament, il s'efforçait
» surtout de convaincre, de frapper l'esprit de ses audi-
» teurs. La forme chez lui ne le cédait en rien au fond,
» et tout en ayant de l'éloquence naturelle, il avait l'hor-
» reur des grands mots. Respectueux de son auditoire,
» laissant bien rarement se glisser une incorrection
» dans ses paroles, Laurent savait donner à ses cours un
» certain caractère de gravité. Pour lui le rôle de l'in-
» tuition et de l'expérimentation devait être prépondé-
» rant dans l'enseignement des sciences naturelles.
» Jamais il ne décrivait les caractères d'une plante sans
» la montrer, jamais il ne parlait d'une expérience de
» physiologie végétale sans la réaliser sous les yeux des
» élèves, soit au cours, soit au laboratoire...

» Laurent encourageait surtout chez ses élèves les
» recherches personnelles. Son laboratoire était ouvert
» à qui voulait travailler et il laissait la plus large part à
» l'initiative individuelle, quitte, bien entendu, à inter-
» venir quand il voyait que l'on s'engageait dans une
» voie sans issue...

» Sa bonne humeur était proverbiale, et aussi son
» entrain. Il était heureux de vivre, plein d'enthousiasme,
» et d'un commerce on ne peut plus agréable.

» Je sais bien que ceux qui ne connaissent Laurent
» que superficiellement, et qui n'ont eu avec lui que des
» relations peu suivies, le considèrent volontiers comme

» un homme cassant, doué d'un tempérament impé-
» rieux, absolu, indomptable. Mais ceux qui ont eu le
» bonheur de vivre dans son intimité savent bien que
» cette rudesse était bien plus apparente que réelle.

» Sans doute, Laurent avait son franc parler partout et
» ne se serait laissé imposer silence par personne, mais
» sous des dehors rudes en apparence, il cachait une
» grande noblesse de sentiments. »

Distinctions honorifiques.

Lauréat de l'un des concours organisés par la Société royale de botanique de Belgique, en 1887, à l'occasion du XXVe anniversaire de sa fondation, Émile Laurent reçut une médaille d'or pour son mémoire sur la formation de l'amidon par les plantes aux dépens de solutions organiques.

Le 6 juin 1891, la Société centrale d'agriculture de France lui décerna une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serre, pour ses recherches sur la fixation de l'azote par les Légumineuses.

En 1903, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique couronna un mémoire intitulé : *Recherches sur la synthèse des substances albuminoïdes par les végétaux*, exécutées par Émile Laurent, en collaboration avec M. Ém. Marchal, son assistant, qui est aujourd'hui son successeur.

Dès 1900, Émile Laurent avait été nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Deux années plus tard, il était élu correspondant de

l'Institut de France, dans la section d'Économie rurale de l'Académie des sciences.

Émile Laurent était chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Couronne du Congo.

Analyse des principaux travaux.

Botaniste, chimiste et bactériologiste, Émile Laurent fut à même de diriger ses recherches dans de multiples directions : physiologie végétale, chimie biologique, bactériologie, pathologie végétale, agronomie, questions coloniales. Il est difficile de soumettre ses travaux à un classement rigoureux parce qu'ils touchent souvent à plusieurs de ces domaines.

Je renoncerai donc à toute tentative de groupement méthodique pour suivre l'ordre des publications, sauf à rapprocher autant que possible celles qui traitent d'un même sujet.

Premiers travaux.

C'est à la Société royale de botanique de Belgique que Émile Laurent présenta son premier travail en novembre 1883 (**13**) (1). Il y signalait la présence, aux environs de Vilvorde, du *Peronospora viticola*, champignon parasite originaire d'Amérique, qui avait fait son appari-

(1) Les numéros indiqués entre parenthèses correspondent à ceux de la liste bibliographique qui termine cette notice.

tion dans les vignobles du sud de la France quatre ans auparavant.

Quelques mois plus tard (**14**), il s'occupa d'un autre ennemi de la vigne, le *Coniocybe pallida*, qui s'attaque aux racines de cette plante.

Par des recherches sur les variations de la turgescence, de l'extensibilité des membranes et de la nutrition du *Phycomyces nitens* (**2**), Émile Laurent chercha à expliquer les diverses particularités que présente la croissance de cette Mucorinée.

Fermentation panaire.

Dans un autre travail, il porta son attention sur une bactérie qui existe dans le levain et à laquelle il donna le nom de *Bacillus panificans* (**3**). Il en fit des cultures selon la méthode de Koch, précisa ses caractères et étudia ses propriétés physiologiques.

Ce microorganisme vit naturellement à la surface des épis de nos céréales dans les champs ; il existe dans la farine et se développe normalement dans la pâte qu'il fait lever en y dégageant du gaz carbonique; il se retrouve avec toute sa vitalité à l'intérieur du pain cuit; il semble contribuer à la digestion intestinale; il passe enfin dans les selles. Dans certaines circonstances, le *Bacillus panificans* s'attaque à l'amidon cuit : il transforme alors la mie du pain en une masse visqueuse, qui répand une odeur putride. Telle serait la cause d'une maladie du pain connue sous le nom de pain visqueux ou pain qui file.

Émile Laurent montra que, pour éviter ce grave inconvénient, il suffit d'aciduler la pâte au moyen d'une très petite quantité de vinaigre.

Microbes du sol.

Liebig fut le premier à affirmer que la nourriture de nos plantes cultivées est essentiellement minérale; que, par conséquent, les débris organiques qui se trouvent dans le sol doivent être réduits en composés plus simples, inorganiques, avant d'être utilisés par la plante verte. Plus tard il fut démontré que sous l'action de certains microorganismes du sol, désignés par le terme un peu général de *Micrococcus nitrificans*, il se produit des nitrates dans les sols riches en débris d'origine organique.

Émile Laurent (**4**) essaya de réaliser la culture de plantes vertes dans un sol contenant des substances organiques mais privé de bactéries. Des cultures de Sarrasin (***Fagopyrum***), faites au moyen de graines stérilisées à la surface, ont été réparties en quatre séries: 1° dans du terreau naturel; 2° dans du terreau stérilisé, puis inoculé avec des bactéries du sol; 3° dans du terreau stérilisé; 4° dans du terreau stérilisé, avec addition d'engrais chimiques.

Au point de vue du nombre de feuilles, de fleurs et de fruits, la troisième série fut très inférieure aux autres. La première et la deuxième séries furent assez semblables; la quatrième resta un peu en arrière.

Ces résultats prouvent l'utilité des microbes du sol pour la croissance des végétaux supérieur.

Polymorphisme des champignons.

Les Moisissures appartiennent presque toutes au groupe des Hyphomycètes ou Mucédinées : ce sont des champignons filamenteux, d'une organisation peu compliquée, se modifiant notablement sous l'influence des conditions extérieures, en un mot polymorphes. En cultivant (**29**) un de ces organismes, tantôt dans des milieux solides, tantôt dans des liquides nutritifs, en faisant varier la température et l'éclairage, Émile Laurent a reconnu que le *Cladosporium herbarum* peut se présenter sous sept états végétatifs différents : *Cladosporium*, *Penicillum*, *Dematium* avec ou sans cellules bourgeonnantes, levure blanche, levure rose, *Fumago*. Quant à l'état parfait (vraisemblablement ascosporé), l'auteur n'a pu le rencontrer.

Un polymorphisme analogue, quoique moins étendu, a été observé par Émile Laurent (**47**) chez le microorganisme qui provoque la maladie des enfants connue sous le nom de muguet, microorganisme qui a été rangé successivement dans les genres *Oïdium* et *Saccharomyces*. Émile Laurent fit voir les relations de ce microbe avec l'hyphomycète dont il vient d'être question et pour cette raison il proposa de le nommer *Dematium albicans*.

Les variations dont nous venons de parler sont d'ordre morphologique. Dans une étude sur le Bacille rouge de Kiel (**33**), des variations d'ordre physiologique furent mises en évidence. Dans les conditions normales, cette bactérie est chromogène, c'est-à-dire qu'elle sécrète une

matière colorante qui, dans l'espèce dont il s'agit, est rouge vif. Des cultures faites à une température trop élevée, d'autres privées d'oxygène, sont restées complètement incolores; mais la fonction chromogène réapparaissait à la génération suivante. Par contre, une insolation de trois heures a suffi pour modifier la physiologie du Bacille de Kiel au point d'en faire une race décolorée des plus stables, capable de produire indéfiniment des individus sans couleur.

Production d'amidon.

A l'occasion du 25me anniversaire de sa fondation, la Société royale de botanique de Belgique avait mis au concours diverses questions, notamment celle proposée par Léo Errera sur l'amylogenèse aux dépens de solutions de substances organiques. Un mémoire présenté en réponse à cette question par Émile Laurent fut couronné en séance solennelle le 14 avril 1887 (**15**). Voici un aperçu de ce travail.

Des tiges de Pomme de terre, étiolées et dépourvues d'amidon, étaient plongées par leur base dans une solution nourricière stérilisée et placées dans un endroit obscur. Une centaine de substances organiques solubles ont été essayées : des résultats positifs furent obtenus avec sept d'entre elles seulement : la glycérine, la dextrose, la levulose, la galactose, la saccharose, la lactose et la maltose. Ces substances permettent aux tiges de Pomme de terre de fabriquer des grains d'amidon. Avec la saccharose, il y a même formation de petits tubercules dans l'aisselle des feuilles.

Quelques expériences analogues ont été faites à la lumière, dans une atmosphère privée de gaz carbonique. Elles ne sont pas assez nombreuses pour qu'on puisse en tirer des résultats probants.

Zymases et bactéries.

La théorie des microzymas de Béchamp attribuait à la présence d'organismes microscopiques autonomes un rôle prépondérant dans les réactions diverses qui se passent chez les êtres vivants. Se conformant à cette théorie, V. Marcano soutint que pour digérer leurs réserves alimentaires, au moment de la germination, les plantes ne peuvent se passer du concours de micro-organismes supposés existant dans les cellules végétales. G. Wigand affirma même que les ferments qui, comme la diastase, interviennent dans la vie des plantes sont des produits de l'activité des Bactéries. En limitant ainsi aux êtres microscopiques la faculté de produire des ferments solubles, on cherchait à établir une différence profonde entre les végétaux supérieurs et les végétaux inférieurs, et cela au moment où l'unité des phénomènes physiologiques s'imposait de plus en plus dans la science.

L'erreur de cette théorie fut établie par la constatation du fait que les cellules de tous les végétaux jouissent de la propriété de produire des ferments et aussi par la démonstration de l'absence de bactéries dans les tissus des plantes supérieures vivantes. Émile Laurent contribua à établir cette dernière démonstration (1).

Des graines, des tubercules et des bulbes, dont la surface avait été stérilisée avec le plus grand soin, ont été placés dans un milieu stérilisé, convenable à leur développement. L'observation microscopique la plus minutieuse exécutée par la suite ne put montrer l'existence de bactéries dans les tissus vivants. Ces constatations négatives furent complétées par les procédés de Pasteur et de Koch. Des fragments de graines, de tubercules, de tiges, de racines, etc., ont été introduits dans des milieux de culture convenablement stérilisés. Dans les premiers essais, l'auteur observait fréquemment des bactéries et des moisissures dans les tubes en expérience, mais c'était par défaut de précautions, comme le démontrent les séries suivantes réalisées graduellement avec une perfection plus grande.

La conclusion de ces recherches est que les tissus végétaux à l'état normal ne contiennent pas d'organismes étrangers et que la production de la diastase et des autres ferments solubles est bien un phénomène propre au protoplasme des végétaux supérieurs, comme à celui des microorganismes.

A deux reprises, Émile Laurent revint sur cette question (**5** et **18**). Ajoutons que ses conclusions ont été confirmées par plusieurs biologistes, notamment par M. Fernbach, qui fit au laboratoire de M. Duclaux des recherches extrêmement étendues et soigneuses.

Charbon des céréales.

Par le fait de ses études premières, M. Émile Laurent

resta toute sa vie en relations avec des praticiens. Il eut ainsi l'occasion de constater que l'observation séculaire a appris aux agriculteurs une foule de notions que les hommes d'étude sont souvent enclins à contester, sous prétexte qu'elles sont empiriques. En plus d'une circonstance, il put même trouver l'explication scientifique des procédés en usage dans les cultures.

Dans quelques régions du Hainaut, on admet qu'un soleil ardent, au moment des semailles, diminue les chances d'infection charbonneuse pour les céréales. L'ayant appris, le professeur de botanique de Vilvorde voulut vérifier si l'action solaire est capable de faire périr les spores de l'*Ustilago Carbo*, comme elle amène la mort d'un certain nombre de bactéries (**17**). C'est, d'ailleurs, une idée fort ancienne que la lumière est un facteur important de l'hygiène.

L'expérience vérifia les prévisions d'Émile Laurent concernant la faculté germinative des spores de l'*Ustilago Carbo* : soumises pendant huit heures à l'action des rayons solaires, elles devinrent incapables de se développer.

Nutrition des levures.

Parmi les microorganismes, il en est plusieurs qui se prêtent admirablement à des expériences sur les phénomènes de la nutrition. Le *Saccharomyces cerevisiæ*, ou levure de bière, est l'un de ceux qui donnent les meilleurs résultats par suite de la facilité avec laquelle on peut en faire des cultures pures. Cette circonstance suggéra à Émile Laurent l'idée de soumettre ce microbe à

une étude parallèle à celle qu'il avait faite sur la pomme de terre Il cultiva donc la levure dans un grand nombre de solutions organiques (**16**). Une cinquantaine d'entre elles furent assimilées, les unes avec production, les autres sans production de glycogène. Il est à noter qu'aucune de ces substances reconnues nutritives pour la levure de bière n'est fermentescible en dehors des sucres déjà connus.

La production du glycogène dans les Champignons est entièrement comparable à celle de l'amidon chez les plantes vertes, mais elle est réalisée aux dépens d'un bien plus grand nombre de substances, ce qui est une conséquence de la simplicité de structure et de fonctions chez les êtres inférieurs

Émile Laurent revint à plusieurs reprises sur les propriétés physiologiques des Levures. Le *Saccharomyces glutinis* est chromogène à la façon du *Micrococcus prodigiosus* (**21**). D'autres variétés jaunes ont un mode de végétation qui rappelle le *Dematium pullulans*. Dans la pensée de l'auteur, il s'agirait de variétés héréditaires, c'est-à-dire transmissibles en cultures successives et non d'une de ces variations éphémères que l'on peut provoquer par un changement dans les conditions d'existence.

Dans un autre travail (**30**), il chercha, par diverses méthodes, à doser la quantité de glycogène formé et trouva que l'accumulation de cette réserve hydrocarbonée dans la levure est plus forte que chez les Champignons, les Myxomycètes et les animaux.

S'occupant ensuite de la nutrition azotée de la levure (**31**), il reconnut que les sels ammoniacaux lui convien-

nent mieux que les nitrates; c'est le contraire pour la plupart des plantes supérieures.

Un mémoire présenté à la Société belge de microscopie (**49**) réunit et coordonne toutes les recherches précédentes; il se termine par un résumé qui indique nettement les points acquis.

Réduction des nitrates.

On sait que, sous l'influence des bactéries contenues dans le sol, les substances organiques azotées sont transformées en acide nitrique qui, en se neutralisant au contact d'une base, donne naissance à du nitrate; un certain degré d'humidité, une température comprise entre 5° et 55° et surtout le libre accès de l'oxygène de l'air sont indispensables. Un phénomène bien différent s'accomplit lorsque, dans un terrain contenant des nitrates en dissolution, les bactéries sont privées d'air. Il y a alors dénitrification, c'est-à-dire réduction des nitrates en nitrites, en oxyde d'azote et même en azote libre.

Émile Laurent s'est efforcé de démontrer que la réduction des nitrates n'est pas l'apanage exclusif des Bactéries, mais qu'elle peut également se produire chez les plantes supérieures, dans l'intérieur des tissus vivants soustraits au libre accès de l'oxygène (**8** et **32**). Il expérimenta d'abord au moyen de graines de germination. De minutieuses précautions sont nécessaires pour se mettre à l'abri des causes d'erreur qui peuvent résulter de la présence de bactéries dans les cultures. Dès que les

plantules sont suffisamment développées, elles sont maintenues immergées dans une solution de nitrate pendant plusieurs heures. Le réactif de Griess permet alors de déceler la présence de nitrite par la coloration rouge du liquide soumis à l'essai. Par contre, les graines en repos sont sans action réductrice sur la solution de nitrate

Une autre série d'expériences a prouvé que la réduction du nitrate ne se produit pas lorsque l'oxygène se renouvelle aisément autour des plantules.

Divers tubercules, des portions de tiges, de pétioles, de fruits non mûrs, etc., ont fait l'objet de recherches analogues aux précédentes, tantôt à l'abri de l'air, tantôt au contact de l'air. Les résultats sont comparables à ceux obtenus précédemment.

Toutefois, il existe une différence entre les graines en germination et les tubercules au point de vue du pouvoir réducteur des nitrates; les graines perdent ce pouvoir presque entièrement sous l'action des substances paralysantes ou toxiques, tandis que dans les tubercules, surtout ceux de la pomme de terre, la propriété réductrice est beaucoup augmentée par ces agents. L'auteur croit pouvoir en conclure qu'il existe des substances capables de réduire les nitrates en nitrites, même après la mort des cellules.

Des expériences furent faites aussi au moyen d'Algues, de Champignons et surtout au moyen de la levure de bière (**7**). Chez celle-ci, le pouvoir réducteur, vis-à-vis des nitrates, n'est pas très actif. On parvient, cependant, à le mettre en évidence lorsqu'on cultive la levure dans des mélanges minéraux additionnés de nitrate et d'une petite quantité de sucre. Dans des liquides riches en

sucre fermentescible, au contraire, il n'y a pas de réduction de nitrates : la levure emprunte si facilement de l'oxygène au sucre, qu'elle peut se dispenser de l'extraire du nitrate aussi longtemps qu'elle a du sucre à sa disposition.

Émile Laurent conclut de ces recherches que la réduction des nitrates en nitrites peut être réalisée par les plantes supérieures, les Algues et les Champignons, aussi bien que par les Bactéries; que cette réduction est, comme la fermentation alcoolique, une conséquence de la vie qui se continue dans un milieu privé d'oxygène libre.

Une autre série d'expériences conduisit Émile Laurent à admettre que la réduction des nitrates peut aussi se faire sous l'influence exclusive de la radiation solaire (**9**). Des solutions de nitrate de potassium, de sodium et de calcium, exposées à une radiation même peu intense, ne tardent pas à présenter la réaction des nitrites. Il se dégage, en même temps, un peu d'oxygène. Le phénomène s'accomplit dans le vide comme dans l'air. Même à l'état solide, les nitrates sont réduits, il est vrai, en proportion minime.

Tout en reconnaissant la parfaite exactitude des faits signalés par Émile Laurent, l'éminent chimiste Jean Stas contesta la légitimité des conclusions que l'auteur avait cru pouvoir en tirer. Émile Laurent répondit à ces critiques par une deuxième note sur la réduction des nitrates par la lumière solaire. Toutefois, il semble que la question soit restée en litige, surtout en ce qui concerne la réduction par les plantes supérieures.

Assimilation de l'azote.

L'assimilation de l'azote par les plantes est un des problèmes les plus ardus de la physiologie végétale; c'est aussi l'un des plus importants au point de vue économique et social, vu le prix élevé des aliments azotés qui sont, comme on sait, si nécessaires à notre organisme.

Parmi les travaux d'Émile Laurent qui eurent le plus de retentissement, il faut citer ses recherches sur la fixation de l'azote libre par les Légumineuses (**6**, **37**, **38**, **41**) et celles sur la fixation de l'azote par certaines Algues inférieures (**34**, **35**). Des expériences délicates et précises furent, à cette occasion, réalisées par Émile Laurent en collaboration avec un savant chimiste français, M. Th. Schlœsing fils.

La synthèse des substances albuminoïdes chez les végétaux est une autre face de la question de l'assimilation de l'azote. Elle fut abordée par Émile Laurent avec la collaboration de MM. Émile Marchal et E. Carpiaux (**10**); elle devint ensuite le sujet d'un mémoire de Émile Laurent et Émile Marchal, qui fut couronné par l'Académie en 1903 (**11**).

Les recherches dont j'aurais à rendre compte ici sont du domaine de la Chimie biologique. Il me sera, sans doute, permis de recourir à l'aide d'une personne plus compétente que moi en cette matière. M. Henri Gillot a bien voulu m'autoriser à extraire de sa *Notice sur la vie et l'œuvre d'Émile Laurent* le passage suivant (1).

(1) C'est pour moi un devoir et un plaisir d'exprimer à M. H. Gillot mes remerciements pour l'aimable accueil qu'il fit à ma demande.

« C'est la question de l'assimilation de l'azote libre par
» les légumineuses qui attira tout d'abord l'attention de
» Laurent.

» Si l'observation du rôle améliorant des légumineuses
» est deux fois séculaire, il n'en est pas de même des
» tentatives d'explication rationnelle qui sont de date
» beaucoup plus récente. Et bien des opinions diverses
» s'étaient produites à ce sujet avant que quelques
» savants, vers le milieu du siècle dernier, se furent cru
» autorisés à admettre une assimilation de l'azote atmo-
» sphérique. Quant à l'idée qu'ils s'étaient faite du méca-
» nisme même de cette assimilation, il faut bien avouer
» qu'elle manquait de netteté.

» Ce n'est qu'en 1886, au Congrès des naturalistes
» allemands tenu à Wiesbaden, que Hellriegel et Wil-
» farth définirent avec rigueur le rôle des nodosités
» dans l'assimilation de l'azote par les légumineuses.

» Ils montrèrent, en effet, que dans un sol stérile,
» auquel on n'ajoute pas de nitrate, toutes les plantes,
» aussi bien les légumineuses que les autres, souffrent
» et s'arrêtent dans leur développement; mais les légu-
» mineuses redeviennent bien vite florissantes si on
» ajoute au sol de la délayure de terre. On voit appa-
» raître alors des nodosités sur les racines et l'accrois-
» sement de développement de la plante est corrélatif
» d'un gain notable d'azote

» A partir de ce moment, on peut dire que la question
» de l'étude des nodosités continua à passionner vive-
» ment les physiologistes. Les travaux nombreux
» publiés sur ce sujet se succédèrent à intervalles rap-
» prochés.

» Mais il faut bien retenir, afin de rendre à chacun ce » qui lui appartient, et malgré les nombreuses réclama- » tions de priorité qui se sont produites à cet égard, que » l'idée même de l'intervention d'un microbe dans la » formation des nodosités appartient à Woronin, qui l'a » formulée en 1866.

» Quant à la définition nette du rôle physiologique des » nodosités, du rapport qui unit chez les légumineuses » la fonction de nutrition à la présence d'organismes » microscopiques, c'est à Hellriegel et à Wilfarth que » nous la devons.

» Et cependant, malgré l'apparition de tant de tra- » vaux, que d'obscurités encore sur la nature et sur le » rôle du microbe des légumineuses ! Que de contradic- » tions dans toutes ces recherches ayant trait à l'étude » des propriétés morphologiques et physiologiques de » ces bactéroïdes dont on avait constaté la présence dans » les nodosités !

» Il manquait encore en somme une bonne étude sur » la morphologie et le mode de fonctionnement du mi- » crobe des légumineuses. Ce fut Laurent qui l'entreprit.

» En s'entourant de tous les soins nécessaires pour » assurer la pureté de ses cultures, Laurent fit du » microbe des nodosités, de ce *Rhizobium legumino-* » *sarum*, comme l'avait appelé Frank, une étude appro- » fondie.

» Son premier soin fut d'étudier les caractères capa- » bles de nous fixer sur la nature même du microbe. » Dans quelle catégorie devait-on le faire rentrer ? » Était-ce une bactérie ? Ou une forme levure ? Ou une » Chytridiacée ? Ou bien avait-on affaire à un organisme

» qui ne pouvait trouver place dans la classification » adoptée?

» L'idée de considérer le microbe des nodosités » comme une bactérie s'était imposée tout d'abord à » l'esprit des premiers naturalistes qui observèrent les » bactéroïdes. Et cependant, rien n'était moins exact que » d'agir ainsi.

» Car, ainsi que Laurent le fit remarquer, le *Rhizo-* » *bium leguminosarum* se distingue des bactéries par » cette circonstance éminemment digne d'attention qu'il » se reproduit par bourgeonnement et que l'on observe » la présence chez lui d'une membrane cellulaire. Ces » deux caractères s'opposent donc à un tel rapproche- » ment. Ils sont plutôt de nature à lui assurer une » certaine parenté avec les champignons inférieurs du » groupe des levures et des formes levures. Et ce n'était » cependant pas une levure non plus.

» Alors, dans quel groupe ranger le *Rhizobium?*

» Laurent demeura perplexe jusqu'au moment où il » observa une grande analogie entre le *Rhizobium legu-* » *minosarum* et un organisme décrit et étudié avec grand » soin par M. Metchnikoff : le *Pasteuria ramosa*. Et de » cette comparaison entre les caractères du *Rhizobium* et » ceux du *Pasteuria* est née dans l'esprit de Laurent la » conviction que ces deux organismes devaient appar- » tenir à un seul et même groupe, intermédiaire entre » les bactéries authentiques et les champignons filamen- » teux les plus inférieurs (Ustilaginées, Hyphomycètes et » levures).

» Cette famille nouvelle, il proposa de la désigner » sous le nom de *Pasteuriacées*.

» En agissant ainsi, il n'obéit pas seulement aux lois » de la nomenclature botanique, il honorait encore le » nom de l'illustre savant qui a consacré toute sa vie au » progrès de la science française.

» Laurent, qui venait ainsi de lui assigner une place » dans la nomenclature botanique, fit encore du *Rhizo-* » *bium leguminosarum* une étude très soignée au point » de vue physiologique.

» Il imagina une série d'expériences qui lui mon- » trèrent d'une façon certaine que la production des » bactéroïdes dépend de l'aération du milieu qui » entoure les tubercules. En un mot, la plante n'est » florissante que si les nodosités ont le libre accès de » l'air.

» Il tenta, avec succès d'ailleurs, la culture du *Rhizo-* » *bium* dans un milieu purement minéral avec ou sans » azote ; et simultanément avec Prazmowski, il observa » que le microbe des légumineuses peut végéter dans un » milieu privé d'azote.

» Le liquide nutritif dont il se servit pour réaliser ces » expériences était constitué par une solution aqueuse » de phosphate de potasse à 1 ‰ et de sulfate de ma- » gnésie à 0.1 ‰, à laquelle on ajoutait un hydrate de » carbone (saccharose, lactose, maltose, dextrose, man- » nite ou glycérine).

» Laurent étudia expérimentalement ce qui arrive » lorsque, sans rien changer aux autres conditions de » l'essai, on cultive le *Rhizobium* à des profondeurs » différentes dans les liquides de culture.

» En solution minérale, il observa que le développe- » ment du microbe au fond des vases ne se fait plus

» quand l'épaisseur de la couche liquide est supérieure
» à 5 millimètres. Dans des bouillons de pois ou de
» lupin, au contraire, le manque d'air se fait moins
» sentir et l'on obtient aussi des dépôts assez abondants
» sous des couches liquides de 3 à 4 centimètres
» d'épaisseur; ce qui montre bien que la présence de
» l'air est surtout nécessaire dans les mélanges privés
» d'azote combiné.

» On est donc ainsi porté à croire que l'air n'est pas
» seulement nécessaire comme source d'oxygène, mais
» encore comme source d'azote dans les milieux où cet
» élément fait défaut.

» Des essais ultérieurs confirmèrent la justesse de
» cette prévision.

» Le microbe des légumineuses se révélait ainsi comme
» un organisme qui, dans les milieux privés de combi-
» naisons azotées, exige le concours de l'azote plus que
» celui de l'oxygène.

» Quant à la biologie du *Rhizobium*, Laurent la résu-
» mait en ces termes :

» Les germes de *Rhizobium* mélangés à la terre arable
» se développent au contact des poils radicaux des légu-
» mineuses, y pénètrent à l'état de filaments et donnent
» lieu à un développement cellulaire anormal. Lorsqu'il
» assimile l'azote de l'air, le mycélium produit par
» bourgeonnement une infinité de corpuscules, les *bacté-*
» *roïdes* riches en matières albuminoïdes. Plus tard, ces
» corpuscules se dissolvent et sont utilisés par la plante
» hospitalière pour sa propre nutrition.

» Quant au microbe, il se conserve, soit par des spores
» nées dans les bactéroïdes, soit par des kystes qui per-

» sistent après la résorption des filaments mycéliens.
» Ces germes finissent par se mélanger à la terre par
» suite de la pourriture des tubercules.

» En même temps qu'il poursuivait ses études sur le
» *Rhizobium*, Laurent entreprenait des recherches sur la
» production des nodosités chez un grand nombre de
» légumineuses.

» Il opéra d'abord sur le pois, et après beaucoup
» d'essais infructueux, il arriva à des résultats qui ne
» permirent plus de doute quant à la nature micro-
» bienne des nodosités de cette plante.

» Pour le montrer, il opéra de la façon suivante : il
» cultiva des pois dans un mélange nutritif sans azote
» combiné. Une fois des cultures préparées, il inocula
» une partie des jeunes plantes avec le contenu des
» nodosités de différentes espèces de légumineuses
» (pois, trèfle incarnat, fève, lentille, etc.). D'autres
» plantes non inoculées servaient de témoin.

» Les résultats furent remarquables. Aucun des pois
» non inoculés n'avait donné de nodosités, tandis que
» les pois inoculés ont tous donné lieu à la produc-
» tion de nodosités plus ou moins abondantes selon la
» nature des espèces qui avaient fourni la substance
» inoculée.

» Ainsi donc, les nodosités des légumineuses renfer-
» ment des organismes qui peuvent se transmettre par
» inoculation à des racines intactes; et l'infection peut se
» faire entre plantes d'espèces différentes, ce qui tend à
» confirmer l'opinion d'après laquelle ces microbes ne
» sont pas spécifiques de chaque espèce.

» Laurent alla plus loin encore et put montrer que,

» quelles que soient leurs affinités botaniques, les divers » genres appartenant à la famille des légumineuses » peuvent, à des degrés différents, il est vrai, être favo- » rables aux essais d'inoculation chez le pois. La semence » nécessaire à l'inoculation ne doit pas nécessairement » être empruntée à l'espèce que l'on se propose d'in- » fecter.

» Ce fut Laurent encore qui attira l'attention sur la for- » mation de races chez les bactéroïdes des nodosités. Pour » une même espèce de légumineuse, cela est bien connu, » et Beyerink l'a montré un des premiers, les caractères » des microbes sont assez constants; mais il n'en est » plus de même quand on considère des bactéroïdes » provenant d'espèces différentes. Alors l'aspect peut » être tout différent de celui qu'il présente chez une » espèce déterminée. Il n'y a en somme là rien que de » très naturel si l'on songe que, après avoir habité une » espèce donnée, le microbe s'en ressent dans sa descen- » dance, tout au moins pendant une génération

» Laurent montra qu'il en était bien ainsi pour les » bactéroïdes de pois inoculés comparativement avec le » contenu des nodosités de Haricot, de Limaçon et » d'*Acacia Leptophylla*. Les différences observées entre » les microbes des nodosités, quoique sensibles, n'étaient » cependant pas suffisamment tranchées pour qu'il soit » permis d'y voir plus d'un type spécifique.

» La vie ne pourrait se maintenir sur le globe, si les » pertes d'azote se continuaient sans actions compensa- » trices. Et l'une des plus importantes parmi ces actions » compensatrices est l'assimilation de l'azote libre par les » légumineuses.

» Il est inutile que j'entre ici dans le détail des nom- » breuses et passionnées discussions qui ont surgi à » propos de ce phénomène fondamental. J'ai déjà rap- » pelé plus haut que, tour à tour affirmée et niée par un » certain nombre de chimistes et de physiologistes dans » la seconde moitié du siècle dernier, cette fixation » d'azote libre était restée plus ou moins hypothétique, » jusqu'à l'époque où Hellriegel et Wilfarth eurent mon- » tré que les légumineuses sont capables de fixer l'azote » gazeux de l'atmosphère avec le concours de certains » microorganismes, dont l'action est corrélative du » développement de nodosités sur leurs racines.

» Il convient cependant de faire remarquer que pour » mettre cette fixation d'azote en évidence, ces savants » ne se sont servis que de la méthode indirecte consis- » tant à déterminer la teneur en azote des sols, des » graines et des plantes, et à calculer la quantité d'azote » assimilé en soustrayant de la quantité totale obtenue à » la fin, la quantité initiale d'azote contenu dans le sol et » dans les graines.

» Sans doute, cette façon d'opérer donnait la mesure » de la quantité d'azote assimilé, elle permettait de » constater le gain d'azote au cours de la végétation ; » mais le principe de cette méthode n'était cependant » pas suffisant pour permettre de donner une réponse » nette à cette question : Est-ce que ce gain est dû réelle- » ment à de l'azote *libre?* Pourquoi, par exemple, ne » seraient-ce pas des composés azotés de nature ammo- » niacale qui interviendraient ainsi comme source d'azote » pour les légumineuses?

» A la vérité, dans nos contrées, de pareils composés

» ne sont pas très répandus dans l'atmosphère, mais ce
» n'est pas une raison pour en nier l'importance, quand
» on voit une aussi faible proportion d'anhydride carbo-
» nique subvenir dans la nature à une fixation énorme de
» carbone. Et puis, si cette source d'azote est peu impor-
» tante dans nos régions, il n'en est pas de même sous
» les tropiques où les dégagements d'ammoniaque sont
» beaucoup plus actifs.

» Par conséquent, pour pouvoir affirmer, sans laisser
» place à aucun doute, que le gain d'azote est dû à une
» assimilation de l'azote *libre*, il restait à trouver une
» méthode consistant à mesurer au début et à la fin de
» l'expérience, à l'état pur, l'azote gazeux en présence
» duquel les plantes seraient cultivées.

» La différence entre les deux mesures donnerait alors
» la quantité d'azote libre assimilé.

» C'est encore Laurent, avec la collaboration de l'émi-
» nent chimiste français M. Schlœsing fils, qui tenta cette
» démonstration.

» A l'aide d'un appareil qui restera comme un modèle
» de précision et de rigueur, ils mirent en évidence
» d'une façon non douteuse l'assimilation par les légu-
» mineuses de l'azote libre de l'air. La communication
» des résultats obtenus fut faite à l'Académie des sciences
» de Paris dans la séance du 17 novembre 1890.

» Voici en peu de mots quels ont été le dispositif
» employé et le mode opératoire suivi dans ces recher-
» ches.

» Des pois furent mis à germer dans du grès calciné
» imbibé d'une solution nutritive exempte d'azote.

» Après avoir arrosé le grès avec un peu d'eau pure

» dans laquelle on avait broyé quelques nodosités frai-
» ches de pois et de fèves, Schlœsing et Laurent placè-
» rent le tout dans une sorte d'allonge cylindrique en
» verre, complètement stérilisée, et adaptée de façon à
» empêcher l'entrée de germes étrangers. Aussitôt l'en-
» semencement opéré, ils firent le vide dans l'appareil,
» puis, par une tubulure ménagée à cet effet, ils intro-
» duisirent successivement de l'oxygène, de l'anhydride
» carbonique et de l'azote purs dans des proportions
» correspondant à celles où ces gaz se trouvent dans l'air
» atmosphérique.

» Toutes les précautions furent prises en outre pour
» pourvoir à la nécessité de fournir peu à peu l'anhy-
» dride carbonique et d'absorber l'oxygène dégagé dans
» une mesure convenable.

» La végétation des pois dura ainsi près de trois mois,
» au cours desquels il fut procédé fréquemment aux
» manipulations propres à entretenir une composition
» convenable de l'atmosphère intérieure.

» A la fin, après avoir refait le vide dans l'appareil, ils
» déterminèrent, avec la même précision qu'au début, le
» volume de l'azote, extrait débarrassé de l'oxygène et
» de l'acide carbonique qui l'accompagnaient.

» Les pois avaient pris un grand développement; ils
» avaient fleuri et l'on pouvait observer sur les racines
» la présence d'une grande quantité de nodosités.

» La mesure des volumes gazeux montra que les
» plantes avaient effectivement assimilé de l'azote libre.
» La méthode indirecte donna des résultats concordants :
» le gain d'azote constaté par cette méthode égalait exac-
» tement le volume d'azote dont la méthode directe avait

» indiqué la disparition. Il ne pouvait donc plus être » question ici de composés azotés gazeux de l'atmo- » sphère. Il était permis de conclure que le gain d'azote » constaté pendant la végétation des pois était bien dû » à la fixation d'azote libre.

» Laurent et Schlœsing ne voulurent pas abandonner » l'étude de l'assimilation de l'azote libre par des légu- » mineuses sans avoir recherché expérimentalement, par » leur méthode directe, si des plantes supérieures autres » que les légumineuses sont capables aussi de fixer » l'azote atmosphérique.

» Parmi les plantes dont ils firent choix, citons le » colza, la pomme de terre, l'avoine et différentes gra- » minées.

» Ils opérèrent de deux façons : d'abord en faisant » végéter ces plantes dans des sols pauvres en azote, où » il était certain qu'elles ne rencontreraient qu'une pro- » portion d'azote inférieure à leurs besoins, et, ensuite, » en les faisant pousser au contraire dans des sols assez » riches en matière azotée.

» Dans l'un comme dans l'autre cas, les résultats » furent négatifs; aucune de ces plantes n'avait été » capable de fixer l'azote libre.

» Mais ce n'est pas tout. Il y a encore une question à » laquelle il était intéressant d'essayer de répondre. C'est » celle-ci : Est-ce que, lorsqu'une fixation est constatée, » elle est attribuable aux plantes ou aux sols?

» On sait que Berthelot, dès 1885, avait annoncé que » certains sols argileux peuvent fixer directement l'azote » atmosphérique. Cette conclusion, qui fut formellement

» contredite par d'autres observateurs, donna lieu à de » nombreuses discussions et provoqua l'apparition d'un » grand nombre de travaux sur ce sujet.

» Schlœsing et Laurent voulurent donc soumettre » cette prétendue fixation au contrôle de la méthode » directe.

» Les observations portèrent sur des sols absolument » nus, ne portant aucune végétation apparente, quoique » pourvus des êtres microscopiques variés contenus » dans de bonnes terres.

» Dans aucun cas, ils ne constatèrent la fixation » d'azote libre.

» Comment expliquer ces contradictions entre les » résultats obtenus par les différents observateurs? Il » est assez difficile de donner une réponse à cette ques- » tion.

» Est-ce que les conditions d'expérimentation ont » varié d'un observateur à l'autre au point de les con- » duire à des conclusions diamétralement opposées? » Peut-être.

» Ou bien la fixation de l'azote par les sols dépen- » drait-elle de la présence de certains microorganismes » anaérobies, qui ne fixeraient l'azote à la surface des » sols que lorsqu'ils y rencontrent des êtres avides » d'oxygène, avec lesquels ils pourraient vivre en sym- » biose et mener ainsi une vie anaérobie? Les belles » recherches de Winogradsky sur le *Clostridium Pasteu- » rianum* semblent donner à cette hypothèse un sérieux » caractère de vraisemblance.

» Une dernière question étudiée par Laurent en colla-

» boration avec Schlœsing fils se rapporte à la fixation
» de l'azote libre par certaines plantes inférieures
» (algues).

» Ces plantes, qui sont si répandues sur les sols, doi-
» vent-elles être considérées comme un élément impor-
» tant dans l'étude de la statique de l'azote en agricul-
» ture?

» C'est en 1891 qu'ils observèrent la fixation de l'azote
» par un mélange de mousses et d'algues diverses. On
» sait que cette assimilation de l'azote par les algues
» vertes fut confirmée par les recherches du regretté
» A. Petermann.

» L'année suivante, ils modifièrent un peu leur mode
» opératoire et eurent la bonne fortune de pouvoir opé-
» rer des cultures presque pures de certaines algues.
» Celles qui attirèrent surtout leur attention furent : le
» *Cylindrospermum majus*, les *Nostoc punctiforme* et
» *minutum*, le *Phormidium papyraceum*, le *Brachythe-*
» *cium rutabulum*, le *Barbula muralis*, le *Microcoleus*
» *vaginatus*, le *Lyngbya Oscillatoria*, ainsi que cer-
» taines Chlorospermées (*Tetraspora*, *Protococcus*, *Stico-*
» *coccus*, *Ulothrix*, etc.). Ces algues, qui se rencontrent
» communément à la surface de la terre, ont toutes fixé
» l'azote libre en quantité considérable. Les essais furent
» opérés à la fois par la méthode directe et indirecte.
» Les résultats obtenus furent très concordants. Chaque
» fois que la méthode directe indiquait la disparition
» d'un volume déterminé d'azote gazeux, la méthode
» indirecte permettait de le retrouver intégralement
» dans les plantes.

» Si l'on songe que les algues sont très répandues

» dans la nature, particulièrement dans les régions » humides, il est permis de penser que leur influence » doit grandement se faire sentir sur la statique de » l'azote dans ces sols où leur développement est parti- » culièrement marqué.

» Comme tout phénomène endothermique, l'assimila- » tion de l'azote libre par les végétaux exige une source » d'énergie. Cette énergie, elle est empruntée à des » substances hydrocarbonées diverses.

» Mais on peut affirmer que seuls les organismes infé- » rieurs sont capables d'effectuer la synthèse des sub- » stances albuminoïdes en partant de l'azote libre, en » utilisant les matières hydrocarbonées à la fois comme » aliment de constitution et comme source d'énergie.

» Chez les végétaux supérieurs, il n'en est plus ainsi du » tout. Leurs capacités synthétiques sont loin d'égaler » sous ce rapport celles des microbes. Et tandis que les » plantes inférieures peuvent exécuter la synthèse des » albuminoïdes en empruntant l'énergie nécessaire aux » combinaisons organiques, cette synthèse exige chez » les végétaux supérieurs l'intervention de la radiation » solaire.

» Mais dans quelle mesure l'intervention de l'énergie » solaire est-elle indispensable à la synthèse des com- » posés azotés des plantes? Est-ce qu'elle est également » nécessaire à l'assimilation de l'acide nitrique et à celle » de l'ammoniaque? Et dans certaines conditions, les » composés azotés des plantes ne peuvent-ils pas péné- » trer dans la matière vivante sans l'intervention de » l'action solaire? Laurent s'était posé à lui-même ces

» questions, un peu après qu'il eut traité avec tant de
» succès en commun avec M. Schlœsing la question de
» l'assimilation de l'azote libre par les légumineuses et
» les algues vertes.

» Pour y répondre, il élabora tout un programme de
» recherches et associa à ses travaux deux de ses élèves,
» MM. Marchal et Carpiaux ; le mémoire résumant l'en-
» semble de ces recherches fut publié par notre Aca-
» démie en 1896.

» C'est à Pagnoul, on se le rappelle, que nous sommes
» redevables de cette observation que dans les tissus
» des plantes exposées au soleil, les nitrates disparais-
» sent et sont transformés en combinaisons azotées. Ce
» savant en avait logiquement conclu que la lumière
» paraît avoir à remplir, dans la décomposition des
» nitrates et dans la formation des principes azotés et
» des corps organiques, un rôle analogue à celui qu'elle
» joue dans la décomposition de l'anhydride carbonique
» pour la formation des corps hydrocarbonés.

» Néanmoins, jusqu'à l'époque où Laurent entreprit
» des recherches sur ce sujet, il faut bien avouer que, à
» part les travaux de Schimper et de Boussingault, cette
» conception nouvelle de la formation des principes
» azotés des plantes n'avait pas reçu d'autre contrôle
» expérimental.

» Quant à la question de savoir si la radiation solaire
» a une influence sur l'assimilation de l'ammoniaque,
» elle avait été résolue affirmativement par Muntz et
» négativement par Kinoshita.

» Les expériences que fit Laurent pour essayer de
» tirer ces questions au clair furent très nombreuses.

» Elles furent exécutées en mettant en œuvre des maté-
» riaux les plus divers : feuilles vertes de betterave
» exposées à la lumière sous des écrans absorbants,
» tiges étiolées de pommes de terre exposées au soleil,
» tiges étiolées d'asperge à la lumière, feuilles blanches
» et feuilles vertes d'*Ulmus campestris,* d'*Acer Negundo*,
» d'*Aspidistra elatior,* plantes d'orge, etc.

» Tous les essais furent conduits en plongeant par
» leur base ces parties de végétaux dans une solution
» minérale additionnée d'une quantité exactement dosée
» soit de nitrate de potasse quand on se proposait d'étu-
» dier l'assimilation de l'azote nitrique, soit de sulfate
» d'ammoniaque pour l'étude de l'assimilation de l'azote
» ammoniacal.

» Après un contact suffisant entre les tissus végétaux
» et la solution minérale, il était procédé au dosage de
» l'azote sous ses différentes formes (ammoniacale, nitri-
» que et organique).

» La comparaison des résultats obtenus à la fin, avec
» ceux se rapportant à des tiges n'ayant pas plongé dans
» des solutions minérales, donnait la mesure de la quan-
» tité d'azote assimilé.

» Laurent constata ainsi que l'assimilation des nitrates
» et des sels ammoniacaux par les plantes supérieures,
» et la formation consécutive de composés organiques,
» n'a jamais lieu à l'obscurité et que l'assimilation de
» l'azote nitrique donne lieu à une production intérimaire
» d'ammoniaque.

» Cependant la question n'était pas encore entièrement
» résolue. Sans doute elle était tirée au clair en ce qui
» concerne la nécessité de l'intervention de la radiation

» solaire; elle ne l'était pas encore en ce qui concerne » le rôle qu'il fallait attribuer aux différents rayons du » spectre, dans la formation des albuminoïdes. Laurent » plaça donc, à cette intention, des feuilles vertes d'*Acer* » *Negundo* et de betterave à sucre plongeant par leur » pétiole dans la solution nitrique ou dans la solution » ammoniacale sous des écrans absorbants constitués » par des cloches à double paroi renfermant des dissolu- » tions salines capables de retenir certains rayons du » spectre. Les rigoureuses expériences que Laurent » institua dans cette voie, toujours en collaboration avec » Marchal et Carpiaux, lui montrèrent que ce sont les » rayons violets et ultra-violets qui interviennent dans » l'assimilation de l'azote nitrique et de l'ammoniaque. » Ainsi donc la réduction des nitrates dans les feuilles » vertes est un phénomène que domine l'action des rayons » les plus réfrangibles du spectre.

» Restait la question de la chlorophylle. Les tissus » végétaux privés de chlorophylle peuvent-ils assimiler » à la lumière solaire l'azote nitrique et l'azote ammo- » niacal?

» Pour résoudre cette question d'une façon tout à fait » nette, Laurent expérimenta, d'une part sur des tiges » étiolées, d'autre part sur des feuilles complètement » blanches de variétés à feuilles panachées. Il arriva » à cette conclusion intéressante que la présence de la » chlorophylle n'est pas tout à fait nécessaire dans » l'assimilation de l'azote; sans doute elle favorise gran- » dement l'assimilation, mais sa présence cependant n'est » pas indispensable.

» Quant à l'assimilation de l'ammoniaque, elle s'effectue » même mieux dans les feuilles blanches.

» Néanmoins, partout et toujours, lorsqu'une plante
» supérieure assimile les nitrates et les sels ammoniacaux
» en vue de la synthèse des albuminoïdes, il intervient
» une parcelle de l'énergie solaire.

» Une année à peine après la publication des recher-
» ches de Laurent, Marchal et Carpiaux sur l'assimilation
» de l'azote nitrique et de l'azote ammoniacal, Godlewski
» annonçait, en se basant sur les résultats d'une expé-
» rience faite sur des plantules de froment mis en ger-
» mination à la lumière et à l'obscurité, que la produc-
» tion de matières protéiques, abondante à la lumière,
» est effectivement nulle ou à peu près à l'obscurité.
» Mais, faisait-il observer, si cette production de matières
» protéiques est nulle à l'obscurité, elle est compensée
» par une formation notable de corps amidés, résultant
» d'une assimilation incomplète de l'acide nitrique en
» présence des réserves des graines.

» La lumière se serait donc révélée ici comme un
» agent indispensable à la synthèse des substances pro-
» téiques, mais superflu à celle des corps amidés. En
» un mot, le travail de construction organique se serait
» fait en deux étapes : pour l'une, l'intervention de la
» radiation solaire était indispensable; pour l'autre, elle
» ne l'était pas.

» Laurent voulut donc avoir une opinion plus déci-
» sive. Il voulut préciser le rôle de la lumière dans la
» synthèse des matières protéiques et des corps amidés,
» non plus seulement sur des feuilles détachées ou
» sur des tiges étiolées, mais encore sur des plantules
» vertes.

» L'Académie venait justement de mettre au concours » pour l'année 1902 une question ainsi formulée :

» « On demande de nouvelles recherches sur la for» mation des substances albuminoïdes chez les végé» taux. »

» Nul mieux que Laurent ne semblait désigné pour » mener à bien de semblables recherches.

» Il s'associa à cette occasion avec M. E. Marchal, et le » mémoire qu'ils envoyèrent en réponse à la question » posée fut couronné par l'Académie dans la séance du » 15 décembre 1902.

» Pour élucider les différentes questions en suspens, » Laurent eut recours à des matériaux d'étude variés. » Ses observations portèrent successivement sur les » plantules vertes de *Lepidium sativum* et de *Sinapis* » *alba*, sur les tiges vertes d'*Asparagus officinalis*, sur » les feuilles d'Épinard, des fleurs de *Syringa persica*, » des bourgeons de *Chicorium Intybus*, etc.

» Dans toutes ces espèces de plantes supérieures, il » n'y avait production incontestable de matières pro» téiques aux dépens des combinaisons azotées miné» rales qu'à la lumière et dans les organes à chloro» phylle.

» Toutefois des corps amidés, en quantité limitée, » peuvent prendre naissance dans les organes privés de » chlorophylle (graines en germination), même à l'obs» curité. D'autre part, l'apport de certaines substances » amidées (asparagine, glutamine) et de matières sucrées » appropriées peut être suivi d'une production de corps » albuminoïdes à l'obscurité.

» Ce seraient donc dans ce cas les produits hydrocar-

» bonés de l'assimilation chlorophyllienne qui permet-
» traient l'introduction d'un radical ammoniacal dans la
» molécule organique.

» Mais dans l'état actuel de nos connaissances, il
» semble que la transformation d'acide nitrique ou
» d'ammoniaque en substances albuminoïdes chez une
» plante supérieure adulte exige l'intervention de la
» lumière.

» On peut dire que ces recherches de Laurent et de
» Marchal constituent un travail d'ensemble d'une portée
» très considérable. Ce sont elles qui auront le plus con-
» tribué à dissiper les obscurités qui enveloppaient à
» l'origine la question de la synthèse des substances
» albuminoïdes chez les végétaux supérieurs.

» Et ainsi Laurent était arrivé au terme d'une longue
» étude : celle de l'assimilation de l'azote sous ses diffé-
» rentes formes, par les organismes microscopiques et
» par les plantes vertes. »

Origine des variétés.

Une question qui a pris une grande importance en botanique durant ces dernières années, est celle de l'origine des variétés. Certains phénomènes observés par Émile Laurent attirèrent son attention sur l'influence que l'alimentation semble exercer au point de vue de la production de certaines variétés panachées (**25**).

Des expériences furent également commencées par lui au moyen de cultures de betterave et de carotte, en vue de rechercher si des variations peuvent être provoquées

par l'emploi de divers engrais, azotés, potassiques, phosphatés et autres, employés isolément. Ces expériences devaient être poursuivies méthodiquement pendant dix ou douze ans. En 1903, des résultats partiels furent publiés (**56**), mais la mort vint surprendre Émile Laurent avant la fin de ces recherches.

Une autre cause de variations, soupçonnée par Daniel, résiderait dans la pratique de la greffe. Les expériences faites à Gembloux dans cette direction, au moyen de diverses variétés de pommes de terre, ne donnèrent pas de résultats positifs (**26** et **27**).

Certaines variations se produisent, sans cause apparente, sur un ou plusieurs rameaux d'une plante : les horticulteurs les ont nommées *sports*. Émile Laurent réunit une collection spéciale de ces cas curieux et en fit connaître plusieurs nouveaux (**58**).

Une question encore, qui se rattache peut-être au problème de la variation, est celle de l'influence exercée par l'alimentation minérale sur la production des sexes chez les plantes dioïques. Toutefois, les constatations faites sur l'Épinard, le Chanvre et la Mercuriale annuelle ne sont guère démonstratives (**45**).

Pathologie végétale.

Beaucoup de maladies, chez les plantes, résultent de la présence de champignons ou de bactéries qui vivent en parasites soit à la surface des organes, soit à l'intérieur des tissus. Par sa position à Vilvorde et plus tard à Gembloux, Émile Laurent eut maintes occasions de

s'occuper de pathologie végétale. Dans ses premiers travaux, il se contenta, comme on le fait généralement, de constater la présence du parasite et d'expérimenter diverses substances capables de le détruire (**13**, **14**, **17**). Plus tard, entrant résolument dans les voies de la biologie moderne, il rechercha les conditions de nutrition qui peuvent augmenter ou diminuer la réceptivité de la plante et celles qui modifient la virulence du microbe.

Des pommes de terre furent cultivées dans des parcelles de terrains inégalement fumées (**36**). La première avait reçu du sulfate d'ammoniaque, la deuxième de la kaïnite, la troisième du superphosphate, la quatrième une forte dose de chaux. Des tranches de tubercules récoltés dans ces diverses parcelles furent ensemencées des germes d'un microbe banal, le *Bacillus fluorescens putidus*. Les tubercules provenant des parcelles renfermant un excès d'engrais potassique et de celles à excès de chaux furent envahies par la bacterie, tandis que les tubercules obtenus dans les deux autres parcelles restèrent intactes. La différence de réceptivité était ainsi mise en évidence.

Les mêmes cultures furent répétées à plusieurs reprises, au moyen du microbe prélevé sur des tranches attaquées : on vit alors le *Bacillus fluorescens putidus* acquérir peu à peu une virulence plus grande, au point de pouvoir attaquer indistinctement les tubercules des quatre parcelles.

Dans une autre série d'expérience, le *Bacillus coli communis*, espèce purement saprophyte, fut graduellement amené à l'état d'organisme parasite par des cultures sur des tubercules vivants, mais plongés pendant

quelque temps dans une solution alcaline qui diminue leur résistance naturelle. La virulence ainsi obtenue disparaissait par une seule culture sur tubercule cuit.

Ces phénomènes sont en tout comparables à ceux découverts par Pasteur, Chamberland et Roux dans la bactéridie charbonneuse en pathologie animale. Dans les cultures, et sans doute aussi dans la nature, la diminution de résistance des végétaux pour leurs ennemis cryptogamiques est fréquente et doit être le point de départ de la transformation de certains champignons inférieurs saprophytes en vrais parasites. Ainsi s'expliquerait l'apparition brusque de maladies contagieuses dans les grandes cultures établies dans les colonies, cultures qui modifient, à un moment donné, les conditions de vie de l'espèce mise en culture et des microorganismes saprophytes indigènes.

A plusieurs reprises, Émile Laurent eut l'occasion d'insister sur le danger résultant de l'extension continue des parasites, particulièrement des maladies cryptogamiques, par suite de l'évolution de certains saprophytes. La voie nouvelle dans laquelle l'agriculture devra, semble-t-il, s'engager dans l avenir est celle de l'emploi de procédés fondés sur l'influence qu'une alimentation minérale convenable peut exercer sur l'accroissement de résistance des plantes vis-à-vis de leurs parasites.

L'altération gommeuse des tubercules aériens de certaines Orchidées. la pourriture noire des fruits de la Tomate, la pourriture des tubercules du Topinambour, la subérisation pathologique de la Vigne, une maladie bactérienne du Fraisier (**54** et **55**) furent l'objet d'études dont les résultats peuvent être considérés comme des

exemples de l'application des vues générales que nous venons de résumer.

Dispersion du Gui.

Une question qui se rattache à la pathologie végétale préoccupa longtemps Émile Laurent : c'est celle de la distribution géographique du Gui en Belgique (**19**, **24**, **40**, **53**). Depuis longtemps, on avait remarqué que le Gui est assez commun dans la zone calcareuse, mais on se demandait si les conditions climatériques ou les soins apportés à la culture des arbres ne déterminaient pas la rareté de cette espèce dans les autres parties de notre pays.

Une enquête dont Émile Laurent fut chargé par le Département de l'Agriculture, et à laquelle ont collaboré un grand nombre de gardes généraux d'agronomes de l'État, d'instituteurs, etc., confirma l'abondance du Gui dans les parties du pays dont le sol renferme du calcaire. Des expériences qu'il réalisa ensuite en semant le parasite dans des conditions variées, Émile Laurent n'hésita pas à conclure que non seulement les arbres qui vivent en terre calcaire sont plus réceptifs que ceux qui croissent dans un sol non calcaire, mais encore que, dans cette question, la nature du sol est prépondérante.

Des observations faites récemment aux environs de Gand par notre éminent collègue M. F. Plateau, établissent que la distribution géographique du Gui est intimement liée à la distribution géographique de la Grive Draine qui, comme on sait, sème les graines du Gui sur

les arbres. Il existe, en effet, des localités où le sol contient suffisamment de calcaire et où cependant le Gui fait complètement défaut. M. F. Plateau s'est assuré que cela provient de ce que la Grive Draine n'habite pas ces localités (1).

Application a la culture.

D'autres travaux traitent de questions qui intéressent tout particulièrement l'horticulture et l'agriculture. Je citerai notamment : *De l'influence de l'anhydride sulfureux sur les plantes de serres,* en collaboration avec M. H. Gillot (**50**); *L'enquête sur la carie du froment en Belgique,* en collaboration avec A. Damseaux (**51**); *Les vergers en Hesbaye* (**52**); *Coloration des raisins* (**20**); *Influence des verres colorés sur la pigmentation des plantes* (**59**); *Nouvelle variété de colza* (**61**); *Descendance des betteraves à sucre extrêmement riches* (**62**); *Notes agricoles rapportées de Grèce* (**68**); *Emploi de la nicotine en agriculture* (**69**); *Action du sulfate de cuivre sur la pomme de terre* (**42**); *Pouvoir germinatif des graines* (**43** et **44**); etc.

Botanique coloniale.

A trois reprises, le Gouvernement de l'État Indépendant du Congo fit appel aux connaissances et au

(1) F Plateau, *Note sur l'implantation et la pollinisation du Gui* (Viscum album) *en Flandre* (Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique, tome XLV [1908], p. 84).

dévouement patriotique de notre regretté confrère en le chargeant de périlleuses missions scientifiques.

Durant le second semestre de 1893, Émile Laurent se rendit dans le Bas-Congo pour explorer la région du Mayombe. Deux années plus tard, il exécuta un voyage circulaire dans le Haut-Congo, sans toutefois pénétrer dans le Katanga. L'itinéraire du troisième voyage, en 1903, fut à peu près celui du premier et celui du deuxième réunis.

Émile Laurent explora le Congo en agronome, inspectant partout les plantations et les cultures dans les stations agricoles établies par les sociétés particulières aussi bien que dans les postes de l'État Au cours de sa dernière mission, il recueillit, avec l'aide de son neveu Marcel Laurent, de nombreux matériaux destinés à enrichir l'herbier du Musée de Tervueren. Les échantillons récoltés par lui ont été déterminés et décrits par M. E. De Wildeman, conservateur au Jardin botanique de Bruxelles, dans les deux magnifiques volumes que l'État Indépendant du Congo fit publier de 1905 à 1907 sous le titre : *Mission Émile Laurent.*

Quant aux impressions de l'explorateur et aux résultats de ses voyages, on les trouve dans les diverses notices qu'il publia lui-même, principalement dans les quatre suivantes : *Le Bas-Congo, sa flore et son agriculture*, 1894 (**22**); *Rapport sur un voyage agronomique autour du Congo*, 1896 (**63**); *Lettres congolaises*, 1896 (**64**); et surtout les *Conférences sur le Congo*, 1900 (**73**).

Émile Laurent y fit connaître ses idées sur la valeur du Congo au point de vue des productions végétales, sur les cultures à y pratiquer et sur l'organisation du service

agricole. Ce sont là de précieuses données qui n'ont rien perdu de leur actualité.

Les carnets de route du voyageur contiennent aussi quelques observations biologiques intéressantes, notamment sur les plantes myrmécophiles. Sans doute l'heure des études éthologiques au Congo n'est pas encore venue. Espérons que, grâce à l'amélioration des moyens de communication, à une plus grande sécurité et à de meilleures conditions hygiéniques, des botanistes continuant l'œuvre d'Émile Laurent pourront bientôt nous renseigner plus complètement sur les aspects de la végétation, sur les régions botaniques et les phénomènes de la vie végétale dans les régions équatoriales. D'importantes et rapides transformations ne tarderont pas à se produire dans le continent africain. Puisse la science recueillir, dans les dernières forêts vierges du globe, des données capables de nous faire mieux comprendre les conditions primitives de la vie à la surface de la terre.

Désirant donner ici quelques indications sur les résultats généraux de l'œuvre réalisée par Émile Laurent au Congo, je me suis adressé à MM. Th. Durand et E. De Wildeman, les deux phytographes distingués qui se sont livrés avec tant d'ardeur et de compétence à l'étude de la flore africaine. Personne ne fut plus à même qu'eux d'apprécier la valeur des documents rapportés par les explorateurs du Congo (1).

(1) J'adresse mes vifs remerciements à M. Th. Durand, directeur du Jardin botanique de l'État, et à M. E. De Wildeman, conservateur, pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu m'autoriser à reproduire ici des extraits de leurs travaux.

Voici la note que M. Th. Durand a bien voulu me remettre : elle résume sous une forme concise des faits établis par une longue statistique :

« Les trois voyages d'exploration d'Émile Laurent ont » été des plus fructueux pour la science pure et pour la » botanique coloniale. A un point de vue spécial, celui de » la connaissance de la flore congolaise, ils ont amené la » découverte de 283 espèces phanérogames nouvelles ; » ils ont contribué en outre à faire mieux connaître » un grand nombre d'autres espèces déjà observées en » Afrique. Les découvertes se sont réparties comme suit : » 68 en 1893; 62 en 1895-1896; 153 en 1903-1904.

» Ce qui augmente encore la valeur de ces trouvailles, » c'est que 113 de ces espèces sont nouvelles pour la » science. Cinquante, au moins, ont été, à juste titre, » dédiées à Laurent. Plus durables qu'un monument, » elles rappelleront indéfiniment le nom de celui qui les » recherclia avec tant d'entrain et d'abnégation. »

Dans l'*Esquisse biographique* servant d'introduction à son travail intitulé : *Mission Émile Laurent*, M. E. De Wildeman s'exprime ainsi :

« Émile Laurent partit en 1893 pour le Congo, chargé, » par le Gouvernement de l'État Indépendant, d'une » mission scientifique dans le Bas-Congo. Pendant le » second semestre de cette année, il parcourut la région » du Mayombe, accompagné par M. Fuchs, vice-gouver- » neur de l'État.

» Il revint enchanté de ce voyage, durant lequel il » avait fait la connaissance avec cette flore tropicale qui,

» depuis quelque temps, l'intéressait vivement. Mais ce » voyage l'avait fatigué et, pendant les premiers mois de » son retour en Europe, ses nombreux amis purent » craindre pour sa santé; la forte constitution d'Émile » Laurent reprit cependant rapidement le dessus. Lau- » rent était redevenu ce qu'il était auparavant, mais on » le sentait, comme la plupart de ceux qui ont séjourné » en Afrique, possédé du désir de revoir encore le conti- » nent africain dont il avait gardé en lui une si profonde » impression.

» Dès sa rentrée au pays, Émile Laurent fut naturelle- » ment invité par différentes sociétés scientifiques à » exposer en public le résultat de ses pérégrinations au » Congo, et les diverses conférences qu'il fit sur ce sujet » attirèrent sur le botaniste-voyageur l'attention d'une » nouvelle catégorie de personnes.

» Certaines opinions qu'il s'était formées durant le » cours de ce premier voyage ne lui paraissaient pas » suffisamment assises pour pouvoir être largement » développées ; de ce qu'il avait vu au Mayombe, il n'osait » tirer des conclusions pour ce qui se présentait ailleurs » dans le centre et dans le Haut-Congo, et il attendait » avec anxiété l'occasion de reprendre ses études d'agro- » nomie coloniale. L'occasion se présenta pour lui en » 1895 : l'État Indépendant désirait être fixé sur la valeur » des plantations établies un peu partout dans ce vaste » domaine et sur les résultats desquelles couraient des » bruits très différents ; il s'adressa naturellement à » Émile Laurent, tout disposé à entreprendre un voyage » circulaire autour du Congo. Rien n'avait pu le dissua- » der de cette nouvelle entreprise, les exhortations de

» ses amis les plus intimes ne purent faire rejeter ce » voyage, auquel Émile Laurent rêvait depuis son pre- » mier retour.

» Embarqué le 25 août à Anvers, il arriva un mois » après à Boma, qu'il quitta le 30 septembre 1895. Le » 18 octobre, il était à Léopoldville, de là il remonta » le fleuve pour s'engager dans le Kasai et le Sankuru » dont il remonta assez haut le cours, il se rendit par » terre à Lusambo et à Pania Mutombo, se dirigea vers » Nyangwe et redescendit le Lualaba et le Congo tout en » collectant notes et échantillons d'herbes et même des » plantes vivantes, car il n'oubliait pas ses serres de » Gembloux.

» Il rentra sans encombre à Anvers, le 16 mai 1896.

» Ce voyage ne l'avait nullement abattu et l'avait » rendu plus enthousiaste encore de l'œuvre congolaise; » il rapportait, d'ailleurs, des matériaux variés qui » allaient lui permettre de largement documenter ses » appréciations sur le brillant avenir réservé à l'État du » Congo.

» Nous eûmes, en 1903, l'occasion de publier une » étude sur les plantes recueillies en 1893 et 1895-1896; » nous y avons relevé plus de trois cents espèces diffé- » rentes trouvées par Émile Laurent pendant ses deux » premiers voyages dans les diverses zones botaniques » du territoire congolais.

» Le rapport publié sur ce voyage, dans le *Bulletin* » *officiel de l'État du Congo* (1896), les conférences qu'il » fit sur les cultures, et en particulier sur celle du café, » fixèrent de plus en plus l'attention du public sur » Émile Laurent; dans les milieux scientifiques, et même

» dans les journaux quotidiens, on discuta, parfois très
» vivement, ses opinions. Malheureusement, il n'exprima
» pas toutes celles qu'il s'était faites ; il garda pour lui
» beaucoup d'entre elles, se réservant, comme il le disait
» lui-même, « de les mûrir ».

» Certaines des opinions défendues par lui au début
» avec l'ardeur qui le caractérisait étaient cependant,
» sans conteste, discutables. Nous ne croyons pas, en
» effet, que l'affirmation si catégorique de Laurent, rela-
» tive au caféier, se réalisera jamais.

» « Lorsque, il y a deux ans, — disait-il dans une
» communication faite à la Société de botanique de Bel-
» gique, sur le caféier et sa culture, — je remettais à
» M. le baron Ed. van Eetvelde, secrétaire d'État de
» l'État du Congo, mon rapport sur mon voyage autour
» du Congo, j'affirmais que ce pays sera, dans un siècle,
» une grande colonie à café, comme le Brésil l'est à
» l'époque actuelle.

» Depuis lors, j'ai beaucoup réfléchi aux ressources
» des territoires congolais. Si le caoutchouc en est à
» l'heure actuelle la plus importante, on ne doit pas
» oublier que c'est un produit qui s'épuise dans les forêts
» et qu'il faut des années pour que les lianes recouvrent
» leur capacité de production. C'est donc sur l'agricul-
» ture que nous devons fonder nos meilleures espérances;
» elle est, du reste, la source de richesse la plus durable
» des colonies équatoriales. »

» Et il ajoutait : « Parmi les plantes économiques,
» c'est-à-dire celles dont on peut exporter les produits
» qui peuvent être cultivés au Congo, le caféier est au
» tout premier rang. »

» Dans le rapport auquel nous faisions allusion plus » haut, il prouve encore sa ferme croyance à l'avenir de » la culture du Coffea, en consacrant un chapitre spécial » aux observations faites sur ce sujet dans le cours de » son second voyage au Congo.

» Il conclut de ses remarques, tout d'abord, que c'est » la culture du caféier de Libéria qu'il faut conseiller, et » il ajoute, à propos du caféier d'Arabie : « On regrettera » d'en avoir trop planté. »

» Il entrevoyait bien à cette époque la valeur du » caféier dont il avait lui-même découvert des pieds sur » les bords du Lomami et du Sankuru et que, en 1900, » nous lui dédiâmes sous le nom de *Coffea Laurentii*, » mais il n'osait pas préconiser encore la culture en » grand de cette plante indigène. Et cependant, c'est sur » les caféiers indigènes qu'il faut se baser pour la cul- » ture intensive, comme nous avons eu l'occasion de le » dire souvent depuis la mort d'Émile Laurent et comme » l'ont démontré récemment, par des chiffres, les » recherches du Laboratoire du café à Java (1) où fonc- » tionne actuellement, comme botaniste, un des élèves » d'Émile Laurent, le Dr Cramer, qu'il avait laissé dans » son laboratoire au moment de son départ pour l'Afri- » que.

» D'autres raisons militaient encore, pour Émile Lau- » rent, en faveur de l'extension de la culture du caféier » dans l'État Indépendant du Congo; il estimait que les

(1) *Verslag omtrent de te Buitenzorg gevestigde technisch afdeeling van het Departement van Landbouw*, 1905. Batavia, 1906.

» produits de cette plante n'exigeaient pas, comme ceux » de beaucoup d'autres plantes, une main-d'œuvre déli» cate, réclamant des aptitudes spéciales ou une longue » préparation. Ce premier argument n'a plus actuelle» ment la valeur que lui accordait Laurent il y a dix » ans.

» Une autre raison qu'il mettait volontiers en avant » était celle du non-encombrement du marché, de l'aug» mentation de la consommation et de la menace crois» sante des grandes plantations du monde par les graves » maladies parasitaires, telle celle produite par l'*Hemi-* » *leia vastatrix* qui semblait à cette époque ne pas exister » au Congo.

» Hélas! ces arguments sont tombés; la crise du café » est venue briser son avenir commercial, et l'*Hemileia* » existe au Congo, probablement même dans la forêt » vierge. Émile Laurent récolta, d'ailleurs, durant son » dernier voyage, une espèce d'*Hemileia* sur une Rubia» cée indigène.

» En conseillant si vivement la culture du caféier, il » envisageait d'ailleurs encore le bien-être du pays : » « Nous consommons annuellement, disait-il, 26 mil» lions de kilos de café qui valent 40,000,000 de francs, » et que nous achetons à l'étranger. Avant vingt ans, si » les Belges le veulent, ce sont eux et leurs capitaux qui » feront produire tout le café nécessaire à la consomma» tion nationale. »

» Il insistait, en 1896, non seulement sur l'importance » du caféier, mais dans son rapport il attire encore » l'attention de l'État sur la nécessité de préconiser la » culture du cacaoyer. Ici l'avenir lui donnera complè-

» tement raison; déjà les cultures entreprises au Congo
» produisent des résultats surprenants.

» Il faut aussi, disait-il, songer à remplacer par des
» plantations d'essences caoutchoutifères les produc-
» teurs indigènes de gomme élastique, et il insistait sur
» l'intérêt qu'il y aurait à acclimater les arbres à gutta-
» percha.

» Mais les indications qu'il fournissait ne pouvaient
» être que peu précises; à cette époque, en effet, l'agri-
» culture coloniale était loin d'être aussi avancée que de
» nos jours.

» Aussi, si Émile Laurent était encore là pour discuter
» les résultats de son voyage, reviendrait-il lui-même
» sur plusieurs des opinions émises par lui, en 1896, et
» sur les arguments trop peu décisifs sur lesquels il les
» avait étayées. Mais il relèverait certes plus vigoureuse-
» ment encore l'importance de l'agriculture pour le
» développement d'une colonie qui, sans elle, ne peut
» accroître sa prospérité.

» Profondément pénétré du grand avenir réservé à
» l'agriculture congolaise, il n'hésita pas à écrire ce qui
» n'a jamais été réfuté : « Tous ceux qui s'occupent
» d'agriculture coloniale et qui jugent impartialement le
» Congo. surtout ceux qui ont eu l'occasion de le visiter,
» sont d'accord pour reconnaître que, de toute l'Afrique
» centrale, la région équatoriale couverte de forêts est la
» plus fertile, la plus riche. »

» Et il ajoutait : « L'organisation de l'agriculture est
» donc pour l'État du Congo une question capitale. »
» Aussi insista-t il longuement dans son rapport sur
» l'organisation à donner aux plantations. Le Gouver-

» nement de l'État du Congo tint compte des observa-
» tions du Service agricole et forestier qui journelle-
» ment se développe. Il eut le plaisir de voir figurer
» dans cette organisation nouvelle, appelée à un grand
» avenir, plusieurs de ses élèves; nous citons avec
» plaisir MM. L. Pynaert et Marcel Laurent.

» Les discussions, souvent très vives, que des opinions
» parfois exclusives avaient soulevées dans différents
» milieux, ne furent point perdues. Émile Laurent n'était
» pas de ces hommes qui n'admettent aucune discus-
» sion; au contraire, il recherchait la contradiction, per-
» suadé que dans les arguments de son adversaire il
» trouverait des données intéressantes. Aussi, ces luttes
» créèrent-elles un courant et elles furent probablement
» pour beaucoup dans le projet qu'il forma de repren-
» dre une troisième fois le chemin de l'Afrique centrale,
» dont il était enthousiaste.

» Cet enthousiasme, qu'il professait pour l'œuvre
» géniale de notre Roi, éclate à chaque page des *Lettres*
» *congolaises* qu'il publia un jour sur les instances de
» quelques amis; on y voit percer partout l'intérêt qu'il
» portait à la réussite des efforts de ses compatriotes et
» amis, groupés, à l'appel du Roi, sous le drapeau bleu
» étoilé d'or de l'État du Congo.

» Un voyage dans l'Afrique du Nord, en Égypte, entre-
» pris au début de 1903, donna probablement encore
» chez Émile Laurent un stimulant au désir qu'il avait
» de revoir le Congo.

» Il s'agissait d'étudier les possibilités d'un « settle-
» ment » juif dans la Péninsule de Sinaï et il fut choisi
» pour faire partie de l'expédition envoyée par feu le

» Dr Th. Herzl, président du Comité sioniste. Du voyage
» faisaient partie sept personnes : les ingénieurs Kessler
» et Stephens, le colonel anglais A. Goldsmith, mort
» également depuis peu, l'architecte Marmorex, le doc-
» teur en médecine Joffé, le Dr Soskin et Émile Laurent.
» La petite troupe quitta Le Caire dans les premiers
» jours de février et se rendit dans le désert de Sinaï où
» elle resta près de quarante jours, mais Laurent, dont
» les occupations exigeaient la présence à Gembloux, ne
» resta sur le terrain que pendant une vingtaine de jours.
» Pendant ce voyage, les cartes illustrées nous arrivaient
» nombreuses; il se trouvait enchanté de son expédition,
» mais les renseignements qu'il fournissait étaient laco-
» niques. Il s'était engagé, il est vrai, à s'entendre avec
» son collègue le Dr Soskin pour donner son avis sur la
» valeur du sol et à ne rien publier sur ce voyage avant
» que tous ses compagnons de route eussent déposé
» leurs rapports. Jusqu'à ce jour, rien n'a encore été
» publié et nous ne savons pas si Laurent a donné son
» avis par écrit. Il avait rapporté de ce voyage une petite
» collection de plantes sèches, qui nous est arrivée en
» assez mauvais état, et dont la détermination a été con-
» fiée aux spécialistes de Berlin.

» Au retour de ce voyage, personne en Belgique ne
» croyait Émile Laurent disposé à entreprendre cette
» même année encore une nouvelle expédition en
» Afrique. Il était certes préoccupé de ce qui s'y passait.
» Il avait, du reste, formé à son école son neveu Marcel
» Laurent, ingénieur agricole, qui, peu après sa sortie
» de l'Institut, avait pris service à l'État du Congo et

» avait été attaché au Jardin botanique créé à Éala par le
» Gouvernement du Congo.

» Ce fut donc avec surprise que les amis d'Émile Laurent apprirent la résolution qu'il avait prise d'accomplir un nouveau voyage scientifique au Congo. Ce voyage devait être une promenade très courte; six mois au plus suffisaient pour mener à bien les observations qu'il voulait faire; c'était un vrai voyage d'agrément. Toutes les facilités devaient, d'ailleurs, lui être accordées, cette excursion se faisait quasi en famille, son neveu devant l'accompagner durant tout le voyage. Aussi toutes les objections qu'on lui présenta furent-elles vaines. On devait naturellement reconnaître qu'ayant résisté à deux séjours en Afrique, dans des conditions bonnes, il aurait, cette fois encore, raison du climat meurtrier de certaines zones congolaises. Mais ce ne fut pas sans appréhensions que ses nombreux amis le conduisirent à Anvers, où il s'embarqua le 3 septembre 1903, et l'on suivit avec anxiété les étapes de ce voyage. Quel plaisir, à chaque courrier, de recevoir des nouvelles! Les cartes postales, en style télégraphique, se suivaient, marquant l'enthousiasme du voyageur et décrivant en peu de mots le magnifique état des plantations dont il avait vu les débuts en 1893 et en 1895-1896. Il ne marchandait les éloges ni pour les agents des sociétés commerciales s'occupant de culture, ni pour l'État, à qui revient l'honneur d'avoir été le promoteur des grandes cultures.

» De Benza-Massola, le 1er octobre 1903, il nous écrit entre autres : « Revenu au Mayombe, bien changé

» depuis dix ans, beaucoup de belles cultures de
» cacaoyers et de caoutchoutiers »; dans toutes ses
» cartes : « Nous récoltons ferme. »

» Dans une lettre qu'il nous adresse de Kwamouth, le
» 25 octobre 1903, il dit : « Nous sommes à l'embou-
» chure du Kasaï, très bien portants et très contents;
» nous travaillons beaucoup, arrêtons où nous voulons,
» moissonnons abondamment. Nous avons douze presses
» en mouvement et c'est encore trop peu. »

» Certains jours, les récoltes étaient si abondantes
» qu'oncle et neveu s'en occupaient pendant toute la
» matinée, aidés dans la préparation des plantes par
» quatre ou cinq boys.

» A chaque courrier, Émile Laurent reparle des
» récoltes de la mission; elles s'accumulaient et néces-
» sitaient presque journellement l'augmentation des
» porteurs de sa caravane.

» Le 29 novembre, il écrit à son maître Léo Errera
» une lettre datée de Lusambo : « Demain matin, nous
» partirons pour Stanleyville, par Kwamouth; nous visi-
» terons les stations et les postes de cultures du fleuve
» et comptons rentrer à Léopoldville dans les premiers
» jours de février et arriver à Anvers le 1er mars. La
» réalisation de ce projet est naturellement subor-
» donnée à la marche régulière de notre vapeur et à la
» bonne santé de ses passagers. Nous n'avons pas trop à
» nous plaindre des microbes tropicaux; nos deux com-
» pagnons blancs ont eu quelques accès de fièvre; j'ai
» résisté jusqu'ici, grâce sans doute à l'emploi métho-
» dique de la quinine et à ma vieille expérience. Hier
» nous nous sommes pesés dans une factorerie; des

» 92 kilogrammes apportés d'Europe, je n'en ai perdu » qu'un seul, résultat assurément honnête dans ce pays » de soleil féroce. D'ici à trois mois, ce déficit sera » compensé. »

» Hélas! il n'en devait pas être ainsi!

» Cependant, tout le monde le croyait hors de danger; » on le savait embarqué pour l'Europe et déjà l'on se » préparait à aller le recevoir à Anvers, dans les pre- » miers jours de mars, quand le brutal télégramme » est venu déjouer tous les projets et plonger dans la » consternation tous ceux qui désiraient fêter son » retour.

» La mort d'Émile Laurent, survenue assez brusque- » ment, en pleine mer, dans la nuit, malgré les soins » dévoués de son neveu Marcel Laurent, de son ami M. le » gouverneur général Fuchs, et du médecin du bord, » le Dr Waersegers, ne permit pas de confier son corps à » la terre d'Afrique; dès le lendemain, Émile Laurent, » entouré du drapeau national, était précipité dans les » flots.

» Durant cette triste cérémonie, M. Fuchs, qui avait » parcouru le Mayombe avec lui en 1893 et en 1894, » retraça en quelques mots la carrière déjà si bien rem- » plie, mais malheureusement trop vite brisée, d'Émile » Laurent, un des amis de sa famille.

» C'est avec un serrement de cœur que l'on songe à » cette fatale disparition et à ce que la Belgique et la » science botanique ont perdu par la mort de celui dont » les idées et l'exemple avaient rénové l'enseignement de » la botanique agronomique en Belgique. »

Aujourd'hui que le Congo est devenu une colonie belge, inspirons-nous des paroles viriles qu'Émile Laurent prononça naguère en parlant de ceux qui sont restés là-bas sur la terre africaine :

« Honorons-les, mais ne faisons pas à leur mémoire l'injure de regretter leur mort. On ne fonde pas de colonies sans batailles, sans victimes... Rappelons-nous ces époques où nos ancêtres s'efforçaient de se donner une patrie. Nous la possédons, mais elle devient trop petite pour nourrir ses enfants. Sous les tropiques, une nouvelle Belgique s'offre à nous. Elle exige de notre part des sacrifices. Sachons les faire. Ce sera l'honneur de notre génération. »

A. Gravis.

LISTE

DES

OUVRAGES PUBLIÉS PAR ÉM. LAURENT

TRAVAUX ACADÉMIQUES.

Bulletins (3e série).

1. Sur la prétendue origine bactérienne de la diastase. (T. X, 1885, p. 38.)
2. Études sur la turgescence chez le Phycomyces. (*Ibid.*, p. 57.)
3. La bactérie de la fermentation panaire. (*Ibid.*, p. 765.)
4. Les microbes du sol. Recherches expérimentales sur leur utilité pour la croissance des végétaux supérieurs (en collaboration avec M. G. Chicandard). (T. XI, 1886, p. 128.)
5. Expériences sur l'absence de bactéries dans les vaisseaux des plantes. (T. XIX, 1890, p. 468.)
6. Expériences sur la production des nodosités microbiennes chez le pois à la suite d'inoculation. (*Ibid.*, p. 764.)
7. Sur la réduction des nitrates par la levure de bière et par quelques moisissures. (T. XX, 1890, p. 309, et t. XXI, 1891, p. 337.)

8. La réduction des nitrates en nitrites par les graines et les tubercules. (T. XX, 1890, p. 478.)

9. Réduction des nitrates par la lumière solaire. (T. XX, 1890, p. 303, et t. XXI, 1891, p. 337.)

10. Recherches expérimentales sur l'assimilation de l'azote ammoniacal et de l'azote nitrique par les végétaux (en collaboration avec E. Marchal et E. Carpiaux). (T. XXXII, 1896, p. 815.)

Bulletins de la Classe des sciences.

11. Recherches sur la synthèse des substances albuminoïdes par les végétaux. Mémoire couronné dans la séance du 15 décembre 1902 (en collaboration avec Em. Marchal). (1903, p. 55.)

12. Lettre à M. le Secrétaire perpétuel datée de Léopoldville le 20 octobre 1903. (1903, p. 1018.)

TRAVAUX NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique.

13. Apparition en Belgique du « Peronospora viticola ». (T. XXII, 1883.)

14. Découverte en Belgique du « Coniocybe pallida ». (T. XXIII, 1884.)

15. Recherches expérimentales sur la formation d'amidon chez les plantes. (T. XXVI, 1887.)

16. Sur les aliments organiques de la levure de bière. (T. XXVII, 1888.)

17. Influence de la lumière sur les spores du charbon des céréales. (T. XXVIII, 1889.)

18. Sur l'existence de microbes dans les tissus des plantes supérieures. (*Ibid*.)

19. Influence de la nature du sol sur la dispersion du Gui (T. XXIX, 1890.)

20. Influence de la radiation sur la coloration des raisins. (*Ibid.*).

21. Note sur les formes-levures chromogènes. (*Ibid.*)

22. Le Bas-Congo, sa flore et son agriculture. (T. XXXIII, 1894.)

23. Le caféier et sa culture au Congo. (T XXXVII, 1898.)

24. Essais relatifs à la dispersion du Gui en Belgique. (T. XXXVIII, 1899.)

25. Sur l'origine des variétés panachées chez les plantes. (T. XXXIX, 1900.)

26. Expériences sur la greffe de la pomme de terre. (*Ibid.*)

27. Nouvelles expériences sur la greffe de la pomme de terre. (*Ibid.*)

28. Le nouveau type de maladie des plantes : la dégénérescence graisseuse. (T. XL, 1901.)

Annales de l'Institut Pasteur.

29. Recherches sur le polymorphisme du « Cladosporium herbarum ». (T. II, 1888.)

30 Nutrition hydrocarbonée et formation de glycogène chez la levure de bière. (T. III, 1889.)

31 Recherches sur la valeur comparée des nitrates et des sels ammoniacaux comme aliments de la levure de bière et de quelques autres plantes. (*Ibid.*)

32. Expériences sur la réduction des nitrates par les végétaux. (T. IV, 1890.)

33. Étude sur la variabilité du bacille rouge de Kiel (*Ibid.*)

34. Recherches sur la fixation de l'azote libre par les plantes (en collaboration avec Th. Schlœsing fils). (T. VI, 1892.)

35. Sur la fixation de l'azote libre par les plantes (en collaboration avec Th. Schlœsing fils). (*Ibid*)

36. Recherches expérimentales sur les maladies des plantes. (T. XIII, 1899.)

Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.

37. Sur le microbe des nodosités des légumineuses. (17 novembre 1890.)

38. Sur la fixation de l'azote gazeux par les légumineuses (en collaboration avec Th. Schlœsing fils). (17 novembre 1890, 30 novembre 1891 et 7 novembre 1892.)

39 Observations au sujet d'une note de MM A. Gautier et R. Drouin (en collaboration avec Th. Schlœsing fils). (28 décembre 1891.)

40. Sur l'existence d'un principe toxique pour le Poirier, dans les baies, les graines et les plantules de Gui. (2 décembre 1901)

41. Observations sur le développement des nodosités radicales chez les légumineuses. (23 décembre 1901.)

42. De l'action interne du sulfate de cuivre dans la résistance de la pomme de terre au « Phytophtora infestans ». (8 décembre 1902.)

43. Expériences sur la durée du pouvoir germinatif des graines conservées dans le vide. (15 décembre 1902.)

44. Sur le pouvoir germinatif des graines exposées à la lumière solaire. (29 décembre 1902.)

45. De l'influence de l'alimentation minérale sur la production des sexes chez les plantes dioïques. (2 novembre 1903.)

Bulletin de la Société belge de microscopie.

46. Du rôle des bactéries dans la fixation de l'azote dans le sol. (T. XIII, 1887.)

47. Observations sur le développement du champignon du muguet (T. XVI, 1889.)

Annales de la Société belge de microscopie.

48. Les microbes du lait et des fromages. (T. XII, 1888.)

49. Études biologiques. Recherches physiologiques sur les levures. (T. XIV, 1890.)

Bulletin de l'agriculture.

50. De l'influence de l'anhydride sulfureux sur les plantes de serres (en collaboration avec H. Gillot). (1898.)

51. Enquête sur la carie du froment en Belgique (en collaboration avec A. Damseaux). (1899.)

52. Les vergers en Hesbaye. Création, entretien et restauration. (1900.)

53. De l'influence du sol sur la dispersion du gui et de la cuscute en Belgique. (1901.)

54. Observations sur la subérisation pathologique chez les plantes et spécialement chez la vigne. (1903.)

55. Une maladie bactérienne du fraisier. (1903.)

56. Influence de l'alimentation sur les variations chez les plantes. Recherches sur la betterave à sucre et la carotte. (1903.)

57. Expériences sur la coloration des fleurs de lilas soumis à la culture forcée. (1903.)

58. Observations sur les sports ou variations par bourgeons chez les plantes. (1903.)

Revue de l'horticulture belge et étrangère.

59 Essais sur l'influence des verres colorés sur la production des pigments rouges et jaunes chez les plantes. (1902.)

60. Les « Platycerium » du Congo. (1902.)

Journal agricole du Brabant-Hainaut.

61. Une nouvelle variété de colza à siliques et à graines monstrueuses. (6 septembre 1902.)

62. Recherches sur la descendance des betteraves à sucre extrêmement riches. (18 octobre 1902.)

Bulletin officiel de l'État Indépendant du Congo.

63. Rapport sur un voyage agronomique autour du Congo. (1896.)

Revue de l'Université libre de Bruxelles.

64. Lettres congolaises, deux séries. (1896.)

Belgique coloniale.

65. Recherches sur l'origine du caoutchouc des herbes (en collaboration avec Marcel Laurent) (Décembre 1903.)

L'Ingénieur agricole de Gembloux.

66. Les collections botaniques de l'Institut agricole de l'État. (1899.)

67. Le rôle des sciences botaniques dans l'enseignement agronomique. (1901.)

68. Notes agricoles rapportées de Grèce. (1902.)

Bulletin de la Société nationale d'agriculture de France.

69. Emploi de la nicotine en agriculture. (1900.)

Publications diverses.

70. Cinq conférences de physiologie végétale données aux agronomes de l'État en 1887.

71. Résumé du cours de botanique et d'agriculture donné en 1895 à la Société d'études coloniales de Bruxelles. (1895.)

72. Planches (15) de physiologie végétale avec texte descriptif (en collaboration avec Léo Errera). (1897.)

73. Conférences sur le Congo. (Bruxelles, Lamertin, 1900.)

74. Résumé du cours de microbiologie générale donné à l'Institut agricole de l'État. (1902.)

75. Notions de microbiologie appliquées à l'industrie des fermentations.

76. Tableaux (18) pour l'enseignement de la botanique appliquée à l'agriculture. (Publication faite sous les auspices du Ministère de l'Agriculture.)




Jos. Ducaju

LEVENSSCHETS

VAN

JOSEPH-JACOB DUCAJU

BRIEFWISSELEND LID DER AKADEMIE

geboren te Antwerpen den 31en Augustus 1823, en aldaar overleden den 5en Juli 1891.

Joseph-Jacob Ducaju werd geboren te Antwerpen den 31en Augustus 1823. Hij legde zich van jongsaf toe op de beeldhouwkunde en ging eerst in de leer bij de weinig of niet gekende beitelaars : Govaerts en Peeters; daarna volgde hij de leergangen der Akademie; van 1843 tot 1847 was hij daar leerling van de klas van boetseerkunde en had er Jozef Geefs voor leeraar. Hij behaalde er verscheiden prijzen onder andere in 1847, het laatste jaar dat hij deel nam aan den wedstrijd, den eersten prijs van historische samenstelling. In 1846 nam hij deel aan den prijskamp van Rome en behaalde den tweeden prijs; de eerste werd toegekend aan Jan Geefs.

In 1848 stelde hij voor de eerste maal ten toon en wel

te Brussel. Het werk, dat de jonge kunstenaar aan het oordeel van het publiek onderwierp en voor hetwelk hem de vergulde medaille werd toegekend, was het pleisteren model van zijn *Stervenden Boduognat*, die eerst veel later in hardsteen werd uitgevoerd en in 1861 tijdens de groote kunstfeesten onthuld werd op de Leopoldslei te Antwerpen. In 1849 stelde hij hetzelfde model te Antwerpen ten toon. In 1851 bevond zich van hem in de tentoonstelling te Brussel de *Verwachting, Matthieu de Layens*, bouwmeester van het stadhuis te Leuven, en een marmeren borstbeeld; in 1852, te Antwerpen, *Euterpe*, het model van het standbeeld van een der negen Muzen, die met Apollo de ronde voorzijde van den Koninklijken Franschen Schouwburg te Antwerpen bekronen; in 1855, te Antwerpen, de *Onschuld*, pleisteren standbeeld; de borstbeelden in pleister van *Z. K. H. den Graaf van Vlaanderen* en *H. K. H. Prinses Charlotte* en een medaillon in pleister van dezelfde vorstin; in 1857, te Brussel, een marmeren standbeeld, bestemd voor een praalgraf; in 1861, te Antwerpen, *Sint-Huibrecht jagende in de wouden van Ardennen ; Plantijn*, een standbeeldje in pleister; een pleisteren steunbeeld besteld door den heer Verhaegen om in marmer uitgevoerd te worden; in 1863, te Brussel, eene *Baadster*, standbeeld in pleister; in 1866, te Brussel, een borstbeeld in pleister van *Z M. Leopold II;* het beeld der *Baadster*, in marmer; in 1869, te Brussel, het pleisteren model van het borstbeeld van *Leopold II* in marmer gemaakt voor de vergaderzaal van den provincialen Raad te Antwerpen en den *Ondergang van Babylonië ;* in 1870, te Antwerpen, het pleisteren model van *Onder Gods hoede;* een

borstbeeld van wijlen *Dr Broeckx,* den schoonvader van den kunstenaar; in 1871, te Gent, een *Meisje uit het bad komende,* in marmer; het borstbeeld van wijlen den heer *Frans Loos,* burgemeester van Antwerpen; in 1872, te Brussel, *Onder Gods hoede,* in marmer; in 1873, te Antwerpen, de *Dankbaarheid,* marmeren standbeeldje, toen behoorende aan notaris van Sulper in Antwerpen; in 1874, te Gent, de *Vertrouwelijke mededeeling* en de *Vrees;* in 1875, te Brussel, het marmeren standbeeldje van *Leopold II,* nu in het Museum te Antwerpen; in 1876, te Antwerpen, *Christus* (pleisteren borstbeeld); het marmeren borstbeeld van den heer *Henri Pécher;* in 1878, een pleisteren borstbeeld van *Z. M. Leopold II;* in 1879, te Antwerpen, het pleisteren borstbeeld van den heer *N...;* in 1881, te Brussel, de *Vriendschap* (pleisteren standbeeld); in 1882, te Antwerpen, de *Vriendschap* (marmer); *Liefde en Genegenheid* (pleisteren beeld); een *Moeder en haar kind ten hemel varende* (marmer); in 1883, te Gent, eene *Bacchante* (marmeren borstbeeld); in 1884, te Brussel, de *Ondergang van Babylonië,* marmeren groep, eigendom van den Staat, waarvan het model in 1869 en 1870 was tentoongesteld en dat zich nu in het Moderne Museum te Brussel bevindt; het borstbeeld van den heer *Ed. van Bergen,* in pleister; in 1885, te Antwerpen, de *Vreugde* (marmeren borstbeeld); een marmeren borstbeeld en *Eva* (pleister).

In de lijst zijner voornaamste werken, die de kunstenaar in 1886 meedeelde in de *Notices biographiques et bibliographiques* der Koninklijke Akademie, vinden wij nog, behalve de reeds vermelde stukken : het bronzen standbeeld van *David Teniers* (1867) en het bronzen

standbeeld van *Leys* (1873), beiden te Antwerpen opgericht; het voornaamste standbeeld den gevel van het Antwerpsch Athenæum versierende; het standbeeld van *Leopold II* op de markt te Eeckeren en dat van *Gabriel Mudæus*, te Brecht; de barleven der Zuiderstatie te Brussel en die van het gestoelte in de Sint-Pauluskerk te Luik; de borstbeelden van *Wappers*, van baron *van Schilde* en van *Victor Lynen*.

Verder zijn ons nog bekend tal van lijsten en paneelen en twee standbeelden, de *Stilzwijgendheid* en de *Dood* bezijden de deur van de werkkamer, in het kasteel van graaf Koeschelef van Berberski in de omstreken van Sint-Petersburg; de versieringen in marmer der trapzaal van het kasteel van graaf de Pret Roose van Calesberg, te Schilde, het standbeeld van *Mozart* in den tuin der Koninklijke Harmonie te Antwerpen.

Ducaju volgde aan de Antwerpsche Akademie de lessen van een der zes gebroeders Geefs, wier optreden te Antwerpen een krachtig ontwaken en een hartstochtelijke ingenomenheid met de beeldhouwkunst bij het jonge geslacht deed ontwaken. Het was niet alles zuivere en hooge kunst, die men voortbracht op die « winkels », zooals men ze heette; men boetseerde er ruiterbeelden en men beitelde er borstbeelden; maar men fabrikeerde er ook kruiswegen en men goot er ornamenten. Zooals in den goeden ouden tijd smolt ambachtsman en kunstenaar gemakkelijk ineen, maar men had het edeler deel van dien arbeid lief; men dweepte er mede en, al versmaadde men het lagere niet, men hield het verhevene heel hoog. Dit bracht iets democratisch in de meest aristocratische aller kunsten. Daarbij kwam, zooals

het bij de Vlamingen altijd placht te gaan, dat men hoogen prijs hechtte aan de handvaardigheid en de uitvoering en minder hield of minder kende van theorie; men streefde er meer naar knap werken dan naar diep denken.

Het noodzakelijk gevolg was dat de schoolsche en prangende theoriën der Akademie in dien grond nooit diepe wortelen schoten en dat er gedurig bleef bestaan of heel spoedig weer ontstond een duidelijke neiging om naar de werkelijkheid, naar de natuurlijke opvatting van het leven terug te keeren. De oudste beeldhouwers, die de negentiende eeuw van de achttiende had overgeërfd, hadden, evenals hun tijdgenoten, de schilders, de overleveringen van het verstramde en vermagerde klassicism behouden, en de tegenwerking van de eerstgeborenen der nieuwe eeuw was niet zoo overtuigend door de leer en niet zoo aangrijpend door het voorbeeld dat de ommekeer in eens en in zijn geheel plaats greep. Alleen trapsgewijze en langzamerhand verdween de academische gemaaktheid uit de kunst om plaats te maken voor krachtiger en natuurlijker waarheid. Bij de Geefs'en en bij Simonis ziet men er nog duidelijk de sporen van; eerst bij een jonger geslacht zouden eigen diepe overtuiging, persoonlijk gevoel, studie der waarheid den ouden trant vervangen.

Ducaju behoorde tot de groep van den overgang; ik heb nooit vernomen dat de opvatting zijner kunst bij hem op dergelijke redeneering berustte, maar in zijne werken is zij duidelijk op te merken. Hij nam de natuur tot hoogste meesteres; hij vereerde ze in hare schoone vormen; hij zocht naar gezond, naar krachtig leven,

naar beweging, naar fraaie beweging; hij schuwde de stijve tengerheid, de gemaakte regelmatigheid der pseudoklassieken.

Zijn eerste werk, de *Stervende Boduognat*, legt er getuigenis van af. Het is een heldenbeeld door zijn reusachtige gestalte, door zijn forschen bouw, door de leeuwenmanen die het hoofd omlijsten. De stervende heeft gestreden, zijn vijanden verpletterd, maar is gewond op hunne lijken neergezonken; kracht en geest ontgaan hem. De zwenkende houding van zijn bovenlijf, zijn arm, die plooit, zijn beenen, die een steunpunt zoeken, drukken wel het leven uit, in zooverre het zich nog uiten kan. Er ligt een nobele waarheid in den held, die meer eerbied nog dan deernis afdwingt.

Toen den 17en Augustus 1861 het beeld plechtig onthuld werd voerden achtervolgens een schepen der stad, een leeraar aan de Koninklijke Akademie en een letterkundige van naam het woord om den kunstenaar geluk te wenschen en om de vaderlandsche beteekenis te doen uitkomen van zijn werk. Gedurende gansch een uur werd hij overstelpt door loftuigingen : eikenkronen voor den burger, meer dan lauwerkronen voor den kunstenaar gevlochten. Men zag in hem den opwekker van het vaderlandsche gevoel; men sprak de hoop uit dat zijn *Boduognat* ons onze burgerplichten zou herinneren en ons leeren « hoe wij het vaderland, zoo groot door zijn verleden, moeten beminnen en ons en onze vrije kinderen immer tot heilzame les verstrekken ».

Ducaju had zeker aan dit alles niet gedacht, hem gold het vooral een machtig kunstwerk te leveren en dezes harmonische vormen te laten bewonderen. Wel was hij

er toe gedreven den vaderlandschen held uit aloude tijden tot onderwerp van zijn jongelingswerk te kiezen door de strooming heerschend in den lande en waaraan Wappers, Conscience en anderen uiting hadden gegeven, wanneer zij de glorierijke feiten onzer geschiedenis verheerlijkten; ook hij voelde zich aangetrokken om op grootsche wijze mannen en daden van beteekenis te vereeuwigen; maar hij was en bleef in de eerste plaats een kunstenaar, bezield met liefde tot edele vormen.

Zijn tweede meesterstuk in den tijd, zijn eerste in den rang, is zijn *Ondergang van Babylonië.* Nogmaals een val, nogmaals een hellende gestalte; maar ditmaal die van een vrouw, meer een rijzende dan een vallende; een beeld van wee, maar meer van zielenangst dan van lichaamslijden. Edeler zijn ditmaal de vormen, volmaakter de uitvoering. Eene vrouw op een draak gezeten werpt zich achterover en heft den arm op om zich te weren tegen het gevaar. Evenals in *Boduognat* is een dramatische toestand gekozen en aangrijpend voorgesteld. Maar ook hier is alle overdrijving, alle melodrama vermeden. De diepe ontroering in het gemoed heeft de trekken niet doen grijnzen, de houding niet misvormd; adel van beweging gaat gepaard met aangrijpende waarheid van uitdrukking.

Gelijke hoedanigheden kenmerken zijne standbeelden. Zijn *Hendrik Leys* is een onmiddellijke weergeving van het leven. Met het bovenlijf lichtelijk achterover geworpen staart de groote schilder de verre ruimte in, hij is in het eenvoudige pak zijner werkuren : een fladderend jasje, zonder drapeering, het dagelijksche ondervest met de burgerlijke horlogieketting. In het armgat van dit

vest is de duim gestoken, eene beweging die den eenen arm doet opheffen en tegen het lijf sluiten; de andere hangt neer en houdt het breede palet vast. De schilder is afgebeeld en niets dan de schilder, de werker, stevig en vast op de beenen, de ware mensch in het dagelijksche leven.

In zijn *David Teniers* daarentegen stelt hij den stichter der Antwerpsche Akademie voor, een hoveling met den degen aan de zij, den sleutel van kamerheer aan den gordel, den mantel opgetrokken en met den arm tegen het lijf gesloten; de hand van dezen arm lichtelijk vooruitgestoken als bood hij aan zijne medeburgers de akte van instelling aan, die hij in de andere wat lager neerhangende houdt. Hij is een voornaam sinjeur zooals de schilder zich zelven gaarne afbeeldde, zeer minzaam, als gelukkig een weldaad aan zijne moederstad te bewijzen, zeer deftig als de vertegenwoordiger van den landvorst.

Zijne groote en kleine standbeelden van *Leopold II* hebben de slanke statigheid van den vorst, met groote onderscheiding van trekken en houding, zonder stroefheid noch aanmatiging : de koning, die met zijn onderhoorigen minzaam omgaat, de mensch die zich door zijne medeburgers meer doet eerbiedigen om zijn natuurlijke gaven dan om zijn hooge waardigheid.

In al deze en in al de overige werken toont Ducaju zich een eerlijken en gezonden kunstenaar, ongezocht en ongekunsteld de natuur weergevende, maar haar toch iets hoogers meedeelende, en er iets kenmerkends doende in uitkomen. Hij ging niet tot de verrassende oorspronkelijkheid, tot de verfijnde bekoorlijkheid, die

sommige van de beste onzer jongere beeldhouwers kenmerken, noch tot de geweldige kracht en de geniale omschepping van de forsche werkelijkheid die anderen heerschen deden in hun rijk; hij was de degelijke begaafde eerbiediger van waarheid en kunst, die beiden in alle oprechtheid des gemoeds zocht te versmelten, die er op loffelijke wijze in gelukte en aldus den weg hielp banen, die onze beeldhouwkunst voerde tot den hoogen rang, die haar nu door heel de wereld wordt toegekend.

In zekere dagen zijns levens legde Ducaju zich ook toe op de schilderkunst. In 1860 stelde hij te Brussel het *Mirakel der rozen van de H. Elisabeth van Hongarië* ten toon, dat door het Staatsbestuur werd aangekocht. In 1875, eveneens te Brussel, *Ambiorix overwonnen zijnde toont aan de vrouwen en grijsaards in het woud verscholen de puinen van hun land* en *Athalia legt haren droom uit aan Abner* : historische stukken waar wij verder weinig of niets meer van vernamen.

Ducaju is tweemaal gehuwd geweest; de eerste maal met Maria-Isabella Ulrichs, op 16en November 1854; de tweede maal met Maria-Stefania-Dymfna Broeckx, op 8en Februari 1865. Van zijne eerste vrouw had hij twee kinderen, een zoon en een dochter; van zijne tweede vrouw, een zoon.

Hij werd ridder der Leopold's orde benoemd in 1861, officier in 1874, briefwisselend lid der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Letteren en Kunsten op 8en Januari 1885; werkend lid van het Akademisch korps te Antwerpen in 1866. Hij was ook lid van het provinciaal Comiteit der Commissie van Monumenten en van

het Museum van Oudheden te Antwerpen. Hij stierf den 5en Juli 1891.

Hij leefde alleen voor zijne kunst; van zijn daden als burger en als mensch rept de geschiedenis geen woord, zeker wel omdat er niets merkwaardigs over te zeggen valt.

MAX ROOSES.



CAISSE CENTRALE

DES

ARTISTES BELGES

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1908, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Reliquat de l'exercice 1907	1,269 01	
2. Cotisations des membres honoraires et effectifs.	927 »	
3. Don par un anonyme	1,000 »	
4. Intérêts des fonds placés, en 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$, au Crédit communal	19,183 50	
5. Intérêts des fonds placés, en 3 p. $^0/_0$, au Crédit communal	4,648 »	
6. Intérêts des fonds placés en rente belge, 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$	1,500 »	
7. Soulte de la conversion en 3 p. $^0/_0$ du Crédit communal 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$	422 25	
ENSEMBLE . . . . . fr.		28,949 76

II. — DÉPENSES.

1. Pensions de treize veuves à 600 francs chacune, et solde d'une pension éteinte avant la fin de l'exercice	8,214 84	
2. Secours	825 »	
3. Écritures et frais divers	340 »	
4. Achats : vingt obligations de 1,000 fr., Crédit communal 3 p. $^0/_0$	18,407 85	
5. Reliquat le 31 décembre 1908	1,162 07	
ENSEMBLE . . . . . fr.		28,949 76

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 ½ p. % du Crédit communal, le 31 décembre 1907, fr. 426,300, réduit le 31 décembre 1908 à . . . . fr.	421,000 »	18,945 »
par suite de la conversion en 3 p. % de 5,300 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.		
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. % du Crédit communal, augmenté des 5,300 francs précités et de 27,300 fr. d'achats en 1908.	172,900 »	5,187 »
Capital inscrit au Grand-livre 2 ½ p. % de la Dette publique belge	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr.	653,900 »	25,632 »
Numéraire en caisse le 31 décembre 1908.	1,162 07	»
Ensemble. . . . fr.	655,062 07	25,632 »

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1909.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. H. Hymans, directeur, *secrétaire* du Comité;
L. Lenain, vice-directeur;
Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel, *trésorier*.

Membres délégués de la Classe.

MM. J. Robie;
H. Maquet;
Ern. Acker;
Ém. Janlet
N. . . . .
N. . . . .

Sous-comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. van der Haeghen, président.

Sous-comité de Liége.

M. Radoux, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(4 février 1909.)

Haut Protecteur.

SA MAJESTÉ LE ROI.

Donateurs.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS D'ANVERS;
VAN CUTSEM (feu HENRI);
MARKELBACH (feu ALEXANDRE);
MARLIER (Madame Veuve) et ses enfants.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
ACKER, Ernest (de l'Académie), architecte, chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 42, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Marie), rue Royale, 14, à Bruxelles	20
FOLOGNE, Égide, architecte honoraire du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles	12

JANLET, Émile (de l'Académie), architecte, rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12

LAMBERT (le baron), membre de la Commission directrice des Musées royaux, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles 20

MAQUET, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 20, à Bruxelles. 12

MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12

PRISSE, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12

ROBIE, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12

SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 97, à Ixelles . . 12

TINEL, Edgard (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles 12

VANDER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, Fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

ABRAS, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12

ALLAERT, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12

ANTOINE, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12

AUDELHOF, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12

AUDELHOF, fils, 29, rue de Fiennes, à Bruxelles 12

BASELEER, Richard, peintre, rue des Images, 126, à Anvers. 12

BRAECKE, Pierre, statuaire, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12

CANTILLON, Émile, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Hasselt, avenue Guffens, 32, à Hasselt . 12

CHARLIER, Guillaume, statuaire, avenue des Arts, 16, à Bruxelles 12

COPPENS, Omer, peintre, rue des Coteaux, 10, à Saint-Josse-ten-Noode 12

DE GROOT, G. (de l'Académie), statuaire, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12

DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12

DE RUDDER, Isidore, statuaire, rue de Hennin, 74, à Ixelles . 12

DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12

FARASYN, Edgar, peintre, rue Mercator, 102, à Anvers . . 12

GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12

HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12

HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12

HOUYOUX, Léon, artiste peintre, rue Ernest Allard, 35, à Bruxelles 12

HUBERTI, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12

KERCKX, Jean, statuaire, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12

LAGAE, Jules, statuaire, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12

LAMORINIÈRE, J.-P.-J. (de l'Académie), peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12

LAUREYS, Armand, professeur à l'École normale des arts du dessin de Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Abondance, 23, à Saint-Josse-ten-Noode 12

LUFFIN, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12

LYNEN, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12

MATHIEU, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12

MOTTE, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, avenue Haveskerke, 19, à Forest lez-Bruxelles . . 12

PELLENS, Édouard, professeur de gravure sur bois à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue de Vénus, 57, à Anvers. 12

PION, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12

PORTIELJE, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12

PORTIELJE, Gérard, peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. 12

RADOUX, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, boulevard Piercot, 29, à Liége. 12

ROOSES, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin-Moretus, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers . . 12

RUL, Henri, artiste peintre, rue du Moulin, 43, à Deurne lez-Anvers. 12

SIX, François, professeur à l'Académie de musique de Namur, rue Wodon, 20, à Namur 12

SOUBRE, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, directeur de l'École de musique de Saint-Gilles, rue Charles De Groux, 40, à Bruxelles 12

SOUBRE, Léon, fils, violoncelliste au Théâtre royal de la Monnaie, chaussée de Waterloo, 319, à Saint-Gilles. . . 12

STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12

TIMMERMANS, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers 12

TOMBU, Léon, directeur de l'École de dessin académique et artiste peintre, à Huy 12

VAN BIESBROECK, L., statuaire, professeur honoraire à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 17, à Gand . . . 12

VAN DAMME-SYLVA, Émile, peintre, avenue Beau-Séjour, 2, à Uccle 12

VANDEN EYCKEN, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
VAN ENGELEN, Pierre, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue du Moulin, 50, à Anvers . . . 12
VAN HALEN, Henri, graveur, rue Vogler, 27, à Schaerbeek . 12
VAN KUYCK, Fr., peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Albert von Bary, 13, à Anvers . . 12
VAN LAMPEREN, M., ancien bibliothécaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue de Florence, 43, à Ixelles 12
VAN LEEMPUTTEN, Frans, peintre, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue du Grand-Chien, 24, à Anvers 12
VAN STRYDONCK, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Souveraine, 90, à Ixelles. 12
VERPLANCKE, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand, rue de Belle-Vue, 108, à Gand . . 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek 12
VULNERS, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique de Namur, rue de l'Étoile, 8, à Namur 12
WANTE, Paul, professeur de musique à l'École professionnelle de Melle, rue de la Caserne, 23, à Gand. 12
WAUTERS, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
WINDERS, Jacques (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, 85, rue du Péage, à Anvers 12
WOTQUENNE, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles . . 12

Avis essentiel. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. La Caisse centrale des Artistes belges n'ayant pas la personnification civile, ne peut entrer en possession de legs en sa faveur que pour autant que ceux-ci aient été faits à la Classe des beaux-arts de l'Académie avec affectation à la Caisse.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

—

1910

SOIXANTE-SEIZIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

—

MDCCCCX

ERRATUM

Page 142, 3e alinéa :

En Édouard Fétis elle a vu disparaître un de ses promoteurs et, jusqu'en 1887, son secrétaire, ensuite jusqu'à sa mort, un des membres les plus dévoués de son Comité central.

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.



CHRONOLOGIE

L'année 1910 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6623 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leyde) ;

la deuxième de la 672e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler,* Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377 ;

l'an 2663 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1910.

Nombre d'or	11	Indiction romaine	8
Épacte	XIX	Lettre dominicale	B
Cycle solaire	15		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est I, et la lettre dominicale C, pour l'année 1910.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2657

L'année 1328 des Turcs commence le 13 janvier 1910, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1910 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5670 des Juifs a commencé le 16 septembre 1909, et l'année 5671 commencera le 4 octobre 1910.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	23 janvier.	Quatre-Temps	18, 20 et 21 mai.
Cendres	9 février.	Trinité	22 mai.
Quatre-Temps.	16, 18 et 19 févr.	Fête-Dieu	26 mai.
Pâques.	27 mars.	Quatre Temps.	21, 23 et 24 sept.
Ascension. . . .	5 mai.	1er dim. de l'Avent . .	27 nov.
Pentecôte	15 mai.	Quatre-Temps.	14, 16 et 17 déc.

Temps officiel belge.

En Belgique, le temps officiel est compté de 0 à 24 heures, l'heure 0 correspondant à minuit moyen de Greenwich.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars, à	12 h.	3 m.
Été	le 22 juin, à	7	49
Automne	le 23 sept., à	22	31
Hiver	le 22 déc., à	17	12

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 28 mars. — Lundi de Pâques.
5 mai. — Ascension.
* 16 mai. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat du roi Léopold 1er, fond. de la dyn. Fêtes nat.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1910, deux éclipses de Soleil, une totale, l'autre partielle, toutes deux invisibles en Belgique, et deux éclipses totales de Lune visibles en Belgique (la première comme éclipse partielle seulement).

Le 9 mai, éclipse totale de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, à $3^h 38^m,4$; fin de l'éclipse générale, à $7^h 46^m,2$. L'éclipse sera visible dans l'Australie, la Nouvelle-Guinée, la partie orientale des Iles de la Sonde et la partie australe de l'océan Indien.

Le 24 mai, éclipse totale de Lune, en partie visible en Belgique, comme éclipse partielle : premier contact avec l'ombre, à $3^h 46^m,5$; milieu de l'éclipse, à $5^h 34^m,4$; dernier contact avec l'ombre, à $7^h 22^m,3$. Le premier contact avec l'ombre se fera à 84° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est ; le dernier contact à 311° vers l'Est. En Belgique, la Lune se couchera à $3^h 42^m$.

Le 1-2 novembre, éclipse partielle de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, le 1er novembre, à $23^h 51^m$; fin de l'éclipse générale, le 2 novembre, à $4^h 26^m,3$. Cette éclipse sera visible dans la partie Nord-Est de l'Asie, le Japon, la pointe Nord-Ouest de l'Amérique et dans la partie septentrionale de l'Océan pacifique.

Le 16-17 novembre, éclipse totale de Lune, visible en Belgique : premier contact avec l'ombre, le 16 novembre, à $22^h 44^m,1$; milieu de l'éclipse, le 17 novembre, à $0^h 20^m,9$; dernier contact avec l'ombre, à $1^h 57^m,7$. Le premier contact avec l'ombre se fera à 94° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 227° de ce même point.

Janvier.

—

1 S. Circoncision de N.-S.
2 D. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 L. Ste Geneviève, vierge.
4 M. S. Tite. Ste Pharaïlde, v.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 J. Épiphanie ou les Rois.
7 V. Ste Mélanie, vierge.
8 S. Ste Gudule, vierge.
9 D. S. Marcellin, évêque.
10 L. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 M S. Arcade, martyr.
13 J. Ste Veronique de Milan.
14 V. S. Hilaire, év. de Poit.
15 S. S. Paul, ermite.
16 D. S. Marcel, pape.
17 L. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de s. Pierre à R.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 J. SS. Fabien et Sebastien.
21 V. Ste Agnès, v. et m.
22 S. SS. Vincent et Anastase.
23 D. *Sept.* Epous. de la Vierg.
24 L. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de s. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 J. S. Jean Chrysostome, év.
28 V. S. Julien, év de Cuença.
29 S. S. Franç. de Sales, év.
30 D. Ste Martine, v. et mart.
31 L. S. Pierre Nolasque.



Dernier Quartier le 3, à 13 h. 27 m.
Nouvelle Lune le 11, à 11 h. 51 m.
Premier Quartier le 18, a 10 h. 21 m.
Pleine Lune le 25, à 11 h. 51 m.

Février.

—

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 M. Purif. ou Chandeleur.
3 J. S. Blaise, év. et mart.
4 V. S. André, Ste Jeanne, v.
5 S. Ste Agathe, vierge et m.
6 D. S. Amand, Ste Dorothée.
7 L. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 M. *Les Cendres.* S Cyrille.
10 J. Ste Scholastique, vierge.
11 V. S. Séverin, abbé.
12 S. Ste Eulalie, v. et mart.
13 D. Ste Euphrosine, vierge.
14 L. S. Valentin, p. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. *Q.-temps* Ste Julienne, v.
17 J. SS. Théodule et Julien.
18 V. *Q.-temps.* S. Siméon, év.
19 S. *Q.-temps.* S. Boniface, év.
20 D S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 L. Le Bap. Pépin de Landen.
22 M. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, év.
24 J. SS. Mathias et Modeste.
25 V. Ste Walburge, vierge.
26 S. Ste Adeltrude, abbesse.
27 D. S. Alexandre, évêque.
28 L. S. Julien, martyr.



Dernier Quartier le 2, à 1 h. 27 m.
Nouvelle Lune le 10, a 1 h 13 m.
Premier Quartier le 6, à 18 h. 33 m.
Pleine Lune le 24, à 3 h 58 m.

Mars.

—

1 M. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 J. Ste Cunégonde, impérat.
4 V. S. Casimir, roi.
5 S. S. Théophile.
6 D Ste Colette, vierge.
7 L. S. Thomas d'Aquin.
8 M. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 J. Les 40 Mart de Sébaste.
11 V. S. Vindicien, év. d'Arras.
12 S. S. Grégoire le Grand, p.
13 D. *Passion*. Ste Euphrasie.
14 L. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 J. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 V. S. Gabriel, archange.
19 S. S. Joseph, patr. de la B.
20 D. *Rameaux*. S. Wulfran, év.
21 L. S. Benoit, abbe.
22 M. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 J. S. Agapet, év de Synn.
25 V. Annonc *Vend* -S.S.Humb.
26 S. S. Ludger, év. de Munster.
27 D. PAQUES S. Rupert, év.
28 L. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Veron, abbé.
31 J. S. Benjamin, martyr.



Dernier Quartier le 4, 7 h. 52 m.
Nouvelle Lune le 11, a 12 h. 12 m.
Premier Quartier le 18, à 3 h 37 m.
Pleine Lune le 25, a 20 h. 21 m.

Avril.

—

1 V. S. Hugues, év. de Grenob.
2 S. S. François de Paule.
3 D. S. Richard. év. de Chich.
4 L. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 J. S. Albert, ermite.
8 V. S. Perpétue, év. de Tours.
9 S. Ste Waudru, abbesse.
10 D. S. Macaire, évêque.
11 L. S. Léon le Grand, pape.
12 M SS. Jules I. p., et Arcade.
13 M. S. Herménégilde, mart.
14 J. S. Justin, martyr.
15 V. SS. Anastasie et Basilisse.
16 S. S. Drogon, ermite.
17 D. S. Anicet, p. et martyr.
18 L. S. Ursmar, év. et abbé.
19 M. S Leon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 J. S. Anselme, archev.
22 V. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 S. S. Georges, martyr.
24 D. S. Fidèle de Sigmaring.
25 L. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêq. et m.
28 J. S. Vital, martyr.
29 V. S Pierre de Milan, mart.
30 S. Ste Catherine de S., v.



Dernier Quartier le 3, à 0 h. 48 m.
Nouvelle Lune le 9, a 2 h. 25 m.
Premier Quartier le 16, à 14 h. 4 m
Pleine Lune le 24, à 13 h. 23 m.

Mai.

—

1 D. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 L. S. Athanase, évêque.
3 M. Invention de la Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 J. ASCENSION. S. Pie V, p.
6 V. S. Jean Porte-Latine.
7 S. S. Stanislas, év. et mart.
8 D. Apparition de S. Michel.
9 L. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, arch. de Flor.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 J. SS. Nérée et Achillée, m.
13 V. S. Servais, év. de Tongr.
14 S. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 D. PENTEC. Ste Dymphne.
16 L. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 M. *Q.-temps.* S. Venant, m.
19 J. S. Pierre Célestin, pape.
20 V. *Q.-temps.* S. Bernardin.
21 S. *Q.-temps.* Ste Itisberge, v.
22 D. La Trinité. Ste Julie, v.
23 L. S. Guibert.
24 M. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 J. La Fête-Dieu. S. Philippe.
27 V. S. Jean I, pape.
28 S. S. Germain, év. de Paris.
29 D. S. Maximin, év. de Trèv.
30 L. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille, vierge.



Dernier Quartier le 2, à 13 h. 30 m.
Nouvelle Lune le 9, à 5 h. 33 m.
Premier Quartier le 16, à 2 h. 13 m.
Pleine Lune le 24, à 5 h. 39 m.
Dernier Quartier le 31, à 22 h. 25 m.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 J. SS. Marcellin et Erasme.
3 V. Ste Clotilde, reine.
4 S. S. Optat, év. de Milève.
5 D. S. Boniface, év. et mart.
6 L. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, év. de Noyon.
9 J. S. Prime.
10 V. Ste Marguerite.
11 S. S. Barnabé, apôtre.
12 D. S. Jean de Sahagun.
13 L. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Gr., archev.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 J. S. Jean-François-Régis.
17 V. Ste Alène, vierge et mart.
18 S. SS. Marc et Marcellin, m.
19 D. Ste Julienne de Falconieri.
20 L. S. Sylvère, pape et m.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 J. Ste Marie d'Oignies.
24 V. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 S. S. Guillaume, abbé.
26 D. SS. Jean et Paul, mart.
27 L. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 M. SS. Pierre et Paul, ap.
30 J. Ste Adile, vierge.



Nouvelle Lune le 7, à 13 h. 16 m.
Premier Quartier le 14, à 16 h. 19 m.
Pleine Lune le 22, à 20 h. 12 m.
Dernier Quartier le 30, à 4 h. 39 m.

Juillet.

—

1 V. S. Rombaut, évêque.
2 S. Visitation de la Vierge.
3 D. S. Euloge, martyr.
4 L. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Luxemb.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 J. S. Willebaud, évêque.
8 V. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 S. SS. Martyrs de Gorcum.
10 D. Les sept Frères Martyrs.
11 L. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 J. S. Bonaventure, évêque.
15 V. S Henri, emp. d'Allem.
16 S. N.-D. du Mont Carmel.
17 D. S. *Sacr. de Mir.* à Brux.
18 L. S Camille de Lellys.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jerôme Émilien.
21 J. Ste Praxede, vierge.
22 V. Ste Marie-Madeleine.
23 S. S. Apollinaire, év. de R.
24 D. Ste Christine, v et mart.
25 L. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S Pantaléon, martyr.
28 J. S. Victor, martyr.
29 V. Ste Marthe, vierge.
30 S. SS. Abdon et Sennen, m.
31 D. S. Ignace de Loyola.



Nouvelle Lune le 6, a 2 h 2 m.
Premier Quartier le 14. a 8 h. 26 m.
Pleine Lune le 22, a 8 h 37 m.
Dernier Quartier le 29, à 9 h. 35 m.

Août.

—

1 L. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Alphonse de Liguori.
3 M. Invention de S. Étienne
4 J S. Dominique, confess.
5 V. Notre-Dame aux-Neiges
6 S. Transfiguration de N. S.
7 D. SS. Albert et Donat, év.
8 L. S. Cyriaque, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 J. S. Géry, ev de Cambrai.
12 V. Ste Claire, vierge.
13 S. S. Hippolyte, martyr
14 D. S. Eusèbe, martyr.
15 L. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 M. SS. Joachim et Libérat, a.
18 J. Ste Hélène, impératrice
19 V. SS. Louis Flores, Jules.
20 S. S. Bernard, abbe.
21 D. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 L S. Timothee, martyr.
23 M S. Philippe Beniti.
24 M. S. Barthélemi, apôtre.
25 J. S. Louis, roi de France.
26 V. S. Zephirin, pape et m.
27 S. S. Joseph Calasance.
28 D. S. Augustin, év. et doct.
29 L. Décoll. de S. Jean-Bapt
30 M. Ste Rose de Lima, vierge
31 M. S. Raymond Nonnat.



Nouvelle Lune le 5. a 6 h. 37 m.
Premier Quartier le 13. a 2 h. 1 m.
Pleine Lune le 20. a 19 h 14 m.
Dernier Quartier le 27, a 14 h. 33 m.

Septembre.

—

1 J. S. Gilles, abbé.
2 V. S. Étienne, roi de Hong.
3 S. S. Remacle, év de Maest.
4 D. Ste Rosalie, vierge.
5 L. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge
8 J. Nativité de la Vierge.
9 V. S. Gorgone, martyr.
10 S. S. Nicolas de Tolentino.
11 D. SS. Prote et Hyacinthe.
12 L. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 J. S. Nicomède, martyr
16 V. SS. Corneille et Cyprien.
17 S. S. Lambert, év. de Maast.
18 D. S. Joseph de Cupertino.
19 L. S. Janvier, martyr.
20 M. S. Eustache, martyr.
21 M. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 J. S. Maurice et ses comp.
23 V. *Q.-temps.* Ste Thècle, v.
24 S. *Q.-temps.* N.-D. de la M.
25 D. S. Firmin, év. et martyr.
26 L. S. Cyprien et Ste Justine.
27 M. SS. Côme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 J. S. Michel, archange.
30 V. S. Jérôme, docteur.



Nouvelle Lune le 3, à 18 h. 6 m.
Premier Quartier le 11, à 20 h. 11 m.
Pleine Lune le 19, à 4 h. 52 m.
Dernier Quartier le 25, à 20 h. 54 m.

Octobre.

—

1 S. S. Bavon, patr. de Gand.
2 D. S. Léodegaire, évêque.
3 L. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 J. S. Brunon, confesseur.
7 V. S. Marc, pape.
8 S. Ste Brigitte, veuve.
9 D. S. Denis et ses comp., m.
10 L. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 J. S. Édouard, roi d'Angl.
14 V. S. Calixte, pape et mart.
15 S. Ste Thérèse, vierge.
16 D. S. Mummolin, évêque.
17 L. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 J. S. Jean de Kenti.
21 V. Ste Ursule et ses comp. m.
22 S. S. Mellon, évêque.
23 D. S. Jean de Capistran.
24 L. S. Raphaël, archange.
25 M SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Evariste, pape et m.
27 J. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 V. SS. Simon et Jude, apôt.
29 S. Ste Ermelinde, vierge.
30 D. S. Foillan, martyr
31 L. S. Quentin, martyr.



Nouvelle Lune le 3, à 8 h. 52 m.
Premier Quartier le 11, à 13 h. 40 m.
Pleine Lune le 18, à 14 h. 24 m.
Dernier Quartier le 25, à 5 h. 48 m.

Novembre.

—

1	M.	TOUSSAINT.
2	M.	*Les Trépassés.*
3	J.	S. Hubert, év. de Liège.
4	V.	S. Charles Borromée, év.
5	S.	S. Zacharie, Se Élisabeth.
6	D.	S. Winoc, abbé.
7	L.	S. Willebrord, év. d'Ut.
8	M.	S. Godefroid, év. d'Am.
9	M.	Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10	J.	S. André Avellins.
11	V.	S. Martin, év. de Tours.
12	S.	S. Liévin, év. et mart.
13	D.	S. Stanislas Kostka.
14	L.	S. Albéric, év. d'Utrecht.
15	M.	S. Léopold, confesseur.
16	M.	S. Edmond, archevêque.
17	J.	S. Grégoire Thaumatur.
18	V.	Déd. des SS. Pier. et Paul.
19	S.	Ste Élisabeth de Thuring.
20	D.	S. Félix de Valois.
21	L.	Présentat. de la Vierge.
22	M.	Ste Cécile, vierge et mar.
23	M.	S. Clément I, pape et m.
24	J.	S. Jean de la Croix.
25	V.	Ste Catherine, v. et m.
26	S.	S. Albert de Louv., év.
27	D.	*Avent.* S. Acaire, évêque.
28	L.	S. Rufe, martyr.
29	M.	S. Saturnin, martyr.
30	M.	S. André, apôtre.



Nouvelle Lune le 2, à 1 h. 56 m.
Premier Quartier le 10, à 5 h. 29 m.
Pleine Lune le 17, à 0h. 25 m.
Dernier Quartier le 23, a 18 h. 13 m.

Décembre.

—

1	J.	S. Éloi, év. de Noyon.
2	V.	Ste Bibienne, v. et m.
3	S.	S. François-Xavier.
4	D.	Ste Barbe, martyre.
5	L.	S. Sabbas, abbé.
6	M.	S. Nicolas, év. de Myre.
7	M.	S. Ambroise, év. et doct.
8	J.	CONCEPTION DE LA VIERGE.
9	V.	Ste Léocadie, v. et mart.
10	S.	S. Melchiade, p. et m.
11	D.	S. Damase, pape.
12	L.	S. Valéry, abbé en Pic.
13	M.	Ste Lucie, vierge et m.
14	M.	*Q.-temps.* S. Nicaise, év.
15	J.	S. Adon, arch. de Vienne.
16	V.	*Q.-temps.* S. Eusèbe, év.
17	S.	*Q.-temps.* Ste Begge, v.
18	D.	Expect. de la Vierge.
19	L.	S. Némésion.
20	M.	S. Philogone.
21	M.	S. Thomas, apôtre.
22	J.	S. Hungère, év. d'Utr.
23	V.	Ste Victoire, vierge et m.
24	S.	S. Lucien.
25	D.	NOËL.
26	L.	S. Étienne, premier m.
27	M.	S. Jean, apôt. et évang.
28	M.	SS. Innocents.
29	J.	S. Thomas de Cantorb.
30	V.	S. Sabin, évêq. et mart.
31	S.	S. Sylvestre, pape.



Nouvelle Lune le 1, à 21 h. 11 m.
Premier Quartier le 9, à 19 h. 5 m.
Pleine Lune le 16, à 11 h. 5 m.
Dernier Quartier le 23, à 10 h. 36 m.
Nouvelle Lune le 31, à 16 h. 21 m.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Programme du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1912.

Élection du jury : de la 2me période du XVe Concours pour les *Prix De Keyn.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Formation du programme du Concours annuel de la *Classe des Sciences* pour 1911.

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1910); *Prix De Keyn* (XVe Concours, 2me période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Mai. — Élection aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative*.

Séance générale des trois Classes pour régler les intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés : 1° au Concours (histoire et critique) ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*; 2° au *Prix François Deruyts*, 2me période, 1907-1910.

Juin. — Élection aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme de son Concours annuel ; indication des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours ; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Juillet. — Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art pratique en réponse au programme du Concours de la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (Histoire et critique, et Art pratique).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses (1).

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de 1911 de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques;* à la 10e période du *Prix de Stassart* (biographie); à la 7me période prorogée du *Prix de Stassart* (histoire nationale); à la 4me période prorogée du *Prix de Saint-Genois;* à la 4me période prorogée du *Prix Teirlinck.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

(1) Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance a lieu le dernier dimanche de novembre.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Novembre. — Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* de 1911.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination dans chaque Classe de la Commission spéciale des finances.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Seance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 1re période du XVIe Concours pour les *Prix De Keyn;* à la 5me période du *Prix Théophile Gluge;* à la 2me période du *Prix Emile Laurent;* à la 10me période du *Prix Adelson Castiau;* à la 9me période prolongée, et à la 10me période du *Prix Joseph Gantrelle;* à la 2me période du *Prix Charles Duvivier.*

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous*

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contreseing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contreseing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :

Le Membre,

Monsieur le Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale des Sciences, des Lettres
et des Beaux-Arts de Belgique,

(AU PALAIS DES ACADÉMIES)

à BRUXELLES.

ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

—

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BANG (W.), rue des Récollets, 18, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), rue Saint-Joseph, 12, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 20, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 9, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), avenue Molière, 182, à Uclle.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue Montoyer, 75, à Bruxelles.
DANSE (Auguste), rue J.-B.-Labarre, 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles.
DE GREEF (Guillaume), rue Émile Banning, 86, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), rue Monulphe, 9, à Liége.
DE HEMPTINNE (A.), rue Basse des Champs, 51, à Gand.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue Léopold, 38, à Louvain.
DEMOULIN (Alphonse), rue Plateau, 10, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 34, à Ixelles.
DERUYTS (Jacques), rue Sainte-Marie, 5, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), rue de la Loi, 10A, à Bruxelles.

De Smedt (Ch.), au Collège Saint-Michel, boulevard Saint-Michel, 22, à Bruxelles.
De Vriendt (Juliaan), rue Mutsaard, 29, à Anvers.
De Wulf (Maurice), avenue de la Brabançonne, 99, à Bruxelles.
Discailles (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles.
Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.
Durand (Théoph.), boulevard des 4 journées, 50, à St-Josse-t.-Noode.
Fraipont (J.), Mont-St-Martin, 35, à Liége.
Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.
Francotte (Ch.-J.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.
Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.
Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.
Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 9, à Gand.
Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.
Gilson (Paul), rue Emmanuel Hiel, 31, à Schaerbeek.
Giron (Alfr.), rue Goffart, 16, à Ixelles.
Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
Gossart (Ernest), à La Hulpe.
Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.
Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.
Huberti (Gustave), avenue Rogier, 30, à Schaerbeek.
Hulin (G.), place de l'Evêché, 3, à Gand.
Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
Janlet (Ém.), rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles (Bruxelles)
Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 106, à Liége.
Khnopff (Fernand, avenue des Courses, 41, à Bruxelles.
Kufferath (Maurice), rue du Congrès, 2, à Bruxelles.
Kurth (G.), à Assche (Brabant) et à Rome, Piazza Rusticucci.
Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
Lameere (Auguste), rue Defacqz, 78, à Saint-Gilles.
Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.
Lamorinière (J.-P.-F.), rue de la Province (Sud), 163, à Anvers.
Lauwers (François), rue Général-Van Merlen, 33, à Anvers.
Leclercq (Jules), rue de la Loi, 89, à Bruxelles.

Lenain (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
le Paige (C.), à l'Observatoire de Liége.
Lohest (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
Lonchay (Henri), rue Vande Weyer, 38, à Schaerbeek.
Mahaim (Ern.), avenue du Hêtre, 9, à Cointe lez-Liége.
Malaise (C.), rue Latérale, à Gembloux.
Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
Masius (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
Massart (Jean), rue Albert de Latour, 44, à Schaerbeek.
Mathieu (Émile), rue Haut-Port, 50, à Gand.
Mellery (Xavier), rue Mellery, 80, à Laeken.
Mercier (Désiré), Palais de l'Archevêché, à Malines.
Mesdach de ter Kiele (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
Neuberg (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
Nys (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
Pelseneer (Paul), boulevard Léopold, 53, à Gand.
Pirenne (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 132, à Gand.
Plateau (Félix), chaussée de Courtrai, 148, à Gand.
Prins (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
Radoux (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
Robie (J.), chaussée de Charleroi, 147, à St-Gilles.
Rombaux (Égide), avenue du Longchamps, 227, Uccle.
Rolin (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
Rooses (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
Rousseau (Victor), avenue Van Volxem, 173, à Forest (Bruxelles).
Rutot (A.), rue de la Loi, 177, à Bruxelles.
Smits (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
Solvay (Lucien), rue Gachard, 76, à Ixelles.
Spring (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.
Stroobant (P.), avenue du Haut-Pont, 13, à Ixelles.
Swarts (Frédéric), rue Guillaume Tell, 21, à Gand.
Terby (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
Thomas (Paul), rue Joseph-Plateau, 41, à Gand.

Tinel (Edgar), place du Petit-Sablon, 17, à Bruxelles.

Van Bambeke (Ch.), rue Haute, 7, à Gand.

Van Beneden (Éd.), quai des Pêcheurs. 50, à Liége.

Van den Eeden (Jean-Baptiste), rue d'Enghien, 20, à Mons.

Van den Heuvel (Jules), rue Savaen, 33, à Gand.

vander Haeghen (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.

Van der Mensbrugghe (G.), Coupure (rive gauche), 131, à Gand.

Van der Stappen (Ch.), avenue de la Joyeuse-Entrée, 15, à Bruxelles.

van Duyse (Flor.), rue Laurent-Delvaux, 4, à Gand.

Vanlair (C.), boulevard d'Avroy, 53, à Liége.

Vauthier (Maurice), rue de la Vallée. 6, à Ixelles.

Verschaffelt (J.), avenue de la Floride, 4, à Uccle.

Vercoullie (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.

Vinçotte (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.

Waltzing (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.

Wauters (A.-J.), rue Paul-Lauters, 71, à Ixelles.

Wauters (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.

Waxweiler (Ém.), square Vergote, 35, à Bruxelles.

Willem (Victor), rue Willems, 8, à Gand.

Willems (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à St-Josse-ten-Noode.

Wilmotte (Maurice), rue André-Dumont, 24, à Liége, et rue de la Ferme, 118, à Saint-Josse-ten-Noode.

Winders (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT.

Marchal (Le chev.), *Secrétaire perpétuel, chef du Secrétariat*, rue de la Poste, 63, Saint-Josse-ten-Noode.

Meirsschaut (Pol.), *chef de division*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.

Leuridant (Félic.), *attaché au Secrétariat*, à Belœil (Hainaut).

Tobac (L.), *huissier de 1re classe*, rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(6 Janvier 1910.)



LE ROI, PROTECTEUR.



Président de l'Académie pour 1910 : DE BORCHGRAVE (le bar. Émile).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : MARCHAL (le chev. Edm.).



COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1910.

Le directeur de la Classe des Sciences, MALAISE (C.).
Le directeur de la Classe des Lettres, et des sciences morales et politiques, DE BORCHGRAVE (le bar.).
Le directeur de la Classe des Beaux-Arts, LENAIN (L.).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, MOURLON (M.).
Le délégué de la Classe des Lettres, des sciences morales et politiques, MESDACH DE TER KIELE (Ch.). — Suppléant, M. PIRENNE.
Le délégué de la Classe des Beaux-Arts, HYMANS (H).



CLASSE DES SCIENCES.

MALAISE, C., directeur pour 1910.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres.)

VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ C.; à Gand	Élu le	14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ C.; à Liége. . .	—	15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ C.; à Louvain	—	15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand.	—	15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége. . .	—	14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠ O.; à Louvain .	—	15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles .	—	15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége. . .	—	15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége.	—	15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J., ✠; à Liége . . .	—	15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice, ✠; à Gand.	—	3 juin 1905.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P., ✠; à Cheratte. .	—	14 décem. 1906.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.; à Louvain .	—	6 juin 1908.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort.	Élu le	15 décem. 1869.
VAN BENEDEN, Édouard, ✠ C.; à Liége.	—	16 décem. 1872.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux	—	15 décem. 1873.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ O.; à Gand	—	15 décem. 1874.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand.	—	15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠ O.; à Liége.	—	15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ O.; à Bruxelles.	—	15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠ O.; à Liége	—	14 décem. 1894.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége.	—	15 décem. 1896.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége	—	16 décem. 1899.
FRAIPONT, Julien-J.-J., ✠; à Liége	—	16 décem. 1901.
FRANCOTTE, Ch.-J., ✠; à St-Josse-t.-Noode.	—	15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul; à Gand	—	15 décem. 1903.
GRAVIS, A., ✠; à Liége	—	15 décem. 1905.
LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles	—	2 juin 1906.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

SWARTS, Frédéric; à Gand	Élu le	4 juin 1904.
DEMOULIN, Alphonse; à Gand	—	15 décem. 1905.
DE HEMPTINNE, Alexandre; à Gand	—	8 juin 1907.
STROOBANT, Paul, ✠; à Ixelles	—	15 décem. 1908.
VERSCHAFFELT, J., à Uccle	—	5 juin 1909.

Section des Sciences naturelles.

DURAND, Théoph., ✠; à St-Josse-t.-Noode	Élu le	4 juin 1904.
LOHEST, Max.-M.-J., ✠; à Liége	—	4 juin 1904.
MASSART, Jean; à Schaerbeek	—	4 juin 1904.
RUTOT, Aimé-Louis, ✠ O.; à Bruxelles.	—	2 juin 1906.
WILLEM, Victor; à Gand	—	14 décem. 1906.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan.	Élu le	15 décem. 1879.
VON BAEYER, Adolphe; à Munich.	—	15 décem. 1890.
VAN DER WAALS, Jean-D.; à Amsterdam. .	—	15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin	—	15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . .	—	14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, Jacques-Henri; à Berlin . .	—	14 décem. 1894.
CANNIZZARO, Stanislas; à Rome	—	13 décem. 1895.
KLEIN, Félix; à Gœttingue	—	15 décem. 1897.
JORDAN, M.-E.-Camille; à Paris.	—	16 décem. 1899.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm	—	16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux.	—	15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris	—	15 décem. 1902.
DARWIN, Sir George-Howard; à Cambridge (Angleterre)	—	6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin	—	15 décem. 1903.
LENARD, Philippe; à Heidelberg	—	4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN; à Leyde. . .	—	15 décem. 1905.
LE BON, Gustave; à Paris.	—	15 décem. 1905.
DARBOUX, Jean-Gaston à Paris	—	14 décem. 1906
WALLACH, Otto; à Gœttingue	—	8 juin 1907.
ARRHENIUS, Svante; à Stockholm. . . .	—	8 juin 1907
GAUTIER, Ern.-Justin-Armand; à Paris . .	—	8 juin 1907.
CHWOLSON, Oreste; à Saint-Petersbourg .	—	6 juin 1908.
DEWAR, sir James; à Londres	—	6 juin 1908.
OECHSNER DE CONINCK, William-François; à Montpellier.	—	5 juin 1909.
HILL, G.-Will.; à West-Nyack (E.-U. d'A.).	—	15 décem. 1909.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, Sir Joseph-Dalton; The Camp, Sunningdale, Berkshire (Angleterre)	Élu le	16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille	—	15 décem. 1876.
SUESS, Édouard; à Vienne	—	14 décem. 1894.
STRASBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn	—	13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres	—	13 décem. 1895.
TREUB, Melchior, ✠ C.; à Buitenzorg (Batavia)	—	15 décem. 1896.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna	—	15 décem. 1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris	—	15 décem. 1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig	—	15 décem. 1897.
LANKESTER, sir Edwin Ray; à Londres	—	15 décem. 1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg	—	15 décem. 1898
MURRAY, Sir John; à Édimbourg	—	16 décem. 1899.
MAUPAS, E.; à Alger	—	16 décem. 1899.
PFLÜGER, Édouard-Fred.-Wilhelm; à Bonn	—	15 décem. 1902.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S.	—	15 décem. 1903.
LÉVY, Auguste-Michel; à Paris	—	15 décem. 1903.
VON KOENEN, Adolphe; à Goettingue	—	4 juin 1904.
DE VRIES, Hugo; à Amsterdam	—	15 décem. 1904.
METCHNIKOFF, Elie; à Sèvres	—	3 juin 1905.
KOCH, Robert; à Berlin	—	15 décem. 1905
BÜTSCHLI, Otto; à Heidelberg	—	2 juin 1906.
BARROIS, Charles; à Lille	—	15 décem. 1908.
DELAGE, Marie-Yves, à Sceaux (Seine)	—	15 décem. 1908.
LACROIX, Alfred; à Paris	—	5 juin 1909.
WILSON, Edm.; à Columbia (F.-U. d'A.)	—	15 décem. 1909.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DE BORCHGRAVE, le baron É., directeur pour 1910.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . .	Élu le 5 mai 1879.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode.	— 5 mai 1891.
FREDERICQ, Paul, ✠ O.; à Gand.	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ C.; à Assche (Brabant).	— 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . .	— 10 mai 1897
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Bruxelles.	— 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠ O.; à Etterbeek . .	— 7 mai 1900.
WILLEMS, Alph., ✠ O.; à St-Josse-ten-Noode.	— 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠; à Bruxelles	— 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice, ✠; à Liége	— 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠; à Gand	— 4 mai 1903.
GOSSART, Ernest, ✠ O.; à La Hulpe . . .	— 6 mai 1907.
CUMONT, Franz-Valery-Marie, ✠; à Bruxelles.	— 6 déc. 1909.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand.	— 6 déc. 1909.

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. C.; à Ixelles.	Élu le 12 mai 1878.

GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . Élu le 5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles . . . . — 4 mai 1891.
GIRON, Alfred, ✠ G. O.; à Ixelles . . . . — 9 mai 1892.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles . . . . — 6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Bruxelles . . . . — 11 mai 1896.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠ O ; à Louvain . — 8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles. — 8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠ O.; à Bruxelles . . . . . — 5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ C.; à Malines . . . . — 5 mai 1902.
LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . . — 6 mai 1907.
ROLIN, Albéric, ✠ O.; à Gand. . . . . . — 2 déc. 1907.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Ixelles. . . . . — 2 déc. 1907.
WAXWEILER, Émile; à Ixelles . . . . — 6 déc. 1909.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

WALTZING, J.-P., ✠; à Liége . . . . . Élu le 7 déc. 1903.
FRANCOTTE, Henri, ✠ O.; à Liége . . . . — 5 déc. 1904.
LONCHAY, Henri, ✠; à Schaerbeek. . . . — 2 déc. 1907.
N . . . .
N . . . .

Section des Sciences morales et politiques.

DE GREEF, Guillaume; à Ixelles . . . . . Élu le 1 déc. 1902.
DE WULF, Maurice; à Bruxelles . . . . . — 2 déc. 1907.
MAHAIM, Ern.-A.-J., ✠; à Liége . . . . . — 4 mai 1908.
VAN DEN HEUVEL, Jules, ✠ G. O.; à Gand . — 4 mai 1908
N . . . .

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

D'ANTAS, le chev. MARTINS, ✠ G. C.; à Rome.	Élu le	6 mai 1872.
DELISLE, Léopold-Victor; à Paris	—	10 mai 1875.
BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris . .	—	5 mai 1884
PERROT, Georges; à Paris	—	10 mai 1886.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	—	6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam.	—	5 mai 1890.
LAVISSE, Ernest; à Paris	—	8 mai 1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	—	6 mai 1895.
REINACH, Théodore; à Paris.	—	11 mai 1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J.; à Paris	—	10 mai 1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai 1898.
DIELS, Hermann-Alex.; à Berlin	—	5 mai 1902.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Marie-Henry; à Paris.	—	1 déc. 1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc. 1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc. 1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc. 1903.
CHEVALIER, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans.	—	9 mai 1904.
LAMPRECHT, K.; à Leipzig	—	9 mai 1904.
SUCHIER, Hermann; à Halle-s/S.	—	8 mai 1905.
BANG, M.-J.-J.-Willy; à Louvain	—	4 déc. 1905.
KERN, J.-B.-G.; à Utrecht.	—	2 déc. 1907.
RODRIGUEZ VILLA, Antonio; à Madrid . . .	—	3 mai 1909.
N		
N		

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

DARESTE, Rodolphe, ✠ C.; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	—	10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	—	9 mai 1887.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	—	7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric; à Paris . . .	—	7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	—	7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris	—	6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c[te] Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	—	5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	—	8 mai 1893.
TYLOR, Edward-Burnett; à Oxford. . . .	—	8 mai 1893.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	—	6 mai 1895.
BRYCE, James; à Washington	—	11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres	—	9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome	—	9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch., ✠ O.; à La Haye.	—	8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis; à Copenhague .	—	8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G.; à Amsterdam.	—	7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest; à Lausanne.	—	6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise	—	7 déc. 1903.
HOLLAND, Thomas Erskine; à Oxford . .	—	7 déc. 1903.
BERTHELOT, René; à Paris	—	7 déc. 1903.
VON LISTZ, Franz; à Charlottenbourg (Berlin)	—	8 mai 1905.
RENAULT, Louis; à Paris.	—	3 mai 1909.
CHEYSSON, J.-J.-Em.; à Paris	—	6 déc. 1909.
BLONDEL, Georges; à Paris	—	6 déc. 1909.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

LENAIN, L., directeur pour 1910.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. .	Élu le	5 janv. 1882.
ROBIE, Jean; ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles) .	—	8 janv. 1891.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . .	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier, ✠ O.; à Laeken . . .	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O ; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon, ✠ O.; à Schaerbeek. . .	—	7 juill. 1904.
DE VRIENDT, Juliaan, ✠ C.; à Anvers . .	—	10 janv. 1907

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
VAN DER STAPPEN, Ch., ✠ O.; à Bruxelles .	—	6 juill. 1905.
ROUSSEAU, Victor, ✠; à Forest lez-Bruxelles.	—	7 janv. 1909.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠ O. à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles). — 7 juill. 1904.
N . . . .

Section de Musique :

RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . . Élu le 3 avril 1879.
HUBERTI, L.-Gustave, ✠ O.; à Schaerbeek . — 2 avril 1891.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ C.; à Gand . . . — 10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ C.; à Bruxelles . . . . . — 9 janv. 1902.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . . . — 1 juill 1909.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . . Élu le 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
VAN DUYSE, Florim., ✠ O.; à Gand. . . . — 6 juill. 1905.
SOLVAY, Lucien, ✠; à Saint-Josse-ten-Noode. — 1 juill. 1909.
WAUTERS, Alph.-Jules, ✠; à Ixelles . . . — 1 juill. 1909.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

CLAUS, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.) . . Élu le 7 janv. 1904.
LAMORINIÈRE, J.-P.-F., ✠ C.; à Anvers . . — 5 janv. 1905.
KHNOPFF, Fernand, ✠ O.; à Bruxelles . . — 10 janv. 1907.

Sculpture :

ROMBAUX, Égide; à Uccle . . . . . . Élu le 1 juillet 1909.

Gravure :

LAUWERS, François, ✠; à Anvers . . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

BRUNFAUT, J., ✠; à St-Gilles (Bruxelles). Élu le 5 janvier 1905.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
GILSON, Paul, ✠; à Schaerbeek . . . — 6 janvier 1910.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

HULIN, G., ✠; à Gand . . . . Élu le 6 janvier 1910.
KUFFERATH, Maurice, ✠; à Bruxelles. . — 6 janvier 1910.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

ALMA TADEMA, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules-Joseph, ✠ C.; à Paris . — 8 janvier 1891.
ISRAËLS, Joseph, ✠ C.; à La Haye. . . — 5 janvier 1899.
CORMON, Fernand; à Paris. . . . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin, ✠ C.; à Paris . . . . — 7 juillet 1904.
VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . — 6 juillet 1905.

LAURENS, Jean-Paul; à Paris	Élu le	4 janvier 1906.
MESDAG, H.-W., ✠ C.; à La Haye . . .	—	4 janvier 1906.
BESNARD, Paul-Albert; à Paris	—	10 janvier 1907.
SARGENT, John-Singer, ✠ O.; à Londres.	—	10 janvier 1907
ROLL, Alfred; à Paris	—	1 juillet 1909.
N.		

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome	Élu le	8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne	—	11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . .	—	8 janvier 1885.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin, ✠; à Paris.	—	5 janvier 1893
FRÉMIET, Emmanuel; à Paris	—	10 janvier 1901.
MARQUESTE, Laurent-Honoré; à Paris. .	—	6 juillet 1905
RODIN, Aug., ✠; à Paris	—	4 janvier 1906
THORNYCROFT, Will.-Hamo; à Londres. .	—	7 janvier 1909.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . .	Élu le	8 janvier 1874.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne .	—	5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . .	—	4 janvier 1900.
ROTTY, Louis-Oscar; à Paris.	—	6 janvier 1910.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . .	Élu le	5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Émile; à Paris.	—	3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . .	—	10 janvier 1895.
AITCHISON, George; à Londres	—	7 janvier 1897.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde	—	5 janvier 1899.
WEBB, Sir Aston; à Londres	—	4 janvier 1906.
CAJRATI, Michel; à Milan.	—	5 juillet 1906.
BERNIER, Louis; à Paris	—	6 janvier 1910.

Musique :

Saint-Saëns, Camille-Ch., ✠; à Paris .	Élu le	8 janvier 1885.
Bourgault-Ducoudray, Louis-Albert; à Paris	—	6 janvier 1887.
Massenet, Jules-E.-J., ✠ O ; à Paris. .	—	5 janvier 1893.
Cui, César; à Saint Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.
d'Indy, Vincent, ✠; à Paris.	—	7 janvier 1897.
Svendsen, Johan-Severin; à Copenhague	—	8 janvier 1903.
Widor, Charles-Marie; à Paris	—	9 janvier 1908.
Strauss, Richard; à Berlin	—	7 janvier 1909.
Rüfer, Philippe; à Berlin	—	1 juillet 1909.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir Sourindro Mohun Tagore, ✠ C.; à Calcutta	Élu le	4 janvier 1877
Bode, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
Gonse, Louis; à Paris.	—	11 janvier 1894.
Weale, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres.	—	9 janvier 1896.
Lafenestre, Georges-Édouard; à Paris .	—	10 janvier 1901.
Colvin, Sidney; à Londres	—	10 janvier 1901.
Justi, Charles-N.-H.; à Bonn.	—	10 janvier 1901.
Bredius, Abraham, ✠ O.; à La Haye. .	—	7 janvier 1904.
Michel, André; à Paris.	—	6 janvier 1910.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, VAN DER MENSBRUGGHE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

FRAIPONT (J.),	délégué de la Classe des Sciences.	
LE PAIGE (C.),	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
BORMANS (S.),	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
LONCHAY (H.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
ROBIE (J.),	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROOSES (M.),	id.	id.
SOLVAY (L.).	id.	id.
VAN DUYSE (Florim.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
LAGRANGE (Ch.).	BORMANS (S).	DE GROOT (G.).
MALAISE (C.).	DESCAMPS (B^on^).	HUBERTI (G.).
MOURLON (M.).	GIRON (A.).	HYMANS (H.).
SPRING (W.).	ROLIN (A.).	ROBIE (J.).
VAN DER MENSBRUGGHE.	VAUTHIER (M.).	WAUTERS (A.-J.)

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

Van der Mensbrugghe, président.
Spring, membre.
N. . . , membre.
N. . . ., membre.
N. . . ., membre.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Le chevalier Marchal. H. Hymans. Louis Lenain.

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

N. . ., président.
N. . ., secrétaire.
Radoux, membre.
Huberti, membre.

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

De Vriendt,
Frédéric.
Huberti.
Hymans.
Lenain.
Mathieu.
Mellery.
Tinel.
Van der Stappen.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

BORMANS (S.), président.

PIRENNE (H.), secrétaire-trésorier.

DEVILLERS (Léopold), membre.

DE PAUW (N.), id.

KURTH (God.), id.

CAUCHIE (A.), id.

BERLIÈRE (Dom Ursmer), id.

DE BORMAN (chev. C.), membre suppléant.

FREDERICQ (Paul), id.

BALAU (Sylvain), id.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

MASSAU (Junius), correspondant, décédé à Gand le 10 février 1909.
THOMSEN (Jules), associé, décédé à Copenhagne le 13 février 1909.
ENGELMANN (Th.-W.), associé, décédé à Berlin le 20 mai 1909.
NEWCOMB (Simon), associé, décédé à Washington le 11 juillet 1909.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DUVIVIER (Charles), membre titulaire, décédé à Boitsfort le 13 juillet 1909.
STECHER (Jean), membre titulaire, décédé à Liége le 3 septembre 1909.
DE CHESTRET DE HANEFFE (le baron Jean-Remi-Marie), membre titulaire, décédé à Liége le 10 septembre 1909.
NAVILLE (Jules-Ernest), associé, décédé à Genève le 28 mai 1909.
DE MARTENS (Frédéric), associé, décédé en Livonie le 20 juin 1909.
KRUMBACHER (J.-K.-M.), associé, décédé à Munich le 12 décembre 1909.
FRIEDLAENDER (Louis), associé, décédé à Strasbourg le 16 décembre 1909.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

FÉTIS (Édouard), membre titulaire, décédé à Bruxelles le 31 janvier 1909.
MAQUET (Henri), membre titulaire, décédé à Bruxelles le 27 novembre 1909.
NORMAND (Alfred), associé, décédé à Paris le 2 mars 1909.
MICHEL (François-Emile), associé, décédé à Paris le 24 mai 1909.
CHAPLAIN (Jules-Clément), associé, décédé à Paris le 13 juillet 1909.
FRITH (W.-Powell), associé, décédé à Paris en novembre 1909

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769 comme Société littéraire.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b^on de Feltz.	1816-1820.	Nerenburger	1855.
Le p^nce de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet.	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart.	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart.	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart.	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart.	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart.	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart.	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart.	1853.	Faider.	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	F.-A. Gevaert	1895.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	A. Brialmont	1896.
Gallait	1880.	le c^{te} Goblet d'Alviella	1897.
P.-J. Van Beneden	1881.	Ch. Tardieu	1898.
Le Roy	1882.	W. Spring	1899.
Éd. Fétis	1883.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Dupont	1884.	Éd. Fétis	1901.
Piot	1885.	Éd. Van Beneden	1902.
Alvin	1886.	P. Mansion	1903.
De Tilly	1887.	le chev. Éd. Descamps	1904.
Bormans	1888.	F.-A. Gevaert	1905.
F.-A. Gevaert	1889.	J.-B.-V. Masius	1906.
J.-S. Stas	1890.	Ern. Discailles	1907.
G. Tiberghien	1891	Edgar Tinel	1908.
Éd. Fétis	1892.	J. Deruyts	1909
Van Bambeke	1893.	le b^{on} de Borchgrave	1910.
Ch. Loomans	1894		

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891.

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin	1846.	de Selys Longchamps	1879.
Wesmael	1847.	Stas	1880.
Verhulst	1848.	P.-J. Van Beneden	1881.
Le vte Du Bus	1849.	Montigny	1882.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Éd. Van Beneden	1883.
De Hemptinne	1851.	Éd. Dupont	1884.
Kickx	1852.	Morren	1885.
Stas	1853.	Mailly	1886.
de Selys Longchamps	1854.	De Tilly	1887.
Nerenburger	1855.	Crépin	1888.
Dumont	1856.	Briart	1889.
Gluge	1857.	Stas	1890.
d'Omalius d'Halloy	1858.	F. Plateau	1891.
Melsens	1859.	F. Folie	1892.
P.-J. Van Beneden	1860.	Van Bambeke	1893.
Liagre	1861.	M. Mourlon	1894.
de Koninck	1862.	G Van der Mensbrugghe	1895.
Wesmael	1863.	A. Brialmont	1896.
Schaar	1864.	Alfr. Gilkinet	1897.
Nerenburger	1865.	Éd. Dupont	1898.
d'Omalius d'Halloy	1866.	W. Spring	1899.
Le vte Du Bus	1867.	Ch. Lagrange	1900.
Spring	1868.	Jos. De Tilly	1901.
Nyst	1869.	Éd. Van Beneden	1902
Dewalque	1870.	P. Mansion	1903.
Stas	1871.	L. Fredericq	1904.
d'Omalius d'Halloy	1872.	P. De Heen	1905.
Gluge	1873.	J.-B.-V. Masius	1906.
Candèze	1874.	C. le Paige	1907
Brialmont	1875.	J. Fraipont	1908.
Gloesener	1876.	J. Deruyts	1909.
Maus	1877.	C. Malaise	1910.
Houzeau	1878.		

Classe des Lettres.

Le b^{on} de Gerlache	1846.
Le b^{on} de Stassart	1847.
Le b^{on} de Gerlache	1848.
Le b^{on} de Stassart	1849.
de Ram	1850.
M.-N.-J. Leclercq	1851.
Le b^{on} de Gerlache	1852.
Le b^{on} de Stassart	1853.
de Ram	1854.
M.-N.-J. Leclercq	1855.
Le b^{on} de Gerlache	1856.
de Ram	1857.
M.-N.-J. Leclercq	1858.
Le b^{on} de Gerlache	1859.
Gachard	1860.
de Ram	1861.
De Decker	1862.
M.-N.-J. Leclercq	1863.
Gachard	1864.
Grandgagnage	1865.
Faider	1866
Roulez	1867.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove	1868.
Borgnet	1869.
Defacqz	1870.
Haus	1871.
De Decker	1872.
Thonissen	1873.
Chalon	1874.
le b^{on} Guillaume	1875.
Ch. Faider	1876.
Alphonse Wauters	1877.
de Laveleye	1878.
M.-N.-J. Leclercq	1879.
Nypels	1880.
H. Conscience	1881.
Le Roy	1882.
Rolin-Jaequemyns	1883.
Wagener	1884.
Piot	1885.
P. Willems	1886.
Tielemans	1887.
Bormans	1888.
Potvin	1889.
Stecher	1890.
G. Tiberghien	1891.
T. Lamy	1892.
Paul Henrard	1893.
Ch. Loomans	1894.
L. Vanderkindere	1895
A. Henne	1896.
le c^{te} Goblet d'Alviella	1897.
F. vander Haeghen	1898.
A. Giron	1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
P. Fredericq	1901.
G. Kurth	1902.
N.	1903.
le chev. Éd. Descamps	1904.
G. Monchamp	1905.
P. Thomas	1906.
Ern. Discailles	1907.
Ch. Duvivier	1908.
Aug. Beernaert	1909.
Le Bon de Borchgrave	1910.

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Le chev. de Burbure .	1879.
Navez	1847.	Gallait	1880.
Alvin	1848.	Balat.	1881.
F. Fétis.	1849.	Siret	1882.
Baron	1850.	Éd. Fétis	1883.
Navez	1851.	Slingeneyer	1884
F. Fétis	1852.	Pauli	1885.
Roelandt	1853.	Alvin	1886.
Navez	1854.	Fraikin	1887.
F. Fétis	1855.	Robert	1888.
De Keyser	1856.	Gevaert.	1889.
Alvin	1857.	Schadde	1890.
Gme Geefs	1858.	H. Hymans.	1891.
F. Fétis	1859.	Éd. Fétis	1892.
Baron	1860.	Samuel	1893.
Suys	1861.	J. Stallaert.	1894.
Van Hasselt	1862.	F.-A. Gevaert	1895.
Éd. Fétis	1863.	Th. Radoux	1896.
De Keyser	1864.	Th. Vinçotte	1897
Alvin	1865.	Ch. Tardieu	1898.
De Busscher	1866.	J. Robie.	1899.
Balat	1867.	Alfr. Cluysenaar . . .	1900.
F. Fétis	1868	Éd. Fétis	1901.
De Keyser.	1869.	H. Maquet.	1902.
Fraikin.	1870.	G. Huberti.	1903
Gallait	1871.	Le comte J. de Lalaing.	1904.
Éd. Fétis	1872.	F.-A. Gevaert. . . .	1905.
Alvin.	1873.	Max Rooses	1906.
De Keyser	1874.	J. Winders.	1907.
Balat.	1875.	Edgar Tinel	1908.
Gevaert	1876.	H. Hymans	1909.
Portaels	1878.	L. Lenain	1910.
Alvin	1877.		

NOTICES BIOGRAPHIQUES



G. Rolin-Jaequemyns

NOTICE

SUR

GUSTAVE ROLIN-JAEQUEMYNS

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Gand le 31 janvier 1835, décédé à Bruxelles le 9 janvier 1902.

Le 9 janvier 1902 s'éteignait à Bruxelles, après une courte maladie, Gustave Rolin-Jaequemyns, Ministre plénipotentiaire et Conseiller général de Sa Majesté le Roi de Siam, ancien Ministre de l'intérieur du Royaume de Belgique, Membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.

La seule mention de ces titres indique le caractère international de la personnalité qui les portait ; une brève narration de la vie de notre illustre confrère montrera comment son action s'est étendue au delà des frontières de son pays et comment, d'ailleurs, elle continue à s'exercer au delà des limites de son propre temps.

Jurisconsulte savant, philosophe du droit, homme d'État, il a suscité dans le domaine de la science juridique qui est consacré plus spécialement aux rapports des nations, un puissant mouvement auquel se ramènent, on peut le dire, de grands progrès réalisés depuis plus d'un quart de siècle dans la théorie comme dans la pratique. A ses écrits s'est attachée une autorité considérable ; la preuve s'en trouve dans le passage où Bluntschli exposait la mission des jurisconsultes. « Lorsqu'aujourd'hui, écrivait-il, Wheaton et Phillimore, Calvo et Field, Heffter et Rolin-Jaequemyns sont d'accord sur un principe, on sera volontiers enclin à le considérer comme admis par le droit international moderne, lors même qu'aucun traité ne l'aurait proclamé et qu'il ne serait pas universellement mis en pratique. » A l'époque où ces lignes constataient sa haute valeur, notre compatriote avait trente-cinq ans.

Deux œuvres qu'il a aidé à fonder ont exercé beaucoup d'influence ; ce sont la *Revue de droit international et de législation comparée* et l'*Institut de droit international*. La *Revue* a servi et sert encore de tribune pour l'exposé de toutes les théories progressives. L'Institut n'a cessé d'être le laboratoire où ont été préparés de nombreux projets de déclarations et de conventions adoptés plus tard et promulgués par les gouvernements.

Gustave-Henri-Ange-Hippolyte Rolin naquit à Gand, le 31 janvier 1835. Il était l'aîné des enfants d'Hippolyte Rolin (1).

(1) Hippolyte Rolin, avocat et homme politique, né à Courtrai le 7 septembre 1804, mourut à Gand le 8 mars 1888. Il avait fait de brillantes études dans un lycée de Paris, puis à la Faculté de

Après avoir fait ses études humanitaires à l'Athénée de Gand et au Collège Rollin de Paris, il entra à l'Université de Gand, où il obtint le diplôme de docteur en droit et le diplôme de docteur en sciences politiques et administratives.

Quand il était sur les bancs de l'Université, il avait collaboré à une publication, organe d'une association

droit de l'Université de Gand, où il subit les épreuves de doctorat, le 24 février 1827; il avait choisi comme sujet de la thèse la question de la compétence des tribunaux des Pays-Bas à l'égard des étrangers; en 1825, il avait remporté le prix au concours universitaire par sa dissertation sur la preuve des délits. « En 1829 et en 1830, dit le rédacteur de la notice de la *Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique*, il suivit à Berlin les cours de Savigny et de Hegel, dans l'intimité desquels il fut reçu, ainsi que dans celle de Schleiermacher. Il se destinait au professorat et résidait encore à Berlin quand la Révolution belge éclata. Les électeurs de Courtrai lui offrirent un siège au Congrès national. Il le refusa et alla s'établir à Gand comme avocat. Il épousa en cette ville M[lle] Hellebaut, fille de Jean-Baptiste Hellebaut, en son vivant professeur de droit civil à l'Université. »

Hippolyte Rolin fut élu, le 13 janvier 1848, membre de la Chambre des Représentants et devint ministre des travaux publics. En 1850, il abandonna la politique pour se consacrer exclusivement à sa profession d'avocat. Pendant de longues années, il brilla au premier rang. En décembre 1868, il représenta la Belgique aux obsèques de l'illustre Berryer. Au banquet qui fut offert par le barreau de Paris aux délégués des barreaux belges, anglais et français, il prononça un discours qui était à la fois une protestation contre le régime de l'Empire et une glorification de sa patrie : « A vous mes saluts, disait-il aux avocats français, mes remercîments et mes vœux. A vous le vœu le plus cher à mon cœur, celui dans lequel se résument tous les autres : Puissiez-vous rendre la France aussi libre que notre libre Belgique! »

d'étudiants ; de 1855 et de 1856 datent ainsi ses premiers travaux. Devenu avocat, il ne voulut pas se borner à l'exercice de sa profession. Les questions politiques et économiques l'attiraient ; il les étudia avec passion et pour quelques-unes il essaya de faire adopter des solutions pratiques. Admirablement doué, il joignait à l'amour du travail une étonnante facilité et, comme les langues étrangères lui étaient familières, il avait alors déjà à sa complète disposition le riche fonds des publications allemandes, anglaises et italiennes. Il ne voulait pas seulement cultiver son esprit et accumuler les connaissances ; il cherchait à en tirer profit pour ses semblables. Il fut l'un des fondateurs du *Van Crombrugghe 's Genootschap*, société destinée à répandre dans la bourgeoisie gantoise les utiles notions par les conférences et par l'enseignement. Son action fut féconde aussi dans la vaillante société flamande, *Hèt Willems Fonds*. Hermann Schulze-Delitzsch venait de créer en Allemagne les Banques populaires ; Gustave Rolin groupa autour de lui quelques hommes de bonne volonté ; en 1866, fut créé le *Gentsche Volksbank*, qui commença ses opérations le 1er janvier 1867 et dont il fut, jusqu'à la fin de ses jours, le dévoué président.

A sa participation aux travaux du *Van Crombrugghe's Genootschap* sont dus les *Voordrachten over de Grondwet*, les « Conférences sur la Constitution », qu'il publia en 1867 et qui sont un exposé intéressant des principes du droit public. Un passage mérite d'être reproduit parce qu'il touche au droit international. Napoléon III, on le sait, faisait prôner par la presse impérialiste la vieille théorie des frontières naturelles dont l'application aurait

amené la destruction de notre nationalité. Rolin blâmait la coupable entreprise et s'attachait à démontrer que les « frontières naturelles » doivent être cherchées ailleurs que sur la carte géographique. « Elles sont, disait-il, dans l'esprit, dans l'âme et dans le sang; elles sont dans la mission que chaque peuple. comme chaque homme, doit accomplir et dans les facultés qu'il a reçues pour l'accomplir. »

Les congrès tenus sous les auspices de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales exercèrent sur Rolin une sérieuse influence; ils le mirent en contact avec de nombreux étrangers et ils contribuèrent certainement à le diriger vers les études de politique générale et de droit des gens. L'Association avait éte fondée par Auguste Couvreur sur le modèle de l'Association britannique pour le développement de la science sociale : elle se réunit à Bruxelles en 1862, à Gand en 1863, à Amsterdam en 1864, à Berne en 1865. Il était surtout un but qu'elle poursuivait : détruire les obstacles résultant des lois et des institutions hostiles au développement des rapports des peuples, tout en conservant intact le génie propre à chaque nation. Un ami intime de Rolin a rappelé comment l'époque même était éminemment favorable. « C'était en 1862, écrit notre savant confrère, M. Asser; dans le domaine de la politique comme dans celui de l'économie sociale, le libéralisme avait triomphé. La guerre de 1859, entreprise dans l'intérêt d'une grande et noble idée, et le fameux traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre, qui avait ouvert la France aux bienfaits du libre-échange, avaient presque fait pardonner à Napoléon III son coup

d'État et l'introduction du régime autoritaire à l'intérieur. Dans les autres États de l'Europe, la monarchie constitutionnelle semblait se consolider. Partout on s'efforçait d'améliorer les lois dans la direction d'une plus grande liberté de l'individu. Ceux qui commençaient alors leur carrière étaient pleins d'enthousiasme pour l'idée du progrès par la science et par la liberté. » Ce furent les congrès des sciences sociales qui mirent en relations Rolin, Asser et Westlake. Asser était avocat à Amsterdam; Westlake pratiquait le droit à Londres.

En 1862, Gustave Rolin épousa M[lle] Émilie Jaequemyns. « C'était la plus délicieuse idylle », a écrit Asser en se reportant par le souvenir au bonheur dont il avait été le témoin. Devant le cercueil de Rolin, son collègue et ami, le Ministre d'État Charles Graux donnait un noble témoignage à la compagne dévouée de celui qui fut son collègue et son ami. « Aux heures d'épreuves, disait-il, et elles furent nombreuses, elle était l'alliée fidèle qui le soutenait dans la lutte. Pour en diminuer l'amertume, elle oubliait sa propre souffrance et diminuait ses soucis. Sa tendresse et son abnégation furent sans bornes. On eût dit que, à eux deux, ils n'avaient qu'un cœur, et la mort l'a brisé. »

Si ces pages sont destinées à honorer surtout le publiciste de droit des gens, nous ne pouvons pas oublier cependant l'homme politique. Rolin-Jaequemyns (depuis son mariage, Gustave Rolin avait ajouté le nom de sa femme à son nom patronymique) avait pris nettement position dans les luttes toujours si ardentes en Belgique. Il appartenait à l'opinion libérale, à laquelle il ne cessa d'apporter son concours dévoué.

De ces années datent son écrit : ***Des partis et de leur situation actuelle en Belgique***, et son autre écrit : ***De la réforme électorale; examen des moyens à employer dans les gouvernements représentatifs pour assurer la liberté dans les élections et la sincérité des votes.***

Éloigné de toute exagération, il reconnaissait l'impossibilité de s'en tenir à la politique de l'immobilité; ainsi s'explique son attitude au sein même du parti libéral gantois dont les « doctrinaires » et les « progressistes » se disputaient la direction. Profondément attaché à la liberté, il la défendait contre les attaques de la fraction ultramontaine du parti conservateur; ainsi s'explique l'énergie avec laquelle il appliqua plus tard, comme Ministre de l'intérieur, le programme du cabinet Frère-Orban.

Un jugement a été porté par un de ses compagnons de lutte. « Bientôt, écrivait celui-ci au lendemain de la mort de Rolin-Jaequemyns, grandirent et s'affirmèrent son talent et son autorité. Il ne tarda pas à occuper dans la politique intérieure de notre pays une place considérable. Porté à la Chambre par la poussée libérale de 1878, il entra dans les Conseils de la Couronne. Ministre de l'intérieur d'abord, de l'intérieur et des travaux publics ensuite, son activité, son aptitude au travail, servies par un talent de premier ordre, et plus encore son ardeur à défendre la politique libérale firent de lui un des chefs les plus influents et les plus écoutés du Gouvernement et du parti libéral. La part qu'il prit comme ministre à l'élaboration des grandes lois politiques que le gouvernement de 1878 fit voter fut considérable; elle lui valut l'estime et l'admiration du parti libéral. »

Nous avons déjà mentionné la fondation de la *Revue de droit international et de législation comparée* et la création de l'Institut de droit international.

L'idée même de faire paraître une revue où seraient insérés les travaux des publicistes des différents pays et d'en confier la direction à Rolin-Jaequemyns fut suggérée par Asser, en juillet 1867. Westlake fut consulté. Les discussions et les délibérations aboutirent, vers la fin de 1868, à la publication de la première livraison. Comme Asser l'a constaté, le plan primitif s'était élargi peu à peu. La *Revue internationale* ne devait plus se borner aux questions concernant l'application de la loi étrangère ni à la législation comparée, elle était destinée aussi à l'étude du droit des gens.

Le prospectus rédigé par les fondateurs constituait un exposé des motifs et un programme. « Deux faits, était-il dit, deux tendances parallèles, contradictoires en apparence seulement, signalent notre époque. D'un côté, l'esprit de nationalité se réveille et se fortifie. De l'autre, peuples et races s'habituent, chaque jour davantage, à obéir, non seulement dans leurs relations extérieures, mais encore dans leur législation intérieure, à certains principes généraux, à certaines idées communes. C'est ainsi que les nations, ces grandes individualités collectives, cessent peu à peu de se regarder avec une défiance mutuelle. Un secret instinct les avertit que ce n'est plus isolément, mais ensemble, en s'inspirant de leurs exemples réciproques, en s'appuyant les unes sur les autres, et en subordonnant même leurs conflits passagers à des règles d'immuable justice, qu'il leur faut marcher vers des destinées communes et progressives. Un travail

analogue à celui qui s'est fait vers la fin du moyen âge, dans les relations de commune à commune, de province à province, s'opère donc de nos jours dans les rapports d'État à État. De même que les communes et les provinces ont appris, dès lors, à reconnaître l'unité supérieure de l'État, de même les États commencent à s'incliner devant l'unité supérieure de la grande société humaine. »

Dans un article remarquable, Rolin-Jaequemyns développait ces idées. Il montrait l'influence bienfaisante de l'étude de la législation comparée qui, sans altérer l'esprit national, invoque les principes de la justice internationale et par là même fortifie le sentiment de solidarité, d'estime et d'amour qui doit animer les peuples. Il faisait ressortir le rôle important que remplit la science dans le domaine international quand il s'agit de préparer les réformes et les progrès. Il affirmait que, si un jour les principes de justice devaient être sanctionnés aussi efficacement dans les rapports entre les nations qu'ils le sont déjà dans les rapports entre les individus, ce serait quand la guerre aurait cessé d'être considérée comme un moyen régulier de faire régner le droit.

Faut-il rappeler les noms illustres des premiers collaborateurs de la *Revue*? Autour de Rolin-Jaequemyns, d'Asser et de Westlake, se groupèrent des jurisconsultes et des publicistes éminents comme Arntz, Bluntschli, Charles Brocher, Henri Brocher, Bulmerincq, Field, Gessner, Goldschmidt, Holtzendorff, Hornung, Katchenowsky, Laboulaye, Laurent, Émile de Laveleye, William Beach Lawrence, Lieber, Lorimer, Mancini, Norsa, Olivecrona, Pierantoni, Pradier-Fodéré, Rivier,

Vidari, pour ne citer que ceux qui répondirent les premiers à l'appel fait à leur concours.

Le nouveau recueil périodique permettait désormais aux adeptes de la science du droit des gens de faire connaître leurs idées, d'exposer le fruit de leurs recherches, dans un organe absolument indépendant et soucieux de donner à ses rédacteurs la liberté la plus complète. Il y eut une conséquence également heureuse; comme le constatait Bluntschli en 1872, grâce à la *Revue* s'était formé sur le sol neutre de la Belgique un centre vers lequel convergeaient de multiples efforts. Bientôt, put se réaliser un projet qu'avaient déjà conçu, comme lui, quelques esprits distingués, mais que Rolin-Jaequemyns eut la gloire de mettre à exécution.

Notre illustre confrère a raconté comment il fut amené à prendre l'initiative de l'entreprise. Dès le mois de septembre 1871, Francis Lieber lui écrivait de New-York au sujet de l'utilité d'un « congrès composé des principaux juristes adonnés plus spécialement au droit des gens, congrès sans caractère officiel, mais public et international, lequel se réunirait pour trancher des questions importantes et douteuses ». Presque au même moment, Gustave Moynier s'adressait également à lui et l'entretenait d'un plan analogue. Comme lui-même l'indiquait à Bluntschli, le 17 novembre 1872, il s'agissait de revêtir d'une autorité scientifique collective et de recommander ainsi à l'opinion publique et à l'attention des gouvernements l'expression de certaines propositions de droit international qui répondaient aux besoins de l'humanité. Le savant professeur de Heidelberg voulait davantage : il prônait la création d'une institution per-

manente qui insensiblement pût devenir une autorité pour le monde entier.

Rolin-Jaequemyns se mit en rapport avec les personnalités qui, dans les différents pays, semblaient le plus aptes à faire partie de l'association qu'il songeait à fonder. Il obtint l'approbation d'Asser, de Westlake, de Mancini, de Heffter, de Holtzendorff, de Drouyn de Lhuis, de Parieu, de Calvo, d'autres encore, et, au commencement de mars 1873, il rédigea une « Note confidentielle sur un projet de congrès ou de conférence juridique internationale en vue : 1° de formuler quelques principes fondamentaux du droit international ; 2° de constituer un corps permanent ou académie pour l'étude et les progrès du droit international ». Le 10 mars, il adressa la Note, signée de son nom et des noms de Bluntschli, Holtzendorff, Calvo, Mancini et Moynier, à vingt-deux personnes « qui s'étaient fait connaître, soit par leurs écrits sur le droit international, soit par des services éclatants rendus à cette science comme négociateurs de traités célèbres ou comme membres du tribunal arbitral de Genève ».

Le plan était nettement exposé. « Il existe de par le monde, était-il dit, de vingt à trente hommes vivants qui se sont livrés avec succès à l'étude du droit international et dont les travaux ont enrichi cette science. Il y en a peut-être une vingtaine d'autres qui, tout en étant actuellement retirés de la politique, ont rendu au droit des gens des services actifs d'une nature tout à fait éminente, soit en siégeant comme arbitres dans de grandes contestations internationales, soit en représentant avec éclat leur pays devant les tribunaux arbitraux, soit enfin en contribuant dans leur carrière diplomatique

ou politique à faire proclamer et accepter quelque règle nouvelle et bienfaisante au sujet des rapports entre les nations durant la paix ou la guerre. Espérer réunir toutes ces personnes en un même lieu, sur l'appel d'un individu ou même d'un comité, serait probablement aussi présomptueux que chimérique Mais ce qui serait moins téméraire, ce serait de tenter d'arriver en plusieurs fois, par voie d'agglomération progressive, à un résultat analogue. Il suffirait pour cela que quelques-uns des hommes dont nous venons de parler, groupés en une conférence préparatoire, formassent un comité d'initiative qui arrêterait les bases de l'institution et se compléterait ensuite patiemment par voie de cooptation. »

L'avis de tous les hommes éminents auxquels Rolin-Jaequemyns avait soumis son idée était que l'institution nouvelle devait être à l'abri de toute pression gouvernementale ou nationale : le but n'était pas de servir d'organe aux dirigeants; l'Institut devait être un corps savant, non un corps politique. Il se rallia à cette manière de voir quand il esquissa le programme des travaux.

Dans la Note confidentielle, Rolin-Jaequemyns énumérait quelques-uns des problèmes : c'était l'étude des principes du droit international et leur énonciation sous la forme de déclarations ou sous la forme de vœux; c'était le règlement des différends par la constitution d'un tribunal permanent ou par le recours à l'arbitrage; c'était l'examen approfondi des questions dont les événements rendraient la solution nécessaire. Il indiquait d'autres points encore, notamment la revision des

traités d'intérêt universel en vue d'amener entre eux une certaine homogénéité sous le rapport juridique.

Le 8 septembre 1873, l'Institut de droit international était fondé; la première session s'ouvrait à Gand; onze membres étaient présents; vingt-deux savants avaient approuvé l'idée de la conférence, reconnu son utilité, manifesté le désir d'y assister et le regret d'en être empêchés. Mancini fut élu président et Bluntschli vice-président. Rolin Jaequemyns fut nommé secrétaire général.

Dans un éloquent discours, Mancini insista sur le but de la réunion. « Placés, dit-il, à égale distance des utopistes vertueux qui veulent l'abolition immédiate et durable de la guerre, la paix perpétuelle, et des esprits timides, sans foi dans le progrès moral de l'humanité, frappés d'un état de choses qu'ils croient presque inhérent à la nature des sociétés humaines, nous venons ici des différents pays de la terre avec une modeste confiance dans nos forces, mais avec une foi ardente et une volonté décidée de ne pas reculer, de ne nous arrêter devant aucune espèce d'obstacle. Nous nous proposons de mettre en commun les méditations des savants et les vœux de l'opinion publique, et de rechercher les moyens les plus propres à organiser l'action collective de la science. Notre but est d'assurer à celle-ci son influence légitime sur les gouvernements et les peuples, et de faire accepter et consacrer législativement les principes de l'éternelle justice dans les relations internationales. Nous aspirons à codifier, sinon pour le tout, au moins en partie, les règles obligatoires applicables à ces relations et à substituer, du moins dans

la plupart des cas, aux chances aveugles de la force et à la prodigalité inutile du sang humain, un système de jugement conforme au droit. Nous avons confiance à cet égard dans l'arbitrage international qui vient de recevoir, par un exemple récent, une éclatante consécration pratique, grâce à la grandeur d'âme de deux grands peuples, qui ont placé leur orgueil à rechercher des triomphes décernés par la raison bien plus que des victoires arrachées par la force. C'est une tâche rude et bien difficile que nous entreprenons; notre chemin ne peut être court, nous le savons; mais en écartant de nos travaux tout esprit de parti, toute prévention favorable à une nation plus qu'à une autre, toute opinion arrêtée d'avance, en prenant pour devise : *Vérité et justice à tous*, *Indépendance de tous les peuples*, et surtout : *Garantie des faibles contre les abus de la force*, nous avons la certitude que la sympathie et le concours de tous les cœurs honnêtes et de toutes les intelligences clairvoyantes nous seront assurés et guideront nos pas dans une route hérissée d'épines et d'obstacles. »

De son côté, Rolin-Jaequemyns décrivait la mission de la nouvelle association. « C'est à la science du droit, disait-il, qu'il appartient de déterminer, non pas en une fois, en une heure d'enthousiasme, mais lentement, à force de recherche et de réflexion, le sens dans lequel le mouvement peut aboutir... L'esprit auquel il faut faire appel n'est pas celui de l'abbé de Saint-Pierre, mais de Grotius, dont le ferme bon sens visait avant tout à réaliser la justice dans la limite du possible. »

Comme rédacteur en chef de la *Revue de droit international*, organe de l'Institut, comme secrétaire général de

l'Institut de droit international, Rolin-Jaequemyns exerça pendant plusieurs années la plus bienfaisante influence. Il n'est guère de questions de politique générale sur lesquelles il n'ait émis de jugement ; il n'est guère non plus de questions de droit des gens qu'il n'ait étudiées et sur lesquelles il n'ait jeté quelque lumière. Il inaugurait d'ailleurs un genre nouveau dans ses « Chroniques du droit international », où les événements saillants étaient narrés et où la légitimité des actes accomplis par les gouvernements était examinée par un esprit libre. A mettre en un ordre méthodique les pages nombreuses qu'il a écrites, les rapports qu'il a rédigés, les discours qu'il a prononcés, on pourrait composer un intéressant manuel où abonderaient les observations profondes, les aperçus ingénieux et les renseignements précieux.

Il convient de le noter, l'illustre jurisconsulte s'est toujours élevé avec force contre la notion étroite d'après laquelle le droit n'est qu'un ensemble d'ordres ou de défenses émanant d'une autorité suffisamment armée pour faire respecter sa volonté. Il n'a cessé de soutenir qu'au delà du phénomène, du fait extérieur, il existe une loi immuable qui nous oblige à conformer nos actes aux lois générales de notre nature et à l'ordre de la société dans laquelle nous vivons. Ainsi s'impose, selon lui, la recherche des principes rationnels et fondamentaux du droit, recherche qui est tout à fait indispensable à l'étude du droit international, puisqu'ici il n'y a pas d'autorité reconnue et acceptée par tous et investie du pouvoir soit de définir la loi, soit de l'interpréter, soit d'en imposer l'exécution.

Nous avons constaté que Rolin-Jaequemyns attribue à

la science un grand rôle dans le développement du droit international. Il justifie sa manière de voir en faisant ressortir que, abandonné par la science, ce droit n'est qu'une compilation bigarrée de conventions, de coutumes, de traditions auxquelles l'État est tenu de se conformer dans la seule mesure de son intérêt ou de sa faiblesse. Il invoque un autre argument encore, c'est que le même droit est essentiellement progressif. « Ici surtout, écrit-il, on peut affirmer que l'immobilité serait la mort. Il faut donc que les savants et les diplomates, à qui il incombe de travailler au développement des rapports juridiques internationaux, dans le domaine de la théorie ou de la pratique, aient constamment les yeux fixés sur les défauts à corriger, sur l'idéal à poursuivre. Pareils aux préteurs ou aux jurisconsultes de l'ancienne Rome, ils auraient souvent, dans leur action collective, à exercer un véritable *jus edicendi* ou à donner des avis qui devraient pouvoir être comparés aux *réponses des prudents*. Comment rempliront-ils cette mission, comment en auront-ils seulement l'idée, s'ils n'ont acquis, par l'étude des principes philosophiques du droit, un ensemble de notions générales qui leur permettent de distinguer, parmi les vicissitudes et les contradictions des événements contemporains, ce qui est conforme à la justice de ce qui lui est contraire ? »

Il enseigne que la conscience de l'humanité est la source, le tribunal et la sanction véritable du droit des gens. « C'est elle, écrit-il, qui se manifeste par cet organe, à la fois si insaisissable et si évident, si puissant dans son ensemble et si humble dans ses détails, qu'on appelle l'opinion publique... Nous entendons l'opinion

publique sérieuse et calme, fondée sur l'application de certains principes de justice universelle à des événements constants qui, en se confirmant et se généralisant, devient le jugement de l'histoire. Cette opinion, en matière de droit international surtout, est réellement et à juste titre reine et législatrice du monde. Elle est la voix même de la raison, voix confuse au début, mais qui finit, de plus en plus forte et distincte, par dominer jusqu'au bruit des armes. Elle est enfin l'expression progressive de ce droit naturel que Grotius a si bien et si profondément défini. »

Il montre dans le droit des gens les règles régissant les rapports des États. « Ceux-ci sont présumés égaux devant la loi internationale, écrit-il, par conséquent libres d'agir comme il leur plait, à condition de respecter cette même liberté chez les autres. »

Selon lui, les États forment une véritable société dont le but suprême est la justice. En vue d'atteindre le but, des systèmes divers ont été imaginés et appliqués : rêves de suprématie temporelle des papes, plans de monarchie universelle, projets de paix perpétuelle ont été comme autant de tentatives pour régler les problèmes de la politique générale. A ce travail qui tend à concilier le respect des droits de tous avec la création de garanties, le savant publiciste rattache les conceptions qui, au premier examen, semblent dirigées contre le progrès. « La Sainte-Alliance elle-même, dit-il, et les actes des congrès qui en furent la conséquence, en organisant une espèce d'assurance mutuelle des monarchies conservatrices contre l'incendie révolutionnaire, ne furent au fond que l'idée de Kant retournée au profit de l'absolutisme et

recouverte d'un vernis mystique. Seulement les résultats de ces actes n'ont fait que confirmer combien il est imprudent de prendre une constitution-type comme point de départ d'un régime de paix universelle. Il arriva, de 1815 à 1830, ce qui était arrivé en 1792, après la déclaration de Pilnitz et la proclamation du duc de Brunswick. La Révolution défiée ramassa le gant. L'Europe se divisa en deux camps. En face de l'intervention monarchique se dressa la propagande républicaine et constitutionnelle, et l'alliance des peuples brava celle des princes. L'ordre ne se rétablit que lorsque, après 1831, les grandes puissances, mieux avisées, se bornèrent résolument à s'occuper de ce qui est le véritable domaine du droit international : les rapports extérieurs de nation à nation. »

Que d'événements considérables se sont produits dans la deuxième moitié du XIXe siècle; que d'enseignements ils ont donnés dont un homme aussi doué que Rolin-Jaequemyns devait tirer profit quand il étudiait les questions de politique générale ou de droit international. Il n'avait pas vingt ans lorsque éclatait la guerre d'Orient; il avait vu se réaliser l'unité italienne et l'unité allemande; au delà de l'Atlantique s'était déroulée la terrible guerre de Sécession, dont l'un des résultats avait été l'abolition de l'esclavage noir dans les États-Unis; sous ses yeux, la France et l'Allemagne s'étaient disputé l'hégémonie de l'Europe continentale; des nationalités longtemps opprimées avaient recouvré leur autonomie; il fut l'un des ouvriers du relèvement d'une monarchie asiatique; enfin, il lui fut donné de voir commencer, lors de la Conférence de La Haye de 1899, une phase

nouvelle dans le travail d'organisation du monde civilisé.

Nous avons dit quel vif intérêt offraient les *Chroniques du droit international* publiées dans la *Revue*. Rolin-Jaequemyns consacra, dans le même recueil, d'importantes études aux rapports belliqueux des États et aux droits et aux devoirs de la neutralité. Il examina les questions du droit de la guerre lors des terribles événements de 1870 et de 1871 ; il fut amené à traiter les questions de la neutralité à l'occasion de l'affaire de l'*Alabama*.

Multiples furent les problèmes du droit international que fit surgir la guerre franco-allemande. Notre savant confrère tâcha de les examiner avec impartialité, mais il faut le noter, si violentes étaient les passions que la moindre approbation donnée par un publiciste à l'un des belligérants était aussitôt dénoncée comme un acte déloyal par les partisans de l'adversaire. C'était l'époque où, pour ne citer qu'un seul exemple, un écrivain de la valeur intellectuelle de Frédéric Harrison publiait ces lignes : « Sur les Allemands et sur leurs enfants pèsera la malédiction d'avoir fait revivre dans l'Europe moderne les plus sanguinaires et les plus barbares traditions du passé : la dévastation en masse du pays ennemi et le massacre systématique de simples particuliers. »

Rolin-Jaequemyns n'a cessé d'être un adversaire déterminé de la guerre. Obligé de constater que, même dans nos sociétés civilisées, elle est comme le recours suprême, il n'admettait pas que tous les moyens de destruction fussent légitimes, ni surtout qu'ils le fussent en toutes circonstances. Il exigeait l'absolue nécessité, et il

proclamait que, même dans cette limite, il est des moyens que réprouvent toutes les nations.

Durant la guerre de 1870-1871 s'élevèrent d'âpres discussions : l'expulsion des sujets de l'ennemi, la levée en masse, les francs-tireurs, la responsabilité pénale et collective des communes, les représailles, les otages, l'occupation de guerre, le siège, le bombardement, la capitulation, le sort des prisonniers de guerre furent l'occasion de violentes polémiques. Le publiciste belge était animé de trop nobles sentiments pour soutenir des doctrines cruelles. S'il se laissa entraîner à une regrettable conclusion quand, séduit par la thèse des prétendus droits historiques de l'Allemagne, il approuva l'annexion de l'Alsace-Lorraine, cependant, en règle générale, il vit juste : l'événement le démontra quand des conférences internationales s'attachèrent à formuler les « lois et usages » de la guerre.

Rolin-Jaequemyns avait traité des devoirs des États neutres à l'occasion des réclamations vigoureuses que les États-Unis élevèrent contre la Grande-Bretagne. Quand le différend anglo-américain fut porté devant le tribunal arbitral de Genève, l'opinion de notre compatriote fut invoquée, notamment, dans le mémoire rédigé par le gouvernement de Washington.

Notre confrère fut le constant défenseur des populations opprimées par le gouvernement turc; de toutes ses forces, il appuya leurs revendications; il applaudit quand le succès couronna leurs efforts et qu'elles reconquirent leur autonomie; il défendit les jeunes États lorsque de grandes puissances prétendirent les placer sous leur tutelle insolente. Par l'article 61, le traité de Berlin de

1878 avait posé la question arménienne; l'un des premiers, le généreux publiciste somma l'Europe de remplir les engagements contractés et de rendre justice à une malheureuse nation.

Parmi ses écrits, il faut citer l'étude consacrée au mouvement vers une constitution fédérale de l'Empire britannique et l'intéressant travail relatif à la Conférence de Berlin de 1890 sur la législation du travail.

Rolin-Jaequemyns a prôné l'arbitrage comme moyen d'aplanir les différends internationaux.

Le sens de la réalité ne l'abandonnait point. Au sein de notre Académie, dans un discours prononcé le 9 mai 1883, il précisait sa pensée. « Remarquez, faisait-il observer au sujet de l'arbitrage, que je dis : accommoder des différends et non pas les différends, tous les différends entre les nations. Je ne voudrais pas, en effet, exagérer l'importance du thème que j'ai choisi, ni avoir l'air de vous entraîner dans le domaine de l'utopie.... La vérité est qu'il y a des cas où aucune nation, ni petite ni grande, ne consentira à remettre à des tiers le soin de statuer sur certains droits qu'on lui contesterait. Il en sera ainsi chaque fois que les prétentions élevées contre elle menaceront son honneur ou son existence. Ce sont donc là des hypothèses auxquelles l'arbitrage ne pourra jamais être appliqué. D'autres difficultés, sans porter sur des objets aussi essentiels, peuvent ne pas être susceptibles d'une solution juridique. Il y aura lieu de chercher plutôt un expédient qu'une décision en droit. La décision dépendra alors de la bonne volonté des parties. »

A plus d'une reprise, il s'est occupé de ce que James

Lorimer appelait le problème final du droit international, en d'autres termes, de la question de savoir s'il est possible de donner à ce droit des organes semblables à ceux que possède le droit national et d'instituer ainsi, pour la société des États, un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire.

Lorimer lui-même avait rédigé un projet. Notre illustre confrère se demande si ce plan ou quelque autre est destiné à se réaliser. Sans doute, il répond négativement en ce qui concerne le présent, mais il ajoute aussitôt que ce n'est pas une raison pour désespérer de l'avenir. « Il n'est pas difficile à un observateur un peu attentif, écrit-il, d'apercevoir, comme autant d'îlots émergeant de l'Océan, certaines parties du droit international où peu à peu des rudiments d'organisation consolident le terrain et servent de point d'appui à de nouvelles acquisitions. Ces unions postales, télégraphiques, monétaires, ces tentatives d'unification des lois commerciales, ces conférences diplomatiques où l'on fixe les règles applicables à certaines matières ou à certaines difficultés internationales, tous ces actes ne sont pas seulement utiles pour l'objet direct qu'ils ont en vue, ils ont en outre l'immense avantage de familiariser l'esprit public avec la notion d'un organisme supérieur à celui de l'État isolément considéré. Chacun d'eux est à la fois une conquête et un acheminement vers une conquête nouvelle. N'est-il pas dès lors permis d'espérer que, sans secousse et par le seul effet du développement historique des événements et des idées, on arrivera au point où la création d'un organe international et permanent sera toute naturelle? »

« La guerre, a dit un illustre Américain, a été inventée par l'homme lui-même sous le prétexte d'appliquer la justice internationale et elle cessera quand il plaira à l'homme de ne plus avoir recours à cette institution monstrueuse. » La pensée est-elle juste, ou bien faut-il considérer le règne de la paix comme un irréalisable idéal? « L'expérience démontre, dit Rolin-Jaequemyns, que rien n'est plus difficile, à un moment donné, que de distinguer ce qui est utopie de ce qui est aspiration légitime et raisonnable. Platon eût qualifié de rêveur celui de ses contemporains qui eût prédit l'abolition de l'esclavage, et l'audacieux qui, au moyen âge, eût conçu comme possible la suppression des guerres privées, du servage, des barrières fiscales et autres entre provinces d'un même État, l'égalité de tous devant la loi et l'impôt, eût passé pour un utopiste bien autrement fantaisiste que l'abbé de Saint-Pierre et ses disciples. »

En 1887, Rolin-Jaequemyns fit à l'Institut de droit international une proposition fort intéressante en faveur de la limitation des dépenses et des effectifs militaires. Il s'agissait d'abord d'adresser aux gouvernements européens une adresse « les conjurant de restreindre dans des limites à déterminer conventionnellement l'effectif de leurs forces militaires ». Des membres ayant considéré la matière comme étrangère au droit des gens et, par conséquent, au but scientifique de l'association, il la modifia et il demanda à l'Institut d'examiner dans quelle mesure et par quels moyens il serait possible de diminuer, dans des limites proportionnelles à déterminer par voie de traités entre les États du groupe européen, l'effectif de leurs forces et le montant de

leurs dépenses militaires en temps de paix. Il montra les écrasantes charges que supportaient les peuples : les effectifs de paix et les dépenses militaires de dix-sept États européens s'élevant par an à trois millions d'hommes et à près de quatre milliards de francs; les effectifs de guerre dépassant dix millions d'hommes dont l'entretien pendant un an coûterait plus de treize milliards de francs.

Le projet rencontra quelque opposition et Rolin-Jaequemyns le retira. Il est permis de regretter que l'Institut ne se soit pas montré unanimement favorable à une discussion approfondie. Tout se borna à l'exposé que fit l'auteur de la motion et à une lettre fort intéressante de James Lorimer. Mais, il est permis de le noter, quand, le 24 août 1898, le czar Nicolas II proposa aux puissances la réunion d'une conférence, son message résuma en ces termes le programme qu'il convenait d'accomplir : « Le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent, dans la situation actuelle du monde entier, comme l'idéal auquel devraient tendre les efforts de tous les gouvernements. »

Pourquoi ne pas rappeler, à ce sujet, l'influence que l'Institut a exercée à la fois sur le droit des gens et dans la matière de conflit des lois ?

En droit des gens, il n'est pas de question importante que l'Institut n'ait étudiée et discutée et pour laquelle il n'ait formulé quelque solution. La lecture des *Annuaires* et des deux *Tableaux* est pleine d'enseignements. Fréquemment ses résolutions ont été utilisées presque textuellement et, par la volonté des États, sont devenues

des conventions internationales. Pour ne citer que quelques exemples, mentionnons les mesures diplomatiques garantissant le libre usage du canal de Suez, la protection des câbles sous-marins, la procédure de l'arbitrage, les multiples problèmes du droit de la guerre, les prises maritimes et la juridiction compétente.

En droit international privé, l'Institut a été comme le précurseur des conférences convoquées par les gouvernements.

Pour les jurisconsultes adonnés à l'étude de l'une ou de l'autre de ces sciences, la savante association est un guide sûr. On peut dire qu'il n'est pas de controverse où les « Résolutions de l'Institut » ne soient invoquées et où elles ne soient citées généralement comme l'opinion qu'il convient d'adopter.

Nous avons vu qu'au mois de juin 1878 Rolin-Jaequemyns était devenu Ministre de l'intérieur. Il conserva ces fonctions jusqu'au mois de juin 1884, époque où, le ministère libéral ayant dû abandonner le pouvoir, il continua à remplir son mandat de membre de la Chambre des représentants, siégeant dorénavant sur les bancs de l'opposition.

Sans vouloir présenter la défense d'un programme politique, ni faire l'apologie d'un parti, nous croyons équitable de rappeler les témoignages d'un homme d'État qui vécut, à côté de notre illustre confrère, ces années de violents combats. « L'instruction du peuple et son affranchissement, a dit Charles Graux, Ministre des finances dans le cabinet Frère-Orban, l'enseignement public fondé sur la liberté de conscience et la liberté des

cultes, c'est-à-dire la préparation des masses populaires à l'exercice de l'électorat, inévitable conséquence des progrès de la civilisation, tel fut le but que se donna le cabinet de 1878... Rolin-Jaequemyns s'associa à l'œuvre du ministère avec une inébranlable persévérance. Modéré de pensée et de forme, infatigable au travail, sans violence comme sans faiblesse, il marchait dans sa voie, où son pas égal et ferme était éclairé par les lumières de sa conscience et soutenu par le sentiment de son devoir. Les six années pendant lesquelles il fut ministre furent pour lui, comme pour ses collègues, un temps de luttes opiniâtres et parfois comme un effort surhumain de la liberté expirante. Le Ministère de l'intérieur, dont il avait assumé la charge, l'exposait sans cesse aux attaques et aux outrages d'adversaires irréconciliables. »

Quand, en 1884, le parti catholique prit le pouvoir, un de ses premiers soins fut de rétablir les relations diplomatiques entre la Belgique et le Vatican. Si nous signalons le fait, c'est parce que, le 7 août, au sein de la Chambre des représentants, notre éminent confrère exposa en termes excellents la question du statut international de la papauté. « Le pape, disait-il, a cessé aujourd'hui d'être un chef d'État ou de répondre à aucune des conditions que présuppose, chez un chef d'État, l'existence de relations diplomatiques avec les autres. Le pape n'a plus, en effet, ni territoire ni autorité civile. Il n'est pas souverain dans le sens que le droit international attache à ce mot, il n'a ni sujets, ni lois civiles, ni magistrats, ni force armée. En un mot, il n'a exactement rien du souverain temporel. » « Il n'y a, disait-il aussi, de participants au droit international ou,

comme disent les juristes, de sujets du droit international, que les États. »

Au mois de juin 1886, Rolin-Jaequemyns se vit enlever son mandat de membre de la Chambre des représentants. Depuis quelque temps déjà, il avait repris la direction de la *Revue de droit international* et il s'était occupé avec zèle des travaux de l'Institut. Des années s'écoulèrent ainsi dans le labeur intellectuel et la propagande des idées. En septembre 1892, il accepta les offres que lui faisait le gouvernement de Siam. Il avait sacrifié pour les siens une opulente fortune. A l'âge de 57 ans, il assuma la charge d'inspirer et de diriger la politique d'un État qui devait à la fois réaliser de fondamentales réformes dans son régime intérieur et lutter pour le maintien de son indépendance. Non seulement la tâche s'annonçait lourde, mais il fallait l'accomplir sous un climat que l'Européen ne brave pas impunément. Le dévouement de la femme et des jeunes filles égala le courage de l'époux et du père ; elles l'accompagnèrent à Bangkok et y séjournèrent avec lui pendant près de neuf années.

Au moment où Rolin-Jaequemyns devint le Conseiller général du roi de Siam, ce monarque avait à surmonter de très graves difficultés. Sans doute, son royaume formait un État indépendant ; mais sa situation géographique l'exposait aux convoitises de puissants voisins. A l'est s'étendaient les protectorats et les colonies de la France ; à l'ouest, les possessions anglaises. Les prétentions de la République étaient menaçantes ; l'appui intéressé de la Grande-Bretagne présentait presque autant de désavantage que de profit. La France revendiquait de

vastes territoires situés sur la rive gauche du Mekong ; elle soutenait que le Siam n'avait cessé de porter atteinte aux droits de l'empire d'Annam et du royaume de Cambodge qui étaient devenus ses propres droits ; elle exigeait le retrait immédiat de tous les postes militaires. La situation se compliquait d'ailleurs ; le cabinet de Londres faisait connaître que, pour l'Empire britannique et pour les possessions des Indes, l'indépendance et l'intégrité du royaume de Siam étaient un sujet de grave importance.

La solution du délicat problème fut confiée à notre éminent compatriote. La tâche était des plus ardues. A un moment donné, le ministre résident de France quitta Bangkok, laissant au consul général des Pays-Bas la protection des intérêts français. La rupture sembla définitive quand la République française eut recours au blocus pacifique. Enfin, de laborieuses négociations aboutirent au traité du 3 octobre 1893. Le gouvernement siamois renonçait à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles de ce fleuve; il s'engageait à ne point établir des postes fortifiés sur une partie de la rive droite. Ainsi étaient aplanies les plus graves des difficultés extérieures, nées, du reste, longtemps avant l'arrivée de Rolin-Jaequemyns.

A celui-ci s'imposa une mission où il put déployer un rare talent d'organisateur : c'était la transformation progressive des institutions gouvernementales et administratives. « Son mérite principal, a dit M. Félicien Cattier qui travailla à ses côtés, fut de se rendre nettement compte que c'était par les réformes intérieures que

l'intégrité du Siam serait le mieux protégée. Il comprit que ce pays ne conserverait son indépendance qu'en la méritant, en améliorant la condition matérielle et la condition juridique des Siamois et en assurant aux étrangers la justice et la sécurité nécessaires au développement de leurs entreprises commerciales. C'est à la réalisation de ce programme que Rolin-Jaequemyns s'attacha, de 1893 à 1901, avec une science, une prudence et une persévérance admirables La réforme de la législation et de l'administration de la justice fut sa tâche préférée. Il put la pousser fort loin, grâce au concours des jurisconsultes belges qu'il appela à son aide en qualité de *legal advisers* et d'*assistant legal advisers*. L'adjonction aux tribunaux existants de conseillers belges augmenta les garanties de science et d'impartialité des autorités judiciaires. Les prisons furent réorganisées; la codification de la procédure fut menée à bonne fin; celle de la législation civile et du droit pénal a été entreprise et en partie réalisée. La situation financière du Siam a toujours été bonne. Elle fut améliorée par la réorganisation du système des impôts, sous la direction d'un conseiller financier anglais. Rolin-Jaequemyns réussit même à convaincre l'intelligent monarque siamois de la nécessité de séparer le Trésor de l'État du Trésor de la Couronne. » Il faut ajouter à cela la réorganisation de la force publique; la construction de chemins de fer (en 1893, une seule ligne existait qui, longue de 22 kilomètres, reliait Bangkok à la mer); les décrets destinés à protéger les forêts de teck contre l'exploitation à outrance des sociétés concessionnaires; les prudentes mesures qui préparèrent la substitution de l'or à l'argent

comme base monétaire et l'établissément d'un rapport fixe entre le tical d'argent et la livre sterling.

Dans les relations extérieures, les services rendus par le Conseiller général furent également considérables.

De nouvelles négociations s'ouvrirent avec la France au sujet de l'interprétation du traité de 1893 et de la revision du traité d'amitié, de commerce et de navigation de 1856; la prudence commandait au Siam d'éviter des complications qui auraient mis son existence en péril. Des relations diplomatiques furent établies avec la plupart des gouvernements. Très habilement, Rolin-Jaequemyns exécuta le programme qu'il s'était tracé, et il mit le royaume asiatique en un contact étroit avec les États qui constituent la société internationale, afin de le rendre peu à peu apte à revendiquer les mêmes droits que ceux-ci. La connaissance approfondie du droit des gens s'ajoutait en lui à l'autorité du diplomate avisé; la tâche qu'il avait assumée devenait plus aisée. Le gouvernement de Bangkok conclut de nombreux traités; il adhéra aux unions internationales; il prit part aux conférences diplomatiques; il établit des légations et des consulats. Le Roi visita les principaux pays d'Europe et entra en rapports personnels avec les chefs d'État. Enfin, quand, en 1899, siégea à La Haye la Conférence de la Paix, le Siam fut représenté par quatre délégués; l'un d'eux, M. Édouard Rolin, le fils aîné du conseiller général, fut choisi pour rédiger le rapport sur l'importante question des lois et coutumes de la guerre sur terre.

Le gouvernement de Siam se montra reconnaissant; il conféra à Rolin-Jaequemyns les plus hautes distinctions. Le Roi ne cessa de témoigner une vive affection à

celui qu'il appelait « son dévoué et bien-aimé conseiller ». Les humbles et les faibles comprirent vite qu'ils étaient désormais protégés contre leurs oppresseurs. Pourquoi ne reproduirais-je pas un passage des notes que m'a remises la noble compagne de notre illustre confrère ? « Je voudrais, écrivait-elle, faire connaître sa bonté pour les malheureux. Il était parfois vif et même agressif avec de puissants adversaires ; il était toujours parfaitement bon pour ceux qui avaient besoin de son secours. Au Siam, il était adoré de ses employés et du peuple ; sa maison était toujours remplie de gens venant le remercier et apporter des plateaux de fleurs, seules marques de reconnaissance qu'il ait jamais voulu accepter. Quand il voyait commettre une injustice, il n'avait plus un moment de tranquillité ; il était toujours prêt à sacrifier son repos, à se tuer au travail, à compromettre, s'il le fallait, son crédit et sa position pour empêcher une injustice, sauver un innocent de la prison ou lui conserver le pain de ses enfants. »

A plusieurs reprises, Rolin-Jaequemyns fut amené par les devoirs de sa charge à rentrer en Europe. Deux fois, son séjour parmi nous lui permit de prendre part aux travaux de l'Institut de droit international ; il assista, en 1898, à la session de La Haye et, en 1900, à la session de Neuchâtel. A l'époque où il se décidait à accepter de hautes fonctions hors d'Europe, il s'était vu rendre hommage par ses confrères de l'Institut. « Pendant vingt ans, était-il dit dans l'adresse votée le 6 septembre 1892, comme secrétaire général et comme président, vous avez été pour nous un guide sûr, écouté et aimé. Si l'Institut, dont vous êtes le principal fondateur, a pu

faire quelque bien dans le monde, c'est avant tout à vos efforts persévérants qu'il le doit. Réunis à Genève, pour cette session que vous avez préparée avec un dévouement et un zèle infatigables, nous n'avons pas voulu commencer nos travaux avant de vous avoir donné un témoignage solennel de notre affection, de notre reconnaissance et de nos regrets, et nous venons, par un vote unanime, de vous confier le titre de président d'honneur de l'Institut de droit international. » Le 25 juillet 1898, aux funérailles d'Alphonse Rivier, Rolin-Jaequemyns prononça, en termes pleins d'émotion, l'éloge de celui que, pendant trente-cinq ans, il avait compté parmi ses plus fidèles et ses plus intimes amis.

Au milieu de 1901, le gouvernement de Bangkok proposa à notre confrère de fixer désormais sa résidence en Europe, tout en continuant à aider de ses conseils et de son expérience la diplomatie du Siam. Celui-ci accepta l'offre et vint habiter Bruxelles. Au mois de novembre, il tomba malade ; les années passées dans les chaleurs humides du pays asiatique avaient ruiné sa constitution naturellement vigoureuse et solide ; une affection du foie et une maladie du cœur défièrent tous les soins !

Ernest NYS.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES DE M. ROLIN-JAEQUEMYNS.

Bulletins (2e série).

Du rôle et de la mission des nations neutres ou secondaires dans le développement du droit international. — Lecture faite en séance publique de la Classe des lettres, le 12 mai 1875. (T. XXXIX, p. 751.)

(3e série).

De l'arbitrage comme moyen d'acccommoder des différends entre nations. — Discours prononcé, comme directeur, en séance publique de la Classe des lettres, le 9 mai 1883. (T. V, p. 647.)

Rapport sur le mémoire de concours : *Sur les anciens corps de métiers et les associations coopératives dans les temps modernes*. 1886. (T. XI, p. 466.)

Rapport sur la deuxième période du prix Adelson Castiau. 1887. (T. XIII, p. 610.)

Note bibliographique sur le livre de MM. de Holtzendorff et Rivier : *Introduction au droit des gens*. 1888. (T. XVI, p. 611.)

Rapport sur le mémoire de concours : *Sur les impôts de consommation*. 1889. (T. XVII, p. 393.)

Rapport sur la troisième période de concours Castiau (1887-1889). 1890. (T. XIX, p. 568.)

Note bibliographique sur le livre de M. Worms : *Doctrine, histoire, pratique et réforme financière.* 1891. (T. XXI, p 484.)

Rapport sur le mémoire de concours : *Sur les impôts de consommation.* 1891. (*Ibid.*, p. 613.)

Rapport sur la proposition de la section centrale de la Chambre des Représentants d'attribuer à l'Académie royale flamande tout ce qui concerne les lettres flamandes. 1891. (*Ibid.*, p. 770.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Des partis et de leur situation actuelle en Belgique depuis 1864; broch. in-8°.

De la réforme électorale. — Examen des moyens à employer par les gouvernements représentatifs pour assurer la liberté des élections et la sincérité des votes. Bruxelles, 1866.

Les Belges à Wimbledon. — Impressions de voyage d'un artilleur gantois. Gand, 1867; in-16.

Voordrachten over de Grondwet. — Het grondgebied. De grondwettelijke vrijheden. Gand, 1867; in-16.

Même ouvrage. 2de verbeterde druk. I-II. Gand, 1871 et 1872; in-16.

De l'étude et du développement de la science du droit international. — Conférence donnée au Jeune Barreau de Bruxelles. Bruxelles, 1875.

Extraits de la *Revue de droit international.*

De l'étude de la législation comparée et du droit international. 1869.

Quelques observations sur les concessions de chemins de fer au point de vue du droit international. 1869.

De quelques manifestations de l'opinion publique en Europe au sujet des brevets d'invention. 1869.

Chronique du droit international. — Différend gréco-turc et Conférence de Paris. — Question de l'*Alabama*, etc., etc. 1869 1870.

La guerre actuelle dans ses rapports avec le droit international. Décembre 1870.

Second essai sur la guerre franco-allemande dans ses rapports avec le droit international. 1871.

De la neutralité de la Grande-Bretagne pendant la guerre civile américaine. 1871.

Quelques mots sur la phase nouvelle du différend anglo-américain. 1872.

De la nécessité d'organiser une institution scientifique permanente pour favoriser l'étude et les progrès du droit international. 1873.

Le droit international et la question d'Orient. 1876.

Nouvelle étude sur la question d'Orient. — L'armistice. La Conférence de Constantinople et ses suites. 1877.

Les principes philosophiques du droit international.

Examen critique du système de M. J. Lorimer. 1886.

Chronique du droit international. — La question d'Orient en 1885-1886 : les événements de Bulgarie; le conflit gréco-turc. 1887.

Le droit international dans ses rapports avec les événements contemporains : l'Arménie, les Arméniens et les traités. 1888.

Essai sur les relations diplomatiques entre l'Allemagne et la Russie, à propos des publications de M. de Martens. 1889.

La Conférence de Berlin sur la réglementation du travail et le socialisme dans le droit international. 1890.

JEAN-JOSEPH JAQUET

SCULPTEUR

né à Anvers le 30 janvier 1822, décédé à Schaerbeek le 9 juin 1898.

Si Joseph Jaquet n'a pas atteint la célébrité de Simonis, de Guillaume Geefs et de Fraikin, ces trois noms qui planent au-dessus de tous les statuaires belges de la période de 1830 à 1850 et qui a surgi à la suite de l'admirable éclosion artistique, conséquence du Salon de Bruxelles de 1835 (1), il n'en a pas moins joui d'une notoriété qui lui a valu une excellente place parmi les artistes de la période romantique, laquelle avait fait tant d'adeptes en Belgique: les Geefs (Joseph, Aloys, Alexandre et Charles), les De Cuyper, Du Caju, Melotte, Pierre De Vigne, Frison, L. Jéhotte, etc., à ne citer que ceux-ci.

Les commencements de la carrière de Joseph Jaquet furent extrêmement pénibles et difficiles.

Né à Anvers le 30 janvier 1822, il alla suivre les cours

(1) Voir L. ALVIN, *Compte rendu du Salon de Bruxelles de 1835*, vol. gr. in-8°, orné de planches.

de l'Académie à la suite d'un petit incident de famille qui décida en faveur de ses préférences déjà marquées pour la sculpture.

Anvers fêtait triomphalement les succès académiques de Joseph Geefs, plus âgé que Joseph Jaquet de quatorze ans. Joseph Geefs venait d'obtenir le grand prix de sculpture dit « Prix de Rome » ; il était né le 23 décembre 1808. C'était un vieil usage, dans l'*Alma Mater* artistique de la Belgique, de promener processionnellement en cortège précédé d'une musique, les édiles en tête, le *primus* par les principales rues de la ville. La maison des Jaquet se trouvait sur le parcours. Jaquet père avec son fils Joseph, ainsi que la famille, se trouvaient sur le seuil attirés par le bruit inusité de la circonstance. Or il paraît que Joseph (il n'avait pas encore 10 ans), dans un moment d'enthousiasme juvénile suscité par tant de splendeur dans des parages ordinairement si calmes, s'écria, lorsqu'on lui apprit, en réponse à ses questions, le motif pour lequel on promenait triomphalement Joseph Geefs qu'il n'était pas sans connaître : « Et moi aussi, père, je veux devenir un sculpteur pour avoir également mon triomphe ! »

Stupéfaction du père qui n'avait jamais rêvé pour son fils aîné un métier au-dessus du sien : il était boulanger [1]. Sa bonté de caractère aidant, et devant la ténacité de son Joseph qui aspirait devenir aussi un petit Geefs comme il le disait naïvement, il accéda à son désir de le présenter au directeur de l'Académie pour en suivre les

(1) Fait assez curieux : le peintre J.-B. Van Eycken était aussi fils de boulanger, ainsi que les Geefs.

cours de dessin et de modelage pour lesquels Joseph montra tout de suite de réelles aptitudes. Pensez donc, un fils de boulanger doit savoir manier la pâte, et de la pâte à la terre à modeler la différence est si peu!

La sainte ardeur qui avait suscité en Joseph Jaquet le cri du cœur, cette sainte ardeur se maintint en lui. Son séjour à l'Académie fut des plus fructueux, ainsi que son apprentissage comme praticien. Aussi plus d'une médaille de concours fut la récompense de son assiduité au travail.

L'aisance ne présidait pas tout à fait au foyer paternel pendant ce temps. Il fallait pour Joseph songer à gagner son pain quotidien, les années d'études étant terminées.

Joseph Jaquet pensa alors à Guillaume Geefs dont il avait été un des élèves et qui était venu s'établir à Bruxelles. Geefs était devenu statuaire du Roi. Il était déjà célèbre par son monument du comte Frédéric de Merode qui se trouve dans l'église Sainte-Gudule, et de son atelier allait sortir (1842) sa géniale statue du général Belliard, laquelle se trouve rue Royale, vis-à-vis du Parc, dans le magnifique panorama de la vue de la ville. Guillaume Geefs, établi d'abord dans une maison de la rue Botanique, chez un mouleur italien, s'était bientôt fait construire rue des Palais, à Schaerbeek, sur un vaste terrain ayant un horizon splendide sur Jette, Koekelberg et tout l'ouest de Bruxelles, un pavillon ou plutôt une villa italienne flanquée sur le devant, à droite et à gauche, du côté de la rue de deux grands corps de bâtiment ou ateliers, l'un pour ses élèves (ils furent nombreux), le maître travaillait dans son habitation réunie par un couloir porte à porte avec cet atelier, et l'autre qui

servait de magasin pour les moulages. C'est dans ce milieu que Joseph Jaquet travailla comme pratitien jusqu'au moment où le souffle de la liberté lui suggéra d'entreprendre ses premiers pas comme statuaire. Ces premiers pas, je les ai connus, ils furent bien modestes.

Joseph Jaquet s'était lié d'amitié avec le paysagiste allemand Louis Kuhnen, chez qui il demeurait depuis son arrivée à Bruxelles, et dont l'habitation était contiguë à l'habitation de Guillaume Geefs [1]. C'est dans une cave de 6 mètres carrés, donnant du côté de la rue (la maison était très étroite), qu'il commença ses premières productions.

Dès qu'il eut amassé un petit pécule, il alla louer une écurie abandonnée, rue de la Poste, non loin de la demeure des Kuhnen. C'est dans cet atelier improvisé, où les planches avaient la priorité sur les briques, qu'il commença sa réelle carrière.

Il fit venir d'Anvers son frère Jacques qui s'était aussi adonné à la sculpture et qui l'a assiste durant presque toute sa vie. Jacques a pris une part honorable par d'excellentes productions aux Salons de Bruxelles de 1843, de 1854, de 1860, de 1866, de 1872 et de 1875. C'est le même Jacques Jaquet qui est l'auteur du monument en bronze du peintre Wiertz, place de la Couronne, à Ixelles.

(1) Lors de la mort de Guillaume Geefs, sa propriété fut acquise par M. de Somzée, lequel fit abattre le tout et, sur cet emplacement, édifia, d'après ses plans dit-on, le magnifique édifice à façade florentine sur lequel s'étale, sous la corniche, une fresque de toute beauté, en pierre de France, dessinée et modelée par le sculpteur Mignon, de si regrettée mémoire.

Joseph Jaquet envoya au Salon de Bruxelles de 1842 un buste en marbre, trois bustes en plâtre, un *Moïse sauvé des eaux* et un *Saint Paul méditant*, qui attirèrent bientôt l'attention sur lui.

Ce commencement de succès l'encouragea à persévérer.

Sa part au Salon de 1845 fut plus considérable. Indépendamment du même *Saint Paul*, d'un *Saint Luc*, qui lui avaient été commandés par le Gouvernement, il y exposa le modèle d'une statue colossale de Froissart et divers groupes et statues : l'*Éducation de l'Enfant Jesus*, groupe en plâtre ; le *Christ en Croix*, plâtre ; *Scène du Déluge*, modèle en plâtre, coulé plus tard en bronze ; un génie en marbre pour le monument funéraire de la famille V. D. B. ; le buste en marbre de feu la comtesse de V(illermont) ; *Jeune fille au papillon*, buste en plâtre ; *Euterpe*, modèle d'une statue pour la société de la Grande-Harmonie, d'Anvers, et *Vénus et l'Amour* qu'il executa en marbre pour M. De Wit.

Deux villes des anciens Pays-Bas, Valenciennes qui a appartenu à l'ancien Hainaut et qui fait partie actuellement de la France, et Chimay se disputent encore toujours l'honneur d'avoir été le lieu de naissance de l'illustre chroniqueur Jehan Froissart, mort vers 1410. Valenciennes venait de lui ériger une statue en marbre par Lemaire. Sur le socle figurent les mots : « Natif de la bonne et franke ville de Valenciennes ! » Froissart est assis méditant dans un fauteuil. La statue est entourée d'un hémicycle avec dix médaillons en bronze représentant d'autres illustres personnages dont Valenciennes cette fois est assurée de leur naissance dans son sein.

Chimay, comme de juste, n'était pas contente. Et c'est grâce aux libéralités du prince de Chimay qu'elle se vit doter du Froissart de Jaquet, lequel, s'il n'est pas en marbre, est en bonne et réelle pierre de France, debout, cette fois, sur son piédestal depuis 1848. Elle est placée devant l'*Hôtel de l'Univers*. Le modèle de la statue monumentale de Froissart avait figuré au Salon de Bruxelles de 1848, ou l'on admira aussi de lui : *La première nuit d'exil* ; l'*Aurore conduisant la fertilité sur terre*, groupe de grandeur naturelle que Jaquart plaça en Angleterre ; l'*Amour désarmé*, groupes qu'il fit couler plus tard en bronze.

En 1851, apparut son *Age d'or*, son triomphe. Il le fit accompagner de son *Enlèvement des Sabines* dont le bronze fut acheté par le général Goethals, et un autre groupe : *Caïn et Abel*, coulé aussi en bronze.

Son *Age d'or* eut le plus grand succès. Le Gouvernement lui en commanda le marbre, lequel figura au Salon de 1854 et se trouve actuellement au Musée de la rue de la Régence.

En même temps que Jaquet s'occupait de ce si admirable groupe, Fraikin modelait son *Amour captif*. Les deux statuaires avaient pris pour sujet *Vénus et l'Amour*. Or, les potins d'atelier allaient leur train pendant ce temps. Ils allaient à tel point qu'on accusait tous les deux de se copier ou, disons le mot, de se voler l'un à l'autre leur composition. Tous les deux tenaient jalousement leur œuvre dans leur atelier à l'abri des indiscrets. A leur stupéfaction et à la stupéfaction de leur entourage à chacun, ils virent apparaître l'*Amour captif* de Fraikin qui se dressait *debout !* au Salon de 1854, on ne peut plus

gracieusement dans une pose des plus élancées, tandis que dans le même Salon et presque vis-à-vis, l'*Age d'or* de Jaquet était *accroupi !* ou plutôt replié sur lui-même, ce qui mit fin à la querelle et scella une réconciliation complète entre les deux artistes.

C'était déjà réellement l'âge d'or pour Jaquet, car dès ce moment il alla s'établir dans une spacieuse habitation de la rue Goffart, avec, comme annexe, un atelier déjà digne d'un artiste, et qu'il quitta en 1863 pour la rue Charles-Quint, où il trouva enfin un local plus vaste pour de grands travaux.

Il avait donné au même Salon de 1854 : un *Saint Jean prêchant dans le désert ;* la *Veille d'un jour de fête,* statue en plâtre ; l'*Enfant à la toupie*, statue en bronze, ainsi que les *Maraudeurs,* groupe également en bronze. C'est M. Petit, de Bruxelles, qui fut l'acquéreur de ses *Maraudeurs*, ainsi que d'un groupe en marbre, le *Dévouement*, statues de la même année, et d'un autre groupe, le *Massacre des Innocents,* qu'il acheta en 1863.

Nous avons longuement rapporté, dans notre notice sur Fraikin, comment il se fait que son groupe des *Comtes d'Egmont et de Hornes* figura d'abord Grand' Place à Bruxelles. On avait déjà proposé de mettre une statue du comte d'Egmont sur l'ancienne Maison des Brasseurs. Ce projet fut abandonné lors du projet de création d'un square place du Petit-Sablon, à Bruxelles, square dont Beyaert dessina le plan. Il comprit dans celui-ci le groupe d'Hegmont et de Hornes, qui y était mieux à sa place devant le palais d'Arenberg ayant comme annexe l'ancienne habitation du comte d'Egmont, l'un des suppliciés par ordre du duc d'Albe au

nom de Philippe II. C'est alors, c'est-à-dire en 1853, lorsque la ville projeta la restauration de l'ancienne Maison du Pain, Grand'Place, devant laquelle se trouvait le groupe, que la statue du prince Charles-Alexandre de Lorraine, ancien gouverneur général des Pays-Bas, fut commandée à Jaquet pour orner le faite de la Maison des Brasseurs.

Quant aux quatre candélabres, dont Jaquet orna en 1859 la rampe entourant la colonne du Congrès, rue Royale, ils n'ont qu'un mérite relatif.

En 1860, Jaquet reprit place au Salon de Bruxelles, entre autres avec : l'*Hospitalité,* statue en marbre, acquise par M l'avocat Barbanson ; la *Corbeille de noces*, qui fut achetée par M. Verheyden, de Paris ; l'*Hiver*, buste en marbre, ainsi que le buste de Louis de Potter, l'un des membres du Gouvernement provisoire de 1830, qui lui avait été commandé par le Gouvernement pour la Chambre des Représentants, et le buste de J. Van Helmont, pour la galerie des bustes des Académiciens décédés.

C'est dans son vaste atelier de la rue Charles-Quint qu'il modela, en 1864, la colossale *Victoire* qui lui avait été commandée pour le Palais du Peuple (*Volksvlijt paleis*), nouvellement édifié à Amsterdam, pour servir de local à l'exposition hollandaise universelle de cette année.

Le Gouvernement hollandais lui confia alors la décoration sculpturale du grand monument national dont les plans avaient été demandés aux architectes van der Wayen-Pieterzen et Koelman, et qui orne majestueusement depuis 1869 le Willemspark de La Haye.

La Hollande voulait de cette manière rendre hommage au rétablissement de l'Indépendance nationale en 1813

et au retour d'Angleterre du prince Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau, proclamé roi des Pays-Bas, le 21 septembre 1815, sous le nom de Guillaume Ier. Sur un puissant soubassement en forme de pilier, auquel on monte par onze degrés, s'élève une haute construction carrée, qui sert à son tour de base à une autre plus petite, de même forme et ornée des armes du royaume et des sept provinces dont celui-ci se compose. Le sommet est couronné par une *Batavia* en bronze, tenant le drapeau national de la main gauche et, de la droite, les sept dards symbolisant l'union des sept provinces sous Guillaume le Taciturne. Derrière se trouve le lion de Hollande. Du côté de la *Batavia* qui est tournée vers la ville se voit le prince Guillaume-Frédéric, prêtant serment à la Constitution. Sur le revers sont Gysbert-Karel van Hogendorp, Fr.-Adr. van der Duyn et le comte L. de Limburg-Stirum, les chefs du mouvement populaire de novembre 1813 « Oranje boven ! ». Enfin, sur les deux faces latérales sont les figures allégoriques de la Liberté et de la Loi. Toutes ces statues sont en bronze. Au soubassement, au-dessous des figures de la Liberté et de la Loi, se voient deux bas-reliefs représentant le soulèvement du peuple et l'arrivée du prince Guillaume-Frédéric.

Déjà le 19 mai 1868, on avait inauguré de Joseph Jaquet, au boulevard Rond-Point d'Havré, à Mons, sa belle statue équestre en bronze de Baudouin IX, comte de Flandre, mort en 1205, qui avait pris part à la quatrième croisade et qui devint empereur de Constantinople en 1211. L'œuvre produit un effet très heureux. Elle complète l'ornementation de cette promenade où se trouve aussi depuis 1877 (devant la gare) une statue de Léopold Ier,

par Simonis, et plus loin le monument de Roland de Lattre, le compositeur montois, par Frison.

Un des premiers soucis de la ville, lors du voûtement de la Senne et de la création d'un boulevard central reliant les deux grandes gares de Bruxelles, fut la construction d'une Bourse de commerce digne de la capitale. Les plans en furent confiés à l'architecte Léon Suys fils, lequel, dans la répartition des motifs décoratifs, chargea Jaquet du vaste fronton de la façade ainsi que des groupes représentés par un jeune éphèbe et un lion, au-dessus des murs de soutènement du grand escalier. La construction de la bourse, comme on le sait, avait été décrétée par la ville de Bruxelles après le voûtement de la Senne, en 1870.

Enfin en 1879 Jaquet orna la place publique de Philippeville d'une statue assise de Louise-Marie, première reine des Belges.

Charles-Quint avait agrandi en 1555 le village de Corbigny, le constitua en ville et lui donna le nom de son fils Philippe.

Sur la place de Philippeville, qui est très grande, est un puits remarquable, très large et très profond, qui alimente toute la ville.

La municipalité n'ayant ni saint à commémorer par une statue, ni personnage à glorifier, s'arrêta au nom de la première reine des Belges. Elle rendait ainsi hommage à sa grande bonté et à son inépuisable charité connues dans tout le pays.

Jaquet a parfaitement bien compris dans sa statue le caractère de cette bien-aimée souveraine.

C'est le dernier grand travail dont s'occupa notre

regretté confrère. Bientôt il put se consacrer entièrement à son professorat à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles qu'il occupait déjà depuis assez longtemps.

De son atelier sortirent cependant encore quelques productions d'un excellent caractère, dont quatre prirent la route de l'Angleterre : une Fontaine monumentale pour la parc de Neller (comté de Galles) ; l'*Amour*, groupe en bronze, deux figures, en marbre, grandeur naturelle, et *Vénus montant à l'Olympe,* groupe en bronze, grandeur nature ; et dans notre pays : l'*Amour consolateur*, acquis par M. Mosselman de Franquin ; *Pandore,* par le général Goethals ; *Flore*, par l'ingénieur De Ridder ; la *Bienvenue*, par le comte Amédée de Beauffort ; les *Maraudeurs,* le *Dévouement, Élise,* groupes.

Somme toute, Jaquet accuse dans la liste de ses ouvrages plus de trois cents statues et groupes dont un certain nombre est en Allemagne et en Amérique ainsi qu'une trentaine de bustes dont nous avons cité quelques-uns, indépendamment de ceux du général Goethals, du comte et de la comtesse de V(illermont), de la princesse de Chimay, du comte de M***.

Joseph Jaquet, nommé d'abord chevalier de l'Ordre de Léopold, fut promu au grade d'officier le 9 septembre 1868.

D'autre part, le Gouvernement hollandais l'avait nommé officier de la Couronne de chêne lors de l'inauguration du Monument national, en 1869, au Willemspark, à La Haye.

Jaquet fut élu directement membre titulaire de l'Académie en 1883. Il remplaçait son vieil ami Simonis.

Il mourut à Schaerbeek, dans le bel hôtel qu'il s'était

fait bâtir rue des Palais et où il a joui de toutes les joies de la famille. Il avait marié sa fille unique à M. Constant van Soust de Borkenfeld, receveur communal et frère de l'ancien directeur des beaux-arts Adolphe van Soust de Borkenfeld. Un fils était né de cette union, fils sur lequel on basait les plus hautes espérances, mais qui, après deux années de mariage à peine, mourut en laissant un garçon qui était destiné à devenir le bonheur de l'arrière grand-père, notre si vénéré et estimé confrère.

Jaquet ne put supporter le chagrin que lui occasionna la mort de son petit-fils. Une pneumonie l'enleva au milieu des siens éplorés.

On lui fit des funérailles digne de lui.

Par une touchante attention, on avait entouré ses restes mortels, dans la maison mortuaire, des plâtres de ses plus belles productions, lesquelles constituaient en ce moment, comme je l'ai dit, en parlant au nom de l'Académie, un cortége idéal dans la route de l'éternité.

Jaquet avait travaillé beaucoup pour les grandes maisons de bronze de Paris, les Wegang, Vidos, Lesrol frères, etc. Parmi ses nombreuses productions qui furent coulées alors en bronze, on note les groupes suivants : *Caïn et Abel*, 1851 ; *Scène du déluge*, groupe ; le *Dévouement*, groupe ; *Élisa*, groupe ; *La première nuit d'exil* (Ève), groupe ; l'*Amour désarmé*, groupe ; les *Maraudeurs*, groupe. Sur quelques-uns de ces bronzes, les Français ont introduit un *c* dans le nom de Jaquet.

En terminant cette notice, j'aurais voulu y joindre le portrait de notre regretté confrère ; malheureusement mes recherches ont été vaines. La photographie, de son temps, était encore à l'état rudimentaire. On pourrait

dire de Jaquet à ce sujet, comme du tailleur qui est toujours habillé, pour autant qu'il le soit, moins bien que ses pratiques, que celui qui a perpétué les traits de tant de personnages, n'a jamais songé que la postérité aurait été heureuse de posséder sa bonne et loyale physionomie d'artiste, soit par le dessin, soit par la gravure, le plâtre, le marbre, ou tout autrement.

EDMOND MARCHAL.

LISTE DES MEMBRES,

DES

ASSOCIÉS REGNICOLES ET DES CORRESPONDANTS

DE L'ACADÉMIE

DÉCÉDÉS DEPUIS SA FONDATION COMME SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE,

EN 1769,

AVEC L'ÉNUMÉRATION DES BUSTES EXÉCUTÉS

SO

ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE DES SCI

Membres regn

Noms et prénoms.	Lieux et
Le comte de Cobenzl, Charles;	Bruxelles, .
Verdussen, Jean-Baptiste;	Anvers, . .
Vander Vynckt, Luc-Joseph;	Gand, . . .
Needham, Jean Turberville;	Bruxelles, .
L'abbé Caussin, Nicolas;	Gand, . . .
Le comte de Neny, Patrice-François;.	Bruxelles, .
Morand, Jean-François-Clément;	Paris, . . .
Des Roches, Jean;	Bruxelles, .
Le comte de Fraula, T.-F J.;	Bruxelles, .
Berthod, Dom Anselme;	Bruxelles, .
Bournons, Rombaut;.	Bruxelles, .
Le marquis du Chasteler, Fr-G.-J.;.	Liége, . .
de Magalhaens, Jean-Hyacinthe;	Islington (Lon
de Marci, Jean;	Bruxelles, .
de Witry, L.-H. d'Everlange;	Bruxelles, .

(1) D'après le paragraphe 3 d'un arrêté royal du 1er décembre 1
En vertu d'une décision prise par l'Académie dans son assemblée
dont le buste sera demandé que ceux décédés depuis dix ans au moins

ÉRAIRE.

.)

BELLES - LETTRES DE BRUXELLES.

.)

étrangers.

ES DÉCÈS.		BUSTES.
7 janvier	1770.	Buste en plâtre, donné par le Gouvernement (1).
3 octobre	1773.	
3 janvier	1779.	
) décembre	1781.	
3 janvier	1783.	
janvier	1784.	
3 août	1784.	
mai	1787.	Le buste de Des Roches avait été demandé au Gouvernement en 1869 : il a été impossible de trouver un portrait du défunt pour servir de modèle.
octobre	1787.	
mars	1788.	
mars	1788.	
octobre	1789.	
février	1790.	
septembre	1791.	
décembre	1791.	

nement fera exécuter, à ses frais. un ou deux bustes par an ».
s classes du 12 mai 1868, ne seront admis sur la liste des académiciens

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET
DE LIMBOURG, Robert;	Theux,
DE HESDIN, Martin;	Bruxelles,
DE BEUNIE, Jean-Baptiste;	Anvers,
VAN BOCHAUTE, Charles;	Bruxelles,
HEYLEN, Pierre-Joseph;	Lierre,
DE NECKER, N.-Joseph;	Mannheim,
Le docteur GODARD, Guill.-Lambert;	Verviers,
L'évêque DE NÉLIS, Corneille-François;	en Italie,
VOUNCK, J.-J.-H.;	Louvain,
Le prince DE GALLITZIN, Dmitri-Alexiévitch;	Brunswick,
DE BERG, Ferdinand-Pierre RAPÉDIUS;	Vienne,
L'abbé CHEVALIER, Jean-Baptiste;	Prague
L'abbé GHESQUIÈRE, J.;	Essen (Gueldre)
DU RONDEAU, François;	Bruxelles,
L'abbé PAQUOT, J.-N.;	Liége,
MOREAU, Jacob-Nicolas;	Chambourcy,
PIGOTT, Nathaniel;	. . . . .
Le marquis DE CHABERT, J.B.;	Paris,
DE LA LANDE, Jos.-Jér. LE FRANÇAIS;	Paris,
Le comte DE BRUEHL;	Londres,
DE CRUMPIPEN, J.-A.-H.-J.;	Bruxelles,
L'abbé MANN, Th.-A.;	Prague
DE KOCH, Chr.-Guill.;	Strasbourg,
GÉRARD, G.-J.;	Bruxelles,
HOPPÉ;	. . . . .

(1) Année inconnue.

ES DÉCÈS.		BUSTES.
0 février	1792.	
9 juin	1792.	
5 février	1793.	
5 novembre	1793.	
5 décembre	1793.	
2 décembre	1793.	
2 mars	1794.	
1 août	1798.	
0 mars	1799.	
. . . .	1799.	
. . . .	1800.	
. . . .	1801.	
3 janvier	1802.	
3 avril	1803.	
3 juin	1803.	
9 juin	1804.	
. . . .	1804.	
1 décembre	1805.	
4 avril	1807.	
2 janvier	1809.	
1 février	1809.	
3 février	1809.	
5 octobre	1813.	
4 avril	1814.	
. . . . . .	(1)	

ACADÉMIE ROYALE DES SCIE

Mer

Noms et prénoms.	Lieux et
Messier, Charles;	Paris . .
de Launay, J.-L.-W.;	Vienne, . . .
Ernst, Simon-Pierre;	Afden, . . .
Le chevalier Burtin, F.-X.;	Bruxelles, . .
Lesbroussart, Jean-Baptiste;	Bruxelles, . .
Le docteur Brugmans, S.-J.;	Leyde; . . .
Caels, Th.-Pierre;.	Bruxelles, . .
Wyttenbach, Daniel;.	OEgeest, . . .
Le baron de Feltz, Guill.-Ant.-Fr.;.	Bruxelles, . .
Cassel, François-Pierre;	Gand, . . .
Te Water, J.-G.;	Leide, . . .
Van Swinden, Jean-Henri;.	Amsterdam, .
Lambrechtsen Van Hitthem, N.-Corn.;	Middelbourg, .
Harbaur, François-Joseph;	Cambrai, . . .
Thys, Jean-François;	Anvers, . . .
Minckelers, Jean-Pierre;	Maestricht, . .
Kemper, Jean-Melchior;.	Leide , . . .
Tydeman, Meinard;	. . . . . .
Le chanoine De Bast, Martin-Jean;.	Gand, ...
Le baron de Villenfagne d'Ingihoul, Hil.-Noël , .	Liége, ...

BELLES-LETTRES DE BRUXELLES

5)

ctifs.

DES DÉCÈS.		BUSTES.
1 avril	1817.	
4 avril	1817.	
1 décembre	1817.	
6 août	1818.	Buste en marbre, par Alphonse de Tombay.
0 décembre	1818.	
2 juillet	1819.	
2 décembre	1819,	
7 janvier	1820.	
3 juillet	1820.	
9 juin	1821.	
9 octobre	1822.	
9 mars	1823.	
mai	1823.	
janvier	1824.	
mars	1824,	
juillet	1824.	
juillet	1824.	
février	1825.	
avril	1825.	
janvier	1826.	

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET D
DE NIEUPORT, Ch.-Fr. PREUD'HOMME D'HAILLY; . .	Bruxelles, . .
SENTELET, J.-F.;	Louvain, . . .
Le baron FOURIER, Jean-Baptiste-Joseph;.	Paris. . . . .
DE BEVY, Charles;.	Paris, ...
KICKX, Jean;.	Bruxelles, . .
VANDERLINDEN, Pierre-Léonard;.	Brnxelles, . .
VAN WYN, Henri;.	La Haye, . . .
RAEPSAET, J.-J.;	Audenarde, . .
Le baron DE ZACH, François;.	Paris, ...
VAN HULTHEM, Charles;	Gand, ...
Le général HUGUENIN, V.;	Nimègue, . .
DEWEZ, L.-D.-J.;	Bruxelles, . .
MEYER, J.-D.;	Amsterdam, .
Le baron VAN UTENHOVE VAN HEEMSTEDE, J.-M.-Ch ;	Lienden (Gueldre
BEKKER, Georges-Joseph;.	Liége, ...
FOHMANN, Vincent;	Liége, ...
VAN MARUM, Martin;.	Harlem, . . .
MOLL, Gérard;.	Amsterdam, . .
VAN HEUSDE, P.-G.;.	Genève, . . .
RAOUX, Adrien-Philippe;	Rèves (Hainaut),
BELPAIRE, Antoine;.	Anvers, . . .
WAUTERS, P.-E.;	Gand, ...
GARNIER, J.-G.;.	Ixelles, . . .
LEVY, Aaron;	Paris, ...
PYCKE, Léonard;.	Courtrai, . . .
CAUCHY, P.-F.;	Namur, . . .
VAN MONS, Jean-Baptiste;	Louvain, . . .

DES DÉCÈS.		BUSTES.
20 août	1827.	Buste en marbre, par Charles Geefs, 1874.
27 novembre	1829.	
16 mai	1830.	
28 juin	1830.	
27 mars	1831.	
5 avril	1831.	
27 septembre	1831.	
9 février	1832.	
2 septembre	1832.	
6 décembre	1832.	Buste en marbre, par Gilis, 1894.
7 novembre	1833.	
6 octobre	1834.	Buste en marbre, par Jéhotte, 1869.
6 décembre	1834.	
1 septembre	1836.	
7 mai	1837.	
5 septembre	1837.	
6 décembre	1837.	
7 janvier	1838.	
8 juillet	1839.	
9 août	1839.	
4 décembre	1839.	
3 octobre	1840.	
[illegible] décembre	1840.	
6 juin	1841.	
[illegible] février	1842.	
[illegible] juin	1842.	
[illegible] septembre	1842.	Buste en marbre, par Guillaume Stas, de Louvain, 1848.

Correspond

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET I
COURTOIS, Richard;	Liége, ...
DELMOTTE, Henri;	Mons, ...
SCHMERLING, P.-C.;	Liége, ...
GOETHALS-VERCRUYSSE, J.;	Courtrai, . . .
DEHAUT, Louis-Joseph;.	Liége, ...
VOISIN, Auguste;	Gand, ...
SIMONS, Pierre;	en mer (Iles Canari

Mem

Le baron VAN SPAEN-LA LECQ, Guillaume-Anne; . .	La Haye . . .
Le chevalier DE CONINCK, Patrice-Charles-Ghislain; .	Bruges, . . .
Le prince DE GAVRE, Ch.-Fr.-Rasse;	La Haye, . . .
REPELAER VAN DRIEL, Ocker;	La Haye, . . .
Le baron VAN KEVERBERG VAN KESSEL, Ch.-L.-G.-J.; .	La Haye, . . .
FALCK, Antoine-Reinhard;	Bruxelles, . .
WALTER, Jean-Joseph;.	Bruxelles, . .
Le baron VAN DER CAPPELLEN, G.-A.-G.-P.;	Vollenhoven, .
Le duc D'URSEL, Charles Joseph;	Engelen (Anvers)
Le baron VAN TUYLL VAN SEROOSKERKEN VAN ZUYLEN, Willem-René;	. . . .
Le baron LAMPSINS, A.-J.-C.;.	. . . .

(1) Année inconnue.

nicoles

DES DÉCÈS.	BUSTES.
14 avril 1835.	
7 mars 1836.	
7 novembre 1836.	Buste en marbre, par Mignon, 1885.
6 septembre 1838.	
1 juillet 1841.	
4 février 1843.	
14 mai 1843.	Buste en marbre, par Dutrieux, 1864.

oraires.

20 avril 1817.	
22 mai 1827.	
2 août 1832.	
6 octobre 1832.	
0 novembre 1841.	
6 mars 1843.	Buste en plâtre, par Gme Geefs.
2 avril 1845.	
0 avril 1848.	
7 septembre 1860.	

. . . . } (1)
. . . . }

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

(

CLASSE

Membres et

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET I
DANDELIN, Germinal-Pierre;	Ixelles, . . .
VERHULST, Pierre-François;	Bruxelles, . .
THIRY, Ch.-E.-J.;.	Bruxelles, . .
KESTELOOT, J.-L.;	Gand, ...
DE HEMPTINNE, Auguste-Donat;	Bruxelles, . .
PAGANI, Gaspard-Michel;	Woubrechtegem,
SOMMÉ, Ch.-Louis;	Anvers, . . .
CRAHAY, Jacques-Guillaume;	Louvain, . . .
DUMONT, André-H.;	Liége,. . . .
MORREN, Charles;	Liége,. . . .
LEJEUNE, A.-L.-S.;	Verviers, . . .
SAUVEUR, J.-J.-D.;	Bruxelles, . .
MARTENS, Martin;	Louvain, . . .
DELVAUX, C.-Jean-P.-J.;.	Liége, ...
CANTRAINE, François-J.;.	Gand, ...
TIMMERMANS, J.-Alexis;	Gand, ...

TRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

)

NCES

regnicoles.

S DÉCÈS.		BUSTES.
février	1847.	Buste en marbre, par Van Oemberg.
février	1849.	
janvier	1851.	
juillet	1852.	
janvier	1854.	
mai	1855.	
octobre	1855.	
octobre	1855.	
février	1857.	Buste en marbre, par Simonis
décembre	1858.	
décembre	1858.	
novembre	1862.	
février	1863.	
novembre	1863.	
décembre	1863.	
août	1864.	

Noms et prénoms.	Lieux e
Kickx, Jean, fils;	Bruxelles, .
d'Udekem, Jules;	St-Josse-ten-N
De Vaux, Adolphe-J.-J.;	Bruxelles, .
Schaar, Mathias;	Nice, . . .
Brasseur, Jean-Baptiste;	Liége, . . .
Nerenburger, G.-Adolphe;	Bruxelles, .
Van der Maelen, Phil.-M.-G.;	Bruxelles, .
Lacordaire, Jean-Théodore;	Liége, . . .
Coemans, Eugène;	Gand, . . .
Spring, Antoine;	Liége, . . .
Wesmael, Constant;	St-Josse-ten-N
Quetelet, Adolphe;	Bruxelles, .
Le vicomte Du Bus, Bernard;	Ems, . . .
Poelman, Charles;	Uccle, . . .
d'Omalius d'Halloy, J.-B.-J.;	Bruxelles, .
Lamarle, Anatole-Henri-Ernest;	Douai, . .
Gloesener, Michel;	Liége, . . .
Bellynck, A.;	Namur, . .
Le comte Du Mortier, B.-C.;	Tournai, . .
Quetelet, Ernest;	Ixelles, . .
Chapuis, Félicien;	Heusy, . .
Nyst, Henri;	Molenbeek-St-
Schwann, Théodore;	Cologne, . .
Plateau, Joseph;	Gand, . . .
Duprez, François;	Gand, . . .
Morren, Édouard	Liége, . . .

ES DÉCÈS.	BUSTES.
septembre 1864.	
décembre 1864.	
avril 1866.	
avril 1867.	
mai 1868.	Buste en marbre, par Cantillon, 1897.
mars 1869.	
mai 1869.	
juillet 1870.	
janvier 1871.	
janvier 1872.	Buste en marbre, par Desenfans, 1885.
octobre 1872.	
février 1874.	Buste en marbre, par Fraikin, 1874.
juillet 1874.	
juillet 1874.	
janvier 1875.	Buste, en marbre, par Harzé, 1889.
mars 1875.	
juillet 1876.	
janvier 1877.	
juillet 1878.	Buste en marbre, par J. Hérain, 1890.
septembre 1878.	
septembre 1879.	
avril 1880.	
janvier 1882.	Buste en marbre, par Charlier, 1896.
septembre 1883.	Buste en marbre, par H. Le Roy, 1894.
mai 1884.	
février 1886.	

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX E
MELSENS, Louis;	Ixelles,
DE KONINCK, Laurent-G.;	Liége,
CORNET, François ;	Mons,
HOUZEAU, J.-C. ;	Schaerbeek,
MONTIGNY, Charles;	Schaerbeek,
LIAGRE, J -B.-Joseph ;	Ixelles,
STEICHEN, Michel;	Ixelles,
MAILLY, Édouard-Nic. ;	St-Josse-ten-N
STAS, Jean-S ;	Saint Gilles,
MAUS, H.;	Ixelles,
VAN BENEDEN, P.-J.;	Louvain,
CATALAN, Eugène;	Liége,
DELBŒUF, Joseph;	Bonn,
DONNY Fr.;	Gand,
VALERIUS, Hub. ;	Gand,
BRIART, Alph. ;	Morlanwelz,
CANDÈZE, Ernest ;	Glain,
GLUGE, G.;	Nice,
Le baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS, EDM.;	Liége,
DE LA VALLÉE-POUSSIN, Ch.-L.-X.-J. ;	Bruxelles,
CRÉPIN, Fr.;	Bruxelles,
RENARD, Alphonse ;	Bruxelles,
BRIALMONT, Alexis ;	St-Josse-ten-N
FOLIE Fr. ;	Liége,
ERRERA, Léo;	Uccle,
DEWALQUE, Gustave ;	Liége,

…ES DÉCÈS.		BUSTES.
avril	1886.	Buste en marbre, par Brunin, 1887.
juillet	1887.	Buste en marbre, par Boncquet, 1903.
janvier	1887.	
juillet	1888.	Buste en marbre, par Gobert, 1903.
mars	1890.	
janvier	1891.	Buste en marbre, par Fraikin, 1892.
mars	1891.	
octobre	1891.	
décembre	1891.	
juillet	1893.	
janvier	1894.	
février	1894.	
août	1896.	
octobre	1896.	
mai	1897.	
mars	1898.	
juin	1898.	
décembre	1898.	
décembre	1900.	
mars	1903.	
avril	1903.	
juillet	1903.	
juillet	1903.	
janvier	1905.	
août	1905.	
novembre	1905.	

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET
DE TILLY, JOS.;	Schaerbeek,
LANCASTER, Alb.;	Uccle,

C

LOUYET, P.;	Bruxelles,
MEYER, Antoine;	Liége,
GALEOTTI, H.;	Bruxelles,
MARESKA, J.;	Gand,
ADAN, Émile;	Ixelles,
FIÉVEZ, Charles;	St-Josse-ten-No
DERUYTS, Fr.;	Liége,
LAURENT, Emile;	Sierra-Leone, à de l'*Albertvil*
MASSAU, Junius;	Gand,

CLASSE DES LETTRES ET DES

Membres e

VAN HULTHEM, Ch.-Jos.-Emm.;	Gand,
WILLEMS, J.-F.;	Gand,
RAOUL, Louis-Vincent;	Bruxelles,
CORNELISSEN, Norbert;	Gand,
Le baron DE REIFFENBERG, F.-A.-F.-T.;	St-Josse-ten-No
Le baron DE STASSART, G.-J.-A.;	Bruxelles,
LESBROUSSART, Philippe;	Ixelles,

DES DÉCÈS.	BUSTES.

4 août	1906.	
4 février	1908.	

dants.

3 mai	1850.	
20 avril	1857.	
14 mars	1858.	
31 mars	1858.	
13 janvier	1882.	
2 février	1890.	
23 février	1902.	
20 février	1904.	
10 février	1909.	

MORALES ET POLITIQUES.

—

regnicoles.

6 décembre	1832.	Buste en marbre, par Gilis, 1894.
4 juin	1846.	Buste en marbre, par P. De Vigne.
5 mars	1848.	Buste en marbre, par H. Vandenbroeck.
1 juillet	1849.	
8 avril	1850.	Buste en marbre, par G. Geefs.
0 octobre	1854.	Buste en marbre, par Simonis.
4 mars	1855.	Buste en marbre, par Simonis.

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET
VAN MEENEN, P.-J.;	Bruxelles, .
Le chevalier MARCHAL, F.-Joseph-F.;.	Schaerbeek, .
SCHAYES, A.-G.-B.;	Bruxelles, .
MOKE, Henri-G.;	Gand, . . .
CARTON, Charles-L.;	Bruges, . .
DE RAM, P-F.-X.;	Louvain, . .
ARENDT, G.-A.;	Spire, . . .
DAVID, Jean-Baptiste;	Louvain, . .
Le baron DE SAINT-GENOIS, J.;	Gand, . . .
BAGUET, F.-N.-J.-G.;	Louvain, . .
DE RIQUET, Ch.-Vict.-Ant., duc DE CARAMAN . . .	Paris, . . .
DUCPÉTIAUX, Édouard;	Bruxelles, .
Le baron DE GERLACHE, E.-C.;	Ixelles, . .
DEFACQZ, Eugène;	Bruxelles, .
LAFORET, N.-J.;	Louvain, . .
POLAIN, Math.-L.;	Liége, . . .
SNELLAERT, F.-A.;	Gand, . . .
VAN DE WEYER, Sylvain;	Londres, . .
BORGNET, Adolphe;	Liége, . . .
MATHIEU, Ad.;	Ixelles, . .
Le chanoine DE SMET;	Gand, . . .
GRANDGAGNAGE, J.-J.;	Embourg, .
Le baron GUILLAUME;	Ixelles, . .
ROULEZ, J.-E.-G.;	Gand, . . .
BORMANS, J.-H.;	Liége, . .
DEVAUX, Paul;.	Bruxelles, .

DES DÉCÈS.		BUSTES.
2 mars	1858.	
22 avril	1858.	
8 janvier	1859.	Buste en marbre, par Mast, 1894.
29 décembre	1862.	Buste en marbre, par Paul De Vigne, 1871.
19 septembre	1863.	
14 mai	1865.	Buste en marbre, par Julien Leclercq, 1868.
22 août	1865.	
24 mars	1866.	
0 septembre	1867.	Buste en marbre, par Van Eename, de Gand, 1868.
1 décembre	1867.	
4 avril	1868.	
1 juillet	1868.	Buste en marbre, par Poelaert, 1890.
0 février	1871.	Buste en marbre, par A. Hambresin, 1884.
1 décembre	1871.	Buste en marbre, par M. de Mathelin, 1894.
6 janvier	1872.	
4 avril	1872.	
3 juillet	1872.	
3 mai	1874.	Buste en marbre, par Ch. Geefs, 1886.
5 février	1875.	
3 juin	1876.	Buste en marbre, par A. Braekevelt, 1880.
1 février	1877.	
9 février	1877.	
7 novembre	1877.	
6 mars	1878.	
4 juin	1878.	
0 janvier	1880.	Buste en marbre, par G^me^ Geefs, 1893. (Don de la famille.)

Noms et prénoms.	Lieux e…
Steur, Charles;	Gand,
Haus, J.;	Gand,
Le baron Nothomb;	Berlin,
Poullet, Edmond;	Louvain,
Conscience, Henri;	Ixelles,
Heremans, J.;	Gand,
Arntz, Égide-Rodolphe-Nicolas.	Ixelles.
Vandenpeereboom, Alph.;	Saint-Gilles,
Gachard, Louis;	Bruxelles,
Nypels, G.;	Liége,
Laurent, François;	Gand,
Tielemans, Franç.;	Ixelles,
Van Praet, Jules;	Bruxelles,
Nolet de Brauwere Van Steeland, Jean-Ch.-H.	Vilvorde
Juste, Théod.;	Saint-Gilles,
Chalon, Renier;	Ixelles,
Leclercq, Mathieu;	St-Josse-ten-N…
Le baron de Witte, J.;	Paris,
Van Weddingen, Aloïs;	Laeken,
Scheler, Auguste;	Ixelles,
De Decker, Pierre;	Schaerbeek,
Le baron Kervyn de Lettenhove;	St-Michel (Brug…
Thonissen, J.;	Louvain,
Roersch, Louis;	Liége,
de Laveleye, Ém.;	Doyon,
Gantrelle, J.;	Gand,

DES DÉCÈS.		BUSTES.
25 janvier	1881.	
23 février	1881.	Buste en marbre, par Jules Weyns, 1898.
15 septembre	1881.	Buste en marbre, par Lefever, 1903.
12 décembre	1882.	
10 septembre	1883.	Buste en marbre, par Dupuis, 1899.
13 mars	1884.	
23 août	1884.	
10 octobre	1884.	
24 décembre	1885.	Buste en marbre, par Fraikin, 1887.
3 mars	1886.	
11 février	1887.	
5 juillet	1887.	
28 décembre	1887.	Buste en marbre, par Pickery, 1898.
21 juin	1888.	
10 août	1888.	
23 février	1889.	
15 mars	1889.	Buste en marbre, par Namur, 1903.
29 juillet	1889.	
7 juillet	1890.	
16 novembre	1890.	
4 janvier	1891.	
2 avril	1891.	
7 août	1891.	
28 octobre	1891.	
2 janvier	1892.	
24 février	1893.	

Noms et prénoms.	Lieux e
Faider, Ch ;	Bruxelles,
Nève, F.;	Louvain,
Frédérix, G ;	Bruxelles,
De Monge, vicomte de Franeau Léon-Charles.	Louvain,
Frère-Orban, Walter ;	Bruxelles,
Henne, Alexandre;	Namur,
Le Roy, Alphonse;	Liége,
Wagener, Auguste;	Gand,
Henrard, Paul;	Bruxelles,
Willems, Pierre;	Louvain,
Wauters, Alphonse ;	Bruxelles,
Banning, Émile;	Ixelles,
Rivier, Alphonse ;	Saint-Gilles,
Loomans, Charles ;	Liége,
Piot, Charles	Saint-Gilles,
Le chevalier Harlez de Deulin, Charles;	Louvain
Sleeckx, Dominique ;	Liége,
Tiberghien, Guillaume ;	St-Josse-ten-
Rolin-Jaequemyns, Gustave ;	Bruxelles,
Potvin, Charles;	Ixelles,
Vuylsteke, Julius ;	Gand,
Snieders, Auguste ;	Borgerhout,
Vanderkindere, Léon ;	Uccle,
de Paepe, Polydore ;	Bruxelles,
Monchamp, Georges ;	Liége.
Lamy, Thomas-J. ;	Louvain,

DES DÉCÈS.		BUSTES.
6 avril	1893.	
23 mai	1893.	
25 août	1894.	
31 octobre	1894.	
2 janvier	1896.	
10 janvier	1896.	
2 mars	1896.	
15 mai	1896.	
13 novembre	1896.	
23 février	1898.	
1 mai	1898.	
3 juillet	1898.	
1 juillet	1898.	
2 février	1899.	
8 mai	1899.	
4 juillet	1899.	
3 octobre	1901.	
8 novembre	1901.	
9 janvier	1902.	
1 mars	1902.	
6 janvier	1903.	
9 novembre	1904.	
9 novembre	1906.	
6 janvier	1907.	
2 juin	1907.	
0 juillet	1907.	

Noms et prénoms.	Lieux
Duvivier, Charles;	Boitsfort,
Stecher, Auguste;	Liége.
Le baron de Chestret de Haneffe, Jules;	Liége,
Weustenraad, Théodore;	Jambes,
Bernard, Philippe;	Saint-Gilles,
Van Duyse, Prudent;	Gand,
Gruyer, Louis;	Bruxelles.
Blommaert, Philippe;	Gand,
Serrure, Const.-P.;	Moortseele,
Le baron Van Bemmel, Eugène;	St-Josse-ten-
Hymans, Louis;	Ixelles,
Van Beers, Jean;	Anvers,
Loise, Ferdinand;	Saint-Servais

CLAS

Membres

Vander Haert, Henri-A.-V.;	Gand,
Busschman, Joseph-Ernest;	Gand,
Van Eycken, Jean-Baptiste;	Schaerbeek,
Snel, François;	Koekelberg,
Renard, Bruno;	St-Josse-ten-
Suys, François-Tilman;	Munken (Bru

...s DÉCÈS.		BUSTES
juillet	1909.	
septembre	1909.	
septembre	1909.	

...ants.

juin	1849.	Buste en marbre, par Gme Geefs, 1850.
décembre	1853.	
novembre	1859.	Buste en marbre, par Joris, 1884.
octobre	1866.	
août	1871.	
avril	1872.	
août	1880.	
mai	1884.	
novembre	1888.	
mai	1904.	

...X-ARTS.

...egnicoles.

octobre	1846.	Buste en marbre, par Hérain, 1897.
février	1853.	
décembre	1853.	
mars	1861.	
juin	1861.	
juillet	1861.	Buste en marbre, par Van Oemberg, 1862.

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET
BARON, Auguste-A. ;	Liége,
CORR, M.-Erin ;	Paris,
ROELANDT, Louis-J.-A. ;	Gand,
BRAEMT, Joseph-Pierre ;	St-Josse-ten-N
DEMANET, Armand-Charles ;	Marches-en-Pr
Le baron LEYS, Henri ;	Anvers,
CALAMATTA, Louis-Ant.-Jos. ;	Milan,
NAVEZ, François-Joseph ;	Bruxelles,
DE BÉRIOT, Charles ;	Bruxelles,
FÉTIS, François-Joseph ;	Bruxelles,
HANSSENS, Charles-Louis ;	Molenbeek-St-J
SOUBRE, Étienne ;	Liége,
BOSSELET, Charles ;	St-Josse-ten-N
PARTOES, Henri ;	Bruxelles,
VAN HASSELT, André ;	St-Josse-ten-N
WAPPERS, Gustave ;	Paris,
DAUSSOIGNE-MÉHUL, Joseph ;	Liége,
MADOU, Jean-Baptiste ;	St-Josse-ten-No
PAYEN, Auguste ;	St-Josse-ten-No
VERBOECKHOVEN, Eugène ;	Schaerbeek,
VIEUXTEMPS, Henri ;	Alger,
DE BUSSCHER, Edmond ;	Gand,
LECLERCQ, Julien ;	Bruxelles,
SIMONIS, Eugène ;	Koekelberg,
FRANCK, Joseph ;	St-Josse-ten-No
GEEFS, Guillaume ;	Schaerbeek,

…ES DÉCÈS.		BUSTES.
…4 mars	1862.	Buste en marbre, par Cattier, 1865.
…0 août	1862.	
…5 avril	1864.	Buste en marbre, par George Geefs, 1879.
…2 décembre	1861.	Buste en marbre, par Namur, 1892.
…8 mai	1865.	
…6 août	1869.	Buste en marbre, par Pecher, 1880.
	1869.	
…1 octobre	1869.	Buste en marbre, par Gme Geefs, 1880.
…3 avril	1870.	Buste en marbre, par Pickery, 1891.
…6 mars	1871.	Buste en marbre, par Gme Geefs, 1871.
…3 avril	1871.	Buste en marbre, par Van den Kerckhove-Saïbas, 1885
…3 septembre	1871.	Buste en marbre. par Halkin, 1889.
…2 avril	1873.	
…9 décembre	1873.	
… décembre	1874.	Buste en marbre, par Cantillon, 1886.
… décembre	1874.	Buste en marbre, par Du Caju, 1887.
… mars	1875.	
… avril	1877.	Buste en marbre, par Van Oemberg, 1889.
…6 avril	1877.	
… janvier	1881.	Buste en marbre, par Namur, 1894.
… juin	1881.	Buste en marbre, par Lefever, 1894.
… janvier	1882.	
… février	1882.	
… juillet	1882.	Buste en marbre, par Simonis.
… janvier	1883.	
… janvier	1883.	Buste en marbre, par George Geefs, 1898.

Noms et prénoms.	Lieux et
De Braekeleer, Ferdinand ;	Anvers,
Pinchart, Alexandre ;	St-Josse-ten-No
Stappaerts, Félix ;	Bruxelles,
Geefs, Joseph ;	Anvers,
Alvin, Louis ;	Ixelles,
De Man, Gustave ;	Bruxelles,
De Keyser, Nicaise ;	Anvers,
Gallait, Louis ;	Schaerbeek,
Siret, Adolphe ;	Anvers,
Le chev. de Burbure, Léon ;	Anvers,
Verlat, Charles ;	Anvers,
Robert, Alexandre ;	St-Josse-ten-N
Rousseau, Jean ;	Ixelles,
Fraikin, Charles ;	Schaerbeek,
Beyaert, Henri ;	Bruxelles,
Slingeneyer, Ernest ;	Bruxelles,
Schadde, Joseph ;	Anvers,
Portaels, Jean ;	Bruxelles,
Pauli Adolphe ;	Cologne,
Balat, Alphonse ;	Ixelles,
Le baron Limnander de Nieuwenhove, Armand-Marie-Ghislain ;	Moignanville (Sein
Laureys, Félix ;	Bruxelles,
Jaquet Joseph ;	Schaerbeek,
Samuel, Adolphe ;	Gand,
Dupont, Joseph ;	Bruxelles,
Clays, Paul-Jean ;	Schaerbeek,

ES DÉCÈS.	BUSTES.
mai 1883.	Buste en marbre, par J. De Braekeleer, 1894.
juillet 1884.	Buste en marbre, par Weygers, 1903.
mars 1885.	
octobre 1885.	Buste en marbre, par George Geefs, 1903.
mai 1887.	Buste en marbre, par Th. Vinçotte, 1890.
juillet 1887.	
juillet 1887.	Buste en marbre, par Gillis, 1903.
novembre 1887.	Buste en marbre, par Ch. Fraikin, 1893.
janvier 1888.	
décembre 1889.	
octobre 1890.	
décembre 1890.	
novembre 1891.	
oût 1892.	
ovembre 1893.	
anvier 1894.	
vril 1894.	
écembre 1894.	
évrier 1895.	
ars 1895.	
eptembre 1895.	
évrier 1897.	
uin 1898.	
eptembre 1898.	
écembre 1899.	
évrier 1900.	

Noms et prénoms.	Lieux et
De Vigne, Paul;	Schaerbeek,
Benoit, Peter;	Anvers,
Van Ysendyck, Jules-Jacques;	Saint-Gilles,
Guffens, Godfried;	Schaerbeek,
Demannez, Joseph;	St-Josse-ten-No
Cluysenaar, Alfred;	Saint-Gilles,
Stallaert, Joseph;	Ixelles,
Bordiau, Gédéon;	Bruxelles,
Hennebicq, André;	Saint-Gilles,
Van Even, Edward;	Louvain,
Biot, Gustave;	Anvers,
Meunier, Constantin;	Ixelles,
Markelbach, Alexandre;	Schaerbeek,
Lambeaux, Joseph;	Saint-Gilles,
Le baron Gevaert, F.-Auguste;	Bruxelles,
Tardieu, Charles;	Ixelles,
Fétis, Edouard;	Bruxelles,
Maquet, Henri;	Bruxelles,
Bogaerts, Félix;	Anvers,
Mengal, Martin-Joseph;	Gand,
Jehotte, Léonard;	Maestricht,
Geerts, Charles;	Louvain,
Jouvenel, Adolphe;	Bruxelles,
Verswyvel, Michel-C.-A.;	Anvers,

DES DÉCÈS.	
13 février	1901.
8 mars	1901.
17 mars	1901.
1 juillet	1901.
18 février	1902.
23 novembre	1902.
4 novembre	1903.
3 janvier	1904.
1 mars	1904.
1 février	1905.
4 mars	1905.
4 avril	1905.
0 juillet	1906.
5 juin	1908.
4 décembre	1908.
janvier	1909.
janvier	1909.
novembre	1909.

ants.

mars	1851.
juillet	1851.
août	1851.
juin	1855.
septembre	1867.
mai	1868

BUSTES.

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEUX ET D
DE BIEFVE, Édouard;	Bruxelles, . .
TERRY, Jean-Léonard;	Liége, ...
JEHOTTE, Louis;	Bruxelles, .
DYCKMANS, Joseph;	Anvers, . . .
VAN ELEWYCK, le chevalier Xavier;	Louvain, . . .
DUPONT, Auguste;	Ixelles, . . .
DU CAJU, Joseph;.	Anvers, . . .
CANNEEL, Théodore;	Gand, ...
BUSSCHOP, Jules;	Bruges, . .
GÉNARD, Pierre;	Anvers, . . .
PÉCHER, Jules;	Anvers, . . .
BOURLARD, Antoine;	Mons, ...
MEUNIER, Jean-Baptiste;	Ixelles, . . .
DE VRIENDT, Albrecht;	Anvers, . . .
DILLENS, Julien;	Saint-Gilles, .
VERHEYDEN, Isidore;	Bruxelles, . .

Bustes de Belges célèbr

J.-B. VAN HELMONT, buste en pierre, par Godecharle, légué par le baron de Stassart.

MERCATOR, marbre par Van Havermaet.

ROLAND DE LASSUS, marbre par Lefever, en 1886.

DES DÉCÈS.

7 février 1882.
25 juillet 1882.
3 février 1884.
8 janvier 1888.
28 avril 1888.
17 décembre 1890.
5 juillet 1891.
16 mai 1892.
10 février 1896.
4 mars 1899.
19 juin 1899.
24 août 1899.
6 février 1900.
14 octobre 1900.
24 décembre 1904.
1 novembre 1905.

BUSTES.

trouvent à l'Académie.

JUSTE LIPSE, plâtre.
GOSSEC, marbre.
ANDRÉ LENS, plâtre.
Le prince DE LIGNE, plâtre.

CAISSE CENTRALE

DES

ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE LA

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES

au 31 décembre 1909.

RAPPORT DE M. HYMANS, SECRÉTAIRE.

En abordant l'examen de la situation de la Caisse centrale des artistes à l'expiration de l'année 1909, puis-je douter que votre pensée, comme la mienne, n'évoque deux événements, particulièrement cruels, ayant marqué le début et la fin de cette période?

La mort du Souverain qui, depuis quarante-quatre ans, présidait aux destinées de la patrie ne pouvait manquer d'avoir parmi nous un douloureux retentissement.

La Caisse, sans être, à vrai dire, une institution officielle, se trouve atteinte, autant que l'Académie elle-même, par le deuil national. Elle a fait siennes les condoléances respectueuses adressées par notre Compagnie à LL. MM. le Roi et la Reine, l'expression de ses sentiments loyaux à l'occasion de l'inauguration du nouveau règne. Les garanties de force et de durée qu'il

apporte à la Belgique, assurent à notre œuvre une ère nouvelle de prospérité.

L'année 1909 est la soixante-unième de l'existence de la Caisse. Revêtu de la signature de l'auguste fondateur de la dynastie nationale, du contreseing de Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, l'arrêté organique sanctionnant sa constitution est du 10 janvier 1849.

L'Académie ne compte plus dans son sein de représentants de cette période presque légendaire. En Édouard Fétis, elle a vu disparaître, au début de l'année révolue, un de ses promoteurs et, des premières heures de son existence jusqu'à sa mort, un des membres les plus dévoués de son Conseil d'administration. Il suffit de parcourir les rapports annuels que, jusqu'en 1887, il rédigea comme secrétaire, pour constater les services éminents rendus à l'œuvre par cet homme, surprenant par son activité non moins que par une faculté de travail, retenue jusqu'à l'âge le plus avancé.

Inlassable dans son effort, s'il s'agissait d'accroître les ressources de l'institution dont il fut un des promoteurs, il contribua certainement à hâter le moment où la constitution du capital nécessaire à son intervention efficace lui permit de donner à son action l'ampleur nécessaire. Comment oublier sa grande part à l'organisation des concerts historiques, organisés au profit de la Caisse par son père, d'abord, par Gevaert ensuite, d'expositions rétrospectives dont la recette contribua puissamment à accroître notre avoir?

Ce fut une chose grande et noble que l'affirmation de la solidarité dont, avec son talent d'écrivain et son autorité de critique, il fit ressortir et la nécessité et les

bienfaits. Sa voix fut entendue et il avait, depuis bien des années déjà, résigné ses fonctions comme secrétaire, que des amis dévoués de l'œuvre faisaient encore de lui l'intermédiaire de leurs libéralités en faveur de la Caisse.

La mémoire de Fétis doit donc rester parmi nous en très haute vénération. Si nous sommes peu nombreux, aujourd'hui, qui le vîmes à l'œuvre, le devoir en est plus grand de proclamer sa large part dans la prospérité de l'institution, qu'il put voir à l'abri des incertitudes du lendemain.

Au nécrologe de l'année révolue doit figurer encore le nom de Henri Maquet. Appelé en 1903 au sein du Comité de la Caisse, il lui prêta le concours précieux de son intelligence et celui, non moindre, de ses sentiments de sollicitude pour les membres de la famille artistique atteints par la maladie ou l'adversité.

Appelé à pourvoir à sa reconstitution, le Comité a porté ses suffrages sur MM. Léon Frédéric et Lucien Solvay. Tous deux ont accepté. Vous vous joindrez certainement à nous pour remercier nos éminents confrères de cette marque de sympathie donnée à l'œuvre qui, d'une manière discrète, a pu venir au secours de bien des infortunes.

« Pour eux, disait, en parlant des artistes, M. Charles Blanc, le malheur est plus cruel cent fois que pour d'autres, parce qu'il leur enlève la disposition de leur génie et, aussi, parce que forcés, malgré tout, à conserver certains dehors, ils sont condamnés à la plus triste de toutes les misères : la misère décente. »

En faisant ressortir la situation prospère de la Caisse, comme nous l'expose notre honorable et zélé trésorier,

n'oublions point, Messieurs, qu'elle doit, à quelque moment, faire face à des exigences que nul ne saurait prévoir et, je puis vous l'assurer, à tous égards légitimes.

Si c'est chose toujours sacrée que le malheur, ce malheur ne nous émeut-il point davantage qu'un lien plus direct nous rattache à ceux qu'il éprouve? Comment alors ne pas se sentir vraiment impressionné en constatant que tout l'ensemble de nos cotisations : membres honoraires et membres effectifs, atteint à peine la somme de 900 francs, alors que plus de 2,000 francs ont été attribués en secours?

Parmi les nombreuses institutions ayant un caractère philanthropique, créées dans notre pays, il en est peu, je crois, plus dignes d'intérêt que la nôtre, plus dignes surtout de l'intérêt des amis de l'art.

Administrée à titre absolument gratuit et bien que n'ayant réalisé que dans une mesure restreinte le programme qu'elle s'était tracé, elle a incontestablement répondu d'une manière infiniment honorable au but que lui ont assigné ses créateurs. Nous espérons pouvoir, dans un prochain rapport, vous signaler de nouveaux progrès sans d'ailleurs nous écarter des règles d'une sage prudence, chose à laquelle, d'ailleurs, ne cesse de veiller celui d'entre nous qui, avec la plus rigide économie, avec la plus clairvoyante sollicitude, a bien voulu assumer l'administration de notre avoir : j'ai nommé le chevalier Marchal.

Vous vous joindrez certainement à nous pour lui exprimer les remercîments les plus sincères pour la correction et la sagesse avec laquelle il gère notre avoir.

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1909, dressé en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Encaisse en numér. le 31 décembre 1908.	1,162 07	
2. Intérêts des premier et second semestres 1909 Crédit communal 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ . .	18,945 »	
3. Intérêts des premier et second semestres Crédit communal 3 p. $^0/_0$	5,514 »	
4. Intérêts Dette belge, 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$. . . .	1,500 »	
5. Soulte d'une obligation 3 p. $^0/_0$, sortie au pair.	75 »	
6. Reliquat de la conversion d'obligations 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ en 3 p. $^0/_0$	30 75	
7. Cotisations de l'année 1909	907 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		28,133 82

II. — DÉPENSES.

1. Pensions	8,700 »	
2. Secours	2,080 »	
3. Écritures et service des recettes . . .	430 »	
4. Achats : dix-sept obligations de 1,000 fr., Crédit communal 3 p. $^0/_0$	15,663 45	
5. Reliquat le 31 décembre 1909	1,260 37	
ENSEMBLE . . . . . fr.		28,133 82

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du Crédit communal, le 31 décembre 1909. par suite de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de 10,000 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.	411,000 »	18,495 »
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. $^0/_0$ du Crédit communal, augmenté des 10,000 francs précités convertis en 10,800 francs d'obligations 3 $^0/_0$ et de 17,000 francs d'achats	200,700 »	6,021 »
Capital inscrit au Grand-livre de la Dette publique belge 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr	671,700 »	26,016 »
Numéraire en caisse le 31 décembre 1909.	1,260 37	»
Ensemble. . . . fr.	672,960 37	26,016 »

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1910.

—

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. L. Lenain, directeur de la Classe;
Van Duyse, vice-directeur;
Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel, *trésorier*.

Membres délégués de la Classe.

MM. Ern. Acker;
Frederic, Léon;
H. Hymans, *secrétaire* du Comité central;
Ém. Janlet;
J. Robie;
Solvay;
Tinel.

Sous-comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. van der Haeghen, président.

Sous comité de Liége.

M. Radoux, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(6 janvier 1910.)

Donateurs.

LE ROI LÉOPOLD II;
BRAEMT (JOSEPH);
GALLAIT (LOUIS);
HERBO (LÉON);
MARKELBACH (ALEXANDRE);
MARLIER (Madame Veuve) et ses enfants.
SIGART (FLORENT);
SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS D'ANVERS;
SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DES AQUARELLISTES.
VAN CUTSEM (HENRI).

Membres honoraires.

	Quotité par an.
ACKER, Ernest (de l'Académie), architecte, chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 43, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Marie), rue Royale, 14, à Bruxelles	20
FOLOGNE, Égide, architecte honoraire du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12

Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles 12

Janlet, Émile (de l'Académie), architecte, rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12

Lambert (le baron). membre de la Commission directrice des Musées royaux, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles 20

Marchal (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Prisse, le baron É., rue Gallait, 146, à Schaerbeek . . . 12

Robie, J. (de l'Académie), peintre, chaussée de Charleroi, 147, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12

Tinel, Edgard (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 17. 12

vander Haeghen, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, Fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

Abras, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12

Allaert, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12

Antoine, Charles-Léon, professeur à l'École de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12

Audelhof, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12

Audelhof, fils, 29, rue de Fiennes, à Bruxelles 12

Baseleer, Richard, peintre, rue Coeberger, 16, à Anvers . 12

Braecke, Pierre, sculpteur, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12

Cantillon, Émile, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts de Hasselt, avenue Guffens, 32, à Hasselt . . 12

CHARLIER, Guillaume, sculpteur, avenue des Arts, 16, à Bruxelles 12
COPPENS, Omer, peintre, rue des Coteaux, 10, à Saint-Josse-ten-Noode 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), sculpteur, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12
DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
DE RUDDER, Isidore, sculpteur, rue de Hennin, 74, à Ixelles. 12
DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
DIERCKX, Pierre, directeur de l'Académie de dessin de Tamise 12
FARASYN, Edgar, peintre, rue Mercator, 102, à Anvers . . 12
FRÉDÉRIC, Léon (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 208, à Schaerbeek 12
GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles . . . 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue le Titien, 22, à Bruxelles . . 12
HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
HOUYOUX, Léon, peintre, rue Ernest-Allard, 35, à Bruxelles. 12
HUBERTI, Gustave (de l'Académie), professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, 30, avenue Rogier, à Schaerbeek 12
KERCKX, Jean, sculpteur, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12
LAGAE, Jules, sculpteur, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
LAMORINIÈRE, J.-P.-J. (de l'Académie), peintre, rue de la Province, 163, à Anvers 12
LAUREYS, Armand, professeur à l'École normale des arts du dessin de Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Abondance, 23, à Saint-Josse-ten-Noode 12

LUFFIN, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12
LYNEN, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12
MATHIEU, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12
MOTTE, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, avenue Haveskerke, 19, à Forest lez-Bruxelles . . 12
PELLENS, Édouard, professeur de gravure sur bois à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue de Vénus, 57, à Anvers. 12
PION, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12
PORTIELJE, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12
PORTIELJE, Gérard, peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. 12
RADOUX, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, boulevard Piercot, 29, à Liége. 12
ROOSES, Max (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin-Moretus, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers . . 12
RUL, Henri, peintre, rue du Moulin, 43, à Deurne lez-Anvers. 12
SIX, François, professeur à l'Académie de musique de Namur, rue Wodon, 20, à Namur 12
SOUBRE, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, directeur de l'École de musique de Saint-Gilles, rue Charles De Groux, 40, à Bruxelles . . . 12
SOUBRE, Léon, fils, violoncelliste au Théâtre royal de la Monnaie, chaussée de Waterloo, 319, à Saint-Gilles. . . 12
STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
TIMMERMANS, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers 12
TOMBU, Léon, directeur de l'École de dessin académique et peintre, à Huy. 12
VAN BIESBROECK, L., sculpteur, professeur honoraire à l'Académie des beaux-arts, rue d'Egmont, 17, à Gand . . . 12

VAN DAMME-SYLVA, Émile, peintre, avenue Beau-Séjour, 2, à Uccle 12
VANDEN EYCKEN, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
VAN ENGELEN, Pierre, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue du Moulin, 50, à Anvers . . . 12
VAN HALEN, Henri, graveur, rue Vogler, 27, à Schaerbeek . 12
VAN KUYCK, Fr., peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Albert von Bary, 13, à Anvers 12
VAN LEEMPUTTEN, Frans, peintre, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue du Grand-Chien, 24, à Anvers 12
VAN STRYDONCK, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Souveraine, 90, à Ixelles. 12
VERPLANCKE, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand, rue de Belle-Vue, 108, à Gand . . 12
VINÇOTTE, Thomas (de l'Académie), sculpteur, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers, rue de la Consolation, 97, à Schaerbeek. 12
VULNERS, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique de Namur, rue de l'Étoile, 8, à Namur 12
WANTE, Paul, professeur de musique à la Maison de Melle, rue de la Caverne, 23, à Gand 12
WAUTERS, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
WINDERS, Jacques (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, 85, rue du Péage, à Anvers 12
WOTQUENNE, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles . . 12

Avis essentiel. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. M. Édouard De Brifve avait légué, par testament, vingt-cinq mille francs à la Caisse centrale des artistes. Mais celle-ci n'ayant pas la personnification civile n'a pu entrer en possession de cette somme.

La Caisse invite donc les personnes qui voudraient l'avantager par disposition testamentaire, de spécifier que leur legs est destiné à la Classe des Beaux-Arts avec affectation à la Caisse centrale des artistes belges.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

—

1911

SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

—

MDCCCCXI

TABLE

Pages.

Caisse centrale des artistes belges.



CHRONOLOGIE

L'année 1911 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6624 de la Période Julienne de 7980 ans imaginée, pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger (né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leyde);

la troisième de la 672e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler*, Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377;

l'an 2664 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste, Ibid., Bd II, S. 154.

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1911.

Nombre d'or.	12	Indiction romaine . . .	9
Épacte	XXX	Lettre dominicale . . .	A
Cycle solaire.	16		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est XII, et la lettre dominicale B, pour l'année 1911.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2658

L'année 1329 des Turcs commence le 2 janvier 1911, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1911 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5671 des Juifs a commencé le 4 octobre 1909, et l'année 5672 commencera le 23 septembre 1911.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	12 février.	Quatre-Temps	7, 9 et 10 juin.
Cendres	1er mars.	Trinité	11 juin.
Quatre-Temps.	8, 10 et 11 mars.	Fête-Dieu	15 juin.
Pâques.	16 avril.	Quatre Temps.	20, 22 et 23 sept.
Ascension. . . .	25 mai.	1er dim. de l'Avent . .	3 déc.
Pentecôte	4 juin.	Quatre-Temps.	20, 22 et 23 déc.

Temps officiel belge.

En Belgique, le temps officiel est compté de 0 à 24 heures, l'heure 0 correspondant à minuit moyen de Greenwich.

Commencement des saisons.

Printemps	le 21 mars, à	17 h.	55 m.
Été	le 22 juin, à	13	36
Automne	le 24 sept., à	4	18
Hiver	le 22 déc., à	22	53

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 17 avril. — Lundi de Pâques.
* 25 mai. — Ascension.
* 5 juin. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier, fond. de la dyn. Fêtes nat.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
26 novembre. — Fête patronale du Roi régnant Albert.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1911, deux éclipses de Soleil, une totale, l'autre annulaire, toutes deux invisibles en Belgique, et deux éclipses de Lune par la pénombre, en partie visibles en Belgique.

Le 28-29 avril, éclipse totale de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, le 28 avril, à $19^h 49^m,2$; fin de l'éclipse générale, le 29 avril, à $1^h 5^m,6$. L'éclipse sera visible partiellement à l'Est de l'Australie, dans la majeure partie du Pacifique et dans l'Amérique du Nord.

Le 13 mai, éclipse de Lune par la pénombre, en partie visible en Belgique : premier contact avec la pénombre, à $3^h 45^m,8$; milieu de l'éclipse, à $5^h 56^m,5$; dernier contact avec la pénombre, à $7^h 22^m,3$. Le premier contact avec la pénombre se fera à 65° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 337° vers l'Est. En Belgique, la Lune se couchera à $3^h 52^m$.

Le 22 octobre, éclipse annulaire de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, à $1^h 19^m,6$; fin de l'éclipse générale, à $7^h 6^m,5$. Cette éclipse sera visible en partie dans presque toute l'Asie et l'Océanie.

Le 6 novembre, éclipse de Lune par la pénombre, en partie visible en Belgique : premier contact avec la pénombre, à $13^h 39^m,1$; milieu de l'éclipse, à $15^h 36^m,8$; dernier contact avec la pénombre, à $17^h 34^m,1$. Le premier contact avec la pénombre se fera à 94° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 202° de ce même point.

Janvier.

—

1 D. Circoncision de N.-S.
2 L. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 M. Ste Geneviève, vierge.
4 M. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 J. S. Télesphore, pape.
6 V. Épiphanie ou les Rois.
7 S. Ste Mélanie, vierge.
8 D. Ste Gudule, vierge.
9 L. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 J. S. Arcade, martyr.
13 V. Ste Véronique de Milan.
14 S. S. Hilaire, év. de Poit.
15 D. S. Paul, ermite.
16 L. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de s. Pierre à R.
19 J. S. Canut, roi de Danem.
20 V. SS. Fabien et Sébastien.
21 S. Ste Agnès, v. et m.
22 D. SS. Vincent et Anastase.
23 L. Epous. de la Vierg.
24 M S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de s. Paul.
26 J. S. Polycarpe, év. et m.
27 V. S. Jean Chrysostome, ev.
28 S. S. Julien, év. de Cuença.
29 D. S. Franç. de Sales, év.
30 L. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S Pierre Nolasque.



Premier Quartier le 8, a 6 h. 2' m.
Pleine Lune le 14, a 22 h. 76 m.
Dernier Quartier le 21, a 6 h. 21 m.
Nouvelle Lune le 30, a 9 h. 45 m.

Février.

—

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 J. Purif. ou Chandeleur.
3 V. S. Blaise, év. et mart.
4 S. S. André, Ste Jeanne, v.
5 D. Ste Agathe, vierge et m.
6 L. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 J. S Cyrille. Ste Apolline.
10 V. Ste Scholastique, vierge.
11 S. S. Séverin, abbé.
12 D. *Sept.* Ste Eulalie, v. et m.
13 L. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. S. Valentin, p. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 J. Ste Julienne, vierge.
17 V. SS. Théodule et Julien.
18 S. Siméon, évêque et m.
19 D. S. Boniface, évêque.
20 L. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 M. Le Bap. Pépin de Landen.
22 M. C. de s. Pier. à Antioche.
23 J. S. Pierre Damien, év.
24 V. SS. Mathias et Modeste.
25 S. Ste Walburge, vierge.
26 D. Ste Adeltrude, abbesse.
27 L. S. Alexandre, évêque.
28 M. S. Julien, martyr.



Premier Quartier le 6, a 15 h. 28 m.
Pleine Lune le 13, à 10 h. 38 m
Dernier Quartier le 2 , à 3 h. 44 m

Mars.

—

1 M. *Les Cendres*. S. Aubin.
2 J. S. Simplice, pape.
3 V. Ste Cunégonde, impérat.
4 S. S. Casimir, roi.
5 D. S. Théophile.
6 L. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 M. *Q.-temps*. S. Jean de D.
9 J. Ste Françoise, veuve.
10 V. *Q.-temps* Les 40 Mart.
11 S. *Q.-temps*. S. Vindicien.
12 D. S. Grégoire le Grand, p.
13 L. Ste Euphrasie.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 J. Ste Eusébie, vierge.
17 V. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 S. S. Gabriel, archange.
19 D. S. Joseph, patr. de la B.
20 L. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoît, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 J. S. Victorien, martyr.
24 V. S. Agapet, év de Synn.
25 S. Annonciat. S. Humbert.
26 D. S. Ludger, év. de Munster.
27 L. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 J. S. Véron, abbé.
31 V. S. Benjamin, martyr.



Nouvelle Lune le 1er, à 12 h. 31 m.
Premier Quartier le 7, à 23 h. 2 m.
Pleine Lune le 14, à 23 h. 59 m.
Dernier Quartier le 23, à 0 h. 26 m.
Nouvelle Lune le 30, à 12 h. 38 m.

Avril.

—

1 S. S. Hugues, év. de Grenob.
2 D. *Passion*. S. Franç. de P.
3 L. S. Richard, év. de Chich.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 J. S. Célestin, pape.
7 V. S. Albert, ermite.
8 S. S. Perpétue, év. de Tours.
9 D. *Rameaux*. Ste Waudru.
10 L. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon le Grand, pape.
12 M. SS. Jules I, p., et Arcade.
13 J. S. Herménégilde, mart.
14 V. *Vend.-S.* S. Justin, mar.
15 S. SS. Anastasie et Basilisse.
16 D. PAQUES. S. Drogon.
17 L. S. Anicet, p. et martyr.
18 M. S. Ursmar, év. et abbé.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 J. Ste Agnès, vierge.
21 V. S. Anselme, archev.
22 S. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 D. S. Georges, martyr.
24 L. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 J. S. Antime, évêq. et m.
28 V. S. Vital, martyr.
29 S. S. Pierre de Milan, mart.
30 D. Ste Catherine de S., v.



Premier Quartier le 6, à 5 h. 5 m.
Pleine Lune le 13, à 14 h. 37 m.
Dernier Quartier le 21, à 18 h. 56 m.
Nouvelle Lune le 28, à 22 h. 25 m.

Mai.

—

1 L. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 M. S. Athanase, évêque.
3 M. Invention de la Croix.
4 J. Ste Monique, veuve.
5 V. S. Pie V, pape.
6 S. S. Jean Porte-Latine.
7 D. S. Stanislas, év. et mart.
8 L. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, arch. de Flor.
11 J. S. Franç. de Hiéronymo.
12 V. SS. Nérée et Achillée, m.
13 S. S. Servais, év. de Tongr.
14 D. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 L. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 J. S. Venant, martyr.
19 V. S. Pierre Célestin, pape.
20 S. S. Bernardin.
21 D. Ste Itisberge, vierge.
22 L. Ste Julie, vierge et mart.
23 M. S. Guibert.
24 M. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 J. ASCENS. S. Grég. VII, p.
26 V. S. Philippe de Néri.
27 S. S. Jean I, pape.
28 D. S. Germain, év. de Paris.
29 L. S. Maximin, év. de Trèv,
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille, vierge.



Premier Quartier le 5, a 13 h. 14 m.
Pleine Lune le 13, à 6 h. 10 m.
Dernier Quartier le 21, à 9 h. 23 m.
Nouvelle Lune le 28, à 6 h. 24 m.

Juin.

—

1 J. S. Pamphile, martyr.
2 V. SS. Marcellin et Erasme.
3 S. Ste Clotilde, reine.
4 D. PENTEC. S. Optat, év.
6 L. S. Boniface, év. et mart.
5 M. S. Norbert, évêque.
7 M. *Q.-temps.* S. Robert, abbé.
8 J. S. Médard, év. de Noyon.
9 V. *Q.-temps.* S. Prime.
10 S. *Q.-temps.* Ste Marguerite.
11 D. LA TRINITÉ. S. Barnabé.
12 L. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Gr., archev.
15 J. LA FÊTE-DIEU. S. Guy.
16 V. S. Jean-François-Régis.
17 S. Ste Alène, vierge et mart.
18 D. SS. Marc et Marcellin, m.
19 L. Ste Julienne de Falconieri.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 M S. Louis de Gonzague.
22 J. S. Paulin, év. de Nole.
23 V. Ste Marie d'Oignies.
24 S. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 D. S. Guillaume, abbé.
26 L. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 J. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 V. Ste Adile, vierge.



Premier Quartier le 3, à 22 h. 4 m.
Pleine Lune le 11, à 21 h. 51 m.
Dernier Quartier le 19, à 20 h. 51 m.
Nouvelle Lune le 26, a 13 h. 20 m.

Juillet.

—

1	S.	S. Rombaut, évêque.
2	D.	Visitation de la Vierge.
3	L.	S. Euloge, martyr.
4	M.	S. Théodore, évêque.
5	M.	S. Pierre de Luxemb.
6	J.	Ste Godelive, martyre.
7	V.	S. Willebaud, évêque.
8	S.	Ste Élisabeth, r. de Port.
9	D.	SS. Martyrs de Gorcum.
10	L.	Les sept Frères Martyrs.
11	M	S. Pie I, pape.
12	M.	S. Jean Gualbert, abbé.
13	J.	S. Anaclet, pape et m.
14	V.	S. Bonaventure, évêque.
15	S.	S Henri, emp. d'Allem.
16	D.	*S. Sacr. de Mir.* à Brux.
17	L.	S. Alexis, confesseur.
18	M.	S Camille de Lellys.
19	M.	S Vincent de Paule
20	J.	S. Jérôme Émilien.
21	V.	Ste Praxède, vierge.
22	S.	Ste Marie-Madeleine.
23	D.	S. Apollinaire, év. de R.
24	L.	Ste Christine, v. et mart.
25	M.	S. Jacques le Majeur, ap.
26	M	Ste Anne, mère de la Vier.
27	J.	S. Pantaléon, martyr.
28	V.	S. Victor, martyr.
29	S.	Ste Marthe, vierge
30	D.	SS. Abdon et Sennen, m.
31	L.	S. Ignace de Loyola.



Premier Quartier le 3, à 9 h. 20 m.
Pleine Lune le 11, à 2 h 53 m.
Dernier Quartier le 9, à 5 h. 31 m.
Nouvelle Lune le 25, à 20 h 12 m.

Août.

—

1	M.	S. Pierre-ès-Liens.
2	M.	S. Alphonse de Liguori.
3	J	Invention de S. Étienne
4	V.	S. Dominique, confess.
5	S.	Notre-Dame-aux-Neiges.
6	D.	Transfiguration de N. S.
7	L.	SS. Albert et Donat, év.
8	M.	S. Cyriaque, martyr.
9	M.	S. Romain, martyr.
10	J.	S. Laurent, martyr.
11	V.	S. Géry, év de Cambrai.
12	S.	Ste Claire, vierge.
13	D.	S. Hippolyte, martyr
14	L.	S. Eusèbe, martyr.
15	M.	ASSOMPTION. S. Arnld.
16	M	SS. Hyac. et Roch, conf.
17	J.	SS. Joachim et Libérat, a.
18	V.	Ste Hélène, impératrice.
19	S.	SS. Louis Florés, Jules.
20	D.	S. Bernard, abbé.
21	L	Ste J.-Franç. de Chantal.
22	M.	S. Timothée, martyr.
23	M.	S. Philippe Béniti.
24	J.	S. Barthélemi, apôtre.
25	V	S. Louis, roi de France.
26	S.	S. Zéphirin, pape et m.
27	D.	S. Joseph Calasance.
28	L.	S. Augustin, év. et doct.
29	M.	Décoll. de S. Jean-Bapt
30	M	Ste Rose de Lima, vierge.
31	J.	S. Raymond Nonnat.



Premier Quartier le 1, à 23 h. 29 m.
Pleine Lune le 10, à 2 h. 55 m.
Dernier Quartier le 17, à 12 h. 11 m.
Nouvelle Lune le 24, à 4 h. 14 m.
Premier Quartier le 31, à 16 h. 21 m.

Septembre.

—

1 V. S. Gilles, abbé.
2 S. S. Étienne, roi de Hong.
3 D. S. Remacle, év. de Maest.
4 L. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 J. Ste Reine, vierge.
8 V. Nativité de la Vierge.
9 S. S. Gorgòne, martyr.
10 D. S. Nicolas de Tolentino.
11 L. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 J. Exaltation de la Croix.
15 V. S. Nicomède, martyr.
16 S. SS. Corneille et Cyprien.
17 D. S. Lambert, év. de Maast.
18 L. S. Joseph de Cupertino.
19 M S. Janvier, martyr.
20 M. *Q.-temps.* S. Eustache, m.
21 J. S. Mathieu, apôtre.
22 V. *Q.-temps.* S. Maurice.
23 S. *Q -temps.* Ste Thècle, v.
24 D. N.-D. de la Merci.
25 L. S. Firmin, év. et martyr.
26 M. S. Cyprien et Ste Justine.
27 M. SS. Côme et Damien, m.
28 J. S. Wenceslas, martyr.
29 V. S. Michel, archange.
30 S. S. Jérôme, docteur.



Pleine Lune le 8, à 15 h. 57 m.
Dernier Quartier le 15, à 17 h. 51 m.
Nouvelle Lune le 22, à 14 h 37 m.
Premier Quartier le 30, à 11 h. 8 m.

Octobre.

—

1 D. S. Bavon, patr. de Gand.
2 L. S. Léodegaire, évêque
3 M. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 J. S. Placide, martyr.
6 V. S. Brunon, confesseur.
7 S. S. Marc, pape.
8 D. Ste Brigitte, veuve.
9 L. S Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 J. S. Wilfrid, év. d'York.
13 V. S. Édouard, roi d'Angl.
14 S. S. Calixte, pape et mart.
15 D. Ste Thérèse, vierge.
16 L. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 J. S. Pierre d'Alcantara.
20 V. S. Jean de Kenti.
21 S. Ste Ursule et ses comp. m.
22 D. S. Mellon, évêque.
23 L. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 M SS. Crépin et Crépinien.
26 J. S. Évariste, pape et m.
27 V. S Frumence, ap. de l'Eth.
28 S. SS. Simon et Jude, apôt.
29 D. Ste Ermelinde, vierge.
30 L. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.



Pleine Lune le 8, à 4 h. 11 m.
Dernier Quartier le 14, à 23 h. 46 m.
Nouvelle Lune le 22, à 4 h. 9 m
Premier Quartier le 31, à 12 h. 4 m.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 J. *Les Trépassés.*
3 V. S. Hubert, év. de Liège.
4 S. S. Charles Borromée, év.
5 D. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 L. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroid, év. d'Am.
9 J. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 V. S. André Avellino.
11 S. S. Martin, év. de Tours.
12 D. S. Liévin, év. et mart.
13 L. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 J. S. Edmond, archevêque.
17 V. S. Grégoire Thaumatur.
18 S. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 D. Ste Élisabeth de Thuring.
20 L. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 J. S. Clément I, pape et m.
24 V. S. Jean de la Croix.
25 S. Ste Catherine, v. et m.
26 D. S. Albert, *Fête patronale du Roi Albert.*
27 L. S. Acaire, évêque.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 J. S. André, apôtre.



Pleine Lune le 6, à 15 h. 48 m.
Dernier Quartier le 13, a 7 h. 2[illegible] m.
Nouvelle Lune le .0, à 20 h. 49 m.
Premier Quartier le 29, à 1 h. 42 m.

Décembre.

—

1 V. S. Éloi, év. de Noyon.
2 S. Ste Bibienne, v. et m.
3 D. *Avent.* S. François-Xav.
4 L. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 J. S. Ambroise, év. et doct.
8 V. Conception de la Vierge.
9 S. Ste Léocadie, v. et mart.
10 D. S. Melchiade, p. et m.
11 L. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et m.
14 J. S. Nicaise, évêque.
15 V. S. Adon, arch. de Vienne.
16 S. S. Eusèbe, évêque.
17 D. Ste Begge, vierge.
18 L. Expect. de la Vierge.
19 M. S. Némésion.
20 M. *Q.-temps.* S. Philogone.
21 J. S. Thomas, apôtre.
22 V. *Q.-temps.* S. Hungère, év.
23 S. *Q.-temps.* Ste Victoire, v.
24 D. S. Lucien.
25 L. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 J. SS. Innocents.
29 V. S. Thomas de Cantorb.
30 S. S. Sabin, évêq. et mart.
31 D. S. Sylvestre, pape.



Pleine Lune le 6. à 2 h. 52 m.
Dernier Quartier le 12, a 17 h. 46 m.
Nouvelle Lune le .0, a 13 h. 40 m.
Premier Quartier le 28, a 18 h. 48 m.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Élection aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Formation du programme du Concours de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1915.

Élection du jury : de la 1re période du XVIe Concours pour les *Prix De Keyn.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Formation du programme du Concours de la *Classe des Sciences* pour 1912.

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes.

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1911); *Prix De Keyn* (XVIe Concours, 1re période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Le 30 de ce mois, expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 2me période du prix de *Selys-Longchamps.*

Mai. — Élection aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délegué auprès de la *Commission administrative*.

Séance générale des trois Classes pour régler les intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours (histoire et critique) ouvert par la *Classe des Beaux-Arts*.

Juin. — Élection aux places vacantes dans la *Classe des Sciences*.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*. Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme de son Concours annuel ; indication des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours de la *Classe des Beaux-Arts*.

Le 30 de ce mois, expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 10e période du *Prix Charles Lemaire*.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours ; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*.

Juil. (suite.) — Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art pratique en réponse au programme du Concours de la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (Histoire et critique, et Art pratique).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses [1].

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de 1912 de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques;* et aux deux questions prorogées du programme de 1910.

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

(1) Lors des années du grand Concours bisannuel de composition musicale, cette séance a lieu le dernier dimanche de novembre.

Nov. (suite.) — Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidats aux places vacantes.

Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* de 1911.

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination dans chaque Classe de la Commission spéciale des finances.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés : 1° à la 2me période du XVIe Concours pour les *Prix De Keyn;* 2° à la 5me période du *Prix Édouard Mailly;* 3° à la 2me période du *Prix Léo Errera;* 4° à la 1re période du *Prix Polydore de Paepe;* 5° à la 1re période du *Prix Ernest Discailles;* 6° à la 1re période du *Prix Auguste Beernaert.*

A cette date sera close aussi la 1re période du *Prix Ernest Bouvier-Parvillez.*

FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous*

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contreseing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

ART. 3. Le contreseing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :

Le Membre,

Monsieur le Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,

(AU PALAIS DES ACADÉMIES)

à BRUXELLES.

ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

—

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BANG (W.), rue des Récollets, 18, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), rue Saint-Joseph, 1², à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 20, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 10, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), avenue Molière, 104, à Forest (Bruxelles).
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue Montoyer, 75, à Bruxelles.
DANSE (Auguste), rue J.-B.-Labarre, 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles.
DE GREEF (Guillaume), rue Guillaume-Stock, 50, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), quai Vercoute, 5, Sclessin (Liége).
DE HEMPTINNE (A.), rue Basse-des-Champs, 51, à Gand.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue de la Station, 149, à Louvain.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Louis), boulevard du Parc, 13, à Gand.
DEMOULIN (Alphonse), rue Plateau, 10, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 32, à Ixelles.
DERUYTS (Jacques), rue Sainte-Marie, 5, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.

De Smedt (Ch.), au Collège Saint-Michel, boulevard Saint-Michel, 22, à Bruxelles.

De Vriendt (Juliaan), rue Mutsaard, 29, à Anvers.

De Wulf (Maurice), avenue de la Brabançonne, 99, à Bruxelles.

Discailles (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles.

Dupont (Éd.), villa du Lac, à Boitsfort.

Durand (Théoph.), boulevard des Quatre-Journées, 50, à St-Josse-ten-Noode.

Francotte (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.

Francotte (Ch.-J.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.

Frédéric (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.

Fredericq (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.

Fredericq (Paul), rue des Boutiques, 7, à Gand.

Gilkinet (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.

Gilson (Paul), rue Emmanuel-Hiel, 31, à Schaerbeek.

Goblet d'Alviella (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.

Gossart (Ernest), rue du Japon, 20, à Uccle.

Gravis (A.), rue Fusch, 22, à Liége.

Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.

Hermans (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.

Hubert (Eugène), rue Duvivier, 21, à Liége.

Hulin (G.), place de l'Evêché, 3, à Gand.

Hymans (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.

Janlet (Ém.), rue Félix-Delhasse, 25, à Saint-Gilles (Bruxelles).

Jorissen (A.), rue Sur-la-Fontaine, 112, à Liége.

Khnopff (Fernand), avenue des Courses, 41, à Bruxelles.

Kufferath (Maurice), rue du Congrès, 2, à Bruxelles.

Kurth (G.), à Assche (Brabant) et à Rome, Piazza Rusticucci, 18.

Lagrange (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.

Lameere (Auguste), rue Defacqz, 74, à Saint-Gilles.

Lameere (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.

Lauwers (François), rue Général-Van Merlen, 45, à Anvers.

Leclercq (Jules), rue de la Loi, 93, à Bruxelles.

Lenain (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.

le Paige (C.), à l'Observatoire de Liége.

Lohest (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
Lonchay (Henri), rue Vande Weyer, 38, à Schaerbeek.
Mahaim (Ern.), avenue du Hêtre, 9, à Cointe lez-Liége.
Malaise (C.), rue Latérale, à Gembloux.
Mansion (P.), quai des Dominicains, 2, à Gand.
Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
Masius (V.), rue Beeckman, 14, à Liége.
Massart (Jean), avenue de la Chasse, 150, Etterbeek.
Mathieu (Émile), rue Haut-Port, 50, à Gand.
Mellery (Xavier), rue Mellery, 78, à Laeken.
Mercier (Désiré), Palais de l'Archevêché, à Malines.
Mesdach de ter Kiele (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
Neuberg (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
Nys (Ern.), rue Saint-Jean, 30, à Bruxelles.
Pelseneer (Paul), boulevard Léopold, 56, à Gand.
Pirenne (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 126, à Gand.
Plateau (Félix), chaussée de Courtrai, 136, à Gand.
Prins (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
Radoux (J.-Th.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
Rombaux (Égide), avenue de Longchamps, 237, Uccle.
Rolin (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
Rooses (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
Rousseau (Victor), avenue Van Volxem, 187, à Forest (Bruxelles).
Rutot (A.), rue de la Loi, 189, à Bruxelles.
Smits (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
Solvay (Lucien), rue Gachard, 76, à Ixelles.
Spring (Walthère), rue Beeckman, 38, à Liége.
Stroobant (P.), avenue du Haut-Pont, 13, à Ixelles.
Swarts (Frédéric), avenue Clémentine, 23, à Gand.
Terby (F.), rue des Bogards, 96, à Louvain.
Thomas (Paul), rue Joseph-Plateau. 41, à Gand.
Tinel (Edgar), place du Petit-Sablon, 17, à Bruxelles.
Van Bambeke (Ch.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Biervliet (J.), rue Metdepenningen, 5, à Gand.

VAN DEN EEDEN (Jean-Baptiste), rue d'Enghien, 20, à Mons.
VAN DEN HEUVEL (Jules), rue Savaen, 29, à Gand.
VANDER HAEGHEN (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
VAN DER MENSBRUGGHE (G.), Coupure, 115, à Gand.
VANLAIR (C.), boulevard d'Avroy, 49, à Liége.
VAUTHIER (Maurice), rue de la Vallée, 6, à Ixelles.
VERCOULLIE (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
VERSCHAFFELT (J.), avenue de la Floride, 8, à Uccle.
VINÇOTTE (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
WALTZING (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
WAUTERS (A.-J.), rue Paul-Lauters, 71, à Ixelles.
WAUTERS (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
WAXWEILER (Ém.), square Vergote, 35, à Bruxelles.
WILLEM (Victor), rue Willems, 8, à Gand.
WILLEMS (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à St-Josse-ten-Noode.
WILMOTTE (Maurice), rue André-Dumont, 24, à Liége, et rue de Pavie, 40, à Bruxelles.
WINDERS (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT.

MARCHAL (le chev.), *Secrétaire perpétuel, chef du Secrétariat*, rue de la Poste, 63, Saint-Josse-ten-Noode.
MEIRSSCHAUT (Pol.), *chef de division*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
LEURIDANT (Félic.), *attaché au Secrétariat*, à Belœil (Hainaut).
TOBAC (L.), *huissier en chef*, rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

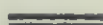
LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(15 Janvier 1911.)



LE ROI, PROTECTEUR.

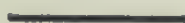


Président de l'Académie pour 1911 : MATHIEU (Émile).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : MARCHAL (le chev. Edm.).



COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1911.

Le directeur de la Classe des Sciences, NEUBERG (J.-B.).
Le directeur de la Classe des Lettres, et des sciences morales et politiques, LECLERCQ (Jules).
Le directeur de la Classe des Beaux-Arts, MATHIEU (Émile).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, MOURLON (M.).
Le délégué de la Classe des Lettres et des sciences morales et politiques, MESDACH DE TER KIELE (Ch.). — Suppléant, PIRENNE (H.).
Le délégué de la Classe des Beaux-Arts, HYMANS (H).



CLASSE DES SCIENCES.

NEUBERG, J., directeur pour 1911.

MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

VAN DER MENSBRUGGHE, Gustave-L., ✠ C.; à Gand	Élu le	14 décem. 1883.
SPRING, Walthère-V., ✠ C.; à Liége	—	15 décem. 1884.
HENRY, Louis, ✠ G. O.; à Louvain	—	15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C.; à Gand	—	15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠; à Liége	—	14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	5 mai 1891.
TERBY, François-J.-Ch., ✠ O.; à Louvain	—	15 décem. 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles	—	15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠; à Liége	—	15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J., ✠; à Liége	—	15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice, ✠; à Gand	—	3 juin 1905.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P., ✠; à Cheratte	—	14 décem. 1906.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.: ✠; à Louvain	—	6 juin 1908.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

DUPONT, Édouard-F., ✠ C.; à Boitsfort. . Élu le 15 décem. 1869.
MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ O.; à Gembloux . . . . — 15 décem. 1873.
PLATEAU, Félix-A.-J., ✠ C.; à Gand . . — 15 décem. 1874.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ O.; à Gand. — 15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠ O.; à Liége. — 15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ C.; à Bruxelles. — 15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠ O.; à Liége . . . — 14 décem. 1894.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége. — 15 décem. 1896.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ O.; à Liége . . — 16 décem. 1899.
FRANCOTTE, Ch.-J., ✠ O.; à St-Josse-t.-N. . — 15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul; à Gand . . . . — 15 décem. 1903.
GRAVIS, A., ✠ O.; à Liége. . . . . . . — 15 décem. 1905.
LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles. . . . — 2 juin 1906.
DURAND, Théoph., ✠; à St-Josse-t.-Noode. — 15 décem. 1910.
LOHEST, Max.-M.-J., ✠; à Liége . . . . — 15 décem. 1910.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

SWARTS, Frédéric; à Gand . . . . Élu le 4 juin 1904.
DEMOULIN, Alphonse, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1905.
DE HEMPTINNE, Alexandre; à Gand . . . — 8 juin 1907.
STROOBANT, Paul, ✠; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1908.
VERSCHAFFELT, J., à Uccle . . . . — 5 juin 1909.

Section des Sciences naturelles.

MASSART, Jean, ✠; à Schaerbeek. . . . Élu le 4 juin 1904.
RUTOT, Aimé-Louis, ✠ O.; à Bruxelles. . — 2 juin 1906.
WILLEM, Victor; à Gand . . . . — 14 décem. 1906.
N. . . . .
N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . .	Élu le	15 décem. 1890.
VAN DER WAALS, Jean-D.; à Amsterdam. .	—	15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin	—	15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . .	—	14 décem. 1894.
VAN 'T HOFF, Jacques-Henri; à Berlin . .	—	14 décem. 1894.
KLEIN, Félix; à Gœttingue	—	15 décem. 1897.
JORDAN, M.-E.-Camille; à Paris.	—	16 décem. 1899.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm	—	16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux.	—	15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris	—	15 décem. 1902.
DARWIN, Sir George-Howard; à Cambridge (Angleterre)	—	6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin	—	15 décem. 1903.
LENARD, Philippe; à Heidelberg	—	4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN; à Leyde. . .	—	15 décem. 1905.
LE BON, Gustave; à Paris.	—	15 décem. 1905.
DARBOUX, Jean-Gaston à Paris	—	14 décem. 1906.
WALLACH, Otto; à Gœttingue	—	8 juin 1907.
ARRHENIUS, Svante; à Stockholm. . . .	—	8 juin 1907.
GAUTIER, Ern.-Justin-Armand; à Paris . .	—	8 juin 1907.
CHWOLSON, Oreste; à Saint-Petersbourg .	—	6 juin 1908.
DEWAR, sir James; à Londres	—	6 juin 1908.
OECHSNER DE CONINCK, William-François; à Montpellier.	—	5 juin 1909.
HILL, G.-Will.; à West-Nyack (E.-U. d'A.).	—	15 décem. 1909.
BRANLY, Ed.; à Paris	—	15 décem. 1910.
PICARD, Émile; à Paris	—	15 décem. 1910.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

HOOKER, Sir Joseph-Dalton; The Camp, Sunningdale, Berkshire (Angleterre) . . Élu le 16 décem. 1872.
GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille . — 15 décem. 1876.
SUESS, Édouard; à Vienne . . . . — 14 décem. 1894.
STRASBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn. . — 13 décem. 1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres . . . . — 13 décem. 1895.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna . . . . . . — 15 décem. 1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris . . . . . — 15 décem. 1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig . . . . . . — 15 décem. 1897.
LANKESTER, sir Edwin Ray; à Londres. . — 15 décem. 1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg . — 15 décem. 1898.
MURRAY, Sir John; à Édimbourg . . . . . — 16 décem. 1899.
MAUPAS, E.; à Alger . . . . — 16 décem. 1899.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S. . . . . . — 15 décem. 1903.
LÉVY, Auguste-Michel; à Paris . . . . . — 15 décem. 1903.
VON KOENEN, Adolphe; à Goettingue. . . — 4 juin 1904.
DE VRIES, Hugo; à Amsterdam . . . . . — 15 décem. 1904.
METCHNIKOFF, Elie; à Sèvres . . . . . . — 3 juin 1905.
BÜTSCHLI, Otto; à Heidelberg . . . . . . — 2 juin 1906.
BARROIS, Charles; à Lille . . . . — 15 décem 1908.
DELAGE, Marie-Yves, à Sceaux (Seine) . . — 15 décem. 1908.
LACROIX, Alfred; à Paris. . . . . — 5 juin 1909.
WILSON, Edm.; à New-York (E.-U. d'A.). . — 15 décem. 1909.
LOEB, Jacques; à New-York . . . . — 15 décem. 1910.
N . . . .
N . . . .

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

LECLERCQ (Jules), directeur pour 1911.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ C.; à Liége. . . . Élu le 5 mai 1879.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand . . . . — 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode. . . . . — 5 mai 1891.
FREDERICQ, Paul, ✠ O.; à Gand. . . . . — 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ C.; à Assche (Brabant). — 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . . — 10 mai 1897
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ O.; à Bruxelles. — 10 mai 1897.
DE SMEDT, Charles, ✠ O.; à Etterbeek . . — 7 mai 1900.
WILLEMS, Alph., ✠ O.; à St-Josse-ten-Noode. — 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠ O.; à Bruxelles . . . — 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice, ✠; à Liége . . . . — 5 mai 1902.
PIRENNE, Henri, ✠ O.; à Gand . . . . . — 4 mai 1903.
GOSSART, Ernest, ✠ O.; à La Hulpe . . . — 6 mai 1907.
CUMONT, Franz-Valery-Marie, ✠; à Bruxelles. — 6 déc. 1909.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand. . . . . . — 6 déc. 1909.

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G. C.; à Ixelles. . . . . Élu le 12 mai 1873.

GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles Bruxelles) . . . . Élu le 5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles . . . . . — 4 mai 1891.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G. O.; à Bruxelles. . . . . — 6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles . . . . — 6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Bruxelles . . . . — 11 mai 1896.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠ O.; à Louvain . — 8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G. C.; à Bruxelles. — 8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠ O.; à Bruxelles . . . . . . — 5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ C.; à Malines . . . . — 5 mai 1902.
LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ C.; à Ixelles . . . — 6 mai 1907.
ROLIN, Albéric, ✠ O.; à Gand. . . . . . . — 2 déc. 1907.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Ixelles. . . . . — 2 déc. 1907.
WAXWEILER, Émile, ✠; à Ixelles . . . . — 6 déc. 1909.
N . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

WALTZING, J.-P., ✠; à Liége . . . . . Élu le 7 déc. 1903.
FRANCOTTE, Henri, ✠ O.; à Liége . . . . — 5 déc. 1904.
LONCHAY, Henri, ✠; à Schaerbeek. . . . — 2 déc. 1907.
HUBERT, Eug., ✠; à Liége . . . . — 2 mai 1910.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Louis, ✠; à Gand. . — 2 mai 1910.

Section des Sciences morales et politiques.

DE GREEF, Guillaume; à Ixelles . . . . . Élu le 1 déc. 1902.
DE WULF, Maurice, ✠; à Bruxelles. . . . — 2 déc. 1907.
MAHAIM, Ern.-A.-J., ✠; à Liége . . . . . — 4 mai 1908.
VAN DEN HEUVEL, Jules, ✠ G. O.; à Gand . — 4 mai 1908
VAN BIERVLIET, J.-J., ✠; à Gand. . . . . — 2 mai 1910.

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

BRÉAL, Michel-Jules-Alfred; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PERROT, Georges; à Paris	—	10 mai 1886.
HIRSCHFELD, Otto; à Berlin	—	6 mai 1889.
TE WINKEL, Jean; à Amsterdam.	—	5 mai 1890.
LAVISSE, Ernest; à Paris	—	8 mai 1893.
VOLLGRAFF, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	—	6 mai 1895.
HOMOLLE, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	—	6 mai 1895.
REINACH, Théodore; à Paris.	—	11 mai 1896.
LEMAÎTRE, Jules-E.-J.; à Paris	—	10 mai 1897.
MEYER, Paul; à Paris.	—	9 mai 1898.
DIELS, Hermann-Alex.; à Berlin	—	5 mai 1902.
PARISOT, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	—	1 déc. 1902.
NABER, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	—	7 déc. 1903.
MONOD, Gabriel-J.-J.; à Paris	—	7 déc. 1903.
CHEVALIER, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans.	—	9 mai 1904.
LAMPRECHT, K.; à Leipzig	—	9 mai 1904.
SUCHIER, Hermann; à Halle-s/S.	—	8 mai 1905.
BANG, M.-J.-J.-Willy; à Louvain	—	4 déc. 1905.
KERN, J.-B.-G.; à Utrecht.	—	2 déc. 1907.
RODRIGUEZ VILLA, Antonio; à Madrid. . .	—	3 mai 1909.
VON KARABACEK (le chev. J.), à Vienne . .	—	2 mai 1910.
FOERSTER, Wendelin; à Bonn	—	2 mai 1910.
CHUQUET, Arthur; à Villemonble (Paris). .	—	2 mai 1910.
VAHLEN (Johann); à Berlin.	—	5 déc. 1910.
CAVVADIAS (P.); à Athènes	—	5 déc. 1910.

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

DARESTE, Rodolphe, ✠ C. ; à Paris . . .	Élu le	5 mai 1884.
PHILIPPSON, Martin ; à Berlin.	—	10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre ; à Paris. . .	—	9 mai 1887.
SOHM, Rudolphe ; à Leipzig	—	7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric ; à Paris . . .	—	7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis ; à Bologne	—	7 mai 1888.
WORMS, Émile ; à Paris	—	6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c^te Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C. ; à Paris	—	5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich ; à Berlin.	—	8 mai 1893.
TYLOR, Edward-Burnett ; à Oxford. . . .	—	8 mai 1893.
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John] ; à Londres.	—	6 mai 1895.
BRYCE, James ; à Londres.	—	11 mai 1896.
WESTLAKE, John ; à Londres	—	9 mai 1898.
BODIO, Luigi ; à Rome	—	9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch., ✠ O. ; à La Haye.	—	8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis ; à Copenhague .	—	8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G., ✠ C ; à Amsterdam. . .	—	7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest ; à Lausanne.	—	6 mai 1901.
TONIOLO, G. ; à Pise	—	7 déc. 1903.
HOLLAND, Thomas Erskine ; à Oxford . .	—	7 déc. 1903.
BERTHELOT, René ; à Paris	—	7 déc. 1903.
VON LISTZ, Franz ; à Charlottenbourg (Berlin)	—	8 mai 1905.
RENAULT, Louis ; à Paris.	—	3 mai 1909.
BLONDEL, Georges ; à Paris	—	6 déc. 1909.
LYON-CAEN, Ch.-Léon ; à Paris.	—	2 mai 1910.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

MATHIEU, Émile, directeur pour 1911.
MARCHAL, le chev. Edm., secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles. .	Élu le	5 janv. 1882.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ O.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠; à Bruxelles . . .	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ O.; à Schaerbeek . . .	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier. ✠ O.; à Laeken . . .	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode .	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon, ✠ O.; à Schaerbeek. . .	—	7 juill. 1904.
DE VRIENDT, Juliaan, ✠ C.; à Anvers . .	—	10 janv. 1907
N.		

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles .	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ C.; à Schaerbeek .	—	12 mai 1886.
ROUSSEAU, Victor, ✠; à Forest (Bruxelles) .	—	7 janv. 1909.
ROMBAUX, Égide; à Uccle	—	5 janv. 1911.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠ O.; à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . .	Élu le	9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠ O.; à St-Gilles (Bruxelles).	—	7 juill. 1904.
BRUNFAUT, Jules, ✠; à Forest (Bruxelles) .	—	7 juill. 1910.

Section de Musique :

RADOUX, J.-Théodore, ✠ C.; à Liége . . .	Élu le	3 avril 1879.
MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ C.; à Gand . . .	—	10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ C.; à Bruxelles	—	9 janv. 1902.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers	—	1 juill 1909.
GILSON, Paul, ✠; à Schaerbeek	—	5 janv. 1911.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

HYMANS, Henri, ✠ O.; à Bruxelles. . . .	Élu le	8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ O.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ O.; à Anvers . . .	—	10 janv. 1889.
SOLVAY, Lucien, ✠; à Saint-Josse-ten-Noode.	—	1 juill. 1909.
WAUTERS, Alph.-Jules, ✠; à Ixelles . . .	—	1 juill. 1909.
HULIN, Georges, ✠; à Gand	—	5 janv 1911.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

CLAUS, Émile, ✠; à Astene (Fl. orient.) . .	Élu le	7 janv. 1904.
KHNOPFF, Fernand, ✠ O.; à Bruxelles . .	—	10 janv. 1907.
N.		

Sculpture :

N . . . .

Gravure :

LAUWERS, François, ✠; à Anvers . . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

BLOMME, Léonard, ✠ O.; à Anvers. . . Élu le 5 janvier 1911.

Musique :

VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ O.; à Mons . Élu le 2 avril 1891.
N . . . .

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

KUFFERATH, Maurice, ✠; à Bruxelles. . Élu le 6 janvier 1910.
N . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

ALMA TADEMA, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1891.
LEFEBVRE, Jules-Joseph, ✠ C.; à Paris . — 8 janvier 1891.
ISRAËLS, Joseph, ✠ C.; à La Haye. . . — 5 janvier 1899.
CORMON, Fernand; à Paris. . . . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin, ✠ C.; à Paris . . . . — 7 juillet 1904.
VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . — 6 juillet 1905.

LAURENS, Jean-Paul; à Paris . . . . . Élu le 4 janvier 1906.
MESDAG père, H.-W., ✠ C.; à La Haye . — 4 janvier 1906.
BESNARD, Paul-Albert; à Paris . . . . — 10 janvier 1907.
SARGENT, John-Singer, ✠ O.; à Londres. — 10 janvier 1907
ROLL, Alfred; à Paris . . . . — 1 juillet 1909.
VON HERKOMER, sir Hubert; à Lululaund, Bushey, Hertshire (Angleterre) . . . — 7 juillet 1910.

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . . Élu le 8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
BEGAS, Reinhold, ✠ O.; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin, ✠; à Paris. — 5 janvier 1893.
MARQUESTE, Laurent-Honoré; à Paris. . — 6 juillet 1905.
RODIN, Aug., ✠; à Paris . . . . . . — 4 janvier 1906.
THORNYCROFT, William-Hamo; à Londres. — 7 janvier 1909.
BARTHOLOMÉ, Albert; à Paris . . . . . — 5 janvier 1911.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Amsterdam . . . . Élu le 8 janvier 1874.
UNGER, William-Georg.-Bodo; à Vienne . — 5 janvier 1893.
FLAMENG, Léopold, ✠ O.; à Paris. . . — 4 janvier 1900.
ROTY, Louis-Oscar; à Paris . . . . . . — 6 janvier 1910.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . Élu le 5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Émile; à Paris — 3 mars 1892.
DAUMET, P.-J.-H., ✠ O.; à Paris . . . — 10 janvier 1895.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
WEBB, Sir Aston; à Londres . . . . . — 4 janvier 1906.
CAJRATI, Michel; à Milan. . . . . . . — 5 juillet 1906.
BERNIER, Louis; à Paris . . . . — 6 janvier 1910.
JACKSON, Thomas-Graham; à Londres. . — 5 janvier 1911.

Musique :

SAINT-SAËNS, Camille-Ch., ✠; à Paris .	Élu le	8 janvier 1885.
MASSENET, Jules-E.-J., ✠ O.; à Paris. .	—	5 janvier 1893.
CUI, César; à Saint-Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.
D'INDY, Vincent, ✠; à Paris.	—	7 janvier 1897.
SVENDSEN, Johan-Severin; à Copenhague	—	8 janvier 1903.
WIDOR, Charles-Marie; à Paris	—	9 janvier 1908.
STRAUSS, Richard; à Berlin	—	7 janvier 1909.
RÜFER, Philippe; à Berlin	—	1 juillet 1909.
DUBOIS, Théodore; à Paris.	—	5 janvier 1911.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta	Élu le	4 janvier 1877.
BODE, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
GONSE, Louis; à Paris.	—	11 janvier 1894.
WEALE, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres .	—	9 janvier 1896.
LAFENESTRE, Georges-Édouard; à Paris .	—	10 janvier 1901.
COLVIN, Sidney; à Londres	—	10 janvier 1901.
JUSTI, Charles-N.-H.; à Bonn.	—	10 janvier 1901.
BREDIUS, Abraham, ✠ O.; à La Haye. .	—	7 janvier 1904.
MICHEL, André-Paul-Charles; à Paris. .	—	6 janvier 1910.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, VAN DER MENSBRUGGHE (G.), délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

FRANCOTTE (Ch.),	délégué	de la Classe des Sciences.
LE PAIGE (C.),	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL, le chev. Edm.	id.	id.
BORMANS (S.),	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
LONCHAY (H.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
MATHIEU (Ém.),	id.	Classe des Beaux-Arts.
ROOSES (M.),	id.	id.
SOLVAY (L.),	id.	id.
N.		

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
LAGRANGE (Ch.).	BORMANS (S).	DE GROOT (G.).
MALAISE (C.).	DESCAMPS (Bon).	HYMANS (H.).
MOURLON (M.).	FREDERICQ (P.).	MATHIEU (E.).
SPRING (W.).	ROLIN (A.).	WAUTERS (A.-J.).
VAN DER MENSBRUGGHE.	VAUTHIER (M.).	N . . . .

Classe des Sciences. — *Commission permanente des paratonnerres.*

Van der Mensbrugghe, président.
Spring, membre.
N. . . . , membre.
N. . . . , membre.
N. . . . , membre.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Le chevalier Marchal. H. Hymans. Louis Lenain.

— *Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.*

N. . . , président.
N. . . , secrétaire.
Radoux, membre.
N. . . . .

— *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

De Vriendt,
Frédéric.
Hymans.
Lenain.
Mathieu.
Mellery.
Tinel.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites

BORMANS (S.), président.

PIRENNE (H.), secrétaire-trésorier.

DE PAUW (N.), membre.

KURTH (God.), id.

CAUCHIE (A.), id.

BERLIÈRE (Dom Ursmer), id.

DE BORMAN (chev. C.), id.

FREDERICQ (Paul), membre suppléant.

BALAU (Sylvain), id.

HUBERT (Eug.), id.

PONCELET (Ed.), id.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

FRAIPONT (Julien), membre titulaire, décédé à Liége le 22 mars 1910.
VAN BENEDEN (Édouard), membre titulaire, décédé à Liége le 28 avril 1910.
CANNIZZARO (Stanislas), associé, décédé à Rome le 15 mai 1910.
KOCH (Robert), associé, décédé à Baden-Baden le 28 mai 1910.
SCHIAPARELLI (Giov.-Virg.), associé, décédé à Milan le 4 juillet 1910.
PFLÜGER (Ed.-Fréd.-Wilh.), associé, décédé à Bonn en septembre 1910.
TREUB (Melchior), associé, décédé à Saint-Raphaël (Var) le 3 octobre 1910.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

GIRON (Alfred), membre titulaire, décédé à Ixelles (Bruxelles), le 4 décembre 1910.
D'ANTAS (le chevalier Martins), associé, décédé à Rome le 2 février 1910.
CHEYSSON (J.-J.-Émile), associé, décédé à Leysin (Suisse) le 6 février 1910.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Marie-Henry), associé, décédé à Paris le 26 février 1910.
DELISLE (Léopold), associé, décédé à Chantilly le 22 juillet 1910.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

VAN DUYSE (Florimond), vice-directeur, décédé à Gand le 18 mai 1910.
HUBERTI (Gustave), membre titulaire, décédé à Schaerbeek le 28 juin 1910.
VAN DER STAPPEN (Charles), membre titulaire, décédé à Bruxelles le 21 octobre 1910.
ROBIE (Jean), membre titulaire, décédé à Saint-Gilles (Bruxelles) le 8 décembre 1910.
LAMORINIÈRE (Jean-François), correspondant, décédé à Anvers le 3 janvier 1911.
AITCHISON (George), associé, décédé à Londres le 16 mai 1910.
BOURGAULT-DUCOUDRAY (Louis-Albert), associé, décédé à Paris le 4 juillet 1910.
FRÉMIET (Emmanuel), associé, décédé à Paris le 10 septembre 1910

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

depuis la fondation en 1769 comme Société littéraire.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen 1772

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard. . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.
(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).
(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le bon de Feltz.	1816-1820.	Nerenburger	1855.
Le pnce de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet.	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart.	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart.	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart.	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart.	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart.	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart.	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst.	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart.	1853.	Faider.	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau . . . . 1878.
M.-N.-J. Leclercq . . . 1879.
Gallait . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden. . . 1881.
Le Roy . . . . 1882.
Éd. Fétis. . . . . . . 1883.
Dupont . . . . 1884.
Piot . . . . 1885.
Alvin . . . . 1886.
De Tilly . . . . 1887.
Bormans. . . . . . . 1888.
F.-A. Gevaert . . . . 1889.
J.-S. Stas. . . . . . 1890.
G. Tiberghien . . . . 1891.
Éd. Fétis. . . . . . . 1892.
Van Bambeke . . . . 1893.
Ch. Loomans . . . . 1894.
F.-A. Gevaert . . . . 1895.
A. Brialmont. . . . . 1896.
le c^te Goblet d'Alviella . 1897.
Ch. Tardieu. . . . . . 1898.
W. Spring . . . . . . 1899.
Ch. Mesdach de ter Kiele . . 1900.
Éd. Fétis . . . . . . 1901.
Éd. Van Beneden. . . 1902.
P. Mansion. . . . . 1903.
le chev. Éd. Descamps . 1904.
F.-A. Gevaert . . . . 1905.
J.-B.-V. Masius . . . 1906.
Ern. Discailles. . . . 1907.
Edgar Tinel . . . . 1908.
J. Deruyts . . . . . 1909.
le b^on de Borchgrave. . 1910.
Émile Mathieu. . . . 1911.

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem . . . . 1816 à 1821.
Dewez . . . . 1821 à 1835.
Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
Liagre . . . . 1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal . . . . Élu en 1891

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin. . . . . . . 1846.
Wesmael. . . . . . . 1847.
Verhulst. . . . . . . 1848.
Le v[te] Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . 1850.
De Hemptinne . . . . 1851.
Kickx. . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . . 1855.
Dumont . . . . 1856.
Gluge. . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck . . . . . . 1862.
Wesmael . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le v[te] Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge . . . . 1873.
Candèze . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden. . . 1883.
Éd. Dupont . . . . . 1884.
Morren . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly. . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas . . . . 1890.
F. Plateau. . . . . . 1891.
F. Folie. . . . . . . 1892.
Van Bambeke. . . . . 1893.
M. Mourlon . . . . . 1894.
G. Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont . . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Éd. Dupont. . . . . . 1898.
W. Spring . . . . . . 1899.
Ch. Lagrange . . . . . 1900.
Jos. De Tilly . . . . . 1901.
Éd. Van Beneden. . . 1902
P. Mansion. . . . . . 1903.
L. Fredericq . . . . . 1904.
P. De Heen. . . . . . 1905.
J.-B.-V. Masius . . . 1906.
C. le Paige. . . . . . 1907.
J. Fraipont. . . . . . 1908.
J. Deruyts . . . . . . 1909.
C. Malaise 1910
J. Neuberg. . . . . . 1911.

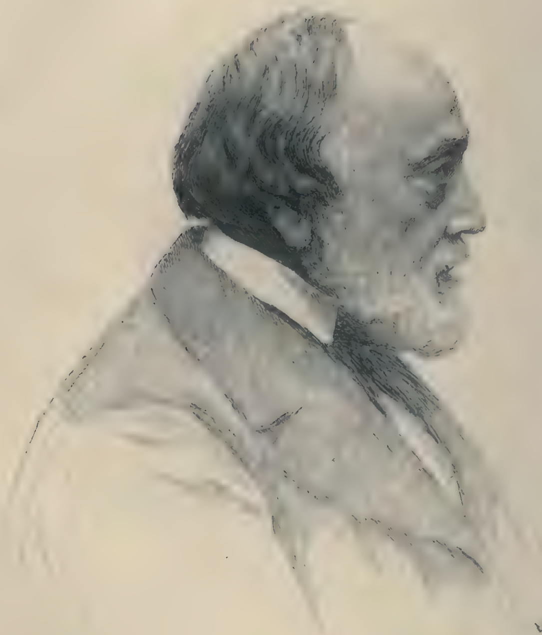
Classe des Lettres.

Le b^{on} de Gerlache . .	1846.	M.-N.-J. Leclercq . .	1879.
Le b^{on} de Stassart . .	1847.	Nypels	1880.
Le b^{on} de Gerlache . .	1848.	H. Conscience . . .	1881.
Le b^{on} de Stassart . .	1849.	Le Roy	1882.
de Ram.	1850.	Rolin-Jaequemyns . .	1883.
M.-N.-J. Leclercq . .	1851.	Wagener	1884.
Le b^{on} de Gerlache .	1852.	Piot.	1885.
Le b^{on} de Stassart . .	1853.	P. Willems	1886.
de Ram.	1854.	Tielemans.	1887.
M.-N.-J. Leclercq . .	1855.	Bormans	1888.
Le b^{on} de Gerlache . .	1856.	Potvin	1889.
de Ram.	1857.	Stecher.	1890.
M.-N.-J. Leclercq . .	1858.	G. Tiberghien. . . .	1891.
Le b^{on} de Gerlache . .	1859.	T. Lamy.	1892.
Gachard	1860.	Paul Henrard. . . .	1893.
de Ram.	1861.	Ch. Loomans	1894.
De Decker.	1862.	L. Vanderkindere . .	1895
M.-N.-J. Leclercq . .	1863.	A. Henne	1896.
Gachard	1864.	le c^{te} Goblet d'Alviella .	1897.
Grandgagnage. . . .	1865.	F. vander Haeghen . .	1898.
Faider	1866	A. Giron	1899.
Roulez	1867.	Ch. Mesdach de ter Kiele .	1900.
Le b^{on} Kervyn de Lettenhove.	1868.	P. Fredericq	1901.
Borgnet	1869.	G. Kurth	1902.
Defacqz	1870.	N.	1903.
Haus	1871.	le chev. Éd Descamps	1904.
De Decker	1872.	G. Monchamp. . . .	1905.
Thonissen.	1873.	P. Thomas.	1906.
Chalon	1874.	Ern. Discailles . . .	1907
le b^{on} Guillaume. . .	1875.	Ch. Duvivier	1908.
Ch. Faider	1876.	Aug. Beernaert . . .	1909.
Alphonse Wauters . .	1877.	Le b^{on} de Borchgrave .	1910
de Laveleye	1878.	Jules Leclercq . . .	1911

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis	1846.	Le chev. de Burbure .	1879.
Navez	1847.	Gallait	1880.
Alvin	1848.	Balat.	1881.
F. Fétis.	1849.	Siret	1882.
Baron	1850.	Éd. Fétis	1883.
Navez	1851.	Slingeneyer	1884.
F. Fétis	1852.	Pauli	1885.
Roelandt	1853.	Alvin	1886.
Navez	1854.	Fraikin.	1887.
F. Fétis	1855.	Robert	1888.
De Keyser	1856.	Gevaert.	1889.
Alvin	1857.	Schadde	1890.
Gme Geefs	1858.	H. Hymans.	1891.
F. Fétis	1859.	Éd. Fétis	1892.
Baron	1860.	Samuel.	1893.
Suys	1861.	J. Stallaert.	1894.
Van Hasselt	1862.	F.-A. Gevaert	1895.
Éd. Fétis	1863.	Th. Radoux	1896.
De Keyser.	1864.	Th. Vinçotte	1897
Alvin	1865.	Ch. Tardieu	1898.
De Busscher	1866.	J. Robie.	1899.
Balat	1867.	Alfr. Cluysenaar . . .	1900.
F. Fétis	1868	Éd. Fétis	1901.
De Keyser.	1869.	H. Maquet.	1902.
Fraikin.	1870.	G. Huberti.	1903
Gallait	1871.	Le comte J. de Lalaing.	1904.
Éd. Fétis	1872.	F.-A. Gevaert. . . .	1905.
Alvin.	1873.	Max Rooses	1906.
De Keyser.	1874.	J. Winders.	1907.
Balat.	1875.	Edgar Tinel	1908.
Gevaert	1876.	H. Hymans	1909.
Portaels	1878.	L. Lenain	1910.
Alvin	1877.	Em. Mathieu	1911.

NOTICES BIOGRAPHIQUES


LOUISE DANSE

NOTICE

SUR

GUSTAVE DEWALQUE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Stavelot le 2 décembre 1828, décédé à Liége le 3 novembre 1905.

Son œuvre scientifique.

Si l'on cherche parmi les savants du XIX[e] siècle un géologue qui joua, dans son pays, un rôle comparable à celui de Dewalque en Belgique, on pense à Constant Prévost, « dont la vie se consuma à combattre les théories régnantes, à émettre des doutes et des négations devant toutes les hypothèses qui surgissaient dans le champ de la science (1) ».

Ayant comme lui commencé par étudier la médecine, comme Dewalque fondateur d'une puissante société géologique, Prévost ne craignit point de se mettre en opposition avec l'enseignement des maîtres les plus autorisés de son époque. Promoteur de la théorie des causes

(1) GOSSELET, *Constant Prévost.* (ANN. SOC. GÉOL. DU NORD, t. XXV, Lille, 1896.)

actuelles, il combattit dans Cuvier, Élie de Beaumont, Alcide d'Orbigny, Dufrenoy et d'Omalius d'Halloy, les ardents défenseurs de la doctrine des cataclysmes.

Constant Prévost mourut en 1856, en demandant à sa famille de ne confier à personne ses manuscrits et ses carnets de voyage, craignant que leur publication ne vînt réveiller des rivalités qui allaient s'endormir à jamais dans le silence du tombeau.

Celui qui veut vivre et mourir en pleine apothéose doit suivre le courant et modeler sa pensée sous la poussée du milieu ambiant. C'est ce qu'il n'avait pas su faire. Mais quarante ans après sa mort, M. Gosselet, dans une admirable biographie de son savant maître, rendit un juste hommage à ce précurseur, dont le nom se trouve aujourd'hui accolé à celui de Lyell dans l'histoire du progrès de nos connaissances.

Dans toute la carrière de Dewalque on retrouve une semblable indépendance de caractère, un même esprit de combativité uni à une ténacité excessive.

Né à Stavelot, au cœur de l'Ardenne belge, il possédait surtout cette puissance de volonté des habitants des terres ingrates qui, accoutumés dès l'enfance à lutter contre l'inclémence des temps, savent que les mauvais jours passent et qu'un radieux soleil fait parfois mûrir le fruit d'un labeur obstiné. D'une résistance extrême à la fatigue, sa physionomie calme et énergique indiquait chez lui toute absence de crainte pour le travail et les combats; il ne semblait s'inquiéter que de savoir où et comment il pourrait dépenser le surcroît d'énergie qu'il possédait.

Enseignant à la fois, à l'Université de Liége, la minéralogie, la géologie et les paléontologies végétale et ani-

male, il publie une longue série de travaux dans tout ce domaine des sciences minérales.

Il fait aussi connaître le résultat de nombreuses observations concernant la médecine, l'hygiène, la météorologie.

Il fonde la Société géologique de Belgique, en devient secrétaire général et trouve encore le temps de présider des sociétés d'archéologie, d'hygiène, de médecine. Membre de nombreuses commissions, il fournit cent cinquante notices pour la *Biographie nationale.* Vice-président de la Nomenclature géologique, il se rend à Berlin, à Londres, à Paris, et prend une part active aux délibérations des congrès internationaux.

L'indépendance de l'homme politique se révèle encore dans la fondation du cercle Ozanam à Liége (1864), le dévouement du philanthrope dans celle du cercle Saint-Joseph (1855).

En présence d'une vie aussi active, on hésite à en aborder l'analyse. Qui est encore aujourd'hui à la fois géologue, minéralogiste, paléontologiste, botaniste, médecin, archéologue et historien? Mais, d'autre part, notre savant ami a été mêlé à des débats passionnés s'élevant autour de chaque découverte nouvelle. Les travaux des géologues les plus autorisés de son temps ont été analysés, appréciés, discutés et presque toujours combattus par lui. A la difficulté matérielle de résumer une telle vie dont le travail se trouve condensé dans plus de trois cents notices et publications, écrites avec une concision souvent déconcertante, se joint celle de rester juste dans son appréciation. Très désireux de rendre hommage à un

illustre maître, digne successeur d'André Dumont, et me bornant à résumer chez lui sa carrière de géologue, j'aurais voulu retarder encore la publication de cette biographie A mesure en effet que nos connaissances de la composition du sol belge s'accroissent, des faits nouveaux viennent chaque année confirmer la rectitude de son jugement Si, cédant au légitime désir exprimé par ses parents et ses amis, je me décide aujourd'hui à publier ces lignes, je regrette toutefois, me trouvant encore placé trop près de l'œuvre à apprécier, que le recul du temps ne me permette pas d'en envisager l'ensemble avec plus de fidélité et de correction.

PREMIÈRES PUBLICATIONS

1851-1868.

INFLUENCE DE DEWALQUE SUR LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE DE SON ÉPOQUE.

Au moment où Dewalque entreprenait ses premières recherches scientifiques, les savants se trouvaient encore, en Belgique, sous l'impression du mémorable débat soulevé à l'Académie entre Dumont et de Koninck au sujet de la valeur du caractère paléontologique.

La plupart des géologues, et surtout le monde des ingénieurs, avaient épousé l'opinion dédaigneuse de Dumont pour les fossiles. C'était sans succès que de Ko-

ninck réclamait alors la création d'un cours de paléontologie à l'Université de Liége. Dewalque, l'un des premiers, voit juste dans le débat, et va bientôt provoquer un revirement d'opinion en faveur de la thèse de de Koninck.

L'étude des fossiles lui sert, en effet, à appuyer ses conclusions stratigraphiques relatives à l'âge des grès de Luxembourg. Les arguments paléontologiques le forcent à se rallier aux idées de Gosselet et de Rœmer sur les calcaires de Couvin. Les quelques rares débris organiques du Cambrien viennent à leur tour confirmer ses conclusions relatives à l'ordre de succession des assises de ce terrain. Enfin, si c'est sur l'argument paléontologique qu'il se base dans ses discussions avec Gosselet concernant l'existence du Silurien en Belgique, c'est encore à l'aide des fossiles qu'il démontre la présence de l'Eifelien dans le bassin de Namur.

A la suite de l'influence de Dewalque, l'on voit, peu à peu, les opinions se modifier. Dix ans après la mort de Dumont, on peut écrire, sans crainte de froisser les idées : « Le monde des sciences se souvient encore des discussions si vives qui s'élevèrent entre Dumont et de Koninck; le premier soutenant la prédominance des caractères tirés des roches en elles-mêmes et de leurs positions relatives, le second donnant la préférence aux enseignements que fournit la présence des fossiles dans les couches terrestres. L'une et l'autre méthode exclusivement employées ont conduit à l'erreur. Dumont eut d'abord le dessus à cause de la splendeur des résultats que la méthode stratigraphique donnait dans ses mains. Mais aujourd'hui, il est démontré que pour avoir méprisé les fossiles, il a pu méconnaître l'existence du terrain

silurien en Belgique; et l'on commence à se convaincre que l'homme n'a pas trop d'armes en main dans sa lutte pour la connaissance des choses et que nul moyen d'investigation n'est à dédaigner [1]. »

En 1851, Dewalque aborde, en collaboration avec F. Chapuis, la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg. Ce mémoire, comprenant l'étude de 197 espèces, dont 64 nouvelles, a été comparé aux meilleurs travaux parus jusque-là.

Ces recherches paléontologiques vont cependant lui permettre de se classer d'emblée parmi les meilleurs géologues de son temps. Dans sa notice intitulée : *Observations critiques sur l'âge des grès liasiques du Luxembourg* (1854), il découvre, en effet, un principe dont l'importance sera méconnue pendant longtemps. A une époque où les géologues, encore imbus de la théorie des cataclysmes, croient à la constance du caractère des sédiments du même âge, il établit, par des observations d'une précision rigoureuse, que les mêmes fossiles peuvent caractériser des sédiments minéralogiquement différents : les mêmes ammonites se rencontrent dans des marnes à Jamoigne et dans des grès à Luxembourg. C'est la démonstration de la variation des facies minéralogiques à un même moment de l'histoire de la terre.

Il est à remarquer que, à l'époque où Dewalque publiait ces résultats, on ignorait encore les phénomènes de dépôts qui s'opèrent dans les mers et les modifications

[1] *Écho du Parlement,* juin 1868.

des sédiments avec la distance au rivage. Ces connaissances révélées beaucoup plus tard, à la suite des mémorables campagnes du *Challenger*, du *Travailleur*, etc., vinrent modifier les idées admises concernant la formation des couches et appuyer les judicieuses conclusions de notre savant maître.

Ces observations sur le Lias du Luxembourg sont remarquables à un autre titre. Le débat soulevé entre Dumont et de Koninck avait fini par diviser les géologues en deux camps : les stratigraphes, d'un côté, les paléontologistes, de l'autre. Dewalque n'hésite pas à attribuer une part prépondérante à la paléontologie. Il s'écarte de Dumont et corrige son œuvre en publiant une carte des environs d'Arlon.

Cette indépendance d'idées, du vivant du chef, indique bien le caractère de l'élève. Au contraire, après la mort du maître auquel il succède dans son enseignement, il arrive peu à peu à consacrer toutes ses forces à la défense de sa doctrine.

Ayant suivi l'enseignement de Dumont, l'ayant souvent accompagné sur le terrain, Dewalque s'était imprégné de sa méthode et attachait beaucoup plus d'importance à une observation nouvelle qu'aux hypothèses les plus séduisantes.

Pour lui comme pour son maître, les faits certains en géologie étaient encore trop peu nombreux pour légitimer les explications théoriques. Et cette tournure d'esprit était remarquable au milieu du XIXe siècle, alors qu'on croyait encore qu'il suffisait, en géologie, de raisonner juste pour produire des œuvres de science.

Témoin de l'activité prodigieuse de Dumont, effrayé

même en face de cette accumulation fantastique de documents précis, lentement rassemblés avant tout essai de coordination, ébloui par cette lumineuse carte géologique de Belgique où cet homme génial avait su résumer, sur un mètre carré de papier, le gigantesque travail de toute une vie, Dewalque avait conçu pour son illustre maître un sentiment voisin de la piété filiale et de la vénération religieuse. Et l'on retrouve toujours chez lui, à partir du moment où il succède à Dumont, ce désir intense de glorifier son œuvre. Craignant l'écroulement de l'édifice si on en supprimait une pierre, il consacre ses efforts à le garder intact. Une impression de noblesse se dégage du spectacle de cette obstination à écarter toute tentative de destruction du monument dont il se croit le gardien. On le voit soulever des objections, soumettre les arguments produits à une critique sévère, multiplier ses observations, en réclamer de nouvelles et, suivant l'expression de de la Vallée, « ne céder le terrain que pas à pas, rendu enfin par l'évidence ».

On lui a parfois reproché cette attitude. Elle fut cependant féconde en résultats heureux. Une précision plus grande fut apportée dans des recherches plus nombreuses, au grand profit de la connaissance du sol.

Déjà en 1860, M. Gosselet, à la suite de Roemer et de de Koninck, avait modifié l'opinion signalée par Dumont sur sa carte géologique concernant l'âge des calcaires des environs de Couvin. Dumont rangeait tous ces calcaires dans son terrain eifelien; M. Gosselet, au contraire, s'appuyant à la fois sur la stratigraphie et la paléontologie, y distinguait trois niveaux différents et considérait

comme des successions d'assises ce que Dumont expliquait par des plis. Dewalque finit par reconnaître le bien fondé de l'opinion de Gosselet. Il l'appuie et la complète lui-même par des observations personnelles. Mais il semble effrayé de sa hardiesse. « J'ai eu la bonne fortune, dit-il, d'avoir pour maîtres Dumont et de Koninck, ces deux éminents professeurs à l'Université de Liége. Je sais combien je dois à celui qui nous a été si prématurément enlevé; je suis heureux de reconnaître combien je suis redevable au second, dont la riche bibliothèque, les belles collections et les conseils m'ont été si utiles. Plus ils ont de titres à ma vénération et à ma reconnaissance, plus je me sens ému en m'engageant dans l'examen de questions qui les ont plus d'une fois divisés. Mais comme eux et à leur exemple, je cherche avant tout la vérité : *Amicus Socrates, Amicus Plato, sed magis amica veritas* (1). »

Ce mémoire de 1860 contient encore une observation d'une grande importance. Dewalque considère alors le marbre rouge de Frasnes comme représentant un ancien récif de polypiers.

Énoncée sommairement, cette attribution a été entièrement confirmée par les travaux ultérieurs de nombreux géologues. L'opinion de Dewalque en 1860 est, comme l'a dit de la Vallée Poussin, la science actuelle (2).

(1) *Sur la constitution du système eifelien dans le bassin anthracifère du Condroz.* (BULL. ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 2e série, t. XI, p. 1.)

(2) Trois notes relatives aux discussions concernant la priorité de cette découverte ont été publiées par Dewalque en 1882.

En 1860, M. Gosselet, dont les remarquables travaux ont tant contribué à l'avancement de nos connaissances, fait encore une découverte d'une importance capitale pour la géologie de la Belgique. Dumont avait, dans notre pays, distingué deux grands bassins primaires séparés par une crête de terrain rhénan. Or, M. Gosselet découvre dans cette bande, rhénane d'après Dumont, des fossiles siluriens. Cette trouvaille impliquait un remaniement important de la carte géologique. La crête du Condroz prenait une importance primordiale. Le bassin de Dinant possédait une constitution différente du bassin de Namur, la détermination de l'âge des couches situées au voisinage de la crête silurienne était erronée.

Dewalque se tient d'abord sur l'expectative. Il conserve provisoirement, appuyé par d'Omalius et de Koninck, l'opinion de son maître. Mais bientôt, sur l'avis donné par Barrande, le savant le plus compétent de l'époque dans ces questions de fossiles siluriens, il finit par s'incliner. Ayant communiqué à ce savant des fossiles trouvés par M. Malaise à Grand-Manil, Barrande les avait déterminés comme siluriens. La question était résolue dans le sens qu'il avait jadis combattu, et, avec une rectitude parfaite, il termine la notice qu'il adresse à ce sujet à la Société géologique de France en disant : « Ces déterminations confirment d'une manière éclatante la découverte intéressante que nous devons à M. Gosselet. »

L'étude du bord nord du bassin de Dinant et celle du bassin de Namur sont à refaire. Dewalque va s'y consacrer. M. Gosselet supposait que l'Eifelien n'était pas représenté dans le bassin de Namur. Dewalque démontre son existence, s'appuyant à la fois sur la paléontologie et la stratigraphie. C'est encore l'opinion actuelle.

Lors de sa communication à la Société géologique de France sur les fossiles siluriens de Grand-Manil, Dewalque avait déclaré se mettre avec le plus grand plaisir à la disposition de la Société dans le cas où elle voudrait désigner la ville de Liége pour lieu de réunion.

En août de la même année, cette Société vint visiter l'Ardenne, et à cette réunion restée célèbre à la fois par la haute situation scientifique occupée par les participants et par l'importance des communications et des débats, l'on voit Dewalque défendre avec succès des idées encore discutées à cette époque et, depuis lors, considérées comme définitivement acquises pour la science. C'est ainsi qu'il regarde le massif de Theux comme appartenant au bassin de Namur, opinion bien hardie alors et entièrement confirmée depuis par les minutieuses observations de M. Fourmarier Il corrige de même les idées tectoniques de Dumont sur ce bassin, qui supposait qu'à Theux, toutes les assises primaires étaient en stratification transgressive sur le Gedinnien par suite d'un débordement progressif vers le nord. Dewalque, au contraire, le suppose limité par des failles, hypothèse combattue alors et cependant parfaitement exacte.

Certes, dans l'idée de Dewalque, il s'agit de failles d'effondrement, mais il ne pouvait guère entrevoir les gigantesques charriages qui ont accompagné la formation des chaînes de montagnes et qui ne furent mis complètement en lumière dans les Alpes et en Belgique que dans ces dernières années.

Résumant ses observations sur le bassin de Namur, il émet également l'avis que si les calcaires d'Alvaux appartiennent au Givetien, ceux de Masy et de Rhisnes, y

compris les roches rouges qui les surmontent, appartiennent au Dévonien supérieur, opinion confirmée ensuite et généralement admise aujourd'hui.

A l'époque de la réunion de la Société géologique de France à Liége, M. Dupont avait étudié avec un talent remarquable la constitution détaillée du Calcaire carbonifère dont Dumont n'avait fait qu'esquisser les divisions.

A la suite d'une étude détaillée, M. Dupont, étant parvenu à y distinguer six assises, constatait que l'une ou l'autre de ces divisions faisaient défaut dans certaines régions, expliquait ces anomalies de constitution par ce que l'on a désigné sous le nom de la théorie des lacunes sédimentaires.

D'autre part, M. Dupont avait découvert dans la partie moyenne comprise entre le Tournaisien et le Viséen une faune intermédiaire, celle de Waulsort. L'absence de cette faune dans certaines coupes où le Calcaire carbonifère était visible dans son ensemble semblait confirmer cette théorie. D'après M. Dupont, il y aurait donc eu dans les mers du Carbonifère une sédimentation particulière, localisée en certains points.

Dewalque, qui avait découvert la variation des facies contemporains dans les dépôts du Luxembourg, ne pouvait guère adopter les vues de M. Dupont. Il pensait qu'une couche déposée au fond de la mer pouvait présenter, en de nombreux points, des différences minéralogiques et paléontologiques suffisantes pour expliquer des apparences de lacunes. D'après lui, il y avait eu, pendant la période carbonifère, continuité dans le dépôt des sédiments.

Ici encore les études ultérieures vinrent lui donner raison. Lors d'une réunion tenue à Dinant en septembre 1888, de la Vallée Poussin, Malaise et M. de Dorlodot montrèrent clairement les impossibilités de la théorie des lacunes, et M. de Dorlodot, sans contester d'ailleurs le mérite de certaines découvertes dues à M. Dupont, a pu conclure à juste titre que, après un quart de siècle de discussions et d'études, la victoire complète et définitive était restée aux *doctrines de M. Dewalque.*

Prodrome d'une description géologique de la Belgique (1868).

Dumont était mort avant d'avoir pu terminer son œuvre. Il avait laissé à son pays une étude : *Constitution géologique de la province de Liége*, un *Mémoire sur les terrains ardennais et rhénans.* Mais les termes supérieurs du Primaire, ainsi que le Secondaire, le Tertiaire et le Quaternaire, restaient sans description.

D'autre part, l'interprétation de sa carte, à la suite des nouvelles découvertes, devenait difficile. Dewalque avait bien accepté de publier les notes manuscrites de Dumont concernant les terrains secondaires et tertiaires, mais ces documents épars, sans liaison, où l'on entrevoyait partout, sinon des contradictions, du moins l'hésitation du maître, ne pouvaient être de grande utilité pour la science. C'est alors que, pour répondre au désir du monde savant, Dewalque se décide à publier le *Prodrome d'une description géologique de la Belgique.*

Ce titre indique le but poursuivi. Alors même que la

description complète de notre pays serait achevée, dit Dewalque, il ne faudrait pas moins en condenser le texte dans un livre accessible à tous.

Le *Prodrome* fit sensation, il répondait à un besoin. Des comptes rendus élogieux parurent dans les journaux politiques et dans les revues étrangères.

Après cinquante ans de progrès continus, on éprouve quelque difficulté à se placer dans l'état d'esprit des géologues de 1868. Ainsi l'article suivant, dû à la plume d'un des représentants les plus autorisés de la géologie belge [1], résume beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire aujourd'hui l'impression du monde scientifique au moment de l'apparition de l'œuvre de Dewalque.

« Nous attirons avec plaisir sur cet ouvrage l'attention des lecteurs que ne rebute pas une lecture un peu sérieuse et qui s'intéressent à ces questions de la structure du sol qui touchent à tant d'autres questions. On peut déclarer sans l'ombre d'exagération que le livre précité comble une lacune dans la littérature scientifique du pays et qu'il est destiné à être très utile.

» En effet, la Belgique possède depuis quinze ans environ une des plus belles cartes géologiques que l'on connaisse, celle que le célèbre Dumont, professeur de géologie à Liége, exécuta par ordre du Gouvernement et sous les auspices de l'Académie royale de Bruxelles. Le géologue et son œuvre ont acquis dans le monde, en Europe comme en Amérique, une renommée qu'il n'est donné qu'à très peu de savants et à très peu de travaux de recueillir. Mais la carte de Belgique est privée d'une

(1) Charles de la Vallée Poussin.

explication détaillée qui la fasse bien comprendre : il lui manque un commentaire écrit que Dumont, saisi brusquement par la mort, n'eut pas le temps de rédiger, et ce commentaire serait bien nécessaire à l'explorateur qui cherche à retrouver sur le terrain les témoignages et la justification des divisions géologiques consignées sur la carte. A défaut d'une description complète du territoire, on possède un petit nombre de mémoires de Dumont, de Cauchy, et quelques notices spéciales dues surtout à MM. Dewalque, Gosselet, Dupont, Cornet, Briart et à quelques autres géologues, et concernant seulement certains terrains particuliers ou des régions restreintes. Il faut ajouter encore deux ou trois chapitres du *Précis de géologie* de M. d'Omalius d'Halloy, consacrés à la géologie belge et où ce doyen de la science a déployé en quelques pages trop courtes le beau talent qu'on lui connaît.

» Le *Prodrome* que M. Dewalque vient de publier n'a pas pour objet de remplir les lacunes actuelles de la science et de fournir le texte explicatif de la grande carte de Dumont. Comme le dit l'auteur lui-même, c'est seulement le résumé de la description complète du pays qu'il a entendu faire, en attendant que cette description, à laquelle il travaille largement pour sa part, soit enfin donnée au public. Mais dans sa médiocre étendue, ce résumé de M. le professeur Dewalque est incontestablement ce que l'on possède de meilleur sur la géologie belge, et désormais l'on saura bien où renvoyer ceux qui désirent se faire une idée précise de la disposition géognostique de la contrée. En relevant rapidement les mérites du *Prodrome*, il faut d'abord reconnaître et louer chez

M. Dewalque la juste mesure de respect et d'indépendance d'esprit qui convient au disciple et au successeur d'un homme très éminent, mais dont les vues ont été parfois très systématiques et dont les œuvres ont à subir l'inévitable correction qu'entraîne le progrès des recherches. M. Dewalque, conservant toutes les grandes divisions de Dumont, divisions qui sont tout à fait justifiées dans leur application au sol belge, introduit néanmoins les modifications rendues nécessaires par les découvertes récentes. Et il est digne de remarque qu'il n'en résulte que fort peu de changements relativement à la carte géologique elle-même. Celle-ci reproduit le plus souvent avec exactitude les affleurements de terrains, alors que l'interprétation du disciple s'écarte de celle que Dumont avait adoptée.

» Ce n'est certes pas un petit avantage. Nous ajouterons que l'ouvrage est clair, d'une lecture aisée et qu'il est essentiellement pratique. Les caractères distinctifs des roches et des couches y sont décrits avec cette précision de termes qui est si avantageuse à celui qui cherche à s'orienter sur le terrain et dont Dumont était ami à si juste titre. Seulement il faut convenir que M. Dewalque, sans rien omettre d'essentiel, est plus sobre que son maître en expression minéralogique et qu'il est infiniment plus commode à consulter. Ce n'est pas le moindre mérite de M. Dewalque, notamment, d'avoir concentré en peu de pages d'une clarté parfaite la substance des volumineux mémoires des terrains ardennais et rhénans, publiés autrefois par Dumont et qui sont hérissés de descriptions diffuses au point d'en être illisibles. Les terrains secondaires du Luxembourg,

du Hainaut et de la province de Liége ont été fort travaillés depuis Dumont. Les progrès de la paléontologie, d'une part, de l'autre, l'extension des excavations de mines et de houillères ont permis de mieux reconnaître la nature de ces terrains, ainsi que leurs limites et les relations d'âge qu'ils présentent à l'égard des terrains classiques de la France et de l'Angleterre. Le *Prodrome* ici sera infiniment plus utile, nous dirons même nécessaire à celui qui veut savoir à quoi s'en tenir sur l'état présent de nos connaissances; car la carte seule ou les renseignements émanés de Dumont induiraient facilement en erreur. Si l'on excepte les passages si courts du livre de M. d'Omalius, on peut dire que les terrains tertiaires formant le sol des Flandres et du Brabant n'ont jamais été décrits dans leur ensemble avec précision. C'est pourtant la partie de la carte géologique de Dumont où l'absence de texte explicatif se fait le plus sentir, parce que ces terrains ne sont guère représentés que par des alternances de sables divers et d'argiles qui se ressemblent tellement au premier abord, que leur distinction est presque indéchiffrable. Sur ce point encore, le naturaliste, l'ingénieur, l'exploitant trouveront des renseignements précieux et inédits dans le livre de M. Dewalque.

» En ce qui concerne les terrains quaternaires, Dumont s'est contenté de quelques données fort générales qu'il n'était pas possible de préciser davantage à l'époque où il les proposa. On sait que ces terrains, dans ces dernières années, ont été l'objet d'une attention particulière, notamment en Belgique. On y a scruté avec beaucoup plus de soin qu'auparavant les dépôts de cailloux, de

sables et de limon qui recouvrent les plateaux, les pentes des grandes vallées et le sol des cavernes, et on y a retrouvé des pierres et des os travaillés, accusant la présence de l'homme en Belgique à une époque plus reculée que l'on ne pensait. Dans cet ordre de choses, M. Dewalque résume habilement les faits : il en consigne de nouveaux, fort importants, relatifs au vaste manteau qui s'étend sur la Hesbaye et les contrées voisines, mais il se borne à décrire tout cet ensemble complexe sans se décider en faveur des théories plus ou moins contestables qui ont été mises en avant pour les expliquer. L'ouvrage se termine par des considérations fort intéressantes sur la structure et l'origine des filons pierreux et métalliques du pays, et par des listes de fossiles rangés suivant chacun des étages où ils se trouvent, et qui sont les plus complètes et les plus soignées qu'on ait jamais publiées concernant les terrains belges.

» Au total, le livre de M. le professeur Dewalque est l'œuvre d'un homme admirablement familiarisé avec les particularités du sol belge et parfaitement au courant des résultats et des méthodes variées de la science qu'il professe. C'est à la fois sage, simple et savant : c'est un bon livre (1). »

Recherches concernant le Cambrien (1868-1874).

Parmi les travaux plus récents de Dewalque, on peut encore citer ceux qui concernent le Cambrien.

(1) Extrait du journal *Le Catholique,* Louvain, 24 octobre 1868.

Dans le *Prodrome d'une description géologique de la Belgique* (1868), il acceptait la manière de voir de Dumont concernant la superposition des termes Salmien, Revinien, Devillien, en émettant quelques réserves au point de vue tectonique concernant l'existence d'anticlinaux devilliens. La même année, MM. Gosselet et Malaise, tout en admettant que le système salmien est la division la plus récente du terrain ardennais, contestèrent la superposition du Revinien sur le Devillien.

Cette opinion fut appuyée en partie par l'illustre géologue allemand von Dechen.

Dans son rapport à l'Académie sur le mémoire de MM. Gosselet et Malaise, Dewalque avait critiqué certains arguments de ces savants et maintenu provisoirement l'opinion de Dumont. A partir de ce moment, il va, chaque année, en excursion avec ses élèves, soit dans l'Ardenne belge, soit dans l'Ardenne française. Mais non content d'étudier la question dans nos régions, il se rend. en 1872, dans le Pays de Galles, où des termes analogues à ceux du Cambrien belge sont bien représentés. Ses *Études sur la corrélation des formations cambriennes de la Belgique et du Pays de Galles* (1873) confirment son opinion première. Plus tard, dans une *Note sur l'allure des couches du terrain cambrien de l'Ardenne et, en particulier, sur le massif devillien de Grand-Halleux* (1874), il constate la présence de plis très aigus et conclut qu'il n'existe aucun argument stratigraphique solide contre l'ordre assigné par Dumont au système devillien et au Revinien. Ici encore, Dewalque se faisait le défenseur des idées de son maître. Des

recherches ultérieures semblent avoir démontré qu'il était entièrement dans la bonne voie.

Dans le but de publier une seconde édition de sa carte géologique, Dewalque ne cessait de parcourir le pays et étudiait depuis longtemps le prolongement de nos formations paléozoïques en Allemagne. En 1893, M. Holzapfel, professeur à Aix-la-Chapelle, avait figuré une carte du prolongement du massif cambrien belge et discuté la question de la discordance du Dévonien sur le Cambrien. Dewalque, tout en reconnaissant le bien fondé des grandes lignes du tracé de M. Holzapfel, signale cependant de nombreuses observations qui lui permettent de les corriger, de prouver que la discordance entre le Cambrien et le Dévonien est incontestable.

Les roches cristallines qui traversent nos massifs siluro-cambriens furent aussi pour lui l'objet d'importantes observations.

Ses descriptions de l'allure de la porphyroïde de Mairus ont, dans l'ensemble du moins, été reconnues exactes.

En 1885, le géologue allemand M. de Lasaulx découvre, dans la tranchée du chemin de fer à Lammersdorf, un affleurement de granite. Pour lui, la roche éruptive forme un dôme sur lequel s'appuie le terrain revinien. Cette opinion était grosse de conséquences pour la stratigraphie du Cambrien établie par Dumont. Dewalque se rend immédiatement à Lammersdorf et, après une étude minutieuse du gisement, exprime une opinion toute différente de celle de de Lasaulx. Pour lui, le granite est interstratifié dans le Revinien, et, certain de ce qu'il avance, il invite la Société géologique à se rendre sur les

lieux pour vérifier cette opinion. Ici encore, notre savant ami interprétait correctement les faits, et de Lasaulx lui-même finit par reconnaître l'exactitude des vues de son contradicteur.

Poursuivant ses recherches dans cette direction, Dewalque nous fait encore connaître l'existence d'un massif granitique dans la vallée de la Helle, à la frontière belge. Ce granite comme celui de Lammersdorf et les eurites de Spa seraient, d'après lui, les apophyses d'une masse considérable cachée dans la profondeur.

Enfin, il signale, le premier, l'analogie entre certaines bandes feldspathiques du Brabant avec les tufs d'origine éruptive du Silurien anglais, opinion confirmée par MM. Renard et de la Vallée Poussin.

Dernières recherches relatives aux terrains dévonien et carbonifère.

Commencées en 1860, ses études sur le Dévonien ont été poursuivies durant toute sa carrière.

Désireux de retrouver au bord nord ainsi qu'à l'est du bassin de Dinant des équivalents des divisions si précises établies au sud du bassin, il signale des découvertes intéressantes de fossiles à Goé, Tilff, Pepinster, Remouchamps, dans des couches considérées à tort comme burnotiennes.

Dans une première *Note sur la faune des quartzites taunusiens* (1881), il était arrivé à cette conclusion intéressante qu'il existe des relations paléontologiques très intimes entre les divers étages du système rhénan.

Il espérait certainement pouvoir compléter ses études sur le parallélisme entre nos assises dévoniennes et les séries équivalentes de l'Allemagne et de l'Angleterre. Il avait, dans ce but, recueilli une remarquable collection de roches et de fossiles belges et étrangers, et acquis de nombreux spécimens comparatifs. De courtes notes concernant les découvertes d'espèces dévoniennes nouvelles pour la Belgique furent publiées par lui. Souvent il avait manifesté à ses amis l'espoir de s'occuper un jour de la description des restes organiques dévoniens. Malheureusement, absorbé par d'autres préoccupations, il n'a pu entreprendre ce travail. Ses remarquables collections, ainsi que ses cartes manuscrites et notes de voyage, ont été acquises par le Gouvernement et déposées à l'Université de Liége.

Nous avons résumé précédemment les vues de Dewalque concernant la sédimentation du Calcaire carbonifère.

Lorsque la question parut résolue, il constata que l'étude de cet étage était cependant loin d'être terminée. Les grandes classifications adoptées, Viséen au sommet, Tournaisien à la base, manquaient de précision puisque dans ces localités, Tournai et Visé, choisies comme types, la stratigraphie était encore dans une obscurité complète. Dewalque, dès lors, recherche des horizons fossilifères situés à des niveaux stratigraphiquement indiscutables et charge M. Destinez des déterminations paléontologiques. Il fut encore ici le promoteur d'une méthode féconde. De récents travaux publiés tant en Belgique qu'à l'étranger ont démontré tout le parti qu'on pouvait tirer de ce procédé d'investigation.

Opinion sur la possibilité de l'existence du terrain houiller en Campine.

Dans son voyage en Angleterre en 1872, Dewalque poursuivait un double objectif : établir le parallélisme des formations cambriennes de la Belgique et de l'Angleterre, et également celui des roches dévoniennes et carbonifères. Quoique n'ayant pas été publiés, les résultats de cette dernière étude furent connus par son enseignement universitaire.

D'après lui, le Dévonien moyen et supérieur du Devonshire présentait les plus grandes analogies avec celui du bassin de Dinant, ce qui entraînait la conclusion que le bassin du Pays de Galles correspondait au bassin franco-belge. Les nombreux échantillons qu'il avait recueillis en 1872 ont servi à une démonstration plus complète de cette thèse.

Quelques années plus tard, en 1877, il compare les roches rencontrées dans un sondage à Londres à nos roches dévoniennes du bassin de Namur et conclut que le prolongement du terrain houiller belge passe dans les environs de Londres, vraisemblablement un peu au midi. Ces comparaisons entre la Belgique et l'Angleterre avaient une portée considérable.

Au nord du bassin du Pays de Galles équivalent à celui de Liége-Mons, on rencontre en Grande-Bretagne, au delà d'un grand massif silurien, de nouveaux bassins houillers exploitables. Il pouvait en être de même en Belgique, au nord du massif silurien du Brabant. Aussi l'heureuse découverte du bassin houiller de la Campine (1899) ne

vint guère surprendre notre savant géologue. Elle lui semblait une conséquence toute naturelle de l'opinion qu'il avait exprimée en 1877.

Travaux concernant la physique du globe, etc.

Nous avons vu que Dewalque n'avait pas limité le champ de ses observations au domaine de la stratigraphie et de la paléontologie.

Parmi ses études se rattachant indirectement à la géologie, on peut citer ses *Observations sur les météorites belges, sur la pluie tombée à Bruxelles, sur l'influence de la pression de l'air et de la température de l'air dans les dégagements de grisou*, une *Note relative à la densité de la terre* (1872), ses *Observations concernant la déclinaison magnétique*, et celles *Sur le tremblement de terre du 18 novembre 1881*, son *Catalogue des ouvrages de minéralogie, de géologie et de paléontologie, ainsi que des cartes géologiques qui se trouvent dans les principales bibliothèques de Belgique*, œuvre de patience qui a dû exiger un travail considérable et, enfin, ses recherches nombreuses sur les eaux minérales de l'Ardenne. Il semble être le premier géologue de notre pays qui ait scientifiquement étudié la question. Ses conclusions de 1864, que les sources des environs de Spa seraient un reste de l'activité volcanique de l'Eifel, méritent d'être signalées.

En dehors du chapitre important du *Prodrome* consacré aux terrains tertiaires, on peut encore citer quelques notes relatives à la stratigraphie et à la paléontologie de ces formations où Dewalque se borne à préciser les faits sans essayer pour le moment de les interpréter. Signa-

lons cependant ses intéressantes découvertes de vestiges de dépôts tertiaires en Ardenne et ses notes importantes sur le conglomérat à silex du Hockay, qu'il considère comme un résidu de terrain crétacé.

A l'Académie royale de Belgique, ses collègues ont une confiance illimitée dans son savoir et son expérience. Chaque fois qu'un mémoire concernant les sciences minérales est adressé à cette assemblée, Dewalque est nommé rapporteur. Il remet alors généralement une analyse critique de l'œuvre présentée. Ses lumineux rapports sont encore lus aujourd'hui avec le plus grand fruit.

Son rôle a la Société géologique et a la Commission de la Carte géologique.

Un soir, au retour d'une excursion, on parlait des travaux des géologues belges. Un savant étranger, M. von Koenen, professeur à Gottingue, disait, en parlant de Dewalque : « Si celui-ci n'avait à son actif que le *Prodrome* et la fondation de la Société géologique, cela suffirait amplement à lui assurer l'estime et la reconnaissance de tous les géologues. »

Ce fut, en effet, une idée heureuse de Dewalque de grouper toutes les forces alors éparses dans le pays. Jusqu'en 1873, les articles concernant la géologie de notre territoire étaient disséminés soit dans les publications de l'Académie, soit dans celles de la Société géologique de France. Les nombreux élèves que Dumont et Dewalque avaient su intéresser aux recherches géolo-

giques occupaient des situations dans l'Administration des mines ou dans l'industrie et se tenaient bien difficilement au courant des progrès réalisés.

Un grand nombre d'observations importantes étaient perdues, soit par indifférence, soit par timidité des auteurs redoutant la sévérité des critiques des savants étrangers ou des académiciens.

Aussi, lorsqu'en décembre 1873, d'accord avec Devaux, Habets, Ad. Firket, R. Malherbe, Dewalque proposa la fondation d'une société dans le but d'encourager les recherches et « de publier toutes les découvertes, surtout celles que les auteurs considèrent, le plus souvent à tort, comme trop peu importantes pour être communiquées à de grandes sociétés savantes [1] », cette idée fut accueillie avec une égale sympathie par le monde des savants et par celui des ingénieurs. Tous les amis des sciences minérales étaient heureux de pouvoir, dans des réunions mensuelles et dans des excursions sur le terrain, échanger leurs vues et écouter la parole et les conseils de savants maîtres.

Dès que la Société géologique est constituée, Dewalque consacre tous ses efforts à sa prospérité. Le nombre des membres s'élève, en quelques années, de 183 au début à 284. Dewalque, seul, s'occupe alors de la rédaction des procès-verbaux, de la correction des épreuves, des relations avec les sociétés étrangères, des nominations des membres honoraires et correspondants, de l'organisation des séances.

(1) Circulaire relative à la fondation d'une Société géologique, 29 décembre 1873.

Rarement il laisse passer une communication sans y apporter des observations, des compléments ou des corrections.

En fondant cette société, Dewalque avait eu l'heureuse idée d'instituer une excursion annuelle. Tous les membres trouveraient ainsi l'occasion de se mettre aisément au courant des derniers progrès de la science et de connaître ce qu'il restait à faire.

Presque chaque année, il propose et dirige lui-même l'excursion, en rédige le plus souvent le compte rendu. Pas un endroit intéressant pour la géologie du territoire belge n'est laissé de côté. Les points encore obscurs ou contestés sont : la stratigraphie du Cambrien, l'origine des roches cristallines qu'on y rencontre, l'âge des calcaires dévoniens, l'âge relatif des couches aux environs de la crête du Condroz, le parallélisme entre le bassin de Namur et celui de Dinant, la stratigraphie du calcaire carbonifère Sous sa direction ou sur son initiative, les géologues vont étudier tous ces problèmes sur le terrain. Ils parcourront avec lui les Ardennes françaises, les Ardennes belges, les vallées de la Meuse, de l'Ourthe, du Hoyoux, de la Mehaigne. Fidèle à son principe, Dewalque veut étaler au grand jour les éléments des problèmes en discussion, faisant appel à tous pour en rechercher la solution la plus heureuse.

Mais, dans son esprit, la société qu'il a fondée doit jouer un rôle plus important.

Durant les quinze années qui suivirent la mort de Dumont, les études géologiques s'étaient multipliées à l'étranger comme en Belgique. Les anciennes cartes, souvent simples croquis dressés à petite échelle, deve-

naient partout insuffisantes. En France, en Angleterre, en Autriche, en Allemagne, on étudiait la question des levers à grande échelle. La patrie de d'Omalius et d'André Dumont ne pouvait rester en arrière.

L'admirable Carte géologique de Dumont avait, pour des raisons d'économie, été dressée à trop petite échelle. Des compléments ont d'ailleurs été apportés à l'œuvre du maître.

La Société géologique, qui compte parmi ses membres des savants, des ingénieurs, des industriels, doit prendre l'initiative d'un mouvement en vue de la confection d'une carte à grande échelle, où l'on tiendra compte de tous les progrès réalisés. Cette carte, Dewalque en a le ferme espoir, va constituer pour le pays un superbe monument scientifique; la société qu'il a fondée aura l'honneur d'avoir été la première à proposer son édification.

C'est à la séance du 16 mai 1875 que Dewalque attire, pour la première fois, l'attention de la Société sur l'intérêt qu'il y aurait de reviser la Carte géologique publiée en 1849 par Dumont à l'échelle du cent soixante-millième.

Cette communication est accueillie avec enthousiasme et, après une sérieuse étude de la question, la Société demande au Gouvernement d'ordonner le lever d'une Carte géologique détaillée à l'échelle du vingt-millième, et sa publication par l'Institut cartographique militaire à l'échelle du quarante-millième.

Dans l'entretemps, l'Académie royale de Belgique avait chargé trois de ses membres d'examiner la question. Briart et Dewalque concluaient affirmativement, tandis que M Dupont réclamait au préalable une nouvelle publication de

la carte de Dumont, accompagnée d'un texte explicatif.

Le Gouvernement, de son côté, avait nommé une Commission pour étudier le mode d'organisation du futur Service.

La Société géologique, l'Académie, les Associations d'ingénieurs de Liége et de Louvain émirent l'avis que la direction et l'exécution de la Carte devaient être confiées à une Commission composée exclusivement de géologues. On pensait généralement qu'il en serait ainsi, lorsque, le 19 juillet 1878, un arrêté gouvernemental confiait la direction de l'œuvre au directeur du Musée d'histoire naturelle, sous le contrôle d'une Commission administrative composée de six géologues et de trois fonctionnaires. Des géologues libres, étrangers au Musée, étaient admis à collaborer à la Carte, mais leurs travaux ne pouvaient être publiés que comme levers préparatoires.

Cette décision parut une défaite pour les amis de Dewalque. C'était lui qui, par ses démarches auprès des sociétés savantes, avait obtenu l'adhésion unanime du pays en faveur de la confection d'une carte à grande échelle. Successeur de Dumont, ayant lui-même publié une excellente Carte géologique de Belgique, Dewalque semblait tout désigné pour prendre la direction d'une telle œuvre. Il se trouvait éliminé par le Directeur du Musée, actuellement, c'est vrai, géologue de grand mérite, mais qui pouvait, plus tard, être remplacé par un zoologiste, un botaniste. Avec une ténacité remarquable, il se met dès lors à combattre le Service officiel. Il parvient à convaincre ses amis et groupe autour de lui la plupart des géologues belges. La lutte commence, lutte dirigée par un seul homme contre une institution officielle.

La décision du Gouvernement est à peine connue, que Dewalque adresse des pétitions aux Chambres et au Sénat, et charge le Président de la Société géologique de protester à son tour. Les premières réclamations sont sans écho. Dewalque ne se décourage point.

Chaque année, la Société géologique revient à la charge, critique les travaux du directeur du Service et adresse de nouvelles protestations aux Chambres législatives. Elles finissent par être écoutées.

En 1885, les assemblées délibérantes rejettent le crédit destiné à la continuation de la Carte géologique, et le Gouvernement suspend son exécution.

Dewalque triomphait. Après sept ans de lutte, il renversait enfin l'édifice dont il avait le premier réclamé la construction, mais dont il n'était pas l'architecte.

Mais il ne suffisait pas de démolir, il fallait reconstruire.

Une nombreuse Commission fut chargée d'étudier la réorganisation du Service de la Carte. Elle groupait la presque totalité des géologues du pays, y compris les membres du Service officiel, dont Dewalque venait brusquement d'interrompre le travail. Avec ces éléments, l'accord était difficile. Dès les premières réunions, de violentes discussions s'élèvent; elles ne tardent pas à être portées à la tribune de la Société géologique de Belgique. Depuis 1885, d'ailleurs, cette Société traverse une période critique. D'autres préoccupations que le désir de progrès scientifiques semblent animer les membres. On discute longuement le levé des géologues officiels qui répondent à leur tour par des critiques non moins vives concernant l'œuvre des géologues libres. On récrimine

sur le passé au lieu de chercher à améliorer le présent. On se perd à discourir sur le caractère plus ou moins injurieux d'une phrase prononcée en d'autres milieux. Les questions de procédure prennent alors une importance énorme. Des sténographes sont priés de reproduire exactement les débats. Les réunions de la Société géologique ressemblent, dit un confrère, aux séances de la Chambre et du Sénat.

Une scission devenait inévitable. Dewalque semble la provoquer. Elle se produisit en 1886. Une nouvelle société se fonde alors à Bruxelles, sur l'initiative de MM. Rutot et van den Broeck. Elle prend le titre de Société belge de géologie.

Tous ces événements parurent un désastre pour les anciens membres de la société liégeoise. Ils furent un bien. La terre belge est merveilleusement dotée au point de vue de l'étude des sciences minérales, et plusieurs sociétés peuvent vivre à l'aise dans ce vaste domaine. La nouvelle société bruxelloise n'a pas tardé à marcher, comme l'ancienne société de Liége, dans la voie de la prospérité et du progrès. Le rameau détaché du tronc est devenu lui-même un arbre puissant.

Le nouveau Service de la Carte finit cependant par être organisé en 1889 conformément, cette fois, aux désirs exprimés onze ans auparavant par l'Académie et les Associations belges d'ingénieurs. Tous les géologues sont appelés à l'édification de l'œuvre et constituent la Commission géologique. A sa tête se trouve un Conseil de direction composé de neuf membres, dont sept géologues : MM. Briart, Dewalque, de la Vallée, Malaise, Mourlon, Rutot, van den Broeck, le Directeur général des

mines comme président, et M. Mourlon comme secrétaire.

Dewalque enfin collabore à l'œuvre qu'il avait tant désirée, mais il avait 63 ans. Son influence est prépondérante dans les débats concernant les légendes à adopter.

Cependant, le 23 juillet 1896, il donne sa démission de membre du Conseil de direction. Il reprochait au secrétaire d'avoir tranché la question de la légende du Bolderien de sa propre autorité, sans avoir fait appel au Conseil.

Cette décision fut vivement regrettée par tous ses amis. Toute carte géologique n'étant nécessairement qu'une œuvre provisoire, Dewalque leur paraissait exagérer l'importance du grief qu'il reprochait au secrétaire du Conseil de direction. Mais, quoi qu'il en soit, les nouvelles découvertes faites en Campine viennent récemment de démontrer l'exactitude entière des vues de notre savant maître.

Le praticien qui utilise aujourd'hui la Carte géologique à l'échelle du quarante-millième ignore les péripéties que l'œuvre a traversées. Parmi les nombreux collaborateurs, Dewalque, lui, semble s'être désintéressé de ce travail. Sur les 226 planchettes publiées, 14 portent son nom, mais souvent à titre de collaborateur. Rien ne vient rappeler aujourd'hui qu'il fut le réel promoteur de cette œuvre considérable, que pendant trente ans sa bonne exécution fut l'objet de sa part de préoccupations continuelles, que les combats qu'il dirigeait en vue d'obtenir une organisation irréprochable du Service de la Carte furent souvent sur le point de compromettre sérieusement sa santé.

Cependant, la Société géologique de Belgique, qui avait failli sombrer lors des discussions orageuses de 1886, s'étant rapidement relevée, prospérait et publiait sous la direction de Dewalque de nombreux et importants mémoires.

En 1892, cette Société célébrait paisiblement son vingt-cinquième anniversaire. Ayant été chargé alors de résumer les travaux des membres, j'ai pu, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur les progrès accomplis depuis l'époque de la fondation, conclure en disant :

« Le rôle prépondérant qu'a joué notre Société dans le mouvement géologique du pays, sa bienfaisante influence, la haute position scientifique qu'elle s'est acquise à l'étranger, sont, en grande partie, l'œuvre de notre secrétaire général qui, pendant un quart de siècle, lui a consacré le meilleur de son temps et de son activité.

» Le plus bel hommage que nous puissions lui rendre aujourd'hui ne demande pas de pompeuses paroles; il a suffi de faire l'histoire de cette Société dont il a été l'âme pendant vingt-cinq ans. Il peut, avec fierté, contempler l'œuvre dont il est le grand ouvrier. »

A cette époque, vingt-cinq volumes avaient été livrés au public dont pas une page sans avoir été revue par le secrétaire général. Vingt-cinq fois déjà, celui-ci avait été réélu par acclamation. Mais le labeur du secrétariat devenait écrasant. Dewalque désirait enfin avoir un peu plus de temps à consacrer à des travaux personnels commencés depuis longtemps.

A l'occasion de sa retraite, une manifestation intime est organisée en son honneur. Dans un discours élo-

quent, G. Soreil rappelle tout ce que la Société doit à Dewalque et ses confrères lui remettent un médaillon en bronze, par de Tombay, qui exprime bien la physionomie calme et pensive du savant jubilaire.

Mais Dewalque ne se désintéressait pas de la Société. Il acceptait le titre de secrétaire général honoraire et fondait un prix destiné à récompenser un travail qui donnerait l'analyse, dans l'ordre chronologique, des publications parues depuis 1868 sur la géologie des assises tertiaires comprises entre le Bruxellien et le Diestien exclusivement.

Ses travaux de cartographie géologique.

Nous avons vu qu'une des premières publications de Dewalque était une Carte des environs d'Arlon, où il n'hésitait pas à corriger les tracés de Dumont. Plus tard, à l'occasion de ses discussions avec Gosselet, il lève la Carte des environs de Couvin.

Quelques années après l'apparition du *Prodrome*, de multiples découvertes nécessitant des interprétations nouvelles rendaient difficile aux débutants la lecture de la Carte de Dumont. Dans le désir d'être utile à ses élèves, Dewalque pense d'abord à publier une nouvelle édition de cette œuvre, en la corrigeant et la mettant au courant des progrès effectués. Devant le refus des héritiers de Dumont de voir apporter une modification quelconque à l'œuvre de cet illustre savant, Dewalque se décide alors à publier à l'échelle du 1/500,000e une carte où il serait tenu compte de l'avancement de nos connaissances.

C'est ainsi qu'il corrige heureusement les tracés de certaines limites, délimite le Silurien du Condroz et modifie la légende de Dumont, en se basant sur ses propres observations et sur les découvertes nouvelles.

Tout en se ralliant aux idées de Gosselet, il avoue l'impossibilité d'établir des divisions convenables dans la bande dévonienne située au sud de la crête du Condroz, et maintient provisoirement l'opinion de Dumont à son sujet. Bientôt cependant, dans son rapport sur la réunion de la Société géologique à Huy (19 septembre 1875), Dewalque vient jeter les bases des divisions admises plus tard par les géologues du Service officiel.

Sa Carte de 1879 représente, en somme, la synthèse des travaux et des découvertes faites en géologie depuis la mort de Dumont. Elle est également le résultat de nombreuses recherches faites par l'auteur sur le terrain. Elle va faire autorité. Les classifications indiquées seront désormais adoptées par la généralité des géologues et seront en grande partie conservées dans la Carte géologique détaillée.

Cette publication eut un succès considérable. La première édition fut rapidement épuisée. Dewalque se préoccupait d'en publier une seconde, lorsque les questions relatives à l'organisation du Service géologique vinrent l'absorber.

Cependant, en 1903, la plupart des planchettes de la Carte officielle étaient parues et mises dans le commerce.

Il manquait toutefois encore une carte figurant l'ensemble du pays.

Dewalque se décide alors à résumer, à l'échelle du 1/500,000e, tous les documents publiés par le Service

géologique, mais en même temps il en fait la critique. Les légendes et les limites adoptées sont loin de le satisfaire entièrement. Il modifie la classification du Dévonien, du Bolderien et du Poederlien. Imitant la Carte officielle, il subdivise le Dévonien du bord nord du bassin de Dinant. Il semble s'y résoudre à regret. « Je considère, dit-il, cet essai comme prématuré et les limites établies comme fort hypothétiques. »

Il maintient également le Wealdien dans le Crétacé. Mais les principales différences que sa Carte présente avec les planchettes publiées par le Gouvernement concernent le Tertiaire. On y retrouve le reflet des discussions qui l'avaient amené à donner sa démission de membre du Conseil de direction du Service officiel.

Dewalque persiste à conserver au Bolderien l'ancienne attribution de Dumont, et à ranger cet étage dans l'Oligocène. Il en retranche les sables d'Edeghem et ceux d'Anvers à *Pectunculus pilosus* qu'il considère comme anversiens à la suite de MM. Cogels et van Ertborn. Enfin, tout en préférant pour le Poederlien les tracés de ce dernier géologue à ceux de la Carte officielle, il remarque cependant que cet étage, créé aux dépens du Scaldisien de Dumont, l'a absorbé de telle sorte qu'il n'en reste plus à Anvers qu'un mince cordon littoral qu'il lui a été impossible de figurer.

Il tient d'ailleurs à mettre sa Carte au courant des découvertes les plus récentes. Il y figure sous les morts terrains les limites probables de la formation houillère, ainsi que celles du Trias de la Campine.

En qualité de collaborateur à la Carte géologique de

Belgique, Dewalque a signé quatorze planchettes. Un certain nombre, Muno, Sterpenich, Hauwald, situées à la frontière, ne concernent que des bouts de territoire. Sa grande compétence dans les questions concernant le Jurassique l'engage à collaborer avec M. Dormal aux levés des planchettes où ce terrain est représenté. Comme levés plus importants on lui doit : Harzé-La Gleize-Stavelot-Francheville, Sart-Baraque-Michel, Louvegné-Spa, territoires dont le sol est surtout constitué par le terrain cambrien.

Enfin, on peut citer sa collaboration à Huy-Nandrin et Natoye-Ciney. Cette dernière feuille, imprimée l'année même de sa mort, reflète au sujet de la stratigraphie du Calcaire carbonifère les opinions qu'il avait soutenues avec tant d'ardeur depuis quarante-huit ans, dans ses discussions avec le premier directeur du Service géologique.

Carte tectonique de la Belgique.

L'un des premiers travaux de Dewalque avait été une thèse sur les théories de la formation des montagnes (1857).

Séduit comme tant d'autres par les brillantes conceptions d'Élie de Beaumont concernant les déformations successives du globe, il subit cette influence pendant longtemps. On en retrouverait aisément des traces dans la lecture du chapitre du *Prodrome* consacré au mouvement du sol de la Belgique.

Plus tard, il émet des considérations intéressantes sur le prolongement de la faille eifelienne (1879).

A l'époque où il va quitter l'enseignement, les vues d'Élie de Beaumont ne sont plus guère enseignées qu'à titre historique. Des géologues éminents : Suess en Autriche, Dana en Amérique, Heim en Suisse, Marcel Bertrand en France, ont mis en avant d'autres idées sur la formation des chaînes de montagnes. On ne pense plus qu'elles se sont soulevées sous la poussée des roches éruptives. Partout on a observé l'obliquité du plissement des couches et l'influence d'une poussée parfois presque horizontale qui a compliqué les plis de fractures et des charriages.

De nombreuses cassures ont été levées et délimitées en Belgique, à l'occasion du levé de la Carte, ainsi que par les recherches et les exploitations minières. MM. Briart, Smeysters, de Dorlodot ont déjà publié d'importants mémoires sur ces dislocations. Mais on manque encore d'une carte en figurant l'ensemble, guide indispensable pour le géologue qui veut étudier la complication des fractures, leur relation avec le plissement montagneux ou les phénomènes volcaniques.

Quoique déjà souffrant, sentant sa vue baisser, Dewalque n'hésite point à se mettre à l'œuvre. Il compulse d'innombrables documents et reporte avec soin et précision les cassures qu'ils indiquent sur le canevas topographique de sa Carte géologique.

En présentant cette œuvre utile, il écrit :

« Nous espérons que ce travail sera accueilli favorablement, comme l'a été la Carte de Regelman, par tous ceux qui s'intéressent à la question des tremblements de terre Nous n'attendons pas un accueil moins favorable de la part des géologues qui s'intéressent particulière-

ment aux questions de tectonique, car nous espérons qu'elle facilitera leur travail. Nous n'entrerons pas dans des considérations théoriques à ce sujet; il faudrait commencer par distinguer les dislocations produites par mouvements tangentiels de celles qui sont dues aux mouvements radiaux. Cela nous semble hasardeux pour beaucoup de ces accidents et impossible pour d'autres.

» Nos jeunes géologues verront plus loin que nous. »

Dewalque avait alors près de 80 ans et était le doyen des géologues belges. Cette Carte est son testament scientifique. L'absence de commentaire est significative. Et ce grand savant, dont la vie fut un combat continuel, nous apparaît encore à la fin de sa carrière debout sur la brèche, montrant en silence aux jeunes la voie à suivre.

Son rôle dans l'enseignement.

D'une grande bonté, tout désireux de faciliter les études, il accueillait avec plaisir toute demande de conseil ou de renseignement.

Nous le voyons encore, assis à son bureau de la rue de la Paix, au milieu de sa riche bibliothèque, de ses précieuses collections minérales où tout était rangé, étiqueté, classé avec un soin méticuleux. Il entretenait des relations avec les géologues et les sociétés scientifiques du monde entier ; sa correspondance, d'une concision laconique, lui prenait cependant une grande partie de son temps. Le visiteur trouvait généralement Dewalque écrivant, vous demandant la permission de terminer une phrase.

Si on lui exposait des vues que l'on croyait nouvelles, il ne manquait jamais de vous énumérer de mémoire le nom des auteurs qui avaient parlé du même sujet, les revues et l'année même où leurs articles avaient paru. Il cherchait alors dans sa bibliothèque les documents relatifs à la question posée. On éprouvait l'impression d'être en face d'un homme supérieur, qui avait lu tout et réfléchi sur tout ce qui concernait les sciences minérales, et c'est à bien juste titre que Gosselet disait de lui : « J'admire chez Dewalque l'étendue de ses connaissances. »

Cette érudition prodigieuse fut, vraisemblablement, la cause du scepticisme qui formait le fond de son caractère de savant.

Ayant assisté souvent à l'édification et à l'écroulement des théories, il lui en était resté une défiance extrême vis-à-vis des nouveautés. Dès qu'une interprétation nouvelle était émise, il se faisait un devoir de contrôler lui-même les faits sur lesquels elle s'appuyait Il modifiait, dans ce but, chaque année, le programme des excursions du cours. Recherchant les objections, il engageait ses élèves à en faire autant. La découverte d'un fait nouveau éclairait sa figure d'un sourire énigmatique. Il l'étudiait, l'examinait avec soin, mais il était bien difficile de connaître le fond de sa pensée : il semblait craindre d'engager ses élèves dans une mauvaise voie. « Accumulez les faits, observez, précisez, nous disait-il, l'enseignement qu'ils renferment s'en dégagera naturellement sans nécessiter de longues dissertations. »

Son cours comportait deux parties : l'une théorique, l'autre descriptive.

Il exposait dans la première les hypothèses de la for-

mation du monde, des roches, de leurs dislocations, de la succession des faunes et des flores, mais se gardait de conclure. Il semblait prendre plaisir à exposer des vues contradictoires, abandonnant à ses jeunes auditeurs le soin de trancher le débat. Aussi ceux-ci étaient-ils, au début, un peu désorientés. Cet enseignement leur paraissait un cours de doctorat exigeant d'eux une maturité d'esprit et un ensemble de connaissances qu'ils étaient loin de posséder. Mais peu à peu, ils finissaient par entrevoir l'enchaînement dissimulé à dessein par le maître, par comprendre la sécurité et la sincérité de sa méthode.

La description géologique de la Belgique était le but de la seconde partie de son cours. Elle était donnée avec cette clarté et cette précision qui caractérisent le *Prodrome* de 1868. Il ne cherchait guère à interpréter les faits. Il se bornait à les signaler. Dewalque suivait encore ici le chemin tracé par Dumont, qui s'était contenté de livrer au public des documents, lui laissant le soin de les interpréter et d'en déduire les conséquences théoriques et pratiques.

Certes, aujourd'hui, l'enseignement de la géologie s'est modifié.

Les descriptions minutieuses, les classifications détaillées prennent généralement moins de place dans l'enseignement universitaire. De nombreuses découvertes, analogues à celles que Dewalque avait effectuées dans le Luxembourg, sont venues successivement diminuer la confiance dans la valeur des subdivisions. Les discussions sur les limites des étages et des systèmes, qui avaient tant préoccupé les géologues du siècle dernier,

sont, dans l'enseignement, reléguées à l'arrière-plan. On semble admettre de plus en plus que les classifications géologiques ne sont que des points de repère arbitrairement fixés par l'homme dans une suite ininterrompue de phénomènes.

Des vues nouvelles se sont fait jour à la suite des explorations du fond des océans et de l'étude de la structure des montagnes. La formation des couches sédimentaires se révèle comme en relation avec un déplacement continu des rivages de la mer. L'étude des mouvements de l'océan et leurs conséquences, celle des dislocations qui les provoquent prennent de plus en plus une part prépondérante dans l'enseignement; mais, quoi qu'il en soit, c'est un grand honneur pour Dumont et pour son successeur d'avoir su établir pour la Belgique, par une description précise des faits, une base sur laquelle tous les travaux géologiques ultérieurs concernant la Belgique devront nécessairement s'appuyer.

Mais c'est surtout en excursion que Dewalque aimait d'enseigner ; n'avait-il pas écrit : « La géognosie ne s'apprend pas dans les livres, on l'étudie sur le terrain. Celui qui cherche à connaître le terrain ardennais n'ira pas recourir à la longue description que nous devons à Dumont; il n'en viendrait jamais à bout. Il prendra son sac et son marteau et ira visiter l'Ardenne : là, il en apprendra plus que par toutes les lectures possibles (1). »

Né à Stavelot, l'Ardenne était restée pour lui une terre de prédilection qu'il aimait à montrer.

(1) *Bull. Acad.* t. XLI, p. 58. Documents relatifs à la publication d'une nouvelle Carte géologique de la Belgique.

N'était-ce pas pour arriver à connaître l'origine des montagnes où il avait passé les jours de son enfance qu'il s'était mis à étudier la géologie? Jamais il ne paraissait plus heureux que lorsqu'il nous conduisait sur ces plateaux déserts des fagnes, dont il admirait la mélancolie des horizons immenses. Marcheur infatigable, portant au dos une sacoche dans laquelle étaient rangés avec un ordre précis : ses vivres, ses cartes, ses marteaux, sa boussole, son imperméable, il nous dirigeait dans de longues courses, hésitant longtemps sur la route à prendre, examinant avec soin tout échantillon recueilli, récoltant lui-même de nombreuses roches, les étiquetant sur place.

Toujours de bonne humeur, il paraissait plus alerte que ses jeunes compagnons.

Connaissant le pays dans tous ses détails géologiques, ayant visité cent fois les mêmes points, il hésitait encore dans ses déterminations et en disait les motifs. Insoucieux des intempéries, oublieux de l'heure, se laissant entraîner à la poursuite d'une solution entrevue, il s'apercevait tout à coup qu'il était grand temps de rechercher un gîte pour la nuit.

Le soir venu, assis entre nous, à la même table, il nous racontait ses voyages et les épisodes les plus pittoresques de sa vie de géologue.

S'il nous quittait au dessert, c'était pour remettre au net les observations de la journée, examiner et classer les échantillons recueillis, préparer dans ses détails l'excursion du lendemain. Et lorsque après avoir passé le restant de la soirée dans les cafés du voisinage, nous nous décidions bien tard à regagner notre auberge, à travers

les vitres d'une fenêtre éclairée, ou par l'entrebâillement d'une porte mal jointe, nous apercevions encore la silhouette de notre vieux maître assis à sa table et consultant ses cartes.

Bon nombre de ses élèves ont vraisemblablement oublié aujourd'hui les noms des subdivisions du terrain ardennais, mais ils n'ont certes pas perdu le souvenir du travailleur opiniâtre, du savant bon et bienveillant, faisant tous ses efforts pour leur faciliter leurs études et les intéresser à la géologie. Il suffisait aussi de vivre quelques jours avec lui pour se convaincre qu'on n'arrive dans la vie que par le travail.

En 1892, les élèves des Écoles spéciales de l'Université de Liége profitèrent de ce que le Roi venait de nommer leur savant maître commandeur de son Ordre, pour lui donner un témoignage d'estime et d'affection.

Une manifestation fut organisée le 8 juin 1892.

Devant une foule d'élèves et d'amis, de savants encombrant la salle académique de l'Université, un admirable buste, dû au talent de notre éminent sculpteur liégeois Léon Mignon, fut offert au Maître, ainsi qu'un album aux couleurs liégeoises, renfermant des dessins du délicat artiste Auguste Donnay.

M. Galopin, recteur de l'Université, ouvrit la cérémonie. M. de la Vallée, au nom de la Société géologique, retraça, dans un remarquable discours, la carrière du savant.

Le bourgmestre de Stavelot, M. Massange, prit la parole au nom des habitants de la ville où était né Gustave Dewalque.

Il y eut à ce moment, dans l'auditoire, un mouvement

de sympathique émotion lorsqu'il fit connaître que les habitants de la rue Bas-Rivage, à Stavelot, où Dewalque était né, avaient transmis une pétition au Conseil communal le priant de changer la dénomination de cette rue et de l'appeler rue Gustave Dewalque, ce qui fut admis à l'unanimité.

De nombreuses personnalités lui succédèrent.

Nous citerons M. le Dr Jorissenne, au nom de la Société de salubrité publique et d'hygiène de la province de Liége; M. le Dr Kuborn, au nom de la Société royale de médecine publique; M. Poswick, au nom de l'Institut archéologique liégeois; M. le Paige, au nom de la Société royale des sciences de Liége; M. J. Fraipont, au nom des anciens élèves; M. J. Delaite, au nom de l'Association générale des étudiants; M. M. Péters, au nom de l'Association des élèves des Écoles spéciales.

La Société des arts et sciences du Hainaut, la Société royale malacologique de Belgique, la Société scientifique de Bruxelles envoyèrent des adresses de félicitations.

Le succès de cette fête dépassa l'espoir des étudiants. Ils avaient compté sur le concours de leurs condisciples et des collègues de Dewalque. Les principales sociétés scientifiques du pays venaient se joindre à eux pour acclamer leur savant maître.

Si l'homme de science était d'un scepticisme absolu, s'il souriait en appréciant ces grandes théories dont, disait-il, une simple découverte pouvait démontrer l'inexactitude, Dewalque était, au point de vue religieux, d'une conviction absolue.

D'une grande tolérance, il semble s'être dépeint lui-même en écrivant au sujet de Cornet : « Il avait certainement des opinions politiques et philosophiques très arrêtées, mais il était très tolérant et détestait les discussions sur ces sortes de sujets, discussions auxquelles il trouvait beaucoup d'inconvénients et très peu d'avantages. »

Dewalque pensait, me semble-t-il, que la création était dans son essence une œuvre trop élevée pour être comprise par la mentalité imparfaite d'un être humain. La science se rapprocherait de plus en plus de la vérité, à condition d'avancer avec lenteur et pas à pas, en s'appuyant sur le sol rigide des faits certains ; jamais elle ne pouvait avoir la prétention d'avoir atteint le but.

Quelques mois avant de mourir, aimant à s'exagérer les quelques rares infirmités qu'il ressentait, il parlait de sa fin prochaine avec sérénité. Considérant la mort, disait-il, comme la révélation de la vérité éternelle, il l'envisageait comme la récompense suprême de la vie d'un homme de science.

En 1883, l'accompagnant au Congrès géologique de Londres, on nous remit en entrant une médaille portant cette inscription : *Mente et Malleo.* Se tournant vers moi en souriant, il me dit : « C'est mal écrit. Pourquoi *Mente et Malleo?* C'est *Malleo et Mente* qu'il faudrait dire. Par le marteau d'abord, par l'observation et le raisonnement ensuite. Les faits restent, leur interprétation passe. »

Ces quelques mots résument son enseignement et le caractère scientifique de l'œuvre considérable qu'il a léguée à son pays.

Sa carrière.

Après avoir fréquenté l'école primaire à Stavelot, Dewalque vint compléter ses études moyennes au Collège de Liége, où il obtint une palme au concours général de 1842.

Entré à l'Université en 1844, il fut, en 1849, lauréat du concours universitaire pour son mémoire sur *La nature de l'affinité chimique*. A cette occasion, sa ville natale lui fit une brillante réception. Voici, d'après un journal de Stavelot, comment elle fut organisée [1] : « M. Gustave Dewalque a été couronné par le Roi lauréat du concours universitaire. Pour célébrer les succès scientifiques de leur jeune concitoyen, qui rentre aujourd'hui, à 5 heures du soir, dans sa ville natale, les habitants de Stavelot iront le recevoir à l'entrée de la ville et le conduiront à l'hôtel de ville, où un banquet lui sera offert dans l'ancienne salle de l'Harmonie. Les habitants de la rue Bas-Rivage, où il est né, voulant plus spécialement fêter cet heureux événement, se proposent d'élever à l'entrée de la rue un arc de triomphe, qui, le soir, sera illuminé. »

Nommé, en 1852, préparateur du cours de physiologie humaine professé par Spring, il est proclamé docteur en médecine en 1853 et en sciences naturelles l'année suivante. Il se propose de compléter à Paris ses études médicales, lorsque l'épidémie de choléra, en 1852, lui

(1) *L'Annonce*, 3 septembre 1849.

inspire la généreuse idée de se dévouer entièrement à ses concitoyens. Il se met, dans ces moments difficiles, à la disposition de la Commission des hospices de Liége et vient pratiquer comme médecin interne dans les hôpitaux de la Ville.

Nommé en 1855 répétiteur du cours de minéralogie et de géologie et conservateur des collections, il oriente alors ses études vers les sciences minérales. En février 1857, la mort enlevait inopinément André Dumont. Dewalque le remplace à titre d'intérimaire. Le 11 juillet 1857, il subit l'épreuve exigée pour le doctorat spécial en sciences minérales et présente comme dissertation inaugurale une description complète du Lias de la province de Luxembourg. Cette épreuve a commencé par une leçon sur la théorie des soulèvements des montagnes. « M. Dewalque, dit un journal de l'époque (1), a exposé cette théorie, ou plutôt les théories, avec la plus grande précision et cette belle et grave simplicité qui n'appartient qu'à la vraie science. Aussi, le nombreux auditoire, parmi lequel se trouvaient des professeurs et d'anciens élèves de l'Université et de l'École des mines, a-t-il accueilli cette leçon avec des applaudissements unanimes et prolongés. »

Trois mois plus tard, il est nommé professeur extraordinaire à la Faculté des sciences et chargé des cours de minéralogie, de géologie et de paléontologie. Le 12 octobre 1865, il est promu à l'ordinariat.

Pendant quarante-trois ans, il se consacre à l'enseignement des sciences minérales. Nommé professeur émérite

(1) *Le Télégraphe*, 11 juillet 1857.

en 1897, il meurt le 3 novembre 1905, âgé de près de 80 ans.

La valeur de Gustave Dewalque fut vite appréciée.

Nommé correspondant de l'Académie royale de Belgique le 16 décembre 1854, cinq ans plus tard il était élevé au rang de membre titulaire. En 1870, il fut appelé à la direction de la Classe des sciences et à la présidence de l'Académie.

Il fut aussi :

Membre de la Société royale des sciences de Liége (1855);

Secrétaire général de la Société géologique de Belgique, depuis sa fondation (1874);

Membre effectif de l'Institut archéologique liégeois (1871);

Membre du Conseil de salubrité publique de la province de Liége (1857), secrétaire général (1872), puis président (1875) jusqu'aujourd'hui, où ce Conseil est devenu la Société de salubrité publique et d'hygiène de la province;

Membre fondateur de la Société royale de médecine publique de Belgique (1877), membre de son Conseil depuis l'origine;

Membre fondateur et ancien président de la Société royale malacologique de Belgique (1863);

Membre de la Société scientifique de Bruxelles ;

Membre honoraire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi;

Membre correspondant de la Société des sciences et des arts du Hainaut (1860) ;

Membre honoraire de la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles (1876);

Membre de la Société géologique de France (1859);

Membre de la Société d'histoire naturelle de la province rhénane et de la Westphalie (1862);

Membre de la Société géologique allemande (1862);

Membre de la Société météorologique de France (1868);

Membre de la Société géologique italienne (1881);

Membre honoraire de la Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg (1855);

Membre correspondant de la Société linnéenne de Normandie (1857); membre honoraire (1894);

Membre correspondant de la Société géologique de Londres (1871); membre étranger (1880);

Membre ordinaire de la Société impériale des naturalistes de Moscou (1876);

Secrétaire de la Commission pour la classification et pour l'uniformité de la nomenclature des Congrès géologiques internationaux (1878);

Membre d'honneur de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire (1877);

Membre honoraire de la Société des sciences naturelles de Cherbourg;

Membre honoraire de la Société impériale de minéralogie de Saint-Pétersbourg (1878);

Membre correspondant de l'Institut impérial et royal géologique d'Autriche (1879);

Membre correspondant de l'Académie du Valdarno (1883);

Membre correspondant de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie (1884);

Membre correspondant étranger de l'Académie pontificale *dei Nuovi Lincei* de Rome (1890).

G. Dewalque a été l'objet de hautes distinctions pour ses publications et notamment pour sa Carte géologique de Belgique au 500,000e.

C'est ainsi qu'il obtint un diplôme de médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris en 1878, à celle d'Anvers en 1885, à celle de Paris en 1889.

G. Dewalque a été nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold en 1870.

Il fut promu Officier en 1881.

Enfin, le Roi l'a élevé au grade de Commandeur, le 2 décembre 1892.

Il fut décoré de la Croix civique de première classe de Belgique;

Il fut officier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare d'Italie (1882);

Membre honoraire de la Société impériale des naturalistes de Saint-Pétersbourg (1893);

Membre associé étranger de la Société française d'hygiène (1895);

Membre honoraire de la *Sociédad cientifici* « *Antonio Alzati* », à Mexico (1894);

Président honoraire de la Société de salubrité publique et d'hygiène de la province de Liége (1895);

Météorologiste correspondant de l'Observatoire royal de Belgique (1900).



Ch. Duvivier

Imp. Ch. Wittmann

NOTICE

SUR

CHARLES DUVIVIER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Leuze, le 10 août 1834, décédé à Boitsfort le 13 juillet 1909.

M. Charles Duvivier eut ce privilège d'être à la fois un savant éminent, rompu aux méthodes les plus sûres de la critique historique, et un avocat remarquable, l'un des plus accomplis qui aient illustré le barreau de Bruxelles. Sans doute, les facultés diverses qu'exigent deux vocations aussi distinctes ne doivent pas se mêler à tout instant et hors de propos. Il n'est pas nécessaire qu'un avocat fasse étalage d'érudition dans ses plaidoiries, et, d'autre part, un savant ne doit pas s'imaginer trop facilement qu'il a une cause à défendre. Toutefois, on ne saurait nier que dans les procès qui dépassent le cercle des litiges quotidiens, et où sont engagés les intérêts vitaux d'une société, la connaissance de l'histoire permet de discerner, au moment voulu, la courbe que décrit l'évolution du droit et, par suite, de mettre en lumière

les conditions d'une décision rationnelle. Inversement, les documents du passé prennent une vie singulière aux yeux d'un praticien qui, sous des formules froides et compassées, aperçoit les intérêts, les passions, les conflits dont son expérience personnelle lui permet de mesurer la signification. Mais s'il est un domaine où il est bon que l'histoire du droit ait une large place et où la confrontation habituelle de ce qui fut, de ce qui est, de ce qui sera, constitue une méthode que l'on ne saurait priser trop haut, c'est assurément le domaine de l'enseignement. M. Charles Duvivier, qui professa avec distinction à l'Université de Bruxelles durant trente années, revenait volontiers sur cette idée, et il a trouvé pour l'exprimer des paroles essentielles et dont le retentissement persista. En deux occasions mémorables, il fut amené à dire ce qu'il pensait à cet égard. Ce fut d'abord le 8 novembre 1879, alors qu'il s'adressait en qualité de bâtonnier à la conférence du jeune barreau de Bruxelles : « La conclusion est donc, mes chers confrères, qu'il faut étudier le droit dans ses sources historiques non moins que dans ses origines philosophiques, si l'on veut arriver à l'intelligence de la formule législative, qui n'est souvent que l'enveloppe nouvelle d'une chose ancienne ». Et plus d'un quart de siècle après cette date, le 4 février 1905, à l'occasion de l'éclatant hommage que recevaient ses mérites d'avocat renommé et de professeur éminent, il insistait sur la même pensée : « J'ai pu, dès mon entrée au barreau, me convaincre que la connaissance des faits du passé fournit souvent la clef des questions juridiques du temps présent ».

La preuve la plus décisive — et la plus féconde — de cette préoccupation tenace, ne la trouve-t-on pas précisé-

ment dans la fondation, en 1905, du prix Charles Duvivier, fondation qui fut en quelque sorte la conclusion du jubilé dont on vient d'évoquer le souvenir? « Ce prix, disait-il, ne doit pas être consacré à toute espèce d'œuvres historiques; il doit se restreindre aux travaux sur l'histoire du droit belge ou étranger et sur l'histoire des institutions de la Belgique... Encourageons donc les recherches sur le droit d'autrefois. Que d'objets, dans ce passé, se prêtent à une étude juridique pleine d'enseignements! Pour ne parler que de notre pays, que de questions spéciales appellent une dissertation : la condition des personnes, le régime ancien du commerce et de l'industrie, particulièrement de l'industrie charbonnière, la composition et les règles de l'ancien domaine du prince, le droit des eaux, la conquête pacifique de territoires sur la mer, les schorres, les polders, etc., que de matières, dans tout cela, dont la connaissance exacte fournirait l'interprétation des textes qui nous régissent aujourd'hui ! »

Par manière de plaisanterie, M. Charles Duvivier appelait « écarts de sa vie intellectuelle », ces recherches érudites auxquelles il consacrait de trop rares loisirs. Mais il savait bien que ces travaux désintéressés étaient pour lui la mise en pratique de ce culte de l'idéal, auquel toute existence noblement conçue fait nécessairement sa part. Et s'il est un lieu au monde où l'on ne saurait l'ignorer, c'est assurément dans cette classe des lettres de l'Académie de Belgique, où M. Duvivier siégea assidûment depuis le 6 mai 1895 jusqu'à l'époque de sa mort.

***

Charles-Albert Duvivier naquit, le 10 août 1834, à

Leuze, où son père exerçait les fonctions de receveur communal. Il conserva toujours pour sa ville natale un sincère attachement. Ces sentiments d'affection étaient réciproques. En 1905, ses concitoyens voulurent s'associer à la manifestation publique d'estime et d'admiration dont il était le héros. Le conseil communal de Leuze prit à cette occasion une délibération dont on lira volontiers un extrait, car on y retrouve le témoignage d'un patriotisme local assez touchant : « La maison, sise rue Basse, n° 10, qui occupe l'emplacement de celle où naquit M. Charles Duvivier et les maisons qui suivent jusqu'à la ruelle du Marais à la Paille, seront rattachées à la rue de l'Harmonie. La rue de l'Harmonie, ainsi prolongée, portera désormais le nom de rue Charles-Duvivier ».

M. Charles Duvivier fut, cela va sans dire, très sensible à cette preuve d'affection. Dans une lettre charmante, il fit part de sa gratitude à l'administration communale de Leuze. Voici, entre autres choses, ce qu'il lui disait : « Si les circonstances de la vie m'ont tenu éloigné de la ville qui m'a vu naître, je n'ai point oublié cette bonne et paisible cité où se sont écoulés les jours de mon enfance, ni cette population si laborieuse et si pleine de cordialité dans laquelle je n'ai jamais rencontré que des amis. Je me suis toujours intéressé au développement et à la prospérité de la ville de Leuze, et n'ai cessé de m'occuper d'elle depuis de longues années en recueillant les souvenirs de son passé, avec l'espoir de pouvoir les consigner un jour par écrit ».

Il allait même jusqu'à faire remonter à la ville de Leuze l'honneur d'avoir contribué à la formation de son talent d'historien.

« Ma vocation, disait-il dans son discours du 14 février 1905, — si le mot n'est pas trop ambitieux — remonte au temps de ma jeunesse. Ma ville natale avait possédé jadis un chapitre de chanoines et elle avait appartenu, au cours des siècles, à des seigneurs de renom. Quelques récits, quelques documents échappés à la destruction, éveillant ma curiosité, m'inspirèrent le désir de reconstituer le passé dans ce cadre tout local... ce que j'ai écrit m'apparaît parfois, à moi, comme des fragments de cette œuvre première rêvée, toujours sur le métier et toujours inachevée : mon Étude sur le Chapitre et les seigneurs de la ville de Leuze. »

Cet attachement tenace à la petite patrie, à la terre des aïeux, cette curiosité des traditions locales, ne sont-ce pas là des traits significatifs, de ces traits qui font deviner une intelligence à la fois haute et simple, éprise du détail familier et précis, sans la connaissance duquel il n'est point d'intuition véritable de la vie?

M. Duvivier fit ses études à l'Athénée de Tournai et à l'Université de Bruxelles. Études solides et même brillantes, et que couronna, le 25 avril 1857, la conquête, avec grande distinction, du diplôme de docteur en droit. Déjà se marquait chez le jeune jurisconsulte une prédilection pour les études où il devait s'illustrer plus tard. Dès 1854, la *Revue trimestrielle* publiait de lui une *Étude sur Gérard de Roussillon et sur ses possessions dans nos contrées*. Durant les années qui suivirent, on vit paraître, dans cette même *Revue trimestrielle*, ainsi que dans la *Revue d'histoire et d'archéologie*, des monographies sur des points spéciaux d'histoire et de droit. Il n'est pas étonnant que les sociétés savantes se soient empressées

d'appeler à elles un érudit dont les débuts faisaient si bien augurer. Le 22 février 1858, M. Duvivier était nommé membre correspondant du Cercle archéologique de Mons. Le 4 décembre 1862, il devenait membre correspondant de la Société provinciale des sciences, des lettres et des arts du Hainaut. Plus tard encore, le 17 janvier 1873, il était nommé membre de la Société historique et littéraire. Rappelons à cette occasion que, le 5 octobre 1890, l'Académie d'archéologie de Belgique à Anvers lui confia le titre de membre correspondant.

A cette époque il occupait depuis longtemps, au barreau de Bruxelles, une place des plus importantes. Le barreau, en effet, n'avait pas tardé à réclamer la plus grande partie de son temps. Il serait difficile d'imaginer une carrière d'avocat plus droite, plus respectée, plus heureuse que celle de M. Charles Duvivier. Pendant plus d'un demi-siècle on le vit à la barre. Sa profonde connaissance du droit, la lucidité de son argumentation, sa stricte loyauté conféraient à sa parole une autorité indiscutable. A deux reprises, en 1879 et en 1881, ses confrères, pleins d'admiration pour son talent, en même temps que d'estime et de sympathie pour son caractère, l'élevèrent aux honneurs du bâtonnat. En 1883, il devint avocat à la Cour de cassation.

Pour un homme moins laborieux que lui et moins entièrement possédé de la passion des études historiques, il eût été à craindre que des succès professionnels continus et grandissants finissent par détourner l'avocat des recherches érudites qui avaient autrefois éveillé son ardeur.

Heureusement, il n'en fut rien. M. Duvivier ne se laissa

pas complètement absorber par ses dossiers. Les vacances judiciaires et les soirées aidant, il en revenait à ses patientes et minutieuses lectures de textes anciens. En 1865, le résultat de ce travail se manifesta par la publication d'un ouvrage capital : les *Recherches sur le Hainaut ancien (Pagus Hainoensis) du VIIe au XIIe siècle.* Ce travail, qui obtint la médaille d'or de la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, témoigne d'une véritable maîtrise. C'est une étude de géographie historique. Au moyen de renseignements recueillis de tous côtés et puisés aux sources les plus diverses, l'auteur réussit à retracer l'histoire de la formation territoriale de l'ancien comté de Hainaut avant le XIIe siècle. Ses recherches s'étendirent sur la période romaine, sur la période franque et sur les siècles du moyen âge où s'élabora le régime féodal.

Ainsi qu'il le disait dans sa préface : « Reconstituer, canton par canton, les anciens territoires, étudier leur organisation, leurs divisions civiles et politiques, n'est-ce pas en effet asseoir les bases de l'histoire, éclairer les faits et leur assigner leur place et leur cadre ? » On ne saurait mieux caractériser la portée de cet ouvrage, où se révèle à chaque ligne l'érudition la plus vaste et la plus pénétrante. Cette érudition se marque notamment dans des cartes excellentes et dans les *Preuves* qui font suite à l'exposé de l'auteur.

Ces preuves se composent essentiellement de documents qui s'échelonnent du VIIe au XIIe siècle. L'auteur avait emprunté ces actes soit à des recueils déjà publiés, soit à des collections d'archives qu'il avait personnellement dépouillées.

Ces *Preuves* sont l'une des sources où puisent le plus volontiers les savants qui s'occupent de l'histoire politique et juridique du moyen âge. Tel fut le cas pour l'illustre Waitz. C'est là une circonstance que rappela avec une spirituelle émotion M. Henri Pirenne dans l'allocution qu'il adressa à M. Duvivier, à l'occasion de la cérémonie du 4 février 1905 : « Permettez-moi de rappeler, en commençant, un souvenir déjà fort ancien, mais qui s'est représenté si vivement à ma mémoire, quand j'ai appris que j'étais chargé de l'honneur de vous adresser la parole au nom de vos confrères en érudition, que je n'ai pu résister à l'envie de m'y arrêter un instant. J'étais alors étudiant, et pendant les moments de loisir que me laissaient les cours de philosophie et de philologie classique dont se composait exclusivement à cette époque le doctorat en philosophie, je m'attachai à l'étude de l'histoire. J'avais emprunté à la bibliothèque de l'Université les huit volumes de la *Verfassungsgeschichte*, de Waitz, et je m'appliquai consciencieusement à en comprendre le texte et les notes. Je ne m'étonnais guère de n'y pas trouver de citations d'auteurs belges. Les hautes études commençaient seulement à prendre leur essor dans le pays en ces temps déjà reculés, et nous étions habitués à ne pas rencontrer souvent les noms de nos compatriotes dans les ouvrages que nous compulsions. Lorsque mes yeux tombèrent la première fois sur cette mention laconique : *Duvivier*, *p. 415* — Waitz aime les citations abrégées — je dois avouer que je crus que l'auteur ainsi désigné était quelque érudit français du XVII[e] siècle, qui sait, peut-être un bénédictin. Pourtant les textes allégués à son nom se rapportaient tous à

la Belgique, et je m'aperçus même qu'il n'en était guère parmi eux qui ne fussent relatifs au Hainaut. Il y avait là un petit problème qui piqua ma curiosité; je consultai le catalogue de la Bibliothèque, et j'y trouvai le mot de l'énigme. Le Duvivier en question n'appartenait pas à la congrégation de Saint-Maur, c'était, il est vrai, un bénédictin, mais un bénédictin laïque; bref, c'était l'auteur du *Hainaut ancien*, c'était vous... C'est ainsi que par le détour d'une érudition allemande, je fis la connaissance d'une de vos œuvres principales et que je constatai — — fait trop fréquent à cette époque — qu'elle était plus connue à l'étranger que chez nous. Elle est un des premiers livres que j'ai acheté de mes ressources d'étudiant. Ces livres restent toujours les mieux aimés. Ils tiennent dans ma bibliothèque la place que les vieux amis tiennent dans la vie, si bien que, longtemps avant qu'il ne m'ait été donné de vous rencontrer et d'apprécier, moi aussi, toutes les qualités charmantes qui vous distinguent et que l'on a rappelé tout à l'heure, votre œuvre et votre nom m'étaient déjà familiers depuis de longues années.»

Cette curiosité — nous allions dire cette passion — pour les textes anciens et surtout pour les documents inédits, n'abandonna jamais M. Duvivier, qui fut, pendant sa vie entière, un infatigable explorateur d'archives. Nous verrons dans un instant à quel point ce goût le servit pour la composition de son œuvre capitale, la *Querelle des d'Avesnes et des Dampierre*. Il semble que le succès de cet ouvrage ne fit que raviver son ardeur. En 1898, puis en 1903, M. Duvivier publia deux nouvelles séries d'actes et de documents anciens intéressant la Belgique. La plupart de ces textes n'avaient pas encore été

édités et M. Duvivier les avait retrouvés dans divers dépôts et plus spécialement dans les dépôts du nord de la France. Ils sont tous antérieurs au XIIe siècle. Ainsi que le disait l'auteur dans la préface de la série de 1898 : « Tout ce qui est antérieur au XIIe siècle est rare et mérite d'être connu, quelle que soit la valeur intrinsèque du document : les notions sont si incomplètes sur ces temps obscurs que la moindre lueur est précieuse pour les éclairer ». Il est inutile d'ajouter que, cette fois encore, M. Duvivier s'acquitta de sa besogne d'éditeur avec une compétence, une sagacité et un soin qui lui attirèrent les suffrages de tous les spécialistes Le premier de ces deux recueils est presque entièrement constitué par des actes relatifs aux grandes abbayes qui se partageaient une bonne partie du territoire de l'ancien comté de Hainaut. Le second renferme plus spécialement des actes dans lesquels sont intervenus les comtes de Hainaut eux-mêmes. Les deux volumes forment avec les *Recherches sur le Hainaut ancien* une collection d'une valeur inestimable et que devront nécessairement consulter les historiens qui s'occuperont du développement juridique et économique de notre pays.

Entre la publication des *Recherches sur le Hainaut ancien* (1865) et l'apparition de *La Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* (1894), près de trente années s'écoulèrent. Trente années durant lesquelles l'avocat voyait sa réputation grandir et atteindre à la célébrité. Trente années qui cependant ne furent point perdues pour la science. C'est au cours de cet intervalle que M. Duvivier, à l'occasion de procès dont il fut chargé, élucida quelques-uns des problèmes les plus importants de notre

droit public. C'est alors également que s'exerça son activité professorale à l'Université de Bruxelles. Il y occupa successivement les chaires d'encyclopédie du droit et de procédure civile. De 1875 à 1907, l'Université de Bruxelles profita de cet enseignement, où la sobriété de la forme s'alliait à la science la plus attentive, vivifiée par une expérience professionnelle presque sans égale.

Et toutefois, au milieu de ces travaux divers et accablants, M. Duvivier trouvait le temps de réunir les matériaux et de préparer la publication de cette *Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* qui restera son principal titre de gloire et qui demeurera l'un des meilleurs ouvrages de la littérature historique de notre pays.

Cette « Querelle » est un procès, un long et interminable procès, l'un des plus importants qui aient été engagés depuis qu'il existe des plaideurs et des juges; et l'on conçoit que les mérites combinés de l'érudit et du juriste aient concouru cette fois à nous donner un ouvrage infiniment instructif, mais où nous sentons également palpiter la vie.

Au point de vue du droit, le débat qui mit aux prises les enfants issus des deux unions successives de Marguerite de Constantinople est un procès qui porte sur la validité d'un mariage. Lorsque Bruchard d'Avesnes épousa Marguerite en 1212, avait-il reçu les ordres sacrés? Cet empêchement, s'il existait, ne pouvait-il être levé? Était-il connu de Marguerite, ou bien l'ignorait-elle? Le mariage devait-il être considéré comme putatif? En fait, le litige fut tranché — en 1246 — par une sentence arbitrale de saint Louis et du légat du pape, sentence qui omit de se prononcer sur les points réellement con-

testés et qui, en attribuant le Hainaut aux d'Avesnes et la Flandre aux Dampierre, brisa en deux fragments de grandeur inégale l'état puissant et prospère qu'avait constitué Baudouin V. Mais, à l'occasion de ce débat, que d'intrigues, de ruses, de violences, de haines! M. Duvivier se meut avec aisance dans cette affaire aux détours captieux. Il y apporte, non pas tant l'impassibilité d'un juge que l'émotion communicative d'un avocat sincère, qui fait sienne la cause dont il s'est chargé et qui l'épouse avec d'autant plus de ferveur et de fidélité qu'il sait qu'elle est bonne et que la justice réclame son triomphe. Aussi la solution boiteuse et transactionnelle de 1246 ne l'a-t-elle point satisfait, et l'on est tenté de se dire qu'il a dû regretter parfois de ne pas avoir vécu au XIII[e] siècle afin de pouvoir mettre son érudition et son habileté au service des seigneurs d'Avesnes. A ses yeux, le débat n'était nullement épuisé. « L'affaire est toujours pendante », nous a-t-il confié un jour en souriant.

Ce qu'il y a d'admirable dans son œuvre, de réellement supérieur, c'est l'art avec lequel il rend visible pour le lecteur l'alliance, nous allions dire l'enchevêtrement du droit et de la vie. Dans ces actes de procédure et dans ces dépositions de témoins, dans ces assignations, ces enquêtes, ces conclusions, on aperçoit les ambitions, les intérêts, les passions qui s'affrontent et qui se heurtent. Et les détails familiers, pittoresques, imprévus, révélateurs de l'intimité et de la manière d'être des hommes de ce temps, foisonnent dans ces actes judiciaires. L'auteur en tire habilement parti pour donner à son récit plus de saveur et de relief. En somme, c'est tout une région de la vie sociale du moyen âge qui

se trouve éclairée d'une vive lumière et explorée jusqu'au fond.

Ce litige touche également — et M. Duvivier l'a parfaitement compris — aux conflits qui, à cette époque, troublaient l'occident de l'Europe. Les d'Avesnes se tournent vers l'Allemagne, les Dampierre invoquent l'appui du roi de France. Nous voyons un débat qui, dans son principe, porte sur une difficulté du droit canonique, aboutir à la compétition des influences françaises et germaniques, à une rivalité qui se manifeste sur les champs de bataille.

L'œuvre de M. Duvivier obtint immédiatement le tribut d'éloges auquel elle avait droit. Lorsqu'elle valut à son auteur, en 1907, le prix quinquennal d'histoire nationale, jamais récompense ne parut plus entièrement méritée.

Après ce brillant succès, M. Duvivier se remit à l'œuvre. Il serait plus exact de dire qu'il continua à travailler comme auparavant. Nous avons déjà parlé des deux volumes de documents qui parurent en 1898 et en 1903. Mentionnons encore l'*Archidiaconat de Brabant dans le diocèse de Cambrai* (ainsi que le titre l'indique suffisamment, il s'agit ici d'un travail de pure érudition); *l'Escaut est-il flamand ou brabançon ?* (étude qui met en lumière quelques points fort curieux et assez peu connus du droit public médiéval); enfin *La commune de Tournai de 1187 à 1211*. Ce travail (comme d'ailleurs le précédent) est un mémoire présenté par M. Duvivier à la Classe des lettres de l'Académie de Belgique. Dans sa brièveté, nous le tenons pour une de ses œuvres les plus accomplies et pour un modèle du genre. Une discussion sur un point secondaire et qui paraît ne relever que

d'une érudition vétilleuse, amène l'auteur à éclairer d'un rayon inattendu l'un des aspects les plus curieux de l'histoire de l'évolution communale. Tournai possède dans ses archives l'original d'une charte de commune qui lui fut donnée par Philippe-Auguste en 1211. Les ordonnances des rois de France mentionnent une charte antérieure dont Philippe-Auguste gratifia Tournai en 1188. L'authenticité de cette première charte a été mise en question, et l'on s'est demandé pourquoi elle a disparu des archives de la ville et pourquoi elle n'a pas été rappelée dans celle de 1211. M. Duvivier élucide ce problème (qui, entre ses mains, cesse d'être un petit problème) avec une étonnante pénétration. Les bourgeois de Tournai avaient obtenu, en 1188, une concession qui leur fut retirée en 1211. Cette concession, c'était la suppression du droit d'asile réclamé à cette époque par l'Église. Parmi les clauses de la charte figure la mention suivante : *quicumque hominem occiderit et ad ecclesiam confugerit, ecclesia ei garantiam conferre non poterit.* « Semblable clause ne se retrouve dans aucune charte de commune et elle atteste que, dès le XIIe siècle, les bourgeois de Tournai élevaient la prétention, hardie pour le temps, d'exercer leur juridiction à l'encontre des immunités du clergé, et que des précédents plus ou moins indiscutables existaient à cet égard. » Le triomphe des bourgeois de Tournai fut éphémère. A la suite de troubles politiques et de dissensions locales, Tournai obtint une nouvelle charte en 1211, charte calquée sur celle de Senlis et dans laquelle les prérogatives de l'Église en matière d'immunités sont rétablies en bonne place. « Le coupable d'homicide ou d'un autre forfait,

qui se réfugie dans l'église ou dans le cimetière, ne peut en être extrait par l'autorité laïque. » M. Duvivier suppose que « le roi négocia discrètement la suppression ou la revision de la charte de 1188 et qu'il l'obtint avec le concours du parti des bourgeois qui tenait le pouvoir ».

En réalité, c'est un épisode de la lutte entre la société laïque et l'autorité ecclésiastique que retrace le récit de M. Duvivier. On y voit clairement combien l'émancipation de la société laïque, surtout dans une cité épiscopale, inquiétait et irritait le clergé. L'évêque de Tournai, Étienne, dans une lettre à l'archevêque de Reims, parle avec aigreur des insupportables murmures d'une *communia rusticorum dominantium,* et il ajoute que « pour les laïcs, les clercs séjournant au milieu d'eux sont de la famille des dragons et de la société des requins. Si, à ces gens nés pour obéir, une parcelle de juridiction était accordée sur l'Église, celle-ci cesserait bientôt de respirer... »

Il eût été difficile à M. Duvivier, même lorsqu'il compulsait les textes du XII[e] siècle, de se désintéresser des conflits entre la société ecclésiastique et la société laïque, entre « l'Église » et « l'État ». Ces conflits, transportés dans le monde moderne, il en était témoin tous les jours. Bien plus, il y était indirectement mêlé, et à raison précisément de sa qualité d'avocat. Il n'avait jamais voulu participer aux luttes de la politique et il était difficile de pousser plus loin qu'il ne le fit l'esprit de modération et d'impartialité. Mais les faits sont les faits. Et dans le nombre, il en est un auquel on est bien forcé d'accorder quelque importance : c'est la Révolution française. Les événements de cette époque ont eu dans le domaine du

droit un retentissement prolongé. La Révolution a beaucoup détruit et, en même temps, beaucoup construit et même reconstruit. Dans l'édifice social qu'elle a érigé, elle a marié des matériaux neufs à des matériaux anciens. Ceux-ci lui étaient fournis en abondance par la ruine des monuments qui venaient de s'écrouler. Ils avaient besoin d'être retaillés pour être adaptés à leur nouvelle destination. Cette immense œuvre législative, accomplie hâtivement, mais dont la résistance demeure un objet d'admiration, n'eut pas de connaisseur plus sagace et plus profond que M. Duvivier. Il en apercevait clairement — et il en appréciait — le plan d'ensemble et les grandes lignes. Mais il en avait exploré également les fondations. Grâce à une prodigieuse connaissance des textes de cette époque, — et même des textes généralement ignorés, — il avait réussi à vivre, par la pensée, dans la familiarité de ces légistes qui, de la Constituante à la fin du premier Empire, s'appliquèrent assidûment à élaborer les principes directeurs du droit moderne. Portalis, Cambacérès, Treilhard, Merlin n'étaient pas, à proprement parler, les maîtres de M. Duvivier. Il était leur émule et, en quelque façon, leur contemporain. En de patientes investigations poursuivies au sein « du droit intermédiaire », ainsi que parmi les détours de la législation consulaire et impériale, l'érudit faisait preuve, cela va sans dire, de ses qualités ordinaires de finesse et de perspicacité. Mais l'érudit prêtait ici à l'avocat l'appui de son expérience. C'est à l'occasion de procès dont il fut chargé, notamment par la ville de Bruxelles, que M. Duvivier rédigea de savants mémoires où se rencontrent, bien entendu,

d'excellents arguments en faveur des thèses qu'il s'efforçait de faire triompher, mais où abondent également des pages qui relèvent de l'histoire du droit français. Notamment la question de la propriété des cimetières et des presbytères, question dont la solution réclamait à la fois la science d'un canoniste et l'intelligence déliée d'un conseiller d'État, fut traitée par M. Duvivier avec un talent consommé.

Si M. Duvivier eût vécu sous le Consulat ou sous le premier Empire, il ne s'y fût pas senti déplacé. Il est probable cependant que la sourde irritation inspirée à quelques esprits indépendants par la tyrannie grandissante du César victorieux aurait obtenu de sa part une sympathie prononcée. De quel air narquois et amusé il aurait contemplé les laborieux efforts auxquels se livra le monde officiel afin de trouver un patron convenable à l'Empereur Napoléon! Ce sourire un peu grave et où l'ironie se tempère d'indulgence, nous le connaissons. Nous l'apercevons, en quelque sorte, à travers les pages de la dernière œuvre qu'il livra à la publicité. Je veux parler de son article sur la Saint-Napoléon qui parut, en 1908, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*. Après la proclamation de l'Empire, on voulut se mettre en mesure de célébrer la fête patronale du souverain. Malheureusement, celui-ci n'avait point de patron. Le calendrier, avec quelque soin qu'on l'explore, ne révèle pas la présence d'un saint Napoléon. Il fallut l'inventer. C'est le récit, infiniment piquant, de cette invention que nous devons à M. Duvivier. « Ce n'est pas au clergé qu'il faut imputer l'invention de saint Napoléon et de la fête de ce nom. Elle est due à l'entourage de l'Empereur et à

l'Empereur lui-même. Le clergé s'y associa en revêtant d'une marque officielle un prétendu saint, personnage imaginé par des fonctionnaires. » On ne trouva rien de mieux que d'identifier saint Napoléon avec un obscur martyr du nom de Neopolus, qui périt sous Dioclétien, mais en faveur duquel on ne manqua pas d'élaborer une légende : « Illustre par sa naissance ou par ses fonctions, plus illustre encore par sa constance dans la foi et sa fermeté dans les tourments, etc. » Il y eut bien un peu de résistance de la part de certains membres du clergé. Tout cela se perdit alors dans le rayonnement de la gloire impériale. Le triomphe de saint Napoléon fut d'ailleurs de courte durée. Le 16 juillet 1814, en vertu d'une ordonnance de Louis XVIII, il fut exproprié de la situation qu'il occupait. Cet exil fut en somme définitif. A l'époque de l'avènement du second Empire, le 15 août redevint fête nationale. Mais le décret du 16 février 1852, qui rétablit cette fête, garde au sujet de saint Napoléon un silence significatif.

Ce n'est rien, semble-t-il, que ces quelques pages ; ce sont les loisirs d'un juriste. En réalité, c'est quelque chose de beaucoup plus sérieux. Sans même parler de la scrupuleuse et solide érudition dont cet essai témoigne, il s'en dégage des conclusions dont un philosophe fera volontiers son profit. On n'imagine pas de critique plus malicieuse de tout ce qu'offre de factice, et même d'un peu ridicule, une politique qui aspire à faire de la religion quelque chose d'officiel.

Bien entendu, M. Duvivier s'abstient de censurer avec amertume ou de rire bruyamment. Ce n'était point sa manière. Il était un sage. Son calme et beau visage a

toujours reflété la sérénité d'une âme qui estime que les agitations des hommes ne demandent pas que l'on s'émeuve outre mesure à leur sujet. En dehors des succès si amplement mérités de sa carrière de juriste, la vie lui avait offert des joies simples, nobles, délicates, et qu'il a su goûter. Ses fils, chez lesquels il voyait revivre les qualités de son esprit, le respectaient et le chérissaient. Ceux de ses amis qu'il accueillait dans son hospitalière villa de Boitsfort, et auxquels il faisait admirer les fleurs justement célèbres de son jardin, ne pouvaient se défendre de cette impression qu'ils avaient devant eux un homme à qui la vie, en dépit d'inévitables douleurs, avait pourtant fait bonne mesure. Il avait reçu en partage une intelligence merveilleusement équilibrée, des facultés hautes et variées, qui avaient eu leur plein développement. Une considération universelle l'entourait. Il n'avait ni un envieux ni un ennemi. Aujourd'hui qu'il a disparu, sa mémoire demeure chère à ceux dont il fut le maître, le confrère et l'ami.

MAURICE VAUTHIER.



Bon de Chestret de Haneff.

NOTICE

SUR

LE BARON JEAN-REMI-MARIE-JULES

DE CHESTRET DE HANEFFE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Liége le 4 décembre 1833, mort en cette ville le 10 septembre 1909.

« Quand un homme est resté pendant toute sa vie étranger aux luttes des partis, qu'il n'a jamais connu ni l'ambition du pouvoir ni la soif des richesses, son existence n'offre que peu de matière à une biographie étendue; elle se résume tout entière dans les ouvrages qu'il a produits. »

Cette citation se trouve inscrite en tête d'une sorte d'autobiographie trouvée dans les papiers de Jules de Chestret, et que je reproduis ci-après. Elle s'adapte parfaitement à sa propre personnalité, elle le dépeint tout entier. D'une nature indépendante et fière, il professait un profond mépris pour la politique « intransigeante et haineuse », et ne voulut jamais accepter aucun

mandat qui aurait pu, lui semblait-il, porter atteinte à sa liberté. D'autre part, il dédaignait l'existence oisive et frivole de beaucoup d'hommes de sa condition, et voulait occuper utilement sa vie. C'est ainsi qu'étranger aux agitations du monde, il s'adonna, dans le silence de son cabinet de travail, à la culture des lettres et devint un homme d'étude. Et c'est ainsi également, comme je tâcherai de l'établir, qu'il occupa une place distinguée parmi nos savants nationaux.

Laissons-le d'abord raconter lui-même ses *Souvenirs personnels*. Je n'aurai que peu de chose à y ajouter pour le faire connaître comme numismate et comme historien.

* * *

« *Aus meinem Leben*. Je suis né à Liége le 4 décembre 1833, à 10 heures moins un quart du soir, chez les parents de ma mère, baronne Pauline de Moffarts, place derrière Saint-Paul, nº 451 (1).

» Mes aïeux du côté paternel s'établirent à Liége dans la seconde moitié du XVIe siècle et ne tardèrent pas à y occuper d'importantes fonctions publiques qui leur valurent le titre de chevalier du Saint-Empire, en 1755. On compte parmi eux plusieurs bourgmestres de Liége, des conseillers privés, des secrétaires d'État, etc. (2).

» Mon arrière-grand-père Jean-Remi de Chestret était, sous l'ancien régime, baron de Haneffe, d'où le nom de

(1) Aujourd'hui place Saint-Paul, nos 7 et 7bis.

(2) Sur ces personnages historiques on peut consulter la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. IV, col. 54-73.

terre ajouté depuis lors à celui de ma famille. Au reste, pour plus de détails, les amateurs de généalogies pourront consulter l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*, année 1883, pages 153 et suivantes.

» Mes premières années se passèrent, l'hiver chez mes parents, rue Saint-Remi, nº 459 (1), l'été à la campagne, chez mes grands-parents, en Hesbaye ou en Condroz (2).

» Mon père, Nicolas-Louis-Eugène de Chestret, qui, sous le Gouvernement hollandais, avait été attaché au Conseil d'État, à La Haye, n'était pas sans avoir conservé des sentiments orangistes assez prononcés; aussi me donna-t-on des bonnes hollandaises ou flamandes, ce qui fit plier à leur idiome mon gosier wallon.

» Le temps d'aller à l'école étant venu, on me mit en classe chez Jacquemin (3), et comme j'avais une affreuse écriture, un maître de calligraphie fut chargé de guider ma main.

» L'éducation religieuse était donnée par ma mère, femme de foi, simple et rigide, qui, après la mort de mon frère puîné, concentra tous ses soins sur ma petite personne. J'étais alors d'une complexion assez délicate; mais, au lieu de me dorloter, on m'envoya faire de la gymnastique, et l'on fit bien.

» En 1841, mes parents achetèrent, dans la partie cédée du Limbourg, la terre de Blankenberg, à 7 kilo-

(1) Aujourd'hui nº 17.

(2) Au château de Donceel, propriété de famille, en Hesbaye, et à celui de Houchenée, commune d'Ellemelle, en Condroz, lequel appartenait à mon grand-père maternel.

(3) Qui dirigeait une école primaire libre, place de la Cathédrale.

mètres de Maestricht, dans la direction d'Aix-la-Chapelle. Habitués à la vie des champs, ils y passèrent dès lors une grande partie de l'année, revenant l'hiver à Liége, où ils acquirent peu après une maison, rue Darchis (1).

» Cependant il fallait achever mon instruction primaire, chose assez difficile à la campagne. Mon père se chargea provisoirement du français et me confia, pour le reste, à une gouvernante allemande. J'eus ainsi l'inestimable avantage d'apprendre, en me jouant, la langue de Goethe et le flamand, la langue du pays.

» Il m'est resté de cette époque lointaine deux souvenirs des plus vivaces. Je devais chaque soir mettre sous les yeux de mon père les devoirs de la journée. Or, j'étais un enfant fort distrait, et le cher homme ne plaisantait pas sur le chapitre de l'orthographe. Je me présentais donc devant lui sans enthousiasme, mon papier à la main. Les premières fautes étaient corrigées avec assez d'indulgence; mais la dictée avait été longue et mon esprit se trouvait autre part, de sorte que souvent, à la fin de la soirée, mes joues portaient l'empreinte de la correction paternelle, *more majorum*.

» L'autre souvenir, qui se rapporte à mes lectures, m'a laissé une impression toute différente. On m'avait mis en main une traduction allemande d'*Ivanhoe*, le chef-d'œuvre de Walter Scott. Ce livre, le premier qui m'ait passionné, frappa si bien ma jeune imagination que j'en arrivai à penser en allemand et à rêver tournois, chevaliers, moines, juifs, etc. Le moyen âge, en un mot, saisissait déjà sa proie.

(1) Cette maison porte actuellement le nº 48.

» Mais ce moyen âge dramatique n'avait été qu'une période de ténèbres et de barbarie; mon père, du moins, ne le jugeait pas autrement, d'accord en cela avec presque tous les hommes de son temps; il fallait faire mes classes, apprendre le latin et devenir docteur en droit comme mes ancêtres les jurisconsultes. La difficulté était de trouver une institution convenable à la fois au point de vue de l'enseignement profane et des principes religieux. Ma mère inclinait pour les jésuites, mon père pour le collège communal de Liége. Le sentiment de ce dernier prévalut, mais avec ce tempérament que je passerais la belle saison ou le temps de villégiature de mes parents, non pas en pension, mais sous l'œil vigilant de l'abbé Merx, vicaire de Saint-Jacques. Cela dura trois ans, pendant lesquels je fis, ni bien ni mal, une classe française d'abord (1845), et deux classes latines. Quant à mes plaisirs, si en hiver je goûtais les distractions de la vie de famille, en été j'aurais pu dire comme Joas :

» Quelquefois à l'autel
Je présente au grand prêtre ou l'encens ou le sel;
J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies;
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

» En 1848 et l'été suivant, j'eus comme père nourricier un mien parent, le chevalier d'Erkenteel, vieux célibataire méthodique et maniaque à l'excès, dont un couple de chats faisait la principale occupation. Cependant, je commençais à mordre au latin, et surtout au grec, et de cette époque datent mes premiers succès.

» Enfin, je fus mis en pension, toujours pour la moitié de l'année, dans une institution tenue par un

Français nommé Granger, qui surveillait assez peu ses élèves et moins encore sa femme. Heureusement qu'au point de vue des études je n'avais plus besoin d'encouragement; je continuai d'obtenir de nombreuses distinctions et finis ma rhétorique en remportant, entre autres, les premiers prix d'histoire et d'allemand (1). Quant aux mathématiques, je m'en étais occupé tout juste autant qu'il fallait pour passer mon examen d'élève universitaire.

» De cette époque date mon amour pour les livres, qu'avait déjà précédé la passion naissante des médailles. Mon père voulait-il récompenser mon zèle, je lui demandais de m'acheter quelque bronze romain, car, tout entier à mes classiques, je ne prisais alors que les têtes des Césars.

» Mon aïeul paternel (2) avait eu le bon esprit de me léguer sa bibliothèque, nombreuse et composée d'ouvrages variés (3); mais, en homme prudent, il avait disposé que je ne pourrais en jouir qu'à ma majorité. Malgré cette restriction, on fit venir de la campagne tous

(1) Je me rappelle encore l'allocution que me faisait chaque année, à la distribution des prix, le petit gouverneur baron de Macar; c'était invariablement, après le compliment d'usage : « Mon jeune ami, sachez que j'ai parfaitement connu votre arrière-» grand-père; il est mort à Paris, dans mes bras. »

(2) Barthélemi-François-Remi baron de Chestret de Haneffe.

(3) Le goût qu'il avait pour les livres n'était pas chose nouvelle dans sa famille. Jean-Louis de Chestret, secrétaire du Conseil privé du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, avait une belle bibliothèque, et les amateurs d'*ex libris* conservent encore sa vignette de bibliophile.

les livres propres à être mis dans les mains d'un jeune homme, et je pus, armé d'un Brunet, savourer à mon aise éditions choisies et reliures d'amateur. Quant aux livres à l'index, ils me furent remis plus tard, au grand désespoir de mon aïeul maternel (1), qui s'empressa de me payer largement le Voltaire et le Rousseau, pour en faire un autodafé dans son jardin.

» Mes goûts étaient entièrement partagés par le plus cher de mes camarades, Adrien de Matthys, prématurément enlevé à l'affection de tous, lorsque, docteur en droit, il cherchait une carrière digne de sa noble intelligence. Après avoir quitté les bancs du collège, en 1851, nous passâmes ensemble à l'Université de Liége, où j'obtins, le 24 mars 1853, le diplôme de candidat en philosophie et lettres.

» Cette époque fut certainement la plus belle de ma vie. N'ayant à m'occuper que de matières conformes à mes goûts, j'eus avec mes professeurs les rapports les plus agréables. Auguste Baron, cet esprit si fin et si gaulois, m'enseignait l'histoire de la littérature française ; il demeurait à quelques pas de chez moi, de sorte que je pouvais l'entendre faisant sa partie de billard avec sa femme ; je saisissais ce moment pour lui rendre visite, et comme il m'ouvrait complaisamment sa riche bibliothèque, je vous laisse à penser si j'y bouquinais avec ardeur.

» Devenu étudiant en droit, j'eus le tort d'oublier que l'objet de mes études n'était plus le même, et je négligeai mes Institutes pour me délecter à la lecture des clas-

(1) Guillaume-Louis baron de Moffarts.

siques latins et des vieux auteurs français. En même temps, et sans doute en guise de protestation contre mes leçons de droit, je quittai le sentier du travail pour le chemin qui conduit au plaisir. Cela devait fatalement aboutir à un échec, et c'est ce que je compris trop tard le jour de mon examen.

» Rentré chez mes parents, j'allais dans le monde, sans toutefois négliger des occupations plus sérieuses. Aussi bien la santé de mon père ne lui permettait plus de s'occuper de ses affaires ; bientôt même nous eûmes le malheur de le perdre (7 octobre 1856), et, deux ans après, ma digne mère le suivit dans la tombe (21 octobre 1858).

» Dans l'entre-temps (28 octobre 1857), j'avais épousé Mlle Mathilde de Warzée, fille du baron de Warzée d'Hermalle, avec laquelle je ne tardai pas à m'établir au château de Blankenberg. C'est là que, durant vingt-cinq ans, j'ai vécu moitié en lettré, moitié en gentilhomme campagnard.

» Il y avait dans les environs, au village de Berg, un modeste vicaire qui se distinguait de la plupart de ses confrères par une intelligence supérieure et une tolérance alliée à la plus solide piété. C'était l'abbé Habets, le futur académicien néerlandais, qui mourut archiviste de l'État, à Maestricht. Passionné pour l'archéologie et l'histoire de son pays natal, il faisait à travers champs de longues promenades. Un jour il arriva chez moi, cherchant je ne sais plus quel *diverticulum*. Nous eûmes vite fait connaissance; une estime réciproque engendra promptement la plus sincère amitié; et peu à peu s'établit à la maison l'habitude d'attendre le bon vicaire pour le dîner du vendredi.

» Cependant un nouveau deuil, plus funeste que les autres, devait bientôt m'accabler. Déjà trois enfants étaient nés de mon mariage (1), quand, le 11 mai 1863, ma femme succomba inopinément, quinze jours après avoir mis au monde une fille qui ne tarda pas à la suivre au tombeau.

» J'étais encore bien jeune et ne voulais pas rester inactif. A peine remis de cette secousse, je m'occupai de faire de grands changements dans ma propriété et, pour combler le vide qui s'était fait dans mon existence, j'étendis le cercle de mes relations. J'allais assez souvent à Paris, d'où je rapportais des livres et quelquefois une monnaie liégeoise inconnue. Mon premier soin, dans ce cas, était d'exhiber ma trouvaille à mon vieil ami Ulysse Capitaine, le collectionneur par excellence de choses liégeoises. Rien alors n'était plus comique que son désappointement : il se serait arraché les cheveux et protestait avec véhémence contre la manière d'agir du marchand qui, malgré sa promesse, avait négligé de l'avertir.

» Achetant et troquant sans cesse, j'étais naturellement en relation avec Louis de Coster, le plus heureux dénicheur de monnaies qui fut jamais. C'est à l'école de ce maître, dont les travaux ne peuvent être assez admirés, que je me suis formé, et cela sans payer trop cher au commerçant les leçons du numismate.

(1) Charles, docteur en droit, époux de la comtesse Cécile Du Monceau; Paul, qui s'adonne avec succès à la peinture; Eugénie, mariée au baron Louis de Waha-Baillonville.

» Le goût des objets d'art et de curiosité s'était aussi développé dans ma nature impressionnable, et, au bout de quelques années, mon intérieur se trouva converti en un petit musée que j'étais fier de montrer aux connaisseurs.

» Je faisais partie de plusieurs compagnies savantes ou soi-disant telles. Élu (8 août 1864) membre du Comité directeur de la Société d'archéologie récemment fondée à Maestricht, mes études se portèrent naturellement sur l'histoire et la numismatique si compliquée des pays d'Outre-Meuse. Et cependant, à 36 ans, je n'avais encore produit aucun ouvrage. Mon premier article parut sous la forme timide d'une lettre à M. Chalon, dans la *Revue belge de numismatique* de 1870. Je ne parlerai pas des écrits qui suivirent ce premier essai, si ce n'est pour dire que l'*Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim* (1873) est le dernier ouvrage que je regrette d'avoir publié, tant mon exemplaire est aujourd'hui chargé de notes et de ratures

» Les recherches généalogiques auxquelles je devais me livrer me mirent en rapport avec un gentilhomme allemand, le baron de Vorst Gudenau (plus tard comte de Mirbach-Harff), qui travaillait alors à son histoire de la famille de Mérode Rien ne lui coûtait pour mener son entreprise à bonne fin : l'abbé Habets, S. Bormans, Cam. de Borman, moi et bien d'autres, nous lui fournissions des renseignements Ses lettres, toujours écrites en excellent français, reflétaient la culture intellectuelle de l'auteur et particulièrement ses connaissances diplomatiques (1). Aussi, dès que parut, sous le nom de Richard-

(1) On lui doit cette judicieuse observation : « Pendant le XVe et

son, l'*Histoire de la famille de Mérode,* ce livre fut-il proclamé le modèle du genre.

» J'allais oublier de consacrer quelques lignes à la mémoire de deux numismates dont j'avais fait la connaissance, en 1872, à la vente du cabinet Michiels van Verduynen, à Maestricht. L'un, le docteur Grote, de Hanovre, portait un nom illustre dans la science; il accepta mon hospitalité à Blankenberg, et depuis j'eus le plaisir de lui rendre service en contribuant à la composition de ses *Tables généalogiques*, spécialement en ce qui concerne les nombreux dynastes des bords de la Meuse. L'autre était le conservateur du Cabinet des médailles de Leyde, Jean Hooft van Iddekinge, mort bien jeune, au moment où la renommée commençait à apprécier ses travaux. Notre commerce de lettres dura huit ans, pendant lesquels j'eus l'occasion de revoir maintes fois cet ami si bon.

» Cependant, mes études avaient pris une autre direction. Mis en possession des papiers de ma famille, j'y avais trouvé la correspondance, vainement recherchée par Ad. Borgnet, de mon bisaïeul Jean-Remi de Chestret. Les livrer à la publicité me paraissait un devoir auquel je ne pouvais me soustraire, d'autant plus que je me sentais assez d'impartialité pour le faire au gré des deux partis qui divisaient alors le pays. C'est ce qui donna

le XVIe siècle, au moins, la qualification BEAU-FRÈRE ne doit guère être traduite que par *parent plus ou moins proche, mais d'un âge mûr;* le mot COUSIN par *parent du même âge;* le mot NEVEU par *parent plus jeune que la personne qui parle.* Pris au sens actuel, ces mots causeraient beaucoup d'erreurs et de confusions. »

lieu à la publication des *Papiers de J.-R. de Chestret, pour servir à l'histoire de la révolution liégeoise*, 2 volumes in-8° (1881-1882) édités par la Société des bibliophiles liégeois.

» Bien que résidant habituellement dans la partie cédée du Limbourg, j'avais conservé mon domicile en Belgique. En 1879, après le décès de mon oncle Isidore de Chestret, je fus nommé bourgmestre de Donceel, village démembré de l'ancienne seigneurie de Haneffe où se trouvaient mes biens de famille. Force m'était donc de me déplacer fréquemment, d'autant plus que je n'avais sous la main qu'une bien faible partie des matériaux nécessaires à mes travaux d'érudition. Qu'on ajoute à cela l'éloignement des voies de communication rapides, la nécessité de veiller à l'éducation et à l'établissement de mes enfants, et l'on comprendra que je me lassai peu à peu de cette existence affairée. Après le mariage de ma fille, en 1882, je résolus de venir habiter Liége, seul et débarrassé des tracas domestiques. Là, le défaut de place et, dans certains cas, l'occasion, me firent vendre la plus grande partie de mes meubles anciens (1), tandis que ma bibliothèque littéraire était réduite à sa plus simple expression.

» Désormais à portée de tout ce qui m'était nécessaire, j'exécutai, de 1883 à 1890, le projet d'écrire la *Numismatique du pays de Liége*. Ainsi livré au travail, je me

(1) Mon ami Xavier de Theux, si je l'avais laissé faire, aurait tout emporté au vieux château de Montjardin. Un beau buste en bronze du chancelier de Liverlo, par Delcour, est passé de ma collection dans le Musée de l'Institut archéologique liégeois.

serais estimé le plus heureux des hommes, si un coryza chronique, longtemps rebelle à tous les remèdes, n'était venu obscurcir mon intelligence et ma vue. Ma santé en fut profondément altérée, et si aujourd'hui la maladie s'est usée, elle s'est usée avec moi.

» En 1885, j'avais été nommé vice-président de la Société royale de numismatique (1). L'année suivante, après la retraite du vénérable M. Chalon, de même qu'en 1889, après la démission de M. De Schodt, mes amis voulurent bien m'offrir la présidence de la Société. Je crus devoir refuser cet honneur qui m'aurait obligé de résider à Bruxelles. D'ailleurs, les fonctions de président de l'Institut archéologique liégeois (2) et de la Société des bibliophiles liégeois (3), que je remplissais avec un zèle peu ordinaire, suffisaient, et au delà, à mon ambition.

» Une distinction plus flatteuse m'attendait à l'Académie royale de Belgique (4) : le 5 mai 1890, la Classe des lettres m'admit au nombre de ses correspondants et, le 8 mai 1893, j'en devins membre titulaire.

(1) Élu membre correspondant le 4 juillet 1869, et membre effectif le 2 juillet 1871.

(2) Membre effectif le 26 mai 1882, président en 1886, 1889 et, bien malgré moi, en 1897.

(3) Membre depuis sa fondation, en 1863, président en 1889 et 1890, 1898 et 1899, 1906 et 1907.

(4) Je ne cite que pour mémoire la qualité de membre correspondant de la *Numismatische Gesellschaft in Wien* (14 novembre 1888); de membre étranger de la *Nederlandsch Genootschap voor munt- en penningkunde te Amsterdam* (9 août 1892); de membre de la Société *für Reinische Geschichtskunde*, à Cologne (mars 1899).

» En 1893 et 1894 parurent dans le *Bulletin archéologique liégeois* une série d'articles rassemblés aussi en un volume intitulé : *Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liége.* Perdues dans un recueil périodique et réunies ensuite sous un titre assez vague, ces dissertations sont encore peu connues; et pourtant, j'ose le dire, elles sont le prix de patientes et laborieuses recherches.

» *Janvier 1899.* A l'Académie, où chaque Classe nomme son directeur annuel, il est d'usage de conférer cette fonction à tour de rôle. J'étais naturellement désigné aux suffrages de mes collègues pour l'année 1900; mais au mois de juillet 1899, à l'époque de l'élection, une recrudescence de mon coryza me faisant craindre de ne pouvoir assister régulièrement aux séances, j'adressai à M. le Secrétaire perpétuel une lettre par laquelle je priais la Classe de ne pas m'accorder ses suffrages [1].

. . . .

» *Finis, 1901.* Je sens mes forces décliner; ma vue se trouble de plus en plus; de grandes contrariétés m'enlèvent toute liberté d'esprit, en me plongeant dans de pénibles réflexions. Je ne sais plus rédiger que laborieusement. Il est temps de dire adieu à mes chères études et de songer à l'Éternité. Atome imperceptible perdu

[1] J'omets ici, et plus loin, quelques appréciations trop personnelles sur l'Académie, sur les décorations (Jules de Chestret fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 12 mai 1900) et sur le rôle de la presse (S. B.)

dans l'infini, que vais-je devenir? Dieu caché, que l'orgueil humain ne craint pas de méconnaître, je m'abandonne humblement à votre providence.

. . . .

» *Février 1906*. Septante-deux ans bien sonnés! J'ai vu disparaître un à un presque tous mes amis; la lassitude a remplacé l'énergie qui m'animait jadis; une conversation d'un quart d'heure m'anéantit pour une demi-journée, et tout ce qui m'intéressait autrefois me laisse indifférent. Oui, tout est vanité dans le monde. Mais qu'y venons-nous faire? Mystère insondable, qu'il nous sera peut-être donné de pénétrer quand nous serons au delà.

» *Juillet 1908*. Septante-quatre ans, et je vis toujours! Mais que vais-je devenir? Après un hiver détestable, passé au lit ou dans mon fauteuil, me voici enfin débarrassé de la goutte et à moitié guéri d'un flux de ventre qui ne m'a laissé que la peau et les os. Mais je ne reconnais plus les gens à dix pas, et c'est le plus souvent à la loupe que j'ai dû corriger les épreuves de mon dernier travail. Car ce sera bien le dernier. Je ne me sens plus la force de peiner sur la rédaction d'une phrase et la recherche du mot juste. Mes yeux affaiblis craignent la lumière d'une lampe non moins que celle du soleil. Et moi, qui n'ai jamais connu l'ennui, je vois arriver avec terreur les longues soirées de l'hiver prochain. »

***

Ici s'arrête le journal dans lequel notre confrère relatait les faits saillants de sa vie. Cependant, il vécut

encore près d'un an après en avoir écrit les dernières signes. Mais le mal dont il souffrait s'était considérablement aggravé et paralysait toutes ses facultés. Il suivit alors, avec un courage stoïque, un traitement qui ne fit qu'augmenter ses souffrances. Obligé de garder le lit pendant de longues heures, il ne le quitta bientôt plus, et, six mois durant, cet homme, d'une si grande activité, demeura livré à ses pensées, sans même avoir la ressource de la lecture. La mort vint mettre fin à cette longue et cruelle agonie le 10 septembre 1909. Suivant sa volonté, aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe.

Jetons un coup d'œil sur cette existence d'érudit, et, passant en revue ses principaux ouvrages, montrons combien il a mérité de la science et de la patrie.

Le numismate.

Quand et comment Jules de Chestret devint-il numismate? On peut dire qu'il le fut dès l'enfance. Sur les bancs de l'école, il recueille monnaies et médailles, et non seulement il les recueille, mais il les étudie et les classe. Les pièces romaines, qui eurent d'abord ses préférences, mais qui ne satisfaisaient que la curiosité du collectionneur, ne tardèrent pas à céder la place aux monnaies liégeoises, qui lui offraient l'attrait de nombreux et difficiles problèmes à résoudre.

Ses études finies, il s'applique à enrichir son cabinet avec cette patience caractéristique de l'amateur qui change vingt fois un exemplaire pour en obtenir un plus

parfait et ne recule devant aucun sacrifice pour acquérir une rareté. Il fait des échanges avec ses amis Ulysse Capitaine, Jules Pety de Thozée, Épiphane Martial; il fréquente les marchands, il suit les ventes, il est à l'affût des découvertes.

C'est ainsi que, peu à peu, scrutant toujours plus avant les arcanes de la numismatique, il finit par la connaître à fond et en constate l'utilité. Nous n'en sommes plus au temps où il fallait prouver les services qu'elle rend aux historiens. Tout le monde admet aujourd'hui qu'elle est, au même titre que la paléographie et la diplomatique, une science auxiliaire de l'histoire, qu'elle sert à contrôler les chroniqueurs par des témoignages irréfutables, qu'elle fixe, mieux qu'eux et plus sûrement, les dates de l'avènement des princes et de leur disparition, et que, pour les époques les plus reculées, elle supplée souvent à l'insuffisance des documents écrits. Mais il y a cinquante ans, il n'en était pas ainsi. Comme le lui écrivait son ami Hooft van Iddekingen, « il y a encore tant de gens qui se moquent de nous et de nos études. Et pourtant, la numismatique est à l'histoire ce que l'anatomie est à la médecine : nous disséquons ce qui reste d'un temps qui n'est plus, qui est pour ainsi dire mort, et sans notre science, mille détails précieux de nos annales resteraient inconnus ».

La connaissance des médailles était devenue si familière à de Chestret qu'on le consultait de partout. Dans la correspondance qu'il avait conservée, on trouve des lettres de tout ce que l'Allemagne, la France et la Hollande comptaient de numismates distingués. Elles contiennent surtout des remerciements pour les renseigne-

ments qu'il fournissait : « Vos bontés sont réellement inépuisables, lui écrit-on. Vous m'abandonnez le fruit de vos études et de vos recherches. »

En effet, par une modestie innée jointe à une sorte de fierté et de crainte, il ne faisait pas étalage de ses découvertes; il n'en tirait aucune vanité. C'était pour lui-même, pour sa propre satisfaction qu'il travaillait. Il lui répugnait de se produire.

Mais, malgré le soin avec lequel il cachait ses mérites, sa réputation ne tarda pas à se répandre au dehors. Sans attendre qu'il se fût fait connaître par aucune publication, la Société royale de numismatique de Belgique l'admit, en 1869, au nombre de ses membres correspondants. Sortant, enfin, de la réserve qu'il s'était imposée jusque-là, il se décide alors à prendre la plume au profit de la société savante qui lui avait fait de si honorables avances. Mais avec quelle timidité, quelle prudence ! C'est sous la forme d'une lettre qu'il débute, lettre de deux pages à peine, adressée à M. le président Chalon à propos d'une monnaie des seigneurs de Schönau. Un an après, il présente de courtes observations sur trois monnaies des seigneuries de Frankenberg, Argenteau et Bicht Puis, les communications se suivent, de plus en plus nombreuses, de plus en plus intéressantes. J'en compte vingt-six dans la collection de la *Revue belge de numismatique*. Elles présentent une grande variété de sujets. Les unes s'occupent des monnaies seigneuriales de différentes localités du pays d'Outre-Meuse qui se trouvent dans son voisinage, telles que Reckheim Gronsvelt, Bunde, Grand-Brogel; d'autres sont consacrées à la description de pièces rares ou inédites, ou à l'histoire

monétaire du comté de Looz; mais la plupart ont trait à des particularités de la numismatique liégeoise, qui attire déjà l'attention spéciale de notre confrère.

Dans ces premiers essais, on trouve les qualités qui distingueront les écrits de Jules de Chestret jusqu'à la fin de sa carrière. C'est d'abord le souci de la plus scrupuleuse exactitude : il n'avance rien dont il ne soit absolument certain et s'élève avec une sorte d'irritation contre les assertions hasardées de ses devanciers. C'est ensuite la sobriété de l'argumentation : pas de phrase inutile, pas d'abstractions ni de généralités; il n'admet que des faits précis, attestés par les documents. Ses notices sont presque toujours accompagnées de planches et suivies de textes permettant au lecteur de le contrôler à son tour. Pour apprécier la sûreté de sa méthode et la netteté de ses déductions, qu'on lise, par exemple, son petit travail sur le *Perron liégeois*, où il démontre scientifiquement que l'insigne traditionnel surmontant ce monument doit être une croix, laquelle avait disparu dans le cours des siècles pour faire place à un autre emblème.

Mais il est temps de nous occuper d'un ouvrage de plus large envergure.

Le seul guide dont disposaient les amateurs liégeois contemporains de de Chestret, était l'*Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*, du comte de Renesse-Breidbach. Faire remarquer que ce livre avait été publié en 1831, longtemps avant les importantes trouvailles de Maestricht et de Houffalize, c'est dire combien il était arriéré. Il manquait d'ailleurs de critique et de précision et fourmillait d'erreurs. A différentes

reprises, quelques numismates zélés avaient tenté de le refaire; mais, effrayés de l'étendue et des difficultés de l'entreprise, ils l'avaient tour à tour abandonnée.

Jules de Chestret avait déjà, on vient de le voir, fait quelques incursions sur ce terrain pour ainsi dire vierge; mais il ne se proposait pas encore, à cette époque, de l'explorer en entier. En 1874, à l'occasion de deux documents qu'il a découverts et qu'il publie, il fait cette réflexion qu'ils « pourront être de quelque utilité à l'auteur si impatiemment attendu de l'histoire monétaire de l'ancien pays de Liége ». Ce n'est que longtemps après, en 1882, que ce projet prit de la consistance dans son esprit. Pour être mieux à même de l'exécuter, il quitte la campagne et vient s'établir à Liége, seul, d'abord en quartier au quai de l'Industrie, ensuite dans sa petite maison de la rue des Augustins, qu'il ne quitta plus. C'est là qu'il vécut pendant près de vingt ans, dans un calme que rien ne venait troubler, « le plus heureux des hommes », partageant son temps entre la préparation lente et réfléchie de son livre et la fréquentation des dépôts publics où l'appelaient ses recherches.

Si la tâche qu'il avait assumée était ardue, nul mieux que lui ne se trouvait en mesure de la mener à bonne fin. Il y était préparé par ses travaux antérieurs, par sa longue pratique dans le maniement des sources, par l'étude patiente et minutieuse de son riche cabinet, par sa correspondance et ses relations.

Ayant conçu le plan de son livre, par une défiance exagérée de lui-même et pour ne négliger aucun moyen d'information, il voulut le soumettre à l'appréciation du public, et c'est dans cette vue qu'il publia, en 1885, dans

le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, son *Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liége et de ses dépendances;* il ne reçut que des approbations.

Après quatre années nouvelles d'un travail assidu, l'œuvre était achevée. Il en présenta le manuscrit à l'Académie royale de Belgique qui, sur les rapports favorables de ses commissaires, en décida l'impression dans ses *Mémoires* in-4°, où il parut (tome L) sous ce titre : *Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon-Looz) depuis leur annexion*. Bruxelles, 1890. Il comprend 446 pages et 54 planches représentant 692 monnaies admirablement gravées sur pierre par Gustave Lavalette. Cinquante-sept pièces justificatives le suivent en annexes. Il est, en outre, accompagné d'une carte indiquant tous les ateliers monétaires de la principauté (1).

Comme ce livre est l'œuvre capitale de notre confrère, on me permettra de m'y arrêter un instant.

Il se compose de deux parties. La première rappelle l'origine et la formation de la principauté, fait connaître le pouvoir monétaire des évêques, la législation du monnayage, le poids et le taux des espèces, le rapport des monnaies réelles et des monnaies de compte, les procédés de fabrication, l'origine et la production des ateliers liégeois, les règlements et les privilèges des monnayeurs. C'est surtout ici que l'on peut se rendre compte de l'étendue des recherches faites par l'auteur dans les fonds les plus divers des archives liégeoises.

(1) Un supplément de 27 pages et 2 planches y fut ajouté en 1900.

Presque tous les documents qu'il cite sont inédits, tous sont étudiés avec la plus minutieuse attention.

La seconde partie, de loin la plus étendue, et que de Chestret appelle la *numismatographie*, contient la description, pièce par pièce, des monnaies frappées sous les différents règnes de nos princes-évêques, depuis Notger jusqu'à la fin de l'ancien régime. Pour les classer, l'auteur avait à choisir entre l'ordre chronologique et les divisions géographiques. Il se décida pour le premier, plus clair, plus simple, moins sujet aux répétitions. Chaque règne est précédé d'une courte mais substantielle notice historique dans laquelle il a résumé d'immenses lectures. Il fait connaître les dates importantes de l'investiture et du sacre des évêques, et rectifie en passant une foule d'erreurs depuis longtemps accréditées.

On ignore au juste à quelle époque disparurent les monnaies impériales pour faire place aux monnaies épiscopales. Le pouvoir temporel s'étant constitué à Liége dans le courant du Xe siècle, c'est à cette époque que les évêques commencèrent à user du droit régalien de battre monnaie. Ils possédaient alors des ateliers à Maestricht, à Fosses, à Huy et à Liége, où l'on frappait encore des pièces au type impérial. Au début du XIe siècle, on commence à distinguer sur les monnaies des insignes épiscopaux : d'abord une simple crosse au revers, puis la tête de saint Lambert. Théoduin (1048 à 1075) frappe monnaie à son nom et à son effigie.

Les petits deniers d'argent, seuls en usage jusqu'alors, présentent des difficultés pour ainsi dire insurmontables. On peut en juger par un coup d'œil jeté sur les planches

qui s'y rapportent. Combien de minutieuse attention, de patience, de fine et pénétrante sagacité n'a-t-il pas fallu pour déterminer ces pièces sur lesquelles on distingue à peine quelques traits d'une signification souvent douteuse ! Jules de Chestret est parvenu à les débrouiller et à les identifier avec une sûreté remarquable.

Aussi était-il considéré comme celui qui connaissait le mieux, en Belgique, le haut moyen âge dans cette science spéciale.

Vers la fin du XIIIe siècle, les évêques font frapper des monnaies de grand module, beaucoup plus soignées que les précédentes. A l'époque de Hugues de Châlon (1296-1301) s'accuse le type tournois, et, dès lors, la monnaie liégeoise ne cesse de s'améliorer. L'épiscopat d'Englebert de la Mark (1345-1364) se signale par l'apparition du florin d'or, au type de Florence; il marque le retour à la monnaie d'or dans nos contrées.

Pour cette époque, malgré l'absence presque totale de documents, Jules de Chestret a réussi à établir la valeur de la plupart des monnaies et trouve le nom vulgaire sous lequel elles circulaient.

A partir de Jean de Horn (1484-1505), quelques monnaies portent un millésime, et la difficulté du classement diminue considérablement. Au XVIe siècle, les ordonnances, les tarifs, les instructions et les comptes deviennent moins rares et permettent de déterminer les noms, le titre, la valeur courante de chacune des espèces, de les classer par ordre d'émission, de fixer la durée de leur usage. C'est au temps de Georges d'Autriche (1544-1557) que furent frappés les premiers thalers, écus d'argent, qui marquent le règne définitif de la grosse monnaie.

Enfin, sous Ernest de Bavière (1581-1612), le florin de Brabant est employé comme unité et vient modifier complètement le système monétaire liégeois.

Telles sont les principales étapes de cette numismatographie, qui constitue un catalogue scientifique complet et définitif des monnaies liégeoises.

Tous les critiques qui se sont occupés de cet ouvrage lui consacrent l'épithète de « magistral ». Ils louent à l'envi l'excellence de la méthode qui a présidé à sa confection, la logique et la netteté des divisions, la richesse et la précision de la documentation, la sûreté de la critique. « Ce livre, dit M. Chalon, est le plus remarquable et le plus complet qui ait paru en Belgique sur la numismatique de notre pays »; et M. G. Cumont ajoute : « La numismatique liégeoise a trouvé son maître. »

Le jury pour le concours quinquennal d'histoire nationale. période de 1886 à 1890, ne pouvait passer sous silence cette importante publication. Il lui rend un juste hommage et place son auteur au premier rang des numismates belges. « On serait mal avisé, ajoute le rapporteur, de lui reprocher de n'avoir pas insisté suffisamment sur le côté historique de son sujet ou de regretter qu'il n'ait pas porté son attention sur les questions économiques, si intéressantes, mais si difficiles, qu'il soulève. M. de Chestret n'a pas prétendu écrire une histoire monétaire de la principauté de Liége. Il a compris, d'une manière un peu étroite peut-être, son rôle de numismate. Mais ce qu'il a voulu faire, il l'a fait excellemment. »

Si ce livre, à raison de concurrences particulièrement

redoutables, ne remporta pas le prix quinquennal des sciences historiques, il ouvrit en revanche à son auteur les portes de l'Académie.

Avant de dire définitivement adieu à la science qui avait été jusqu'alors la principale occupation de sa vie, de Chestret publia encore deux notices : *La numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy*, en 1892, et en 1895 : *Obbicht et Overbicht, monnaies frappées dans ces deux seigneuries*. Est-il besoin de dire qu'il traita ces sujets avec sa maîtrise accoutumée ?

En témoignage de gratitude pour les services qu'il avait rendus à la science des médailles et pour reconnaître les progrès considérables qu'elle lui doit dans notre pays, la Société royale de numismatique de Belgique lui décerna, le 7 mars 1909, le titre de président d'honneur à vie. Ce fut sa dernière joie; il mourut six mois après.

L'HISTORIEN.

Lorsque, cédant aux instances réitérées de son ami Habets, Jules de Chestret se fut décidé à appliquer à des sujets historiques ses connaissances en numismatique, il s'attacha d'abord à écrire la monographie des localités voisines de Maestricht dont il avait précédemment étudié les monnaies. Dans l'histoire de la seigneurie impériale de Reckheim, publiée en 1873, et dans celle de Gronsveld, qui parut deux ans après, il donne la série scrupuleusement exacte des possesseurs successifs de ces deux domaines et fait connaître les particularités de leur existence. Les chartes où il puise la plupart de ces

détails accompagnent chacune de ces publications qui, comme les précédentes, se font remarquer par leur précision. L'exactitude reste, en histoire comme en numismatique, la qualité maîtresse de de Chestret. « Il est à désirer, lui écrit son ami Hooft, que d'autres suivent votre exemple. Ces monographies sont les pierres fondamentales de l'édifice que nous aidons à bâtir. Afin qu'il soit solide, il nous faut avant tout des données *bien authentiques*, qui ont passé par le feu d'une critique saine et vigoureuse. Vous avez compris ce dont les anciens historiens n'avaient aucune idée, qu'une lacune vaut cent fois mieux qu'une conjecture erronée et même hasardée. »

A partir de ce moment, notre confrère s'adonne décidément et, quelques années après, presque exclusivement à l'histoire. Dès que son attention se porte sur un point quelconque de l'histoire civile, religieuse, militaire, économique ou sociale de la principauté de Liége, il s'en empare et ne l'abandonne qu'après l'avoir épuisé. Ces petites notices étaient comme les passe-temps qui occupaient son activité entre des travaux de plus longue haleine. Comme elles sont nombreuses, il suffira d'en indiquer les sujets.

Il dégage des légendes dont on l'avait entourée la vie de Jean de Wilde, le fougueux adversaire de la politique bourguignonne à Liége; il dévoile la conspiration ourdie à Liége, de 1540 à 1544, contre Charles-Quint par les trois sires de la Marck; il retrace l'existence aventureuse d'un gentilhomme du XVIe siècle, Renard de Schönau, financier aussi habile que peu scrupuleux qui, après avoir accumulé richesses et honneurs, fit une fin misé-

rable ; il décrit de pittoresque façon la joyeuse entrée du prince Ernest de Bavière dans sa capitale et le faste inouï déployé à cette occasion ; il donne de curieux détails sur la foire de Liége, son trafic, la police des vivres, les poids, les mesures; il examine, au point de vue des mœurs du clergé, notamment pour le luxe des habits, les statuts synodaux de 1288 ; il étudie la question de l'authenticité des reliques de saint Lambert; relatant l'élection d'une abbesse de Thorn. il répand un jour sombre sur la vie monastique au moyen âge; il reconstitue très ingénieusement la chronique de Gilles Jamesin, du XVe siècle, dont les fragments épars étaient pour ainsi dire perdus; il publie le testament de Philippe de Clèves, le courageux adversaire de la centralisation monarchique dans les Pays-Bas; il explique comment Guillaume de la Marck n'est pas le Sanglier des Ardennes; à propos d'un insigne de la corporation des merciers de Huy, il nous entretient des métiers de cette ville; il fait connaître vingt maisons du Temple dont il a retrouvé les noms dans le diocèse de Liége, et retrace sommairement leurs destinées.

Ces dissertations, dans lesquelles la science et l'érudition sont répandues à pleines mains, se font remarquer par l'originalité des sujets et jettent une abondante lumière sur bien des points obscurs de notre histoire locale. Ajoutons qu'elles sont écrites en un style clair, sobre, correct et non dépourvu d'élégance.

Mais déjà depuis quelque temps notre confrère méditait un sujet plus vaste. L'histoire de la maison de la Marck tentait sa plume. Cette puissante famille avait joué un rôle considérable non seulement dans la principauté de

Liége et les Pays-Bas, mais aussi en France et surtout en Allemagne. Son nom se rencontre à chaque page dans les annales de ces différents pays, mais la maison elle-même n'avait pas encore eu son historien. Personne ne s'était aventuré à assumer une tâche aussi compliquée, hérissée d'autant de difficultés. Elle exigeait de la part de celui qui oserait l'entreprendre, de vastes lectures en différentes langues, de longues et laborieuses recherches dans les bibliothèques et les archives de la Belgique et de l'étranger, une critique pénétrante et sûre.

« Après un long labeur et des recherches minutieuses conduites avec une méthode et une sûreté remarquables à travers un véritable dédale d'ouvrages imprimés et de documents manuscrits (1) », J. de Chestret se trouva en mesure de donner au public l'*Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race*. Liége, 1898. Grand in-4° de XXIV et 374 pages, sur papier royal, orné de dix phototypies et de deux planches de sceaux lithographiés, précédé d'une longue bibliographie, suivi d'importantes pièces justificatives et d'un répertoire des noms de lieux et de personnes. Il en avait confié l'impression à la Société des bibliophiles liégeois, qui en fit un livre de luxe.

C'est une généalogie, a-t-on dit. « Mais, répond avec raison M. Léopold Delisle, une histoire généalogique consciencieusement établie est un instrument de critique d'une grande utilité quand elle porte sur une famille dont beaucoup de membres tiennent une place notable dans l'histoire. » Jamais pareille appréciation ne s'était trouvée mieux justifiée.

(1) *La Gazette numismatique*, 1er juillet 1899.

Chacune des nombreuses branches de la maison de la Marck, les ducs de Clèves et de Nevers, les comtes d'Arenberg et de Rochefort, les princes de Sedan, les barons de Lummen, trouve dans cet ouvrage sa place et son histoire. Chaque personnage a sa biographie, le plus ignoré comme le plus célèbre, avec ses prénoms et ses titres exacts, sa filiation, ses alliances ; l'auteur fait connaître les dates auxquelles il a été revêtu de ses charges, les événements auxquels il doit la possession de ses seigneuries; il dissipe de nombreuses confusions, relève les erreurs de ses devanciers, et émaille son récit d'une foule de particularités neuves et intéressantes. Les notes placées au bas des pages témoignent du soin minutieux qu'il a apporté à son travail; elles montrent que, dans ses preuves, il donne la préférence aux documents diplomatiques et qu'il ne cite pour ainsi dire jamais de seconde main.

Les éloges n'ont pas manqué à ce livre. destiné à rendre aux travailleurs nationaux et étrangers d'inestimables services [1]. Comme l'a dit un de ses critiques, « en établissant cette filiation au moyen de preuves tirées des meilleures sources, l'auteur a répandu la clarté là où régnaient avant lui la pénombre et souvent les ténèbres ».

Après un effort aussi considérable, Jules de Chestret eût été en droit de déposer la plume et de demander au repos la récompense bien méritée de son long labeur. Mais il ne se reposait jamais. S'il ne travaillait pas rapidement, il travaillait toujours.

[1] Le baron de Borchgrave lui a consacré un article étendu dans la *Revue Générale*, août 1899..

Il n'avait pas à chercher bien loin un nouveau sujet d'étude, le sujet s'offrait à lui. Le baron de Waha, son gendre, conservait en son château d'Ouhar, dépendance du village d'Anthisne, des coffres remplis de vieux papiers, consistant surtout en dossiers de procédures. De Chestret les examine avec la patience d'un archiviste et en tire si bien parti, que ces documents, en apparence sans valeur, lui fournissent les éléments d'une histoire complète et très attachante d'Anthisne. A côté de la série des hauts voués de cette terre et des seigneurs de Vien, il nous fait connaître le fonctionnement des principales institutions de l'endroit, détermine les rôles de l'abbé, de l'avoué, des vassaux, en un mot, fait revivre toute une société d'autrefois, rarement étudiée et cependant très digne d'intérêt. La peinture, en sombres couleurs, des malheurs qu'attirèrent sur cet heureux et paisible village les guerres de Louis XIV, achève le tableau.

C'est encore une monographie d'histoire locale que de Chestret nous présente dans le dernier travail que produisit sa plume féconde. La terre allodiale de Haneffe présentait pour lui un intérêt particulier puisque, depuis deux siècles, sa famille avait le droit d'ajouter le nom de cette localité à son nom patronymique. Suivant son habitude, il s'applique surtout à donner la liste exacte des propriétaires successifs de ce franc alleu, et débrouille avec beaucoup d'habileté leurs nombreux démêlés. D'autre part, il montre, au moyen des plaids généraux, comment la commune était administrée; il initie le lecteur aux conditions d'existence des manants, à l'état d'une paroisse rurale, aux relations

des familles, aux querelles sanglantes des gentilshommes de campagne.

Ces deux notices enseignent combien l'étude d'un simple village, quand elle est approfondie, consciencieuse et bien conduite, soulève d'intéressants problèmes et aide à les résoudre.

***

Les aptitudes de Jules de Chestret ne se confinèrent pas dans le domaine de la numismatique et de l'histoire. Il fut aussi éditeur de textes, biographe, archéologue.

Je ne ferai que mentionner les *Mémoires de Jean-Remi de Chestret*, qu'il publia parce qu'il les avait trouvés dans ses papiers de famille et qu'il estimait ne pouvoir garder sous le boisseau une correspondance d'un si puissant intérêt. Je ne m'arrêterai pas non plus à ses travaux sur l'ancienne faïence liégeoise et sur la poterie d'étain au pays de Liége, me bornant à dire qu'il montre en ces matières une compétence spéciale.

Mais je ne puis passer sous silence, d'abord les nombreuses notices qu'il a rédigées pour la *Biographie nationale,* toutes étudiées avec le plus grand soin, substantielles, irréprochables. Ensuite, en dehors de cette série officielle, les biographies qu'il a consacrées à ses amis Hooft van Iddekingen, l'abbé Habets, Jules Helbig, Renier Chalon. Avec une émotion contenue, il raconte leur vie, apprécie leurs travaux, détaille les services qu'ils ont rendus à la science. Celle de Chalon surtout mérite l'attention. Aussi spirituelle que savante, elle donne de ce numismate-bibliophile, célèbre par son

originalité autant que par ses travaux, un portrait frappant de ressemblance. Au même genre appartiennent les douze biographies de graveurs en monnaies qui figurent à la page 379 de son grand ouvrage sur la numismatique de la principauté. Elles seront particulièrement remarquées par ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art au pays de Liége.

***

Jules de Chestret était une intelligence d'élite, ouverte à toutes les cultures, éprise des manifestations de l'art sous toutes ses formes. Sa vie a été noblement remplie. Il a contribué à élever la numismatique belge à la hauteur d'une science : il laisse sur les hommes et les institutions du passé des publications qui jouissent d'une autorité incontestable.

C'était aussi un caractère. Jaloux de son indépendance, il n'attendait rien du pouvoir ni des hommes. Un attrait tout personnel l'entraînait vers l'étude. Il semble qu'ils ont droit à une estime particulière ces savants qui, n'appartenant pas à la classe des « professionnels », s'adonnent librement à des travaux auxquels aucun devoir ne les astreint, aucun intérêt ne les appelle.

Notre confrère fuyait la représentation, et les bruits du monde n'arrivaient pas jusqu'à lui. Il trouvait son bonheur dans le calme d'une existence simple et régulière. S'occuper tous les jours, dans sa paisible et tranquille retraite, d'un travail de son choix, vivre dans le passé, écrire l'histoire d'un modeste village ou d'une famille illustre, il ne cherchait rien au delà.

Si sa distinction naturelle lui donnait, au premier abord, l'aspect un peu froid, il ne se montrait pas moins d'une courtoisie parfaite envers toutes les personnes avec lesquelles il était en relation. Quant à celles, peu nombreuses, qui l'approchaient d'un peu près, elles ont pu apprécier l'élévation de ses pensées et la délicatesse de ses sentiments.

La Belgique a perdu en lui un homme de science, un homme de cœur, un vrai gentilhomme.

STAN. BORMANS.

Liste des travaux du baron Jules de Chestret de Haneffe.

TRAVAUX ACADÉMIQUES.

Mémoires.

Numismatique de la principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions. (*Mém. cour. et Mém. des savants étrang.*, in-4°, t. L, 1890.) — Supplément. (*Ibidem*, 1900.)

Renard de Schönau, sire de Schoonvorst, un financier gentilhomme du XIVe siècle. (*Mém.* in-8°, t. XLVII, 1892-1893.)

Bulletin (3e série).

Les métiers de la ville de Huy, à propos d'un insigne de la corporation des merciers. (T. XX, 1890, p. 488.)

Les conjurations des la Marck formées à Liége contre Charles-Quint. (T. XXI, 1891, p. 684.)

Rapport sur le mémoire de concours de 1902 (prix de Stassart) : *Notice sur Lambert Lombard*. (T. XXIII, 1892, p. 621.)

Notice bibliographique sur le livre de M. Camille de Borman : *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, tome Ier. (T. XXV, 1893, p. 111.)

Rapport sur une note de M. Combaire : *Sur l'ardoise en Belgique, à l'époque romaine*. (T. XXVIII, 1894, p. 390.)

Note bibliographique sur le livre de M. A. de Witte : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, etc.*, tome Ier. (*Ibid.*, p. 435.)

Rapport sur un travail de M. Magnette intitulé : *Les dessous d'une élection épiscopale sous l'ancien régime*. (T. XXXI, 1896, p. 159.)

Note bibliographique sur le livre de M. A. de Witte : *Histoire monétaire des comtes de Louvain, etc.*, tome II, 1896. (T. XXXIV, p. 117.)

Note bibliographique sur l'ouvrage de M. de Witte, précité, tome III, 1899. (1900, p. 215.)

Rapport sur le mémoire de concours de 1900 : *On demande une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liége pendant le moyen âge*. Auteur couronné : Balau. (1900. p. 300.)

L'élection d'une abbesse de Thorn en 1577. (1901, p. 23.)

Note bibliographique sur le livre de M. le chevalier Camille de Borman : *Les échevins de la souveraine justice de Liége*, tome II, 1899. (1901, p. 78.)

Rapports sur les mémoires de concours de 1902 et 1905 (Classe des beaux-arts) : *Faire l'histoire, au point de*

vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et l'ancien duché de Brabant. (1902, p. 580; 1905, p. 855.)

Guillaume de la Marck n'est pas le Sanglier des Ardennes. (1905, p. 116.)

Rapport sur un travail de M. Lonchay : *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols.* (1906, p. 514.)

Rapport sur un travail de MM. Bernays et Vannérus : *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg et de ses fiefs.* (1909, p. 5.)

Compte rendu des séances ou *Bulletin de la Commission royale d'histoire.*

Testament de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravenstein. (T. LXVIII, p. 223.)

Chronique de Gilles Jamsin. (*Ibid.*, p. 597.)

L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liége ou la Belgique orientale. (T. LXX, p. 297.)

Annuaire.

Notice nécrologique sur Renier Chalon. Année 1900.

Biographie nationale.

Notices : Natalis (Henri et Michel); Ophoven (Jean-Chrétien); Oreye (Arnould d'); Paix (Hubert-Jos. de); Patras (Lambert); Pauli (Theodoricus) ou Franconis;

Peecks (Jean), dit Jean de Los; Pélerin (Adrien-Louis); Perreau (Ant.-Ch.-Fr.-Th.); Polit (Jean); Poreit (Adoule); Marck (Guillaume de la); Mivion (Nicolas-François); Morberius (Gautier).

Publications de la Société historique du duché de Limbourg.

Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim. (T. X, 1873, p. 5.)
Histoire de la seigneurie impériale de Gronsveld. (T. XII, 1875, p. 3.)
Recherches sur le village et la famille de Bunde. (T. XV, 1878, p. 289.)

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.

Jean de Wilde, étude historique sur un chef liégeois du XVe siècle. (T. XIII, 1876, p. 1.)
L'ancienne faïence liégeoise. (T. XVII, 1884, p. 365.).
Le Perron liégeois. (T. XVIII, 1885, p. 175.)
Coup d'œil sur l'histoire monétaire de la principauté de Liége. (*Ibid.*, p. 203.)
Les statuts somptuaires du clergé dans le diocèse de Liége. (T. XXIII, 1893, p. 25.)
La foire de Liége et son trafic vers la fin du moyen âge. (*Ibid.*, p. 38.)
La police des vivres à Liége pendant le moyen âge. (*Ibid.*, p. 217.)
Les reliques de saint Lambert et les sept fiévés. (T. XXIV, 1894, p. 3.)

La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liége. (*Ibid.*, p. 123.)

Ces cinq derniers articles ont été réunis en un volume sous le titre : *Études historiques et archéologiques sur l'ancien pays de Liége.*

Anthisnes, une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien. (T. XXXIII, 1903, p. 115.)

La maison de Jean du Chesne ou le mobilier d'un chanoine de Saint-Lambert au XV[e] siècle. (T. XXXV, 1905, p. 117.)

La terre franche de Haneffe et ses dépendances. (Donceel, Stier.) (T. XXXVIII, 1908, p. 1.)

Publications de la Société des bibliophiles liégeois.

Papiers de J.-R. de Chestret, pour servir à l'histoire de la révolution liégeoise. (1881-1882, 2 vol.)

Henri Helbig, sa vie et ses ouvrages. (1891, *Bulletin*, t. IV, p. 168.)

Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race. (1898, in-4°.)

Revue belge de numismatique.

Lettre à M. Chalon sur une monnaie de Schönau, 1870. (5[e] série, t. II, p. 138.)

Monnaies seigneuriales (Frankenberg, Argenteau, Bicht), 1871. (5[e] série, t. III, p. 59.)

Six monnaies inédites, 1871. (*Ibid.*, p. 153.)

Notes sur l'histoire et la numismatique du pays de Reckheim, 1872. (5e série, t. IV, p. 480.)
Jean d'Arendal et les monnaies des sires de Rheidt et de Well, 1873. (5e série, t. V, p. 87.)
Notes sur l'histoire et la numismatique du pays de Gronsveld, 1874. (5e série, t. VI, p. 256.)
Lettre à M. Chalon. (T. XXXI, 1875, p. 164.)
La seigneurie du Grand-Brogel et les monnaies de Jean de Bunde. (*Ibid.*, p. 451.)
A propos d'une monnaie de Wessem, 1877. (T. XXXIII, p. 537.)
Notice sur Hooft van Iddekinge. — Mélanges, 1882. (T. XXXVIII, pp. 437 et 655.)
Numismatique de la révolution liégeoise, 1883. (T. XXXIX, p. 281.)
Numismatique liégeoise (monnaies inédites ou peu connues), 1884. (T. XL, p. 190.)
Les contrefaçons de Gronsveld et de Reckheim, etc., 1885. (T. XLI, p. 209.)
De la restitution aux évêques de Liége de certaines monnaies soi-disant impériales, 1886. (T. XLII, p. 1.)
La question monétaire au pays de Liége sous Hugues de Chalon, etc., 1886. (*Ibid.*, p. 285.)
Numismatique d'Ernest, de Fernand et de Maximilien-Henri de Bavière, 1888. (T. XLIV, p. 1.)
Le florin Brabant-Liége, 1889. (T. XLV, p. 180.)
Lecture sur l'histoire monetaire du comté de Looz, 1890. (T. XLVI, p. 452.)
Notice sur P.-J. Jacoby, graveur liégeois du XVIIIe siècle, 1891. (T. XLVII, p. 88.)
G.-L. Hérard, sculpteur et graveur, 1891. (*Ibid.*, p. 420.)

Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy, 1892. (T. XLVIII, p. 176.)

L'abbé Habets, 1893. (T. XLIX, p. 326.)

Obbicht et Grevenbicht, monnaies frappées dans ces deux seigneuries, 1895. (T. LI, p. 5.)

Lettre à M. le vicomte B. de Jonghe, au sujet d'un denier comtal erronément restitué à un évêque de Liége. (T. LVI, 1900. p. 125.)

La médaille des hommes de feu de la cité de Liége. (T. LVI, 1900, p. 331.)

Monnaies inédites du XI[e] et du XII[e] siècle découvertes la plupart à Maestricht en 1856. (T. LXI, 1905, p. 437.)

Comptes rendus et articles divers dans les *Mélanges.*

Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde.

Lettre à M. J.-W. Stephanik, 1894. (T. II.)

L'ancien pays de Looz.

Les premiers seigneurs d'Esch sur la Sûre. (4[e] année, p. 47.)

Gazette numismatique.

Sceau-matrice du gardien des mineurs observantins de Liége. (6[e] année, p. 93.)

Catalogue de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liége (1905).

La numismatique belge dans la région de la Meuse.
La poterie d'étain au pays de Liége.
Jean-Remy de Chestret. Souvenir de la révolution liégeoise, 1889, in-8°. (Extrait du journal *La Meuse*.)
Glanes poétiques liégeoises (De Paix, etc.). 1884, in-18.
Collaboration à l'*Annuaire de la noblesse de Belgique*.
Collaboration à *Leodium*. (1902, pp. 25 et 94 ; 1906, p. 61.)



NOTICE

SUR

JULES-JACQUES VAN YSENDYCK

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Paris le 17 octobre 1836, décédé à Uccle le 17 mars 1901.

Le hasard, parfois ironiste, le fut certainement lorsqu'il fit naître à Paris ce Flamand de race qu'était Jules-Jacques Van Ysendyck; mais pas plus à sa naissance que lorsqu'elle le ressaisit vingt ans plus tard, la ville tentaculaire ne parvint à marquer d'une empreinte latine ce cerveau d'artiste du Nord.

En matière d'art, il avait de qui tenir : son père, l'Anversois Antoine Van Ysendyck, fut lauréat du grand concours de Rome pour la peinture en 1823. A son retour d'Italie, il s'arrêta à Paris où, le succès lui souriant, il se vit notamment acheter deux œuvres pour le Musée de Versailles; il épousa une Gantoise qui, quelque temps après la naissance de son fils Jules, fut prise du

mal du pays, cette faiblesse ou peut-être cette qualité persistante des femmes belges. Rentré en Belgique, il eut l'heureuse chance d'être appelé à la direction de l'Académie de dessin de Mons, qu'il occupa pendant nombre d'années, et vint, en 1856, s'installer à Bruxelles.

C'est ici que J.-J. Van Ysendyck suivit les cours supérieurs d'architecture de l'Académie des beaux-arts, sous la savante direction de Tilman Suys; il reprit ensuite le chemin de Paris pour compléter son éducation artistique et fréquenta, de 1858 à 1861, l'École des beaux-arts. Si Viollet-le-Duc l'initia à la science de la restauration des monuments du moyen âge, il faut bien reconnaître que l'influence de Lebas et de Lesueur, ces purs classicisants, ne se retrouve guère dans les colonnes pansues et les entablements puissants qui sont la caractéristique de ce disciple de Hans Vredeman de Vries.

Revenu à Bruxelles, il fit un stage assez long chez l'architecte Cluysenaar, puis, audacieux, se lança dans la pratique et, dès ses débuts, s'attaqua à la restauration des églises de Saint-Jean, à Poperinghe, et de Saint-Quentin, à Tournai, rétablit la flèche de l'église Saint-Pierre, à Ypres, et reconstruisit la coupole de l'église abbatiale de Grimberghen, tout cela sans compter des écoles, presbytères et châteaux qui l'accaparèrent de leur côté. Conçoit-on que, dans ces conditions de labeur énorme, Van Ysendyck ait accepté, en 1871, les fonctions d'architecte provincial? Les séductions administratives ne l'immobilisèrent pas longtemps : en 1874, il reprit sa liberté d'action, et des travaux le signalèrent bientôt à l'attention du public.

C'est de cette époque que date la résurgence d'une

architecture autochtone due à ce remarquable trio d'artistes composé de Beyaert, Van Ysendyck et Janlet. Tandis que Beyaert voyait couronner sa ***Maison des Chats*** au concours des boulevards de Bruxelles et élevait l'entrepôt de Tournai et la Banque d'Anvers, et que Janlet remportait, avec sa monumentale façade du compartiment belge à l'Exposition universelle de Paris de 1878 un éclatant succès confirmé par celui des châteaux de Jodoigne, de Walzin et de l'école de la place Anneessens, Van Ysendyck, s'inspirant de l'art des Pays-Bas et de cette séduisante architecture en briques jaunes de Furnes et de Nieuport, nous donnait la villa Van den Corput, à Uccle, les maisons et villas Delbouille, à Ostende, une école à Anderlecht, d'autres, à Malderen, Ypres, et restaurait la maison communale de Ternath. Il convient de saluer ici le vaillant effort que, spontanément, ces trois maîtres firent, avec quel succès, il y a plus d'un tiers de siècle, en y apportant, chacun, la note si personnelle qui marque leurs œuvres imprégnées du sentiment esthétique du XVIe siècle ; il est regrettable que leur louable initiative tendant à sauver l'architecture de l'insignifiante monotonie qui régnait au Quartier-Léopold et à lui rendre son caractère national, ait été galvaudée par d'ignorants plagiaires dont les compilations aux contours informes et au décor surchargé détournèrent la dilection du public de cette renaissance aux débuts si heureux.

Le sillon était amorcé, Van Ysendyck le poursuivit d'une ardeur tenace et créa, en 1877, l'hôtel communal d'Anderlecht, qui fit sensation à cette époque : son soubassement robuste, les arcades trapues de la tour, les

riches et élégantes fenêtres de l'étage, la balustrade du campanile, le bulbe ajouré de la flèche, rappelant ceux de l'hôtel de ville de Leyde et de l'église de Harlem, tous ces éléments, traités avec une vigueur inaccoutumée et chaudement colorés par la variété des matériaux mis en œuvre, forment un ensemble peu banal, à la sève jeune et vigoureuse, qui séduit encore après tant d'années. Nous ne partageons pas l'avis de Camille Lemonnier lorsqu'il dit [1] : « La rigueur avec laquelle l'auteur s'est conformé aux données anciennes sans y introduire le moindre vestige de modernité, fait de cette œuvre, jugée dans son ensemble, un pastiche un peu minutieux d'un intérêt secondaire au point de vue de l'art. » Nous voyons, au contraire, l'œuvre imprégnée des principes de l'architecture de la fin du XVIe siècle et bien personnelle par la composition générale et les arrangements divers : mais de pastiche, point. C'est dire combien nous tenons en haute estime ce petit hôtel communal, supérieur, en bien des points, à l'hôtel de ville de Schaerbeek, construit en 1877. Ici, il faut le dire, Van Ysendyck s'est vu imposer un autre programme : la nécessité d'une lumière abondamment répandue dans les locaux a motivé la percée de grandes verrières qui mangent considérablement le volume solide du monument et le privent de trumeaux d'une corpulence architecturale suffisante pour que leur ampleur soit lisible à distance. La recherche de la coloration l'a, d'un autre côté, entraîné au delà du but : les losanges en briques noires

(1) C. Lemonnier, *Les beaux-arts en Belgique de 1830 à 1880*, p. 298.

gaufrant le fond rouge comme au Château de Blois et les petits carreaux de faïence polychrome papillotant dans les allèges nuisent plutôt à l'unité de l'ensemble. La descente à couvert, en pierre bleue, semble se dérober et macule de sa tache sombre la blancheur de la façade qu'éclaire en plus la dorure du pignon en rapplique de l'étage. Le campanile, où l'élément bois prédomine au sommet, n'a pas l'ampleur désirable pour souder l'octogone à la masse cubique inférieure et ne rappelle pas le jet et la ligne pittoresque de la flèche bulbeuse d'Anderlecht. Ces réserves faites, louons le maître de l'œuvre de sa recherche des silhouettes, son souci constant qui le préoccupait plus que le poussé des détails parfois montés d'échelle ou de masse copieuse, et signalons certains arrangements vraiment réussis, tels la bretèche avec tour surmontant les entrées latérales, les ingénieux amortissements des contreforts de la tour, les lucarnes qu'une habile liaison mue en galerie, enfin les chandelles aux angles de la tour octogonale, dans le parti de celles de l'église du Béguinage, accompagnant les arêtes avec brio et légèreté. Comme à Anderlecht, c'est par une complète réussite que Van Ysendyck s'est signalé dans ses intérieurs : la menuiserie et le mobilier sont d'un vif intérêt, les profils cossus encadrent l'ornementation bibelotée comme dans les beaux lambris et les meubles flamands du XVIIe siècle ; aussi la suite des salles du Conseil et des Mariages composent, avec les cabinets du bourgmestre et du collège, une galerie de fêtes de grande allure que décorent luxueusement les tapisseries rappelant les célèbres cerisiers de Schaerbeek et les vitraux inspirés des meilleurs modèles du

genre. Les édiles ont voulu perpétuer le souvenir de cette belle conception en décorant la cheminée du cabinet du bourgmestre d'un tableau où l'on voit Van Ysendyck soumettant au Collège les plans de l'hôtel de ville : hommage d'autant plus précieux que les architectes sont habituellement sevrés de marques de considération de la part des autorités.

A ces deux œuvres importantes, vraiment flamandes de caractère, se rattachent encore l'agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement provincial à Gand, le Salon royal de l'Exposition de Bruxelles de 1880 et le Marché de Saint-Josse-ten-Noode, puissant et bien pondéré, faisant face à l'église en style du XVIIe siècle, caractérisée par son ornementation emphatique.

Les édifices qui suivirent montrent une évolution dans l'esprit de l'auteur, devenu moins archéologue et plus moderniste, en raison des programmes aux besoins nouveaux qu'il eut à résoudre. C'est ainsi que les trois instituts scientifiques du Parc Leopold valent surtout par l'expression juste des services qu'ils abritent : vastes baies éclairant des laboratoires et salles de cours dans un milieu de matériaux colorés, mis en page d'un tour de main parfois appuyé, mais sans perdre de vue la poursuite de l'effet silhouettant. L'Institut d'électro-biologie et de physiologie est rendu imposant par sa rampe d'accès et ses avant corps, de lignes pures, couronnés de coupoles et d'importantes lucarnes; l'Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique, conçu dans des données analogues, est surtout à signaler pour la corniche dont la forte saillie est supportée par des séries de consoles en bois encorbellées, dispositif toscan emprunté à la loggia del Bigallo, à Florence.

C'est dans la manière forte que Van Ysendyck a traité ses deux dernières œuvres. Est-ce le voisinage des fortifications dont il a subi l'influence? Toujours est-il qu'il a donné à la Gare du Sud, à Anvers, une physionomie martiale de rude appareil à peine atténuée par la courbe molle des lucarnes : l'ingénieuse asymétrie de la façade intéresse autant qu'impressionne la porte de caractère roman et la tour largement conçue et vigoureusement traitée ; sa silhouette ferme et sobre forme, avec les tourelles de l'entrée, une conclusion réussie à l'avenue du Sud, où l'on trouve le recul voulu pour permettre d'en apprécier les proportions.

C'est le recul qui manque pour mettre au point les masses mouvementées de la Caserne des grenadiers, créée, semble-t il, pour se profiler au fond d'une place ; malgré les ressauts des niveaux des avant-corps aux cordons non reliés, la composition générale est d'une belle ordonnance, mais la facture corsée de ses motifs fait penser à certaines pages violemment orchestrées de la *Salomé* de Richard Strauss. La vaste cour a grand air : au fond, un double escalier conduit au pavillon de l'horloge surmonté d'un pignon à volutes et crochets, dernier salut à la Renaissance flamande s'assoupissant, nouvelle Brunehilde, au milieu des ondulations fulgurantes de l'art nouveau.

En dehors de ces créations, le nombre de restaurations entreprises par Van Ysendyck fut considérable : les Halles d'Ypres et la Salle des mariages de l'Hôtel de ville de Louvain furent l'objet de ses soins les plus attentifs, et il mit sa science archéologique à contribution pour rappeler à la vie les églises de Saint-Bertin et de

Notre-Dame à Poperinghe, de Saint-Martin à Ypres, de Sainte-Gertrude à Ternath, de Notre-Dame à Dinant, de Saint-Sulpice à Diest dont il reconstitua le portail sud, de Saint-Joseph à Louvain et de Notre-Dame à Alsemberg, ce joyau de la Colline aux Absinthes. Il sauva de la pioche des démolisseurs le Temple des Augustins, qu'il démonta pierre par pierre, pour le reconstituer à Ixelles, où il devint l'église de la Trinité. Il remit en lumière les beautés de l'église Saint-Pierre d'Anderlecht et compléta la tour par une flèche hardie : les couronnes aux formes torses tenant plutôt de la dinanderie que de la pierre, les fleurons des baies, les réseaux aveugles s'élançant jusqu'au faite, revêtent cette flèche d'une parure somptueuse en désaccord sensible avec la sobriété de cette église de bourg : tel le hennin d'Isabeau de Bavière complétant une toilette de roturière.

Ce qui consacra, d'une façon définitive, la réputation de Van Ysendyck, ce fut la restauration de l'église de Notre-Dame-des-Victoires, au Sablon : celle-ci avait été commencée par Schoy, qui en exposa, en 1883, les relevés et dessins de reconstitution et mourut en 1885, n'ayant pu refaire que les fenêtres des transepts et des bas-côtés. Si nos souvenirs sont exacts, son projet ne prévoyait pas de contreforts et d'arcs-boutants à la haute nef, Schoy prétendant qu'il n'y en avait pas de traces sur les tableaux de Snellaert du Musée de Bruxelles, *La Procession des pucelles du Sablon* et *L'infante Isabelle abattant l'oiseau au tir du Grand Serment ;* Van Ysendyck fut traditionnel et bon constructeur en les rétablissant et en les combinant, d'heureuse façon, avec la succession de gables et de pinacles qui couronnent les travées des bas-

côtés décapitées de naissance. Une fantaisie très ornée caractérise les tourelles ajourées de l'ouest et une échelle amplifiée accentue les crochets et fleurons des gables; cette impression résulte aussi, sans doute, de l'emploi de la pierre d'Euville de grand appareil substituée, non sans critiques, aux pierres de Gobertange et autres de faibles dimensions; si la question de résistance est résolue pour un long terme, celle de la division des joints, qui donne tant d'échelle à nos monuments, a reçu un accroc partiel, sans compter que le ton rose de l'Euville s'harmonisera difficilement avec la patine jaune verdâtre de nos pierres régionales : il y a là un double écueil énervant l'unité d'impression que l'œil attendait d'un appareillage conforme et d'une coloration monochrome. Quoi qu'il en soit, ce remarquable travail montre, une fois de plus, combien Van Ysendyck, si caractéristique dans ses créations, savait abdiquer sa personnalité dans ses restaurations où, avant tout respectueux de l'œuvre du passé, il en étudiait avec un tel scrupule les moindres détails, qu'il se substituait au maître de l'œuvre du XIVe ou du XVe siècle, dont il semblait avoir été le collaborateur : c'est ce qui explique le côté gras, plantureux, bien flamand de ses profils (contrastant avec la sécheresse de tant de restaurations) et le caractère de terroir qu'il a conservé dans la réalisation de ses études.

Inlassablement actif, Van Ysendyck trouva encore le temps de rassembler les nombreux éléments de son important ouvrage, ***Documents classés de l'Art dans les Pays-Bas**, du Xe au XVIIIe siècle,* auquel il consacra dix ans de sa vie et dont la réputation franchit nos fron-

tières. La préface, véritable profession de foi, mérite d'être reproduite ici :

« Il n'est point contestable, dit-il, que tous les arts plastiques concourent à la perfection de l'art architectural et que cette alliance devient le reflet fidèle du goût, des mœurs et des aspirations d'une race et d'une époque. C'est ainsi que nous voyons au moyen âge les puissantes abbayes grouper dans l'enceinte de leurs cloîtres les ateliers de charpentiers, de menuisiers, de corroyeurs, de ferronniers, d'orfèvres, de sculpteurs, de peintres, de calligraphes, etc., et les communes suivre cet exemple quand s'organisent les corporations laïques. Les grands artistes des XVI[e] et XVII[e] siècles sont tour à tour architectes, peintres et statuaires ; en eux se personnifie l'art de leur époque, et si la Renaissance a laissé tant d'œuvres originales, il en faut chercher la cause dans l'éducation si éminemment complète des maitres de cette remarquable période.

» Tous nos efforts tendront donc à accumuler, pour toutes les branches de l'art, les documents authentiques ; leur étude démontrera à toute évidence que les artistes des Pays-Bas ont su, non seulement s'assimiler de la façon la plus complète les principes artistiques des autres écoles, mais que, puisant à des sources étrangères, ils ont su, à leur tour, imprimer à leurs créations un cachet particulier qui distingue les œuvres flamandes ; qu'ils ont surtout mis à profit la coloration des matériaux, les exigences du climat, les combinaisons pittoresques pour produire dans leurs constructions ces admirables harmonies que les Van Orley, les Rubens, les Jordaens, les Rembrandt et toute la pléiade des peintres flamands ont si merveilleusement traduites dans leurs

toiles. Nos architectes ont abordé tous les genres avec un égal succès, et à toutes les époques leurs conceptions ont le caractère spécial à l'architecture interprétée par des Flamands. »

Ces lignes ne contiennent-elles pas le *leit-motiv* de Van Ysendyck durant sa longue et laborieuse carrière? Il fut de sa race, il fut de son temps et mérita, à juste titre, les honneurs que lui valut sa vaillance.

Notre Compagnie l'accueillit en 1896, et, l'année suivante, la Classe des beaux-arts l'appela à occuper le fauteuil de Félix Laureys; elle conserve le souvenir de la part qu'il prit à ses travaux qu'éclairèrent son jugement, sa science et son goût averti.

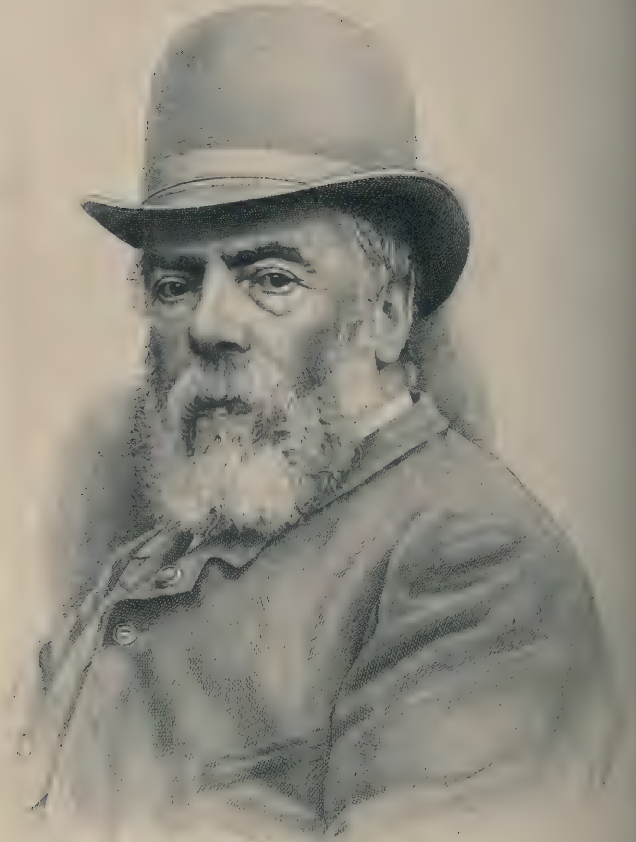
Dès 1892, il était membre titulaire de la Commission royale des monuments où, comme au Conseil supérieur d'hygiène, ses avis et ses critiques étaient accueillis avec faveur et servaient de guide dans les décisions à prendre.

Des distinctions flatteuses ne lui avaient pas manqué : il était officier de l'Ordre de Léopold et de la Couronne de Chêne, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles de Monaco et du Medjidié de Turquie, et membre correspondant de l'Institut royal des architectes britanniques. De plus son nom avait été donné à une des rues entourant l'hôtel de ville de Schaerbeek.

Tel est le bilan d'une carrière empreinte du constant souci d'exalter l'art national.

Puisse, un jour, cette préoccupation renaître vivace et rendre à l'architecture de notre pays, en ce moment dévoyée par un déplorable courant de snobisme exotique, l'originalité, la vie et la couleur qui sont la caractéristique de notre esprit de race !

JULES BRUNFAUT.



Leon Robin

NOTICE

SUR

JEAN ROBIE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Bruxelles le 19 novembre 1821, décédé à Saint-Gilles (Bruxelles) le 8 décembre 1910.

La Belgique vient de perdre son plus admirable peintre de fleurs, le digne émule des grands maîtres de jadis en ce genre, notamment Jean Van Huysum, Daniel Seghers, David De Heem. La renommée que lui valut son beau et sincère talent contrebalança celle de plus d'un de ses illustres contemporains, de Diaz de la Pena, de Saint-Jean, d'Eugène Delacroix, de Philippe Rousseau, pour ne citer que les Français.

Il fut tout à la fois un sage dans la plus pure acception philosophique du mot; et, comme ses contemporains précités, un des plus ardents admirateurs de la nature animée.

De toutes les manifestations de celle-ci, la plus belle par ses couleurs et la plus suave par ses parfums, est cette parure dont se revêt la terre lorsque, sous notre

climat tempéré, le radieux soleil imprègne l'air et le sol de ses chauds rayons et fait surgir ce brillant manteau de verdure sur lequel la fleur s'étale en ses multiples colorations. La fleur rivalise alors avec les plus précieuses gemmes et même avec l'arc-en-ciel à qui le soleil donne aussi naissance, pour nous rappeler symboliquement que l'espérance ne doit jamais abandonner le cœur de l'homme !

Robie voua toute sa vie au culte de la rose, cette souveraine, cette reine de beauté que le poète persan Saadi [1], dans son *Gulistan* (le Jardin des roses) a appelée avec justesse fille du ciel, ornement de la terre, gloire du printemps.

Peu d'artistes, Rubens seul peut-être dans son *Jardin d'Amour*, l'une de ses dernières œuvres que possède le Musée du Prado, à Madrid, et qui a pour sujet une fête de famille noble à Anvers, — tableau dont Thoré-Burger vante le charme romanesque en raison de ses fleurs si vivantes, — ont rendu avec cette intensité l'expression, le charme, je le répète, l'ensemble délicieux surtout de cette rose que l'on pourrait appeler divine, et chez laquelle, ainsi que d'autres l'ont déjà dit, la grâce surpasse la beauté.

Comme Rubens, comme Diaz, comme Saint-Jean, Robie savait donner la vie à tout ce qui sortait de son pinceau; il enveloppait ses roses, sa fleur préférée, je le répète encore, de cette fluidité qui entoure tout ce qui vibre dans la nature.

Au Salon de Paris de 1863, où Robie avait exposé,

[1] Mort, dit on, en 1296, à l'âge de 102 ans.

« ses fleurs, dit le critique Ernest Chesneau, témoignent d'un patient et studieux amour de la nature, de la décoration charmante dont, avec le secours de l'homme, elle enrichit les jardins ».

Non seulement, ajoute Edmond De Taye, à qui nous empruntons cette citation (*Les artistes belges contemporains*, p. 181), le maître aime les fleurs, mais il les observe, il les étudie et s'efforce, en quelque sorte, de saisir le caractère même de chacune d'elles.

Or la recherche de ce caractère, selon Robie, est chose importante autant que généralement négligée. Que de peintres de fleurs, se fiant à leur facilité de facture et à la richesse de leur coloris, continue-t-il, n'envisagent que l'aspect général, l'effet ou la simple tache de couleurs! Leur art est superficiel ; il est incomplet. Pour bien peindre les fleurs, il faut les aimer et les étudier sans cesse. Il faut saisir par la forme et la couleur leur véritable nature : sur une même plante vous ne trouverez jamais deux fleurs identiques (ni même deux feuilles, ajouterai-je). Chaque spécimen a son allure, son caractère, son aspect. Il faut observer tout cela et placer chaque fleur dans le cadre qui lui convient.

Le commencement de l'art fut, dit-on, la recherche du vrai dans la nature et la passion de la beauté. Or, c'est l'amour de la nature ou la connaissance réelle de celle-ci qui a fait défaut à bien des peintres de l'école romantique. Le véritable artiste est celui qui sent, qui voit, qui sait. Et quand on a bien vu et profondément senti, ce n'est plus guère difficile de peindre. Cette connaissance réelle de la nature, Robie la possédait au suprême degré.

Ce qu'il faut au peintre de fleurs, selon le célèbre critique Thoré-Burger, à qui nous avons emprunté ces réflexions sur l'art, c'est de la souplesse, de l'esprit, de la délicatesse, de la légèreté de main, le sentiment des demi-teintes et, enfin, la connaissance de la gamme infinie des couleurs. A l'encontre de Saint-Jean, qui manquait tout à fait de moelleux dans sa pratique et chez qui les fleurs les plus subtiles sont peintes comme les feuilles et la tige, Robie réunissait toutes ces qualités sur sa merveilleuse palette. Ce sont ces qualités qui avaient fait préférer Diaz à Saint-Jean, et la raison en est que la peinture des fleurs est extrêmement difficile. Thoré-Burger assure n'avoir pas connu trois peintres qui y eussent excellé : Saint-Jean, selon lui, montre plus de largeur et de fermeté dans la touche, mais il n'a pas la transparence et la suavité de Van Huysum. Ce que Saint-Jean n'a pas remarqué, c'est que toutes les fleurs sont des sensitives qui s'inclinent fanées au moindre attouchement (1). D'autre part, le grand critique n'est guère tendre envers Van Dael, van Spaendonck et Redouté, qui ont joui d'une si haute réputation à la fin du XVIIIe siècle : il les appelle des dessinateurs et coloristes pour livres de botanique !

Afin d'arriver à exprimer la réelle beauté de la fleur, il faut la laisser dans son milieu, en plein air. Robie avait compris ce sentiment : il peignait devant les

(1) Comme l'a dit Malherbe dans ses *Consolations à son ami Du Perrier* (1599) qui venait de perdre une fille chérie :

> ***... Elle était de ce monde, où les plus belles choses***
> ***Ont le pire destin ;***
> ***Et rose elle a vécu ce que vivent les roses :***
> ***L'espace d'un matin.***

beaux parterres de son féerique jardin, parterres auxquels il consacrait autant de soins, surtout pendant la floraison, que le Hollandais de jadis à ses tulipes. Il possédait le secret de baigner ses fleurs d'air lorsqu'il les transposait sur panneau ou sur toile. Tous ses tableaux, tout ce qu'ils représentent du domaine de Pomone (ses *Raisins,* du Musée de Bruxelles) et surtout de Flore, sa déesse préférée, offrent ce qu'il y a de plus délicieux et de plus séduisant. Et cela se comprend : célibataire, les fleurs c'était sa famille à lui, c'étaient ses enfants.

Si l'exactitude du rendu primait dans les œuvres des maîtres du XVIIe siècle : les Van Huysum, les Seghers, les De Heem, le pinceau de notre confrère possédait en plus un charme exceptionnel dans l'agencement, une puissance de tonalité plus grande que chez ces grands maîtres de l'art néerlandais.

C'est au bruit du marteau s'abattant sur l'enclume dans la forge de son père, en une de ces modestes maisons de jadis, de la rue Haute, dans le quartier le plus populeux de Bruxelles, que Robie entra dans la vie et passa ses années d'enfance. C'était en un de ces frustes logis où en fait de jardin ne subsiste que le pot de géranium ou la giroflée à l'intérieur des petites fenêtres de la façade. Il apprenait déjà à manier le fer pour exercer aussi un jour le métier de serrurier-poêlier, lorsque le goût de la peinture surgit en lui. Il crayonnait ou plutôt charbonnait sur n'importe quoi, aussi bien sur la tôle que sur la muraille, sur le papier lorsque le mur était insuffisant, et tout cela sous les yeux de l'excellent père qui riait des grossiers essais que notre confrère appelait

effrontément « l'*art* ou son art à lui », avec l'aplomb de tous les gamins de son âge. Un aubergiste un jour en quête d'une belle enseigne alléchante en tôle, demanda au père Robie de la faire enluminer. Comme de juste, c'est à son petit Jean que celui-ci confia cette tâche : l'occasion était belle de faire valoir ainsi les mérites de cet artiste en herbe. Ce fut la première production picturale de celui qui devait devenir un jour une des illustrations de la Belgique. Que de chemin parcouru dans sa glorieuse carrière, depuis cette enseigne brossée dans le réduit enfumé de la rue Haute, jusqu'aux œuvres sorties de la maison de la chaussée de Charleroi, ce pavillon enchanteur où brillèrent en foule les toiles admirables, qu'entourent un véritable parc d'essences de toutes espèces, et des parterres de fleurs, merveilles de sa création, et dans lequel le confrère bien-aimé qui vient de disparaître a consacré au travail ses plus belles et ses plus heureuses années.

Robie allait traverser la phase la plus douloureuse de son existence à l'âge où finit à peine l'adolescence.

Rejeté du milieu paternel par une belle-mère acariâtre qui venait d'être installée au foyer, il résolut d'abandonner son vieux père qu'il affectionnait profondément. Il se rendit à Paris, ce pôle de la gloire et de la richesse pour les heureux, mais où, par contre, la misère et le désespoir guettent les malchanceux. Il y avait suivi le décorateur Filatre, qui était venu travailler à Bruxelles

Il en avait pris le chemin avec l'insouciance de son âge, et supporta courageusement les fatigues et les privations. Il avait cru, dans son ignorance des choses,

trouver peut-être dans la grande ville la fortune, la renommée, mais bientôt la vie matérielle et ses dures nécessités le forcèrent à rentrer à Bruxelles où son père l'accueillit les bras ouverts. C'est alors qu'il songea que rien de durable ne s'acquiert sans travail, sans méthode, sans science. Et il sollicita une inscription pour les cours de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. Ami de Fourmois, qui, tout aussi pauvre, devait comme notre confrère acquérir une si grande réputation par ses études de plein air, Robie peignait, pour une salle de ventes de ses environs, des « petits Napoléons » : les cendres du grand homme venaient d'être ramenées en France. Mais tout ce qui dépend de la vogue n'a qu'une existence éphémère. Sa clientèle en ce genre, — les Anglais, — l'abandonna bientôt ; il ne parvenait à gagner que 30 à 40 francs par semaine !

Il songea alors, sur les conseils de la directrice de la salle de ventes, aux fleurs qui devaient bientôt faire sa célébrité. Son premier tableau lui rapporta 40 francs ; jamais « Napoléon » n'avait produit pareille somme! Le second lui fut payé 200 francs, ce qui prouvait qu'il n'était pas sans une réelle valeur artistique. La fortune allait lui sourire tout autant que la renommée. Bientôt arriverait l'époque où l'on se disputerait ses fleurs en les couvrant de pièces d'or.

C'est au Salon de Bruxelles, en 1848, qu'il parut pour la première fois dans une exposition publique. Il y fit bonne figure malgré de nombreux concurrents, tels que Van Os, Charette-Duval, Ad. Fourcault, F. Heughens, Louise Stapleaux, Van Geist, Mme Van Marke, et quatre

Parisiens, A. Chazal, Mme de Fontaine, Jacobber et Mlle Michin.

Il y revint en 1848, en 1854, en 1857, en 1860, en 1863, en 1867 et en 1875 avec d'excellents tableaux de fleurs, fruits et gibier, et tint toujours très brillamment sa place malgré la présence des belles pages du peintre lyonnais précité Saint-Jean. 1845 avait marqué les débuts de Henri Robbe. Neuf Belges prirent part au Salon de cette année, deux Parisiens et un Anglais; il y obtint en 1848, à l'âge de 27 ans, la médaille d'or.

Et ainsi de suite, de salon triennal en salon triennal il poursuivit sa marche, jusqu'en 1880, année de son triomphe; il connut alors l'apogée de sa gloire. Le Gouvernement avait décidé d'organiser cette année une exposition rétrospective de la peinture belge depuis 1830, autrement dit une exposition historique de l'art belge. Afin de donner plus de solennité à cette manifestation nationale, il avait été décidé que cette exposition se ferait dans le nouveau Palais des Beaux-Arts, rue de la Régence, dont l'inauguration devait avoir lieu en même temps à l'occasion du cinquantenaire de l'Indépendance du pays.

La part que Robie y prit fut la démonstration la plus éclatante de son superbe talent. Il y exposa tout ce qu'il avait produit de plus merveilleux. Au milieu des trois cent trente-sept peintres qui prirent part à cette grandiose manifestation de l'art belge avec neuf cent soixante-sept tableaux, il brillait réellement au premier rang Ce triomphe lui valut, le 4 mai 1881, d'être promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Tous ses tableaux sont éparpillés dans des musées,

dans des galeries particulières et princières, en Belgique, en France, en Angleterre, en Russie, en Hollande, où ils occupent des places d'honneur. Les plus importants sont en ce beau Musée de Bruxelles, dont la Commission administrative le comptait parmi ses membres et auquel il fit don de sa dernière production afin de commémorer le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance; aux États-Unis; en Angleterre, chez J. et A. Dixon, deux riches amateurs. Bruxelles possède de lui *Les Raisins*, acquis par le Gouvernement en 1863, *Fleurs et accessoires,* provenant d'une vente publique, l'*Incendie de la Jungle.* Et je ne parle pas de ce que renferme la maison même où dès 1857 il avait établi son atelier.

A l'encontre peut-être de nous tous, Robie, depuis le printemps jusqu'au dernier jour de l'automne, ne quittait jamais cette pittoresque habitation de la chaussée de Charleroi. Je trouve, disait-il un jour, la nature trop belle dans notre contrée, durant les périodes de l'année où, en plein épanouissement, les fleurs, et surtout les roses, nous offrent la fête ravissante des couleurs. Il est vrai qu'il avait créé autour de sa maison même un parc de toute beauté où les parterres brillent de tout ce que la flore offre de plus merveilleux, et ayant pour rideau de fond les plus magnifiques essences d'arbres de la plus haute proportion. Ce n'est que lorsque l'hiver arrachait les dernières feuilles, effeuillait la dernière fleur, qu'il se décidait à se rendre dans le Midi, en Espagne, aux Iles Baléares, au Maroc, en Suisse, en Italie, en Sicile, en Égypte, ou en n'importe quelle partie de la zone tempérée dans laquelle la nature n'entre jamais dans le sommeil hivernal.

Voici son opinion sur le paysage des tropiques. Rien mieux que sa lecture académique : *Les paysages des tropiques*, ne donne le sentiment de cette nature, pour nous, hommes du Nord.

« Le peintre, dit-il, qui, pour la première fois, se trouve en présence de ces merveilleux paysages, ne peut se défendre d'un mouvement de stupeur et d'admiration, tant ce monde étrange est en désaccord avec ses idées reçues, avec ses théories esthétiques.

» Après une traversée monotone et interminable, où rien n'a pu le préparer à ce nouveau spectacle, il se demande si c'est bien là l'idéal rêvé, si le beau, en un mot, consiste dans la profusion d'ornements dont la nature est parée. Mais c'est en vain qu'il consulte sa conscience, tout ce qui l'environne trouble son entendement et lui fait oublier son art ; les clartés triomphantes, invraisemblables, répandues sur un fouillis de plantes bizarres, au feuillage lustré qui semble découpé à l'emporte-pièce, l'éblouissent et l'effarouchent ; ces cocotiers empanachés dominant les masses verdoyantes, ces palétuviers enguirlandés de lianes fleuries où tous les tons de la palette se heurtent et papillotent, sont tellement en dehors de son objectif habituel, qu'il ne songe guère à s'écrier, comme le vaillant peintre Courbet, devant un site agreste : *Il y a quelque chose à faire ici*, car ces splendeurs sont inexprimables en peinture. L'imagination reste confondue à l'aspect de cette végétation toute débordante de sève ; c'est un décor magique ; un régal pour les yeux, mais rien autre; le cœur, en somme, n'est point touché. Bref, ce qui est prodigieux ou phénoménal, ne peut se réduire en art, pas plus qu'on ne réduit la

chaîne de l'Himalaya pour la reporter sur une toile peinte.

» D'autre part, au point de vue de la couleur ou de la fluidité de l'air ambiant, il n'y a pas le moindre rapport entre la magnificence étourdissante de la nature tropicale et la sérénité qui caractérise nos paysages vaporeux, si religieusement interprétés par les Hobbema, les Rousseau, les Corot et les Fourmois.

» Si ces maîtres nous séduisent, nous transportent, c'est qu'ils peignent d'une façon touchante les sentiments que nous éprouvons dans nos campagnes et dans nos forêts silencieuses. Ce sont de vieux amis qui nous dévoilent le secret de leur âme, leur manière de voir, de sentir. Émus, subjugués, nous les suivons avec bonheur à travers champs, à travers bois et bruyères, le long d'un ruisseau discret et limpide, ou sous les chênes rustiques abritant de modestes chaumes, dénués d'intérêt aux yeux du vulgaire, mais qui leur suffisent pour enfanter des chefs-d'œuvre. D'une sensibilité exquise, passionnément consciencieux de leur pays, ils n'allaient pas au loin, par delà les monts et les mers, à la recherche de nouveautés tapageuses, estimant, avec raison, que toute une existence de labeur suffit à peine à l'artiste pour s'imprégner de l'air natal. »

Je ne raconterai pas toutes les impressions de Robie : il les a rendues de deux manières, d'abord par le pinceau dans de magistrales pages faites dans les localités mêmes de l'Inde et dont la plupart ornent sa féerique habitation, puis par la plume qu'il savait manier avec ce charme, cet abandon, cet humour qui était le fond de son excellente nature.

Après son triomphe de 1880, à l'Exposition de

Bruxelles, il se décida à visiter l'île de Ceylan et l'Inde. Il allait entrer dans sa soixantième année ! Il consacra à la relation de ce voyage deux volumes in-4°, publiés en 1883 et où le merveilleux le dispute à la réalité dans le récit des faits vécus et observés comme dans la description des paysages, scènes et mœurs, coutumes, habitudes de cette féerique partie du globe.

De cet admirable récit de voyage, Robie avait fait deux parts. La première, qu'il publia chez Parent et qu'il a illustrée d'esquisses photographiées par Alexandre, et la seconde, dont il a commencé à doter les *Bulletins de l'Académie,* dès son élection comme correspondant, en 1890. Celle-ci se compose de :

Les paysages des tropiques, 1890 (3e série, t. XIX, p. 283);

Une ville abandonnée. Fragment d'un voyage dans l'Inde (ibid., t. XXI, p. 59);

Bénarès (ibid., t. XXIII, p. 306);

L'art et la lumière, discours comme directeur, en 1898 (ibid., t. XXXVI, p. 464);

Le désert et le mirage (*Bull. Lettres*, etc., 1899, p. 821);

De l'importance du paysage dans l'art moderne (ibid., 1900, p. 244);

Amritsir et le temple d'or (ibid., p. 801).

Il publia ensuite séparément les récits suivants : *Les débuts d'un peintre* (1886), illustré ; *Notes d'un frileux* (1890), illustré ; *Les paysages des tropiques* (1890) ; *Le bombardement de Pausilippe* (1890); *De l'importance du paysage dans l'art moderne* (1894), où il a exprimé sa

conception personnelle du sentiment de la nature; *Une traversée en famille* (1896), etc.

Entré à l'Académie en 1890, comme correspondant de la Classe des beaux-arts, il devint membre titulaire l'année suivante, lorsque la mort de Verlat laissa une place vacante; il fut élu directeur en 1899.

Et ce n'était que justice, car ce n'est pas seulement les peintres d'histoire qui doivent trôner dans les Académies, à ne citer que les morts qui ont brillé dans ce genre parmi nous : De Keyser, Gallait, Leys, Navez, Wappers, De Biefve, Portaels, Slingeneyer, Verlat, Guffens, Cluysenaar, Stallaert, Hennebicq, Canneel, Bourlard; l'histoire doit y avoir pour cortège toutes les autres manifestations les plus nobles de la peinture : le genre, qui a été représenté chez nous par Madou, De Braekeleer, Dyckmans, Alexandre Robert, J.-B. Van Eycken ; les animaux, par Verboeckhoven ; la marine, par Clays; le paysage, par Verheyden et Lamorinière, et les fleurs, par Robie.

Et les peintres de fleurs ont d'autant plus le droit d'entrer dans les Académies que c'est tout autant avec les fleurs qu'avec les feuilles du laurier qu'on tresse les couronnes !

Au lieu de la légendaire couronne de lauriers, immortelle récompense de ceux qui ont ajouté à la célébrité artistique de leur patrie, c'est d'une couronne de pampres et de roses que, dans le symbolisme de nos cœurs, nous entourerons à jamais le glorieux nom de Jean Robie.

Ainsi qu'il avait vécu il s'est éteint comme un sage, à l'âge de 89 ans !

A l'exemple de Gustave Moreau, qui, trois jours avant sa mort, avait encore voulu jeter un coup d'œil sur sa dernière œuvre : *Les centaures surprenant les sources*, notre vénéré confrère aurait pu dire aussi, en regardant une dernière fois son atelier, ce sanctuaire où il exerça le culte de son art : « Je ne sais pas ce que vaut tout ce qu'il y a là-dedans, mais je sais que j'y ai passé de bien belles heures en travaillant ! »

L'admirable portrait en tête de cette notice a été gravé par M. Lenain d'après une photographie d'Alexandre représentant Robie assis dans son légendaire fauteuil, au seuil de la porte de son jardin.

EDM. MARCHAL.

CAISSE CENTRALE

DES

ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE LA

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES

au 31 décembre 1910

Rapport de M. Hymans, secrétaire.

En vous présentant, aux termes de l'article 13 du règlement organique, le compte rendu de la situation de la Caisse centrale des artistes à l'expiration de l'année 1910, la soixante-deuxième de son existence, il nous est agréable de constater les forces soutenues de l'institution.

Ce n'est point, à vrai dire, que le nombre des membres aille en progressant. On constate, non sans surprise, l'extraordinaire apathie des intéressés, pourtant si nombreux, à se prévaloir des avantages d'une institution destinée à assurer l'avenir des leurs, et cela en présence de l'extension croissante de la mutualité dans notre pays. Il suffira de dire qu'au bout d'une existence de plus d'un demi-siècle, à aucun moment le nombre des affiliés ne s'est élevé à la centaine, donateurs compris!

Pourtant, on ne se fait pas faute de recourir à notre assistance aux heures pénibles et quand il est parfois trop tard pour mettre d'accord les exigences statutaires

avec le désir sincère de vos délégués de venir en aide à des besoins respectables.

Le Comité a tenu en 1910 cinq séances, consacrées presque entièrement à l'examen de demandes de subventions. Une somme de 1,570 francs a pu être répartie entre des membres de la famille artistique atteints par l'adversité.

En procédant de la sorte, nous nous sommes inspirés de l'esprit dans lequel a été conçue l'œuvre. L'article premier du règlement dit, en effet : « Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles ».

L'article 16, d'autre part, dispose que la Caisse prend à sa charge : 1° des pensions; 2° des secours temporaires ».

« Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; ... Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*. Les bourses d'éducation ne peuvent excéder 400 francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis ».

Nous nous sommes intéressés au fils d'un membre décédé, dont malheureusement la veuve n'était pas dans les conditions requises pour pouvoir bénéficier elle-même de la pension, le nombre d'années de participation n'ayant pas été atteint.

Le Roi défunt, en consentant à ouvrir à Bruxelles, peu de temps avant sa mort, une exposition des œuvres et objets d'art faisant partie de ses collections, eut la généreuse pensée d'appeler la Caisse, placée sous Son auguste

patronage, à bénéficier d'une fraction du produit des entrées.

Et c'est ainsi qu'au lendemain du décès de Léopold II, une somme de fr. 4,417.98 nous fut remise par M. Ch -L. Cardon, que le Souverain défunt avait chargé de l'organisation et de l'arrangement de la remarquable exposition rétrospective dont il s'agit.

Inutile de dire que de vifs remerciements ont été adressés, au nom de la Caisse, à M. l'Administrateur de la Liste civile comme à son mandataire.

M. le Trésorier vous soumettra le bilan de l'exercice écoulé. Il accuse, grâce à son habile gestion, un état d'évidente prospérité.

Vous serez certainement d'accord avec votre rapporteur pour lui voter des remerciements et émettre l'espoir qu'il puisse longtemps encore présider à l'administration intègre et dévouée de notre avoir social.

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1910, dressé, en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Encaisse en numér. le 31 décembre 1909.	1,260 37	
2. Intérêts des fonds placés en 1910 au Crédit communal 4 1/2 p. %	18,495 »	
3. Intérêts des fonds placés en 1910 au Crédit communal 3 p. %	6,459 »	
4. Intérêts Dette belge, 2 1/2 p. %.	1,500 »	
5. Reliquat de la conversion d'obligations 4 1/2 p. % en 3 p. %	29 45	
6. Cotisations de l'année 1910	871 »	
7. Exposition des tableaux du Roi	4,417 98	
ENSEMBLE . . . . . fr.		33,032 80

II. — DÉPENSES.

1. Bourse d'éducation	300 »	
2. Pensions	8,622 75	
3. Secours	1,570 »	
4. Écritures et service des recettes . .	430 »	
5. Achat de 21,400 francs d'obligations du Crédit communal 3 p. %	19,588 90	
6. Reliquat le 31 décembre 1910	2,521 15	
ENSEMBLE . . . . . fr.		33,032 80

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 $^1/_2$ p. $^0/_0$ du Crédit communal, le 31 décembre 1909. par suite de la conversion en 3 p. $^0/_0$ de 9,100 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.	402,000 »	18,090 »
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. $^0/_0$ du Crédit communal, augmenté des 9,100 francs précités convertis en 9,800 francs d'obligations 3 $^0/_0$ et de 21,400 francs d'achats	231,900 »	6,957 »
Capital inscrit au Grand-livre de la Dette publique belge 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr.	693,900 »	26,547 »
Numéraire en caisse le 5 janvier 1911 . .	2,521 15	»
Ensemble. . . . fr.	696,421 15	26,547 »
Progression des intérêts sur 1910 . . .	531 »	

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1911.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. É. MATHIEU, directeur de la Classe;
SOLVAY, vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel, *trésorier*.

Membres délégués de la Classe.

MM. ERN. ACKER;
FRÉDÉRIC, LÉON;
H. HYMANS, *secrétaire* du Comité central;
ÉM. JANLET;
SOLVAY;
TINEL.

Sous-comité d'Anvers.

N. . . . .

Sous-comité de Gand.

M. F. VAN DER HAEGHEN, président.

Sous-comité de Liége.

M. RADOUX, président.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(10 janvier 1911.)

—

Donateurs.

LE ROI LÉOPOLD Ier;
LE ROI LÉOPOLD II;
BRAEMT (JOSEPH);
GALLAIT (LOUIS);
HERBO (LÉON);
MARKELBACH (ALEXANDRE);
MARLIER (Madame Veuve) et ses enfants;
SIGART (FLORENT);
VAN CUTSEM (HENRI);
SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS D'ANVERS;
SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DES AQUARELLISTES;
EXPOSITIONS TRIENNALES DE BRUXELLES, DE GAND;
CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DE BRUXELLES;
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LIÉGE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
ACKER, Ernest (de l'Académie), architecte, chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
BRUNFAUT, Jules (de l'Académie), architecte, avenue Molière, 104, à Uccle	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 43, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Marie), rue Royale, 14, à Bruxelles	20
FOLOGNE, Égide, architecte honoraire du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12

HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles 12
JANLET, Émile (de l'Académie), architecte, rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12
LAMBERT (le baron), membre de la Commission directrice des Musées royaux, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles 20
LENAIN, Louis (de l'Académie), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles. 12
MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12
SOLVAY, Lucien (de l'Académie), rue Gachard, 76, à Bruxelles. 12
TINEL, Edgard (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 17. 12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef de l'Université, Fossé d'Othon, 2, à Gand. . . . 12

Membres effectifs.

ABATTUCCI, P., artiste peintre, professeur à l'École des Arts décoratifs de Molenbeek-Saint-Jean, rue François-Stroobant, 30, à Ixelles 12
ABRAS, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12
ALLAERT, Polydore-François, peintre, rue Basse-des-Champs, 15, à Gand 12
ANTOINE, Charles-Léon, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12
AUDELHOF, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12
AUDELHOF fils, Auguste, musicien, rue de l'Instruction, 22, à Bruxelles. 12

BASELEER, Richard, peintre, rue Coeberger, 16, à Anvers . 12
BRAECKE, Pierre, sculpteur, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12
CANTILLON, Émile, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts, avenue Guffens, 32, à Hasselt 12
CHARLIER, Guillaume, sculpteur, avenue des Arts, 16, à Bruxelles 12
COPPENS, Omer, peintre, rue des Champs-Élysées, 70, à Ixelles 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), sculpteur, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12
DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
DE RUDDER, Isidore, sculpteur, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue de Hennin, 74, à Ixelles . . 12
DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
DIERCKX, Pierre, directeur de l'Académie de dessin de Tamise 12
FARASYN, Edgar, peintre, rue Mercator, 102, à Anvers . . 12
FRÉDÉRIC, Léon (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 208, à Schaerbeek 12
GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles 12
HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
HOUYOUX, Léon, peintre, avenue de la Forêt, 69, à Auderghem 12
KERCKX, Jean, sculpteur, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers 12
LAGAE, Jules, sculpteur, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12
LAUREYS, Armand, professeur à l'École normale des arts du dessin de Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Abondance, 23, à Saint-Josse-ten-Noode 12

LUFFIN, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12
LYNEN, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12
MATHIEU, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. 12
MOTTE, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, avenue des Sept-Bonniers, 140-142, à Forest lez-Bruxelles 12
PELLENS, Édouard, professeur de gravure sur bois à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue de Vénus, 57, à Anvers. 12
PION, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12
PORTIELJE, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12
PORTIELJE, Gérard, peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. 12
RADOUX, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Liége, boulevard Piercot, 29, à Liége. 12
ROOSES, Max. (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin-Moretus, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers . . 12
RUL, Henri, peintre, rue du Moulin, 43, à Deurne lez-Anvers. 12
SIX, François, professeur à l'Académie de musique de Namur, rue Wodon, 20, à Namur 12
SOUBRE, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, directeur de l'École de musique de Saint-Gilles, rue Charles-De Groux, 40, à Bruxelles . . . 12
SOUBRE, Léon, fils, violoncelliste au Théâtre royal de la Monnaie, chaussée de Waterloo, 319, à Saint-Gilles. . . 12
STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
TIMMERMANS, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers 12
TOMBU, Léon, directeur de l'École de dessin académique et peintre, à Huy. 12

Van Biesbroeck, Louis, sculpteur, professeur honoraire de l'Académie des beaux-arts de Gand, avenue Hamoir, 38, à Uccle lez-Bruxelles 12
Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Lincoln, 55a, à Uccle. 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Vander Loo, peintre, chaussée d'Anvers, 166, à Vieux-Dieu. 12
Van Engelen, Pierre, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue du Moulin, 50, à Anvers . . . 12
Van Halen, Henri, graveur, rue Vogler, 27, à Schaerbeek . 12
Van Kuyck, Fr., peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Albert von Bary, 13, à Anvers 12
Van Leemputten, Frans, peintre, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue du Grand-Chien, 24, à Anvers 12
Van Strydonck, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Souveraine, 94, à Ixelles. 12
Verplancke, Bern., ancien professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand, rue de Belle-Vue, 108, à Gand . . 12
Vinçotte, Thomas (de l'Académie), sculpteur, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers, rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek 12
Vulners, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique de Namur, rue de l'Étoile, 8, à Namur 12
Wante, Paul, professeur de musique à la Maison de Melle, rue de la Caverne, 23, à Gand 12
Wauters, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
Winders, Jacques (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, 85, rue du Péage, à Anvers 12
Wotquenne, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles . . 12

Avis essentiel. Les membres effectifs qui négligent de faire connaître en temps opportun leur changement de domicile, s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

N. B. M. Édouard De Biefve avait légué, par testament, dix mille francs à la Caisse centrale des artistes. Mais celle-ci, n'ayant pas la personnification civile, n'a pu entrer en possession de cette somme.

La Caisse invite donc les personnes qui voudraient l'avantager par disposition testamentaire, à spécifier que leur legs est destiné à la Classe des beaux-arts avec affectation à la Caisse centrale des artistes belges.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

DE BELGIQUE

1912

SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ANNÉE

BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE

RUE DE LOUVAIN, 112

MDCCCCXII

TABLE

Caisse centrale des artistes belges.



CHRONOLOGIE

L'année 1912 du Calendrier Grégorien correspond à :

l'année 6625 de la période Julienne de 7980 ans imaginée, pour faciliter les recherches historiques, par Joseph Scaliger, né le 5 août 1540 à Agen et mort le 21 janvier 1609 à Leyde ;

la quatrième de la 672e Olympiade d'après les déterminations d'*Ideler* (Handbuch der Chronologie, Bd I, S. 377) ;

l'an 2665 de la Fondation de Rome, d'après la computation du même chronologiste (Ibid., Bd II, S. 154).

Bases du Calendrier Grégorien pour l'année 1912.

Nombre d'or.	13	Indiction romaine . . .	10
Épacte	XI	Lettre dominicale	GF
Cycle solaire.	17		

Calendrier Julien.

Le Calendrier Julien, établi par Jules César 45 ans avant l'ère chrétienne, a été employé sans changement dans les pays chrétiens jusqu'au 15 octobre 1582, date où le Calendrier Grégorien fut introduit par le pape Grégoire XIII. Il n'est suivi actuellement que par les Russes, les Grecs et les chrétiens d'Orient.

Voici d'où provient la différence de treize jours entre le Calendrier Grégorien et le Calendrier Julien : Pour le premier, le lendemain du 4 octobre 1582 a été le 15 octobre 1582, et les années 1700, 1800 et 1900 n'ont pas été bissextiles.

Dans le Calendrier Julien, l'épacte est XXIII, et la lettre dominicale AG pour l'année 1912.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de l'ère de Nabonassar 2659

L'année 1330 des Turcs commence le 22 décembre 1911, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1912 du Calendrier Julien commence le 14 janvier de la même année.

L'année 5672 des Juifs a commencé le 23 septembre 1911, et l'année 5673 commencera le 12 septembre 1912.

Fêtes mobiles.

Septuagésime . .	4 février.	Quatre-T.	29, 31 mai et 1er juin.
Cendres	21 février.	Trinité	2 juin.
Quatre-Temps	28 fév., 1 et 2 mars.	Fête-Dieu	6 juin.
Pâques	7 avril.	Quatre-Temps.	18, 20 et 21 sept.
Ascension. . . .	16 mai.	1er dim. de l'Avent . .	1er déc.
Pentecôte	26 mai.	Quatre-Temps.	18, 20 et 21 déc.

Temps officiel belge.

En Belgique, le temps officiel est compté de 0 à 24 heures, l'heure 0 correspondant à minuit moyen de Greenwich.

Commencement des saisons.

Printemps	le 20 mars, à	23 h.	30 m.
Été	le 21 juin, à	19	17
Automne	le 23 sept., à	10	8
Hiver	le 22 déc., à	4	45

Jours fériés.

* Les dimanches.
* 1er janvier.
* 8 avril. — Lundi de Pâques.
* 16 mai. — Ascension.
* 27 mai. — Lundi de Pentecôte.
* 21 juillet. — Anniv. de l'inaugurat. du roi Léopold Ier, fond. de la dyn. Fêtes nat.
* 15 août. — Assomption.
* 1er novembre. — Toussaint.
2 novemb. — Jour des morts.
26 novembre. — Fête patronale du Roi régnant Albert.
* 25 décembre. — Noël.
26 décembre. — Second jour de Noël.

Les *fêtes légales* sont précédées d'un astérisque (*).

Éclipses.

Il y aura, en 1912, deux éclipses de Soleil, dont l'une, centrale, sera visible en Belgique, l'autre, totale, ne sera pas observable en Belgique, et deux éclipses partielles de Lune, dont la première, seule, sera visible en Belgique.

Le 1-2 avril, éclipse partielle de Lune, visible en Belgique : premier contact avec la pénombre, à $19^h54^m,6$; milieu de l'éclipse, à $22^h14^m,3$; dernier contact avec la pénombre, à $0^h34^m,0$. Le premier contact avec l'ombre se fera à 183° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 235° également vers l'Est.

Le 17 avril, éclipse totale ou annulaire de Soleil, visible en Belgique comme éclipse partielle: commencement de l'éclipse générale, à $8^h54^m,3$; fin de l'éclipse générale, à $14^h14^m,6$. L'éclipse sera visible partiellement en Amérique, dans le Nord de l'Afrique, dans toute l'Europe, la partie occidentale de l'Asie et les régions arctiques.

Le 26 septembre, éclipse partielle de Lune, invisible en Belgique : premier contact avec la pénombre, à $9^h15^m,9$; milieu de l'éclipse, à $11^h44^m,9$; dernier contact avec la pénombre, à $14^h13^m,9$. Le premier contact avec l'ombre se fera à 352° du point Nord du disque lunaire, en comptant vers l'Est; le dernier contact à 310° de ce même point.

Le 10 octobre, éclipse totale de Soleil, invisible en Belgique : commencement de l'éclipse générale, à $10^h57^m,4$; fin de l'éclipse générale, à $16^h15^m,0$. Cette éclipse sera visible dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud, dans les régions antarctiques et le Sud de l'Afrique. Sa plus grande durée, qui est d'environ deux minutes, sera atteinte sur les côtes du Brésil, entre Rio-de-Janeiro et Santos.

Janvier.

—

1 L. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adélard, ab. de Corbie.
3 M Ste Geneviève, vierge.
4 J. S. Tite, Ste Pharaïlde, v.
5 V. S. Télesphore, pape.
6 S. Épiphanie ou les Rois.
7 D. Ste Mélanie, vierge.
8 L. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 M. S. Agathon, pape.
11 J. S. Hygin, pape.
12 V. S. Arcade, martyr.
13 S. Ste Véronique de Milan.
14 D. S. Hilaire, év. de Poit.
15 L. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 M. S. Antoine, abbé.
18 J. Chaire de s. Pierre à R.
19 V. S. Canut, roi de Danem.
20 S. SS. Fabien et Sébastien.
21 D. Ste Agnès, v. et m.
22 L. SS. Vincent et Anastase.
23 M Épous. de la Vierge.
24 M. S. Timothée, év. d'Eph.
25 J. Conversion de S. Paul.
26 V. S. Polycarpe, év. et m.
27 S. S. Jean Chrysostome, év.
28 D. S. Julien, év. de Cuença.
29 L. S. Franç. de Sales, év.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 M. S. Pierre Nolasque.



Pleine Lune le 4, à 13 h. 30 m.
Dernier Quartier le 11, à 7 h. 43 m.
Nouvelle Lune le 19, à 11 h. 10 m.
Premier Quartier le 27, à 8 h. 51 m.

Février.

—

1 J. S. Ignace, év. et mart.
2 V. Purif. ou Chandeleur.
3 S. S. Blaise, év. et mart.
4 D. *Septuag.* S. André.
5 L. Ste Agathe, vierge et m.
6 M. S. Amand, Ste Dorothée.
7 M. S. Romuald, abbé.
8 J. S. Jean de Matha.
9 V. S. Cyrille. Ste Apolline.
10 S. Ste Scholastique, vierge.
11 D. S. Séverin, abbé.
12 L. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. Ste Euphrosine, vierge.
14 M. S. Valentin, p. et m.
15 J. SS. Faustin et Jovite, m.
16 V. Ste Julienne, vierge.
17 S. SS. Théodule et Julien.
18 D. Siméon, évêque et m.
19 L. S. Boniface, évêque.
20 M. S. Éleuthère, év. de Tourn
21 M. *Les Cendres.* Le Bap. Pép.
22 J. C. de s. Pier. à Antioche.
23 V. S. Pierre Damien, év.
24 S. SS. Mathias et Modeste.
25 D. Ste Walburge, vierge.
26 L. Ste Adeltrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 M. *Q.-temps.* S. Julien, mart.
29 J. S. Oswald, archevêque.



Pleine Lune le 2, à 23 h. 58 m.
Dernier Quartier le 10, à 0 h. 51 m.
Nouvelle Lune le 18, à 5 h. 44 m.
Premier Quartier le 25, à 19 h. 27 m.

Mars.

—

1 V. *Q.-temps*. S. Aubin, év.
2 S. *Q.-temps*. S. Simplice, p.
3 D. Ste Cunégonde, impérat.
4 L. S. Casimir, roi
5 M. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 J. S. Thomas d'Aquin.
8 V. S. Jean de Dieu.
9 S. Ste Françoise, veuve.
10 D. Les 40 Mart. de Sébaste.
11 L S. Vindicien, év. d'Arras.
12 M. S. Grégoire le Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie.
14 J. Ste Mathilde, reine.
15 V. S. Longin, soldat.
16 S. Ste Eusébie, vierge.
17 D. Ste Gertrude, abb. de Niv.
18 L. S. Gabriel, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 J. S. Benoît, abbé.
22 V. S. Basile, martyr.
23 S. S. Victorien, martyr.
24 D. *Passion*. S. Agapet, év.
25 L. ANNONCIAT S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munster.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 J. S. Sixte III, pape.
29 V. S. Eustase, abbé.
30 S. S. Véron, abbé.
31 D. *Rameaux*. S. Benjamin.

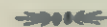


Pleine Lune le 3, à 10 h. 42 m.
Dernier Quartier le 10, à 19 h. 56 m.
Nouvelle Lune le 18, à 22 h. 9 m.
Premier Quartier le 26, à 3 h. 2 m.

Avril.

—

1 L. S. Hugues, év. de Grenob.
2 M. S. François de Paule.
3 M. S. Richard. év. de Chich.
4 J. S. Isidore de Séville.
5 V. *Vend.-S*. S. Vincent Fer.
6 S. S. Célestin, pape.
7 D. PAQUES. S. Albert, er.
8 L. S. Perpétue, év. de Tours.
9 M. Ste Waudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 J. S. Léon le Grand, pape.
12 V. SS. Jules I, p., et Arcade.
13 S. S. Herménégilde, mart.
14 D. S. Justin, martyr.
15 L. SS. Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, p. et martyr.
18 J. S. Ursmar, év. et abbé.
19 V. S. Léon IX, pape.
20 S. Ste Agnès, vierge.
21 D. S. Anselme, archev.
22 L. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 J. S. Marc, évangéliste.
26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
27 S. S. Antime, évêq. et m.
28 D. S. Vital, martyr.
29 L. S. Pierre de Milan, mart.
30 M. Ste Catherine de S., v.



Pleine Lune le 1er, à 22 h. 5 m.
Dernier Quartier le 9, à 15 h. 24 m.
Nouvelle Lune le 17, à 11 h. 40 m.
Premier Quartier le 24, à 8 h. 47 m.

Mai.

—

1 M. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 J. S. Athanase, évêque.
3 V. Invention de la Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. S. Pie V, pape.
6 L. S. Jean Porte-Latine.
7 M. S. Stanislas, év. et mart.
8 M. Apparition de S. Michel.
9 J. S. Grégoire de Naziance
10 V. S. Antonin, arch. de Flor.
11 S. S. Franç. de Hieronymo.
12 D. SS. Nérée et Achillée, m.
13 L. S. Servais, év. de Tongr.
14 M. S. Pacôme, abbé de Tab.
15 M. Ste Dymphne, v. et m.
16 J. ASCENS. S. Jean Népo.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S. Venant, martyr.
19 D. S. Pierre Célestin, pape.
20 L. S. Bernardin.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. Ste Julie, vierge et mart.
23 J. S. Guibert.
24 V. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 S. S. Grég. VII, pape.
26 D. PENTEC. S. Phil. de N.
27 L. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, év. de Paris.
29 M. *Q.-temps.* S. Maximin, év.
30 J. S. Ferdinand III, roi.
31 V. *Q.-temps.* Ste Pétronille.



Pleine Lune le 1er, à 10 h. 19 m.
Dernier Quartier le 9, à 9 h. 56 m.
Nouvelle Lune le 16, à 22 h. 14 m.
Premier Quartier le 23, a 14 h. 11 m.
Pleine Lune le 30 a 23 h. à 30 m.

Juin.

—

1 S. *Q.-temps* S. Pamphile, m.
2 D. LA TRINITÉ. S. Marcellin.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 J. LA FÊTE-DIEU. S. Norbert.
7 V. S. Robert, abbé.
8 S. S. Médard, év. de Noyon.
9 D. S. Prime
10 L. Ste Marguerite.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 J. S. Antoine de Padoue.
14 V. S. Basile le Gr., archev.
15 S. SS. Guy et Modeste, m.
16 D. S. Jean-François Régis.
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falconieri.
20 J. S. Sylvère, pape et m.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. Ste Marie d'Oignies.
24 L. Nativ. de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. S. Léon II, pape.
29 S. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 D. Ste Adile, vierge.



Dernier Quartier le 8, à 2 h. 56 m.
Nouvelle Lune le 15, a 6 h. 24 m.
Premier Quartier le 21, à 20 h. 59 m.
Pleine Lune le 29, à 13 h. 34 m.

Juillet.

—

1 L. S. Rombaut, évêque.
2 M. Visitation de la Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. S. Pierre de Luxemb.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Élisabeth, r. de Port.
9 M SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
15 L. S Henri, emp. d'Allem.
16 M. N.-D. Du Mont Carmel.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 J. S Camille de Lellys.
19 V. S. Vincent de Paule
20 S. S. Jérôme Émilien.
21 D. Ste Praxède, vierge.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, év. de R.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le Majeur, ap.
26 V. Ste Anne, mère de la Vier.
27 S. S Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.



Dernier Quartier le 7, à 16 h. 47 m.
Nouvelle Lune le 14, à 13 h 13 m.
Premier Quartier le 21, à 5 h. 18 m.
Pleine Lune le 29, à 4 h. 28 m.

Août.

—

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. S. Alphonse de Liguori.
3 S. Invention de S. Étienne
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. SS. Albert et Donat, év.
8 J. S. Cyriaque, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M S. Eusèbe, martyr.
15 J. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 V. SS. Hyac. et Roch, conf.
17 S. SS. Joachim et Libérat, a.
18 D. Ste Hélène, impératrice
19 L. SS. Louis Flores, Jules.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste J.-Franç. de Chantal.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Beniti.
24 S. S. Barthélemi, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.



Dernier Quartier le 6, à 4 h. 18 m.
Nouvelle Lune le 12, a 19 h. 58 m.
Premier Quartier le 19, a 16 h 57 m.
Pleine Lune le 27, a 19 h. 59 m.

Septembre.

—

1 D. S. Gilles, abbé.
2 L. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 J. S. Laurent Justinien.
6 V. S. Donatien, martyr.
7 S. Ste Reine, vierge.
8 D. Nativité de la Vierge.
9 L. S. Górgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 M SS. Prote et Hyacinthe.
12 J. S. Guy d'Anderlecht.
13 V. S. Amé, év. Sion en Val.
14 S. Exaltation de la Croix.
15 D. S. Nicomède, martyr.
16 L. SS. Corneille et Cyprien.
17 M S. Lambert, év. de Maast.
18 M. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 J. S. Janvier, martyr.
20 V. *Q.-temps* S. Eustache, m.
21 S. *Q.-temps.* S. Mathieu, ap.
22 D. S. Maurice et ses comp.
23 L. Ste Thècle, vierge.
24 M. N.-D. de la Merci.
25 M. S. Firmin, év. et martyr.
26 J. S. Cyprien et Ste Justine.
27 V. SS. Côme et Damien, m.
28 S. S. Wenceslas, martyr.
29 D. S. Michel, archange.
30 L. S. Jérôme, docteur.



Dernier Quartier le 4, à 13 h. 23 m.
Nouvelle Lune le 11, a 3 h 48 m.
Premier Quartier le 18, a 7 h. 55 m.
Pleine Lune le 26, a 11 h. 34 m.

Octobre.

—

1 M. S. Bavon, patr. de Gand.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 J. S. Gérard, abbé.
4 V. S. François d'Assise.
5 S. S. Placide, martyr.
6 D. S. Brunon, confesseur.
7 L. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S Denis et ses comp., m.
10 J. S. François de Borgia.
11 V. S. Gommaire, p. de Lier.
12 S. S. Wilfrid, év. d'York.
13 D. S. Édouard, roi d'Angl.
14 L. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 J. Ste Hedwige, veuve.
18 V. S. Luc, évangéliste.
19 S. S. Pierre d'Alcantara.
20 D. S. Jean de Kenti.
21 L. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 M S. Jean de Capistran.
24 J. S. Raphaël, archange.
25 V. SS. Crépin et Crepinien.
26 S. S. Évariste, pape et m.
27 D. S. Frumence, ap. de l'Eth.
28 L. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 J. S. Quentin, martyr.



Dernier Quartier le 3, à 2[illegible] h. 48 m.
Nouvelle Lune le 10, à 13 h. 41 m
Premier Quartier le 18, à 2 h 6 m
Pleine Lune le 26, a 2 h. 3 m.

Novembre.

—

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les Trépassés*.
3 D. S. Hubert, év. de Liège.
4 L. S. Charles Borromée, év.
5 M. S. Zacharie, Se Élisabeth.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroid, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellino.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêque.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. des SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Elisabeth de Thuring.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présentat. de la Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert, *Fête patronale du Roi Albert.*
27 M S. Acaire, évêque.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.



Dernier Quartier le 2, à 3 h. 38 m.
Nouvelle Lune le 9, à 2 h. 5 m.
Premier Quartier le 16, à 22 h. 43 m.
Pleine Lune le 24, à 16 h. 12 m.

Decembre.

—

1 D. *Avent*. S. Éloi, év. de N.
2 L. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François-Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, p. et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valéry, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et m.
14 S. S. Nicaise, évêque.
15 D. S. Adon, arch. de Vienne.
16 L. S. Eusèbe, évêque.
17 M. Ste Begge, vierge
18 M. *Q.-temps*. Expect. de la V.
19 J. S. Némésion
20 V. *Q.-temps*. S. Philogone.
21 S. *Q.-temps*. S. Thomas, ap.
22 D. S Hungère, év d'Utr
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien.
25 M. NOËL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.



Dernier Quartier le 1er, à 11 h. 5 m.
Nouvelle Lune le 8, à 17 h. 7 m.
Premier Quartier le 16, à 20 h. 6 m.
Pleine Lune le 24, à 4 h. 50 m.
Dernier Quartier le 31, à 20 h. 12 m.

CALENDRIER DE L'ACADÉMIE.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans chacune des trois Classes.

Election aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Formation du programme du Concours de la *Classe des Beaux-Arts* pour 1914.

Élection du jury de la 2de période du XVIe Concours pour les *Prix De Keyn.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Février. — Formation du programme du Concours de la *Classe des Sciences* pour 1913.

Mars. — Réunion des Sections de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Réunion de la *Commission administrative* pour la reddition des comptes.

Le 21 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés à la 1re période quinquennale du *Prix Anton Bergmann.*

Avril. — Réunion des Commissions spéciales des finances pour l'examen et l'approbation des comptes

Lecture des rapports sur les Concours : *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* (Concours annuel de 1912); *Prix De Keyn* (XVIe Concours, 2de période).

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Mai. — Élection aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la présentation des candidatures aux places vacantes.

Élection, par chaque Classe, de son délégué auprès de la *Commission administrative.*

Séance générale des trois Classes pour régler les intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* : distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le delai pour la remise des manuscrits destinés au Concours (histoire et critique) ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Juin. — Élection aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Désignation par la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* des questions à maintenir au programme de son Concours annuel ; indication des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci d'un Comité de trois membres chargé de présenter trois sujets.

Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Le 30 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés a la 3me période du *Prix Louis Melsens.*

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* sur les sujets à mettre au Concours ; détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Élection aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Juil. (suite.) — Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de la *Classe des Sciences* ainsi que le délai pour la 1re période du *Prix Auguste Sacré* (mécanique).

Août. — Désignation des commissaires chargés d'examiner les manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Choix d'une lecture pour la séance publique de la *Classe des Sciences.*

Les vacances, pour chaque Classe, commencent après les séances respectives.

Septembre. — Les sujets d'art pratique en réponse au programme du Concours de la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er octobre.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Réunion des Sections de la *Classe des Sciences* et de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* pour la présentation des candidats aux places vacantes dans chacune de ces Classes.

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Beaux-Arts* (Histoire et critique et Art pratique).

Dernier dimanche du mois. Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts :* distribution des récompenses.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des manuscrits destinés au Concours annuel de 1913 de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques,* ainsi que le délai pour la 4me période décennale (1898-1907) et la 1re période quinquennale (1908-1912) du *Prix de Saint-Genois.*

Novembre. — Éventuellement, propositions de candidatures nouvelles pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Nov. (suite.) — Réunion des Sections de la *Classe des Beaux-Arts* pour la presentation des candidats aux places vacantes.

Désignation de commissaires pour l'examen des manuscrits reçus pour le Concours annuel de la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques* de 1912.

Designation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du Concours annuel; formation des Commissions chargées de composer le programme. (Voir art. 13 du Règlement.)

Décembre. — Nomination dans chaque Classe de la Commission spéciale des finances.

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences* et dans la *Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques.*

Exposé des titres des candidats aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.* Eventuellement, propositions de candidatures nouvelles.

Jugement du Concours annuel de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences :* distribution des récompenses.

Réunion de la Commission administrative pour arrêter le Budget.

Le 31 de ce mois expire le délai pour la remise des travaux destinés : 1° à la 1re période du XVIIe Concours pour les *Prix De Keyn;* 2° à la 6me période du *Prix Théophile Gluge;* 3° à la 3me période du *Prix Charles Lagrange ;* 4° à la 3me période du *Prix Émile Laurent ;* 5° à la 10me période prorogée et a la 11me période du *Prix Gantrelle ;* 6° à la 3me période du *Prix Émile de Laveleye.*



FRANCHISE DE PORT (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous*

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste;* l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.* La largeur des bandes est fixée au tiers de la surface des lettres. Les documents de grand format, manuscrits de mémoires, etc., peuvent être placés sous bandes croisées dont l'une couvre en largeur toute la surface de l'envoi, et l'autre la moitié de celle-ci ; ces envois peuvent être entourés d'une corde. Tout envoi qui ne satisferait pas à ces conditions sera taxé au double de la taxe officielle d'expédition.

enveloppe fermée, avec le bureau de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contreseing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contreseing de l'Académie en nom collectif sera exercé soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Modèle :

Le Membre,

Monsieur le Secrétaire perpétuel

de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,

(AU PALAIS DES ACADÉMIES)

à BRUXELLES.

ADRESSES DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS HABITANT LA BELGIQUE.

—

ACKER (Ernest), chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles.
BAERTSOEN (Albert), quai de la Biloque, 1, à Gand.
BANG (W.), rue des Récollets, 18, à Louvain.
BEERNAERT (Aug.), rue d'Arlon, 11, à Bruxelles.
BLOCKX (Jan), rue Saint-Joseph, 12, à Anvers.
BLOMME (Léonard), rue du Roi, 17, à Anvers.
BORMANS (Stanislas), rue Forgeur, 20, à Liége.
BRANTS (Victor), Marché-aux-Grains, 10, à Louvain.
BRUNFAUT (J.), avenue Molière, 104, à Forest (Bruxelles).
BULS (Charles), rue du Beau Site, 40, à Bruxelles.
CESÀRO (Giuseppe), à Cheratte (Liége).
CLAUS (Émile), à Astene (Flandre orientale).
CORNIL (Georges), Langeveld, 10, à Uccle.
COURTENS (Frans), rue du Cadran, 28, à Saint-Josse-ten-Noode.
CUMONT (Franz), rue Montoyer, 75, à Bruxelles.
DANSE (Auguste), rue J.-B.-Labarre, 18, à Uccle.
DE BORCHGRAVE (le baron Ém.), rue de Berlin, 25, à Ixelles.
DE GREEF (Guillaume), rue Guillaume-Stock, 50, à Ixelles.
DE GROOT (Guillaume), avenue Louise, 484, à Bruxelles.
DE HEEN (P.), quai Vercour, 5, Sclessin (Liége).
DE HEMPTINNE (A.), rue Basse des-Champs, 51, à Gand.
DELACRE (Maurice), boulevard du Fort, 16, à Gand.
DE LALAING (le comte Jacques), rue Ducale, 43, à Bruxelles.

DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.-J.), rue de la Station, 149, à Louvain.
DE LA VALLÉE POUSSIN (Louis), boulevard du Parc, 13, à Gand et avenue Molière, 150, à Uccle.
DELVIN (J.), rue de Roijghem, 280, à Gand.
DEMOULIN (Alphonse), rue Plateau, 10, à Gand.
DENIS (Hector), rue de la Croix, 32, à Ixelles.
DERUYTS (Jacques), rue Sainte-Marie, 5, à Liége.
DESCAMPS (le baron Ed.), rue de Namur, 99, à Louvain.
DE VRIENDT (Juliaan), rue Mutsaard, 29, à Anvers.
DE WULF (Maurice), avenue de la Brabançonne, 99, à Bruxelles.
DISCAILLES (Ern.), avenue Louise, 492, à Bruxelles.
DOLLO (Louis), rue Vautier, 31, à Bruxelles.
DUBOIS (Léon), ... , à Louvain.
DUPUIS (Sylv.), boulevard Piercot, 29, à Liége.
FRANCOTTE (Henri), rue Lebeau, 1, à Liége.
FRANCOTTE (Ch.-J.), rue Gillon, 72, à Saint-Josse-ten-Noode.
FRÉDÉRIC (Léon), chaussée d'Haecht, 208, à Schaerbeek.
FREDERICQ (Léon), rue de Pitteurs, 20, à Liége.
FREDERICQ (Paul), rue des Boutiques, 7, à Gand.
GILKINET (Alfr.), rue Renkin, 15, à Liége.
GILSON (Paul), rue Emmanuel Hiel, 31, à Schaerbeek.
GOBLET D'ALVIELLA (le comte E.), rue Faider, 10, à Saint-Gilles.
GOSSART (Ernest), rue du Japon, 20, à Uccle.
GRAVIS (A.), rue Fusch, 22, à Liége.
HENRY (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
HERMANS (Charles), avenue Louise, 290, à Bruxelles.
HUBERT (Eugène), rue Duvivier, 21, à Liége.
HULIN (G.), place de l'Evêché, 3, à Gand.
HYMANS (H.), rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles.
JANLET (Ém.), rue Félix-Delhasse, 25, à Saint-Gilles (Bruxelles).
JORISSEN (A.), rue Sur-la-Fontaine, 112, à Liége.
JULIN (Charles), rue de Fragnée, 153, à Liége.
KHNOPFF (Fernand), avenue des Courses, 41, à Bruxelles.
KUFFERATH (Maurice), rue du Congrès, 2, à Bruxelles.
KURTH (G.), à Assche (Brabant) et à Rome, Piazza Rusticucci, 18.

LAGAE (Jules), avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles.
LAGRANGE (Ch.), rue Sans-Souci, 42, à Ixelles.
LAMEERE (Auguste), rue Defacqz, 74, à Saint-Gilles.
LAMEERE (Jules-P.-A.), rue de Naples, 45, à Ixelles.
LAUWERS (François), rue Général-Van Merlen, 45, à Anvers.
LECLERCQ (Jules), rue de la Loi, 93, à Bruxelles.
LECOINTE (Georges), à l'Observatoire royal de Belgique, à Uccle.
LENAIN (Louis), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles.
LE PAIGE (C.), à l'Observatoire de Liége.
LOHEST (Max.), Mont-Saint-Martin, 49ter, à Liége.
LONCHAY (Henri), rue Vande Weyer, 38, à Schaerbeek.
MAHAIM (Ern.), avenue du Hêtre, 9, à Cointe lez-Liége.
MALAISE (C.), rue Latérale, à Gembloux.
MANSION (P.), quai des Dominicains, 2, à Gand.
MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 63, à St-Josse-ten-Noode.
MARCHAL (Émile), chaussée de Namur, 42, à Gembloux.
MASIUS (V.), rue Beeckman, 14, à Liége
MASSART (Jean), avenue de la Chasse, 150, Etterbeek.
MATHIEU (Émile), rue Haut-Port, 50, à Gand.
MELLERY (Xavier), rue Mellery, 78, à Laeken.
MERCIER (Désiré), Palais de l'Archevêché, à Malines.
MESDACH DE TER KIELE (Ch.), rue Montoyer, 5, à Bruxelles.
MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
NEUBERG (J.), rue de Sclessin, 6, à Liége.
NYS (Ern.), rue Saint-Jean, 39, à Bruxelles.
PELSENEER (Paul), boulevard Léopold, 56, à Gand.
PIRENNE (Henri), rue Neuve-Saint-Pierre, 126, à Gand.
PRINS (Adolphe), rue Souveraine, 69, à Ixelles.
ROMBAUX (Égide), avenue du Longchamp, 237, à Uccle.
ROLIN (Albéric), rue Savaen, 11, à Gand.
ROOSES (Max.), rue de la Province (Nord), 83, à Anvers.
ROUSSEAU (Victor), avenue Van Volxem, 187, à Forest (Bruxelles).
RUTOT (A.), rue de la Loi, 189, à Bruxelles.
SMITS (Eugène), rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek.
SOLVAY (Lucien), rue Gachard, 76, à Ixelles.

Stroobant (P.), avenue du Haut-Pont, 13, à Ixelles.
Swarts (Frédéric), avenue Clémentine, 23, à Gand.
Thomas (Paul), rue Joseph Plateau, 41, à Gand.
Tinel (Edgar), place du Petit-Sablon, 17, à Bruxelles.
Van Bambeke (Ch.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Biervliet (J.), rue Metdepenningen, 5, à Gand.
Van den Eeden (Jean-Baptiste), rue d'Enghien, 20, à Mons
Van den Heuvel (Jules), rue Savaen, 29, à Gand.
vander Haeghen (F.), Fossé d'Othon, 2, à Gand.
Vanlair (C.), boulevard d'Avroy, 49, à Liége.
Vauthier (Maurice), rue de la Vallée, 6, à Ixelles.
Vercoullie (J.), rue aux Draps, 21, à Gand.
Verschaffelt (J.), avenue de la Floride, 4, à Uccle.
Vinçotte (Thomas), rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek.
Waltzing (J.-P.), rue du Parc, 9, à Liége.
Wauters (A.-J.), rue Paul Lauters, 71, à Ixelles.
Wauters (Émile), rue Souveraine, 83, à Ixelles.
Waxweiler (Ém.), square Vergote, 35, à Bruxelles.
Willem (Victor), rue Willems, 8, à Gand.
Willems (Alphonse), chaussée d'Haecht, 84, à St-Josse-ten-Noode.
Wilmotte (Maurice), rue André-Dumont, 24, à Liége, et rue de Pavie, 40, à Bruxelles.
Winders (Jacques), rue du Péage, 85, à Anvers.

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT.

Marchal (le chev.), *Secrétaire perpétuel, chef du Secrétariat*, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode.
Meirsschaut (Pol.), *chef de division*, rue Potagère, 22, à Saint-Josse-ten-Noode.
Leuridant (Félic.), *attaché au Secrétariat*, à Belœil (Hainaut).
Tobac (L.), *économe du Palais des Académies*, rue du Viaduc, 61, à Ixelles.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(15 Janvier 1912.)

LE ROI, PROTECTEUR.

Président de l'Académie pour 1912 : FRANCOTTE (Charles).
Secrétaire perpétuel de l'Académie : MARCHAL (le chev. Edm.).

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1912.

Le directeur de la Classe des Sciences, FRANCOTTE (Charles).
Le directeur de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, WILMOTTE (Mce).
Le directeur de la Classe des Beaux-Arts, SOLVAY (Lucien).
Le Secrétaire perpétuel, MARCHAL (le chev. Edm.).
Le délégué de la Classe des Sciences, MOURLON (M.).
Le délégué de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, MESDACH DE TER KIELE (Ch.). — Suppléant, PIRENNE (H.).
Le délégué de la Classe des Beaux-Arts, HYMANS (H.).

CLASSE DES SCIENCES.

FRANCOTTE (Ch.), directeur pour 1912.

MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

HENRY, Louis, ✠ G.-O. ; à Louvain . . .	Élu le	15 décem. 1886.
MANSION, Paul, ✠ C. ; à Gand.	—	15 décem. 1887.
DE HEEN, Pierre-J.-F., ✠ O. ; à Liége. .	—	14 décem. 1888.
LE PAIGE, Constantin-M.-M.-H.-J., ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1890.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ C.; à Saint-Josse-ten-Noode	—	5 mai 1891.
LAGRANGE, Charles-H., ✠ O.; à Ixelles .	—	15 décem. 1891.
DERUYTS, Jacques-J.-G., ✠ O. ; à Liége. .	—	15 décem. 1892.
NEUBERG, J.-B., ✠ O. ; à Liége.	—	15 décem. 1897.
JORISSEN, Armand-J.-J., ✠; à Liége . . .	—	15 décem. 1903.
DELACRE, Maurice, ✠; à Gand.	—	3 juin 1905.
CESÀRO, Giuseppe-R.-P., ✠; à Cheratte. .	—	14 décem. 1906.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Ch.-J.: ✠; à Louvain.	—	6 juin 1908.
SWARTS, Frédéric, ✠; à Gand.	—	10 juin 1911.
DEMOULIN, Alphonse, ✠; à Gand	—	15 décem. 1911.
N		

Section des Sciences naturelles (15 membres).

MALAISE, Constantin-H.-G.-L., ✠ C.; à Gembloux	Élu le	15 décem. 1873.
VAN BAMBEKE, Charles-E.-M., ✠ C.; à Gand.	—	15 décem. 1879.
GILKINET, Alfred-Charles, ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1880.
MOURLON, Michel-J.-F., ✠ C.; à Bruxelles.	—	15 décem. 1886.
FREDERICQ, Léon, ✠ O.; à Liége	—	14 décem. 1894.
MASIUS, J.-B.-N.-Voltaire, ✠ C.; à Liége	—	15 décem. 1896.
VANLAIR, Constant.-F., ✠ C.; à Liége	—	16 décem. 1899.
FRANCOTTE, Ch.-J., ✠ O.; à St-Josse-t.-N.	—	15 décem. 1903.
PELSENEER, Paul, ✠; à Gand	—	15 décem. 1903.
GRAVIS, A., ✠ O.; à Liége	—	15 décem. 1905.
LAMEERE, Auguste, ✠; à Ixelles	—	2 juin 1906.
LOHEST, Max.-M.-J., ✠; à Liége	—	15 décem. 1910.
MASSART, Jean, ✠; à Schaerbeek	—	10 juin 1911.
RUTOT, Aimé-Louis, ✠ O.; à Bruxelles.	—	15 décem. 1911.
N		

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

DE HEMPTINNE, Alexandre, ✠; à Gand	Élu le	8 juin 1907.
STROOBANT, Paul, ✠; à Ixelles	—	15 décem. 1908.
VERSCHAFFELT, J., à Uccle	—	5 juin 1909.
LECOINTE, Georges, ✠ O.; à Uccle	—	15 décem. 1911.
N		

Section des Sciences naturelles.

WILLEM, Victor; à Gand	Élu le	14 décem. 1906.
DOLLO, Louis, ✠ O.; à Bruxelles.	—	10 juin 1911.
JULIN, Charles, ✠; à Liége	—	10 juin 1911.
MARCHAL, Émile, à Gembloux	—	15 décem. 1911.
N		

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

VON BAEYER, Adolphe; à Munich. . . .	Élu le	15 décem. 1890.
VAN DER WAALS, Jean-D.; à Amsterdam. .	—	15 décem. 1891.
FOERSTER, Guillaume; à Berlin	—	15 décem. 1892.
QUINCKE, George-H.; à Heidelberg . . .	—	14 décem. 1894.
KLEIN, Félix; à Gœttingue	—	15 décem. 1897.
JORDAN, M.-E.-Camille; à Paris.	—	16 décem. 1899.
MITTAG-LEFFLER, Magnus-Gustave; à Djursholm-Stockholm	—	16 décem. 1901.
DUHEM, Pierre-Maurice-Marie; à Bordeaux.	—	15 décem. 1902.
POINCARÉ, Jules-Henri; à Paris	—	15 décem. 1902.
DARWIN, Sir George-Howard; à Cambridge (Angleterre)	—	6 juin 1903.
SEGRE, Corrado; à Turin	—	15 décem. 1903.
LENARD, Philippe; à Heidelberg	—	4 juin 1904.
VAN DE SANDE BAKHUYSEN, ✠ O ; à Leyde.	—	15 décem. 1905.
LE BON, Gustave; à Paris.	—	15 décem. 1905.
DARBOUX, Jean-Gaston; à Paris.	—	14 décem. 1906.
WALLACH, Otto; à Gœttingue	—	8 juin 1907.
ARRHENIUS, Svante; à Stockholm. . . .	—	8 juin 1907
GAUTIER, Ern.-Justin-Armand; à Paris . .	—	8 juin 1907.
CHWOLSON, Oreste; à Saint-Petersbourg .	—	6 juin 1908.
DEWAR, sir James; à Londres	—	6 juin 1908.
OECHSNER DE CONINCK, William-François; à Montpellier.	—	5 juin 1909.
HILL, G.-Will.; à West-Nyack (E.-U. d'A.).	—	15 décem. 1909.
BRANLY, Ed.; à Paris	—	15 décem. 1910.
PICARD, Émile; à Paris	—	15 décem. 1910.
FISCHER, Émile; à Berlin	—	10 juin 1911.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

GOSSELET, Jules-Aug.-Alex., ✠; à Lille	Élu le	15 décem.	1876.
SUESS, Édouard; à Vienne	—	14 décem.	1894.
STRASBURGER, Édouard, ✠ O.; à Bonn.	—	13 décem.	1895.
GEIKIE, Sir Archibald; à Londres	—	13 décem.	1895.
HAECKEL, Ern.-Henri; à Iéna	—	15 décem.	1897.
CHAUVEAU, J.-B.-Aug.; à Paris	—	15 décem.	1897.
PFEFFER, Wilhelm; à Leipzig	—	15 décem.	1897.
LANKESTER, sir Edwin Ray; à Londres.	—	15 décem.	1898.
KARPINSKY, Alexandre; à St-Pétersbourg	—	15 décem.	1898.
MURRAY, Sir John; à Édimbourg	—	16 décem.	1899.
MAUPAS, E.; à Alger	—	16 décem.	1899.
ROUX, Wilhelm; à Halle-s/S.	—	15 décem.	1903.
VON KOENEN, Adolphe; à Goettingue.	—	4 juin	1904.
DE VRIES, Hugo; à Amsterdam	—	15 décem.	1904.
METCHNIKOFF, Elie; à Sèvres	—	3 juin	1905.
BÜTSCHLI, Otto; à Heidelberg	—	2 juin	1906.
BARROIS, Charles; à Lille	—	15 décem	1908.
DELAGE, Marie-Yves, à Sceaux (Seine)	—	15 décem.	1908.
LACROIX, Alfred; à Paris.	—	5 juin	1909.
WILSON, Edm.; à New-York (E.-U. d'A.).	—	15 décem.	1909.
LOEB, Jacques; à New-York	—	15 décem.	1910.
PAWLOW, J.; à Saint-Pétersbourg	—	10 juin	1911.
SCHWENDENER, Simon; à Berlin	—	10 juin	1911.
DEPÉRET, Charles; à Lyon	—	15 décem.	1911.
N.			

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

WILMOTTE (Maurice), directeur pour 1912.
MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel.

Section d'Histoire et des Lettres.

(15 membres.)

BORMANS, Stanislas, ✠ G.-O.; à Liége. . .	Élu le 5 mai 1879.
VANDER HAEGHEN, Ferdinand-F.-E., ✠ C.; à Gand	— 4 mai 1891.
MARCHAL, le chev. Edm., ✠ C.; à Saint-Josse-ten-Noode.	— 5 mai 1891.
FREDERICQ, Paul, ✠ O.; à Gand.	— 7 mai 1894.
KURTH, Godefroid, ✠ C.; à Assche (Brabant).	— 7 mai 1894.
THOMAS, Paul-L.-D., ✠ O.; à Gand. . . .	— 10 mai 1897
DISCAILLES, Ernest-Ch.-J., ✠ C.; à Bruxelles.	— 10 mai 1897.
WILLEMS, Alph., ✠ C.; à St-Josse-ten-Noode.	— 7 mai 1900.
LECLERCQ, Jules, ✠ O.; à Bruxelles . . .	— 5 mai 1902.
WILMOTTE, Maurice, ✠; à Liége	— 5 mai 1902
PIRENNE, Henri, ✠ O.; à Gand	— 4 mai 1903.
GOSSART, Ernest, ✠ O.; à La Hulpe . . .	— 6 mai 1907.
CUMONT, Franz-Valery-Marie, ✠; à Bruxelles.	— 6 déc. 1909.
VERCOULLIE, J., ✠; à Gand.	— 6 déc. 1909.
WALTZING, J.-P., ✠; à Liége	— 4 déc. 1911.

Section des Sciences morales et politiques.

(15 membres.)

DE BORCHGRAVE, le baron Émile-J.-Y.-M., ✠ G.-C.; à Ixelles	Élu le 12 mai 1873.

GOBLET D'ALVIELLA, le comte Eugène-F.-A., ✠ C.; à Saint-Gilles (Bruxelles)	Élu le	5 mai 1890.
PRINS, Adolphe, ✠ C.; à Ixelles	—	4 mai 1891.
MESDACH DE TER KIELE, Ch.-Jean, ✠ G.-O.; à Bruxelles.	—	6 mai 1895.
DENIS, Hector, à Ixelles	—	6 mai 1895.
DESCAMPS, le baron Édouard-E.-F., ✠ O.; à Bruxelles	—	11 mai 1896.
BRANTS, Victor-L.-J.-L., ✠ O ; à Louvain .	—	8 mai 1899.
BEERNAERT, Aug.-M.-J., ✠ G.-C.; à Bruxelles.	—	8 mai 1899.
NYS, Ernest, ✠ O.; à Bruxelles	—	5 mai 1902.
MERCIER, Désiré, ✠ C.; à Malines	—	5 mai 1902.
LAMEERE, Jules-P.-A., ✠ G.-O.; à Ixelles. .	—	6 mai 1907.
ROLIN, Albéric, ✠ O.; à Gand.	—	2 déc. 1907.
VAUTHIER, Maurice, ✠; à Ixelles.	—	2 déc. 1907.
WAXWEILER, Émile, ✠; à Ixelles	—	6 déc. 1909.
DE GREEF, Guillaume; à Ixelles	—	1er mai 1911.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section d'Histoire et des Lettres.

FRANCOTTE, Henri, ✠ O.; à Liége	Élu le	5 déc. 1904.
LONCHAY, Henri, ✠; à Schaerbeek. . . .	—	2 déc. 1907.
HUBERT, Eug., ✠ O.; à Liége	—	2 mai 1910.
DE LA VALLÉE POUSSIN, Louis, ✠; à Gand. .	—	2 mai 1910.
N		

Section des Sciences morales et politiques.

DE WULF, Maurice, ✠; à Bruxelles. . . .	Élu le	2 déc. 1907.
MAHAIM, Ern.-A.-J., ✠; à Liége	—	4 mai 1908.
VAN DEN HEUVEL, Jules, ✠ G.-O.; à Gand .	—	4 mai 1908
VAN BIERVLIET, J.-J., ✠; à Gand	—	2 mai 1910.
CORNIL, Georges; à Bruxelles.	—	4 déc. 1911.

Section d'Histoire et des Lettres.

(25 associés.)

Bréal, Michel-Jules-Alfred; à Paris . . .	Élu le 5 mai 1884
Perrot, Georges; à Paris	— 10 mai 1886.
Hirschfeld, Otto; à Berlin	— 6 mai 1889.
te Winkel, Jean; à Amsterdam.	— 5 mai 1890.
Lavisse, Ernest; à Paris	— 8 mai 1893.
Vollgraff, Johann-C., ✠; à Utrecht. . .	— 6 mai 1895.
Homolle, J.-Théoph., ✠ C.; à Paris . . .	— 6 mai 1895.
Reinach, Théodore; à Paris	— 11 mai 1896.
Lemaître, Jules-E.-J.; à Paris	— 10 mai 1897.
Meyer, Paul; à Paris.	— 9 mai 1898.
Diels, Hermann-Alex.; à Berlin	— 5 mai 1902.
Parisot, Eugène-Lucien-Robert; à Nancy .	— 1 déc. 1902.
Naber, Sam.-Adrien; à Amsterdam . . .	— 7 déc. 1903.
Monod, Gabriel-J.-J.; à Paris	— 7 déc. 1903.
Chevalier, Cyr.-Ulysse-Joseph; à Romans.	— 9 mai 1904.
Lamprecht, K.; à Leipzig	— 9 mai 1904.
Suchier, Hermann; à Halle-s/S.	— 8 mai 1905.
Bang, M.-J.-J.-Willy, ✠; à Louvain . . .	— 4 déc. 1905.
Kern, J.-B.-G.; à Utrecht.	— 2 déc. 1907
Rodriguez Villa, Antonio; à Madrid. . .	— 3 mai 1909.
von Karabacek (le chev. J.), à Vienne . .	— 2 mai 1910.
Foerster, Wendelin; à Bonn	— 2 mai 1910.
Chuquet, Arthur; à Villemonble (Paris). .	— 2 mai 1910.
Cavvadias (P.); à Athènes	— 5 déc. 1910.
N.	

Section des Sciences morales et politiques.

(25 associés.)

PHILIPPSON, Martin; à Berlin.	Élu le 10 mai 1886.
LEROY-BEAULIEU, Paul-Pierre; à Paris. . .	— 9 mai 1887.
SOHM, Rudolphe; à Leipzig	— 7 mai 1888.
LALLEMAND, Léon-Frédéric; à Paris . . .	— 7 mai 1888.
LUCCHINI, Louis; à Bologne	— 7 mai 1888.
WORMS, Émile; à Paris	— 6 mai 1889.
DE FRANQUEVILLE, le c[te] Amable-Ch. FRANQUET, ✠ C.; à Paris	— 5 mai 1890.
BRUNNER, Heinrich; à Berlin.	— 8 mai 1893.
TYLOR, Edward-Burnett; à Oxford. . . .	— 8 mai 1893
AVEBURY (lord) [LUBBOCK, sir John]; à Londres.	— 6 mai 1895.
BRYCE, James; à Londres.	— 11 mai 1896.
WESTLAKE, John; à Londres	— 9 mai 1898.
BODIO, Luigi; à Rome	— 9 mai 1898.
ASSER, Tobie-Michel-Ch., ✠ O.; à La Haye.	— 8 mai 1899.
HAGERUP, Georges-Francis, ✠ G.-C.; à Copenhague	— 8 mai 1899.
QUACK, H.-P.-G., ✠ C; à Amsterdam. . .	— 7 mai 1900.
LEHR, Paul-Ernest; à Lausanne.	— 6 mai 1901.
TONIOLO, G.; à Pise	— 7 déc. 1903.
HOLLAND, Thomas Erskine; à Oxford . .	— 7 déc. 1903.
BERTHELOT, René; à Paris	— 7 déc. 1903.
VON LISTZ, Franz; à Charlottenbourg (Berlin)	— 8 mai 1905.
RENAULT, Louis, ✠ C.; à Paris	— 3 mai 1909.
BLONDEL, Georges; à Paris	— 6 déc 1909.
LYON-CAEN, Ch.-Léon, ✠ O.; à Paris . .	— 2 mai 1910.
ESMEIN, Adhémar; à Paris	— 4 déc. 1911.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

SOLVAY (Lucien), directeur pour 1912.
MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

WAUTERS, Ch.-Émile-M., ✠ C.; à Ixelles.	Élu le	5 janv. 1882.
DE LALAING, le comte Jacques, ✠ C.; à Bruxelles	—	9 janv. 1896.
HERMANS, Charles, ✠ C.; à Bruxelles	—	10 janv. 1901.
SMITS, Eugène, ✠ C.; à Schaerbeek	—	9 janv. 1902.
MELLERY, Xavier, ✠ O.; à Laeken	—	2 juill. 1903.
COURTENS, Fr., ✠ C ; à St-Josse-t.-Noode	—	7 juill. 1904.
FRÉDÉRIC, Léon, ✠ O.; à Schaerbeek.	—	7 juill. 1904.
DE VRIENDT, Juliaan, ✠ G.-O.; à Anvers	—	10 janv. 1907
CLAUS, Émile, ✠ O.; à Astene (Fl. orient.)	—	6 juill. 1911.

Section de Sculpture :

DE GROOT, Guillaume, ✠ O.; à Bruxelles	Élu le	10 janv. 1884.
VINÇOTTE, Thomas-J., ✠ G.-O.; à Schaerbeek.	—	12 mai 1886.
ROUSSEAU, Victor, ✠ O.; à Forest (Bruxelles)	—	7 janv. 1909.
ROMBAUX, Égide; à Uccle	—	5 janv. 1911.

Section de Gravure :

LENAIN, Louis, ✠ O.; à Ixelles.	Élu le	8 janv. 1903.
DANSE, Auguste, ✠ O.; à Uccle	—	6 juill. 1905.

Section d'Architecture :

WINDERS, J.-Jacques, ✠; à Anvers . . . Élu le 9 janv. 1896.
JANLET, Émile, ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles). — 9 janv. 1896.
ACKER, Ernest, ✠ C.; à St-Gilles (Bruxelles). — 7 juill. 1904.
BRUNFAUT, Jules, ✠; à Forest (Bruxelles) . — 7 juill. 1910.

Section de Musique :

MATHIEU, Émile-L.-V., ✠ C.; à Gand . . . Élu le 10 janv. 1901.
TINEL, Edgar, ✠ C.; à Bruxelles . . . . . — 9 janv. 1902.
BLOCKX, Jan, ✠ O.; à Anvers . . . . . . — 1 juill. 1909.
GILSON, Paul, ✠; à Schaerbeek . . . . . . — 5 janv. 1911.
VAN DEN EEDEN, Jean-B., ✠ C.; à Mons . . — 6 juill. 1911.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

HYMANS, Henri, ✠ C.; à Bruxelles. . . . Élu le 8 janv. 1885.
MARCHAL, le chev. Edmond-L.-J.-G., ✠ C.; à Saint-Josse-ten-Noode . . . . — 7 janv. 1886.
ROOSES, Maximilien, ✠ C.; à Anvers . . . — 10 janv. 1889.
SOLVAY, Lucien, ✠ O.; à St-Josse-t.-Noode . — 1 juill. 1909.
WAUTERS, Alph.-Jules, ✠ O.; à Ixelles . . — 1 juill. 1909.
HULIN, Georges, ✠; à Gand . . . . — 5 janv. 1911.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

KHNOPFF, Fernand, ✠ O.; à Bruxelles . . Élu le 10 janv. 1907.
BAERTSOEN, Albert, ✠ O.; à Gand. . . . . — 6 juill. 1911.
DELVIN, Jean, ✠; à Gand . . . . — 4 janv. 1912.

Sculpture :

LAGAE, Jules, ✠ O.; à Bruxelles . . . Élu le 6 juillet 1911.

Gravure :

LAUWERS, François, ✠ O.; à Anvers . . Élu le 4 janvier 1906.

Architecture :

BLOMME, Léonard, ✠ O.; à Anvers. . . Élu le 5 janvier 1911.

Musique :

DUPUIS, Sylvain, ✠; à Liége . . . . . Élu le 6 juillet 1911.
DUBOIS, Léon, ✠; à Louvain . . . . . — 4 janvier 1912.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

KUFFERATH, Maurice, ✠; à Bruxelles. . Élu le 6 janvier 1910.
BULS, Charles; à Bruxelles . . . . . — 6 juillet 1911.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

ALMA TADEMA, Sir Lawrence, ✠ O.; à Londres . . . . Élu le 8 janvier 1891.
CORMON, Fernand; à Paris. . . . . . — 9 janvier 1902.
BONNAT, Léon-Joseph-Florentin, ✠ C.; à Paris . . . . — 7 juillet 1904.
VON GEBHARDT, E.; à Dusseldorf. . . . — 6 juillet 1905.
LAURENS, Jean-Paul; à Paris . . . . — 4 janvier 1906.
MESDAG père, H.-W., ✠ C.; à La Haye . — 4 janvier 1906.
BESNARD, Paul-Albert à Paris . . . . — 10 janvier 1907

SARGENT, John-Singer, ✠ O.; à Londres. Élu le 10 janvier 1907
ROLL, Alfred; à Paris . . . . — 1 juillet 1909.
VON HERKOMER, sir Hubert; à Lululaund, Bushey, Hertshire (Angleterre) . . . — 7 juillet 1910.
LHERMITTE, Léon-Augustin, ✠; à Paris. — 4 janvier 1912.
MONET, Claude; à Paris. . . . . — 4 janvier 1912.

Sculpture :

MONTEVERDE, Jules; à Rome . . . . Élu le 8 janvier 1874.
KUNDMANN, Charles; à Vienne . . . . — 11 janvier 1883.
MERCIÉ, Marius-Jean-Antonin, ✠; à Paris. — 5 janvier 1893.
MARQUESTE, Laurent-Honoré; à Paris. . — 6 juillet 1905.
RODIN, Aug., ✠; à Paris . . . . . . — 4 janvier 1906
THORNYCROFT, William-Hamo; à Londres. — 7 janvier 1909.
BARTHOLOMÉ, Albert; à Paris . . . . . — 5 janvier 1911.
BARTLETT, Paul Wayland; à Washington. — 4 janvier 1912.

Gravure :

STANG, Rudolphe; à Boppard s/R. . . . Élu le 8 janvier 1874.
UNGER, William-Georg.-Bodo, ✠; à Vienne. — 5 janvier 1893.
DE VERNON, Frédéric; à Paris . . . . — 6 juillet 1911.
ARENDZEN, Pierre-Jean, à Londres (Hampstead) . . . . — 4 janvier 1912.

Architecture :

RASCHDORFF, J.-Charles; à Berlin . . . Élu le 5 janvier 1882.
VAUDREMER, Joseph-Aug.-Émile; à Paris. — 3 mars 1892.
CUYPERS, Pierre-Jos.-H., ✠; à Ruremonde — 5 janvier 1899.
WEBB, Sir Aston; à Londres . . . . — 4 janvier 1906.
CAJRATI, Michel; à Milan. . . . . . — 5 juillet 1906.
BERNIER, Louis; à Paris . . . . . . — 6 janvier 1910.
JACKSON, Thomas-Graham; à Londres . . — 5 janvier 1911.
N . . . .

Musique :

SAINT-SAËNS, Camille-Ch., ✠ G.-O.; à Paris	Élu le	8 janvier 1885.
MASSENET, Jules-E.-J., ✠ O.; à Paris. .	—	5 janvier 1893.
CUI, César; à Saint-Pétersbourg . . .	—	9 janvier 1896.
D'INDY, Vincent, ✠; à Paris.	—	7 janvier 1897.
WIDOR, Charles-Marie, ✠; à Paris. . .	—	9 janvier 1908.
STRAUSS, Richard; à Berlin	—	7 janvier 1909.
RÜFER, Philippe, ✠; à Berlin . . .	—	1 juillet 1909.
DUBOIS, Théodore; à Paris.	—	5 janvier 1911.
ELGAR, Sir Edward; à Londres (Hampstead)	—	4 janvier 1912.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

Le radja Sir SOURINDRO MOHUN TAGORE, ✠ C.; à Calcutta	Élu le	4 janvier 1877.
BODE, Guillaume; à Berlin	—	10 janvier 1889.
GONSE, Louis; à Paris	—	11 janvier 1894.
WEALE, W.-H.-James, ✠ O.; à Londres .	—	9 janvier 1896.
LAFENESTRE, Georges-Édouard, ✠ O.; à Paris	—	10 janvier 1901.
COLVIN, Sidney; à Londres	—	10 janvier 1901.
JUSTI, Charles-N.-H.; à Bonn.	—	10 janvier 1901.
BREDIUS, Abraham, ✠ O.; à La Haye. .	—	7 janvier 1904.
MICHEL, André-Paul-Charles; à Paris. .	—	6 janvier 1910.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, HYMANS (H.), délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Vice-président, N . . . , délégué de la Classe des Sciences.
Secrétaire, VANDER HAEGHEN (F.), délégué de la Classe des Lettres.

Membres :

FRANCOTTE (Ch.),	délégué de la	Classe des Sciences.
FREDERICQ (Léon),	id.	id.
LE PAIGE (C.),	id.	id.
MANSION (P.),	id.	id.
MARCHAL (le chev. Edm.),	id.	id.
BORMANS (S.),	id.	Classe des Lettres.
GOSSART (Ern.),	id.	id.
LONCHAY (H.),	id.	id.
PIRENNE (H.),	id.	id.
LENAIN (L.),	id.	Classe des Beaux-Arts.
MATHIEU (Ém.),	id.	id.
ROOSES (M.),	id.	id.
SOLVAY (L.),	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres	Classe des Beaux-Arts.
DE HEEN (P.).	BORMANS (S.).	DE GROOT (G.).
DERUYTS (J.).	DESCAMPS (Bon).	HYMANS (H.).
LAGRANGE (Ch.).	FREDERICQ (P.).	LENAIN (L.).
MALAISE (C.).	ROLIN (A.).	MATHIEU (E.).
MOURLON (M.).	VAUTHIER (M.).	WAUTERS (A.-J.).

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les portraits des membres décédés.*

Marchal (le chev. Edm.). H. Hymans. L. Lenain.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux grands concours dits prix de Rome.*

Président :

Le Directeur annuel de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

De Vriendt.
Frédéric.
Gilson.
Hymans.
Kufferath.
Lenain.
Mathieu.
Mellery.
Tinel.
Vinçotte.
Winders.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites

BORMANS (S.), président.

PIRENNE (H.), secrétaire-trésorier.

DE PAUW (N.), membre.

KURTH (God.), id.

CAUCHIE (A.), id.

BERLIÈRE (Dom Ursmer), id.

DE BORMAN (chev. C.), id.

FREDERICQ (Paul), membre suppléant.

BALAU (Sylvain), id.

HUBERT (Eug.), id.

PONCELET (Ed.), id.

NÉCROLOGE.

CLASSE DES SCIENCES.

PLATEAU (Félix), membre, décédé à Gand le 4 mars 1911.
TERBY (François), membre, décédé à Louvain le 20 mars 1911.
DUPONT (Édouard), membre, décédé à Cannes (Alpes-Maritimes) le 31 mars 1911.
SPRING (Walthère), membre, décédé à Tilff le 17 juillet 1911.
VAN DER MENSBRUGGHE (Gustave), membre, décédé à Melle le 20 octobre 1911.
DURAND (Théophile), membre, décédé à Saint-Josse-ten-Noode le 12 janvier 1912.
VAN 'T HOFF (Jacques), associé, décédé à Steglitz (Potsdam) le 1er mars 1911.
LÉVY (Auguste-Michel), associé, décédé à Paris le 25 septembre 1911.
HOOKER (Sir Joseph Dalton), décédé à Sunningdale (Angleterre) le 10 décembre 1911.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DE SMEDT (Charles), membre, décédé à Bruxelles le 4 mars 1911.
DARESTE (Rodolphe), associé, décédé à Paris le 24 mars 1911.
VAHLEN (Johann), associé, décédé à Berlin le 30 novembre 1911.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

RADOUX (Théodore), membre, décédé à Liége le 20 mars 1911.
ROTY (Louis-Oscar), associé, décédé à Paris le 23 mars 1911.
SVENDSEN (Johan-Severin), associé, décédé à Copenhague le 14 juin 1911.
LEFEBVRE (Jules), associé, décédé à Paris le 16 juin 1911.
ISRAËLS (Joseph), associé, décédé à La Haye le 11 août 1911.
BEGAS (Reinhold), associé, décédé à Berlin en août 1911.
FLAMENG (Léopold), associé, décédé à Paris le 4 septembre 1911.
DAUMET (P.-J.-H.), associé, décédé à Paris le 12 décembre 1911.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE *depuis la fondation en 1769 comme Société littéraire.*

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

Le comte de Cobenzl. . . . . 1769.
Le chancelier de Crumpipen 1772

Secrétaires perpétuels.

Gérard . . . . 1769 à 1776.
Des Roches . . . . 1776 à 1787.
L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

L'abbé Needham. . . . . 1769 à 1780.
Le comte de Fraula. . . . . 1780 à 1781.
Le marquis du Chasteler . . . . 1781 à 1784.
Gérard . . . . 1784 à 1786.
Le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
L'abbé Chevalier. . . . . 1791 à 1793.
Gérard . . . . 1793 à 1794.
L'abbé Chevalier. . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie n'a pas tenu de séance de 1794 à 1816, période pendant laquelle elle resta dispersée par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.
(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).
(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

Le b^on de Feltz.	1816–1820.	Nerenburger	1855.
Le p^nce de Gavre	1820-1832.	Le baron de Gerlache	1856.
Ad. Quetelet.	1832-1835.	de Ram	1857.
Le baron de Stassart	1835.	d'Omalius d'Halloy	1858.
Le baron de Gerlache	1836.	F. Fétis	1859.
Le baron de Stassart.	1837.	Gachard	1860.
Le baron de Gerlache	1838.	Liagre	1861.
Le baron de Stassart.	1839.	Van Hasselt	1862.
Le baron de Gerlache	1840.	M.-N.-J. Leclercq	1863.
Le baron de Stassart.	1841.	Schaar	1864.
Le baron de Gerlache	1842.	Alvin	1865.
Le baron de Stassart.	1843.	Faider	1866.
Le baron de Gerlache	1844.	Le vicomte Du Bus	1867.
Le baron de Stassart.	1845.	F. Fétis	1868.
Le baron de Gerlache	1846 (1).	Borgnet	1869.
Le baron de Stassart.	1847.	Dewalque	1870.
Verhulst.	1848.	Gallait	1871.
F. Fétis	1849.	d'Omalius d'Halloy	1872.
d'Omalius d'Halloy	1850.	Thonissen	1873.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	De Keyzer	1874.
Le baron de Gerlache	1852.	Brialmont	1875.
Le baron de Stassart.	1853.	Faider.	1876.
Navez	1854.	Alvin	1877.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui nomme le président, parmi les directeurs annuels des Classes.

Houzeau	1878.	A. Brialmont	1896.
M.-N.-J. Leclercq	1879.	le c[te] Goblet d'Alviella	1897.
Gallait	1880.	Ch. Tardieu	1898.
P.-J. Van Beneden	1881.	W. Spring	1899.
Le Roy	1882.	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Éd. Fétis	1883.	Éd. Fétis	1901.
Dupont	1884.	Éd. Van Beneden	1902.
Piot	1885.	P. Mansion	1903.
Alvin	1886.	le chev. Éd. Descamps	1904.
De Tilly	1887.	F.-A. Gevaert	1905.
Bormans	1888.	J.-B.-V. Masius	1906.
F.-A. Gevaert	1889.	Ern. Discailles	1907.
J.-S. Stas	1890.	Edgar Tinel	1908.
G. Tiberghien	1891.	J. Deruyts	1909
Éd. Fétis	1892.	le b[on] de Borchgrave	1910.
Van Bambeke	1893.	Émile Mathieu	1911.
Ch. Loomans	1894.	Charles Francotte	1912.
F.-A. Gevaert	1895.		

Secrétaires perpétuels.

Van Hulthem	1816 à 1821.
Dewez	1821 à 1835.
Ad. Quetelet	1835 à 1874.
Liagre	1874 à 1891.
Le chev. Edm. Marchal	Élu en 1891

LISTE

DES DIRECTEURS DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

Dandelin . . . . 1846.
Wesmael . . . . 1847.
Verhulst . . . . 1848.
Le v^te^ Du Bus . . . . 1849.
d'Omalius d'Halloy . . . 1850.
De Hemptinne . . . . 1851.
Kickx . . . . 1852.
Stas . . . . 1853.
de Selys Longchamps . 1854.
Nerenburger . . . . 1855.
Dumont . . . . 1856.
Gluge . . . . 1857.
d'Omalius d'Halloy . . 1858.
Melsens . . . . 1859.
P.-J. Van Beneden . . 1860.
Liagre . . . . 1861.
de Koninck . . . . . 1862.
Wesmael . . . . . . 1863.
Schaar . . . . 1864.
Nerenburger . . . . 1865.
d'Omalius d'Halloy . . 1866.
Le v^te^ Du Bus . . . . 1867.
Spring . . . . 1868.
Nyst . . . . 1869.
Dewalque . . . . . . 1870.
Stas . . . . 1871.
d'Omalius d'Halloy . . 1872.
Gluge . . . . 1873.
Candèze . . . . 1874.
Brialmont . . . . . . 1875.
Gloesener . . . . . . 1876.
Maus . . . . 1877.
Houzeau . . . . 1878.
de Selys Longchamps . 1879.
Stas . . . . 1880.
P.-J. Van Beneden . . 1881.
Montigny . . . . . . 1882.
Éd. Van Beneden . . . 1883.
Éd. Dupont . . . . . 1884.
Morren . . . . 1885.
Mailly . . . . 1886.
De Tilly . . . . . . 1887.
Crépin . . . . 1888.
Briart . . . . 1889.
Stas . . . . 1890.
F. Plateau . . . . . 1891.
F. Folie . . . . . . 1892.
Van Bambeke . . . . 1893.
M. Mourlon . . . . . 1894.
G Van der Mensbrugghe. 1895.
A. Brialmont . . . . 1896.
Alfr. Gilkinet . . . . 1897.
Éd. Dupont . . . . . 1898.
W. Spring . . . . . . 1899.
Ch. Lagrange . . . . 1900.
Jos. De Tilly . . . . 1901.
Éd. Van Beneden . . . 1902
P. Mansion . . . . . 1903.
L. Fredericq . . . . 1904.
P. De Heen . . . . . 1905.
J.-B.-V. Masius . . . 1906.
C. le Paige 1907
J Fraipont . . . . . 1908.
J. Deruyts . . . . . 1909.
C Malaise . . . . . . 1910.
J. Neuberg . . . . . 1911.
Ch. Francotte . . . . 1912.

Classe des Lettres.

Le b^on de Gerlache	1846.	Nypels	1880.
Le b^on de Stassart	1847.	H. Conscience	1881.
Le b^on de Gerlache	1848.	Le Roy	1882.
Le b^on de Stassart	1849	Rolin-Jaequemyns	1883.
de Ram	1850.	Wagener	1884.
M.-N.-J. Leclercq	1851.	Piot	1885.
Le b^on de Gerlache	1852.	P. Willems	1886
Le b^on de Stassart	1853.	Tielemans	1887.
de Ram	1854.	Bormans	1888
M.-N.-J. Leclercq	1855.	Potvin	1889.
Le b^on de Gerlache	1856.	Stecher	1890
de Ram	1857.	G. Tiberghien	1891.
M.-N.-J. Leclercq	1858.	T. Lamy	1892.
Le b^on de Gerlache	1859.	Paul Henrard	1893.
Gachard	1860.	Ch. Loomans	1894.
de Ram	1861.	L. Vanderkindere	1895
De Decker	1862.	A. Henne	1896.
M.-N.-J. Leclercq	1863.	le c^te Goblet d'Alviella	1897.
Gachard	1864.	F. vander Haeghen	1898.
Grandgagnage	1865.	A. Giron	1899.
Faider	1866	Ch. Mesdach de ter Kiele	1900.
Roulez	1867.	P. Fredericq	1901.
Le b^on Kervyn de Lettenhove	1868.	G. Kurth	1902.
Borgnet	1869.	N.	1903.
Defacqz	1870.	le chev. Éd. Descamps	1904.
Haus	1871.	G. Monchamp	1905.
De Decker	1872	P. Thomas	1906.
Thonissen	1873.	Ern. Discailles	1907.
Chalon	1874.	Ch. Duvivier	1908.
le b^on Guillaume	1875.	Aug. Beernaert	1909.
Ch. Faider	1876.	Le b^on de Borchgrave	1910
Alphonse Wauters	1877.	Jules Leclercq	1911.
de Laveleye	1878.	M^ce Wilmotte	1912.
M.-N.-J. Leclercq	1879.		

Classe des Beaux-Arts.

F. Fétis . . . . . . 1846.
Navez . . . . 1847.
Alvin . . . . 1848.
F. Fétis. . . . . . 1849.
Baron . . . . 1850.
Navez . . . . 1851.
F. Fétis . . . . . . 1852.
Roelandt . . . . . 1853.
Navez . . . . 1854.
F. Fétis . . . . . . 1855.
De Keyser . . . . . . 1856.
Alvin . . . . 1857.
G[me] Geefs . . . . . 1858.
F. Fétis . . . . . . 1859.
Baron . . . . 1860.
Suys . . . . 1861.
Van Hasselt . . . . 1862.
Éd. Fétis . . . . . . 1863.
De Keyser . . . . . 1864.
Alvin . . . . 1865.
De Busscher . . . 1866.
Balat . . . . 1867.
F. Fétis 1868
De Keyser. . . . . . 1869.
Fraikin. . . . . . . 1870.
Gallait . . . . 1871.
Éd. Fétis . . . . . . 1872.
Alvin. . . . . 1873.
De Keyser . . . . . . 1874.
Balat. 1875
Gevaert . . . . . . 1876.
Portaels . . . . . . 1878.
Alvin . . . . 1877.
Le chev. de Burbure . 1879.
Gallait . . . . 1880.
Balat. . . . . 1881.
Siret . . . . 1882.
Éd. Fétis . . . . . . 1883.
Slingeneyer 1884
Pauli . . . . 1885.
Alvin . . . . 1886.
Fraikin. . . . . . . 1887.
Robert . . . . 1888.
Gevaert. . . . . . . 1889.
Schadde . . . . . . 1890.
H. Hymans. . . . 1891.
Éd. Fétis . . . . . . 1892.
Samuel. . . . . . . 1893.
J. Stallaert. . . . . 1894.
F.-A. Gevaert . . . . 1895.
Th. Radoux . . . . 1896.
Th. Vinçotte 1897
Ch. Tardieu . . . . 1898.
J. Robie. . . . . . . 1899.
Alfr. Cluysenaar . . . 1900.
Éd. Fétis . . . . 1901.
H. Maquet. . . . . 1902.
G. Huberti 1903
Le comte J. de Lalaing. 1904.
F.-A. Gevaert. . . . 1905.
Max Rooses . . . . 1906.
J. Winders. . . . . 1907.
Edgar Tinel . . . . 1908.
H. Hymans . . . . 1909.
L. Lenain . . . . . . 1910.
Em. Mathieu . . . . 1911.
Luc. Solvay . . . . 1912.

NOTICES BIOGRAPHIQUES



NOTICE

SUR

ALFRED GIRON

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Ixelles le 25 octobre 1832, décédé à Ixelles le 4 décembre 1910.

Alfred-Jean-Philippe Giron, naquit à Ixelles, le 25 octobre 1832. Son père, lettré fort instruit, a laissé un souvenir honorable comme professeur d'histoire à l'Athénée de Bruxelles. C'est en suivant les cours de cette institution que notre futur confrère manifesta tout d'abord les qualités précieuses qui ne devaient pas cesser d'être les siennes : une incroyable ardeur au travail, une heureuse lucidité d'intelligence qui lui permettait de comprendre sans peine et de s'assimiler les sujets auxquels s'attachait son attention. Les sept années qu'il passa à l'Athénée de Bruxelles furent des années de triomphes scolaires continus. Si M. Giron ne remporta pas tous les premiers prix dans toutes les classes (y compris ceux du concours général), il s'en fallut de bien peu. Sans doute,

on ne doit pas exagérer la valeur de semblables lauriers. Ils ne sont pas nécessairement un gage des succès que la jeunesse demande à la vie. Ils sont tout au moins l'attestation d'une forte culture classique et les traces de celle-ci n'ont pas cessé d'être reconnaissables dans les travaux de M. Alfred Giron. La pureté de la langue, la clarté élégante de la phrase, ce sont là des mérites que l'on se félicite de rencontrer, aussi bien dans les considérants d'un arrêt de justice que dans la leçon d'un professeur ou dans les savantes déductions d'un mémoire académique. Nous serions presque tenté de regretter le temps où une citation latine, empruntée aux bons auteurs, s'échappait sans peine de la plume d'un magistrat lettré. M. Giron n'abusait pas des citations latines. Mais la qualité de sa prose révélait une longue familiarité de l'auteur avec les meilleurs modèles.

De 1850 à 1854. M. Alfred Giron fit de brillantes études à l'Université de Bruxelles. Cet établissement d'enseignement supérieur devait chercher à s'assurer le concours d'un jeune homme qui donnait à la science de si brillantes promesses. Il n'y manqua point. Dès le 12 mai 1857, à la suite d'une thèse remarquable et sur laquelle nous reviendrons, M. Giron devenait agrégé. De 1857 à 1869. il professa le droit romain. En 1869, il échangea la chaire d'institutes contre la chaire de droit administratif et il occupa celle-ci jusqu'à l'heure de la retraite, c'est à-dire jusqu'en 1903. Depuis 1884. il se chargea également de l'enseignement du droit public.

M. Giron fut un professeur excellent. Sa parole toujours mesurée, toujours lucide, et d'une irréprochable

correction manquait un peu d'éclat. Ses élèves appréciaient vivement les mérites d'un exposé méthodique et sagace, où se marquait une probité scientifique qu'aucune considération n'aurait pu altérer.

L'enseignement n'absorba point l'activité intellectuelle de M. Giron. Les fonctions judiciaires devaient l'attirer également. Cette carrière lui offrait l'occasion d'exercer les qualités les plus rares de son esprit et aussi de pouvoir donner satisfaction à un penchant naturel pour la méditation savante et recueillie. Il devint substitut le 12 octobre 1862. Le 9 juin 1900, il était premier président de la Cour de cassation. Il suffit de rapprocher ces deux dates pour évoquer le souvenir de quarante années de labeur assidu, dont profitèrent les justiciables et le pays.

Nous avons mentionné un peu plus haut le travail qui valut à M. Giron le titre d'agrégé de l'Université de Bruxelles. Il convient d'y insister. Ce mémoire, première œuvre de M. Giron, est en lui-même fort remarquable, et, de plus, il porte l'empreinte des qualités qui devaient assurer aux futurs ouvrages de l'auteur une juste célébrité.

La question du contentieux administratif est, en quelque façon, le point central, le cœur du droit administratif tout entier. Il n'est rien qui n'y converge ou qui n'y ramène. Tous les États civilisés ont dû s'occuper de ce contentieux et l'ont organisé avec plus ou moins de bonheur. Tôt ou tard, la Belgique se verra contrainte de procéder à la revision des idées qu'elle a élaborées à cet égard et peut-être alors devra-t-elle créer des institutions dont elle a cru pouvoir se passer jusqu'ici.

A l'époque où M. Giron rédigea son essai, le problème du contentieux administratif n'avait pas pris l'ampleur qu'il a revêtue depuis, et l'on conçoit que l'auteur ait pu proposer comme une solution satisfaisante, le système qui semblait se dégager du texte de la Constitution belge.

Son travail, en dehors de ses mérites intrinsèques d'érudition, de méthode, de parfaite clarté, offre, en quelque manière, un intérêt historique. Il nous apprend comment le contentieux administratif était compris et pratiqué en Belgique environ un quart de siècle après la mise en vigueur de notre Charte fondamentale. Il est indéniable que nos constituants avaient essayé de réagir contre l'omnipotence et l'arbitraire de l'Administration, tels qu'ils s'étaient manifestés sous le régime hollandais et, plus encore, sous le régime français. Cette réaction s'était traduite par la restitution aux tribunaux ordinaires de tous les litiges où se trouvent engagés des intérêts privés. Les droits civils étaient placés sans exception sous la main protectrice de la justice, et il ne dépendait plus du pouvoir administratif d'entraver ou de paralyser l'action de celle-ci. Lorsqu'il s'agissait de la propriété des citoyens ou des contrats qu'ils avaient conclus, c'était là, sans contredit, une garantie des plus précieuses. Quant aux droits politiques proprement dits, tels, par exemple, que ceux qui se rattachent aux élections et au payement de l'impôt, d'autres juridictions que les juridictions civiles peuvent être invitées à se prononcer sur les litiges que soulève leur exercice, et, en fait, des lois nombreuses et circonstanciées ont organisé en ces matières un régime qui est juridiquement satis-

faisant. Restent les multiples relations qui naissent du contact entre l'Administration et les administrés. Sont-elles productives de droits? Et dans le cas où une dissidence éclate, où une lésion est soufferte par un intéressé, un recours pourra-t-il être utilement exercé devant une juridiction compétente? Et quelle sera cette juridiction?

Telle est la difficulté essentielle du droit administratif. La réponse que donna M. Giron aux interrogations qui viennent d'être rappelées était exacte pour l'époque où il écrivit. Dans son système, du moment où l'on franchit le cadre du droit civil, le particulier ne possède pas de droits proprement dits vis-à-vis de l'Administration. Il n'a que des intérêts plus ou moins légitimes, et lorsqu'il estime avoir enduré une lésion, il ne peut s'adresser qu'à l'Administration elle-même, laquelle statuera sur sa réclamation. Quant aux tribunaux, puisqu'il ne s'agit pas de droits civils, ils doivent se récuser en vertu du principe de la séparation des pouvoirs.

Cette doctrine, qui est toujours celle de la jurisprudence, est incontestablement claire, logique, cohérente. Est elle entièrement satisfaisante, et l'Administration, lorsqu'elle est saisie d'une réclamation où elle est elle-même intéressée, a-t-elle vraiment le caractère et offre-t-elle les garanties d'un juge irréprochable? Tout le monde voudrait l'espérer, mais personne n'en est bien sûr. Dans d'autres États, on a reconnu la nécessité d'établir des tribunaux administratifs, en d'autres termes, une véritable juridiction couronnée, au sommet, par un tribunal supérieur assez fort, assez respecté, assez indépendant pour réprimer efficacement les écarts des fonctionnaires et des corps délibérants. On ne saurait faire un

grief à M. Giron de n'avoir pas réclamé, en 1857, la création d'un Conseil d'État, puisque, à cette époque, le Conseil d'État français laissait à peine entrevoir ce rôle de contrôleur rigoureux de l'Administration qu'il allait assumer par la suite, et qu'en Belgique, plus de cinquante ans après l'apparition de l'œuvre de M. Giron, l'utilité d'une haute juridiction administrative est encore révoquée en doute par d'éminents légistes.

Par la publication de son essai, M. Giron marquait comme étant vraiment sien le domaine du droit administratif. Son nom commençait à devenir familier à tous ceux qui s'occupaient de cette branche de la science juridique.

L'*Essai sur le droit communal de la Belgique*, publié en 1861, fut une nouvelle étape dans la direction où s'était engagé notre confrère. On conçoit du reste qu'il ait accordé à notre organisation municipale une attention particulière. Ce qu'il y a de plus original, de plus national, de plus indigène dans notre régime politique, c'est sans contredit la commune. On retrouve dans sa constitution les traces de traditions fort anciennes, et M. Giron ne manqua pas de rappeler, avec preuves à l'appui, ce que nos libertés locales doivent aux chartes et coutumes du passé. S'il est vrai que les institutions communales qui nous régissent aujourd'hui se rattachent pour la plus grande partie à des lois françaises ou à des lois datant de notre union avec la Hollande, il n'en est pas moins certain que la mise en œuvre de ces institutions présente un caractère tout spécial et qui est véritablement belge. C'est dans les mille incidents de l'existence journalière que se révèle ce caractère. Nul

n'ignore à quel point nos populations s'intéressent à la vie, au progrès à la prospérité de leurs villes, de leurs bourgs, de leurs villages, et combien, dans ce domaine, elles sont jalouses de leur indépendance. Et pourtant c'est un domaine où le contrôle du Gouvernement est nécessaire. Sans ce contrôle, on aboutirait assez promptement à l'anarchie. C'est dans la nécessité de concilier deux tendances jusqu'à un certain point contradictoires, et toutefois légitimes l'une et l'autre, que réside le problème d'une bonne constitution municipale. C'est ce qu'avait clairement aperçu M Giron. On ne peut qu'admirer dans son ouvrage la sûreté avec laquelle il définit les limites de la région dans laquelle s'exerce ce qu'il nomme, avec nos constituants, le pouvoir communal.

Durant un grand nombre d'années, notre confrère ne fit presque rien paraître. Il rassemblait lentement et apprêtait avec un soin attentif les matériaux du grand ouvrage qui devait faire de son nom l'un des plus universellement connus parmi ceux des juristes de notre pays et, en même temps, renouveler l'étude de la science à laquelle M. Giron avait voué le meilleur de son intelligence.

C'est en 1881 que parut la première édition du *Droit administratif de la Belgique*. Une seconde édition fut publiée en 1885. En 1884, M. Giron donna son *Droit public* (nous reviendrons sur l'émotion que suscita ce volume). Ces deux ouvrages, remaniés, complétés et fondus ensemble, constituèrent, en 1895, le *Dictionnaire de droit public et de droit administratif*.

Le *Traité de droit administratif* (sous les formes qu'il a successivement revêtues) est l'œuvre capitale de M. Giron, et c'est, on peut l'affirmer, une des productions les plus importantes de la science juridique de notre pays.

Il nous souvient encore du retentissement qu'eut cet ouvrage à l'époque de son apparition. Pour ceux qui l'étudièrent ou qui le lurent, ce fut une espèce de révélation. Le droit administratif avec sa complexité infinie, avec ses particularités et ses détours, avec ses « secrets », qui semblaient être l'apanage de spécialistes, se voyait transporté soudainement en pleine lumière. Il devenait quelque chose que l'on pouvait examiner de près, que l'on pouvait mesurer, dont on discernait les principes dominants et les détails d'application. Et l'on remarquait en même temps que ce droit est extraordinairement vivant, qu'il est mêlé à l'existence quotidienne de chacun de nous. Et l'on constatait surtout que ce droit est effectivement un droit, qu'il est soumis à des règles directrices et que l'administration elle-même n'est pas simplement une réunion de procédés empiriques.

Il est superflu de dire que M. Giron n'avait usé d'aucun moyen mystérieux (ni surtout d'aucune réclame) pour attirer l'attention sur son livre. Le succès n'était ici que la juste récompense de qualités qui parlaient par elles-mêmes. Ces qualités, c'était une admirable conscience, c'était une méthode excellente, une rare maturité de jugement; c'était aussi une manière quelque peu nouvelle de comprendre l'œuvre qu'il s'agissait d'accomplir.

Il existait en Belgique, avant M. Giron, des ouvrages traitant du droit administratif. Il y en avait de fort esti-

mables. Le *Répertoire du droit administratif et de l'administration*, dont Ch. de Brouckere et F. Tielemans entreprirent la publication, est, à certains égards, un monument. Mais c'est un monument inachevé. L'ouvrage ne dépasse pas la lettre H. Dans son état d'imperfection, il demeure, aujourd'hui encore, un trésor de renseignements précieux. A l'exemple d'œuvres étrangères du même ordre, il est consacré principalement à l'analyse de textes législatifs, analyse qui se relève fréquemment de considérations théoriques. L'indiscutable mérite de M. Giron est d'avoir pris un contact plus direct et plus intime avec la réalité, avec la vie de tous les jours. Car cette réalité existait. Elle était riche et variée. Mais il fallait avoir la patience de la considérer de près, de l'explorer, de surprendre son évolution.

On la rencontrait, sans aucun doute, dans des textes de lois, dans des arrêtés royaux, dans des circulaires; on la rencontrait également dans les arguments de nos discussions politiques, dans les discours prononcés au sein des assemblées délibérantes, dans d'innombrables décisions de justice.

De ces éléments quelque peu épars, mais réunis par lui avec un zèle infatigable, avec une perspicacité presque infaillible, M. Giron sut composer un ensemble clairement et logiquement ordonné.

Ce fut la jurisprudence des cours et tribunaux qui lui fournit ses matériaux les plus nombreux et les plus solides, et l'on ne peut faire l'éloge de son œuvre sans essayer de caractériser, en quelques mots, le rôle essentiel qu'a rempli la justice belge dans la formation de notre droit administratif.

Par suite de l'absence d'une juridiction administrative proprement dite (telle qu'est en France le Conseil d'État), nos tribunaux se sont vus continuellement dans le cas d'avoir à statuer sur des litiges intéressant les droits dits « politiques » Ce sont les droits ayant trait aux rapports entre les particuliers et les pouvoirs publics. Juges de leur propre compétence (car notre législation ne connaît pas les arrêtés de conflit), ils eurent fréquemment à résister à des plaideurs qui sollicitèrent leur protection contre des actes de l'autorité qui, à les en croire, leur causaient préjudice Peut-être faut-il à un magistrat plus d'énergie morale pour décliner sa compétence que pour l'affirmer. En tout cas, ce courage ne fit pas défaut aux tribunaux belges. S'appuyant sur le principe de la séparation des pouvoirs, ils refusèrent avec persistance d'étendre leur contrôle sur le domaine de l'administration. On les en a quelquefois blâmés et l'on s'est plaint de ce que des intérêts importants restaient sans défense à l'égard des entreprises de l'autorité. Récriminations qui ne semblent pas fondées. Nos tribunaux, en ne consentant pas à s'engager dans une région où leur démarche aurait été inévitablement indécise, eurent un juste sentiment de l'équilibre qui doit régner entre les diverses forces dont l ensemble constitue l'État moderne. Ce serait au législateur à procurer aux particuliers un surcroît de sécurité par l'institution d un contentieux administratif, et nous ne serions pas surpris que cette tâche fût réservée à un avenir relativement prochain. Quoi qu'il en puisse être, nos cours et tribunaux et plus spécialement notre Cour de cassation, appelés à se prononcer continuellement sur

les limites de leur compétence, donnèrent, du principe de la séparation des pouvoirs, le commentaire le plus abondant, le plus fécond en distinctions sagaces que l'on puisse souhaiter.

Au surplus, si, toutes les fois que les prérogatives proprement dites de l'Administration sont en jeu, nos corps judiciaires ont obstinément refusé d'y porter atteinte, avec quelle ingénieuse souplesse, et en même temps avec quelle résolution ils ont réussi à exercer une espèce de surveillance sur l'Administration, lorsque celle-ci abandonnait, si peu que ce soit, son caractère d'autorité pour se mêler à la vie économique de notre temps! Qu'elle cessât d'ordonner, — et une Administration ne peut pas ordonner toujours, elle doit souvent négocier, exécuter, à la façon d'un particulier, — les tribunaux estimaient que ses actes relevaient de leur appréciation et qu'ils pouvaient la déclarer responsable de ses fautes. Ce n'est pas le lieu de s'appesantir sur la théorie de la personnalité civile des pouvoirs publics. Mais il n'est pas superflu de rappeler qu'elle est une création de la jurisprudence et que l'étude raisonnée de cette jurisprudence offre pour le légiste un intérêt de premier ordre.

Enfin, le principe constitutionnel selon lequel une peine ne peut être prononcée qu'en vertu de la loi, emporte, pour les tribunaux, le droit de vérifier la légalité des arrêtés et règlements, spécialement des règlements communaux, et, par suite, de définir les limites du pouvoir de police, de ce pouvoir dont les décisions et les démarches pénètrent si profondément dans le cercle de notre existence journalière.

Il est donc avéré que, des sentences accumulées de la

jurisprudence belge, il s'est lentement dégagé, en matière de droit administratif, un certain nombre de principes directeurs. Ils se sont dégagés... Encore était-il nécessaire de formuler clairement les conclusions auxquelles avait abouti ce travail prolongé. C'est en cela qu'excellait M. Giron. Il est impossible de condenser plus habilement qu'il ne le fit l'essentiel d'une théorie juridique, de mieux résumer un arrêt, de caractériser avec plus de sobriété et de précision la portée véritable d'une sentence. On n'en sera nullement surpris si l'on songe que ce droit qu'il commentait avec tant de sagacité, M. Giron contribuait à l'établir. Il participa à la rédaction d'innombrables décisions judiciaires, et il va de soi que sa science et son expérience lui conféraient alors une autorité exceptionnelle. On peut dire de lui qu'il fut, à un double titre, l'un des créateurs de notre droit administratif : d'une part, en inscrivant ses préceptes dans des décisions de justice ; d'autre part, en rendant sa connaissance plus familière aux juristes de profession et même aux profanes.

C'est en 1884 que parut le *Droit public de la Belgique*. Cet ouvrage, qui suscita des polémiques dont nous parlerons dans un instant, est constitué de deux parties distinctes : un exposé des règles principales de notre droit constitutionnel ; un exposé des doctrines politiques de l'Église catholique.

M. Giron voulut-il établir une espèce d'antithèse entre deux types d'organisation de la société humaine? Ce n'est pas impossible. Eut-il cette pensée que les caractères du droit public moderne se révèlent avec plus d'évidence lorsqu'on les oppose aux conceptions juridi-

ques de la théocratie? C'est assez vraisemblable. Ce qui, en revanche, est absolument certain, c'est que M. Giron ne songea nullement à faire œuvre de polémiste. Sa conscience éprouvée de savant, la sérénité habituelle de son esprit mettaient nécessairement son livre fort au-dessus d'interprétations aussi vulgaires.

Ce livre est d'ailleurs remarquable. Il est superflu de dire que, dans l'explication du droit actuellement en vigueur, l'auteur fait preuve de ses qualités ordinaires de méthode et de lucidité. Évidemment, il ne dissimule rien de ses idées et de ses prédilections. A ses yeux, le droit procède tout entier de l'État, issu lui-même de la volonté nationale. L'État, purement laïque et théoriquement omnipotent, ne rencontre d'autres limites à son action que celles que lui oppose la liberté des individus, liberté qu'une constitution bien agencée a pour devoir de garantir. L'Église, comme telle, n'a point de prérogatives. Ses fidèles et les associations qu'ils forment sont soumis au droit commun. Ils bénéficient des avantages et sont soumis aux restrictions que l'État souverain juge bon d'établir.

Ce n'est pas le moment de critiquer ou de défendre une telle conception de l'ordre politique. Elle n'est point particulière à M. Giron. C'est, en réalité, celle d'une école, ou, si l'on veut, d'un parti. Et M Giron, en essayant de montrer qu'elle avait été consacrée, en fait, par la Constitution belge, ne se rendait pas coupable d'une grande hardiesse. Aussi n'aurait-on sans doute pas pensé à incriminer son ouvrage, s'il n'y avait introduit un exposé développé de la doctrine catholique, exposé qu'il reproduisit dans son *Dictionnaire* sous les mots : *Liberté de conscience* et *Puissance ecclésiastique*.

Que cette étude soit absolument à sa place dans un *Manuel* ou dans un *Dictionnaire*, on pourrait à la rigueur le contester. Envisagée en elle-même, elle constitue une œuvre des plus intéressantes, et à laquelle il convient de rendre pleine justice.

On n'aura, du reste, aucune peine à le faire, si l'on veut bien se placer au point de vue de l'auteur. M. Giron n'était pas un historien de profession, et l'on ne pourrait, à proprement parler, le qualifier d'érudit. Il était, éminemment, un légiste. Ce qui, dans l'Église catholique, retint exclusivement son attention, ce ne furent pas les manifestations de la conscience religieuse, ce furent l'organisation et le fonctionnement d'une vaste institution politique et sociale. Que l'Église ait aspiré à être une institution de ce genre, cela n'est pas niable, et, dès lors, il doit être permis de procéder à la critique des idées qu'elle a cherché à faire prévaloir dans le domaine qui est actuellement celui du droit public.

Ce sont les conceptions dominantes de l'Église catholique que M. Giron s'est efforcé de mettre en pleine lumière, et nous croyons qu'il l'a fait avec une entière loyauté et une irréprochable exactitude. La substance de son travail, où l'exposé des doctrines se mêle à l'évocation d'évenements historiques, est formée par un tissu de textes d'une authenticité irrécusable. Textes connus d'ailleurs depuis longtemps (quoique, en ce qui concerne spécialement nos provinces, il s'en trouvât quelques-uns qui étaient demeurés dans une ombre relative, et dont il faut savoir gré à l'auteur d'avoir signalé l'intérêt). Pour les découvrir, il suffit d'explorer les collections des conciles, ainsi que quelques ouvrages d'une valeur éprou-

vée. Il est vrai de dire que, une fois rassemblés et rapprochés, l'impression qu'ils dégagent offre, grâce à la concentration réalisée par l'auteur, quelque chose d'étrange et d'excessif. Nous indiquerons dans un instant le côté par où l'œuvre de M. Giron appelle certaines réserves. En ce qui concerne sa fidélité matérielle elle ne doit craindre aucune objection, et, dans le fait, une critique vétilleuse n'a pu marquer sa dissidence que sur des points fort secondaires. Elle a notamment accusé M. Giron d'avoir inexactement traduit le mot *exterminare*, qui figure dans le décret du Concile de Latran de 1215 proscrivant les hérétiques. Ce terme signifie-t-il « exiler » ou bien « tuer »? La presse quotidienne retentit de polémiques sur ce problème de basse latinité. Discussions qui ne laissent pas de causer aujourd'hui quelque surprise, puisqu'il est trop certain qu'un grand nombre d'hérétiques furent effectivement « éliminés » de ce monde par suite de supplices qu'on leur infligea. Quant à la doctrine de tyrannicide, on reprocha à M. Giron d'avoir inexactement reproduit un passage du théologien Suarez, où il croyait apercevoir un essai de justification de ce crime. Se trouvât-il même une erreur dans la citation (une interrogation prise pour une affirmation) qu'encore cela n'affecterait pas le fond du litige, car il est avéré que des théologiens catholiques, Mariana aussi bien que Suarez, ont approfondi la question de savoir si le meurtre d'un tyran est légitime et qu'ils l'ont, en prévision de circonstances données, résolue affirmativement. Au surplus, il est fort douteux que l'on songe actuellement à leur faire un grief de leur courage à scruter certains problèmes et même de la hardiesse de

leurs conclusions. Peut-être s'avisera-t-on de saluer en eux les précurseurs inconscients des doctrines les plus révolutionnaires. Mais M. Giron apportait visiblement en tout ceci les dispositions d'esprit d'un parlementaire du XVIIIe siècle.

A la rigueur, il est une critique que l'on aurait pu adresser à l'auteur; mais, à notre connaissance, on ne la lui adressa point. Sans doute, l'exposé qu'il nous présente du droit public élaboré par l'Église catholique est matériellement exact. Néanmoins, voilà longtemps que ce droit, dont, il y a plusieurs siècles, les préceptes répondaient aux sentiments de nombreux fidèles, a cessé d'être une réalité. C'est le droit d'une cité idéale — d'une cité où la théocratie règne en maîtresse souveraine. Une semblable cité n'a d'existence que dans la pensée des théologiens. On n'a jamais réussi à la construire et il n'y a pas la moindre chance de la voir s'édifier à notre époque. Nos contemporains n'ont rien à craindre à cet égard Les disciples obéissants de l'Église se sont réconciliés avec le droit public moderne. Le clergé lui-même a cessé de le combattre systématiquement. C'est là un résultat dont nous devons en somme nous féliciter. Est-il bien utile d'évoquer comme une menace d'antiques théories qui, à vrai dire, n'ont jamais été officiellement répudiées, mais dont la plupart de ceux qui s'y soumettent nominalement ne souhaitent en aucune façon le triomphe? A cela M. Giron aurait pu vraisemblablement répliquer... Mais arrêtons-nous là et abstenons-nous d'ajouter une controverse imaginaire aux controverses trop réelles que suscita l'apparition du traité de droit public. Et quant à ces controverses elles-mêmes,

n'y attachons pas une importance démesurée. Inspirons-nous de l'exemple de celui qui les provoqua. M. Giron ne partageait vraisemblablement pas toutes les croyances des vieux bénédictins. Mais il avait quelque chose de leur âme. Enfermé dans son cabinet de travail, — nous allions dire dans sa cellule, — il compulsait ses recueils d'arrêts, ses collections de conciles, ses canonistes brabançons, et il édifiait patiemment ses conclusions sur une imposante accumulation de citations et de précédents. L'œuvre finissait par voir le jour. Les éloges qu'elle recevait émouvaient assez peu l'esprit de l'auteur. Et quant aux critiques, nous penchons à croire qu'elles ne le troublaient point du tout. M. Giron avait pour la presse une indifférence que l'on jugera peut-être excessive, puisqu'elle confinait au dédain, mais qui offrait du moins l'avantage d'être un préservatif contre les accès de mauvaise humeur.

Quelque opinion que l'on ait touchant la valeur des idées de M. Giron, il est un reproche que l'on ne pourra lui adresser : c'est d'avoir obéi, si peu que ce soit, à des préjugés de sectaire. Il n'avait pas un goût très vif pour le catholicisme. Mais s'il revenait avec une sorte de prédilection à ses études sur l'organisation et les doctrines de l'Église, ce n'était nullement dans une intention de dénigrement. La grandeur, l'antiquité, la cohésion de l'édifice religieux, politique et social élevé par le catholicisme lui inspiraient des sentiments où se marque une espèce d'admiration. Son dernier ouvrage, un essai sur l'infaillibilité pontificale, publié en 1908, en fournirait la preuve. A ses yeux, le pouvoir du souverain pontife n'est que le prolongement et, en quelque sorte, le suprême épa-

nouissement de l'autorité que s'attribuaient les empereurs de la Rome antique. C'est un césarisme exalté, mais un césarisme qui, en fait, n'a pu établir son ascendant que dans l'ordre des choses spirituelles. Il est fort curieux de voir M. Giron, ce laïque assez affranchi de croyances positives, s'efforcer très loyalement, et avec l'aide des écrits de théologiens orthodoxes, de déterminer le véritable sens du dogme de l'infaillibilité. Nous ne savons si la formule dans laquelle il condense le résultat de ses méditations donnera pleine satisfaction à des docteurs pointilleux. Mais elle est d'un tour assez piquant, et l'on nous pardonnera de la reproduire : « L'infaillibilité des papes est limitée au domaine de l'inconnaissable. Ils sont sujets à errer, comme d'autres hommes, lorsqu'ils tranchent par voie d'autorité des problèmes susceptibles d'être résolus par des procédés purement scientifiques. »

M. Alfred Giron fut élu correspondant de l'Académie de Belgique le 5 mai 1890. Il devint membre effectif le 19 mai 1892. Son assiduité aux séances fut exemplaire. Il participa aux travaux de la Classe des lettres par la rédaction de rapports et de notices, par un discours qu'il prononça, le 10 mai 1899, en qualité de directeur de la Classe, enfin par la notice développée qu'il consacra à l'un des plus illustres de ses confrères, M. Ch. Faider.

Il avait pris pour sujet de son discours la *Condition juridique des Juifs*. C'était pour lui l'occasion de professer une fois de plus son aversion pour le fanatisme, son respect pour la tolérance, son culte de l'égalite civile — et il n'y manqua point. Il s'exprima, cela va sans dire,

en des termes d'une extrême modération (c'était d'ailleurs son habitude); mais il n'y a pas à se tromper sur la fermeté de ses sentiments : « La haine des Juifs, déclara-t-il, n'existe pas en Belgique. Il serait impossible de soulever dans notre pays un mouvement antisémitique sérieux. On l'a essayé récemment, mais cette tentative est demeurée sans écho. »

Ayant à parler de M. Faider, procureur général à la Cour de cassation, savant légiste, interprète autorisé de notre droit constitutionnel, M. Giron se sentait particulièrement à l'aise. Des pages qu'il écrivit à cette occasion se détache, en traits précis et vivants, la physionomie d'un homme qui fut éminent à plus d'un titre, dont l'individualité fut nettement tranchée et qui eut, à proprement parler, quelque chose de « représentatif ». M. Faider fut, dans toute la force du terme, un homme de 1830. Sa confiance dans les « principes de 89 » était absolue (et elle était d'autant plus sincère qu'elle était plus réfléchie); la Constitution belge de 1831 lui était chère, parce qu'elle était une application logique, courageuse, complète des maximes que proclama la Révolution française à son aurore; l'amour que doit inspirer la patrie belge se justifie essentiellement par ce fait que, dans notre pays, l'individu se sent plus libre que partout ailleurs.

Il est possible que ce généreux optimisme paraisse aujourd'hui quelque peu lointain. De nouveaux problèmes sont apparus, dont la génération à laquelle appartenait M. Faider ne prévoyait pas toute la gravité. Il n'en demeure pas moins avéré que cette foi profonde dans les bienfaits de la liberté, dans la valeur de la nature humaine, dans l'idée de progrès, dans les mérites

de la Constitution belge, a été l'une des grandes forces morales qui ont contribué à la formation de notre pays. M. Giron avait cent fois raison de signaler une telle disposition d'esprit chez M. Charles Faider.

En réalité, ce tour d'esprit était le sien. C'était d'ailleurs celui de la portion la plus éclairée et la plus active de notre bourgeoisie, de cette bourgeoisie où se recrutèrent en si grand nombre ces esprits probes, sérieux, sagaces, qui trouvèrent dans l'exercice des professions libérales un noble emploi de leurs facultés.

Plusieurs de ces hommes ont fait honneur à la magistrature, et ce fut spécialement le cas pour M. Alfred Giron. Il possédait, à un degré rare, toutes les facultés qui font le magistrat accompli : la modération, la droiture, la science, la lucidité de l'intelligence. Mais ces qualités, le grand public les ignore, et quant aux plaideurs, ils ne les soupçonnent que lorsqu'ils gagnent leurs procès. Un magistrat, lorsqu'il s'agit de mesurer son talent, n'est équitablement jugé que par ses pairs. Les collègues de M. Giron ne lui ménagèrent jamais les témoignages de leur estime et de leur admiration. On se souvient encore des paroles si élevées par lesquelles notre confrère M. Jules Lameere, aujourd'hui premier président de la Cour de cassation, rendit hommage, dans l'audience du 5 décembre 1910, à son éminent prédécesseur, que la mort venait de frapper :

« M. Giron, notre premier président honoraire, s'est éteint dans la nuit du 3 de ce mois. Cette mort, dont nous prévoyions les approches, provoque en nous une émotion profonde. Giron était l'un de ces magistrats dont une institution s'honore; il joignait à une connaissance

intime des principes du droit cette qualité maîtresse, qui fait que, consignées dans un arrêt, les idées gardent leur transparence et se communiquent comme de soi. Nous pouvons l'affirmer hautement, ses arrêts, dans la netteté de leur allure, se placent à côté de ceux de nos maîtres, de ces anciens qui, à partir de l'institution de notre Cour, dominent nos travaux. »

Lorsque M. Giron, obéissant à la loi sur la limite d'âge, fit abandon, le 12 novembre 1907, des fonctions qu'il avait remplies avec tant de dignité, il ne lui restait que peu d'années à vivre. On sait déjà que ces années furent loin d'être oisives. La science du droit demeura sa préoccupation la plus vivace. Dans les dernières semaines de son existence, alors que les souffrances de la maladie altéraient par instants la netteté de son intelligence, on pouvait encore l'entretenir de questions juridiques. Sa mémoire continuait de lui indiquer fidèlement les précédents qu'il y avait lieu d'invoquer.

Il s'éteignit le 4 décembre 1910.

La vie de M. Alfred Giron fut celle d'un homme qu'absorbent presque entièrement ses travaux professionnels. Quand on est à la fois professeur de droit et magistrat, on peut user du privilège de ne pas se mêler aux agitations de ce monde et de préférer à tout le reste le calme d'une bibliothèque. De ce privilège, M. Giron se prévalut largement. Son cabinet de travail était son vrai domaine. Il s'y confinait, nous allions dire qu'il s'y retranchait avec délices. Il s'en éloignait difficilement, presque avec chagrin, même pendant les vacances judiciaires, et il ne désirait pas qu'on vînt l'y divertir de ses méditations.

Cette prédilection pour la solitude s'était accrue à mesure qu'il vieillissait, et il arriva à ses amis — il en eut de distingués et de fort dévoués — d'en ressentir quelque regret. Ceux d'entre eux qui l'avaient connu de plus près, et dès le temps de sa jeunesse, rendaient pleine justice aux qualités de son esprit. Cet esprit était fin, sagace, contenu. Il ne s'abandonnait pas facilement à l'enthousiasme et n'avait qu'une assez faible aptitude à l'illusion. On y croyait surprendre un mélange de scepticisme et de timidité, à travers quoi perçaient néanmoins une bienveillance réelle, une délicatesse scrupuleuse, une loyauté intransigeante. Le caractère de M. Giron se recommandait par une noble simplicité. Et par simplicité il faut entendre, sans même parler d'un désintéressement sincère, le dédain de la vaine gloire, l'horreur du bruit et de l'emphase, le sentiment profond que l'homme vaut surtout par la conscience qu'il apporte dans l'accomplissement de sa tâche quotidienne.

Ce sont là de hautes vertus, et particulièrement appréciables en un temps où la passion de réussir et de briller, où la fièvre des honneurs et de la fortune travaillent un si grand nombre d'âmes. Vertus qui sont incontestablement à leur place chez un savant et chez un magistrat, et qui contribuent à rehausser son mérite. Mais vertus aussi qui augmentent et justifient la sympathie que l'on éprouve pour l'homme et qui rendent compte des sentiments d'amitié que notre confrère sut inspirer à ceux qui eurent l'honneur de l'approcher.

Maurice Vauthier.



NOTICE

SUR

Polydore DE PAEPE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

né à Gand le 12 avril 1824, décédé à Bruxelles le 15 janvier 1907.

Le procureur général Leclercq, qui fut membre de notre Compagnie, esquissait un jour, devant la Cour de cassation, les physionomies d'une série de magistrats qui, jusqu'à la loi de 1867 sur l'éméritat, avaient fait partie de la Cour suprême. Le tableau est tracé en termes précis et rapides : rien n'est déguisé, rien n'est affaibli; les physionomies apparaissent en leur réalité, chacun y est classé d'après ses œuvres [1]. Je me suis demandé souvent de quels traits l'éminent procureur général aurait marqué le magistrat que je voudrais faire revivre. Je me plais à penser que, dans cette nature si droite et si ferme, il aurait signalé avant tout une véri-

[1] *Pasicrisie,* 1867, I, *in cauda.*

table maitrise juridique. D'Aguesseau relevait chez un avocat général de son temps cette faculté rare qui fait qu'on dégage les solutions sans effort et qu'on distingue pour ainsi dire naturellement les raisons de décider; cette faculté, il la caractérisait d'un mot, il disait que chez cet avocat général « les principes naissaient comme dans leur source ». Il m'est arrivé plus d'une fois de faire à de Paepe l'application de ce mot, et il m'est permis de croire que sur ce point ma pensée ne s'éloignait pas de celle qu'eût exprimée M Leclercq. Le procureur général ne se serait pas borné à ce trait; il aurait mis en lumière chez de Paepe la fière indépendance de l'esprit, alliée à la recherche tenace qui lui faisait découvrir jusque dans un lointain passé des raisons vivantes. Il aurait dépeint alors la carrière du magistrat dans sa suite d'une logique si rigoureuse.

Né en 1824, de Paepe avait 28 ans quand il entra dans le ministère public; il avait les fortes qualités qui importent à ces fonctions : la trempe du caractère, l'activité et la persistance. la pleine possession des principes du droit, le sentiment profond de ce que le magistrat doit à la loi et de ce qu'il se doit à lui-même.

Lors de l'installation de la Cour de cassation, le chef de son parquet, M. Plaisant, faisait observer que « pour être juste, pour accomplir tout ce que le devoir impose, il faut être courageux parfois », et il ajoutait que « ce courage, si nécessaire dans toutes les fonctions publiques, n'était ni le plus commun, ni le plus facile ». De Paepe avait cette intrépidité nécessaire, ni les clameurs, ni les insinuations malveillantes, rien n'était de nature à entamer son énergie morale : on put le constater notam-

ment en deux occasions, lors de poursuites retentissantes, où son âme courageuse s'appliqua à assurer la répression d'égarements coupables. « Il est grand, l'effort de la justice, quand il tombe en un brave sujet »; cette pensée d'un magistrat du XVIe siècle pourrait servir d'épigraphe à ces deux affaires.

Ce fut tout d'abord en 1860, peu de temps après l'enlèvement du petit Mortara : contre le gré de sa famille, une jeune fille mineure appartenant au culte réformé devient catholique; on la soustrait à l'influence des siens, on la détourne, on la mène à l'étranger pour la ramener ensuite sous un faux nom dans un couvent du pays; elle est recherchée, découverte, la justice est saisie, et c'est de Paepe qui requiert à l'audience.

Un cas analogue s'est produit depuis lors en Angleterre; M. de Franqueville, l'un de nos associés, le rapporte en son bel ouvrage sur *Le système judiciaire de la Grande-Bretagne* (1). Dans l'espèce, la situation était inverse : c'était un enfant catholique qui se trouvait retenu dans un établissement anglican : réclamation de sa mère, poursuites de juridiction en juridiction; finalement, après trois ans, la Chambre des lords fait droit à la revendication. Mais, dans l'intervalle, le directeur de l'établissement, « ce propagandiste obstiné », comme le qualifie M. de Franqueville, avait fait passer l'enfant à l'étranger. Sans doute, à supposer que, dans cette poursuite si acharnée, mais si légitime, de Paepe eût lutté pour la femme qui réclamait son enfant, l'eût-on, en certains milieux, traité de magistrat de combat.

(1) II, 235.

Les contemporains — le nombre en est bien réduit — se rappellent cette affaire Anna-Bella Kohrsch, dans laquelle de Paepe intervint. A l'audience, la lutte fut des plus chaudes; l'émoi ne se traduisit pas moins vivement dans la presse; l'atmosphère morale de l'auditoire se surchauffa même à ce point qu'un journaliste, accusé d'avoir publié un compte rendu inexact, se rendit coupable de sévices sur l'un des avocats de la défense et eut à payer ses violences d'un mois de prison.

Le tribunal correctionnel et la Cour d'appel se divisèrent sur la portée des dispositions pénales; le tribunal en repoussa l'application ; la Cour suprême eut à se prononcer : sur le rapport de M. Van Hoegaerden, précisément l'un de ces magistrats que, dans son discours de 1867, M. Leclercq a placés en vedette, il fut décidé que l'arrêt de condamnation avait fait une exacte application de la loi (1).

Comme toujours, de Paepe, dans sa débordante sincérité, s'était livré tout entier; on n'a point oublié, dans notre Compagnie, l'ardeur de ses convictions philosophiques; on pourrait, au besoin, en retrouver les manifestations dans son réquisitoire (2); mais qui, parmi nous, ne se rappelle, j'ose dire avec émotion, ce rapport de 1904, sur lequel je reviendrai, où son spiritualisme s'est si énergiquement affirmé (3)? Il me faut sans différer dégager cet aspect de sa physionomie, si je ne veux

(1) *Pas.*, 1861, I, 324.

(2) *Belgique judiciaire*, 1860, pp. 897 et suiv.

(3) *Bulletins de l'Académie*, 1904, 234.

m'exposer à la voir fausser en l'un de ses traits essentiels.

Lors de cette poursuite, de Paepe était substitut de première instance; il était avocat général quand lui échut en 1868, sous la surveillance de son chef, le procureur général Würth, une âme énergique également, la direction d'une instruction qui n'a pas moins occupé l'opinion publique. L'instruction aboutit au mois de janvier 1869, à un renvoi devant la cour d'assises; l'acte d'accusation était dressé par lui; l'affaire touchait aux rapports de l'autorité civile et du clergé. Pour des raisons d'hygiène, le déplacement du cimetière d'une commune de Flandre, la commune de Saint-Genois, avait été régulièrement ordonné; un cimetière nouveau avait été acquis, la commune en était propriétaire; voulant que la propriété en revînt à la fabrique, le clergé se refusa à le bénir; l'acte d'accusation rapporte qu'un mandement épiscopal décida que l'église ne recevrait plus les corps; les passions se surexcitèrent, la chaire prit pour texte la destruction de Sodome et de Gomorrhe, des esprits s'imprégnèrent de ces prédications, des incendies et des dévastations se produisirent. En menaçant Saint-Genois du sort de Sodome, porte l'acte d'accusation, le clergé « oubliait que deux disciples du Christ ayant voulu faire descendre le feu du ciel sur une ville de Samarie, son humanité s'intéressa pour ce peuple contre leur zèle et qu'il leur reprocha d'ignorer l'esprit de douceur et de charité dont ils étaient les ministres ».

Je ne m'engagerai point dans l'examen des charges;

des condamnations furent prononcées (1), des pourvois furent formés sans succès (2), l'affaire eut ses répercussions jusque dans les assemblées législatives. Le nom de de Paepe demeura comme attaché à la poursuite ; il y avait, en effet, appliqué sa pénétration et sa fermeté. J'indiquais que les suspicions ne lui furent point épargnées, pas plus qu'elles ne le furent, d'ailleurs, à d'autres magistrats ; elles se manifestèrent même alors que les esprits semblaient en voie d'apaisement : je trouve dans ses papiers l'original de l'exploit qu'au mois de novembre 1870, il adressait à deux journaux qui, revenant sur l'affaire, lui avaient imputé certains articles qui s'y rapportaient. « J'ai l'habitude, y disait il, d'agir au grand jour, je n'attaque personne sous le voile de l'anonyme, je n'ai ni inspiré ni suggéré ces articles, j'y suis complètement étranger. » Il ajoutait : « Je suis convaincu que, dans l'affaire de Saint-Genois, j'ai rempli mon devoir avec impartialité et fermeté ; je ne regrette aucun de mes actes ; et si j'avais aujourd'hui à rédiger l'acte d'accusation, je n'y changerais pas un mot »

Il me contait un jour qu'un détaillant chez lequel son ménage se fournissait lui gardait encore rancune, en ces dernières années, de son intervention dans la poursuite ; de Paepe, dans sa bienveillance, n'en avait pas moins donné ordre qu'on continuât à s'approvisionner chez lui ; le fait est mince, et assurément les magistrats sont exposés à des ressentiments plus graves, mais de Paepe était de ces hommes qui ont la consolation de se dire

(1) *Belg. jud.*, 1869, pp. 356 et suiv.
(2) *Pas.*, 1869, I, 402.

qu'ils ne peuvent être suspectés que par ceux à qui ils sont en réalité inconnus.

Le prêtre dont les prédications avaient eu ces suites sinistres n'avait point été compris dans l'accusation; s'il y avait eu de sa part provocation, elle n'avait pu, au jugement de de Paepe, constituer la provocation directe, seule punissable d'après la loi (1). Ses réquisitions à ce sujet ont exercé sur la jurisprudence une action qui n'a point épuisé ses effets : que de fois ne s'en est-on pas armé et combien n'est-il pas de prévenus qui ont bénéficié des principes qu'elles ont fait prévaloir! Dans notre ancien droit, le ministère public pouvait poursuivre à tout hasard, en se reposant sur les pouvoirs exorbitants du juge; cette pratique lui est interdite aujourd'hui : il n'est plus un instrument mécanique de pénalité; il est l'un des gardiens de la liberté civile et ne peut oublier qu'il est le serviteur d'une loi précise. Quel était donc le lien qui rattachait les discours tenus en chaire aux suites qu'ils avaient eues? De Paepe déclare qu'il a le devoir de s'en expliquer et dit alors en substance : La loi a mis un terme aux procès de tendance; l'existence d'une provocation directe est l'une des garanties de la liberté de la parole, et cette liberté est l'une des conditions indispensables à la vie d'une nation; la provocation doit être spéciale, unir étroitement l'effort à l'exécution; dans l'espèce, la provocation n'est point directe, une punition par le feu du ciel est annoncée comme inévitable, mais la résolution n'a point pris la forme prévue par la loi;

(1) *Belg. jud*, 1869, 353.

le prêtre ne sera donc pas renvoyé devant la Cour d'assises.

L'affaire est véritablement une page d'histoire; elle est comme un sombre prélude aux résistances qu'a rencontrées l'application de nos principes constitutionnels aux lieux d'inhumation; si elle donne lieu d'enregistrer, d'une part, de déplorables excès, elle fait, par contre, ressortir combien il importe d'assurer dans l'intérêt de la paix publique le maintien d'une jurisprudence qui, selon les expressions que de Paepe employait un jour, s'inspire, non de ce qui divise les hommes, mais de ce qui les unit.

L'instruction avait révélé néanmoins d'autres charges contre ce prêtre ; il dut de leur chef comparaître d'abord devant un tribunal correctionnel, puis, sur son appel, devant la Cour de Gand; de Paepe était au siège. La prévention consistait en attaques, directes cette fois, contre les actes de l'Administration communale qui avait institué le nouveau lieu d'inhumation Ainsi que de Paepe l'avait fait remarquer dans ses réquisitions, si la loi protège le ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions, elle est fondée, par contre, à lui imposer alors le respect des actes de l'autorité publique. Le débat prit aussitôt le plus intéressant caractère : d'une part, ces actes étaient-ils de pure administration ; d'autre part, ces attaques constituaient-elles ou non des délits politiques? C'étaient les points que la défense soumettait immédiatement à ses juges [1].

J'assistais à l'audience de la Cour où se produisit la

[1] *Belg. jud*, 1869, 989, 1140.

passe d'armes entre le ministère public et le conseil du prévenu. A la barre se tenait un avocat du caractère le plus honorable, Me Drubbel, l'ancien patron de de Paepe; liés d'étroite amitié, ils se trouvaient cette fois adversaires. C'étaient deux âmes ardentes, aux convictions opposées et irréductibles; la probité de leurs natures et l'élévation de leurs sentiments les avaient rapprochées. Leur parole les différenciait comme leurs convictions : j'entends encore le patron s'exprimant au début comme en méditant et s'échauffant à mesure, tandis que son stagiaire, entraîné dès le premier mot, précipitait d'un seul élan son argumentation

En vérité, la défense soumettait à la Cour des points de droit d'une nature fort délicate Les circonstances semblaient, en effet, se prêter à la thèse qu'elle soutenait : ces prédications, ne s'étaient-elles point, au fond, inspirées d'une pensée politique, et n'était-ce pas, en réalité, un but politique qu'elles avaient poursuivi? Les conclusions de la défense l'affirmaient : le prévenu, disaient-elles, n'avait pu attaquer l'acte de l'autorité communale qu'en se rendant plutôt politiquement que moralement coupable. La Cour avait donc à définir ce qu'est un délit politique.

Ni la Constitution, ni les travaux qui l'ont préparée ne jettent là-dessus quelque lumière. Aucune tradition précise n'apportait à la Cour une définition; celle-ci avait cependant déjà été dégagée en certains de ses éléments; on pouvait, en effet, déduire de la jurisprudence que, seule, l'intention de l'agent ne suffit point à caractériser l'infraction. Le procureur général Leclercq avait, d'autre part, établi ce principe important, que l'article 98 de la

Constitution, qui dispose au sujet des délits politiques, devait nécessairement avoir donné à ces expressions un sens juridique, d'où la conséquence que méconnaître ce sens, ce serait violer la disposition.

On aperçoit l'intérêt de la discussion. De Paepe, à mon sens, y fut vraiment supérieur : je garde le souvenir d'une de ces argumentations qui s'imposent à l'esprit, de celles dont les déductions apparaissent comme des chaînons rivés par de fortes tenailles et dont la rigueur semble défier la contradiction.

Il faut se reporter au réquisitoire (1), et je ne puis naturellement donner ici que des indications : c'est dans le décret du 20 juillet 1831 sur la presse que de Paepe reconnaît la pensée des Constituants. Le délit politique ne peut être que celui qui porte atteinte à l'ordre politique; or, d'après ce décret, cet ordre ne se constitue que des pouvoirs auxquels appartient la direction des intérêts généraux, le Roi, les Chambres, la Nation. Dès lors, il n'y a, pour l'intérieur, de délits politiques en soi que ceux qui portent atteinte au fonctionnement de ces pouvoirs, ou qui, troublant l'intervention de la Nation dans leur formation, portent atteinte aux droits politiques des citoyens. Sans doute, il y a dans l'État d'autres pouvoirs, mais, de même que le pouvoir judiciaire ne statue que sur des cas particuliers, le pouvoir communal n'a point charge des intérêts généraux; il y a un ordre administratif comme un ordre politique; le décret sur la presse consacre implicitement la distinction, il n'y a donc de pouvoirs politiques que ceux qu'il spécifie.

(1) *Belg. jud.*, 1859, 1142.

En fait, l'attaque imputée au prévenu avait un acte d'administration pour objet; que l'acte touchât aux rapports de l'Église et de l'État, il n'importait, cet acte n'étant, en effet, que l'application à un cas particulier des principes qui régissent ces rapports.

Ces conclusions furent accueillies et la Cour se déclara compétente (1).

La Cour suprême eut à statuer à son tour; je voudrais analyser le débat qui s'engagea devant elle, mais je ne puis songer à épuiser cette discussion, en indiquant notamment à quelle condition le délit ordinaire peut, dans la doctrine de de Paepe, se transformer en délit politique; je tiens à noter cependant que le magistrat qui occupait en cassation le siège du ministère public, c'était Cloquette, dont les avis ont gardé leur légitime autorité, n'opposa aucune réserve a la thèse de de Paepe : pour lui aussi le gouvernement de l'État ne peut être confondu avec l'administration, des attaques dirigées contre les actes d'une autorité communale ne peuvent constituer des délits politiques. Sur ces conclusions, le pourvoi fut rejeté (2).

L'échec de la défense ne fut point, on le pense bien, de nature à altérer le sentiment qui unissait le patron et le stagiaire : le patron eut l'occasion d'en donner la preuve éclatante en une circonstance que je rappellerai, et quand vint, en 1887, le jour de la séparation suprême, on put mesurer à l'accent profond du stagiaire prononçant les dernières paroles la reconnaissance qu'il

(1) *Belg. jud.*, 1869, 1151.
(2) Cass. 2 novembre 1869. *Pas.*, 1870, 102.

gardait à celui dont il s'honorait d'avoir été le collaborateur.

Ces réquisitions de de Paepe ont, elles aussi, conservé leur renom; il n'est plus, en effet, de débat sur le caractère du délit politique, où l'on n'y remonte; les recueils les mettent en évidence, et leur influence s'est exercée à ce point que l'un des membres de notre Compagnie a pu écrire que la théorie formulée par de Paepe est à la base de la conception belge du délit politique (1). La séduction qu'elles exercèrent sur la doctrine fut, d'ailleurs, immédiate. Deux hommes qui ont tenu une grande place parmi nous, Haus et Thonissen, ne furent point les derniers à en témoigner : Haus, qui n'avait point expressément distingué selon la nature des attaques (2), s'empressa d'accepter les données nouvelles (3), et de même Thonissen, mettant les esprits en garde contre toute confusion et empruntant à de Paepe sa définition (4), ne tarda point à enseigner qu'on s'en était à bon droit prévalu pour décider que les attaques parties de la chaire contre un acte d'administration ne rentrent point parmi les délits politiques.

Ai-je fait apercevoir déjà une vaillante nature, ne dépendant que de soi, et un jurisconsulte de valeur peu

(1) PRINS, *Science pénale et droit positif*, p. 92.

(2) *Principes du Droit pénal belge*. 1re édition, 1869, p. 200, no 284, note 6.

(3) *Idem*, 2e édit., 1874, I, p. 247, note 19; *idem*, 3e édit., 1879, I, p. 255, note 19; voir aussi les réquisitions de de Paepe, *loc. cit.*, p. 1146.

(4) *La Constitution belge annotée* (2e et 3e édit.), sur l'art. 98.

commune? Je le souhaite; il me faut cependant, pour caractériser suffisamment le magistrat dans l'exercice de ses fonctions répressives, noter encore un trait.

Il y aurait à ajouter un chapitre assez piquant à l'histoire de la législation criminelle : on y ferait voir, ce qui irait à l'encontre de certaines opinions, que les magistrats du ministère public n'ont pas été sans faire pénétrer, pour leur part, un sentiment plus humain dans la jurisprudence. C'est en partie grâce à eux, en effet, qu'y a pris place, par exemple, la règle que l'appel, comme le pourvoi du parquet, profite au condamné; c'est également à leur honneur que s'est introduit le principe que leur action ne se limite point à la poursuite, mais qu'elle est faite aussi pour protéger les prévenus. Les preuves de leurs initiatives seraient aisément recueillies, et l'on y pourrait comprendre plus d'un réquisitoire de de Paepe, celui notamment par lequel il faisait décider en 1863, par des motifs que la Cour de Gand adoptait, que le juge de première instance s'était mépris et que la prévention ne tombait pas sous le coup de la loi pénale [1].

La rigueur avec laquelle il se constituait le gardien de la loi tournait ainsi à l'avantage des prévenus.

Il n'estimait point, d'ailleurs, qu'il faut mener les hommes par les voies extrêmes; si, d'une part, il n'avait pas à se prémunir contre une sensiblerie énervante, il estimait, d'autre part, avec Montesquieu, que la sauvegarde sociale réside non dans la rigueur de la répression, mais dans sa certitude. S'il ressentait en homme les deuils qu'entraînent les crimes, il entendait avant

(1) Gand, 6 juillet 1863. *Pas.*, 2, 393, 8 avril 1868. *Pas.*, 2, 413.

tout que la répression restât dans la juste mesure; ses réquisitions, dans la vivacité de leur allure, n'excluaient aucunement un profond sentiment d'humanité; « la société n'est forte, a-t-il écrit, que si elle sait être clémente ».

J'emprunte l'observation à un volume qu'il a publié plus tard sous un pseudonyme (1); on y retrouve de multiples aspects de sa pensée. S'expliquant sur le droit de punir, il y a dit (2) : « La répression du mal par la justice sociale ne doit être ni un acte de vengeance de la société contre ses agresseurs, ni une expiation qu'elle leur impose au nom d'une idée religieuse. Le mot punition est impropre. La société n'est qu'une collection d'individus qui se réunissent pour mettre le droit de chacun sous la protection de la force de tous. Elle n'a pas un droit plus étendu que les individus qui la composent. Pas plus qu'eux elle ne peut punir. Elle n'a que le droit de se défendre. » Il ajoutait, et l'argument s'impose à nos consciences : « Quelque grand, quelque révoltant que soit le crime, la morale réprouve l'impulsion instinctive qui porte à infliger au coupable un mal équivalent. » Il en venait ainsi à déclarer que dans une société fortement organisée, disposant d'autres moyens de défense, la peine de mort n'est pas justifiée. On touche ici au fond de l'homme, à une générosité native que n'a pu entamer le contact prolongé des réalités. Dois-je rappeler à qui n'a pas oublié la finesse de son regard que, pourtant, aucune apparence n'était de

(1) *L'Idée de Dieu*, par Paul Le Moyne, 1894.

(2) *Idem*, p. 98.

nature à lui faire illusion ? Il n'était point, en effet, de ces purs théoriciens qui, sans science de la vie, « et seulement savants par les livres », sont impuissants à pénétrer les intentions et les actes ; il percevait le fait non moins sûrement que le droit.

Suivons-le maintenant à l'audience civile. On sait que le ministère public est institué pour assurer l'exécution des lois ; il dispose à cet effet, même au civil, d'une action principale; il y prend, d'autre part, une situation qui fait de lui, pour ainsi dire, un juge; il faut qu'il vérifie et s'explique alors que l'ordre public ou la loi le commande; il doit, comme gage de son impartialité, discuter à l'audience les moyens des parties et engager publiquement sa conscience. Ses conclusions sont ainsi devenues un des éléments les plus précieux de la jurisprudence.

L'intérêt des mineurs lui donne notamment l'occasion d'exercer son action principale; l'administration des tutelles, l'histoire l'enseigne, est, en effet, l'un des objets sur lesquels doit spécialement porter la surveillance du parquet : « on apprend à raser sur la tête de l'orphelin », disent les Orientaux, qui aiment les images. Un de nos anciens jurisconsultes, fort pessimiste d'ailleurs, Damhoudere, se répandait en dénonciations contre l'administration des tuteurs (1) : « ils usent des biens et avoir de leurs pupilles et le dissipent... ils savent toujours différer de rendre compte... ils empeschent que leurs pupilles ne prennent femmes ou que les filles ne se marient... l'argent est chose que fort ils ayment... »

(1) *Le Refuge et Garand des Pupilles* (1567), p. 127 v° et suiv.

On n'en finirait pas de ces plaintes. Ces temps et ces excès sont heureusement loin de nous, mais encore faut-il veiller. J'aperçois de Paepe, en 1873, engagé comme partie principale dans un débat où sur l'initiative d'un conseil de famille des sûretés se trouvaient exigées, développant ses moyens en appel, se pourvoyant victorieusement devant la Cour suprême et protégeant efficacement ainsi le mineur jusqu'en cassation (1).

On trouvera à la suite de cette notice l'indication de ses conclusions les plus marquantes. On me permettra de rappeler que, plus d'une fois, j'ai essayé de le déterminer à les réunir en volume ; mais j'ai eu beau lui citer l'exemple qu'ont donné à cet égard les Talon, les Lemaître, les Dupin et bien d'autres, sa modestie n'a pas voulu entendre.

J'analyse d'une vue rapide certaines de ces conclusions ; je trouve en celles-ci comme la marque de ses facultés pratiques et de sa savante manière (2) : y a-t-il nantissement ou report ? C'est le point que le débat soulève. Je m'en tiens à son argumentation relativement au report ; sa pénétration s'y montre à l'œuvre : il scrute l'opération, en fait saisir le mécanisme, la justifie en principe, détermine son caractère juridique, discute les interprétations, rapproche les pratiques, illustre, pourrait-on dire, sa démonstration en évoquant une conception romaine, la *fiducia*, où, à l'égal de la conception moderne du report, et contrairement aux principes du *pignus* et

(1) Gand, 14 mars 1873. *Pas.*, 2, 219 ; C. 19 mars 1874. *Pas.*, 1. 92.

(2) *Belg. jud.*, 1871, 1010. Gand, 4 mai 1871.

du nantissement, la transmission de propriété se trouvait également opérée. Le magistrat se meut à l'aise parmi les réalités du présent comme parmi celles du passé, et les rapprochements auxquels il se livre viennent fortifier ses solutions (1).

Un autre débat laisse entrevoir plus directement l'un des caractères saillants de sa méthode : la Cour de Gand est appelée à se prononcer, en 1875, sur l'existence, à titre d'une possession immémoriale, d'un droit de jouissance privative sur une rivière navigable. L'étude que de Paepe consacre au débat embrasse d'un coup d'œil l'histoire des conceptions juridiques qui se sont fait jour au sujet des droits que les riverains peuvent exercer sur les rivières (2). Tout d'abord il demande des enseignements à la législation romaine; les textes apparaissent avec leurs conséquences; il les suit dans leur destinée, les retrouve au sein même de la féodalité dans le *Livre des Fiefs;* il interroge alors les ouvrages d'auteurs oubliés et les actes législatifs, fait entrevoir les directions que l'ancien régime a imprimées à la pensée juridique et rapporte finalement de son enquête cette conclusion, que si, antérieurement à l'ordonnance de 1669, les riverains trouvaient un titre dans une possession immémoriale, les jouissances actuelles ne peuvent plus s'en réclamer.

Un contact permanent avec les jurisconsultes de l'ancien régime le dresse à la compréhension des législa-

(1) Voir encore au sujet du report sa note sous Gand, 13 mars 1873 (*Belg. jud.*, 540); elle résume ses conclusions dans l'affaire.

(2) Gand, 13 mars 1875. *Belg. jud.*, 513.

tions étrangères; voyez comme il s'oriente parmi les conceptions qui s'écartent du droit continental [1] : une chaloupe anglaise est mise à la chaîne à Ostende, on prétend qu'elle est grevée d'un *mortgage;* l'instrument est représenté, il n'a point été timbré en Angleterre; peut-il valoir devant nos tribunaux? De Paepe s'explique: il définit le *mortgage.* c'est à l'origine une vente avec faculté de réméré; mais le *mortuum vadium*, le gage mort, a évolué, c'est en réalité une hypothèque qui grève le navire; de Paepe cite le statut topique, l'instrument est dressé et inscrit conformément à ses dispositions; quant au défaut de timbre, le *Stamp act* de 1870 n'a point d'autre effet que n'en a chez nous la loi de Brumaire an VII; timbré et enregistré en Belgique, l'acte, en tant qu'il établit l'existence de la dette, ne peut être repoussé par le juge belge

Un jurisconsulte anglais, Dicey, observait récemment combien sont rares les juristes qui échappent au danger de se méprendre sur les principes du « droit qui n'est pas le leur »; de Paepe aurait donc été l'un de ces privilégiés qui, grâce à une familiarité avec les jurisconsultes de Rome et de l'ancien régime, entrent plus aisément dans la pensée juridique de l'étranger.

Pour qui veut saisir son argumentation en sa solide musculature, je renvoie à son œuvre d'audience : tout s'y développe en propositions étroitement soudées; de Paepe qui, dans sa jeunesse, s'était épris des mathématiques, semble avoir conçu une passion pareille pour

(1) *Belg. jud.*, 1877, 85. — Gand, 7 décembre 1876. — *Études sur la compétence civile à l'égard des étrangers*, I, p. 377.

la science du droit, sans doute par la raison qu'elle aussi prétend ne rien enseigner qu'elle ne démontre. On sent en chacune de ces pages que l'étude du droit romain a forgé sa pensée; chargé d'expérience, il proclamera plus tard que l'étude du droit romain n'est pas moins indispensable aux juristes que ne l'est aux artistes l'étude de l'art grec (1).

Sa décision rappelle celle de Laurent, qui fut son maître; son sens robuste lui fait parfois écarter comme d'un geste l'objection qu'on lui oppose : on se prévaut « des règles élémentaires de la syntaxe », prétendant que l'interprétation qu'il défend se trouve ainsi condamnée : « ce reproche grammatical, répond-il, ne me touche guère; le législateur n'est point un puriste; les grammairiens, gens minutieux, s'ils se mettaient à l'œuvre, auraient beaucoup à reprendre au style législatif »; il ajoutait, sans doute avec un sourire : « et non moins au style judiciaire » (2).

Pareille à celle de Laurent est aussi sa méthode : chez lui de même que chez le grand jurisconsulte de Gand, les matériaux abondent, mais ces esprits ne sont pas de ceux que les sources absorbent et que des autorités maîtrisent; loin de s'enlizer dans la tradition, leurs intelligences acquièrent à son contact un surcroît de pénétration; ils démontrent par le fait à quel degré les études rétrospectives servent à reconnaître le droit.

Laurent a formé un disciple qui, le cas échéant, rejettera les solutions du maître : de Paepe suivra sa voie,

(1) *Études sur la compétence civile*, préface, p. VI.

(2) *Belg. jud.*, 1869, p. 155.

allant droit son chemin, ne s'inclinant que devant la raison, ne s'informant des précédents et des opinions que pour les juger. Je le montrerai aux prises avec celui « qui lui enseigna le droit » [1]; le voici s'insurgeant contre un arrêt de la Cour suprême : les pactes sur succession future peuvent-ils être validés soit par la prescription, soit par des actes d'exécution volontaire? La Cour de cassation répond affirmativement [2]; de Paepe proteste : « quand la loi, dans l'intérêt de l'ordre public, déclare un acte nul, sa toute-puissance l'anéantit; elle ne permet pas à cet acte de naître »; ses conclusions sont magistrales; Laurent a dit à leur sujet [3] qu'elles avaient réfuté à l'avance les propositions que la Cour de Gand y a opposées; je constate que, quelques années plus tard, par une rencontre que je me plais à relever, la Cour de cassation de France aboutissait, à la suite d'un même retour sur les sources immédiates du Code civil, à la solution que de Paepe avait préconisée [4].

Assurément Defacqz, mon souvenir se reporte volontiers sur ce grand magistrat, aurait admiré cette indépendance d'esprit, lui qui n'avait pas moins d'indignations que de Paepe pour les interprétations serviles [5].

Je dépasse peut-être la mesure en me complaisant dans le détail de ses travaux, mais le détail, tout ce qui

(1) Discours de de Paepe aux funérailles de Laurent (1887).

(2) C. 12 juillet 1855 *Pas.*, I, 336.

(3) *Principes*, XVIII, n° 577.

(4) C. F. 13 mai 1884. *Dall.*, I, 468. Voir le rappor du conseiller Almeiras.

(5) *Ancien Droit Belgique*, I, 214.

circonstancie, n'est-ce point à l'occasion ce qui peut faire revivre? J'essaie, du reste, de donner l'impression d'éminentes qualités pratiques avant de tenter une restitution d'aspects plus caractéristiques encore.

De Paepe demeure dans les souvenirs comme l'un de ces magistrats qui ont appliqué leur effort à maintenir en sa force le principe de la souveraineté civile ; il n'a, en effet, reculé devant aucun labeur pour démontrer qu'il n'est point de partie de notre droit public dont ce principe ne soit la sève. Je le vois, dans sa constante application, fouiller non seulement la tradition laïque, mais s'emparer des traditions de l'Église. L'étude du droit canonique n'est pas, comme on le croirait, de ces curiosités vaines qui n'apportent aucun appoint dans la pratique; certaines conclusions de de Paepe en fournissent l'intéressante démonstration. Demandons-lui un aperçu à ce sujet avant de passer à ces conclusions mémorables où il s'est expliqué, comme en un traité, sur les rapports de l'Église et de l'État, et sur la propriété des biens du culte.

En 1870, la Cour de Gand est saisie d'un conflit entre une paroisse et sa succursale récemment créée [1]. Le partage des biens destinés au service du culte n'a point été effectué lors du démembrement; la succursale réclame sa part que lui refuse l'église mère. Celle-ci prétend que ce partage est directement opposé aux principes généraux qui régissent le temporel. De Paepe donne son avis : comment donc les biens affectés au culte sont-ils distribués pour ce service? Cette distribu-

[1] Gand, 15 janvier 1870. *Belg. jud.*, 433.

tion se fait par paroisse. Qu'est-ce qu'une paroisse? Il cite les canonistes et leurs définitions. Comment s'opérait éventuellement un partage? Ici encore il remonte aux sources ecclésiastiques, pour aboutir à cette conclusion qu'en principe il y avait obligation pour l'Église matrice de doter sa filiale. Il montre alors que, dans le droit nouveau, la paroisse est restée ce qu'elle était dans l'ancien droit ; il le prouve à l'aide des dispositions concordataires, observe que néanmoins la paroisse ne forme plus aujourd'hui une institution légale, et termine en établissant que la prétention de l'église mère est condamnée tant par le droit canonique que par le droit moderne.

Aperçoit-on le secours qu'apportent pour la solution de pareils différends des vues ainsi prolongées sur la législation de l'Église (1)?

C'est dans ce débat qu'il s'est prononcé sur le caractère juridique des rapports qu'a établis notre Constitution entre l'Église et l'État.

S'il fallait statuer sur le partage qu'on sollicitait, n'importait-il point de vérifier au préalable à qui appartenaient les biens en litige, et qui avait pouvoir de statuer? De Paepe pose catégoriquement le problème : si les biens appartiennent à l'Église, elle seule est compétente; ainsi l'a voulu le Concile de Trente. Si les

(1) Je signale, n'osant trop multiplier ces exemples, ses conclusions de 1875, portant sur un débat de même nature (*Belg. jud.*, 1875, pp. 429 et suiv.). — Voir aussi l'arrêt de la Cour de cassation du 6 juin 1871, *Pas.*, 193, consacrant le principe émis par de Paepe dans les conclusions analysées ci-contre.

fabriques sont propriétaires, les tribunaux peuvent statuer; si les biens du culte sont la propriété de la nation, les tribunaux ne peuvent demeurer saisis qu'exceptionnellement, le pouvoir exécutif étant compétent en principe.

Chacun de ces points est abordé alors en son ampleur.

Avec sa décision coutumière, de Paepe rejette aussitôt la thèse qui permettrait à l'Église de constituer sans le secours de la loi une personne morale et de posséder un patrimoine aussi inviolable que celui des particuliers. Suivant sa méthode, il interroge le passé : serait-ce sous les doctrines de l'ancien régime que cette thèse pourrait s'abriter? Mais, sous l'ancien régime, les biens de l'Église étaient considérés comme d'origine humaine, ils étaient assimilés aux autres biens de main-morte et ne constituaient point une propriété pareille à celle des personnes physiques. La thèse se découvrirait-elle dans les actes législatifs et les interprétations? Il scrute alors, en leur évolution, le droit public français et le nôtre, remonte chez nous jusqu'au XIIIe siècle, marche, selon le mot du procureur général Dupin, « avec la puissance que donnent six siècles de précédents » et y reconnaît les témoignages de la suprématie qui, sur ces biens, appartenait au prince.

Cette tradition se continue : la Révolution ne fait qu'affirmer à son tour la suprématie de la nation sur le temporel; l'ordre du clergé disparaît, il demeure sans attribut politique; entre le clergé et les biens affectés au culte tout rapport juridique vient à manquer.

Je n'insiste pas, je ne fais qu'indiquer; on relira ces pages.

Le premier consul maintient l'œuvre de la Constituante; les doctrines gallicanes sont remises en vigueur, la Papauté s'incline devant l'aliénation des biens ecclésiastiques; de Paepe cite ces paroles d'un homme d'État dont quelqu'un a dit qu'il était né tout tempéré, on y reconnaîtra Portalis : « Le temporel des États étant entièrement étranger au ministère du pontife de Rome comme à celui des autres pontifes, l'intervention du Pape n'était certes pas requise pour consolider et affermir la propriété des acquéreurs de biens nationaux. Les ministres d'une religion, qui n'est que l'éducation de l'homme pour une autre vie, n'ont point à s'immiscer dans les affaires de celle-ci. Mais il a été utile que la voix du chef de l'Église, qui n'a point à promulguer des lois dans la société, pût retentir doucement dans les consciences et y apaiser des craintes ou des inquiétudes que la loi n'a pas toujours le pouvoir de calmer. » Mais venons-en avec de Paepe à nos principes constitutionnels.

La Constitution n'a pas consacré la séparation complète de l'Église et de l'État : si, d'une part, l'Église possède une indépendance absolue et garde ses avantages, le culte n'en est pas moins demeuré un service public, témoins le traitement de ses ministres et la personnification des fabriques d'église. Une séparation absolue eût nécessairement aboli ce traitement, supprimé cette personnification, fait rentrer au domaine national les biens dont les fabriques jouissent; or, en 1830, des deux partis en présence, l'un n'eût point été disposé à consentir ces sacrifices, l'autre n'eût pu les imposer; de là un système mixte : le culte catholique est émancipé, mais

le culte garde le caractère d'un service d'utilité publique, et les biens que la nation y affecte restent dans son domaine. De Paepe s'étend sur la condition que le Concordat a faite aux fabriques, démontre qu'elles n'ont point, en réalité, la propriété des biens mis à leur disposition, qu'elles n'en ont que la jouissance, et que le maître absolu et durable de ces biens, c'est la nation.

Tout en instituant sa doctrine, de Paepe croit devoir cependant se prémunir contre les malentendus : si on l'accusait d'hostilité envers les cultes, il entend répondre d'avance à la malignité des interprétations : dans son système, tous les cultes seront également protégés, mais tous seront traités sur un pied d'égalité; de Paepe proteste des sentiments qui, dans sa pensée, doivent présider aux rapports de l'État et des religions ; il le proclame, l'État n'est point athée : « à moins d'errer à l'aventure, il doit avoir des principes dirigeants; et ces principes, il ne peut les emprunter qu'à ces grandes croyances, comme l'existence de Dieu, la vie future, la récompense du bien, la punition du mal, qui forment le fond de toutes les religions et qui servent de base à la morale universelle. L'État prend aux diverses religions ce qui les unit, il répudie ce qui les divise. Au nom de cette doctrine supérieure, qui se compose des vérités essentielles cachées sous leurs dogmes particuliers, il garantit avant tout à l'homme le don le plus précieux que celui-ci ait reçu de Dieu, la liberté de conscience; il établit la paix entre les divers cultes, il leur impose la tolérance; et, après les avoir rendus impuissants pour le mal, capables seulement de faire le bien, loin de leur marquer de l'hostilité, il les prend à son service comme

instruments de moralisation, en respectant leur complète indépendance dans l'ordre spirituel. »

N'oublions pas le litige sur lequel de Paepe devait s'expliquer [1] : de Paepe démontre que, faute par le pouvoir exécutif d'avoir opéré le démembrement des biens de la paroisse, la Cour peut demeurer saisie [2] et il se prononce pour le partage sollicité. Conformément à ces conclusions, la compétence des tribunaux est reconnue et toutes les solutions préconisées par lui sont accueillies [3]. J'ajoute que la substance de sa doctrine sur les rapports de l'État et des cultes se retrouvera douze ans plus tard dans l'arrêt de la Cour de cassation du 30 juin 1882, arrêt dont il sera le rapporteur [4].

C'est ainsi que de Paepe a pris rang parmi les savants ouvriers grâce auxquels la jurisprudence a trouvé sa voie ; ainsi a-t-il placé son nom à côté de ceux des Tielemans, des Defacqz, des Leclercq, des Faider, des Laurent, des Duvivier, des Mesdach de ter Kiele et des Giron, eux aussi membres de notre Compagnie, qui ont contribué en une si large part à préciser dans nos lois la nature propre des biens du culte.

Il semble que la formule destinée dans la pensée de de Paepe à régler les contacts de l'État et des cultes soit de nature à rallier les bonnes volontés ; tout au moins y

(1) Voir ci-dessus, pp. 96-97.

(2) J'attire l'attention sur cette partie de ses conclusions où il détermine la portée de l'article 93 de la Constitution relativement au pouvoir des tribunaux de statuer sur les contestations ayant pour objet des droits politiques.

(3) Gand, 15 janvier 1870. *Belg. jud.*, 457.

(4) *Pas.*, 1882, I, 253.

reconnaîtra-t-on un sentiment des plus élevés et une réelle puissance de synthèse.

Sa personnalité s'accuse non moins vivement dans des conclusions datant de 1872 (1), où, prenant vigoureusement la défense d'une loi récente, il s'est attaché à la justifier en son principe et à en démontrer la nécessité; le ministère public est dans son rôle quand, ébranlant les hésitations et ramenant les esprits, ses efforts assurent l'exécution de la loi.

On sait quelles résistances a suscitées la loi du 19 décembre 1864 sur les fondations d'instruction publique; en 1869, un arrêté royal ordonne la remise des biens de l'une de ces fondations à la ville d'Ypres. L'arrêté royal est taxé d'illégalité et l'on refuse de s'y soumettre; on prétend que la fondation est non d'enseignement, mais de bienfaisance. La ville se pourvoit en justice, et ses moyens sont repoussés. L'avocat de la ville, Me Bossaert, actuellement l'un des doyens honorés du barreau belge, porte l'action devant la Cour d'appel de Gand; de Paepe eut à conclure. Un incident grave s'était produit sur ces entrefaites : le magistrat du ministère public qui devant le premier juge, s'était prononcé pour le bien fondé de la demande, s'était vu de ce chef menacé d'un refus d'absolution; de Paepe est entendu. Prenant la fondation en sa source, les lettres d'amortissement de Marie-Thérèse, il établit que, d'après leurs termes exprès, elle a pour objet une école gratuite d'un caractère purement laïque ne pouvant « jamais être érigée en clôture ou monastère ». Il suit la fondation

(1) *Belg. jud.*, 1872, pp. 771 et suiv.

en sa destinée, trouve incidemment l'occasion de marquer d'un trait la physionomie de Joseph II, « ce prince philosophe plus éclairé que son peuple, qui, dévoré par l'impatience de faire le bien, ne sut pas toujours attendre l'heure propice », et passe aux lois abolitives. Les corporations possédant des biens d'instruction sont supprimées, les corporations laïques comme les corporations religieuses; les biens de la fondation yproise tombent dans le domaine national; une administration sans qualité s'en empare ultérieurement, mais jamais l'ancienne école ne s'est trouvée légalement rétablie. La fondation est donc d'enseignement.

Ici se place la défense de la loi : La loi a-t elle usé de violence? S'est-elle inspirée de principes nouveaux? Sont-ils une création de la Révolution, et l'ancien régime ne les a-t-il pas appliqués? Mais ces principes sont ceux du droit canonique lui-même; l'un des rapporteurs de la loi les a rappelés au Sénat et l'on peut en multiplier les témoignages (1). N'appartenait-il donc point à la nation de réorganiser l'œuvre et peut-on dire que la loi la détruit quand elle en assure la perpétuité? De Paepe justifie alors en ces termes la prérogative de l'État : « L'homme n'est que de passage dans ce monde, sa volonté est passagère aussi Toute fondation est une œuvre qui dépasse sa capacité naturelle. Il n'y a que la puissance publique qui, déférant à son vœu, donnant la force obligatoire à ses intentions, les modifiant au besoin pour les concilier avec l'intérêt général, mettant

(1) Ses conclusions sont à cet égard d'une étonnante richesse de documentation.

à profit les biens qu'il offre, puisse instituer une fondation, assurer à celle-ci sinon la perpétuité que ne comportent pas les choses humaines, du moins une longue durée. De là la souveraineté de la puissance publique sur toutes les fondations : non seulement gardienne des droits de la génération présente, mais devant encore sauvegarder ceux des générations futures, elle n'engage pas indéfiniment l'avenir; en donnant la vie à une fondation, elle conserve toute autorité sur celle-ci, elle la maintient, la modifie ou la supprime selon les exigences de l'intérêt général, qu'il n'appartient à personne d'enchaîner (1). »

De Paepe continue : « S'opposer à l'exécution de l'arrêté royal, c'est vouloir anéantir la fondation plutôt que la voir approprier aux lois du temps ; c'est méconnaître que le but du fondateur sera rempli, que, plus fidèlement que par le passé, les statuts seront respectés; c'est s'inspirer de défiance envers le pouvoir, plutôt qu'écouter la voix de la raison. »

Il conclut : « Loin d'être entachée d'illégalité, la mesure à laquelle on résiste n'est que l'accomplissement d'un devoir imposé par la loi » Il ajoute, pour expliquer son attitude : « J'ai cru nécessaire de montrer combien sont peu fondés les griefs de ceux qui persistent à dépeindre la loi comme une œuvre de spoliation et semblent même vouloir troubler la conscience des magistrats qui ont pour charge de l'appliquer. »

(1) Il reproduit là ce qu'il avait écrit en des conclusions antérieures, d'un grand intérêt également; *Belg. jud.*, 1870, p. 81.

Ces conclusions, qu'une analyse affaiblit, donnent une idée de force et il en sort une physionomie [1].

De Paepe a été un jurisconsulte et un caractère : je m'autorise des travaux que je signale pour répéter ce qui est, je pense, une opinion commune. Il n'a pas été seulement de ces hommes qui honorent une magistrature, il a été de ceux qui mettent en relief une institution. En certains pays, les hautes fonctions judiciaires sont dévolues aux personnalités éminentes du barreau ; on vante avec raison le mérite de ces magistrats ; mais il est permis de se demander si, dans ses fonctions d'avocat de la loi, de Paepe n'aurait point également fait preuve d'une de ces maîtrises qui n'ont pas à redouter les comparaisons. Je ne dirai pas que ses thèses ne lui attirèrent point d'animosités, mais aucune cependant n'effleura son caractère : son combat pour le droit se produisant à découvert imposait sa sincérité ; on résiste aux doctrines, tout en subissant l'ascendant d'un esprit dont on reconnait la valeur.

J'aime à me le représenter dans le milieu où sa personnalité se dégagea pleinement ; j'y aperçois des illustrations du barreau : Metdepenningen, d'Elhoungne, Rolin père, d'autres encore, mêlés tous aux grandes affaires et fréquemment impatients de trouver dans les conclusions de de Paepe un présage de succès ; Metdepenningen, à la haute stature, aux cheveux blancs, trouvant les accents qui émeuvent et les arguments qui portent ; d'Elhoungne, surnommé Bouche d'or, courant

[1] Voir *Belg. jud*, 1872, p. 791, l'arrêt de la Cour d'appel de Gand du 22 mai 1872, conforme à cet avis.

à l'audience comme à un champ de bataille, la toque inclinée, la cravate haut remontée, criblant l'adversaire de ses traits acérés; Rolin père, à l'éloquence savante et réglée; d'autres encore, disais-je : Adolphe Du Bois, le jurisconsulte à la culture étendue et à l'argumentation déliée; Drubbel, à la parole mesurée, mais sachant s'élever; Émile De Lecourt, aux vives saillies; Rolin-Jaequemyns, se faisant un nom dans le domaine du droit international; Paul Van Biervliet, aux fortes qualités juridiques; puis, au criminel, Gilquin, dédaignant les ressources du sentiment et se reposant sur sa discussion vigoureuse et précise; puis encore cet avocat toujours à la barre correctionnelle, Ferdinand Van Hoorebeke, avouant le fait pour rassurer la conscience du juge, concédant tout pour tout reprendre et provoquant l'indulgence en se résignant d'avance à une modique condamnation.

C'est dans ce milieu que l'autorité de de Paepe s'est établie : si le caractère est, comme on l'a dit, la première des vertus, on ne peut s'étonner qu'on lui rendît hommage; une puissante raison, qui a la science pour soutien, exerce son empire sur le barreau comme sur la magistrature.

De Paepe était avocat général depuis 1867 ; il était entré au parquet de la Cour de Gand en 1861; un siège d'avocat général vint à vaquer à la Cour de cassation en 1878; de Paepe le sollicita; deux autres magistrats de grand mérite s'offrirent également à l'occuper, Melot et Van Berchem ; de Paepe, le plus ancien, ne fut point nommé; on s'en étonna et une interpellation se pro-

duisit à la Chambre [1]. Le Gouvernement répondit que si de Paepe avait été écarté, c'est qu'un choix différent avait paru mieux en harmonie avec le tempérament de la Cour suprême. L'on peut penser que la Cour de cassation en jugeait autrement, puisque deux ans plus tard elle appelait de Paepe dans son sein à l'unanimité de ses membres. Dans l'intervalle, de Paepe succédait, le 20 janvier 1879, à son digne chef, le procureur général Würth, qui prenait sa retraite.

Les cours installent leurs membres en audience solennelle; des allocutions s'échangent : le premier président complimenta le procureur général. La Cour de Gand avait alors à sa tête un magistrat de grand relief : élève de Savigny, qui cite sa thèse sur les obligations naturelles, le premier président Lelièvre était, lui aussi, un jurisconsulte de marque; il en avait reçu le témoignage de la Cour elle-même, quand de la présidence du tribunal de première instance de Gand elle l'avait appelé à présider d'emblée sa seconde chambre. Aucun magistrat n'était mieux placé pour décerner à de Paepe l'éloge qui lui revenait : il proclama publiquement que ses savantes conclusions n'avaient cessé d'éclairer la Cour [2].

M'étendrais-je sur cette période où il dirigea le parquet des deux Flandres? Nos fonctions nous rapprochèrent alors davantage encore; j'ai gardé de sa bienveillance un souvenir particulier, j'entends d'une bienveillance dont n'étaient point seulement l'objet ses collaborateurs, mais d'une sollicitude qui se répandait

(1) *Annales parlementaires*, 9 mai 1878, pp. 846 et suiv.
(2) *Belg. jud.*, 1879, 145.

sans compter; de Paepe n'avait rien, en effet, de cet intellectualisme distant que récemment un homme d'État, voyageur émérite, qualifiait avec raison de faiblesse; accessible à chacun, vérifiant les griefs, il écoutait jusqu'au plus humble et multipliait ses interventions sans jamais s'épargner. Ses fonctions, il les remplissait, dirai-je, avec une sorte de satisfaction intime; loin que l'exercice de l'autorité lui pesât, il se plaisait à la conduite des hommes pour y trouver l'occasion de les mieux éprouver. S'employant sans intermittence, son activité s'attachait au sort des affaires, pressait leur expédition, prévenait les arriérés, réprimait les retards, n'entendant pas que, grevée d'une dette flottante, la justice se fît attendre (1).

Ses discours, aux audiences de rentrée, ont été pour lui, à mon sens, une heureuse fortune; ils portent, en effet, sur des points de compétence (2); heureuse fortune, car ces discours ont été comme l'embryon des études qu'il a successivement étendues. J'ajouterai qu'ils ne sont même point sans recommander le maintien, parfois mis en question, de ces mercuriales. Un premier aperçu suscite les travaux complémentaires : sans cette coutume, Raikem se serait-il livré à ses savantes études sur l'ancien droit liégeois, posséderions-nous les précieux commentaires de Faider sur la Constitution, de Paepe aurait-il jamais écrit ses livres sur la compétence ?

(1) Voir la fin de son discours de rentrée de 1878.

(2) *De l'appel des demandes reconventionnelles*, 1878. — *De l'exécution des décisions rendues en matière civile ou commerciale par les juges étrangers*, 1879.

Je toucherai un mot de ses mercuriales, mais le voici déjà conseiller à la Cour de cassation, à la suite d'une présentation sans discordance.

La Cour, présidée par de Longé, l'installe, et le procureur général Faider le reçoit en ces termes que je ne dois pas souligner (1): « Durant vingt-huit années du ministère public à tous les degrés, M. de Paepe s'est acquis le renom d'éminent jurisconsulte et de savant travailleur. Vous lui avez accordé l'unanimité de vos suffrages, vous avez ainsi reconnu qu'il est toujours resté digne de vos sympathies et de la confiance des justiciables. »

De Paepe s'est étroitement voué à l'œuvre à laquelle il se trouvait désormais associé; son esprit mathématique s'est plu à déclarer la loi en ces réponses que la Cour suprême est appelée à rendre et que l'on a parfois comparées à des opérations d'algèbre. La Cour de cassation n'est point un troisième degré de juridiction, le débat ne s'y trouve point, à proprement parler, engagé entre les parties; il porte tout entier sur l'œuvre du juge : contrevient-elle à la loi, l'œuvre est condamnée, mais lors même qu'elle repose sur des motifs erronés, il n'y a point lieu de la détruire : le droit est, en effet, respecté quand le dispositif d'une décision se justifie. On ne suppose pas que le juge a méconnu la loi : entre deux interprétations possibles, celle qui sauve un arrêt et celle qui l'abolit, la première doit prévaloir (2). Ce sont les principes dont de Paepe s'est invariablement inspiré.

(1) 15 octobre 1880. *Pas.*, en tête, p. 4.

(2) « Commodissimum est id accipi, quod res de qua agitur

Dès le début se révèle sa méthode : la concision romaine s'offre à lui comme un idéal à poursuivre; il cherchera, si je puis dire, à frapper ses considérants en syllogismes rigoureux et rapides (1); on sent qu'il estime que, pour s'imposer aux esprits, un arrêt de la Cour doit unir la précision de la forme à la fermeté de la pensée; il s'en tiendra aux raisons maîtresses, rejetant d'une solution les motifs et les subtilités qui affaiblissent ; il n'eût pas été éloigné de souscrire à cette appréciation rapportée par Labbé (2), « que les arrêts concentrés dans un motif sont les meilleurs (3) ».

Il imprimera sa marque aux arrêts dont il est l'auteur. Je rappellerai à ce propos un fait qui m'est personnel.

Une indication d'abord : M. le procureur général Mesdach de ter Kiele observait finement un jour « qu'un arrêt du 7 novembre 1834 (4) n'était pas au-dessous de la réputation de M Leclercq ». M. Leclercq était à cette date conseiller à la Cour et l'arrêt était son œuvre, quoique l'affaire ne lui eût point été distribuée;

in tuto sit. » La règle est d'Ulpien et elle n'est pas seulement applicable aux conventions. De Paepe la préconisait dès 1873 dans une note qui contenait la substance de conclusions qu'il avait développées. (Voir *Belg. jud.*, 1873, p. 541.) De Paepe s'est fait fréquemment arrêtiste.

(1) Voir son premier arrêt : C. 23 décembre 1880. *Pas.*, 1881, 29.

(2) Sirey, 1887, I, 193.

(3) Cfr. les arrêts des 20 juillet 1882 et 29 octobre 1885 rendus à son rapport. *Pas.*, I, pp. 269 et 267.

(4) Jurispr. B., 332.

c'est ce que M. Mesdach de ter Kiele voulait faire entendre. Il arrive, en effet, que la Cour résiste à la solution qui lui est proposée et que ce ne soit point alors le rapporteur qui traduise l'opinion de la majorité. Un arrêt n'émane donc point toujours du magistrat auquel les recueils l'attribuent.

Mon attention se trouva un jour attirée — c'est le fait que je veux rappeler – sur un arrêt portant qu'il était rendu au rapport de de Paepe; cet arrêt s'était écarté des conclusions de M. Faider et avait une allure qui me déconcertait : ce n'était pas là la manière de l'homme que je croyais si bien connaître! Je lui exprimai mon sentiment mais, sans qu'il eût à me répondre, je compris à son sourire que son avis n'avait pas prévalu : la Cour avait suivi Laurent, mais de Paepe n'avait pas entendu céder devant son maître.

Sa volonté aura pour règle d'assurer à la jurisprudence une fixité qui est l'une des garanties du droit, mais il ne suffira pas que le sillon soit tracé pour qu'il le continue : s'écartant des précédents, l'arrêt rendu en 1895 à son rapport dans une affaire retentissante [1] établira définitivement que, conformément au principe de son institution, la Cour de cassation ne peut se livrer à la recherche des faits et qu'elle est sans compétence pour ouvrir une enquête sur les conditions d'aptitude des jurés.

Il assurera le succès d'une thèse opiniâtrement mais vainement défendue jusqu'alors, en faisant décider, contrairement à une jurisprudence en voie de se fixer,

[1] C. 8 avril 1895. *Pas.*, 155.

qu'échappent au droit de patente les bénéfices que les sociétés anonymes justifient avoir affectés au remboursement de leur capital (1).

Il déterminera avec sûreté la règle qui, selon le vœu du législateur, limite en matière répressive le rôle de la Cour suprême dans les procédures en revision (2).

J'ai rappelé l'arrêt du 30 juin 1882 (*Pas.,* 253) où se trouve condensée sa doctrine sur les rapports de l'État et des cultes : la Cour y casse, comme incompatible avec les libertés constitutionnelles, une décision assurant à une fabrique d'église le monopole des pompes funèbres.

Le sentiment intime du magistrat peut n'être pas d'accord avec le droit dans sa formule concrète. La soumission que la loi réclame du juge doit particulièrement le défendre alors contre les entraînements. De Paepe a été le rapporteur d'un arrêt qui a occupé l'opinion, celui qui, en 1889, a refusé à la femme l'accès du barreau (3). De Paepe, dont la mère était un vrai chef de famille, était au fond très disposé à étendre le champ d'activité des femmes; sa pensée s'est traduite très nettement à ce sujet dans son écrit de 1894 (4) : « Si généralement, a-t-il dit, les hommes remplissent dans la société les fonctions qui supposent une forte raison, rien ne permet d'en exclure les femmes que des qualités exceptionnelles y rendent propres. » Il a ajouté : « Ce

(1) C. 12 octobre 1891. *Pas.*, 244.

(2) C. 6 juillet 1896. *Pas.*, 236.

(3) C. 11 novembre 1889. *Pas* , 1890, 10.

(4) *L'Idée de Dieu*, p. 93.

serait sous prétexte de convenance sociale, par respect pour un vain préjugé, mettre sans droit obstacle à leur développement. » L'arrêt néanmoins est catégorique, aucune tendance novatrice ne s'y manifeste : seul. l'état du droit y est exprimé. Et cependant un esprit prévenu n'aurait-il pu céder inconsciemment à son penchant? Où donc était le texte exprès qui écartait la femme de la profession? N'était-ce pas le moment de « fléchir aux temps sans obstination »? L'apparente obscurité du droit pouvait couvrir un mouvement de jurisprudence.

Ces raisons spécieuses se sont trouvées sans force pour le rapporteur : reconnaissant le droit, il avait le devoir absolu de l'exprimer et il n'a songé qu'à le faire apparaître. Une revue étrangère (1), signalant récemment l'arrêt, y trouvait comme un écho du *quia levitas animi* de la jurisprudence classique. L'auteur ne se doutait pas, tant le sentiment personnel du rapporteur s'était effacé, que le rédacteur de l'arrêt inclinait plutôt à ne voir chez la femme que ses qualités sérieuses.

De Paepe s'est trouvé à diverses reprises le rapporteur d'arrêts émanés des chambres réunies, c'est-à-dire d'arrêts rendus par la Cour en son expression la plus haute. Un arrêt du 11 avril 1894 (2), où le tour généralisateur de son esprit se retrouve, est de ceux-là : la Cour y décide qu'il n'est point au pouvoir d'une commune d'imposer les bâtiments de l'État affectés à un service public : « il serait contradictoire, dit-elle, que n'étant

(1) *Law Magazine and Review*, 1909. COX SAINCLAIR The Bar in Belgium, p. 264.

(2) C. 11 avril 1894. *Pas.*, 167.

établi que pour l'utilité publique, l'impôt frappât l'utilité publique elle-même ». L'arrêt a pris le caractère de l'une de ces interprétations solennelles que le procureur général Faider était tenté de qualifier d'actes législatifs (1) et qui fondent une jurisprudence.

Parmi les nombreux magistrats que la Cour suprême a comptés, il en est dont la physionomie se détache sur l'ensemble; de Paepe est l'une de ces figures; lors de sa retraite, on l'a rapproché d'un autre homme, dont le souvenir ne se perdra pas davantage, le premier président Beckers, et c'est d'un sentiment unanime que se trouvèrent consacrées les paroles de l'avocat général Van Schoor, qui, associant les deux esprits, proposait comme des modèles de concision et de clarté la suite d'arrêts où s'était répandue leur science (2).

Déjà, lors des adieux qu'il lui adressa, le procureur général Mesdach de ter Kiele, rappelant les liens d'amitié, formés de longue date, qui avaient associé de Paepe à sa vie, avait vanté, en un sentiment des plus délicats, « l'inappréciable avantage qu'il y a à avoir pour associé un plus riche que soi ».

Je fais allusion à cette scène des adieux qui remonte au 24 avril 1899 : de Paepe avait 75 ans, mais son esprit n'avait rien perdu de sa verdeur. Avait-il réellement atteint l'âge de l'éméritat? On se le demandait, mais ainsi que l'observait le premier président Beckers, il fallait bien que la Cour s'inclinât devant la foi due à un

(1) *Pas.*, 1886, I, p. VI.

(2) *Pas.*, 1899, I, p. 101. — Voir aussi les paroles émues du procureur général R. Janssens. *Belg. jud.*, 1907, p. 83.

acte authentique. De Paepe s'inclinait également, mais en ses paroles se révélait comme une résistance intérieure : « J'ai approuvé la loi, dit-il, quand elle s'appliquait aux autres, je ne cesse pas de le faire aujourd'hui qu'elle m'inflige la décapitation judiciaire » Puis, se résignant, il ajouta : « Je mets volontiers ma tête sous le couperet. »

Cet homme était dévoré d'un besoin d'action, mais heureusement sa destinée n'était pas accomplie : pendant huit ans encore et jusqu'à son dernier jour, il mit ses forces au service de son pays.

Dejà à Gand, au milieu de travaux absorbants, il trouvait moyen de se multiplier : membre d'une commission pour la revision du Code de procédure civile, membre d'un autre groupe chargé de préparer la traduction du Code pénal, membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, et bientôt de l'enseignement supérieur, président de la Commission administrative des établissements pénitentiaires, il suffisait à tout, publiant en même temps d'importantes études et annonçant ses livres sur la compétence civile.

Puis ce fut à Bruxelles : membre du Conseil d'administration des hospices, membre du bureau administratif de l'Athénée, membre du Conseil de l'Université libre, membre de Commissions officielles pour la réforme des lois relatives aux opérations de bourse et pour la solution des questions de droit international, membre de notre Compagnie on le vit se répandre sans épuiser son activité. C'est lui qui, pendant vingt ans, recueille nos lois et annote la *Pasinomie,* tout en apportant sa contribution à la *Belgique judiciaire*, à la *Revue de droit international*

et au *Recueil de Clunet ;* il participe à l'étude d'un projet de réforme de la bienfaisance et concourt à l'entérinement des diplômes académiques comme à l'octroi des prix quinquennaux ; le Roi-Souverain le consulte au sujet du domaine congolais [1] ; le Gouvernement lui confie, en 1899, l'élaboration de la convention franco-belge ; en 1903, ses grandes facultés reçoivent leur consécration : la Cour permanente d'arbitrage de La Haye le compte parmi ses membres.

Assurément cette vie a été bien remplie.

Que l'on ne croie pas que sa conscience s'accommodât d'un concours nominal aux travaux auxquels on l'associait. Le voici, en 1867, coopérant à la traduction du Code pénal ; il est homme pratique comme De Hondt, et n'entend point qu'une terminologie improvisée altère les notions ; il affirme que des termes qui n'ont pas été mis à l'épreuve sont un danger ; comme pour confirmer ce sentiment, le procureur général Faider fera voir un jour [2] qu'une traduction imprécise due au poète Bilderdyck avait exposé les prévenus à l'application extensive d'une disposition pénale.

Membre de la Commission des hospices de Bruxelles, il s'inspirera d'une sympathie profonde pour la misère humaine, regardera l'assistance comme une dette nationale, voudra, ainsi qu'il l'a dit en rendant hommage à des sommités du corps médical, que, suivant leur exem-

(1) Dans le rapport qu'il a adressé au Roi le 20 septembre 1892, il émet l'avis que l'État indépendant du Congo, propriétaire de tous les territoires inoccupés, peut en disposer librement.

(2) *Pas.*, 1869, I, 15. — C. 2 novembre 1868.

ple, le praticien, dans son service hospitalier, double son habileté professionnelle d'un traitement moral, se prononcera, dans les réunions officielles où se discutera la réforme de la bienfaisance (1), pour l'institution d'un fonds commun, qui établirait entre les villes et les communes rurales une réelle égalité de charges, saura trouver des accents pour témoigner du sentiment élevé qu'ont de leur mission charitable les esprits pareils au sien (2).

Un écrivain signalait récemment cette pensée d'un moraliste, qu'il est des clartés qui nourrissent l'esprit : de Paepe, nourri des clartés de la jurisprudence romaine, se décidait résolument pour une éducation classique ; il se plaisait à constater qu'aux États-Unis, par exemple, les hommes de science, venant à résipiscence, s'apercevaient des lacunes que laisse en l'intelligence l'abandon des langues anciennes et il s'employait à en recommander l'étude, à titre d'institutrice de pensées élevées et de forme précise.

Que l'on songeât parfois à affaiblir l'enseignement du droit romain, c'était, on le pense bien, ce qu'il ne pouvait concevoir : notre époque, disait-il, n'est-elle pas à l'affût des méthodes et des procédés? N'avons-nous pas

(1) Commission royale de la Bienfaisance. Séance du 31 janvier 1900.

(2) Une des dispositions de son testament porte : « Je lègue à l'Administration des Hospices et Secours de la ville de Bruxelles une somme nette de seize mille francs pour fonder en mon nom à l'Hospice Pachéco un lit, ou pour être consacrée à une autre œuvre charitable qui serait préférable. » Voir le *Moniteur* du 25 juin 1907.

emprunté aux Anglais notre pratique parlementaire? Ne nous proposons-nous pas comme modèle la lucidité des grands écrivains de France? Ne demandons-nous point des initiations scientifiques à l'Allemagne? Pouvait-on comprendre que l'enseignement juridique se privât au moindre degré de la plus forte des disciplines (1)? C'étaient, parmi d'autres, les raisons qu'il faisait valoir aux Conseils de l'instruction publique et de l'Université libre.

C'était ensuite l'étude du droit de l'ancien régime qu'il s'appliquait à préconiser : il n'était pas tolérable qu'on fût incapable de s'y reconnaître après un dernier examen. S'il lui était permis d'invoquer son expérience, n'avait-il pas montré maintes fois les ressources que la pratique y peut trouver? Et le droit canonique? Pouvait-on l'ignorer au point de ne pas soupçonner à quel degré sa confrontation avec le droit laïque est instructive? De même que le procureur général Dupin (2), il déplorait que l'étude du droit ecclésiastique fût délaissée dans l'enseignement supérieur.

Trouverait-on à redire à ce programme? Je ne sais : il est des esprits qui redoutent que la pensée se perde dans ces retours; il ne semble pas cependant que le zèle de de Paepe pour les choses du présent s'y soit alangui, ni qu'il ait montré trop de complaisances pour les institutions du passé. Il ne semble pas davantage que l'étude

(1) V. *Belg. jud.*, 1885, 286, l'article qu'il a consacré à l'ouvrage du conseiller CORNIL : *Traité des droits réels et des obligations en droit romain.*

(2) *Manuel de Droit ecclésiastique.* Introduction.

approfondie de notre tradition juridique ait détourné de son but la pensée du libre esprit que fut Defacqz, et que l'enseignement supérieur puisse jamais regretter de former des jurisconsultes de pareille trempe.

De Paepe était entré au Conseil de l'Université libre en 1891; d'éminents magistrats l'y avaient précédé : Tielemans, Defacqz, Van Meenen; animé d'un même esprit, on le vit plier sa vie à ces nouveaux devoirs, empressé et assidu, discutant les mesures, préconisant les méthodes, défendant avec la force de ses convictions son spiritualisme et sa philosophie politique, maintes fois appelé à départager les opinions, sachant découvrir les raisons décisives et les faire accepter; la mort seule put lasser son dévouement.

J'ai rappelé certaines conclusions de de Paepe relatives au report; elles trahissent une réelle entente des opérations de bourse. J'imagine que ces conclusions ont été remarquées et qu'elles furent l'une des raisons qui lui firent assigner la présidence d'une commission instituée en 1893. Cette Commission était chargée de rechercher les moyens de prévenir les abus qui se produisent dans ces opérations et dans celles qui s'y rattachent. Cinq projets furent élaborés en quatre ans sous sa présidence : l'un sur les émissions publiques, un autre sur les marchés à terme, un troisième relatif à la comptabilité des sociétés commerciales, un autre encore sur les droits des titulaires d'obligations, et finalement un cinquième sur la profession d'agent de change. Je ne puis le suivre au sein de cette Commission; j'entrevois néanmoins sa pensée sur l'un de ces objets, les marchés à terme : il l'a formulée à

propos d'un intéressant volume qui en traite [1]. On sait combien est délicate la réglementation des marchés à terme et à quel point le législateur comme l'interprète risquent de s'égarer à leur sujet. Faut il nécessairement frapper de nullité toute opération se liquidant par le paiement de simples différences? N'est-ce point, d'autre part, la vente à terme qui donne au marché financier son élasticité et sa force de résistance? Une réglementation trop étroite peut entraver les opérations les plus légitimes. Il importe surtout d'y voir clair, et c'est précisément à quoi la pensée de de Paepe s'est attachée : il se refuse à les considérer *a priori* avec prévention ; en principe, on regardera ces marchés comme sérieux et sincères ; ce ne sera que pour autant qu'il apparaîtra avec certitude d'une volonté contraire qu'à l'exemple de la pratique allemande il y faudra reconnaître un jeu. L'exception de jeu sera donc maintenue; on ne peut se départir d'un principe général ; d'ailleurs, « le jeu et le pari qui détournent l'homme de l'exercice fécond de son activité, qui l'excitent à la folle entreprise d'arracher la fortune au hasard, au lieu de la poursuivre par le travail, ne seront jamais dignes de la protection de la loi ». C'est en ce sens que la Commission qu'il présidait s'est prononcée [2].

De Paepe, la Classe s'en souviendra, fut l'objet en 1897 d'une récompense nationale [3] : ses premières études

(1) *L'exception de jeu et les opérations de bourse,* par WIENER. *Belg. jud*, 1883, 221.

(2) Voir l'avant-projet du 5 avril 1894. *Journal des Tribunaux*, 1894, pp. 721 et suiv.

(3) Arrêté royal du 10 avril 1897.

sur la compétence civile se trouvèrent ainsi couronnées, pour ainsi dire, dès leur apparition. La Classe y ajouta sa consécration : il devint aussitôt membre correspondant de l'Académie (1). Je note ici, en déférant au vœu touchant que m'exprimait, lors du décès de de Paepe, l'un de nos confrères les plus anciens, non le moins vénéré, M. Mesdach de ter Kiele, que ce fut sur son initiative que de Paepe fut appelé en notre Compagnie et y prit la place qu'y avaient successivement occupée plus d'un de ses prédécesseurs à la Cour suprême. Le souvenir de notre cher confrère n'est point effacé parmi nous : qui ne se rappelle l'énergie de sa parole, sa sincérité communicative et ces mouvements subits auxquels parfois l'entraînait sa pensée impatiente de s'affirmer?

C'était l'éminent jurisconsulte que la Classe avait accueilli, ce fut plutôt le métaphysicien qu'elle vit à l'œuvre : le déterminisme, la nature de l'espace, la théorie de la connaissance et de la certitude furent pour lui autant de sujets de rapports. De Paepe professait, en effet, que la métaphysique est la science par excellence; ce sentiment n'était pas né chez lui en son âge mûr, comme après un long détour, c'était une pensée de jeunesse dont sa vie s'était trouvée pénétrée.

Les fragments philosophiques qu'il avait publiés en 1894 (2) ne portaient point le nom de leur auteur, et peut-être la Classe ne fut-elle pas sans éprouver quelque étonnement la première fois qu'elle entendit de Paepe

(1) 9 mai 1898.

(2) *L'Idée de Dieu, sa transformation, ses conséquences morales et sociales*, par PAUL LE MOYNE.

s'offrir à participer au jugement de travaux de philosophie. On le vit réellement apparaître alors sous un nouvel aspect : ce juriste se doublait donc ainsi d'un esprit avide de constructions abstraites ! Ce n'était point sans émotion que l'on entendait ces propositions catégoriques où se traduisait, comme en forme d'arrêt, un sentiment si profond : « L'homme n'est pas le jouet d'un déterminisme aveugle qui supprime sa liberté — il est une personnalité qui se fait elle-même en suivant librement les lois établies par la cause première que l'humanité appelle la Divinité — il n'y a pas lieu de répudier, au nom d'une prétendue science, aveugle, incapable de voir et de comprendre les premières vérités, cette appellation par laquelle l'humanité désigne son guide suprême (1). »

De Paepe était membre titulaire de notre Compagnie depuis 1899 ; l'une de ses dernières pensées fut pour elle ; il lui destina un capital de dix mille francs, en émettant le souhait que le concours qu'il instituait (2) suscitât de fervents prosélytes d'une philosophie fondée sur la raison pure et qu'il se trouvât dans l'avenir des âmes non moins pénétrées que la sienne de cet ardent spiritualisme qui lui avait inspiré son *Idée de Dieu.*

Il avait eu lors de sa retraite la pensée de se consacrer tout entier désormais à la philosophie ; il avait réuni dans ce but un grand nombre d'ouvrages, mais, pris comme dans un engrenage, il se laissa entraîner, quoi

(1) *Bull. de l'Acad.*, 1904, p. 234.

(2) Voir, au sujet de ses dernières volontés et du règlement de ce concours, *Bull. de l'Acad.*, 1907, 531.

qu'il eût voulu d'abord, à épuiser un sujet dont il résistait à reconnaître l'intérêt.

Qui parmi les lecteurs de ses *Études* (1) ne se souvient de ce que l'on pourrait nommer le mouvement d'humeur par lequel elles débutent : « Je n'aime pas mon sujet, je n'ai aucune prédilection pour les questions de compétence. » Cela avait l'air d'un paradoxe et l'on pouvait se croire autorisé sans trop d'injustice à sourire ; cependant c'était bien, en réalité, le sentiment d'un auteur engagé dans une voie qu'il n'avait suivie qu'à regret. Un autre sujet avait hanté sa pensée, un sujet sur lequel il s'était déjà exercé, mais dont il avait arrêté le développement lors de l'apparition d'un remarquable traité sur le même objet : l'ouvrage d'Orts sur l'incapacité civile des congrégations religieuses avait paru, en effet, alors que de Paepe avait publié dans la *Belgique judiciaire* sur les communautés religieuses et la liberté d'association (2) une étude qu'il se proposait de poursuivre.

Ce qu'il y avait d'assez déconcertant dans l'exclamation qu'il poussait au début de son premier volume se réduit ainsi à une sorte de retour sur un travail de prédilection que, devant l'œuvre d'un jurisconsulte éminent, il n'avait abandonné qu'avec un sentiment de regret.

L'engrenage dont il n'a pu se dégager le saisissait dès

(1) *Études sur la compétence civile*, I, 1889.

(2) *Belg. jud.*, 1866, pp. 1169 et suiv., 1185 et suiv. — Une seconde étude qu'il n'a publiée qu'en 1871. — *Belg. jud.*, 1265. — « La clause d'accroissement entre associés au profit des survivants » devait former également l'un des chapitres du livre. Avant Laurent et Albéric Allard il y trace des règles destinées à prévenir un rétablissement subreptice de la main-morte.

1866. J'ai dit qu'à cette époque il collaborait au projet de revision du Code de procédure civile (1). L'œuvre de revision rapidement et magistralement menée se terminait dès 1869, sans obtenir cependant sa consécration législative, celle-ci ne devant être donnée en 1876 qu'à la partie du projet concernant la compétence.

Le Code de procédure civile n'est au fond qu'un décalque de la célèbre ordonnance de 1667; il était à refaire et de Paepe estimait avec Albéric Allard, dont le rapport sur les réformes proposées est une œuvre supérieure, non qu'il fallait en revenir aux élucubrations insensées de la Convention, mais qu'il fallait prendre pour type de la procédure à instituer la loi de 1790 sur les justices de paix, où se rencontrent, formulées par Thouret, des dispositions dont on peut tirer les conséquences les plus fécondes.

Il n'entrait point dans la nature de de Paepe de demeurer passif et l'on peut affirmer que la part qu'il a prise à l'élaboration du projet a été importante. On en trouve la preuve dans les études qu'il a publiées à son sujet antérieurement à ses livres. L'une d'elles (2), où sa méthode s'accuse vivement, a pour objet de justifier historiquement l'un des articles du projet, l'article qui n'ouvre l'appel que contre les solutions définitives épuisant irrévocablement la juridiction du premier degré. J'aurais plaisir à analyser ces pages, mais peut-on toujours s'abandonner à son penchant? Contentons-nous de dire que de Paepe y confronte les doctrines romaines,

(1) Voir l'arrêté royal du 23 juillet 1866.
(2) *Belg. jud.*, 1873, 1329.

restreignant l'appel, et les doctrines canoniques qui l'ont étendu, qu'il suit à travers les temps la lutte des deux tendances et que, conformément au projet de réforme, il aboutit à cette conclusion, qu'il soit entendu que les dispositions du Code de procédure, qui autorisent prématurément l'appel des interlocutoires, seront la dernière victoire des praticiens

Albéric Allard mourut inopinément dans la force de l'âge; ce fut en 1872; le projet de réforme n'avait pas été sans susciter des critiques, et il importait qu'il ne demeurât pas sans défenseur. De Paepe jugea qu'ayant eu sa part dans l'œuvre, il avait le devoir de demeurer le tenant du rapporteur. Ce sentiment l'engagea plus avant dans l'engrenage.

Rivier, qui ne prodiguait pas l'éloge, a placé Albéric Allard au premier rang des jurisconsultes belges (1), et, avant lui, de Paepe n'avait point rendu un moindre hommage à l'homme dont il fut le collaborateur : « on s'émerveillait de son initiative à la fois sensée et hardie, on subissait volontiers l'ascendant de son ardente conviction ». C'étaient les paroles que prononçait de Paepe en adressant à Allard, au nom de la Commission de revision, un dernier adieu (2). Dix-sept ans plus tard, on retrouve de Paepe, fidèle à ce souvenir, renouvelant son hommage et déclarant avec Laurent que l'œuvre d'Allard « avait été conçue dans la rigueur du droit jusque dans sa forme (3) ».

(1) *Patria Belgica*, III, p. 112.

(2) *Belg. jud.*, 1872, 1519.

(3) *Études sur la compétence civile*, I, p. VIII — LAURENT *Droit civ. intern.*, IV, p. 16.

Il se trouva vers la fin de 1874 qu'après un premier vote de la Chambre, il fallut recourir de nouveau aux travaux de la Commission; Allard n'était plus là et de Paepe ne put se refuser à prendre sa place. Ce vote brisait avec une proposition chère à la Commission, l'attribution de la plénitude de juridiction aux tribunaux de première instance; de Paepe eut ainsi à défendre le projet primitif et à discuter les raisons qu'on y opposait (1).

Ses discours de rentrée suivirent; il se trouvait décidément pris dans l'engrenage. Évidemment, celui-ci adoucit insensiblement son étreinte : de Paepe n'avait point manqué, en effet, de voir s'étendre les horizons à mesure; il n'y avait pas dans des études sur la compétence que des broussailles à repousser. Sa préface elle-même en témoignait et démontrait à quel point sa tâche l'avait possédé. Son œuvre, il avait voulu qu'elle fût scientifique et pratique à la fois; n'avait-il trouvé aucune satisfaction, dès lors, à réaliser la fin qu'il se proposait? Sa méthode historique, ne l'avait-il pas mise en lumière? Et cette indépendance qui lui tenait au cœur, ne s'était-elle donc pas affirmée? Et puis encore, la doctrine, la jurisprudence, les comparaisons et les rapprochements n'avaient-ils point sollicité irrésistiblement sa pensée? Oui, le champ qui s'était ouvert devant lui, il l'avait parcouru, j'allais dire : il l'avait labouré, avec l'intime satisfaction d'un esprit qui escompte la valeur des solutions qu'il préconise.

(1) Son rapport est inédit; de Paepe en reproduit la substance dans ses *Études sur la compétence civile*, p. 12.

On ne s'étonnera pas que je me plaise à transcrire immédiatement les lignes où il rend compte de sa méthode et de la base théorique qu'il lui assigne (1) : « Dans la science domine la doctrine de l'évolution. Tout être procède d'êtres antérieurs, il est inexplicable si l'on ne remonte à ses ancêtres. Il n'en est que le développement. Son énergie propre modifie les éléments héréditaires : elle ne les supprime point. Il en est de même des idées. Elles sortent les unes des autres par une génération ininterrompue. De là l'importance capitale de leur histoire. Quand on veut scruter une idée quelconque qui règne dans le monde, il faut en faire la généalogie, rechercher d'où elle vient, comment elle a grandi, s'est successivement complétée, et enfin est parvenue à la formule dont elle se revêt aujourd'hui. »

« C'est, a-t-il ajouté, ce que j'ai toujours essayé de faire pour les idées juridiques. »

Ainsi, dans sa pensée — faut-il vraiment que j'insiste? — le droit réalisé dans les textes se compose de matériaux intellectuels successivement créés, de telle sorte — ce sont ses termes — que sous les couches nouvelles se découvrent fréquemment les anciennes couches et que celles-ci, on les voit notamment affleurer dans nos lois de procédure.

Mais à chaque génération son œuvre : il y a de nos jours urgence, en notre société pratique, à prévenir les complications, les lenteurs et les retards; il ronge son frein en songeant qu'un des moyens proposés à cet effet, la plénitude de juridiction à attribuer aux tribunaux de

(1) I, p. VII.

première instance, a été repoussé; mais il ne sera point dit qu'il aura jeté le manche après la cognée : toute son œuvre s'emploiera à reconnaître les voies les plus appropriées et les plus rapides.

Ces questions de compétence! Elles ont dans le passé un renom odieux : on s'arrachait les justiciables. Bacon assimilait à ce propos les juges à des coqs de combat. Ces passions sont éteintes aujourd'hui; on se passerait plutôt volontiers les plaideurs. Mais un tribunal ne peut à son gré repousser les parties, alors même qu'elles ne seraient point en principe ses justiciables : il est des cas où la loi étend, proroge la juridiction; de Paepe a abordé ce sujet, sous l'un de ses aspects, dans sa mercuriale de 1878 et l'a amplifié dans ses *Études* (1); l'embryon s'est développé. Comme on sait, la demande reconventionnelle est celle que l'on oppose dans l'instance à l'action dont on est l'objet. La législation antérieure à la loi actuelle liait les deux demandes l'une à l'autre, de telle sorte notamment qu'alors même que la demande initiale ne comportait point d'appel, le fait du défendeur pouvait la rendre appelable. Des demandes reconventionnelles sans fondement prolongeaient ainsi les procès à plaisir.

La loi nouvelle a isolé les demandes : chacune, dans l'instance, suit son propre cours, si bien qu'en principe l'appel formé au sujet de l'une ne remet point en question ce qui est jugé en dernier ressort quant à l'autre. Le mal a été ainsi coupé dans sa racine, et c'est ce que de Paepe avait entendu.

(1) II, pp. 164 et suiv.

Toute difficulté n'a néanmoins pas été écartée, et de Paepe s'est trouvé amené à justifier la réforme : On se plaint, a-t-il dit, de nouveaux abus; mais qui donc a prétendu qu'il n'en pourrait renaître? Où sont les lois qui parent à tous les périls? Une appréciation équitable doit comparer et, si l'on compare, tout l'avantage demeure à la loi nouvelle [1]. C'est d'après le *plerumque fit* qu'on légifère; or, en fait, le défendeur n'est souvent qu'un débiteur aux abois, à l'affût de moyens dilatoires; la loi a donc cette portée bienfaisante qu'elle ferme la porte à la fraude, que l'un des artifices à l'aide desquels le défendeur parvenait à différer une condamnation inévitable vient à lui manquer, que, plus expéditive et moins coûteuse, la justice a plus tôt raison des différends et se trouve ainsi mieux à même d'assurer l'ordre public. L'article 37 de la loi de 1876 — c'est l'article qui a trait aux demandes reconventionnelles — ne constitue-t-il point, d'ailleurs, un retour aux principes? Comme le remarquait Henrion de Pansey, autoriser la prorogation, ce n'est point autoriser les parties « à détruire l'ouvrage de la loi et à se jouer de la nature des juridictions » [2].

Je ne sais si ce que Mignet qualifiait un jour de faculté législative se montre ici chez de Paepe et si je me fais illusion sur celle que j'entrevois chez lui.

L'ouvrage permet ainsi de le surprendre non seulement dans l'interprétation, mais dans l'élaboration de la loi.

Il veut être pratique, disais-je : être pratique, c'est

(1) T. II, pp. 287 et suiv.

(2) *Autorité judiciaire*, chap. XXI.

alléger l'appareil des procédures, c'est accélérer les décisions; ses solutions, à leur tour, accuseront la pensée qui le domine.

Demeurons dans le cadre restreint des demandes reconventionnelles; aussi bien pouvons-nous y saisir les procédés qui lui sont familiers.

Une action s'engage, le défendeur oppose une demande, un quasi-contrat judiciaire est lié, le demandeur cède et se désiste. Qu'adviendra-t-il de la demande reconventionnelle? De Paepe enseigne qu'il n'appartient point au demandeur originaire de la soustraire par son fait à la connaissance du juge qu'il a régulièrement saisi. La conclusion est pratique, il la justifie par le texte et l'esprit de la loi; ici encore un circuit d'actions est évité.

Détail intéressant et qui me fait choisir l'exemple comme une marque de sincérité scientifique, de Paepe répudie ici la doctrine à laquelle il s'était antérieurement rallié et d'après laquelle le Tribunal civil de Gand avait décidé sur ses conclusions (1) qu'une demande en nullité de brevet opposée reconventionnellement à une action en contrefaçon n'avait plus aucun rôle à jouer dans l'instance quand cette action était retirée.

Le principe est donc (2) que, dès que le juge a été valablement saisi, il n'importe, pour qu'il puisse statuer sur la demande reconventionnelle, qu'à la suite d'un désistement il soit dessaisi de l'action initiale. De Paepe recourt ici, pour mieux résumer sa pensée, à l'ouvrage

(1) *Belg. jud.*, 1861, 698.
(2) *Études*, II, p. 257.

d'un ancien auteur allemand, du nom de Strykius, qui écrivait au XVII[e] siècle. Strykius ! Peut-être tous ses lecteurs n'auront-ils point été sensibles à ce rapprochement; de Paepe pensait, et il faut bien que je note à ce sujet son sentiment, puisqu'il est chez lui caractéristique, que les auteurs anciens ne sont pas nécessairement inférieurs aux jurisconsultes d'aujourd'hui, et j'imagine qu'il n'était pas sans éprouver un certain plaisir à le constater. Il ne faisait, du reste, que partager sur ce point l'avis d'un jurisconsulte illustre qui, à la pensée qu'il réussirait à pénétrer les esprits « de cette vérité », se consolait de s'être exposé « au ridicule que l'on se plaît communément à répandre sur les ouvrages d'érudition (1) ».

Évidemment ce n'est point sans complaisance qu'il porte ses regards sur le droit ancien, mais rien dans le puissant appareil dont il s'arme n'est de nature à immobiliser sa pensée. S'il règne dans la doctrine de ces brocards où le droit semble comme embaumé, ce ne sera point lui qui s'inclinera devant la formule et la ressuscitera sans la scruter. *Reconvention sur reconvention ne vaut*, proclame-t-on dans le régime nouveau comme sous l'ancien régime; serait-ce donc un principe qu'aurait accueilli la loi qu'il commente? Non point : « il est utile que, dès qu'ils tiennent les uns aux autres tous les procès entre mêmes personnes soient soumis aux mêmes juges »; c'est ce que dans une vue d'accélération, précisément une vue romaine, les textes imposent aujourd'hui.

(1) HENRION DE PANSEY, *Justices de paix*, chap. I, § VII, *in fine*.

Il jette alors un coup d'œil sur les législations étrangères : ni le Royaume des Pays-Bas, ni l'Empire d'Allemagne n'ont, dans leurs codes, consacré l'ancienne règle; les législations qu'il met en regard lui servent couramment à marquer le mouvement du droit.

Les parties peuvent en d'autres cas encore être soustraites à leur juge naturel, en cas de connexité par exemple; c'est un point que de Paepe a également développé (1). Je m'y arrête parce que l'étude me permet de faire ressortir l'une de ses tendances, sa tendance à restreindre le cercle où le juge statue souverainement. On y retrouve aussi sa libre allure.

La loi belge n'a point défini la connexité. Est-ce à dire que le juge puisse en décider sans contrôle? La jurisprudence et les auteurs inclinent à admettre qu'en l'absence de définition, il faut s'en rapporter à l'appréciation des tribunaux. De Paepe ne se rend pas : pour sa part, et en théorie, il n'admet de connexité qu'alors que plusieurs actions ont une cause ou un objet identique. Sa définition se rapproche ainsi de celle que donne le Code italien, dont, dans son souci d'exactitude, il reproduit le texte original. Pour ce qui touche la loi belge, si elle ne définit pas la connexité, ce n'est pas à dire qu'elle ne contienne aucune règle. Le juge n'est point investi d'un pouvoir discrétionnaire, la loi n'est pas livrée à sa merci. S'échappant, dirait-on, de son sujet et posant un principe d'une portée générale, il proclame qu'il est impossible de refuser tout contrôle au pouvoir régulateur, alors que la loi ne définit pas les termes qu'elle

(1) *Études sur la compétence civile*, I, pp. 255 et suiv.

emploie [1]. La connexité emporte l'idée d'un lien, l'existence de ce lien doit, dès lors, être constatée, sinon le juge dispose en violation de la loi. Sans doute, en l'absence de définition, la nature de ce lien demeurera-t-elle encore soumise à une appréciation discrétionnaire, mais au moins le juge ne pourra-t-il, grâce à la constatation qui lui est imposée, détourner la connexité de son acception sans encourir la censure.

Je signale, et le fait suffirait à montrer que l'ouvrage ne s'est point seulement imposé à l'attention de notre magistrature et de notre barreau, qu'un éminent jurisconsulte néerlandais, Van Boneval Faure, qui dans un savant ouvrage s'en était tenu à la doctrine dominante [2], s'est déclaré touché de ces considérations et s'est, après avoir lu de Paepe, expressément rallié à la réserve qu'il a proposée [3].

Je parcours ces *Études* sans songer à en déterminer le plan et à en approfondir les parties, mais avec le désir d'en faire apparaître le mouvement et le caractère personnel. Le chapitre que l'auteur consacre à la connexité le présente sous le jour sous lequel on le retrouve en chaque partie de l'œuvre, s'abandonnant à la pente de son esprit, rejetant toute lisière [4], redressant ici une

(1) Cfr. *Études sur la compétence civile à l'égard des étrangers*, I, p. XXIII ; II, p. 5.

(2) *Het Nederlandsche burgerlijk Procesrecht* (3), I, 428.

(3) *Rechtsgeleerd Magazijn*, 1894, pp. 226-227.

(4) Voir par exemple son dissentiment avec Laurent, I, pp. 101 et suiv., et avec la Cour de cassation, à propos d'un arrêt du 10 juillet 1875, II, p, 363.

interprétation donnée sous l'ancien régime à une loi romaine, repoussant plus loin comme incomplète la définition formulée par une voix amie à l'audience de la Cour dont il est membre, faisant appel aux jurisconsultes étrangers, confrontant les législations, donnant l'éveil à la pensée.

Je citais Van Boneval Faure : l'ouvrage de de Paepe a été l'objet de sa part d'une étude des plus complètes [1]; Faure, dont la science déplore la mort récente, a enseigné pendant de longues années la procédure civile à l'Université de Leiden; nul n'était mieux qualifié pour rendre à de Paepe l'hommage qui lui revenait [2]; j'oserai dire qu'il était juste que de Paepe, qui a si souvent marqué l'estime particulière en laquelle il tenait les jurisconsultes des Pays-Bas, trouvât parmi eux cet honorable accueil.

Van Boneval Faure n'a pas non plus réprimé un sourire devant le paradoxe qui se place au début de l'ouvrage, mais, rassurant l'auteur sur le résultat de son effort, il lui déclare aussitôt que si les conflits de compétence opposent trop souvent des barrières au bon droit, le jurisconsulte dont les enseignements parviennent à conjurer ces entraves ne sert pas moins l'intérêt

(1) *Rechtsgeleerd Magazijn*, 1894, pp. 180 et suiv., 262 et suiv.

(2) On trouvera dans l'*Annuaire de l'Académie royale des Pays-Bas* une notice biographique due à M. le professeur FOCKEMA ANDREÆ, où le mérite de *Van Boneval Faure* est remarquablement mis en lumière (*Jaarboek der Koninklijke Academie der Wetenschappen*, 1910). Voir quelques indications dans la *Belgique judiciaire*, 1909, 1039.

général qu'il ne sert la science. « La série d'études qui compose l'ouvrage, ajoute-t-il, est le fruit du travail le plus opiniâtre; leur développement n'a d'égal que la profondeur de la recherche; la méthode qui s'y révèle ne peut être trop louée; quant à la science avec laquelle cette méthode est mise en œuvre, elle ne franchit point, peut-on dire, les limites qu'elle doit garder; elle n'est, en effet, qu'un moyen d'investigation à la poursuite de résultats pratiques; elle n'est en soi ni un but, ni un vain étalage d'érudition. »

J'ai dit que de Paepe n'avait pas prétendu que la loi qu'il commentait fût à l'abri de toute critique : « Faire une loi qui ne prête à aucune dispute, a-t-il écrit, est aussi impossible que trouver la quadrature du cercle. » Il faut croire que chez nos voisins du Nord il n'est guère plus aisé que chez nous de faire œuvre législative, car, en passant les *Études* de de Paepe en revue, Van Boneval Faure trouvait l'occasion opportune pour réclamer de la part des législateurs de son pays la réforme de certaines dispositions de procédure qu'une rédaction « parfois négligée, parfois impropre », n'était point sans obscurcir. Pouvait-on pour cette œuvre d'amendement s'inspirer de la loi belge et, à cet effet, possédait-on, grâce à de Paepe, les garanties nécessaires? C'étaient les questions qu'il se posait, observant très justement que trop souvent l'événement déçoit les espérances, alors qu'on adopte une loi étrangère sans en avoir au préalable vérifié l'application. « La loi belge, répondait-il (1), a pour base, comme notre législation, un fond français; avec M. de

(1) *Loc. cit.*, pp. 182-183.

l'acpe nous assistons à la genèse de la loi, nous en pénétrons les motifs et nous suivons avec lui l'application de dispositions qui peuvent se réclamer d'une pratique de près d'un quart de siècle. » C'était dire qu'avec pareil guide le législateur ne courrait point risque de s'aventurer; c'était en même temps reconnaître l'influence que l'ouvrage était de nature à exercer même à l'étranger.

En France, comme chez nous, l'œuvre a été placée au premier rang (1); en 1897, je l'ai rappelé, le jury du concours quinquennal des sciences sociales la couronnait, soulignant par l'organe de son rapporteur, notre honoré confrère M. Brants, l'allure austère et forte, le style magistral, la précision de vues, la netteté de déduction et la richesse documentaire — ce sont les traits que je rassemble — qui distinguaient l'ouvrage auquel étaient décernées les palmes (2).

Mais déjà d'autres travaux ont vu le jour ou sont sur le métier (3) : les perspectives se sont étendues, les

(1) Voir *Revue critique de législation et de jurisprudence*. 1891, p. 203; *Jurisprudence commerciale des Flandres*, 1889, 289; *Journal des Tribunaux*, 1889, 751; *Belgique judiciaire*, 1892, 49 : l'article est d'un jurisconsulte de grande valeur, de SÉRÉSIA J'y relève notamment cette appréciation : « L'étude sur la garantie est sans doute la plus complète, la plus savante de toutes celles qu'on ait publiées sur ce sujet en droit français. »

(2) *Moniteur* du 20 juin 1897.

(3) *Études sur la compétence civile à l'égard des États etrangers*. 1 vol., 1894; *Études sur la compétence civile à l'egard des étrangers, avec un exposé sommaire de la loi qui leur est applicable, et mises en rapport avec la convention franco-belge du 8 juillet 1899*. 2 vol, 1900-1902.

sentiments généreux s'exercent, de nouvelles thèses s'édifient. Il écrit de verve et se divertit : il cite des boutades de Bismarck, il rompt des lances avec Laurent, il se pénètre d'un sentiment plus profond de son devoir d'ouvrier, il entend enseigner. On lui reprochera peut-être d'accumuler les matériaux, il n'importe, il n'écrit point pour plaire, mais pour convaincre, il n'a point affaire aux esprits qui ne peuvent s'appliquer. Ah! pour le coup il ne lui faut plus se défendre contre des sollicitations plus pressantes : les problèmes sont séduisants, les solutions sont graves, son sentiment intime est lui-même engagé.

Dès le début, il croit devoir proclamer ses tendances : Que doit donc être la condition civile de l'étranger? Celle de l'indigène.

Il embrasse alors d'un regard le développement de la législation : pour ce qui touche l'ancien régime, il a des interprétations qui bornent moins étroitement la compétence civile des tribunaux d'alors. Pour la Constituante, « ce concile laïque », il a des enthousiasmes : elle a été la voix de l'avenir. Sans doute le Code civil a-t-il été empreint ensuite d'un esprit de réaction, mais encore ne faut-il point qu'on le calomnie; il y a la mesure : qu'on relise donc les discussions au Conseil d'État! Laurent, lui aussi, les a trop dédaignées; ce n'est point à la loi des XII Tables, comme on l'a dit, mais à la doctrine de l'ancien régime que les auteurs du Code civil ont entendu revenir.

Il passe aux jurisprudences, à celle de France et à la nôtre. La nôtre, un sentiment généreux la pénètre : dès 1840, la Cour de cassation, suivant sa propre voie, se

refuse, sur le rapport de Defacqz [1], à tirer argument des articles 14 et 15 du Code civil et à ranger le droit d'ester en justice parmi les droits réservés aux nationaux.

L'impulsion est donnée; les lois belges s'inspirent d'un sentiment pareil : le droit d'aubaine est supprimé sans condition de réciprocité, la loi hypothécaire donne effet à l'acte étranger, les femmes et les mineurs étrangers obtiennent des garanties nouvelles, la loi des brevets répudie les anciennes restrictions; notre sentiment belge nous ramène au principe d'égalité qu'a proclamé la Constituante.

Ce principe n'est-il point, d'ailleurs, de justice absolue? Il ne s'agit point de conférer aux étrangers des droits politiques ; évidemment le soin d'organiser et de conserver l'État ne peut être confié qu'aux nationaux ; mais les droits civils ? Les peuples cessent de croire que leurs intérêts sont opposés, le sentiment de leur solidarité les possède ou les gagne; toute nation sûre d'elle-même, ayant conscience de sa force, ne cherche-t-elle point d'ailleurs à s'assimiler de nouveaux éléments ?

Ainsi montre-t-il qu'en soi, comme dans son mouvement le droit est en complet accord avec ses vues généreuses.

Son sentiment est, du reste, celui de la Commission extraparlementaire dont il a fait partie. Sans doute la loi du 25 mars 1876 sur la compétence n'a point complètement réalisé ses espérances : la condition de réciprocité qu'en certain cas elle exige [2] rompt à l'occasion entre

[1] Cass., 12 mars 1840. *Pas.*, à sa date.
[2] Art. 54.

Belges et étrangers le principe d'égalité, mais celui ci n'en domine pas moins la loi à ce point que cette restriction, uniquement maintenue en vue de rallier à la règle les pays qui ne l'auraient point reçue, témoigne elle-même en faveur du principe.

Laurent a trouvé fâcheux que la règle n'ait point été formulée en termes exprès : elle est restée, pourrait-on dire, dans une sorte de pénombre, et j'imagine que si de Paepe n'en a pas fait la remarque, c'est qu'il a estimé que l'essentiel était d'avoir obtenu la consécration du principe.

Il est un autre point qui, lui, n'a pas été touché : la loi déclare que les étrangers peuvent être assignés devant nos tribunaux sans dire si les États étrangers sont compris dans la disposition. Le législateur n'ignorait certes pas que sur ce point de compétence les controverses étaient vives et que, s'il s'était produit à cet égard quelque mouvement dans la jurisprudence, elle se prononçait en somme pour l'incompétence. Il a laissé la voie ouverte, la matière devant être remise au creuset et les tribunaux ayant à se régler sur les progrès de la science.

En tant que pouvoir, l'État belge échappe à la juridiction de nos tribunaux; il en est d'autre part justiciable quand chez lui la personne civile est seule en jeu; il y a unanimité sur ces points. La distinction s'applique-t-elle aux États étrangers et jouissent-ils en Belgique d'un privilège ? La puissante dialectique de Laurent s'est exercée là-dessus. C'est, décide-t-il, à la nature du fait juridique qu'il faut s'attacher; s'il est de nature civile, les tribunaux belges seront compétents.

J'observe que, chose rare chez lui, il n'est pas sans

hésiter quelque peu : « la question, dit-il, présente de grandes difficultés... il n'est pas toujours facile de distinguer si un contrat est de droit civil ou s'il dépend du droit des gens ».

De Paepe reprend la question; il s'excuse de la reprendre après son maître; quant à lui, il s'étonne d'avoir écrit un volume pour démontrer un principe évident; sans doute, il y a le pouvoir politique, mais à côté du droit des gens il y a le droit civil : celui-ci ne peut être sacrifié à celui-là ; le droit des gens, il est timide, il est opportuniste; où est-il écrit d'ailleurs? Pour un peu, dans son élan, de Paepe dira, à l'exemple de Voltaire, que, de droit des gens, il n'en connaît point d'autre que de se tenir sur ses gardes.

Il continue et je résume : On invoque des considérations politiques, mais lesquelles, et quelle est leur force? On prétend que ce serait méconnaître l'indépendance des États que les soumettre pour leurs actes civils en pays étranger aux tribunaux de ce pays, mais ne saisissent-ils jamais d'autres tribunaux que les leurs? Demandeurs à l'étranger, leur indépendance ne leur paraît point atteinte, pourquoi le serait-elle quand ils sont défendeurs? Ne reconnaît-on point qu'on peut les assigner en matière immobilière? En passant des contrats en pays étranger, comme en y acquérant des immeubles, ils se soumettent d'avance à une juridiction étrangère.

Pour ce qui touche notre législation, c'est sous l'égide de la Constitution qu'il place sa doctrine. « Les contestations qui ont pour objet des droits civils, dit l'article 92, sont exclusivement du ressort des tribunaux. » On entend bien : les droits civils; c'est donc l'essence des actes qui

détermine les compétences. Pour l'État belge, continue-t-il, le point est tranché, les arrêts sont unanimes (1); les actes qui ne supposent point l'exercice de la puissance publique, ce sont ceux que l'État fait au même titre que les particuliers; on les distingue si aisément qu'à l'égard de l'État belge la distinction se fait chaque jour.

Il poursuit, non sans appliquer sa doctrine à l'État du Congo, « cette colonie magnifique... que nous envieront un jour les plus grandes Puissances »; mais je ne songe pas à rencontrer tous les éléments du débat et à l'épuiser; j'entends seulement indiquer avec quelle décision et dans quel sentiment il se prononce.

La Cour de cassation de Belgique s'est ralliée à sa doctrine en cause de l'État néerlandais : l'arrêt de la Cour du 11 juin 1903 consacre le principe qu'il a défendu (2); j'extrais des considérants de l'arrêt ces propositions : la souveraineté des États n'est engagée que dans les actes de leur vie politique; la compétence dérive de la nature des actes; les personnes morales étrangères sont comprises dans les formules de la loi de 1876; si l'État étranger peut saisir nos tribunaux de poursuites contre ses débiteurs, il doit répondre devant eux à ses créanciers.

L'initiative est remarquable; notre Cour suprême a ainsi, si j'ose dire, comme attaché le grelot dans la jurisprudence internationale. Des résistances, et il en est

(1) Voir ceux qui ont été rendus à son rapport : *Pas.*, 1881, pp. 14, 145.

(2) *Pas.*, 294, et conclusions conformes de M. Terlinden

d'un grand poids, se produisent et de même de précieux assentiments ; l'avenir dira s'il est téméraire de s'attendre à ce que le mouvement soit suivi.

Comme Laurent, de Paepe a étendu son enseignement aux agents diplomatiques : il s'élève contre une exterritorialité qui s'appliquerait à leurs biens. L'exterritorialité est une fiction; pour se substituer à la réalité, la fiction doit être nécessaire, or celle-ci ne l'est point, l'inviolabilité de la personne doit suffire. On oppose un décret de la Convention, le décret du 13 Ventôse an II; il ne s'y agit, répond-il, que d'un incident; ce texte ne se rapporte ni aux contrats ni aux biens, il est, dès lors, sans portée.

De Paepe n'ignore ni le courant de la doctrine, ni celui de la jurisprudence, il remonte le flot : la tradition dont on se prévaut n'a qu'une valeur de coutume qu'il appartient aux tribunaux de mettre d'accord avec le droit.

Il n'a point rallié cette fois la Cour de cassation de Belgique à sa thèse : par son arrêt du 24 mai 1897 [1], elle s'en est, en effet, tenue avec son procureur général, M. Mesdach de ter Kiele, à la jurisprudence établie ; pour la Cour, le décret de l'an II a une portée générale; comme aux actes politiques, il s'étend aux actes civils des envoyés.

De Paepe se sera-t-il déclaré convaincu? S'étonnerait-on qu'il se fût dit que, si le droit des gens est timide, la jurisprudence l'est parfois aussi? On pourra cependant lui répondre que s'il est, en effet, des exceptions au principe d'exterritorialité, notamment en matière immo-

(1) *Pas.*, 198.

bilière, le décret de l'an II n'en est pas moins la manifestation d'une tradition internationale, manifestation qui tire sa force de ce que le principe a pris corps et s'est ainsi plus directement imposé.

La raison qui a entraîné le plateau de la balance, et qui ne sera vraisemblablement pas sans garder du poids, n'est point autre que celle qu'indiquait Montesquieu (1) : « Le droit des gens a voulu que les princes s'envoyassent des ambassadeurs... ils sont la parole du prince qui les envoie, et cette parole doit être libre... On pourrait leur supposer des dettes, s'ils pouvaient être arrêtés pour dettes. »

Il est permis de rappeler incidemment que l'*Esprit des lois* ajoute : « S'ils abusent de leur caractère représentatif, on le fait casser en les renvoyant chez eux; on peut même les accuser devant leur maître qui devient par là leur juge ou leur complice. »

L'abondance des sources que de Paepe a utilisées serait à noter, mais on sait qu'il épuisait les informations; celles qu'il a demandées aux jurisconsultes néerlandais méritent cependant une mention particulière; il en est parmi ceux-ci, et non des moindres, qui ont écrit en leur langue et qui, partant, sont généralement moins accessibles : Bort, d'autres encore dans le passé, Van Boneval Faure, d'autres aussi dans le présent, sont des esprits de haute valeur; il ne peut y avoir que profit à s'enquérir auprès des compatriotes de Grotius.

Je montrais tantôt de Paepe et Laurent d'accord; mais bientôt on les verra engagés dans des voies différentes;

(1) XXVI, chap. XXI.

parfois même, d'accord sur la solution du théorème, ne s'entendront-ils plus sur le corollaire.

Pour les actes de nature civile, on connait leur solution : les États étrangers ne peuvent se réclamer de leur immunité; mais cette immunité les protégera-t-elle contre les voies d'exécution? Laurent s'arrête : exécuter un État, c'est l'atteindre dans sa souveraineté; dès lors son immunité le couvre. De Paepe, épuisant le principe, passe outre et décide que les biens des États étrangers sont saisissables.

L'un et l'autre, on s'en souviendra peut-être, ont regardé les pactes sur succession future comme inexistants; mais si ces pactes sont admis à l'étranger et produits par des étrangers devant nos tribunaux, faudra-t-il décider de même? Ici encore, de Paepe résiste : pour lui, ces pactes ne sont aucunement compatibles avec l'honnêteté publique; il ne se ralliera donc pas à la distinction que Laurent propose; la logique du disciple ne suit qu'à bon escient les chemins frayés, fussent-ils frayés par son maître.

Le divorce et ses causes sont-ils de statut personnel ou de statut réel? Laurent tient pour le statut personnel, il donne à cet égard de fortes raisons; pour de Paepe, cette concession à la loi nationale porte atteinte au caractère absolu de l'ordre public (1).

Je passe rapidement sans m'engager dans les contro-

(1) Sur ce point, je le fais remarquer, les pages de de Paepe (*Comp. étrang.*, I, p. 202) sont antérieures à la convention internationale du 12 juin 1902, approuvée par les deux lois du 12 juin 1904 qui ont réglé les conflits quant au mariage et au divorce.

verses, préoccupé surtout de mettre en relief une individualité qui ne se dément point.

Il n'y a pas que ces dissentiments; ceux que je signale suffiraient, je pense, à faire entrevoir l'allure générale des ouvrages que je parcours et l'intrépidité du logicien dont ils portent la marque.

Mettons cependant encore de Paepe en présence de Laurent : si enclin d'ordinaire aux initiatives, cette fois nous trouverons en de Paepe un champion fervent de la tradition.

Le règlement des successions est l'un des problèmes les plus délicats du droit international. Déjà dans le premier volume de ses *Principes,* Laurent professait, et son enseignement faisait sensation, qu'en théorie le statut de succession est personnel : même en ce qui touchait les immeubles, il fallait lui soumettre les dispositions ne concernant que les rapports privés. Sa pensée s'est résumée en ce mot : Le principe du Code Napoléon est un anachronisme qu'il faut accepter tout en le combattant. De Paepe prend l'offensive : un anachronisme, non pas! On veut distinguer quant aux immeubles, c'est inadmissible : le territoire d'une nation est la condition essentielle de son existence, « il est le grand outil national », les lois qui le régissent sont d'intérêt social; elles ont pour objet de diviser la fortune immobilière ou de la concentrer, suivant les régimes; en Belgique comme en France, elles tendent, précisément en un but de conservation, au morcellement de la propriété; dépouiller ainsi la souveraineté au milieu des complications que produit l'accroissement de la population, c'est enlever pour une part à l'État le moyen de remplir « le devoir

suprême qu'a la société de rendre l'existence possible à tous ses membres ».

Pour donner plus d'intérêt au rapprochement, il faudrait reproduire les pages où les deux hommes, à certains égards si semblables et en cette occasion engagés dans des voies divergentes, développent leur pensée; l'on y apercevrait Laurent, dans sa lutte contre les interprétations établies, et de Paepe, dans son combat pour la tradition, trouvant l'un et l'autre comme de nouvelles puissances d'argumentation dans les résistances qu'ils rencontrent (1).

De Paepe poursuit, ne négligeant aucune objection, « suivant en toute liberté les principes », faisant entendre que la tradition, il l'a vainement défendue devant la Cour de La Haye et reproduisant la disposition à laquelle, sur le rapport d'un délégué de Belgique, la Conférence s'est ralliée, à savoir que « les successions sont soumises à la loi nationale du défunt, *quels que soient la nature des biens et le lieu où ils se trouvent* ».

Ses études sur la compétence civile sont mises en rapport avec la convention franco-belge du 8 juillet 1899; l'on sait qu'il a été l'une des chevilles ouvrières du traité. La pratique met actuellement cet accord à l'épreuve. L'on ne pouvait naturellement s'attendre à ce qu'il tînt en entier ses promesses; de Paepe était à cet égard loin de se faire illusion. L'important, à son sens, c'était d'avoir noué le contrat et réglé juridiquement les rapports; se reposant sur l'avenir, il comptait sur l'action

(1) Cp., par exemple, LAURENT, *Droit civ. intern.*, II, pp. 278 et suiv., et DE PAEPE, *Comp. étrang.*, I, pp. 389 et suiv.

des jurisconsultes et l'accord des jurisprudences pour mettre les choses au point. Il avait, du reste, profité déjà lui-même de l'expérience faite pour proposer, dans un projet qu'il avait préparé, de s'écarter sur certains points de la convention, dans un traité semblable à conclure avec le grand-duché de Luxembourg.

Je signalais son sentiment sur le droit des gens ; il a écrit à son propos que la guerre semble devoir disposer encore de la destinée des nations ; au moment où j'écris, on frémit à la pensée qu'il ait dit vrai ; reconnaissons néanmoins que le sentiment du droit n'est pas sans gagner la majorité des esprits, et nourrissons l'espoir que, jointes à l'action des intérêts, des conventions pareilles à celle à laquelle, à son honneur, de Paepe a participé, seront au nombre des jalons qui mèneront aux durables ententes.

De Paepe se promettait de poursuivre ses *Études* (1) ; il annonçait notamment, au sujet de l'exécution des jugements étrangers, un travail qui devait être le développement de sa mercuriale de 1879 ; mais lui serait-il donné de le terminer? C'est ce qu'en 1902 il s'était, dans son introduction, demandé de façon touchante : « A l'âge que j'ai atteint, le déclin avance à grands pas. La vieillesse m'envahit de plus en plus ; elle ne tardera pas à réclamer son droit au repos. Je ne désespère cependant pas d'obtenir quelque répit pour terminer mon œuvre. » L'âge n'a rien pu sur la ténacité de sa volonté et la force de son esprit : son désir s'est

(1) Voir parmi les appréciations qu'ont provoquées ses *Études* : *Revue crit. de législ.*, 1895, 207 ; 1904, 63. — *Revue de*

réalisé, l'étude a paru, d'autres lui ont succédé [1]; il en achevait une encore [2] quand la mort vint le surprendre.

Après l'avoir vu à l'œuvre, tâchons de suivre l'homme dans sa formation et son développement intellectuel et moral. J'ai dit que de Paepe était né à Gand en 1824; son père y exerçait, rue du Vieux Bourg, un important commerce de drogueries. La mort vint enlever le chef de famille en 1841 ; il laissait sept enfants, quatre fils et trois filles; Polydore était l'aîné. La veuve dut pourvoir à tout; c'était une maîtresse femme; on l'a connue à Bruxelles, où elle devint centenaire; son fils aîné avait sa volonté et ses yeux qui perçaient à jour. Polydore avait 17 ans; elle le retira de l'athénée pour le préparer aux affaires. L'essai se poursuivit pendant un an, mais le jeune homme se sentait appelé ailleurs : il reprit ses études, fit sa rhétorique en quelques mois, passa devant le jury central un brillant examen et devint l'élève d'une pléiade de maîtres éminents, parmi lesquels Moke, Huet, Molitor et Laurent. Il se rencontra à l'Université de Gand et s'y lia avec Adolphe Du Bois, avec Stecher, avec Émile de Laveleye, avec Louis Hymans, avec Jules Vanderstichelen, tous destinés à se faire un nom.

Ses maîtres mirent sur lui leur empreinte, Huet surtout, à la parole prenante et aux vues projetées dans

droit intern. et de législ. comp., 1902, 664. — *Belg. jud.*, 1901, 1450.

(1) *Belg. jud.*, 1904, 449, 513, 609, 680, 801, 1105, 1233, 1409, 1425.

(2) *De l'autorité et de l'exécution des jugements suivant le traité franco-suisse.* (BELG. JUD.), 1907, 977.

l'avenir. Émile de Laveleye, son élève également, nous a parlé de lui dans l'un de ses ouvrages (1). C'était un esprit plein de séduction, entraîné aux conceptions égalitaires par la vision du christianisme primitif. Moke, d'autre part, se contenant davantage, n'en exerçait pas moins son action, et tandis que Huet, préoccupé de ramener la loi à ses origines, songeait surtout à l'élargir, Moke ne se réclamait que des révélations positives de la science (2).

Huet avait fondé un petit cénacle où il réunissait ses élèves ; on y abordait tous les sujets : la pensée s'y élevait et s'y emportait. C'étaient, chez chacun de ces jeunes gens, les premières ardeurs pour la vérité, si naturelles à leur âge. La révolution de 1848 survint ; on la fêta ; de Paepe fut du banquet, et ce ne fut point sans dommage, car, dans le cours de sa vie, on prit soin de le lui rappeler plus d'une fois. Lui se souvenait en souriant : Qui n'a pas été jeune? disait-il. C'était ce que répondait un membre du Parlement à Louis XIV lui demandant s'il avait échappé à toute griserie de jeunesse.

De Paepe est revenu sur ces temps dans son *Idée de*

(1) *Socialisme contemporain*, 6e édit., pp. 297 et suiv. Voir aussi la biographie de de Laveleye par le comte GOBLET D'ALVIELLA (*Annuaire de l'Académie*, 1895, pp. 7, 15, 22, 25, 45 du tiré à part); WILMOTTE, *Trois semeurs d'idées*, pp. 101 et suiv. — M. DISCAILLES, dans son *Charles Rogier* (III, pp. 288-299), donne des détails d'un grand intérêt sur les conditions dans lesquelles la retraite de Huet s'accomplit.

(2) MOKE, *Des bases positives de la philosophie religieuse*. (Cité par de Laveleye dans sa notice sur Moke, *Annuaire de l'Acad.*, 1870, pp. 159-160.)

Dieu (1), et, comme de Laveleye, il s'est plu à reconnaître l'impulsion qu'il reçut alors : « Je retrouve au déclin de ma vie les convictions de ma jeunesse. Elles ont fait fréquemment l'objet de mes méditations. Elles se sont précisées et raffermies. » Précisées, raffermies... et tempérées. Oui, en ces temps, il n'était pas loin de penser que les réformes qu'agitaient les esprits ne dussent bientôt s'accomplir ; mais l'expérience était venue et elle lui fait ajouter : « Elle m'a appris à régler mon pas sur la lenteur que met le monde dans son évolution. J'aime toujours les mêmes principes, mais mon amour se résigne plus facilement à n'être que platonique. »

Il ferme son livre sur une parole d'indulgence : « Quand la jeunesse s'insurge contre la règle établie, l'homme assoupli par l'âge doit se souvenir de ses soulèvements d'autrefois. »

Huet rattachait directement sa philosophie aux traditions bibliques et évangéliques, mais son esprit n'en avait pas moins les plus libres allures. C'est ce qui rapprochait le disciple et le maître. Si l'on voulait se rendre compte de cette parole enflammée, on pourrait en demander l'impression à son *Règne social du christianisme* (2), qui date précisément de l'époque où il dut résigner ses fonctions : « La liberté la plus chère à l'esprit moderne, c'est, avec la liberté de conscience, premier fruit social du christianisme, la liberté de penser, qui en est inséparable. Chose monstrueuse qu'il faille revendiquer de pareils droits ! Comme si l'on

(1) *In fine.*
(2) Page 134.

pensait autrement que par la liberté! Incompressible, insaisissable, la pensée se rit des précautions du despotisme, s'exalte par la persécution, poursuit ses conquêtes au milieu des tortures. Quand l'intolérance prolonge son empire de mort sur des siècles éclairés, elle frappe la Vérité du plus grand préjudice que les hommes lui puissent infliger, et réserve à l'erreur l'occasion d'un dernier triomphe. » De pareils accents laissent entrevoir comment de Paepe fut conquis. L'un et l'autre trouvaient, d'ailleurs, dans la Révolution de 1789 le principe d'une reconstitution sociale, qui, pour Huet, était l'aboutissement logique du christianisme et, dans la pensée de de Paepe, une émancipation et une délivrance.

Me trompé-je en disant que Huet a provoqué chez de Paepe son envolée vers l'idéal et a allumé en lui les ardeurs de son spiritualisme? La voix qui, dans l'*Idée de Dieu* [1], dénonce les doctrines positivistes et athées comme menant l'humanité au suicide, n'est-elle point, en réalité, l'écho de la parole d'autrefois?

De Paepe, on a vu qu'il le confessait, est demeuré fidèle à ses jeunes doctrines, mais l'on s'en ferait une fausse idée si l'on pensait que ses reconstructions ont écarté sans respect les conceptions auxquelles l'humanité a demandé dans le passé des consolations et des espérances. Non moins sévère que Huet pour le catholicisme, il a pour le christianisme certaines admirations que n'eût point désavouées son maître : « Le christianisme, il a fait un prodigieux effort pour comprendre

(1) Page 66.

l'infini..., le Christ a fait jaillir dans le cœur humain une source nouvelle de vie... Il a appelé les âmes d'élite à une vie idéale... Des religions qui règnent dans le monde, il n'en est point de plus grande (1). »

L'*Idée de Dieu* affirme que le christianisme ne sera remplacé que par une doctrine, sortie de son sein, qui donnera aux aspirations de l'homme vers l'infini une satisfaction plus haute (2). C'est cette doctrine que de Paepe expose; elle est toute métaphysique. Je ne la disséquerai point; à sa base se place l'idée de cause, elle implique l'existence de la Divinité : si l'esprit humain ne s'arrêtait point à une cause, « l'univers ne serait qu'un ensemble d'effets, ce qui serait destructif de l'idée de cause ».

Pour de Paepe, on ne s'en étonnera point, la divinité n'est plus le Dieu historique, qui opère, comme l'homme, par une suite d'actes particuliers, elle est un Dieu philosophique qui n'influe sur l'univers que par des lois immuables. Je reproduis l'une des pages où sa pensée se précise : « Dieu n'est pas l'ordonnateur de l'univers. Il n'assigne pas à chaque être une fin particulière. Il n'y a aucun plan divin de causes finales. Dieu ne dirige pas l'univers, par une action incessante et prédominante, vers la destinée qu'il a en vue. Il n'a pas la prescience des événements qui s'y déroulent. Il n'en est pas la Providence. Il n'en a pas le gouvernement temporel. Il a donné à l'univers le germe de l'être et, avec ce germe, la liberté sans laquelle aucun être n'a une exis-

(1) *Idée de Dieu*, pp. 66, 76, 8

(2) Page 66

tence propre. Il n'influe sur l'univers que par les lois immuables de l'être qu'il a établies (1). »

De Paepe rompait-il ainsi avec le Dieu de la tradition? Je vois qu'il a répondu négativement : « Ma conception, a-t-il dit, n'en est qu'un développement, une évolution nouvelle dictée par la raison pure. » Cependant, si j'ose dire, il semble bien qu'il a coupé le câble.

Point intéressant pour la connaissance de l'homme, il se rencontre dans ces fragments philosophiques une intensité d'aspirations que l'on serait tenté de rapprocher du tourment qui, dans le passé, a possédé certaines âmes. Lisez cette page : « En avançant dans la vie, l'homme se familiarise avec l'idée de la mort. L'expérience lui donne la mesure de la vie, lui apprend que ce n'est pas sur la terre qu'il parviendra à réaliser ses espérances infinies. Que d'amers regrets l'homme n'accumule-t-il pas? Que d'importuns, de fâcheux, d'accablants souvenirs qui pèsent sur lui comme un cauchemar! Un poids énorme l'écrase à la fin. Que de choses mal faites! Que de projets qui n'ont pas même été ébauchés! Que de désirs encore! et en même temps que d'impuissance! On aurait voulu être si grand, et l'on se sent si petit. L'oubli est un bienfait : la mort seule le procure Même les plus heureux ne sont pas satisfaits de la vie. Ils voudraient la refaire, éclairés par l'expérience. Ils n'échappent pas à la lassitude; il n'y a que l'infini qui ne fatigue point... Il vient un moment où la mort doit délivrer l'homme même du bonheur. »

A quel degré ses convictions de jeunesse l'avaient-

(1) Page 14.

elles donc pénétré pour qu'au déclin de sa vie il leur ait donné cette expression presque poignante?

Huet fut amené à aborder les questions sociales vers 1846 (1); le volume que j'ai cité (2) résume à leur sujet le fruit de ses études : Huet y réclame notamment pour tous un droit égal d'accession à la propriété, « chacun, en vertu de sa seule nature, devant occuper une quantité déterminée de choses (3) ».

De Paepe a-t-il toujours été rebelle aux thèses exposées dans ce livre? On peut se le demander. Il s'est, en tout cas, dérobé de bonne heure aux séductions qu'elles ont pu exercer sur son esprit. Oh! pour ce qui touche la générosité des tendances, les hommes se rapprocheront encore; de Paepe se tient sur les confins et attend d'un avenir éloigné la réalisation de ses espérances; sur les principes, ils ne seront plus destinés à s'entendre. De Paepe dira : « Le progrès consiste, non à engloutir les individus dans la collectivité, mais à les en faire émerger, pour leur permettre de s'associer librement (4). » La propriété, elle aura pour principe le travail. L'argumentation se poursuit en échappées caractéristiques : « Le principe de la solidarité n'impose pas l'abdication de toute propriété individuelle ; il laisse à l'homme la

(1) De Paepe entrait alors au barreau.

(2) *Le règne social du christianisme.* Paris-Bruxelles, 1853.

(3) Page 256.

(4) *Idée de Dieu*, p. 114. Il a écrit dans ses *Études sur la compétence civile à l'égard des États étrangers*, p. 5 : « « Dans le monde politique, comme ailleurs, tout aboutit à l'individu, parce que seul il est réel et vivant. »

liberté de s'approprier des biens par son travail; mais il lui commande d'en faire un usage profitable, non seulement à lui-même, mais aussi aux autres. Loin de supprimer la propriété, il veut la généraliser, la rendre accessible à tous. Il veut empêcher que la propriété ne soit le privilège de quelques-uns; et par là, il la tempère. D'égoïste qu'elle est, il la fait sociable. » « Rien de plus chimérique que de vouloir, dans la distribution des richesses, établir l'égalité absolue entre les hommes, les confondre dans un régime commun. C'est supprimer leur liberté. Il leur est permis d'être différents (1). » Les conceptions égalitaires ont néanmoins pour lui un attrait auquel il s'abandonne volontiers. L'égalité, observe-t-il, n'est-ce point le christianisme qui en a jeté la semence? Ses spéculations ne se refuseront point dès lors, à entrevoir une ère de solidarité universelle, mais, seules, en seront les ouvrières la puissance des idées morales et la liberté. Il pousse droit ici (2) aux adeptes de la force et exprime en le plus vert langage la répulsion que leurs doctrines matérialistes lui inspirent.

Je reproduis cette page où se traduisent à la fois ses aspirations et sa sympathie pour les classes laborieuses : « Ce n'est cependant pas assurer la paix du monde que d'en bannir tout espoir d'un avenir meilleur. Il est bon de savoir que l'association universelle remplacera un jour la lutte universelle, qui met maintenant les travailleurs aux prises les uns avec les autres. Cette espérance, si lointaine qu'elle soit, est un bienfait pour eux; elle les

(1) *Idée de Dieu*, pp. 106, 107, 113.
(2) *Idée de Dieu*, p. 108.

soutient, elle dicte leur conduite. Le devoir des classes supérieures est d'encourager le mouvement qui conduit insensiblement à la constitution d'un ordre nouveau, fondé sur une idée plus haute de la justice et sur un sentiment plus vif de la solidarité humaine [1]. »

J'abandonne un instant son œuvre philosophique pour rappeler cette proposition qui se rencontre parmi les travaux du magistrat : « Les séductions de la logique abstraite, a-t-il dit en 1870 devant la Cour de Gand [2], ne sont applicables que dans la mesure que comportent les mœurs. » C'est, je le constate, le principe d'opportunisme dont sa pensée ne s'est jamais départie : s'il s'élance avec feu au-devant des réalisations qu'il appelle, son sens pratique, émoussant ses hardiesses, le ramène bientôt aux contingences et aux possibilités. S'il affirme que l'association universelle des travailleurs sera réalisée un jour, il s'empresse d'ajouter : « Ce serait caresser un espoir chimérique que de croire que cette association universelle est prochaine. Entretenir un tel espoir parmi les travailleurs, c'est provoquer de violentes commotions, suivies des plus cruelles déceptions. » Et encore : « Le progrès le plus fécond ne s'obtient pas par ces secousses violentes qu'on nomme les révolutions. Le mal y est trop mêlé au bien ; elles détruisent non seulement ce qui doit périr, mais ce qui doit revivre. »

Son dernier mot est celui-ci : « Plus le progrès s'accomplit graduellement, mieux il est assuré [3]. »

(1) *Idem*, p. 117.
(2) *Belg. jud.*, 1870, p. 73.
(3) *Idée de Dieu*, pp. 116, 119, 120.

L'auteur de l'*Idée de Dieu* n'a point entendu descendre aux applications immédiates de ses doctrines; il s'en est expliqué cependant, mais en quelques lignes succinctes. Je note ce qu'il dit du rôle du pouvoir : « De plus en plus, à mesure que les hommes comprennent mieux qu'ils sont solidaires, le rôle du pouvoir s'étend : il ne s'occupe plus seulement de la conservation de la société, il devient un instrument de progrès. »

Il s'exprime comme suit sur les effets de l'instruction : « Le pouvoir n'a pas seulement ses tribunaux, ses prisons, il doit avoir ses écoles. C'est bien plus en faisant l'éducation de la liberté qu'en la contenant par la répression que le pouvoir assure l'ordre social. »

Il dit sur la question du suffrage : « Le pouvoir n'appartient pas nécessairement à tous. » « La solution des questions d'intérêt social par le suffrage du plus grand nombre n'est qu'une forme adoucie de la suprématie de la force. Ce n'est une garantie de justice que quand la force est éclairée, moralisée. » « A mesure que les diverses classes se rapprochent par leur culture, par leur moralité, par leurs intérêts, la société politique doit élargir ses rangs [1]. » On aperçoit les directions de son esprit.

J'ai, en essayant de rapprocher de Paepe de l'homme qui, je le crois, a donné l'essor à sa pensée, jeté un regard sur celle des œuvres de notre confrère à laquelle, je le sais, il attachait le plus de prix. Je voudrais avoir éclairé ainsi un aspect, à certains égards peu soupçonné, de cette nature vigoureuse et sincère. Ses méditations

(1) *Idée de Dieu*, pp. 102-104.

entretenues pendant le cours entier de sa vie lui ont apporté la certitude dont il avait soif. « J'ai cédé, a-t-il écrit, à l'inquiète curiosité de connaître l'au delà. » Il a ajouté : « Je crois en avoir entrevu quelque chose (1). »

De Paepe, on le sait, a rencontré dans la Faculté de droit un homme qui, déjà éminent historien, devint un jurisconsulte illustre. C'est Laurent, répétait-il encore en 1894, c'est Laurent qui m'a appris le droit (2).

A cette action prépondérante s'en est ajoutée une autre, celle de Molitor ; c'était un romaniste de valeur (3), dont l'enseignement a laissé sa trace : de Paepe lui doit, pour une part, sa marque personnelle. Subitement emporté, Molitor ne put publier son cours, mais il laissait des élèves reconnaissants, Du Bois et de Paepe ; ce fut d'après leurs cahiers que parurent ses leçons (4). Du Bois, la cheville ouvrière de l'édition, a signalé leur caractère scientifique et pratique ; le droit naturel y trouvait place comme l'histoire du droit ; l'esprit des élèves s'y disciplinait et s'y élargissait à la fois.

Une circonstance particulière établit entre de Paepe et Laurent des relations plus étroites.

L'un des condisciples de de Paepe, Emmanuel Tesch,

(1) *Idem*, p. 8.

(2) *Études sur la compétence civile à l'égard des États étrangers* (en tête).

(3) Voir *Belg. jud.*, 1867, 479.

(4) *Cours de Droit romain approfondi*, 4 vol, 1re édit., 1851-1853. L'introduction porte : « Il parut à quelques-uns de ses élèves qu'ils ne pouvaient mieux faire pour la mémoire de leur maître que de conserver à la science ses leçons si consciencieusement élaborées. »

était le frère de Mme Laurent, et bientôt les rapports rapprochèrent les familles Il arriva notamment une époque où, surmené par ses travaux, Laurent dut interrompre momentanément ses leçons et quitter Gand pour se refaire à Messancy, où la famille Tesch avait son centre. C'était en 1846. Laurent a fait allusion à cette période, quand, répondant au blâme officiel qui lui fut infligé lors de l'apparition de son *Christianisme*, il déclara que, son devoir, il l'avait rempli « même aux dépens de sa santé ». La situation provoqua une correspondance entre les familles ; Laurent écrit à la mère et au fils, remercie l'une, fait des recommandations à l'autre, s'explique sur l'état de sa santé, dévoile ses préoccupations, laisse entrevoir le degré d'avancement de ses travaux. De Paepe a conservé plusieurs de ses lettres et j'y puise.

Les lettres de Laurent ne sont pas toutes datées, mais elles ont été écrites d'avril à octobre. « Je ne me porte pas aussi bien que je l'espérais, écrit-il dans la première, j'ai eu plusieurs rechutes qui m'ont fait craindre pour mon rétablissement; cependant pour le moment je me porte passablement. »

Il dit à de Paepe dans la lettre suivante : « Ma santé est un peu meilleure qu'elle ne l'était lors de ma dernière lettre, mais c'est une triste santé. Il suffit que le vent souffle un peu plus fort que d'habitude pour que je sois malade, et la moindre souffrance morale affecte immédiatement mon corps. Tout ceci est dit à votre intention, vous arriverez là où je suis, si vous ne vous arrêtez, c'est-à-dire à avoir assez de forces pour mourir et pas assez pour vivre. »

Il ne cesse cependant pas de travailler. Il réclame des livres. C'est à de Paepe qu'il s'adresse : il lui demande des livraisons de l'*Encyclopédie nouvelle*, de Leroux, les articles sur l'égalité, sur Ennius, sur Fénelon. Je reproduis ci-dessous une liste d'ouvrages, à prendre dans sa bibliothèque, qu'il demande [1]. De Paepe reçoit des instructions pour leur envoi; il doit s'informer, en outre, du prix d'une patrologie en 200 volumes parue récemment à Paris. « Où en sont vos lectures philosophiques? écrit Laurent. J'ai, pour ma part, une grande envie de lire les *Pères de l'Église*. Malheureusement, je ne puis pas me les procurer ici. » J'observe incidemment que c'est en 1855 que parut, en sa première édition, son volume sur le *Christianisme*, ce qui permet de constater que c'est en dix années que se sont achevées ses immenses lectures à son sujet.

De Paepe, on l'aura aperçu et on le voit par une autre lettre, avait commis, lui aussi, des excès de travail. Laurent le morigène et, circonstance qui jette un jour sur les dispositions où de Paepe se trouvait alors, le met en garde contre des entraînements qu'il subit : « Vous nous donnerez encore de vos nouvelles avant votre départ.

(1) NEANDER, *Geschichte der christlichen Religion und Kirche*. — *Anmerkungen* (*Observations sur le traité des devoirs de Cicéron*), 3 vol. br. — GUIZOT, *Histoire de la civilisation en France*, 5 vol. — FLAVIUS JOSÈPHE, *Histoire des Juifs et des antiquités juives*, 5 vol. in-8° reliés. — GROTIUS, 5 vol. — *Vie de Grotius*, 2 vol. in-4°. — *Edinburgh Review selections*, 6 vol. (De la collection des auteurs anglais de Baudry.) — GULLIVER'S TRAVELS, 2 vol. — LAMENNAIS, OEuvres, 2 vol. — MONTAIGNE, 1 vol. — ROUSSEAU, tomes 1 et 2.

J'espère qu'elles seront plus favorables que les dernières que nous avons reçues. Je ne me lasserai pas de répéter que vous êtes sur la même pente où j'ai fini par succomber. Il est plus que temps de vous arrêter et il n'y a qu'un moyen pour cela, comme vous l'a dit votre sage docteur, c'est de mettre les forces physiques en équilibre avec les forces morales; l'équilibre se rompt chez vous, laissez donc reposer votre tête et donnez de l'exercice à votre corps. Et soyez bien prudent dans le choix de vos lectures; que ce soient des ouvrages non seulement sérieux, mais aussi de nature à calmer, à modérer vos idées exaltées, exagérées. Vous êtes dans une fausse voie, ce n'est plus l'idéalisme, c'est un spiritualisme qui ne tient aucun compte du corps et de la vie. Que le christianisme ne vous en impose pas, il a tout un côté faux et je vois que c'est précisément celui-là qui vous attire. Je viens de lire les pensées de Pascal, et je me suis surpris à déplorer l'influence désastreuse que le christianisme a exercée sur cette magnifique intelligence. Un Pascal qui craint d'aimer et de se laisser aimer! qui se donne la discipline! Étudiez le christianisme dans les faits, dans l'histoire, et vous verrez que ce n'est pas à ses dogmes que l'humanité doit s'arrêter. »

Quelques jours plus tard, il renouvelle ses conseils : « Que mon état vous serve de leçon, étudiez avec modération pour que vous puissiez étudier longtemps. Nini — c'est Emmanuel Tesch — m'a reproché de vous avoir prêté les ouvrages de Leroux; il dit qu'au lieu de vous distraire, vous vous fatiguez en lisant jusques bien avant dans la nuit l'*Encyclopédie*. Cela est contre nos conventions; je vous rappelle la promesse que vous m'avez

faite de ne lire que pour vous distraire, et pour cela il faut lire peu. Je ne vous demande donc pas où en sont vos études philosophiques; je veux supposer que vous n'étudiez pour le moment que le droit et j'espère que vous ne me donnerez pas de démenti Je ne vous répéterai pas ici les mille et un sermons que nous vous avons faits pendant votre séjour à Messancy, je peux les résumer en deux mots : *mens sana in corpore sano.* Lisez donc une heure de moins par jour et employez-la à vous promener; ce ne sera pas perdre votre temps; ce sera, au contraire, le bien employer et le placer à intérêt. Ce qui vous paraîtra perdu aujourd'hui, vous le récupérerez plus tard et au centuple. »

L'intérêt qu'il porte à son jeune ami ne se dément pas; il écrit à sa mère : « Je vous prie de remercier votre fils pour les livres qu'il m'a envoyés. Rappelez-lui aussi, et tous les jours, la promesse qu'il m'a faite de ne pas trop travailler. »

De Paepe passe son dernier examen, et le voilà docteur en droit. Laurent se préoccupe de son avenir : « Nini m'a dit que peut-être vous vous décideriez à traiter une question pour le concours Je vous ai dans le temps donné ce conseil et je vous le réitère. C'est un travail qui vous sera de la plus grande utilité; vous apprendrez à traiter un sujet d'une certaine étendue; vous vous formerez un style; vous aurez une occupation instructive à la fois et une distraction. L'entrée dans la vie au sortir de l'Université est toujours accompagnée de tribulations et de mécomptes. Vous ne pouvez mieux y échapper que par un travail assidu; et puis votre succès sur lequel je compte sera la recommandation la plus juste, la plus

belle pour vous, si vous vous décidez à entrer dans la carrière judiciaire. Je suis loin de vous engager par ce seul motif à prendre part au concours, mais quand l'utile se joint à l'honnête et au beau, pourquoi le rejetterait-on? »

Le maître et le disciple se rapprochèrent davantage encore dans la suite; de Paepe alla passer de nouvelles vacances à Messancy : un échange de pensées entretint à la fois chez de Paepe son sens juridique et son spiritualisme.

Laurent mourut en février 1887, de Paepe accourut de Bruxelles; il entendait dire, lui aussi, « à son illustre maître », le dernier adieu. Ces esprits avaient, l'un et l'autre, cette passion dont on a dit qu'elle est à la fois flamme et lumière. On retrouve les deux hommes dans ce discours : « Laurent a été un profond penseur et un homme de combat. Son originalité est dans cette alliance... Il n'y a pour lui, au-dessus de la raison individuelle, que la raison sociale dont la loi est l'expression. Il en reconnaît la suprématie comme la condition essentielle de l'existence de la société. Aussi nul interprète n'a été plus fidèle à la loi... Il avait de si vastes projets et la vie lui paraissait si courte que, pour la faire aussi pleine que possible, il apportait dans son travail toute la fougue de son caractère... Il avait une foi vive, non pas comme Pascal à une révélation extérieure qui humilie, écrase, anéantit la raison, mais à une révélation intime qui s'opère sans cesse par la raison même... Il avait une nature trop riche, une vitalité trop intense pour se résigner à croire que, après une vie de labeur, il n'aurait que le néant, lui qui avait horreur du repos. »

De Paepe fut au barreau pendant six ans; son carnet, que j'ai devant moi, témoigne d'une activité peu ordinaire. La vie publique le tenta à cette époque, il avait l'ardent désir d'appliquer ses idées; il ne renonça à son rêve qu'alors que s'offrit à lui un siège au parquet.

En ses dernières années, il n'était pas sans revenir fréquemment sur cette période. Ces souvenirs le rajeunissaient; il rappelait volontiers celui-ci : plaidant en Cour d'assises avec Gilquin et Verdussen, que l'on a connu procureur général à Bruxelles, il eut pour adversaire un avocat général dont à Gand la figure est demeurée légendaire. Franz Faider, le frère du procureur général qui fut de notre Compagnie, avait une verve pittoresque et entraînante. Embarrassée au début, sa parole ne tardait pas à prendre un cours rapide. Il lui arrivait néanmoins de s'arrêter brusquement, cherchant un mot qui s'échappait. L'accident se renouvela en la circonstance que je me hasarde à ne pas omettre : subitement il resta court; on sourit, mais lui, s'adressant à Gilquin, qui ne se retenait point : « Plutôt que de rire, s'exclama-t-il, fournissez-moi donc le mot! » Il eut bientôt fait ainsi de reconquérir son auditoire.

L'apostrophe est demeurée dans les mémoires et, s'il fallait pour l'avoir rappelée ici que je me disculpe, j'ose croire que l'on me tiendrait compte de l'émotion, plutôt douce, que j'éprouve à entendre sonner dans mon souvenir le rire de de Paepe qui me contait l'incident.

De Paepe eut pour patron un membre du barreau de Gand que l'on a déjà entrevu, Me Drubbel.

Drubbel était un ami de la famille de Paepe, et le jeune docteur fut aussitôt accueilli; une camaraderie

s'établit rapidement, une amitié s'ensuivit, une amitié indissoluble. De Paepe m'a parlé souvent de leurs rapports, de l'affectueux abandon qui y régnait. Sur les points qui les divisaient, ils n'étaient pas cependant sans être fréquemment aux prises, de Paepe reprochant au patron d'avoir trop peu de foi en la raison, le patron ripostant qu'il faut tenir compte de la faiblesse humaine. De Paepe s'est exprimé là-dessus en termes émus : « Sans la partager, j'admirais sa foi ardente. J'étais profondément touché. Si nos intelligences, partant de points de vue différents, s'éloignaient quelquefois l'une de l'autre, nos cœurs se rapprochaient. S'il y a diverses façons de penser, il n'y en a qu'une d'aimer. »

J'ai conservé le discours où ces paroles se rencontrent; elles furent prononcées lors du décès du patron. De Paepe rappelle dans ce discours le témoignage qu'en une circonstance grave lui rendit son vieil ami, alors membre de la Chambre : « Il m'a donné un jour une preuve publique, éclatante de sa profonde affection à la Chambre des Représentants. Un orateur m'avait attaqué en imputant à la passion des actes qui m'avaient été dictés par les devoirs de ma charge. Drubbel avait été à l'audience parmi mes adversaires. Il se leva, blessé, pour me défendre et il le fit avec une chaleur qui étonna. » Ce fut à propos des affaires de Saint-Genois, et c'est à quoi j'ai fait allusion ci-dessus. La noblesse du cœur a le pouvoir de rattacher ainsi des hommes de foi différente.

On connaît sa carrière de magistrat et son labeur. Sa vie était ordonnée, son travail régulier. Ce n'était plus comme au temps des remontrances de Laurent, il veillait sur ses forces, les assujettissant à son but. Des prome-

nades quotidiennes entretenaient son activité physique ; des voyages, entrepris aux vacances, le délassaient. De grandes traites à pied avaient leur tour. Léopold II, qui l'avait rencontré à Ostende, venant pédestrement de Blankenberghe avec Charles Buls, ne manqua pas dans la suite de s'exclamer plus d'une fois sur son intrépidité. Pour cet esprit actif, les journées dérobées au travail étaient néanmoins plutôt de ces intervalles qu'il faut accepter avec résignation.

Il partait donc à l'époque des vacances, mais en escomptant le moment du retour. Il accompagne son ami Du Bois en Italie, visite avec lui la Suisse, l'Écosse, l'Allemagne, se rend en 1877 avec de Laveleye à Upsal pour y fêter le 400e anniversaire de l'Université, parcourt la France, va demander chaque année aux bains de mer le coup de fouet final.

Son amitié voulut que je fusse de ses excursions. Suis-je autorisé à introduire ici pareils détails? Pourquoi non? Ces notes biographiques, la Classe ne les a-t-elle pas demandées à un témoin familier?

L'une de ces excursions nous mena en 1874 à Sedan ; nous vîmes aussi Bazeilles, Floing, tous les lieux du désastre. Nous étions quatre : Du Bois et l'un de ses stagiaires nous accompagnaient. Un ancien soldat d'Afrique nous servit de cicerone. Nous aperçûmes la colline d'où partirent les fameuses paroles de Guillaume et la plaine où s'élancèrent « les braves gens ». Nos réflexions s'échangeaient, non sans émotion, devant notre guide. « Mais d'où êtes-vous donc? » nous demanda-t-il tout à coup. Oserai-je reproduire sa réponse quand nous lui eûmes dit que nous étions Belges? On

connaît le fond de la langue anglaise; Beaumarchais s'en est expliqué. En aurions-nous l'équivalent chez nous? Sa réponse put nous le faire croire : « Ah ! fit-il, vous êtes du pays des... » mettons le mot de Beaumarchais; le vieux soldat ne connaissait les Belges que par la légion étrangère.

De pareils incidents étaient de ceux qui tiraient de Paepe des méditations auxquelles il ne se faisait pas faute de se livrer tout en poursuivant allègrement sa route.

Nous nous dirigions vers l'Alsace; nous nous arrêtons à Gérardmer et nous voici à la Schlucht. Une route en lacets descend vers Munster. Du sommet de la Schlucht à la vallée la pente est assez abrupte; descendre la côte sans souci du chemin, c'est à quoi le stagiaire et moi nous n'osons penser, mais nos anciens sont d'une autre humeur et, de la voiture où nous sommes, notre regard les suit bientôt dévalant à qui mieux mieux à travers les broussailles pour arriver à notre rencontre et nous recevoir, pour ainsi dire, à l'entrée de Munster.

La nature de de Paepe avait de ces mouvements imprévus et soudains, et je n'étais pas sans songer à ceux qui parfois à l'audience donnaient à sa parole comme un sursaut.

La Hollande se disposait à fêter, le 1er avril 1872, le 300e anniversaire de la prise de la Brielle, qui fut pour les futures Provinces-Unies le signal de la délivrance. On se proposait d'ériger en cet endroit un monument dont le roi devait poser la première pierre. Nous allâmes voir. Coevoet, qui devint premier président de la Cour de Gand, était avec nous.

Dans la ville, le portrait de Treslong, né à La Brielle et l'un des vainqueurs de 1572, était aux fenêtres. Des tribunes étaient dressées dans une vaste plaine, le *Maerlants plein*, ainsi dénommé sans doute en mémoire de notre ancien poète. Naturellement très en vue, la physionomie de Guillaume III s'y détachait nettement. Il était arrivé le matin, montant un yacht enrichi de dorures et que l'on aurait pu croire, tant sa blancheur était éclatante, revêtu de satin blanc. La cérémonie fut très solennelle. Un professeur de Leiden, M. de Vries, y prononça un remarquable discours, dont un passage nous frappa particulièrement : se demandant ce que la Hollande serait devenue si elle était restée soumise à l'Espagne, il dit, et peut-être y avait-il quelque allusion dans ses paroles : « La Hollande, elle n'eût jamais été alors qu'un pays conquis; peut-être n'eût-elle pas été dépourvue de quelque prospérité matérielle, mais, dépendante d'une volonté étrangère, sans vie propre, sans libre développement, elle n'eût pesé d'aucun poids dans la balance des peuples et n'eût exercé aucune influence sur le sort de l'humanité. »

Comme l'on pense, les yeux étaient fixés sur Guillaume III, souriant et accueillant au milieu d'un cérémonial minutieusement réglé; mais bientôt le voilà, la truelle d'argent à la main, maçonnant la pierre inaugurale et faisant signe qu'il veut parler : sa voix sonne comme un clairon, un frémissement court dans la foule il se découvre d'un mouvement superbe et sa voix lance ces paroles: « N'ayons aujourd'hui qu'un cri : Vive la patrie ! » Nous n'avons pas oublié ce moment-là.

Le père de de Paepe était orangiste; l'un de ses fils,

qui devint capitaine au long cours, portait le nom de Guillaume; on comprend que de Paepe eût saisi l'occasion d'apercevoir le petit-fils du souverain auquel étaient attachés ces souvenirs. Son sentiment personnel, — j'ai rappelé notre excursion en quelques traits pour donner place à celui-ci, — son sentiment personnel, dis-je, ne lui faisait néanmoins pas regretter le régime : la séparation, à son sens, avait été opportune; sans doute, la Belgique et la Hollande devaient entretenir des relations fraternelles, mais il fallait laisser à sa vie propre chacun de ces deux peuples destinés à s'entendre.

Revenons à son foyer. Dès 1859, on le retrouve à Gand près de sa mère. Il ne la quitta plus. En 1880, malgré son âge, elle vient s'établir avec lui à Bruxelles. Qui a pénétré dans cet intérieur se rappelle avec quel ferme et tendre regard elle suivait le regard de son fils, tandis qu'il l'entourait d'une affectueuse reconnaissance. « La valeur des hommes, se plaisait à répéter Renan, est en proportion du respect qu'ils ont pour leur mère. »

Ah! cette piété filiale! il est bon d'en enregistrer les exemples; on ne peut certes trop l'honorer; c'est l'un des sentiments que doivent se transmettre les générations si elles veulent conserver à l'institution sociale l'une de ses assises.

Ils étaient tous deux de forte volonté, mais ces volontés n'en venaient point aux prises : la mère cédait quand, oublieux de ses conseils de prudence, le fils reprenait ses travaux avec une même ardeur. Ses succès, elle les escomptait, impatiente parfois de les voir consacrés. En 1899, de Paepe part pour Paris : il y va préparer la convention franco-belge. On annonce qu'à cette occasion

une distinction l'attend. Le temps passe et déjà la digne femme se tourmente, quand, réalisant son vœu, M. Gérard, le ministre de France, vient, ajoutant à la distinction une attention touchante, lui remettre, à elle-même, la croix de Commandeur destinée à son fils.

Elle garda sa vive intelligence mais le poids de l'âge fit qu'il fallut une auxiliaire : l'on s'adjoignit une sœur de charité et l'on vécut ainsi depuis lors. Je ne songe pas à dire que, dans cette vie ainsi établie, de Paepe put donner la mesure de son esprit de tolérance : qui admettrait que, même d'un léger sourire, il eût pu jamais offenser une conviction sincère? Mais cependant, le philosophe n'a-t-il pu alarmer inconsciemment l'esprit de la fidèle auxiliaire? Qui sait? Ah! que n'a-t-elle eu l'occasion de lire dans l'*Idée de Dieu* [1] la page où il glorifie « les saintes filles » qui, se vouant aux œuvres, affirment ainsi le sublime principe de la solidarité humaine! Certes, elle en eût été pour le moins touchée.

De Paepe perdit sa mère en 1903; elle avait 102 ans. Il fut profondément atteint; il est des blessures qui ne se cicatrisent point.

Il demanda des consolations à ses livres. Il en avait réuni une collection considérable. L'ancien droit y occupait une place importante. Avide des œuvres qui lui manquaient, il recherchait non les éditions rares, mais les outils nécessaires. Les vieux in-folios s'alignent sur ses rayons, ils ne seront point négligés : tel, l'ouvrage d'un évêque espagnol, *Covarruvias*, encore réédité chez

(1) Page 77.

nous au XVIIe siècle (1), qui lui fournit en plus d'une occasion d'invincibles raisons (2); telle encore, l'œuvre d'un précurseur italien, *Paul de Castre*, vanté par Savigny, qui, longtemps recherchée, ne prend rang parmi la collection qu'en ces dernières années.

Le droit international est justement en honneur, mais, pour en disserter, se passera-t-on des sources? Je citais son *Covarruvias*, il en possédait une édition plus récente; dans l'Amérique du Sud, on y recourt comme nous recourons à Pothier et à Domat. Peut-être estimerez-vous qu'en Europe le volume ne peut offrir qu'un intérêt de curiosité, mais que soit soumis à la Cour permanente de La Haye quelque différend entre des États de l'Amérique espagnole, peut-être jugerez-vous que le traité peut n'être pas sans utilité.

Il nous faut de nos jours pour nos travaux de vastes collections rassemblées par une main experte. Laurent se plaignait, faute de découvrir une décision émanée d'une Cour de la Louisiane, qu'aucune bibliothèque belge ne possédât les recueils d'arrêts publiés aux États-Unis. Pareils à de Paepe, des esprits obstinés combleront nos lacunes; sans tarder, rendons-lui grâce d'avoir destiné ses richesses à la Cour qui l'a compté parmi ses membres. Marqués de son nom, ses livres se trouvent classés, à côté de ceux de Defacqz, dans la bibliothèque de la Cour suprême.

L'homme passa en travaillant; il demeure un juris-

(1) 1638, avec des notes d'un avocat brabançon, VAN UFFELE : « In variarum resolutionum libris notæ uberiores. »

(2) Voir *Belg. jud.*, 1872, p. 775.

consulte dont le pays s'honore; il fut un noble ouvrier, épris de vérité et d'idéal; il eut la passion de la raison, n'ayant peur d'aucune idée, ayant foi dans l'esprit humain; exception rare, il fut homme d'action et de vie intérieure; croyant à la puissance de la volonté, il entendit être le maître de sa vie, et il le fut.

Cet éloge excède-t-il la mesure? Je crois avoir dit ce qui est vrai et je me suis gardé de penser que l'homme dont j'ai esquissé l'œuvre fût infaillible. Je serais ingrat si je n'ajoutais qu'il fut le meilleur des amis.

En 1906, ses forces faiblissaient, sa marche s'embarrassait : il s'était brisé la jambe en 1868, et la gêne qui s'en était suivie s'accentuait. Il se refusait néanmoins à garder le logis; il fallut cependant qu'il s'y résignât. On était au mois de janvier 1907; il était sans inquiétude; c'était, disait-il, une parenthèse; n'avait-il point encore des travaux sur le métier, et sa volonté pouvait-elle être impuissante? Et puis sa mère, et son aïeul maternel? Son aïeul, détenu, à raison de sa fidélité politique, dans la citadelle de Gand et en étant sorti les cheveux blanchis, n'avait-il pas vécu néanmoins jusque 95 ans? Non, l'heure ne pouvait être venue. Le 15 janvier, je le quittai vers le soir; il me dit : merci, et j'entends encore sa voix. Je le laissai avec son ami Rommelaere; vers 8 heures, il fit comme s'il luttait; il retomba : sa volonté était vaincue, sa volonté qu'il croyait plus forte que la mort.

J. Lameere.

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES PUBLICATIONS DE POLYDORE DE PAEPE

Travaux académiques.

BULLETINS DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Rapport sur le mémoire du concours de 1899 : *sur le régime de l'État neutre à titre permanent* (1899, p. 277).

Rapport sur le mémoire du concours de 1902 sur le même sujet (1902, p. 182).

Rapport sur le mémoire du concours de 1902 : *sur le déterminisme* (1902, p. 183).

Rapport sur le mémoire du concours de 1903 : sur *Godefroid de Fontaines* (1903, p. 268).

Rapport sur le mémoire du concours de 1904 : *sur la nature de l'Espace* (1904, p. 220).

Rapport sur le mémoire du concours de 1904 : *sur le déterminisme* (1904, p. 234).

Rapport sur le mémoire du concours de 1904 : *sur les grandes puissances et le système public international depuis 1814* (1904, p. 222).

Rapport sur le mémoire du concours de 1905 : *sur la théorie de la connaissance et de la certitude de Renouvier* (1905, p. 299).

Travaux non publiés par l'Académie

Conclusions devant la Cour d'appel de Gand, insérées dans la *Belgique judiciaire.*

1855. 1173. Des effets du divorce sur la communauté.

1857. 1345. Droits de succession. Usufruit légal. Intérêts moratoires.

1863. 1060. Chemins vicinaux. De la propriété du Prince en Flandre.

1869. 152. Reconnaissance de l'enfant naturel par la mère.

661. Désistement (divorce).

1140. Des délits politiques.

1870. 71. Fondations anciennes. Compétence administrative et judiciaire.

433. Partage de biens affectés au culte. Propriété ecclésiastique.

1871. 28. Expropriation pour cause d'utilité publique. Rétrocession de terrains non employés.

182. Désaveu d'enfant. Nomination de tuteur *ad hoc.*

309. Servitude de passage. Force probante des titres énonciatifs.

425. Nullité du gage. Droit des tiers. Droit des intervenants.

511. De la capacité des débiteurs en sursis.

1010. Du report et du nantissement.

1872. 721. Droits d'enregistrement. Partage et rapport.

771. Ancienne fondation d'enseignement primaire. Remise aux communes.

1873. 135. Des pactes sur succession future.

1874. 241. Diffamation par la voie de la presse. Contrainte par corps.

1875. 513. Expropriation pour cause d'utilité publique. Canalisation d'une rivière. Privation d'avantages.

449. Biens d'église. Cathédrale supprimée. Rentes dues par les communes.

1876. 1396. Cession d'un commerce. Incompétence des tribunaux civils. Pouvoirs d'évocation des Cours d'appel.

1877. Compétence à l'égard d'un étranger ayant une résidence en Belgique. Du *mortgage* anglais et de la force probante en Belgique de l'acte, non revêtu en Angleterre de la formalité du timbre, constatant l'obligation.

De l'appel des demandes reconventionnelles. *Discours de rentrée.* (Gand, 1878).

De l'exécution des décisions rendues en matière civile ou commerciale par les juges étrangers. *Discours de rentrée.* (Gand, 1879).

Études sur la compétence civile. Bruxelles, 1889-1891, 2 vol. (L'ouvrage a obtenu le prix quinquennal des sciences sociales. Arrêté royal du 10 avril 1897.)

Études sur la compétence civile à l'égard des États

étrangers, de leurs agents politiques, diplomatiques ou consulaires (Bruxelles, 1894).

Études sur la compétence civile à l'égard des étrangers, avec un exposé sommaire de la loi qui leur est applicable, et mises en rapport avec la Convention franco-belge du 8 juillet 1899 (Bruxelles, 1900-1902, 2 vol).

L'*Idée de Dieu*, sa transformation, ses conséquences morales et sociales. (Bruxelles, 1894, publié sous le pseudonyme de *Paul Le Moyne*).

Études diverses.

Belgique judiciaire. Des communautés religieuses et de la liberté d'association. *1866*, 1169 et 1185.

De la clause d'accroissement entre associés au profit des survivants. *1871*. 1265.

De l'appel des jugements interlocutoires. *1873*. 1329.

Études sur l'autorité et l'exécution des jugements étrangers en Belgique suivant la loi du 25 mars 1876. *1904*. 449, 513, 609, 689, 801.

De l'autorité et de l'exécution des jugements suivant le traité franco-suisse. *1907*. 977.

Revue de droit international et de législation comparée.

Étude sur l'autorité et l'exécution des jugements étrangers en France. *1905*, pp. 1, 181, 303.

De l'autorité et de l'exécution en France et en Belgique des actes authentiques passés en pays étranger. *1906*, p. 24.

De l'autorité de l'exécution des jugements suivant le traité franco-italien. *1906*, pp. 383, 544.

Comptes rendus d'ouvrages.

Sur *Wiener*. L'exception de jeu et les opérations de bourse. *Belgique judiciaire*, 1883. 221.

Sur *Cornil* (le conseiller). Traité des droits réels et des obligations en droit romain. *Belgique judiciaire*, 1885. 286.

Notices nécrologiques.

Le premier président de Longé.
Le conseiller Pardon.
Le premier président Bayet.
Belgique judiciaire, 1890, pp. 1089, 1104 ; 1892, p. 1506.





NOTICE

SUR

JULIEN DILLENS

STATUAIRE

né à Anvers le 8 juin 1849, décédé à Saint-Gilles (Bruxelles) le 24 décembre 1904.

S'il fut jamais un artiste en qui la personnification du talent s'est épanouie comme s'irradient du soleil ses rayons lorsque l'astre de la vie luit en plein dans un ciel de toute pureté, ce fut bien le sculpteur-statuaire Julien Dillens. Il avait de la race.

Son père Henri, élève de Maes-Canini, était un très estimable peintre d'histoire et de genre, d'un caractère doux et pacifique, plutôt bourgeois dans ses mœurs, et ne quittant guère son chevalet que pour se replonger dans la vie de famille, entouré de sa femme et de ses enfants qu'il adorait.

Mais par contre, son oncle Adolphe Dillens, le peintre

de ces si jolies randonnées sur la glace des canaux de la Zélande, était bien le plus original personnage que j'aie connu. Il était de taille au-dessous de la moyenne, bien bâti, râblé à supporter vaillamment les nuits troublées par la fumée des pipes, le choc des verres et le bruit des chansons. Il devait être quelque peu disloqué, et même toqué, car à l'instar de ces jeunes Zélandais et Zélandaises qui se balancent mollement sur la glace, la main dans la main, ou sur les épaules l'un de l'autre, c'est-à-dire de leur *Kaatje* préférée, glissent mollement tantôt d'un côté, d'un pied armé du patin, puis de l'autre, prenant ainsi des poses qui tout en étant des plus gracieuses manquaient certainement d'équilibre. En français de Belgique, on appelle cela un braque! C'était un réel type de bon garçon, de joyeux célibataire, voyant le plus souvent lever l'aurore avant le commun des mortels, prenant la vie de son meilleur côté, la courte pipe bruxelloise, le *brûle-gueule* de jadis, en bouche et le coude presque toujours prêt à être levé, tout autant en présence du champagne qu'il savait hautement apprécier, que du faro classique si cher aux bourgeois de Bruxelles. Bien manger, bien dormir, faire rondement sa besogne, et puis son *estaminet*, c'était l'idéal de nos bons vieux pères, ce fut aussi celui d'Adolphe Dillens.

Julien fut le prototype de son oncle Adolphe; il en tenait plus que de son père, moralement parlant. Question d'atavisme qui ne se discute pas parce qu'elle est sans solution ou peut-être qu'elle en a trop!

Et ceux qui disent que nous tenons du singe pourraient avoir raison, car dès l'enfance, nous ne sommes que des imitateurs du réel, de tout ce qui frappe notre ima-

gination, notre vue; toujours prêts, dis-je, à adopter les défauts et les manies ou tics des autres. Aussi, que de pères peuvent être comparés à cette poule qui devant sa couvée éclose voit, à sa stupéfaction, un de ses poussins se lancer sur n'importe quelle mare, question d'instinct! Elle a alors l'air de dire : Ce n'est pas un des miens, on a dû me le changer pendant mes absences momentanées du nid.

Les Dillens sont d'origine gantoise. Le grand-père de Julien était un « gewoon kapper », coiffeur-barbier, féru de littérature française. De son temps la Belgique était déjà inondée des œuvres des grands écrivains, à commencer par Voltaire et Rousseau, puis de Walter Scott en traduction : c'était le temps du livre à bon marché qui pénétrait partout par ce fait, même chez les coiffeurs-barbiers lettrés. Henri, son père, fut peintre d'histoire et de genre. Adolphe, son oncle, est renommé pour ses scènes pittoresques sur les canaux de la Zélande, nous le répétons.

Mais quel peintre, quel coloriste que celui-ci!

Les tableaux d'Adolphe Dillens se distinguent par un coloris exceptionnel. Ils étaient imprégnés de cette luminosité diaphane et transparente commune aux ciels du Nord et qui a fait comparer ce genre de peinture à la peinture vénitienne. Même ciel, même air ambiant.

Quant à ses Zélandaises, elles sont tout uniment adorables de visage,... de formes! et de robustesse. On sent que dans leurs artères et leurs veines circule un sang chaud et généreux.

Quant au costume, il miroite de ces multiples couleurs

qu'aiment les femmes de la contrée, couleurs que se disputent le ciel et l'air des canaux ensoleillés. Le rouge du corsage s'apparie au rouge ou plutôt à l'écarlate des joues des jolies patineuses, comme le bleu de la frise de leur jupe courte a des effets superbes.

Plus aucun peintre belge n'a abordé ce genre de sujets dans la tonalité de la gamme de peinture que comportait la palette inimitable d'Adolphe Dillens.

Henri Dillens quitta Gand, puis alla s'établir à Anvers, c'est-à-dire dans ce milieu où préside la célèbre Académie de Teniers, bien plus propice que Gand pour le développement du sentiment artistique dominant dans sa nombreuse famille.

C'est à Anvers que Julien naquit le 8 juin 1849. Il eut comme frères Albert, peintre et graveur, Fritz, architecte, Gustave, ornemaniste, et Georges, sculpteur... et une sœur. C'était encore, comme on le voit, une de ces familles flamandes où l'art est cultivé à l'égal d'un sacerdoce ancestral.

Julien avait environ quatre ans lorsque toute la famille vint habiter Bruxelles; j'ai connu Henri, rue des Palais, à Schaerbeek. où il habitait, avec sa lignée, une maison de modeste apparence. A cette époque, vers 1845, la rue des Palais, c'était encore la campagne; ses deux rangées de peupliers d'Italie lui donnaient un côté pittoresque.

Ce qui distingua Dillens, durant ses années d'apprentissage, c'est l'indépendance de style de ses conceptions. Il ne suivit pas longtemps les cours de l'Académie de Bruxelles; il échappa ainsi à l'influence de son maître Eugène Simonis: aussi l'art gréco-romain que cultivait celui-ci n'étouffa pas ses aspirations personnelles.

Ses préférences étaient d'abord allées à la profession d'ingénieur, profession sérieuse s'il en fut, et il en avait déjà commencé les études préliminaires, lorsque son caractère et son fougueux tempérament pour manier soit l'ébauchoir soit le ciseau, s'imposa à sa jeune et déjà fougueuse imagination, et c'est dans le grenier de la maison paternelle où il s'était créé un atelier qu'il se livra à l'art qu'il devait illustrer. Il dessinait partout où il rencontrait une place pour y mettre le produit de son cerveau; on raconte qu'il avait reproduit en modelage une grande partie de la frise du Parthénon, où dominaient les têtes et les tuyaux de pipe flamandes. O Phidias, tu n'aurais jamais pu supposer que tu aurais rencontré un disciple employant ce moyen pour reproduire ton œuvre immortelle.

C'est de 1870 que date sa première œuvre ou plutôt travail de plein air. Avec un camarade d'alors, Auguste Rodin, qui était venu en Belgique avec son maître Carrier-Belleuse et qui est actuellement une des illustrations de la sculpture française, il travailla à la décoration de la Bourse de Bruxelles, le monument si caractéristique de Suys fils dont Carrier-Belleuse avait entrepris la décoration. Joseph Jaquet en fit le bas-relief central et les lions du grand escalier; y travaillèrent aussi G. De Groot et Tinant, un Luxembourgeois belge, qui avait quitté la France au moment du siège de Paris, et bien d'autres sculpteurs de nos provinces. C'est la jolie frise ouvragée qui circule sur trois des faces de l'édifice et qui représente les corps de métiers bruxellois, à laquelle Dillens travailla spécialement.

En la même année, il envoya au Salon triennal d'Anvers

un buste d'enfant qui avait été acheté par la Compagnie des bronzes de la rue d'Assaut.

En 1874, il envoya au Salon de Gand le buste de son père et, en 1875, de nouveau à Anvers, une composition intitulée *L'Énigme*, une femme nue rampant. Elle figure au Musée de Gand.

Voici ce qu'il écrivait le 26 avril 1875, après sa collaboration à la décoration de la Bourse de Bruxelles et ses quelques premières productions :

« Pas d'argent.

» Vouloir faire de l'art et pas d'argent.

» En voilà un instrument de supplice — l'argent.

» Depuis trois mois je travaille à une statue : elle m'a coûté toutes mes ressources, ma réserve y a passé. Je devrais la faire mouler : il y a un mois qu'elle attend le moulage ; elle s'abîme, elle se perd, elle se détruit petit à petit, morceau par morceau. Voyez-vous cela? chaque morceau qui tombe représente une certaine dépense, une somme d'argent, une idée, une illusion, une espérance. Voir se dissoudre le fruit de son travail, quel supplice! Tout cela faute d'argent et de crédit. Je dois commencer une statue pour l'Exposition : pas d'argent, pas de terre.

» Pour faire de l'argent, j'ai essayé de tout : j'ai travaillé à la journée, comme un maçon, j'ai laissé signer mon œuvre par un autre — cela ne m'a pas fait d'argent.

» Je me suis fait Chinois à faire des statuettes pour l'épicier, pas d'argent, cela ne prend pas ; finalement, j'essaye de la peinture — l'aquarelle — pas d'argent, rien à faire, cela ne se vend pas. Comment faire donc pour ne pas devoir me faire marchand de fromage ou de pain d'épices? Je voudrais cependant faire de l'art. »

H. Coopman, Thz., qui a le premier cité cette lettre dans son article sur Dillens que renferme la brochure : *L'Art contemporain, Julien Dillens* (Exposition de ses œuvres dans la salle Forst, du 27 septembre au 14 octobre 1906, Anvers, imprimerie J.-C. Buschmann), ajoute :

« Je copie cette plainte, avec un soin pieux, et il me vient une grande tendresse pour celui qui, un jour, la confia au sous-main de papier gris taché d'encre et souillé de couleurs, à côté d'un très beau croquis : *Dante et Virgile*, au premier chant de « l'Enfer ». Julien Dillens lisait la *Divine Comédie*, et y trouvait une fréquente consolation. Il s'en inspira pour son *Agnel et le Serpent*, une fantastique terre cuite polychromée, et son *Centaure Chiron et le Serpent*, autre terre cuite d'allure fougueuse et tourmentée.

» Puis, sur un chiffon de papier, un brouillon de discours, je pense, prononcé quelques années plus tard, à l'heure juste et douce où l'artiste avait vaincu, ces mots :

» « Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de satisfaction
» plus grande pour l'artiste que les applaudissements de
» ses collègues et amis. Car, il n'y a pas à se le cacher,
» notre modestie n'a pas de raison d'être alors qu'il
» s'agit de l'approbation des autres — tout autant que
» l'acteur sur la scène nous recherchons les applaudis-
» sements ; les sifflets nous font mal.

» » Vous voyez que je suis loin d'être de ceux qui
» demandent l'abolition des honneurs aux artistes : c'est
» la seule récompense à laquelle ils puissent dignement
» prétendre — aux autres l'argent, à eux la gloire ! »

Ceci devait avoir été écrit avant la composition de son *Énigme*, du Musée de Gand?

Son *Énigme* était constituée par une étrange et inquiétante figure de femme nue et accroupie, appuyée sur deux bras maigres aux longues mains crochues. Sa tentative pour en obtenir l'accès du Salon officiel de 1875 fit scandale; l'artiste dut consentir à des atténuations : le nu alors n'était réputé décent que s'il était impersonnel et vague, selon les recettes consacrées; l'inconvenance commençait où le classique finissait?

A l'exposition de la *Lucashuis*, jadis rue Ducale, ouverte du 20 décembre 1876 au 20 janvier 1877, par le Cercle d'élèves et d'anciens élèves des Académies des beaux-arts, qui l'avait fondée et d'où devait sortir plus tard l'*Essor*, et où débutèrent en même temps que lui Hubert Bellis, Adolphe Hamesse Léon Horta Amédée Lynen Emile Marchand, Emile Namur, Polydore Comein et plusieurs autres, Dillens exposa le modèle d'un de ses frontons, au tiers d'exécution, destiné à l'une des façades de l'hospice-hôpital des Deux-Alice, à Uccle, et exécuté pour le compte de M. Bruneau : *Les soins aux malades*; — *L'hospitalité aux vieillards et les dames bienfaitrices*;

L'*Assomption de la Vierge*, modèle d'un fronton, moitié grandeur d'exécution, pour la façade de la nouvelle église de Bourseigne-Neuve, exécuté mi pour compte du Gouvernement et de M. Ladry, de Bruxelles;

Un buste-portrait ;

Fragment de la statue l'*Énigme* (terre cuite) ;

Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, comte de Flandre, statue destinée à un monument du commencement du XVe siècle et qui avait été refusée par la Commission royale des monuments; elle obtint un grand succès à l'ex-

position rétrospective du Cercle artistique de Bruxelles, en avril 1906;

Trois amis (terre cuite);

Médaillon (portrait);

En carnaval (statuette); cette amusante terre cuite, que les habitués de la maison qu'habitait Julien Dillens à Saint-Gilles, ont toujours connue sur un coin de cheminée, bien en vue, dans la salle à manger, à l'étage, était, en réalité, une étude de costume pour un bal de l'Académie, où Dillens se distingua par sa fougue, son originalité, son imagination et son esprit d'organisation, son goût décoratif, dont il donna d'ailleurs maintes preuves par la suite, comme organisateur de cortèges historiques et autres. (H. Coopman.)

Echo (terre cuite).

Dillens, après sa part de décoration terminée à la Bourse de Bruxelles, sur le conseil de Carrier-Belleuse, alla chercher du travail à Paris.

L'amour du sol natal le reprit bientôt et ce d'autant plus qu'approchait l'année 1877 où devait s'ouvrir le grand concours de sculpture, dit Prix de Rome. Il aborda résolument celui-ci. Il avait déjà 27 ans, et passé 30 ans l'on n'est plus admis.

Dix-sept concurrents se présentèrent. Selon le règlement, les six premiers, seuls, peuvent être admis à prendre part au concours définitif. Le sujet était un *Chef gaulois prisonnier de guerre des Romains*. Dillens emporta le prix à l'unanimité.

Charles de Kesel, de Somergem, fut classé second; François Joris, de Deurne, Georges Geefs, d'Anvers, et

D. Duwaerts, de Diest, obtinrent en partage, une mention honorable.

Si je cite ces noms, c'est que ces artistes, qui jouissaient déjà d'une certaine réputation étaient des concurrents sérieux, si pas même redoutables, au moins les deux premiers, ce qui rehausse d'autant plus le mérite de la victoire remportée par Dillens.

Il paraît que sa composition étonna même ceux qui avaient le plus de confiance dans son savoir-faire; on le connaissait habile inventeur mais non aussi profond penseur. Elle se trouve au Musée d'Anvers.

La Classe des beaux-arts avait proposé comme sujet pour son concours d'art appliqué pour 1875 un bas-relief ayant pour objet l'*Horticulture*. Dillens obtint un prix d'encouragement de cinq cents francs. Il aurait remporté le prix proposé de mille francs s'il avait plus serré sa composition.

Le règlement pour les prix de Rome impose aux lauréats l'obligation de partir pour l'Italie dès le 1er janvier de l'année qui succède à celle où les lauréats obtiennent leur prix, c'est-à-dire la première année de la pension qui alors était de quatre mille francs.

Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur les pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtraient mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat. Tout pensionnaire doit se trouver à Rome dans le cours du premier semestre de l'année où il entre en

possession de sa pension. Il est tenu d'y rester au moins deux années pour compléter ses études.

Tout chemin mène à Rome, dit un proverbe. Dillens prit, pour y arriver, la route de Paris, Paris le centre des arts, la ville la plus admirable pour les études d'art moderne et où sont dans ses musées les merveilleuses productions des statuaires français, à commencer par Paul Dubois, dont Dillens était déjà un admirateur.

En route bientôt pour Florence, où il passa presque deux années dans son admiration pour les chefs-d'œuvre du Palais Vieux, la loge des lansquenets, la galerie des Offices et le Bargello, actuellement Musée national. Le *Mercure, lancé en l'air,* de ce Musée, dut profondément intéresser Dillens, pour la raison qu'il y trouva le secret de Jean Bologne pour arriver à équilibrer ce genre de statues. Burckhardt, page 466 de son *Cicérone* : (la Renaissance) fait remarquer que ce *Mercure*, en bronze, qui provient d'une fontaine de la villa Médicis, à Rome (1598), est d'un jet téméraire et, néanmoins tout à fait réussi, il constitue une œuvre exquise, supérieure en expression et en beauté, à tous les bronzes du XVIe siècle, il se rapproche le plus de l'*antique.*

En Dillens, sa *Source* et son *Génie ailé* tenant de chaque main le modèle réduit de l'ancienne et de la nouvelle Maison du Roi, à Bruxelles, se ressentent du *Mercure* précité. Il est une remarque à faire ici, c'est que Dillens n'a jamais accusé la prunelle des yeux de ses figures ; il partageait les idées des Grecs à ce sujet.

A Florence, la Renaissance lui fut définitivement révélée. Il faut lire ses lettres pleines de joie et de gaieté juvéniles, d'admiration et d'espoir, dit H. Coopman, Thz.

(*vide supra*). Jean Bologne, le Flamand. lui inspire quelques bonnes pages, qui parurent dans la revue *De Nederlandsche Dichtkunsthalle,* de H. Coopman, Thz. et A. de la Montagne. Il est fier d'être Flamand et il produit une *Belgique au Lion*. C'est là que sa pensée prend une forme palpable, car, dejà en 1875, il écrivait — toujours sur un sous-main en papier gris : *Een zaal van Justitie...* Vaste salle où serait représentée la Justice dans tous ses développements. Elle constituerait pour les artistes selon lui un superbe refuge pour leurs œuvres se rapportant à ce sujet. Les statues de bronze, les vases, les fresques, les marbres, les bois y seraient employés avec goût et art.

« Les œuvres d'art, disait-il, ont toujours été de gros capitaux placés à gros intérêts. On trouverait bien un million pour le bien du pays, quand on en trouve tant pour le mal!

» Une salle d'histoire .. ».

Et l'imagination en lui court, vole, généreuse et prodigue : les monuments les plus grandioses, les plus superbes, couvrent de leurs splendeurs irréalisables la fragilité du feuillet d'album : « Donnez-moi les moyens pécuniaires et je vous fais un Michel-Ange », et il signe : *Présomption*.

On le voit, c'est toujours l'argent, le même ennemi qui arrête son vol, qui l'étreint, qui l'étouffe.

Dillens écrit encore, et son écriture trahit ses sentiments : « L'argent tue. Le Gouvernement dépense dix mille francs pour la construction de baraques (1) servant d'exposition d'œuvres d'art, tous les trois ans. Ne pour-

(1) C'est quarante mille francs, chiffre officiel du budget, qu'il aurait dû dire.

rait-il pas en dépenser six mille en trois ans pour faire de l'art? Je les lui rendrais. Je travaillerai même pour lui tout le temps, mais il devrait me laisser faire de l'art! »

Et c'est avec raison que M. Coopman s'écrie : « Beaucoup de ses projets, que nous avons trouvés s'émiettant dans l'atelier abandonné lors de sa mort, ne seront jamais exécutés, car ils furent repoussés et refusés, étant trop grands, trop chers! Son *Char de la Paix*, tout en or, du cortège historique de 1891; son monument *Henri Conscience*, presque un temple; son monument *Charles Rogier*, une apothéose; son projet de monument : *Persée et Andromède*, un poème de grâce et d'élégance, un joyau de décoration riche et puissante; sa *Fontaine Van Aa*; son monument *Frère-Orban*, sa statue du *Dr Guislain*, tout cela n'existera pas devant les yeux de nos fils, et en regardant le *Meldepenningen*, ils regretteront le *François Laurent*, que Dillens aurait peut-être pu réaliser, parce qu'il s'imposait enfin, mais que la mort lui prit des mains, avec la vie, avec cette vie qu'il aimait autant que son art, car l'une était l'autre. *J'ai tant à faire encore!* disait-il. Et il arrachait un poil gris de sa barbe brune. Il s'effrayait de vieillir, parce que la vieillesse, c'est l'arrêt, c'est le repos. Et il voulait vivre pour travailler toujours... »

C'est dans la cité florentine, dans le célèbre Musée des Offices qu'il conçut l'idée de son monument à trois figures consacré comme symbole à la justice humaine : *La Justice entre la Clémence et le Droit*. Au milieu, sur un siège antique, la Justice, représentée par un personnage aveugle avec la main de justice, écoute à droite une jeune mère tenant son enfant dans le bras gauche,

et à gauche, une femme également debout, avec la balance romaine et prête à saisir le moment du jugement.

Il envoyait son œuvre comme résultat déjà acquis de troisième année d'études, ainsi que le prescrit le règlement des concours pour le prix de Rome.

Hélas, le groupe ne fit guère sensation. Il était entaché de ce modernisme que l'on ne comprenait pas encore. Dans sa forme primitive il avait un grand défaut : les deux femmes avaient les jambes trop courtes, les jambes et la taille des Brabançonnes. Il le corrigea plus tard.

On assure que Dillens était à Sorrente lorsqu'il apprit l'échec de son envoi devant l'aréopage académique bruxellois en 1880. Atterré, doutant de l'avenir et de lui-même désespéré, il manqua de se suicider! (Paul Lambotte : *Durandal*, février 1905.)

D'autre part, il paraîtrait qu'à propos de l'article d'Arnold Goffin dans la *Revue générale* de 1903, il aurait dit, parlant de son œuvre : « C'est peut-être le seul qui m'ait compris. »

Coopman, dans le paragraphe qu'il a consacré à cette œuvre, a rédigé son appréciation de la manière la plus élogieuse; elle est trop longue pour être reproduite entièrement ici.

Cette œuvre monumentale, géniale, dirai-je, si fortement pensée, si fortement conçue, ne mérite pas l'abandon dans laquelle on la laisse depuis tant d'années dans la galerie supérieure du Palais de Justice. Elle mérite les honneurs du marbre qu'elle attend toujours. Elle valut à Dillens la médaille d'honneur aux Expositions universelles d'Amsterdam de 1883, d'Anvers de 1885 et de Paris de 1889. Elle lui valut aussi la Légion d'honneur.

Les trois personnages qui en constituent le sujet sortent de la banalité conventionnelle qui a présidé depuis des siècles à la personnification ou au symbole de la Justice humaine. L'artiste a su y allier le caractère de la statuaire antique avec le sentiment de la modernité.

Et comme délassement de ses séjours obligatoires à Florence, à Rome, à Naples, il s'occupait d'aquarelle. En y comprenant celles qu'il fit plus tard en Suisse, en Hollande, à Anvers, à Londres, en Ardenne leur nombre s'élève à plus de cent trente, toutes aussi délicieuses de sujets que de coloris et d'allure artistique.

Voici l'ensemble de ses autres œuvres de sculpture :

Bruxelles. — Musée des Beaux-Arts, rue de la Régence :

Indépendamment de la figure tombale, en marbre (n° 79), douloureusement agenouillée et effeuillant une fleur, subsistent encore dans la salle du rez-de-chaussée, les productions suivantes en bronze : à la balustrade de la galerie de l'etage, les bustes de Roger van der Weyden (77) et de P.-P. Rubens (78); au rez-de chaussée la statuette de Bernard van Orley (549), réduction de la statue du petit Sablon, le modèle réduit de la statue du poète Prudent Van Duyse (550), Pax (551), Persée (552); buste de femme (553), figurine de femme (554), torse de femme (555), le buste de M. Léon Frédéric ; à la balustrade de la façade, rue de la Régence, l'Art monumental et l'Art industriel; rue du Musée, l'Art classique et l'Art somptuaire.

Square du Petit Sablon :

Bernard van Orley, statue en marbre. Dillens avait

fait un Petit Bernard van Orley, dit *Potlepel*, qui fut refusé; sa statue actuelle lui fut imposée.

Arcade des Musées du Cinquantenaire :

Le cartouche ou motif décoratif au-dessus de la travée centrale. Deux renommées proclamant au son de la trompette thébaine la gloire de la Belgique dont elles supportent l'écusson surmonté de la couronne royale. Superbe d'envolée. La dernière œuvre de Dillens.

Hôtel de ville :

Statues et quelques figures gothiques à la façade. Michelle de France.

Herkenbald, le Brutus brabançon, dans un culot de l'arcade, près de l'escalier aux lions. Herkenbald, le terrible justicier brabançon selon une légende bruxelloise, ayant appris que son neveu avait séduit une jeune femme, profita de la visite que le séducteur était venu lui faire à son lit de malade, pour lui plonger un poignard dans la gorge. Herkenbald avant de mourir déclara qu'il ne se reconnaissait pas coupable et qu'en frappant de sa propre main son neveu débauché, il n'avait pas contrevenu à son devoir de juge ! Ce sujet fait l'objet d'une belle tapisserie au Musée du Cinquantenaire ; elle représente la communion miraculeuse d'Herkenbald, c'est-à-dire le pardon de l'Église.

Maison du Roi ou Broodhuis, reconstituée par l'architecte De Curte : Lansquenets des lucarnes. Il fit au

sujet de l'achèvement des travaux un génie ailé tenant de la main droite le modèle de l'édifice tel qu'il était au XVII[e] siècle et, de la main gauche, le modèle de son admirable reconstruction dans son style primitif. C'est le même génie, moins les attributs, qui surmonte le monument commémoratif de Dillens dans le square de l'Industrie, à Bruxelles.

Monument T' Serclaes, grand panneau décoratif en cuivre jaune, rue Charles Buls, consacré à la mémoire de l'échevin Everard de T' Serclaes, qui délivra Bruxelles, en 1386, des Flamands qui l'avaient envahie et qui, par ce fait, était devenu l'ennemi de Sweder, sire de Gaesbeek, lequel avait armé les assassins.

Ce panneau richement orné de motifs décoratifs comprend, dans la partie centrale, trois bas-reliefs superposés; ils ont pour objet le châtiment et le pardon; dans l'arcade figure le chevalier brabançon armé de sa lance; au soubassement Everard étendu mort enveloppé d'un linceul : véritable émouvante antithèse de la vie et de la mort!

Everard T'Serclaes fut assassiné le jeudi-saint 26 mars 1386-1387, à l'endroit dit *Quaden weg*, à Vlesenbeek, à une lieue à l'ouest de Bruxelles : on le trouva dans un fossé, la langue et le pied droit coupés.

Boulevard Anspach :

Cariatides.

Place de Brouckere :

Monument Anspach. La ville de Bruxelles et le Magistrat bruxellois, statues assises, en bronze, à droite et à gauche de l'obélisque à la hauteur du médaillon Anspach.

Maison du Renard, Grand'Place :

Les quatre parties du monde, seules connues à l'époque de la restauration de la Grand Place, après le bombardement de 1692 : l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et l'Europe.

Jardin botanique :

Le Vainqueur, statue en bronze.

Gand :

Monument Metdepenningen, statue en bronze, dans le jardinet du Palais de Justice.

Monument Laurent, statue achevée par L. Van Biesbroeck.

Dillens avait entrepris un projet de restauration de la façade gothique de l'hôtel de ville de Gand. Il fit à cet effet les statuettes des corporations : poissonnier, forgeron, tanneur, meunier, marchand de papier, épicier, héraut. Il avait projeté aussi pour Gand un monument des frères Van Eyck.

Tervueren. Musée du Congo.

Le Musée royal du Congo renferme de Dillens trois groupes, de deux ou trois figures chacun, représentant

des types congolais, hommes et femmes, de proportion en grandeur naturelle, et disposés dans les attitudes les plus pittoresques, c'est-à-dire en rapport avec leur genre de vie en plein air. Ces groupes, de superbe allure, sont : *Les porteurs;* un *Chef Ba-téké* et *Danseurs Kwango.*

C'est sur la commande du Secrétariat général de l'Intérieur de l'État alors indépendant du Congo, que Dillens entreprit ce travail qui sort quelque peu de la statuaire proprement dite, mais qui, seul, peut donner une idée tangible ou matérielle des peuplades des régions de l'Afrique centrale. Il y arriva en teintant le plâtre de la couleur chocolat qui distingue ces naturels des Européens et des Asiatiques Il en a suivi scrupuleusement les proportions du corps comme structure ainsi que les gestes des types qui lui avaient été donnés comme modèles. Ce genre de représentation des types des indigènes du bassin du Congo et de ses immenses affluents, ainsi que des types de chefs arabes qui en ont été définitivement chassés par nos vaillants compatriotes Dhanis et autres, parle plus à l'imagination des visiteurs du Musée, érigé sur les ordres de Léopold II, que n'importe quelle photographie ou tableau peint en fresque dans lesquels la vie manque car ici la vie est représentée par l'allure, le geste. Ces productions de l'ébauchoir de Dillens sont un véritable tour de force. Il a rendu les types d'hommes et de femmes avec les formes si souples de leurs corps et leur conformation d'êtres vivants en plein air, c'est-à-dire à l'état de nature; les attaches du cou, des épaules, des pieds et surtout des mains se distinguent par une délicatesse de formes inhérente

aux peuples de ces contrées. On voit que ce sont des êtres vivants à l'état de liberté complète et non des habitants des villes et même des campagnes belges dont le genre d'existence et le travail ont alourdi l'ossature ainsi que les masses musculaires.

Le Salon des ivoires renferme une gracieuse statuette que Dillens a intitulée *Allegretto*.

Nivelles :

Hôtel de ville. Jean de Nivelles avec son chien légendaire. Groupe en pierre de France.

Il paraît que la légende : « C'est le chien de Jean de Nivelles qui s'enfuit quand on l'appelle », n'est pas tout à fait correcte, c'est-à-dire un fait réel. Il s'agit d'un Jean de Nivelle ou Nivelles, fils de Jean II, duc de Montmorency, né vers 1420, qui avait embrassé le parti de Charles le Téméraire et qui avait refusé de marcher contre celui-ci malgré les ordres de Louis XI, ainsi que sur les prières de son père. Il s'attira la colère du roi ainsi que celle de son père qui le déshérita; mais par contre il fut, en dédommagement, comblé de biens et de faveurs par le duc de Bourgogne qui le nomma son chambellan. Jean de Nivelles devint en France un sujet de haine et de mépris à cause de sa trahison et de son refus de répondre à l'appel du Roi qui se proposait de marcher contre l'irascible fils de Philippe le Bon; le peuple lui donna le surnom injurieux de *chien* pour lui marquer son mépris; de là le proverbe vulgaire dont la véritable signification fut plutôt oubliée. Après avoir été déshérité, Jean alla se fixer à Nivelles.

Dillens, s'en tenant à la légende telle qu'elle lui avait été donnée par les édiles nivellois, a composé son groupe de manière à placer le soi-disant chien de Jean de Nivelles quelque peu en avant de celui-ci. Le chien semble se sauver... pour se soustraire à l'appel. Ce groupe subsiste dans une niche profonde au coin de droite de la façade de l'hôtel de ville de la vieille cité brabançonne.

Et voilà comment ce chien qui n'a peut-être jamais existé, est devenu un *chien historique*, grâce à l'approbation du modèle du groupe par la Commission royale des monuments qui doit toujours se prononcer avant d'autoriser l'artiste à procéder à l'exécution matérielle. O histoire, comme tu as un dos complaisant pour la légende!

Bourseigne-Neuve (Namur) :

L'Assomption, fronton de l'église.

Épernay (France) :

Statues, en marbre, de Louis IX, roi de France, et de saint Victor, martyr.

Ostende :

Deux anges sur le nouveau pont.

Haarlem :

Monument funéraire dans le Musée d'art moderne.

Uccle :

Hospice des Deux-Alice. Deux bas-reliefs aux façades.

Les soins aux malades. — L'hospitalité aux vieillards et l'éducation maternelle, ce dernier d'excellente conception.

Ce qui fait le charme de ces frontons, c'est leur modernisme. Certes, au sujet de leur composition, Dillens aurait pu être tenté par l'art gréco-romain qui n'était pas encore mort en Belgique et qui nous avait valu de Simonis, son ancien maître, le fronton du théâtre royal de la Monnaie, mais ce style était trop correct, trop froid à son fougueux tempérament de Flamand. Et, en cela, il est resté fidèle aux chaudes impressions que lui avaient laissées Florence et ses immortels maîtres : Ghiberti, Donatello, les della Robbia, etc., qui ont constitué la glorieuse renaissance de la ville de Médicis. D'ailleurs, pour Dillens, l'Italie est le pays idéal par excellence pour les arts ; il la considérait comme la terre promise des artistes, l'Eden de l'art.

Au cimetière. Monument funéraire de la famille Brugmann.

Laeken :

Cimetière. Le monument Moselli, marbre, ange ailé.

Château royal. *L'Air,* panneau.

Saint-Gilles (Bruxelles) :

Hôtel de ville. Le Droit et le Travail, figures.

Cimetière. Le silence de la tombe.

Le Conseil provincial du Brabant lui avait demandé un monument du Travail. Hélas ! il ne put le réaliser.

C'est à Dillens que le *Petit Bleu* confia, en 1901, l'exécution d'un motif en marbre à offrir à la reine Wilhelmine pour sa courageuse résolution d'avoir envoyé un navire de guerre prendre à son bord et amener en Hollande le président Krüger, malade et exilé de son pays, le Transvaal. Dillens prit pour sujet : *OEdipe et Antigone.*

Cette œuvre superbe, de la plus touchante simplicité, est au nombre des objets d'art dont la Reine des Pays-Bas fait le plus grand cas.

Ajoutons à cela :

Un *Persée* d'une magnifique envolée. Persée est le symbole de l'Amour. (Delivrance d'Andromède.)

Tandis que le *Persée* en bronze de Benvenuto Cellini, dans la Loggia des Lansquenets, à Florence, est représenté debout, tenant d'une main la tête de Méduse et de l'autre l'arme avec laquelle il vient de la couper, et qu'au piédestal figurent des statuettes ainsi que des bas-reliefs relatifs à la délivrance d'Andromède, Dillens a représenté le fils de Jupiter et de Danaé sur un cheval apocalyptique emporté dans un galop fantastique, tenant de la main droite la tête de la Gorgone hérissée de serpents. Cette manière de reproduire ce sujet mythologique fait penser à ces terribles *Pawnies* ou Peaux-Rouges qui, emportés par le galop furieux de leur cheval, scalpent leur ennemi dont ils tiennent haut levée la chevelure !

Pour terminer, je me borne à citer ici, pour mémoire, le portrait-médaillon de M. Nys d'Hardewyck, 1874; Echo, terre cuite, 1875; *Hermès*, bronze et marbre; *Etrurie,* buste en bronze, 1880; buste d'Antony Bergmann, à Lierre, 1887; buste de Léon Frédéric, en 1888;

de Léon Horta, en 1890; de Jules Malou; portrait-médaillon de Slingeneyer, 1880; *La Mélancolie,* 1890; *Flandria, Germania, Minerva, Saint Sébastien*, 1896; bustes des enfants de M. Rigaux; Charles-Quint, Marguerite de Parme et Isabelle de Portugal.

Et, pour terminer, son admirable char de la Paix du cortège historique de 1891.

Ce qui a valu à Dillens sa superbe maîtrise dans l'art de dresser une figure, c'est son axiome : « Tous les jours deux heures de nu, cela entretient la main. » Avec cette manière d'apprécier le travail journalier, l'anatomie humaine n'a plus de secrets pour l'artiste. Le nu a joué un rôle considérable dans la Renaissance. Springer, à propos de la *Sainte Famille* de Michel-Ange, de la Tribune de la Galerie des Offices, a fait remarquer que dans cette œuvre sont des personnages nus, qui, du reste, n'ont pas le moindre rapport avec le sujet principal, et qui animent l'arrière-plan, selon l'usage du XVe siècle, d'après lequel les artistes aimaient à donner une preuve de leur habileté dans la perspective ou dans la manière de traiter le nu.

En 1900, lorsque Anvers reçut en son hôtel de ville les vainqueurs de l'Exposition universelle de Paris : Jef Lambeaux, Struys et Dillens, au milieu des acclamations, lorsque les fanfares sonnaient et que le carillon de Notre-Dame éperlait ses airs à la gloire de la Flandre, Julien, se penchant vers sa sœur, lui dit avec un mélancolique sourire : « J'assiste à mon propre enterrement ! »

Hélas ! cinq années après, il devait disparaître presque tragiquement.

Il faisait partie de la Section artistique de la Commis-

sion gouvernementale chargée d'élaborer le programme et de diriger l'organisation des fêtes et cérémonies du 75e anniversaire de l'Indépendance nationale, en 1905, Commission dont je fus président comme doyen d'âge. Nous nous occupions déjà depuis plusieurs jours d'une médaille à consacrer aux deux premiers souverains de la dynastie belge, Léopold Ier et Léopold II. Ne trouvant personne à notre convenance pour l'exécuter et voulant échapper au concours qui souvent donne des résultats autres que ceux désirés, à notre sollicitation Dillens s'engagea à nous présenter un modèle; il l'avait promis pour le surlendemain. Sa réponse fut d'autant mieux accueillie qu'il était un excellent médailleur, à en juger par ses médailles représentant Bauwens, Rouppe, Buls, De Mot, Godefroid et Vanderkindere. A l'ouverture de la séance, c'est avec le plus douloureux serrement du cœur que l'on vint nous apprendre que Dillens avait succombé la veille à 4 heures de l'après-midi, à la suite d'une hémorragie à l'estomac causée par un cancer.

Il venait de mourir presque inopinément, à Saint-Gilles, dans sa maison de la rue Saint-Bernard, le 24 décembre 1904.

On lui fit des funérailles grandioses, auxquelles assistèrent tout le monde artistique et littéraire, ses amis et ses admirateurs. Comme organe de la Classe des beaux-arts, j'ai salué d'un dernier adieu confraternel la dépouille mortelle d'un confrère bien-aimé et estimé. Dillens nous appartenait comme correspondant de la Section de sculpture depuis le 8 janvier 1903. Assidu aux séances, pour autant que le lui permettaient ses travaux

et sa santé alors déjà fortement ébranlée, son bon sens, sa vive et originale intelligence en matière d'art, non seulement dans les discussions, mais aussi dans les appréciations des rapports de voyage en Italie des lauréats des grands concours, en avaient fait un des membres les plus écoutés.

Le corps fut transporté au cimetière de Saint-Gilles, chaussée d'Alsemberg. Il repose non loin de ce *Silence de la tombe*, cette belle figure assise, admirablement drapée, entourant du bras gauche un vase funéraire et les deux premiers doigts de la main droite sur la bouche fermée, figure pour laquelle posa sa femme. « A côté presque du *Silence de la tombe*, — ai-je dit dans la péroraison de mon discours, — qui veillera sur ta dépouille mortelle, le génie de la gloire étendra désormais ses ailes sur tout ce que tu as produit de beau et de grandiose, illustre confrère et ami. »

Parmi les autres discours prononcés à la mortuaire, je ne puis m'empêcher de reproduire ici les paroles si vraies, si vivantes, si belles de M. Paul Hymans, au nom du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles :

« Messieurs,

» On a dit la carrière du Maître disparu, son œuvre, ses titres à l'admiration de ceux qui cultivent le Beau, à la reconnaissance de ceux qu'intruisaient ses leçons. Qu'il me soit permis, au nom du Cercle artistique et littéraire, de mêler à tant de pieux regrets et de significatifs hommages, l'expression de l'émotion qu'éveilla sa mort soudaine dans ce milieu amical, où il fréquenta si longtemps

et où sa robuste génialité se dépensait en franche et cordiale humeur, en gestes expressifs, en familières et jaillissantes causeries.

» On l'y traitait en grand artiste, et il traitait les autres en égaux. Il n'était d'aucune coterie, s'étant imposé à toutes ; s'il avait des rivaux, il ne rencontrait ni jaloux ni détracteurs ; car, étant parmi les premiers, il ne faisait sentir sa primauté que par ses œuvres, et il aimait son art plus que lui-même.

» L'homme avait des traits de caractère et de physionomie où se révélaient, pour qui les pénétrait, le style et l'idéal du statuaire.

» Il était désintéressé, modeste, loyal et sensible. Son regard, plein de lumière, annonçait le rêveur de beauté. Ni méchanceté ni amertume n'aigrissait sa voix. Et sur son fin visage, couronné d'un front puissant et qu'amincissaient la moustache tombante et la barbe allongée, une teinte de mélancolie attendrissait le sourire.

» Sa parole, un peu lente, nuancée de l'accent du terroir, trahissait l'ardeur intime d'une âme jeune, qu'aucun calcul n'assombrissait. Elle cherchait l'expression parfois et tout le corps souple, dans la discussion, rythmait d'un balancement le travail de la pensée, tandis que les mains longues, aux doigts agiles, habitués à pétrir la glaise ou la cire, achevaient dans l'air de modeler l'idée.

» De toute sa personne, solide et élancée, se dégageait un charme de grâce virile, la séduction d'une nature franche, abondante et simple, dont aucun formalisme n'altérait la pure inspiration.

» Tout en lui, la ferveur de la pensée, l'amour de son art, l'harmonie de ses conceptions, la richesse de son génie décoratif, la vigueur précise et délicate de son ciseau, dénotait une vitalité profonde et saine. Rien de morbide dans son œuvre, où se reflète un rayon de la Renaissance, âge de joie et d'épanouissement. Rien de fragile dans sa structure physique, taillée pour défier les ans et les labeurs.

» Cependant, et comme par un cruel contresens, il était marqué pour une fin précoce. Et il semble que la poésie de la mort ait hanté l'imagination de ce vaillant. Elle lui inspira ses deux œuvres les plus émouvantes, cette exquise *Figure tombale*, où la souffrance la plus aiguë s'allie à tant d'innocence et de pureté, et cette haute et sombre effigie, enveloppée de voiles, imposante et méditative, qui, au seuil d'un de nos cimetières, symbolise avec tant de sereine majesté le *Silence de la tombe.*

» La tombe, ouverte prématurément, va le recevoir aujourd'hui. Et, chargé de louanges, d'amitiés, de regrets, il entre, trop tôt, dans le règne auguste du silence.

» Mais il laisse, pour émouvoir et réjouir les regards des survivants, d'impérissables images de beauté, et, par les yeux, sa gloire se transmettra à la postérité. »

Julien Dillens était officier de l'Ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Michel de Bavière et de la Couronne du Congo.

Il remporta des médailles aux Expositions universelles d'Amsterdam de 1883, d'Anvers de 1885 et de Paris de 1889 (médailles d'honneur).

Au Salon de Bruxelles de 1881. médaille d'or ; médailles d'honneur à Amsterdam, en 1883 ; à Anvers, en 1885 ; à Berlin, en 1893, et à Paris en 1889 et 1900 il obtint la médaille d'or, et au Salon de Munich de 1900, la médaille d'or de 1re classe.

Les amis et les admirateurs de Dillens, voulant perpétuer son souvenir, ont obtenu de la Ville de Bruxelles de pouvoir placer dans l'un des squares de la place de l'Industrie, au Quartier Léopold, une reproduction dorée de son Génie de l'immortalité, le regard et les bras levés vers le ciel. C'est peut-être la plus suave composition du statuaire à jamais illustre dont la Belgique pleure la mort. Cette appropriation est due à M. Lagae, qui a orné le piédestal d'un admirable médaillon représentant les traits de Dillens.

EDMOND MARCHAL.



PRIX PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE

PRIX PERPÉTUELS

DE L'ACADÉMIE (1)

CLASSE DES SCIENCES

Prix Charles Lemaire (1,400 fr.). — Destiné à l'auteur du meilleur mémoire publié sur des questions relatives aux travaux publics.

La Classe considérera comme questions relatives aux travaux publics : *a*) Tout d'abord et de préférence les expériences et les œuvres pratiques se rattachant directement à l'art et à la science de l'ingénieur; *b*) puis, et subsidiairement, les recherches théoriques sur la résistance des matériaux, sur la stabilité des constructions, sur l'hydraulique.

La Classe admettra aussi comme concurrents ceux qui signaleront leurs études, leurs expériences, leur pratique

(1) Les programmes des prix perpétuels, avec leurs développements, ainsi que ceux des concours annuels, sont déposés au Secrétariat de l'Académie, où les intéressés peuvent les demander.

concernant les mêmes objets, par un simple rapport bref et précis.

Onzième période : 1er juillet 1911-30 juin 1913.

Prix Édouard Mailly (1,000 fr.). — Destiné au savant belge ou naturalisé qui aura fait faire quelque progrès à l'astronomie, ou aura contribué à répandre le goût et la connaissance de cette science dans le pays.

Cinquième période : 1908-1911. (Sera jugée en 1912.)
Sixième période : 1912-1915.

Prix Louis Melsens (1,500 fr.). — Destiné à l'auteur belge ou naturalisé du travail le plus remarquable se rapportant à la chimie ou à la physique appliquées.

Troisième période : 1er juillet 1908-30 juin 1912.
Quatrième période : 1er juillet 1912-30 juin 1916.

Prix Charles Lagrange (1,200 fr.). — Destiné à l'auteur belge ou étranger du meilleur travail mathématique ou expérimental constituant un progrès important dans la connaissance mathématique de la Terre.

Troisième période : 1909-1912.
Quatrième période : 1913-1916.

Prix de Sélys Longchamps (2,500 fr.). — Destiné à l'auteur belge ou étranger du meilleur travail original portant sur l'ensemble ou sur une partie de la faune belge.

Le prix pourra être décerné à un travail traitant d'une faune antérieure à la faune actuelle, dans le cas où

aucun des mémoires ayant celle-ci pour objet ne mériterait le prix.

Troisième période : 1er mai 1911-1er mai 1916.

Prix Théophile Gluge (1.000 fr.). — Destiné à l'auteur belge ou étranger du meilleur travail de physiologie.

Sixième période : 1911-1912.

Prix François Deruyts (1,200 fr.). — Destiné au savant ou au groupe de savants qui aura fait faire quelque progrès à la géométrie supérieure synthétique ou analytique.

Troisième période : 1er mai 1910-1er mai 1914.

Prix Léo Errera (1,800 fr.). — Destiné à l'auteur ou aux auteurs belges ou étrangers du meilleur travail original de biologie générale.

Deuxième période : 1909-1911. (Sera jugée en 1912.)
Troisième période : 1912-1914.

Prix Émile Laurent (900 fr.). — Ce prix biennal est décerné alternativement :

1° A l'auteur belge ou aux auteurs belges du meilleur travail relatif à l'étude de la Flore ou des productions végétales du Congo belge (y compris les travaux d'anatomie et de physiologie des plantes congolaises);

2° A l'auteur belge ou aux auteurs belges du meilleur travail relatif à la botanique, y compris ses applications agricoles et horticoles (à l'exclusion des travaux visés par le 1°).

Troisième période : 1909-1912. Flore du Congo (Voir 1° ci-dessus).

Quatrième période : 1911-1914. Botanique (Voir 2° ci-dessus).

Prix Auguste Sacré (4,000 fr.). — Destiné à l'auteur belge de l'invention apportant un réel et important progrès dans le domaine de la mécanique se rapportant à n'importe quelle industrie. Ce prix pourra également être donné à l'auteur belge de tout ouvrage de mécanique renfermant des théories nouvelles et de réelle valeur relatives à cette science.

Première période : expire le 31 juillet 1912.
Deuxième période : 1er août 1912-31 juillet 1918.

Prix Jean-Servais Stas. — Conformément à la proposition du Comité qui a publié les OEuvres de J.-S. Stas, la Classe offrira, en séance publique, un exemplaire de celles-ci aux jeunes gens qui ont subi dans le courant de l'année, avec la plus grande distinction, l'examen légal de docteur en sciences chimiques dans l'une des quatre universités du pays ou devant le jury central.

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PRIX DE STASSART (600 fr.). — Notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes.

Onzième période : 1911-1er novembre 1916.

Question posée :

Notice sur Jehan Boutillier, auteur de la Somme rurale. Déterminer la nature et la portée de ses fonctions de lieutenant du baillage de Tournai-Tournaisis. Indiquer les sources auxquelles il a puisé. Comparer ses solutions et ses décisions avec celles des juristes du temps.

N. B. Il y aura peut-être lieu de les mettre en rapport avec les décisions des échevins d'Ypres sur le référé des échevins de Saint-Dizier.

PRIX DE STASSART. — Histoire nationale (3,000 fr.).

Huitième période : 1911-1er novembre 1916.

Question posée : Étude sur l'organisation financière bourguignonne jusqu'à la création du Conseil des finances par Charles-Quint.

PRIX DE SAINT-GENOIS. — Histoire ou littérature en langue néerlandaise.

Quatrième période décennale : 1898-1907, prorogée jusqu'au 1er novembre 1912 (1,000 fr.).

Question posée : Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).

Première période quinquennale : 1908-1er novembre 1912 (500 fr.).

Question posée : Faire l'histoire du siège d'Anvers par Alexandre Farnèse.

PRIX AUGUSTE TEIRLINCK. — Littérature flamande (1,000 fr.).

Cinquième période : novembre 1910-1er novembre 1915.

Question posée : Faire l'histoire des lettres néerlandaises dans les Pays-Bas espagnols depuis la paix d'Anvers par le duc de Parme (1585) jusqu'à la paix d'Utrecht (1713).

Les travaux peuvent être écrits en langue française ou en langue flamande.

PRIX ANTON BERGMANN (2,000 fr.).

Quatrième période : 21 mars 1907-21 mars 1912.

Monographie en néerlandais, manuscrite ou imprimée, d'une ville de plus de 5,000 âmes, de la partie flamande du pays.

La monographie imprimée doit avoir paru dans la période précitée.

Les auteurs étrangers au pays ne sont pas exclus, pourvu que leur ouvrage soit écrit en néerlandais et édité en Belgique ou dans les Pays-Bas.

PRIX JOSEPH DE KEYN (3,000 fr. à répartir). — Destiné

à des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques, alternativement d'année en année : 1° à l'usage des écoles primaires ou d'adultes; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel. (Réservé aux auteurs belges.)

*Seizième concours, deuxième période : **1910-1911**.* — Enseignement moyen et art industriel. (Sera jugee en 1912.)

*Dix-septième concours, première période : **1911-1912**.* — Enseignement primaire.

PRIX ADELSON CASTIAU (1,000 fr.).

*Onzième période : **1911-1913**.*

Destiné au meilleur travail d'un Belge sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Les travaux concernant la petite bourgeoisie peuvent prendre part au concours.

PRIX JOSEPH GANTRELLE (3,000 fr.). — Philologie classique. — Réservé aux auteurs belges.

*Dixième période : **1909-1910**, prorogée jusqu'au **31** décembre **1912**.*

Question posée : La Légion romaine, son histoire et son organisation.

*Onzième période : **1911-1912**.*

Question posée : Exposer le développement de la dé-

monologie dans la religion des Grecs et des Romains jusqu'à la fin du paganisme.

Douzième période : 1913-1914.

Question posée : Exposer comment le Christianisme a utilisé les monuments de l'art païen jusqu'à Justinien.

Prix Émile de Laveleye (2,400 fr.). — Économie politique et science sociale. Destiné au savant, belge ou étranger, vivant au moment de l'expiration de la période de concours, et dont l'ensemble des travaux sera considéré par le jury comme ayant fait faire des progrès importants à l'économie politique et à la science sociale, y compris la science financière, le droit international et le droit public, la politique générale ou nationale.

Troisième période : 1907-1912.

Prix Eugène Lameere (500 fr.). — Destiné au meilleur ouvrage d'enseignement de l'histoire à l'usage des écoles primaires, moyennes ou normales de Belgique, dans lequel l'image joue un rôle important pour l'intelligence du texte.

Deuxième période : 1908-1913, expirant le 1er mai 1913.

Prix Charles Duvivier (1,200 fr.). — Destiné à l'auteur belge du meilleur travail en réponse à une question sur l'histoire du droit belge ou étranger ou l'histoire des institutions politiques, judiciaires ou administratives de la Belgique.

Deuxième période : *1908-1910*, *prorogée jusqu'au 31 décembre 1913.*

Question posée : On demande une étude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent au moyen âge.

Troisième période : 1911-1913.

Question posée : On demande une étude sur l'organisation juridique du village et de la seigneurie rurale, dans une région de la Belgique, sous l'ancien régime.

Prix Polydore de Paepe (1,500 fr.). — Destiné à l'auteur belge ou étranger du meilleur exposé de la philosophie spiritualiste fondée sur la raison pure.

A mérite égal, la préférence sera accordée à l'ouvrage qui aura développé les principes exposés par Paul Le Moyne [Pol. de Paepe] dans l'opuscule : *De l'idée de Dieu, sa transformation, ses conséquences morales et sociales.*

Première période : 1908-1911. (Sera jugée en 1912.)
Deuxième période : *1912-1915.*

Prix Ernest Bouvier-Parvillez (1,200 fr.). — Destiné tous les quatre ans au littérateur belge, de langue française et de fortune modeste, dont les œuvres, déjà publiées, attesteront une activité littéraire prolongée.

Première période : *1908-1911.* (Sera jugée en 1912.)
Deuxième période : *1912-1915.*

Prix Ernest Discailles (600 fr.). — Destiné alterna-

tivement à l'auteur du meilleur travail sur l'histoire de la littérature française ou l'histoire contemporaine.

Peuvent seuls concourir : 1° les Belges ; 2° les étrangers étudiants ou anciens étudiants de l'Université de Gand.

Première période : 1907-1911. (Sera jugée en 1912.)

Histoire de la littérature française.

Deuxième période : 1912-1915.

Histoire contemporaine.

Prix Auguste Beernaert (1.000 fr.). — Attribué à l'auteur belge ou naturalisé qui aura produit l'œuvre de langue française la plus remarquable sans distinction de genre ou de sujet.

Première période : 1910-1911. (Sera jugée en 1912.)

Seconde période : 1912-1913.

Les auteurs sont invités à remettre leurs œuvres, avant la fin de 1913, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, 1, rue Ducale, en spécifiant le concours.

Les ouvrages livrés à la publicité doivent avoir été imprimés pendant la période.

Les manuscrits peuvent être signés ou rester anonymes. Dans ce dernier cas, l'auteur devra y joindre un pli cacheté renfermant son nom et son adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme.

Le prix remporté par un travail manuscrit ne sera délivré que contre la présentation du premier exemplaire imprimé. Les autres manuscrits seront rendus aux auteurs qui les réclameraient.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Prix Émile Sacré (4,000 fr.). — Peinture.

Première période : 1913-31 juillet 1915.

Sera décerné à l'artiste belge qui aura produit le meilleur portrait pendant la période 1913-1915.

Les membres et les correspondants sont exclus.

Les travaux doivent être remis encadrés et francs de port avant le 31 juillet 1915.

PRIX

DU

GOUVERNEMENT [1]

PRIX TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1,500 fr. au plus).

Dix-huitième période : 1909-31 décembre 1911. (Sera jugée en 1912).

Dix-neuvième période : 1912-31 décembre 1914.

PRIX QUINQUENNAUX. (Valeur de chacun : 5,000 fr.)

Histoire nationale, *quatorzième période : 1911-31 décembre 1915.*

Littérature française, *treizième période : 1908-31 décembre 1912.*

Sciences historiques, *septième période : 1911-31 décembre 1915.*

Sciences sociales, *sixième période : 1907-31 décembre 1911.* (Sera jugée en 1912.)

— — *septième période : 1912-31 décembre 1916.*

(1) Pour tous renseignements, s'adresser *directement :* pour le *Prix de statistique,* à M. le Ministre de l'Intérieur; pour le *Prix Guinard,* à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail; pour les autres prix, à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

Prix décennaux. (Valeur de chacun : 5,000 fr.)

Sciences philosophiques, *quatrième période : 1908-31 décembre 1917.*

Philologie, *quatrième période : 1910-31 décembre 1919.*

Sciences minéralogiques, *troisième période : 1907-31 décembre 1918.*

Sciences botaniques, *troisième période : 1909-31 décembre 1918.*

Sciences zoologiques, *deuxième période : 1902-31 décembre 1911.* (Sera jugée en 1912.)

— — *troisième période : 1912-31 décembre 1921.*

Chimie et physique expérimentales, *troisième période : 1909-31 décembre 1918.*

Mathématiques appliquées, *deuxième période : 1903-31 décembre 1912.*

Mathématiques pures, *deuxième période : 1904-31 décembre 1914.*

Prix quinquennal de statistique, fondé par Xavier Heuschling (5,000 fr.).

Sixième période : 1909-31 décembre 1913.

Prix Guinard (10,000 fr.). — Destiné à celui qui aura

fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction.

Neuvième période : 1er juillet 1907-1er juillet 1912.

Prix de la Belgica (500 fr.). — Destiné à l'explorateur qui se sera livré avec le plus de succès, à l'intérieur du cercle polaire antarctique, à des recherches de géographie physique.

Le surplus du revenu de la fondation pourra être consacré à subsidier des travaux d'océanographie entrepris ou à entreprendre par des Belges.

CAISSE CENTRALE

DES

ARTISTES BELGES

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE LA

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES

au 31 décembre 1911

RAPPORT DE M. H. HYMANS, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Le devoir qui m'appartient de vous rendre compte de la situation morale de l'œuvre à l'expiration de la soixante-troisième année de son existence me procure, en outre, l'avantage de pouvoir vous la représenter comme ayant poursuivi son rôle, d'une part avec la droiture d'intention, de l'autre avec la persistance d'effort nécessaire pour assurer son prestige dans les milieux pour l'avantage desquels un groupe d'hommes dévoués prit l'initiative de sa constitution.

Nous avons eu le regret, au cours de l'année 1911, de voir nos rangs s'éclaircir par la mort de trois membres, dont notre éminent confrère Radoux. D'autres, ensuite, sont venus prendre leur place dans le combat contre les incertitudes des lendemains.

Le nombre de nos adhérents, membres effectifs et membres honoraires, demeure inchangé.

M. le Trésorier nous rend compte d'une situation matérielle que nous pouvons envisager comme prospère. Créée pour le bien de la famille artistique, la Caisse a réalisé le vœu de ses promoteurs. Elle assure aux veuves de ses membres ce qu'il nous est permis d'envisager comme un point d'appui, où, hélas! trop souvent, toute autre ressource vient à manquer.

Combien sont nombreux les artistes poursuivant avec une inflexible vaillance leur attachant labeur, sans arriver à mettre leur femme, leurs enfants à l'abri des incertitudes, malheureusement si fréquentes, de la carrière où ils se sont fait un nom respecté?

Le mari disparu, la femme trouve autour d'elle de précieuses sympathies, de justes sollicitudes, et pourtant, avouons-le, dans ce concours de parents et d'amis dévoués, une insuffisance totale d'appuis sérieux, où il s'agit d'assurer un sort.

Dans ces douloureuses conjonctures, la Caisse centrale peut intervenir d'une manière bienfaisante, et son intervention, sans formalités gênantes et onéreuses, peut permettre à la femme si profondément atteinte dans ses affections et ses moyens matériels d'existence d'entourer la mémoire de son époux de la gratitude et du respect bien légitimement dus aux sacrifices faits pour elle.

Peu de chose, dira-t-on, étant donné le taux minime de la contribution à la Caisse, et cependant beaucoup, étant donné l'importance de la part assurée aux participants comme prix de la cotisation des membres.

Ce n'est pas sans satisfaction, d'autre part, que plus

d'une fois nous-mêmes avons pu aider à procurer à des artistes atteints par les vicissitudes du sort et plus souvent encore, j'en ai peur, victimes des revirements du goût, le réconfort destiné à leur permettre d'entrevoir des jours meilleurs. Jours qui, parfois, ne sont pas venus, mais du moins avons-nous pu soutenir des courages dont le relèvement importe surtout au travailleur de l'intelligence.

A la suite de l'exposition de l'Art au XVIIe siècle, un groupe de connaisseurs et d'amis des arts, voulant consacrer le succès de cette grandiose expression du génie national, prit l'initiative de faire frapper une médaille à l'effigie du baron Henri Kervyn de Lettenhove, le plus actif et le plus dévoué de ses promoteurs.

La souscription ayant laissé un reliquat, une somme de 174 francs échut à notre Caisse dans la répartition.

Vous tiendrez sans doute à ratifier nos remerciements aux auteurs de cette libéralité.

Notre honorable Trésorier appelle l'attention la plus sérieuse des affiliés à la Caisse sur la nécessité de faire parvenir en temps opportun, à l'Administration de celle-ci, l'avis de leur changement de domicile.

Il ne faut point, en effet, que les quittances mises en recouvrement par la Poste reviennent impayées.

M. le Trésorier juge à peine moins nécessaire de faire observer combien il importe aux associés de se souvenir de la date de la mise en recouvrement des cotisations.

Ne perdons point de vue, en effet, que cette échéance n'est nullement arbitraire, que tout retard dans le paiement entraîne chez l'intéressé la déchéance de ses droits, chose qu'on aime à envisager comme impossible

dans une institution de prévoyance, modeste peut-être, mais dont les bienfaits n'ont plus besoin d'être prouvés.

Le Comité directeur félicite M. le chevalier Marchal, qui depuis le 4 février 1886 remplit avec tout le dévouement et tout le désintéressement voulus les fonctions de Trésorier de la Caisse. Le 4 février 1912, il aura donc accompli cette mission de confiance pendant vingt-cinq années.

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1911, dressé, en conformité de l'article 16 du Règlement, par M. Edm. Marchal, trésorier.

I. — RECETTES.

1. Encaisse le 31 décembre 1910	2,521 15	
2. Intérêts des fonds placés en Crédit communal 4 $^1/_2$ p. $^o/_o$	18,085 50	
3. Intérêts des fonds placés au Crédit communal 3 p. $^o/_o$	7,4:0 50	
4. Intérêts Dette belge, 2 $^1/_2$ p. $^o/_o$. . . .	1,500 »	
5. Reliquat de la manifestation Kervyn de Lettenhove	174 »	
6. Soulte de la conversion de 2,300 obligations 4 p. $^o/_o$ en 3 p. $^o/_o$	28 70	
7. Soulte de la conversion de 7,000 obligations 4 p. $^o/_o$ en 3 p. $^o/_o$	11 80	
8. Cotisations de l'année 1911	907 »	
ENSEMBLE . . . . . fr.		30,648 65

II. — DÉPENSES.

1. Bourse d'éducation	300 »	
2. Pensions	7,130 »	
3. Secours	1,940 »	
4. Écritures et service des recettes . . .	441 60	
5. Achat de 21,700 francs d'obligations du Crédit communal 3 p $^o/_o$	19,443 »	
6. Reliquat au 1er janvier 1912.	1,394 05	
ENSEMBLE . . . . . fr.		30,648 65

III. — AVOIR SOCIAL.

	Valeurs.	Intérêts.
Capital inscrit au Grand-livre 4 1/2 p. % du Crédit communal, le 31 décembre 1911. par suite de la conversion en 3 p. % de 5,700 fr. d'obligations sorties au tirage au sort.	394,000 »	17,770 50
Capital inscrit au Grand-livre 3 p. % du Crédit communal, augmenté des 5,700 francs précités convertis en 21,700 francs d'achats	259,300 »	7,779 »
Capital inscrit au Grand-livre de la Dette publique belge 2 1/2 p. %	60,000 »	1,500 »
Totaux. . . . . fr	714,200 »	27,049 50
Numéraire en caisse le 5 janvier 1912 . .	1,394 05	»
Ensemble. . . . fr.	715,594 05	»
Progression des intérêts sur 1911 . . .	562 35	

COMPOSITION DES COMITÉS EN 1912.

COMITÉ CENTRAL.

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. SOLVAY, directeur de la Classe;
ACKER, vice-directeur;
MARCHAL (le chev. EDM.), secrétaire perpétuel, *trésorier*.

Membres délégués de la Classe.

MM. ERN. ACKER;
LÉON FRÉDÉRIC;
H. HYMANS, *secrétaire* du Comité central;
ÉM. JANLET;
SOLVAY;
TINEL.

Sous-comité d'Anvers.

N. . .

Sous-comité de Gand.

M. F. VANDER HAEGHEN, président.

Sous-comité de Liége.

N. . .

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(10 janvier 1912.)

Donateurs.

LE ROI LÉOPOLD Ier;
LE ROI LÉOPOLD II;
BRAEMT (JOSEPH);
GALLAIT (LOUIS);
HERBO (LÉON);
MARKELBACH (ALEXANDRE);
MARLIER (Madame Veuve) et ses enfants;
SIGART (FLORENT);
VAN CUTSEM (HENRI);
SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS D'ANVERS;
SOCIÉTÉ ROYALE BELGE DES AQUARELLISTES;
EXPOSITIONS TRIENNALES DE BRUXELLES, DE GAND;
CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DE BRUXELLES;
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LIÉGE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
ACKER, Ernest (de l'Académie), architecte, chaussée de Charleroi, 94, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12
BRUNFAUT, Jules (de l'Académie), architecte, avenue Molière, 104, à Uccle	12
DE LALAING, le comte Jacques (de l'Académie), rue Ducale, 43, à Bruxelles	15
ERRERA (Mme Marie), rue Royale, 14, à Bruxelles	20
FOLOGNE, Égide, architecte honoraire du Palais du Roi, rue de Hongrie, 72, à Saint-Gilles lez-Bruxelles	12

HYMANS, Henri (de l'Académie), conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale, rue des Deux-Églises, 15, à Bruxelles 12

JANLET, Émile (de l'Académie), architecte, rue Félix Delhasse, 25, à Saint-Gilles lez-Bruxelles 12

LAMBERT (le baron), membre de la Commission directrice des Musées royaux de peinture et de sculpture, rue d'Egmont, 2, à Bruxelles. 20

LENAIN, Louis (de l'Académie), chaussée de Vleurgat, 276, à Ixelles. 12

MARCHAL (le chev. Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 63, à Saint-Josse-ten-Noode 12

SOLVAY, Lucien (de l'Académie), rue Gachard, 76, à Bruxelles. 12

TINEL, Edgard (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, place du Petit-Sablon, 17. 12

VANDER HAEGHEN, Ferdinand (de l'Académie), bibliothécaire en chef honoraire de l'Université, Fossé d'Othon, 2, à Gand. 12

Membres effectifs.

ABATTUCCI, P., artiste peintre, professeur à l'École des Arts décoratifs de Molenbeek-Saint-Jean, rue François-Stroobant, 30, à Ixelles 12

ABRAS, Philippe-Gustave-Ghislain, professeur à l'Académie de musique, rue du Collège, 25, à Namur 12

ANTOINE, Charles-Léon, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 43, à Namur 12

AUDELHOF, Frans, directeur de l'École de musique de Turnhout 12

AUDELHOF fils, Auguste, musicien, rue de la Clinique, 78, à Anderlecht 12

BASELEER, Richard, peintre, rue Coeberger, 16, à Anvers . 12

BODART, Henry, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Namur, rue des Bas-Prés, 62, à Namur 12

BRAECKE, Pierre, sculpteur, rue de l'Abdication, 31, à Bruxelles 12
CANTILLON, Émile, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts, avenue Guffens, 32, à Hasselt 12
CHARLIER, Guillaume, sculpteur, avenue de Cortenberg, 16, à Bruxelles. 12
COPPENS, Omer, peintre, rue des Champs-Élysées, 70, à Ixelles 12
DE CUYPER (J.-H. Floris), artiste peintre, à Mortseel, Kapelle lei, 36 12
DE GROOT, G. (de l'Académie), sculpteur, avenue Louise, 484, à Bruxelles 12
DE JANS, Édouard-Bernard, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Schul, 35, à Anvers 12
DE RUDDER, Isidore, sculpteur, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Charles De Coster, 10, à Ixelles 12
DE RUYTER, André, littérateur, rue Boisot, 28, à Anvers (Sud). 12
DIERCKX, Pierre, directeur de l'Académie de dessin de Tamise 12
FARASYN, Edgar, peintre, rue Mercator, 102, à Anvers . . 12
FRÉDÉRIC, Léon (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 208, à Schaerbeek 12
GOEYENS, Alphonse, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Saint-Bernard, 186, à Saint-Gilles 12
HERMANS, Ch. (de l'Académie), peintre, avenue Louise, 290, à Bruxelles. 12
HERTOGS, Joseph, architecte, chaussée de Malines, 182, à Anvers. 12
HOUYOUX, Léon, peintre, avenue de la Forêt, 69, à Auderghem 12
HUYGELEN, J., sculpteur, rue de Bruxelles, 42, à Uccle. . . 12
JACQUES (Ernest), artiste peintre, avenue de la Couronne, 174, à Bruxelles 12
KERCKX, Jean, sculpteur, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, chaussée de Malines, 113, à Anvers . . . 12
LAGAE, Jules (de l'Académie), sculpteur, avenue Michel-Ange, 8, à Bruxelles. 12

LAUREYS, Armand, professeur à l'École normale des arts du dessin de Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Abondance, 23, à Saint-Josse-ten-Noode 12

LUFFIN, Victor, professeur à l'Académie de musique, rue Émile Cuvelier, 30, à Namur 12

LYNEN, Amédée, peintre, rue de la Roue, 6, à Bruxelles. 12

MATHIEU, Émile (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de musique, rue Haut-Port, 56, à Gand. . . 12

MONTENEZ, graveur, avenue du Parc, 116, à Saint-Gilles . . 12

MOTTE, Émile, directeur de l'Académie des beaux-arts de Mons, avenue des Sept-Bonniers, 140-142, à Forest lez-Bruxelles 12

PELLENS, Édouard, professeur de gravure sur bois à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue de Vénus, 57, à Anvers. 12

PION, Louis, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts de Tournai. 12

PORTIELJE fils, Alfred-Jean-Victor, architecte, rue de l'Harmonie, 72, à Anvers. 12

PORTIELJE, Edward, peintre, rue Kets, 68, Anvers (Borgerhout). 12

PORTIELJE, Gérard, peintre, rue de l'Harmonie, 80, à Anvers. 12

ROOSES, Max (de l'Académie), conservateur du Musée Plantin-Moretus, rue de la Province (Nord), 83, à Anvers . . 12

RUL, Henri, peintre, rue du Moulin, 43, à Deurne lez-Anvers. 12

SIX, François, professeur à l'Académie de musique de Namur, rue Wodon, 20, à Namur 12

SOUBRE, Léon, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, directeur de l'École de musique de Saint-Gilles, rue Charles-De Groux, 40, à Bruxelles 12

SOUBRE, Léon, fils, violoncelliste au Théâtre oyal de la Monnaie, chaussée de Waterloo, 319, à Saint-Gilles. . . 12

STROOBANT, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12

TIMMERMANS, H., peintre, rue Van Diepenbeek, 46, à Anvers 12

TOMBU, Léon, directeur de l'École de dessin académique et peintre, à Huy. 12

Van Biesbroeck, Louis, sculpteur, professeur honoraire de l'Académie des beaux-arts de Gand, avenue Hamoir, 38, à Uccle lez-Bruxelles 12
Van Damme-Sylva, Émile, peintre, rue Lincoln, 55a, à Uccle. 12
Vanden Eycken, Charles, peintre, rue du Moulin, 77, à Saint-Josse-ten-Noode 12
Vander Loo, peintre, chaussée d'Anvers, 166, à Vieux-Dieu. 12
Van Engelen, Pierre, peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue du Moulin, 50, à Anvers . . . 12
Van Halen, Henri, graveur, avenue Albert Giraud, 32, à Schaerbeek 12
Van Kuyck, Fr., peintre, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, rue Albert von Bary, 13, à Anvers 12
Van Leemputten, Frans, peintre, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts, rue du Grand-Chien, 24, à Anvers 12
Van Strydonck, Guillaume, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Souveraine, 94, à Ixelles 12
Vinçotte, Thomas (de l'Académie), sculpteur, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers, rue de la Consolation, 101, à Schaerbeek 12
Vulners, Isidore-Alex., professeur à l'École de musique de Namur, rue de l'Étoile, 8, à Namur 12
Wante, Paul, professeur de musique à la Maison de Melle, rue de la Caverne, 23, à Gand 12
Wauters, Émile (de l'Académie), peintre, rue Souveraine, 83, à Ixelles 12
Winders, Jacques (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, 85, rue du Péage, à Anvers 12
Wotquenne, Alfred, secrétaire-préfet des études du Conservatoire royal, place du Petit-Sablon, 16, à Bruxelles . . 12

Avis essentiel. Les membres qui négligeraient de payer leur cotisation annuelle après l'exercice auquel elle se rapporte ou qui négligeraient de faire connaître en temps opportun leur changement de domicile, s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de la Caisse.

N. B. M. Édouard De Biefve avait légué, par testament, dix mille francs à la Caisse centrale des artistes. Mais celle-ci, n'ayant pas la personnification civile, n'a pu entrer en possession de cette somme.

La Caisse invite donc les personnes qui voudraient l'avantager par disposition testamentaire, à spécifier que leur legs est destiné à la Classe des beaux-arts avec « affectation à la Caisse centrale des artistes belges ».

